This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Revue de Saintonge & d'Aunis

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes, Commission des arts et monuments historiques de la ...

Digitized by Google

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.S3
A35

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

REVUE

DE LA SAINTONGE & DE L'AUNIS

XVII

PARIS
A. PICARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82

SAINTES
Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE
RUE BSCHASSERIAUX, 42

1897

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijhoff
7-17-26
13492

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 1er JANVIER 1897.

CHRONIQUE : Revue de la presse ; avis et nouvelles ; séance générale ; congrès des sociétés savantes ; publication du XXVe volume des *Archives ;* dons à la société ; au musée de Cognac ; comités de l'exposition de 1900 ; société d'ethnographie ; acquisition par les archives départementales ; nouvelles littéraires.

À TRAVERS LES REVUES : Charles Nodier, médecin ; P.-L. de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes ; lettre de Dupaty ; le *Coupable*, de Fr. Coppée ; saint Eutrope ; procès fait à un cadavre ; corps jetés à l'égoût ; le mont Marat.

ARCHÉOLOGIE : La lieue gauloise ; les *fana* et le fanum de Varaize ; le reliquaire de Cherves.

ACTES D'ÉTAT CIVIL : *Décès :* Aymard, Bonnet, Mme de Bonsonge, Boraud, Covillon, Dejarnac, Duplouy, Ferret, Fournier, Guérin des Essarts, Good, Harpedane de Belleville, Mme Hennessy, Humann, Jolibois, Marchesseau, Normand d'Authon, Pelletant, Pineau, Poittevin de La Frégonnière, Rousset, Surraud, Tapie.

MARIAGES : Boisgiraud et Louise de Moulinard ; Alfred de La Taste et Blanche de Rivière ; Roger de Lastic Saint-Jal et Jeanne Pierre de Bernis ; Geoffroy de Meslon et Blanche Dumorisson ; Pina de Saint-Didier et Léonie Palluat de Besset.

VARIÉTÉS : I. Une fille d'Alfred de Musset à La Rochelle ; II. Le séminaire de Saintes.

LIVRES ET PÉRIODIQUES : Un salon bordelais sous Louis XV ; un chanoine original (Descordes, d'Angoulême).

QUESTIONS ET RÉPONSES : Famille de Saint-Etienne ; les Pocquaire ou Pockaire ; la seigneurie de Thenac ; un portrait du grand duc de Bade en Saintonge ; une Saintongeaise poète, la baronne de Valley ; descendants des Morisques en Saintonge ; une coutume de la féodalité ; une cloche fouettée ; les Berthus de Langlade ; Lacout, professeur de musique ; quelques enseignes.

BIBLIOGRAPHIE : *A-DU.*

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 12 décembre (bureau).

Lecture des procès verbaux des séances des 16 septembre et 2 octobre.

Admission de nouveaux membres.

La société a reçu du ministère de l'instruction publique : 1° t. III de la *Bibliographie des travaux historiques ;* 2° t. VI de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France ;* de la société d'ethnographie, un diplôme artistement illustré ; de M. Jules Pel-

Digitized by Google

lisson : 4e année de la régie de J.-F. Kalandrin, directeur de Cognac.

Notre confrère, M. Duplais des Touches, propose le dessin d'un diplôme pour les membres de la société.

Le trésorier est autorisé à poursuivre le remboursement des traites refusées.

L'assemblée générale des membres de la société est provisoirement fixée au 13 février. Dans la soirée du même jour aura lieu la séance publique annuelle.

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit la liste des nouveaux membres de la société : L'*Ere nouvelle* de Cognac, l'*Echo de Jonzac*, la *Seudre* et le *Conservateur* du 8 novembre ; l'*Echo rochelais* et le *Progrès* du 11, l'*Union conservatrice* du 12, le *Bulletin religieux* du 13, le *Phare des Charentes* du 20, le *Barbezilien* du 26 ; le *Vrai peuple* du 6 décembre.

—

Ont reproduit le sommaire de notre livraison de novembre : l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 18, l'*Ere nouvelle*, le *Sémaphore* du 19, l'*Echo de Jonzac*, le *Progrès de la Charente-Inférieure* et le *Phare des Charentes* du 22, le *Vrai peuple* du 27, le *Bulletin religieux* et les *Questions actuelles* du 28.

—

L'*Echo rochelais* du 31 octobre a reproduit l'article de septembre, *Une fille d'Alfred de Musset à La Rochelle.*

Une dépêche télégraphique du *Courrier de La Rochelle* du 6 décembre, annonce que M. Rochefort interviewé par le *Gaulois*, déclare ne se souvenir nullement de Norma Tessum, prétendue fille d'Alfred de Musset, qui l'aurait aimé. Mais lui a-t-on posé la question : « Avez-vous connu une jeune fille, Marie-Joséphine Ménard, morte à La Rochelle en 1875? Quelle était la destinataire de ce billet écrit de Fort-Boyard et signé Henri Rochefort : « Ne vous tourmentez pas, ma petite blonde ; on ne » me fait pas de mal. Je vais bien... » ? Nous avons dit, *Revue*, XVI, 337 : « Seul l'auteur de ce billet pourrait éclairer ce mystère. Il n'a pas voulu parler. » Que l'interviewer du *Gaulois* revienne à la charge ; il sera peut-être plus heureux avec une question plus précise. (Voir plus bas, page 31.)

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 19 novembre : « Le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, contient le compte rendu complet des fêtes qui ont eu lieu à Nieulle, Broue et Saint-Sornin... On lira surtout avec un vif intérêt les conférences de MM. le baron Oudet et Louis Audiat sur les cam-

Digitized by Google

pagnes de Du Guesclin en Saintonge et sur le rôle du vaillant chevalier au XIVe siècle. »

—

La *Revue historique* de novembre-décembre 1896 a remarqué dans notre livraison de septembre : « Registres paroissiaux de Pérignac (commencent en 1608) ; Guillotin franc-maçon ; Paul D'ESTRÉE. Les compagnes de Manon Lescaut (nombreux extraits de documents inédits concernant dix-neuf femmes de mauvaise vie expédiées de la Salpêtrière à Rochefort, où elles faillirent périr de faim et de mauvais traitements. Curieux chapitre de l'histoire des mœurs et de la colonisation). »

—

Le *Bibliophile limousin* d'octobre, qui contient entre autres articles une étude de M. René Sage, *Introduction de l'imprimerie à Ussel*, reproduit de notre livraison de septembre la note sur l'effondrement de la bibliothèque de Limoges et les fouilles de Chassenon.

—

Le *Bulletin de la société historique du Périgord*, septembre-octobre 1896, p. 319, signale dans notre livraison de juillet « des détails biographiques intéressants sur un musicien de science et de talent solides, Guillaume Lacout, professeur de musique à Périgueux, né à Bordeaux en 1797. » (Voir plus bas, page 63.)

—

Le *Petit caporal* du 19 novembre 1896, répété par le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 20, le *Progrès du dimanche* et le *Patriote saintongeais* du 22, a publié un article *L'empereur de Russie et Paul Déroulède*, où il est dit : « La société des *Archives* vient d'inaugurer, à la tour de Broue, une plaque chargée d'une inscription commémorative en l'honneur de Bertrand du Guesclin, vainqueur des Anglais à Broue, en 1372.

» A cette occasion, M. le baron Amédée Oudet, vice-président de la société des *Archives*, a prononcé un remarquable discours publié par la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.

» Après avoir rappelé que les provinces de Saintonge et d'Angoumois forment deux départements qu'arrose la Charente et « sont en réalité le prolongement, le complément l'un de l'autre », l'orateur s'exprime ainsi : « Et comme on a parfois reproché à l'une et à l'autre une certaine rusticité... » (Voir XVI, p. 409.)

» Cet hommage rendu à Paul Déroulède devait trouver son écho partout, et nos lecteurs nous sauront gré de l'avoir recueilli pour leur en faire part.

» Ajoutons, puisque le baron Oudet fait allusion au « *Vivat !* » du vaillant patriote, que les vers, tracés de la main du poète, ont été remis au tsar, après la revue de Châlons, par un général que nous ne nommerons pas, mais qui occupe un des premiers rangs parmi ceux qui avaient la faculté d'approcher le souverain.

—

Digitized by Google

Le *Conservateur* et la *Seudre* du 20, rendant compte des fêtes de Broue, disent : « Le directeur de la *Revue de Saintonge*, tout en exprimant sa joie d'être venu inaugurer les plaques commémoratives placées en ce coin de pays à la mémoire de Du Guesclin, Chasseloup et Garesché, constate que la statuomanie sévit chez nous plus qu'ailleurs : « L'arrondissement de Marennes est » un de ceux qui savent le mieux honorer leurs grands hommes, » si... » L'auteur conclut : « A quand le monument de Renaudin au Gua, puisque déjà depuis longtemps son second sur le *Vengeur*, le lieutenant Pillet, a sa colonne à Cozes ? »

—

L'ouest artistique et littéraire du 15 décembre signale, « dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, une série de communications fort curieuses sur le mouvement littéraire et archéologique dans cette contrée, des notes historiques d'un grand intérêt et une revue des livres et écrits périodiques de la région. »

—

Le *Bulletin... du protestantisme* du 15 décembre, dans sa *Chronique littéraire*, a publié un article intitulé : « A Nieulle en Saintonge, le 11 octobre 1896. Les Chasseloup-Laubat, Garesché et autres familles huguenotes de Saint-Sornin et îles de Marennes, » résumé au point de vue protestant de nos deux biographies du général Chasseloup de Laubat et du député Garesché. (1)

Mais l'auteur n'est pas pleinement satisfait. Sans doute, il ne blâme pas ce libéralisme patriotique qui associait dans un même hommage trois hommes d'opinions religieuses différenrentes, mais ayant chacun à sa façon servi la patrie ; sans doute, il ne nous en veut pas des honneurs rendus à son coreligionnaire jusqu'ici absolument négligé par tous les écrivains protestants ; cependant il nous reproche deux choses : d'abord, il y a eu « célébration de la messe à Saint-Sornin. » Or, c'était un dimanche, et le curé n'a pas cru devoir ce jour là supprimer tous les offices, ni les catholiques se dispenser d'y assister ; même il avait fait quelques frais en prévision de la foule que devait attirer la fête ; le pasteur était libre d'en faire autant. En second lieu, on a négligé, ou mieux « évité avec le plus grand soin », paraît-il, de raconter que Garesché était mort calviniste comme il avait vécu. (2) Mais, dans les onze pages de sa très

---

(1) « On trouvera sur sa famille une note détaillée dans la même *Revue de Saintonge* du 1er juillet dernier et aussi dans un ouvrage de M. l'abbé Gelézeau : *Saint-Sornin, Nieulle, Broue et les isles de Marennes*. Ce petit volume est d'ailleurs utile à consulter. Il s'y trouve entre autres d'intéressantes notices comme ne peuvent en rédiger que des écrivains familiers avec l'histoire locale sur les fiefs et domaines de cette région. »

(2) Voici la phrase : « Le compte rendu de la fête rehaussée par la célébration de la messe à l'église de Saint-Sornin, évite naturellement, avec le plus grand soin, de rappeler que Pierre-Isaac Garesché fut jusqu'à sa mort (en 1812 !!) un protestant fidèle, à une époque où il y avait quelque mérite à ne pas se conformer aux opinions du plus grand nombre. »

Digitized by Google

complète biographie, seul endroit où la phrase eut pu être placée, on avait constaté « qu'il avait été ancien de l'église de Nieulle et son député aux colloques. » Etait-il bien nécessaire d'ajouter « et il n'a pas abjuré » ? Hélas ! nous avons aussi, à l'égard du général Chasseloup, commis le même oubli au sujet de sa persévérance finale dans le catholicisme. Enfin, je signale à toutes les foudres de M. Weiss la *France protestante* qui, dans ses deux éditions (dix volumes la première, six la seconde), n'a pas parlé non plus de sa fidélité à sa foi, et même n'a pas dit un mot de lui.

AVIS ET NOUVELLES

Une réunion générale de la société aura lieu le samedi 13 février, à 2 heures, au siège de la société, cours National, n° 89 *ter*, à Saintes.

Le soir, à 8 heures précises, séance publique, lectures, conférences, etc.

Ceux de nos collègues qui auraient des lectures ou communications à faire sont priés d'avertir le président afin que si, à raison de circonstances locales, qu'on ne peut prévoir longtemps d'avance, la séance devait être changée, ils soient prévenus à temps.

—

Nous rappelons à nos confrères que le 35e congrès des sociétés savantes se réunira à la Sorbonne les 20, 21, 22 et 23 avril, et la 21e réunion annuelle des sociétés des beaux arts des départements les mêmes jours, à l'école des beaux arts. Les mémoires destinés aux lectures doivent être adressés au président de la société avant le 25 janvier, en même temps que les noms des membres de la société qui désirent assister aux séances ; il leur sera adressé des billets de circulation avec réduction de 50 0/0.

—

Les cotisations de 1897 sont en recouvrement. Nous prions nos confrères de vouloir bien les acquitter immédiatement pour éviter des retards dans l'envoi du *Bulletin* ou des frais de poste.

—

Le XXVe volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* sera mis en distribution à la fin de janvier 1897. Il contient des documents relatifs à l'instruction en Saintonge-Aunis avant 1789. A l'aide de ces pièces, on se fait une idée de ce qu'était alors l'instruction laïque, gratuite et obligatoire.

Ce volume, comme les années précédentes, est expédié directement aux souscripteurs qui ont payé le prix d'un colis postal, 85 centimes. Pour les autres membres, leur exemplaire sera, comme précédemment, déposé chez nos correspondants où ils le devront réclamer :

A Paris, chez M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82 ; à Angoulême, chez M. Paul de Fleury, archiviste, à la préfec-

Digitized by Google

ture ; à Bordeaux, chez M. Féret, 13, cours de l'Intendance ; à Cognac, chez M. Callandreau, notaire ; à Jonzac, chez M. Gaboriau, imprimeur ; à La Rochelle, chez M. Georges Musset, bibliothécaire, à la bibliothèque ; à Marennes, chez Mme Gautier-Abran, libraire ; à Niort, chez M. Clouzot, libraire, place des Halles ; à Pons, chez M. Charropin, pharmacien ; à Rochefort, chez M. Allègre, ancien notaire, rue Martrou, 6 ; à Saintes, chez M. Audiat, à la bibliothèque ; à Saint-Jean d'Angély, chez M. Saudau; à Royan, chez M. Lussaud, pharmacien.

—

La Société a reçu du ministère de l'instruction publique : 1° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, tome III, 1re livraison, Seine-Paris ;

2° *Inventaire général des richesses d'art de France*. Province. Monuments civils, tome VI (Paris, Plon, 1892, in-8°, 435 pages), qui contient : *Musée-bibliothèque de Grenoble*, par M. J. Roman ; *Musée de Lisieux*, par MM. de Mely et A. de Montaiglon ; *Monuments civils de Toulon*, par M. Charles Genoux ; *Musée de Béziers*, par M. Charles Ponson-Mailhe, et une *Table alphabétique analytique*, par M. Henry Jouin.

A quand l'inventaire de la Charente-Inférieure ?

—

Notre confrère, M. Jules Pellisson, qui a déjà témoigné par plusieurs dons, sans compter ses travaux si précieux, son dévouement à la société des *Archives*, lui a offert un registre in-folio de 51 folios plus un certain nombre de feuilles blanches, portant sur la première page : « Préambule libre. 4e année de la régie de J.-F. Kalandrin. Direction de Cognac. Département en la ville de Cognac. Bureau de Cognac. » Il commence au 1er mai 1790 et se termine le 21 mars 1791.

—

La société des *Archives historiques de Saintonge* a reçu de la société d'ethnographie nationale et d'art populaire, à l'occasion de l'exposition de Niort (mai-juin 1896), un diplôme « hommage de collaboration », signé du président de la société, M. André Theuriet, le nouvel académicien, du président du comité niortais, M. Léaud, et du commissaire délégué, M. Gustave Boucher. Ce diplôme fort élégant est l'œuvre de M. Escudier, et a été imprimé par MM. Lemercier et Alliot, à Niort. Il représente en bas, les costumes poitevins, hommes et femmes ; en haut, dans une série de banderoles, des vues de Niort, Poitiers, Fontenay-le-Comte, La Rochelle, Saintes, Cognac.

Un diplôme semblable « commémoratif » a été décerné à M. Duplais des Touches, hors concours, et à M. Louis Audiat.

—

Nous reproduisons les appréciations diverses de la presse à l'égard des publications de la société des *Archives*, et ne parlons jamais de celles qui nous parviennent par correspondances

Digitized by Google

privées. Nous faisons une exception pour les lignes suivantes d'un écrivain complètement étranger à la société et à la contrée :

« La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, d'après les numéros que vous m'avez adressés, est une des meilleures publications périodiques que je connaisse en France. Vous avez sous la main une rédaction d'élite formée aux études d'histoire locale. Vos deux provinces peuvent être fières de ces résultats. Je crois bien qu'une bonne part de l'honneur vous en revient. Ce qui est remarquable aussi, c'est le nombre prodigieux de vos sociétaires. Dans le nord, nous n'avons jamais pu parvenir à des résultats aussi encourageants. J'en cause par expérience. » Paris, 9 novembre.

Et si nous voulions puiser dans le courrier du même jour : ... « Ce n'est pas faire un compliment que de vous dire tout le plaisir qu'on éprouve à lire la *Revue*, rédigée d'une manière si attrayante. Le dernier numéro offre un intérêt particulier dans le récit de la fête du grand Français du XIVe siècle et des illustres citoyens du XVIIIe. J'ai lu avec grand plaisir les discours variés qui ont été prononcés à cette occasion. Ce sont de belles pages d'histoire locale, dans lesquelles on apprend toujours quelque chose... » (S. G., 10 novembre) et aussi : « Le numéro du *Bulletin* m'a singulièrement intéressé, et si mon approbation avait une valeur, je vous l'accorderais tout entière... » (S., 9 novembre.)

« J'ai pu apprécier une fois de plus combien votre *Revue* tient son public au courant de tout ce qui se rapporte à la région. Quel service vous rendez là ! Et quelle activité intellectuelle vous devez entretenir aussi autour de vous !... (Paris, 2 décembre.)

—

Le conseil d'arrondissement de Saintes avait émis le vœu « qu'une subvention de 300 francs soit accordée à la société des *Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.* » M. Eveillé, conseiller général pour le canton de Mirambeau, a, dans la séance du 21 août, fait le rapport sur ce vœu : « Dans l'état actuel des finances départementales, et malgré tout intérêt que l'on peut attacher à l'œuvre poursuivie par la société des *Archives historiques*, votre première commission vous propose, messieurs, d'écarter cette demande de crédit. »

—

Le *Journal officiel* du 7 novembre a publié les listes des membres des comités départementaux de la Charente et de la Charente-Inférieure constitués pour l'exposition universelle de 1900 par arrêté du 30 octobre du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes. Nous citons ceux des membres de la société des *Archives* qui font partie de ces comités :

Sous-comité pour l'arrondissement de La Rochelle (18 personnes) : MM. Couneau, secrétaire de la société des Amis des arts; Delmas, conseiller général; Furcy de Lavault, conser-

Digitized by Google

vateur du musée de peinture; Modelski, ingénieur en chef du département; Musset, archiviste paléographe; d'Orbigny, président de la société des Amis des arts, maire de La Rochelle.

A Rochefort (18): M. Frédéric Roche, conseiller général, ancien maire de Rochefort.

A Saintes (8) : MM. Lemercier et Dufaure, députés.

A Marennes (13) : MM. Léon Senné, ingénieur-architecte, ancien conseiller général, directeur du grand syndicat de Marennes; Garnier, député.

A Saint-Jean d'Angély (11): MM. Alcide Caillaud, négociant à Aumagne; Dr Guillaud, maire d'Aumagne, conseiller général; Dr Marchand, maire d'Aunay, conseiller général; Normand du Fié, maire des Eglises d'Argenteuil.

A Barbezieux : MM. Chevrou et Landry, conseillers d'arrondissement.

A Cognac (63): MM. Castaigne, maire de Bassac; Louis et Philippe Delamain, à Jarnac; Edouard Dodart, Lucien Foucaud, Maurice Hennessy, négociants à Cognac; Paul Mercier, artiste peintre; Pellisson, conservateur du musée; Rambaud de Laroque, président du conseil général, à Bassac; Julien Roy, ancien président du tribunal de commerce de Cognac.

—

Dans sa séance du 27 octobre, le conseil municipal de Cognac a voté des remerciements à notre confrère M. Ollivier-Beauregard, pour un don de diverses gravures et un magnifique dessin du peintre Yan, destinés au musée, et à M. Furlaud. de Limoges, pour un beau portrait du président Cleveland, peint par lui-même sur porcelaine.

—

Le 1er novembre, une manifestation patriotique, par l'initiative de la société des anciens militaires, a eu lieu, au milieu d'une affluence considérable et des diverses sociétés de Barbezieux, autour du monument élevé à la mémoire des enfants de Barbezieux, morts à l'ennemi en 1870-1871.

MM. Grasse, président; Arnou, député; Chevrou, conseiller d'arrondissement; Peychez, sous-préfet, ont prononcé des discours qu'a reproduits l'*Echo charentais* du 8. Voir aussi le *Barbezilien* du 5.

—

M. Forestier, instituteur public à Saint-Porchaire, a obtenu pour l'année 1897 le prix de 600 francs institué par Jacques Bujault (testament de 1842) en faveur du meilleur *Almanach* après un concours ouvert dans toute la France.

—

M. le docteur Jules Ferrier, de Saintes, médecin major, répétiteur à l'école du service de santé militaire de Lyon, a obtenu de l'académie de médecine (15 décembre), la moitié du prix Alvarango (400 francs), et M. le Dr Legros un rappel de médaille de bronze pour son rapport sur les épidémies de l'arrondissement de Rochefort en 1895.

Digitized by Google

Le livre de l'apôtre, fragments recueillis par Marie-Thérèse de La Girennerie (Paris, Lecoffre, in-12), est précédé de lettres du cardinal Ferrata, de Mgr Denéchau, évêque de Tulle, et de Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle.

—

La société d'ethnographie nationale et d'art populaire, qui a débuté on sait avec quel éclat par son congrès et son exposition de Niort, a créé un bulletin mensuel sous ce titre : *La tradition nationale*. La société a pour but de répandre le goût des études traditionnistes françaises; réagir, dans la mesure du possible, contre l'unification des mœurs et des modes; mettre en relief les industries d'art propres à chaque région; les légendes, les chants, les danses et les littératures populaires ; inciter au respect pour les mille objets de la vie locale ayant un caractère d'originalité; contribuer à l'éclat de la section d'ethnographie et d'art populaire à l'exposition de 1900. Ses moyens d'action sont la création de comités régionaux; la tenue annuelle dans une province nouvelle d'assises provinciales (exposition, représentations, auditions, conférences, etc.) destinées à manifester l'ensemble de l'intellectualité populaire dans la région étudiée ; la création de musées régionaux ethnographiques (costumes, bijoux, meubles, ustensiles usuels, etc.); la publication, en un volume annuel, des travaux originaux, des conférences et communications lus pendant les assises; la publication d'un bulletin mensuel d'informations.

La société se compose de membres actifs et de membres correspondants qui paient une cotisation annuelle de 10 francs et ont droit : 1° Au service du bulletin; 2° à la réception du compte rendu *in extenso* des assises annuelles; 3° aux réductions consenties par les compagnies de chemins de fer.

S'adresser au secrétaire général, M. Gustave Boucher, rue Visconti, 24, à Paris.

—

D'après le rapport de l'archiviste départemental au conseil général de la Charente-Inférieure, divers dons ont été faits cette année aux archives : Par M. de Richemond, six registres (de 1775 à 1792) de la correspondance commerciale d'un armateur rochelais, membre du conseil de commerce et du conseil municipal et ancien trésorier des vivres de la guerre, qui avait été fréquemment consultée. M. Simon a offert onze parchemins et 178 pièces, papier concernant les familles Oualle et Gauvaing. M. le comte de Saint-Saud et M. de Sigalas ont fait don du fonds du président d'Alesme, qui intéresse Saint-Pierre d'Oleron. Le plus ancien document est une baillette, en date du 22 juillet 1397, par laquelle Renaud, sire de Pons, seigneur de Marennes et de l'île d'Oleron, afferme à Arnaud Bourdin « deux champs de marois vacants et en désert, vulgairement appelé les marois du « roy », paroisse du Château, pour quarante sols de rente. » Viennent ensuite 6 pièces, du 12 mai 1561 à 1651, concernant des transactions, entre les familles de Babiault et d'Alesme, d'une

Digitized by Google

part, et Jules de Beaumont, seigneur de Rioux, Claude Lefèbre femme d'Yves du Lyon, Le Breton, baron de Mornac, Etienne Augier, Jacques Prévost, Jacques Seguin, Jehan Guignard, François Gombaud, etc. ; des procédures et ventes au nombre de 102, de 1659 à 1769, et 101 lettres de 1728 à 1760 adressées au président d'Alesme, par Ancelin, Compère, Georges Gillier, de Loubert, Lafon, Patrouilleau, Pellier, Pinasseau, Raynal, Rivière, etc., concernant l'administration des marais, le commerce des sels, le droit de chasse, etc.

—

Le 8 novembre, un événement assez singulier a eu lieu au théâtre de Niort. La troupe y a représenté deux pièces inédites, deux premières à la fois ! Le public niortais est un peu gâté. On voit que l'essai de décentralisation tenté par la société d'ethnographie en mai dernier a porté ses fruits : D'abord *La leçon de Manon*, pastiche Louis XV en un acte et en vers par Mlle Marie-Jeanne Pras, artiste dramatique, qui a joué le principal personnage de la pièce avec un grand succès, suivi deux jours plus tard de son mariage avec M. Mary-Genès Barnérias, régisseur du théatre ; puis *Le sillon*, pièce en trois actes de M. Henri Clouzot, qui n'est pas à son début et pour qui ce drame, tout poitevin, a été plus qu'un succès, un vrai triomphe. *Le républicain de l'Ouest* du 10 novembre, et dans la *Revue de l'Ouest* du 12 M. Gustave Boucher ont apprécié, analysé et loué sans réserve la pièce de M. Clouzot, qui a eu plusieurs représentations également applaudies.

—

En souscription : 12 francs pour les personnes étrangères à la société, 10 francs pour les membres de la société d'ethnographie qui auront payé leur cotisation de 1896, *La tradition en Poitou*, 2 vol. in-8°, contenant les travaux, mémoires, conférences, auditions, ayant trait à l'exposition ou lus au congrès de Niort en 1896.

—

M. l'abbé Brodut, curé doyen de Tonnay-Charente, imprime en ce moment la pièce *Du Guesclin à la tour de Broue*, qui a été jouée le 11 octobre par les jeunes gens de Saint-Sornin, à la grande joie des spectateurs.

—

Conférences. — Le 15 novembre, à Saintes, par M. Niessen, délégué général de la société *Le souvenir français*; le 16, à Rochefort, *Examen du pamphlet de Proudhon sur la propriété*, par M. Martineau, juge d'instruction; à La Rochelle, le 14 novembre, *L'alliance franco-russe au point de vue historique*, par M. Dupuy; le 21, *Les Rochelais à Madagascar*, *Vacher de La Caze, 1630-1670*, par M. L. de Richemond (Voir compte rendu dans la *Charente-Inférieure* du 25); le 28, *Origines du français, sa place dans les langues indo-européennes*, par M. Millaud, professeur au lycée; le 5 décembre, *Les libertés communales à La Rochelle*, par M. Chatonet, conseiller d'ar-

Digitized by Google

rondissement ; le 12, *Yann Nibor* (Jean Robin), le poète des marins, par M. Ch. Labalette, rédacteur en chef de la *Charente-Inférieure* ; le 19, *Stations thermales. Vichy*, par M. Petibon ; le 26, *Les erreurs judiciaires*, par M. Lambert, avocat.

A TRAVERS LES REVUES

On connait Charles Nodier conteur et romancier, Nodier poète et philologue, Nodier conspirateur en rêve ; on ne connaissait pas Nodier entomologiste et médecin. Notre confrère, M. le docteur Paul Fabre, de Commentry, dans un amusant article du *Centre médical* (numéro du 1er novembre), étudie *Charles Nodier, naturaliste et médecin*, sa *théorie du choléra*, et aussi sa théorie sur les transformations de l'homme.

—

Les *Actes de l'académie nationale des sciences, belles lettres... de Bordeaux*, qui viennent de paraitre (1er trimestre de 1893), contiennent, p. 129, *Le bien ducal, poème de Jean Guilloche*, publié par notre confrère, M. Philippe Tamizey de Larroque, dont la *Revue*, XIV, 160, a rendu compte.

—

La *Revue du monde catholique* des 1er novembre et 1er décembre, sous ce titre : *La mort d'un évêque. Pierre-Louis de La Rochefoucauld, évêque de Saintes*, et *François-Joseph de La Rochefoucauld*, son frère, *évêque de Beauvais*, fait le récit du massacre des Carmes, où périrent trois évêques et 120 prêtres, parmi lesquels plusieurs du diocèse de Saintes : Richard, Guérin, Béraud du Pérou, etc.

C'est un chapitre détaché du livre de M. Louis Audiat, *Deux victimes des septembriseurs* (un volume grand in-8° de 450 pp. Paris et Lille, Desclée et Cie), qui va paraitre, contenant l'histoire ecclésiastique du diocèse de Saintes pendant la révolution, avec un grand nombre de pièces inédites. Ceux qui n'ont pas déjà souscrit peuvent se procurer ce beau volume en envoyant 4 fr. 60 à l'auteur, à Saintes.

—

La *Revue des autographes* de décembre annonce la vente à 15 francs d'une lettre autographe (20 septembre 1776, 1 page in-4°) de Jean-Baptiste Mercier Dupaty, l'auteur des *Lettres sur l'Italie*, né à La Rochelle en 1746, mort en 1788, à Voltaire pour lui recommander M. de La Vie, président à mortier au parlement de Bordeaux.

—

Dans ses *Lettres à ma cousine* de la *Quinzaine* du 15 novembre, M. Gabriel Aubray, parlant du roman *Le coupable* de M. François Coppée, rappelle ces souvenirs : « Dans le *Journal*, où il parut cet été, je l'avais déjà effeuillé aux vacances. J'étais alors, vous le savez, en Saintonge, et la Saintonge est un peu le

Digitized by Google

pays de François Coppée. Des fureteurs de là-bas lui ont, il y a quelques années, dressé la généalogie de sa mère : et le poète des humbles a mis tout de suite une coquetterie charmante à se faire honneur de son humble aïeul, le forgeron Pierre Baudrit, compagnon à boucles d'oreilles qui ne savait pas lire, mais qui sans doute a légué à son arrière-petit-fils « un peu de son trésor normal, c'est-à-dire le bon sens populaire, le goût de la vérité, surtout le respect des travailleurs et l'amour des petites gens. » Gentil bohême parisien, François Coppée se laissa quelque jour ramener, par un gentilhomme qui l'aimait, au pays de son ancêtre ; et c'est de Saint-Hilaire en Soubise, un bon vieux logis perdu au milieu de cette morne campagne rochefortaise, si heureusement peinte par C. Vergniol dans l'*Enlisement*, qu'est daté le roman de *Jeanne*. A quelques lieues de là, dans le jardin d'une maison plus vieille encore, puisque ce fut une villa romaine, — les murs sont tels qu'il y a quinze ou vingt siècles, — on lui fit planter un paulownia devenu maintenant un grand arbre... C'est sous le paulownia de François Coppée, ma cousine, et dans le murmure attendrissant de tous ces souvenirs, que j'ai lu *Le coupable*, ému par avance et tout désarmé de mon habituelle ironie... »

—

« La question des origines chrétiennes de la Gaule que l'on croyait résolue il y a cinquante ans dans le sens de l'« école historique » qui s'appuie sur un texte fautif de Grégoire de Tours, écrit dans la *Vérité* du 2 novembre M. le chanoine Arbellot, a été après un demi siècle remise à l'étude et a donné lieu à d'importantes controverses. » On connait, en effet, les doctes travaux de M. l'abbé Duchesne qui conclut que l'évangélisation de la Gaule ne date que du IIIe siècle. Nous avons ici même signalé les réponses que lui a faites, entre autres savants, le président de la société archéologique du Limousin, l'honorable chanoine Arbellot. Aujourd'hui, il analyse un livre de Mgr Charles-Félix Bellet, *Les origines des églises de France*, qui réfute *Les fastes épiscopaux* de M. Duchesne, de l'institut, directeur de l'école française de Rome. Le sixième chapitre, *Critiques de détail*, s'occupe de certaines églises, Narbonne, Arles, Viviers, Limoges, Metz et Saintes. Citons ce passage de M. Arbellot sur saint Eutrope : « Ce n'est pas seulement sur les origines de l'église d'Arles que la critique de M. Duchesne est en défaut ; elle laisse beaucoup à désirer sur les origines de l'église de Saintes. Mgr Bellet relève l'erreur qu'il a commise dans la traduction du texte de Grégoire de Tours, relatif à saint Eutrope, premier évêque de cette ville. Grégoire dit expressément : « Eutrope, martyr de » la ville de Saintes, fut, dit-on (*fertur*), envoyé, par le bien- » heureux Clément, dans les Gaules, et reçut de lui la consécra- » tion épiscopale. »

« M. Duchesne explique ainsi ce passage : « Grégoire prononce » le nom de saint Clément à propos du premier évêque de » Saintes ; mais il ne le fait pas sans hésitation, et la façon dont

Digitized by Google

» il en parle montre bien qu'il n'a derrière lui aucune tradition » écrite ou orale. » (*Fastes épiscopaux*, p. 55.)

« Mgr Bellet demande à M. Duchesne : « Où se trouve l'hésitation ? Grégoire ne dit-il pas positivement que saint Eutrope fut consacré (*consecratus est*) par saint Clément ? Et quand il dit : « L'on rapporte » (*fertur*), ne montre-t-il pas qu'il a derrière lui une tradition écrite ou orale ? »

—

Le *Bulletin du protestantisme* du 15 octobre publie, de M. Louis de Richemond, une sentence (28 mars 1700) du présidial de Saintes (Dusault, Rousselet et Labé) qui condamne comme relaps Isaac de Lafon, marchand blanchier à Jonzac (il est décédé vers le 1er septembre 1699), « après avoir obstinément refusé de recevoir les sacrements de l'église catholique et romaine, en protestant qu'il voulait vivre et mourir en la religion protestante. » Il avait abjuré le 16 septembre 1685, en présence du comte d'Aubeterre, Jean Lecourt, Pellisson, Roullin, H. Monnereau, et du frère Fabien de Saint-Jacques, religieux carme, vicaire du prieur de Jonzac. La sentence « ordonne que sa mémoire demeure éteinte et supprimée à perpétuité, que son corps sera traîné sur la claye et jetté à la voyrie ; condamne ledit de Lafon en une amende envers le roy de la valeur de la moitié de ses biens et aux dépens des procédures envers ceux qui les ont faits. »

—

Le n° 220 des *Contemporains* (27 décembre) est composé de la biographie du cardinal Villecourt (1787-1867), évêque de La Rochelle, par Ch. d'Avone.

—

La *Revue du Nivernais*, mensuelle, paraît depuis le mois de septembre à Beaumont la Ferrière (Nièvre), créée par un poète et un folkloriste de grand talent, M. Achille Millien, dont l'académie française vient de couronner le volume de poésies (c'est le troisième) *Chez nous*. Son programme comprend tout ce qui intéresse la Nièvre, histoire, poésie, art, archéologie, légende, etc. ; elle fera pour le Nivernais, ce que notre *Revue* essaie de faire pour la Saintonge-Aunis.

—

La *Revue d'Auvergne* du mois d'octobre 1896 a réuni les divers articles écrits à l'occasion des congrès de 1896, sous ce titre : *L'Auvergne aux congrès de 1896* ; c'est un guide complet pour le touriste et le savant : histoire et préhistoire, géographie, géologie, montagnes et bois, villes et monuments. Clermont, Royat, La Bourboule, le Mont-Dore, Gergovie, même Vichy, Evaux et Néris. Dû à des spécialistes, MM. de Brinon, Joal, Vimont, Masfranc, Hauser et vingt autres, ce travail a ce grand avantage de n'être point une de ces compilations banales ; il mérite une confiance entière. De nombreuses gravures ajoutent à l'intérêt.

—

Digitized by Google

M. le docteur H. Coulon publie, dans le tome L (1895) des *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai*, une étude sur l'*Usage des strigiles dans l'antiquité*, qu'on lira en face de deux bas-reliefs du musée de Saintes, représentant deux baigneurs qui s'étrillent.

Dans le même volume, une *Histoire de l'ancienne cathédrale de Cambrai*, par M. Charles Petit, raconte que ce monument si remarquable fut vendu nationalement et démoli en 1796 ; qu'en 1793 l'administration, pour avoir du plomb, fit exhumer les cercueils de plomb qui se trouvaient dans toutes les églises de France. « Tous les cercueils contenus dans les caveaux étaient déjà chargés sur une voiture et allaient être transférés à la fonderie de Douai, lorsqu'une troupe de brigands, la 5e batterie des fédérés, arrivée le même jour à Cambrai, se jeta sur ces tombeaux, les ouvrit, profana les ossements et se saisit du plomb. Quelques uns de ces cercueils ainsi profanés contenaient la dépouille mortelle de nos seigneurs archevêques de Cambrai, Fénelon, de Bryas, Vanderburch et Fleury. Une personne inconnue demanda grâce pour Fénelon et l'obtint. » Les autres furent jetés à l'égoût.

—

Ceux qui s'occupent d'économie sociale pourront lire dans les *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse* (2e série, t. IV ; IXe de la collection. Guéret, Amiaud, 1895-1896) un travail de M. Autorde, archiviste de la Creuse, *Les charités de Felletin au XVe siècle*, chapitre qui nous donne des détails sur l'assistance publique avant la révolution de 1789.

—

Le *Bulletin* de la société de géographie de Rochefort (agriculture, lettres, sciences et arts) pour les mois de juillet, août et septembre, contient trois études : *Note sur la géologie du cours de la Charente entre Rochefort et l'île d'Aix*, avec carte, par M. A. Boisselier ; *De la formation du caractère dans la famille et au lycée*, par M. E. Lagniel, censeur des études au lycée de Rochefort, et *l'Egypte moderne*, par M. E. Toureille.

—

Le *Gaulois* du 30 novembre rappelle que c'est dans la propriété du docteur Guillotin que Marat se réfugia afin d'échapper à la vengeance de ceux qu'il avait persécutés. Cette maison, qui existe encore aujourd'hui, porte le n° 22 de la rue Norvins. Elle est située un peu plus haut que la rue de Ravignan, à quelques mètres seulement du souterrain qu'on vient de découvrir.

« Après l'assassinat du trop célèbre révolutionnaire, la convention lui décerna les honneurs du Panthéon. Il y fut porté avec solennité, et on lui éleva une pyramide sur la place du Carrousel. On donna son nom à plusieurs rues et on alla jusqu'à débaptiser en son honneur la butte Montmartre, qui devint... le mont Marat. Celui qui changea la rue d'Enfert en rue Denfert-Rochereau devait connaître cet affreux à-peu-près de 93.

Digitized by Google

» Mont Marat » n'eut pas de succès; les habitants persistèrent à appeler leur butte Montmartre. »

—

Erratum. *Revue*, xvi, 325, 4e §, 2e ligne, lire *Alain-Gilbert-Adolphe* de Callières; page 378, 2e §, ligne 7e, lire : Baguenier-Désormeaux ; page 381, ligne avant-dernière, lire : Thierry d'Argenlieu.

ARCHÉOLOGIE

La lieue gauloise. — Dans son très remarquable ouvrage (*Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. ii, 230), M. Camille Jullian, professeur à la faculté de Bordeaux, donne la description d'une colonne milliaire trouvée près de Saint-Ciers-Lalande.

Récemment, je lisais dans le volume de M. Lièvre, bibliothécaire de Poitiers, sur les chemins gaulois et romains, qu'une voie romaine passait à Saint-Ciers-Lalande et que la colonne ou borne sus-mentionnée, portant le chiffre xxvii, déterminait, au moyen de la distance connue de Bordeaux à Saint-Ciers, la valeur de la lieue gauloise, soit 2,436 mètres,

Malheureusement M. Jullian s'est trompé ou a été trompé, et il a entrainé M. Lièvre dans son erreur.

La colonne en question n'a pas été trouvée à Saint-Ciers-Lalande, même auprès de Saint-Ciers, mais bien au village des Babinets (c'est-à-dire à trois kilomètres), sur le bord de la voie qui conduisait de Blaye à Tallemont et qui laissait l'emplacement de Saint-Ciers à l'écart de 2,300, à l'ouest. Le chiffre xxvii n'a donc plus la valeur que l'on s'efforçait de lui attribuer.

Quant à l'étendue de la lieue gauloise, je crois, jusqu'à preuve contraire, qu'on doit l'évaluer à 2,250 mètres.

En effet, si de Blaye on se dirige sur Cartelègue en suivant l'ancienne voie de Saintes, arrivé à Cartelègue (*quarta leuca*, au moyen âge) on a exactement parcouru 9,000 mètres ; on ne risque pas de dévier : car on rencontre sur sa route le bourg de Saint-Martin, la *Caussade Mazion* (Mansio) et le village de La Voie. Or, le quart de 9,000 étant de 2,500, je crois être arrivé au *quod est demonstrandum*.

B. de B.

—

Les fana. — Qu'étaient-ce que les monuments gallo-romains, piles ou fanaux, qu'on trouve sur certains points de la France : Pile de Saint-Mard (vulgairement de Cinq Mars), pile d'Ebéon, de Pirelonge, etc ? Tombeaux, fanaux, monuments religieux ? Nous avons, tome iii, 374 ; viii, 388 ; ix, 243 ; xiv, 288, ici même, et plus d'une fois, exposé l'opinion des savants et les découvertes des archéologues. Le moyen de résoudre la question était de faire des fouilles. Au congrès archéologique de 1894, la société française d'archéologie a voté une somme de 100 francs

Digitized by Google

pour fouiller Pirelonge et Ebéon. Au mois de septembre dernier, à Chagnon-Sainte-Même, ligne de Saint-Jean d'Angély à Matha et à Cognac, M. Musset a pratiqué des fouilles sur l'ancien fanal, dit fanal de Pressac ou de Varaize. Les premières tranchées ont mis à découvert des blocages bétonnés et des lambeaux de sculptures du plus grand intérêt.

Le *Petit journal* du 17 décembre a publié sur ce sujet cette note : « Autour d'une pile centrale, à base carrée, on a mis à jour une enceinte quadrangulaire à murs épais, formant une petite cour dans laquelle on pénétrait par une sorte de portique ouvrant sur la voie. »

Une monnaie d'Antonin, des fragments de bronze, des débris de sculptures et de poteries, et une tête de femme double de la grandeur naturelle ont été extraits des déblais. Les fouilles continuent.

Le *Rappel charentais* du 23 ajoute quelques détails : « A la fin du IVe siècle, c'est-à-dire à la fin de l'époque gallo-romaine, dans nos régions d'Aquitaine, il est fait allusion à ces édifices, que le christianisme triomphant reléguait alors dans l'oubli, dans une lettre de Paulin de Nole à Ausone, écrite vers 394.

M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, a bien mis en relief le caractère religieux des fana ou piles romaines, qu'il appelle aussi du nom gaulois de vernemets, notamment au congrès tenu à Saintes par la société archéologique de France en 1894 et dont le volume vient justement de paraître.

La Saintonge, l'ancienne cité santone, possède, en effet, un certain nombre de débris de ces fana ou temples ruraux, qui portent encore dans le pays le nom de fanal, de fana ou de fâ : tels sont ceux de Pyrelongue, près de Saujon, et d'Ebéon, près de Saint-Jean d'Angély. Il y a ceci de remarquable, c'est que tous sont aux abords des anciennes voies romaines, et notamment sur la plus fréquentée et la plus importante de toutes, celle de Bordeaux à Autun par Saintes et Poitiers.

C'est justement au bord de la même voie que se trouve le fanum récemment découvert à la gare de Chagnon-Sainte-Même. Autour d'une pile centrale, à base carrée, on a mis à jour une enceinte quadrangulaire à murs épais, formant une petite cour dans laquelle on pénétrait par une sorte de portique. Des monnaies impériales, des plaques de bronze, des animaux sculptés, des poteries samiennes et autres en grande quantité, ont été extraits des fouilles. Tous ces objets ont été envoyés à La Rochelle, où ils vont être étudiés par M. Musset, président de la société archéologique de la Charente-Inférieure, lequel a pris l'initiative des fouilles. »

—

Découverte d'un reliquaire du XIe siècle a Cherves. — Le 12 décembre, dans un pré situé près de la ligne du chemin de fer de Cognac à Saint-Jean d'Angély, entre le château Chesnel et le château Plumejeau, le sieur Michaud, journalier au château Chesnel qui appartient à M. d'Auteville d'Angoulême,

Digitized by Google

a trouvé en bêchant, à 30 centimètres, des plaques de cuivre doré, émaillé, revêtu d'assez nombreuses pierres. Ce sont probablement les restes d'un reliquaire de la vraie croix : car les reliefs représentent les scènes de la passion. Toutes les pièces très bien conservées peuvent reconstituer le reliquaire à peu près complètement. En outre, il y avait une partie d'une lampe, une grosse sonnette et beaucoup d'autres pièces curieuses. Le tout indique un travail du XIe siècle qui a dû être enfoui il y a 3 ou 400 ans. Voir l'*Ere nouvelle* du 20 décembre.

ACTES D'ETAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La société des *Archives* a trois nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 28 octobre 1896, est décédé au château de La Morinerie, commune d'Ecurat, à l'âge de 76 ans, Charles-Marie-Gaëtan-*Auguste* Poittevin de La Frégonnière, né le 9 février 1821, fils de Nicolas-Emmanuel-*Charles* et d'Esther Benoist de Saint-Martin. Il avait succédé comme maire d'Ecurat à son père Charles, décédé à 79 ans, le 24 mars 1874, qui exerça ces fonctions pendant 46 ans consécutives, de 1828 à 1874, et fut nommé chevalier de la légion d'honneur en 1868 ; lui-même les conserva jusqu'à 1882, époque où la cruelle maladie qui le tint 13 ans sur son lit de douleur, le contraignit d'y renoncer, cédant la place à M. le baron Amédée Oudet. « Bien que condamné à l'immobilité physique, dit le *Moniteur de la Saintonge*, du 1er novembre, M. Poittevin de La Frégonnière avait conservé la plénitude de ses facultés intellectuelles, et sa disparition est vivement ressentie par les habitants d'Ecurat et des communes voisines qui professaient pour lui et sa famille le plus affectueux respect. » Ces sentiments ont été exprimés sur sa tombe par M. Oudet, maire de la commune, et reproduits par le *Moniteur de la Saintonge* du 1er novembre.

Marié, le 28 octobre 1848, à Marie Mourgues de Carrère, Auguste Poittevin de La Frégonnière laisse quatre enfants : 1° Jean-Gabriel, né le 30 octobre 1849, juge au tribunal civil de Tlemcen (Algérie), marié le 9 février 1895 à Ursule-Pauline Tedeschi ; 2° Etienne, né le 6 juillet 1851, marié à Mlle Rialland, fille de M. Rialland, inspecteur des prisons, dont cinq enfants ; 3° Marguerite, née le 1er avril 1853, mariée à M. Henri Perrin de Boussac, négociant, au logis de Saint-Martin près de Cognac, dont trois enfants ; 4° Augustin, né le 15 mars 1859, ✱, capitaine d'infanterie, marié à La Rochelle, le 9 novembre 1893, à Mlle Marguerite Alquier, dont deux enfants. Voir *Revue*, XIV, 20, et XV, 164.

—

II. — Le 7 novembre, est décédé, à l'âge de 83 ans, en son domaine de La Martière, commune de Saint-Pierre d'Ole-

Digitized by Google

ron, Claude-Jacques-*Paul* Normand d'Authon, ancien juge de paix, ancien conseiller général. Il descendait des Normand d'Authon et du Fié, originaires du Poitou et qualifiés bourgeois de la ville de Poitiers. Ils portent: *D'argent au chevron de gueules, surmonté d'une étoile d'azur, accosté de deux roses de gueules et accompagné d'une croix de sable en pointe.* Ils sont alliés aux Babinet, aux Cuissard, aux Filleau. Marguerite-Radégonde Babinet, fille de Pierre, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Poitiers, avait épousé en 1714 Claude Normand, avocat, puis procureur du roi en l'élection de Poitiers.

Marguerite-Madeleine-Suzanne-Céleste Normand du Fié, fille de Jacques-Alexandre, écuyer, seigneur de Purneau et de Passays, conseiller du roi à l'ancien conseil supérieur de Poitiers, et de Madeleine-Suzanne Blondé, épousa en 1775, à Poitiers, Louis-Claude-Rosalie de Cuissard, chevalier de Saint-Louis, chevau-léger de la garde du roi, et fut avec sa fille Céleste, âgée de 15 ans, le 28 décembre 1793, une des victimes des noyades de Carrier à Nantes.

Le premier Normand qu'on trouve en Saintonge est Claude-Jean Normand du Fié, receveur des tailles à Saint-Jean d'Angély vers 1750.

Ce Normand du Fié, anobli par ses charges, eut deux fils. Le second, Jacques Normand du Fié, receveur des tailles à la place de son père, seigneur des Eglises d'Argenteuil, fut maire des Eglises sous l'empire; de lui sont venus : 1° Henri, propriétaire aux Eglises d'Argenteuil, directeur des contributions indirectes, père de M. le docteur Sixte-Guillaume Normand du Fié, O. ✻, maire des Eglises, ancien médecin major de la garde impériale, et de cinq autres enfants décédés sans postérité ; 2° Antoinette, mariée à son cousin germain, Claude-*Maurice* Normand d'Authon.

L'aîné, Claude-Alexandre Normand d'Authon, fut avocat du roi à Saint-Jean d'Angély avant la révolution, puis après la suppression de sa charge avocat, « doctor in utroque juve. » Par lettres patentes du 20 décembre 1780, il fut pourvu de l'office de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France. Joignant une grande piété à un savoir très étendu, il était le conseiller des anciennes familles et leur rendit de grands services pendant la révolution ; aussi fut-il emprisonné à Brouage comme suspect, « pour avoir correspondu avec les émigrés », et n'en sortit qu'après la mort de Robespierre. Né le 1er juin 1747, marié en 1782 à Marguerite-Thérèse Charrier, fille aînée de Maurice Charrier, dame de la baronnie d'Authon(1),

(1) La sœur cadette de sa femme, Marie-Maurice Charrier, mariée à Jacques-Alexandre Dubois de Saint-Mandé, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, eut la terre de Garnaud. Lui, voulut reconstituer la châtellenie-seigneurie d'Authon, telle qu'elle était au XVIe siècle. Il continua le rachat des rentes nobles. Le 3 février 1788 notamment, il acquit de François Aubert de Bardon, seigneur de Courerac, de Kérault, chef d'escadre des ar-

Digitized by Google

il est mort le 6 avril 1812, laisant : 1° Claude-Maurice, avocat à Saint-Jean, mort en 1858, qui avait épousé sa cousine germaine, Antoinette Normand du Fié ; 2° Camille, propriétaire du château d'Authon, mort à Authon le 8 avril 1866, marié le 10 novembre 1813, à Caroline Griffon, fille de Jean-Baptiste, garde du corps, maire de Saint-Jean d'Angély, sous-préfet de l'arrondissement, dont : *A.* Marcelin, inspecteur des forêts, mort le 21 novembre 1879, qui d'Ernestine de Lestang a : *a)* Charles qui habite Authon, marié, le 14 octobre 1890, à Marie-Thérèse Larade, et *b)* Louis qui habite La Mourrière ; et *B.* Camille, mariée à Edouard Bouscasse, directeur de la ferme-école de Puilboreau, décédé le 9 mars 1893.

Claude-Maurice eut : 1° Claude-Jacques-*(Paul)*, qui fait l'objet de cette notice ; 2° Caroline ; 3° Marie, mariée à M. Cassou de Saint-Mathurin, dont un fils Henri, percepteur ; 4° Camille-*Antoine*, commandeur de la légion d'honneur, colonel d'artillerie en retraite ; 5° Noémie ; 6° Melchior, ✻, capitaine en retraite. Voir *La noblesse de Saintonge et d'Aunis*, par M. de La Morinerie, page 261.

Né à Saint-Jean d'Angély le 4 avril 1813, Paul Normand d'Authon — l'ancienne orthographe du nom est *Auton* — fit ses études au petit séminaire de Saint-Jean sous la direction de Mareschal. Il y prit et dans sa famille les principes religieux auxquels il consacra sa vie entière sans aucune défaillance. Comme son père et son grand-père, il fut avocat à Saint-Jean, de 1834 à 1853, et, pendant cet espace de temps, il fut, malgré sa jeunesse, quatre fois élu bâtonnier par ses confrères. Il fut aussi conseiller municipal et adjoint au maire. Une circonstance imprévue l'appela dans l'île d'Oleron. Le comte de Begeon de Sainte-Mesme (Augustin-René-Melchior), sous-lieutenant de dragons, maire de Bagnizeau, puis de Saint-Pierre d'Oleron, vint à mourir à 65 ans en 1849, le dernier de son nom, sans enfant d'Hélène Desprès de Launay, dont il était séparé judiciairement. Par son testament il faisait son légataire universel Paul Normand d'Authon, qui, après un long procès, put prendre (1853) possession de la terre de La Martière.

En 1840 il épousa Marie-Louise-*Delphine* Malafosse de Couffour, d'une ancienne famille d'Auvergne encore représentée à Clermont-Ferrand et à Toulouse, et dont un membre s'était fixé dans la Charente vers 1760. (1) Le 28 février 1765,

---

mées navales, « toutes les rentes nobles qui lui appartenaient, situées ès paroisses d'Auton, d'Aujac, Ebéon et Bercloux dépendantes de la baronnie d'Auton, moyennant 3,000 livres : plus tard il réunit à son domaine le château d'Ecoyeux, et ses fils, Maurice et Camille Normand d'Auton, se retrouvèrent en possession de ces deux terres, comme l'avaient été six cents ans avant eux les deux frères d'Authon. » *La baronnie d'Auton en Saintonge*, 1147-1789, par Denys d'Aussy, manuscrit qui sera prochainement publié.

(1) Marc-Antoine de Malafosse, écuyer, seigneur des Deux-Verges et co-seigneur de la ville de Chaudesaigues, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, rendit hommage au roi en 1699 et 1723, à cause de son fief de Couffour près de Chaudesaigues, arrondissement de Saint-Flour. Deux de ses

Digitized by Google

à Saint-Georges d'Oleron, René d'Orfeuille de Clavière, écuyer, capitaine réformé au régiment de La Fère, fils de Louis d'Orfeuille, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien gendarme de la garde, et de Marie-Françoise Levaillant, du village de Villesanot, paroisse de Saint-Christophe, près Confolens — diocèse de Limoges — épousa Marie-Suzanne Daudenet de La Touche, fille de feu Daniel-Alexandre Daudenet de La Touche (1) et de Jeanne-Suzanne Papineau des Marais — et non des *Marsais*, comme il a été écrit dans la *Revue*, VII, p. 118. — De ce mariage, une fille qui devint madame Malafosse de Couffour.

Marie-Suzanne Daudenet était la fille de Charles Papineau des Marais qui avait épousé Esther Bouffard, fille de Nicolas Bouffard de La Jousselinière et d'Esther Fresneau, laquelle, veuve de Charles Papineau, épousa, le 4 février 1748, à Saint-Georges d'Oleron, Pierre-Alexis de Gellé, seigneur de Pourçay, en la paroisse de Torxé, sur la Boutonne. Daniel-Alexandre Daudenet de La Touche, marié dans l'île d'Oleron, avec Jeanne-Suzanne Papineau, mort à Saintes le 18 octobre 1761 (sa femme décédée à Saint-Georges d'Oleron le 17 février 1765), eut deux filles : 1° Madame d'Orfeuille, dont il a été parlé plus haut ; 2° Jeanne-Esther, morte le 11 juin 1774, âgée de 29 ans, qui avait épousé le 20 février 1770 Charles-Vincent Georget de La Viollière, sieur de La Morinière, ancien capitaine de milice de l'île de la Martinique, substitut du procureur d'office de la châtellenie de Saint-Georges d'Oleron, fils de René Georget de La Viollière, ancien conseiller du roi, ex-notaire de la ville de Tours, et de feu dame Catherine Gohier — appelée à tort Gageur, *Revue*, VII, 119. (2)

---

descendants signèrent l'acte de coalition de 1791. L'un, ancien officier de l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis le 7 juin 1797, mourut à Billom en 1797, laissant entre autres enfants, Pierre, ✻, capitaine de zouaves en Algérie. L'abbé de Malafosse était chanoine de la cathédrale de Toulouse en 1789. *Nobiliaire d'Auvergne*, par Bouillet, IV, 18.

(1) D'un acte passé au bourg du Seurre dans le logis de La Salle, le 17 mai 1748, devant Me Duvergier, notaire royal héréditaire, et les témoins soussignés, il appert qu'entre Alexandre-Daniel Daudenet de La Touche, demeurant actuellement au lieu de La Touche, paroisse de Chaniers, d'une part, et Jean Augereau, conseiller du roi, lieutenant en l'élection particulière de Barbezieux, époux de Magdelaine Daudenet, laquelle donne son consentement audit acte, il a été fait partage et division des biens qu'ils ont actuellement en commun et à eux advenus et échus de la succession de Jean Daudenet, sieur de La Touche, leur père, et sans préjudice de ce qui peut leur revenir de la succession de damoiselle Suzanne Vanderquand, leur mère.

Le lot des époux Augereau s'est composé de la maison et métairie de La Touche, située en la paroisse de Chaniers, dont tous les domaines sont roturiers.

Le lot d'Alexandre Daudenet de La Touche est composé du fief appelé La Salle, la métairie de La Salle, et la métairie située au lieu du Fourneau — lesquelles dites deux métairies sont roturières—avec toutes leurs circonstances et dépendances. En ce compris les acquêts dont leur mère, demoiselle Vanderquand, est usufruitière. Lui appartiendront aussi tous les vaisseaux vinaires, qui sont au dit lieu du Seure.

Les époux Augereau ont laissé de nombreux descendants : les Paulet, les Tercinier, les Surrault. Louis Tercinier était encore propriétaire de La Touche il y a quelques années.

(2) On raconte que Pierre-Alexis de Gellé de Pourçay, officier garde-côtes

Digitized by Google

De ce mariage vint une fille, Angélique Georget de La Viollière, qui, habitant chez sa cousine madame de Couffour, épousa le 21 novembre 1791, en l'église paroissiale de Laplaud, arrondissement de Confolens, Pierre-Nicolas de Boussard, lieutenant des vaisseaux du roi, dont une fille, née le 1er octobre 1792, à Saint-Georges d'Oleron, et qui à son baptême, le 15 novembre suivant, reçut les noms de Marie-Louise-*Honorine*-Angélique, de son parrain Nicolas de Boussard, trésorier de la marine à Rochefort, son grand-père, et de sa marraine, madame de Couffour, sa tante à la mode de Bretagne. Elle épousa François-Nicolas Burle, capitaine d'état-major, et en secondes

---

dans l'île d'Oleron, y avait fait connaissance d'une dame veuve qui avait avec elle deux nièces, dont l'une avait la perspective de devenir dame de Pourçay. Lorsqu'il allait faire visite, la veuve avait toujours le soin d'ouvrir une armoire sur les étagères de laquelle on voyait des sacs remplis d'écus de six livres. Les nièces eurent tort. Les sacs de la tante avaient fasciné probablement M. de Pourçay : car, le 4 février 1748, il la prenait en justes noces (Voir *Revue*, volume VII, page 118, année 1887); et la légende rapporte que M. de Pourçay, ayant mis la main sur les sacs de la fameuse armoire aussitôt après son mariage, et n'y ayant trouvé que des ronds d'ardoises, partit immédiatement pour Pourçay et ne mit plus jamais les pieds dans l'île d'Oleron. Voilà ce que dit la chronique.

La vérité serait celle-ci : M. de Pourçay voulait habiter son domaine, et Mme de Pourçay ne voulait pas laisser Saint-Georges d'Oleron où elle avait des connaissances pour habiter la propriété de son mari, isolée, sans un seul voisin que le propriétaire de Lhommée. Les deux époux restèrent séparés quelque temps. La lettre suivante de Paul Allenet, curé de Torxé, cousin du mari et qui avait bénit son mariage, prouve que madame Bouffart-Papineau consentit après 3 ans à se réunir à son époux à Pourçay. Elle mérite d'être reproduite : nous la tenons d'un arrière-petit-fils de madame de Gellé.

« Madame de Poursai, dans sa maison de Saint-Georges, isle d'Oleron.

» Madame, le ciel reprend son asur, les oiseaux font retentir les airs par leurs douces mélodies, les animaux bondissent dans nos prairies, les éléments déposent leur rage, et au lieu de l'hiver, votre avénement à Poursai nous annoncent le printemps. En un mot, l'âge d'or va renaître ; votre réunion avec votre époux va faire filer de jours plains de joye et de calme à toute une famille allarmée de votre éloignement. J'aurai tout dit si j'ajoute que vous allez donner la vie à un tendre époux que votre absence a mille fois mis au tombeau. Que pourray je vous dire icy, madame, qui puisse égaller les sentiments qu'il vous manifeste luy même par sa lettre et lample satisfaction que lui va procurer le dessin où vous êtes de reposer avec lui sous le même toit. Souffrés, madame, que je vous en témoigne icy ma joye. Comme personne ne s'interassa jamais plus pour un aussi cher ami que me l'est votre époux, jamais personne aussi ne fut plus sensible que moy au plaisir qu'il ressent de vous voir vous conformer à ses désirs.

» Maître de troubler votre repos et de vous rendre plus amer le calice de cette misérable vie, sa tendresse pour vous luy a fait préférer une retraitte pleine d'amertume à des moyens que son cœur désavouait, et il n'a voulu être redevable de la conqueste de votre cœur qu'à une sincère et constante amitié dans l'esperance de vous y voir sensible. Veuille le ciel touché de sa juste douleur vous faire désormais à l'un et à l'autre passer des jours tranquilles ; ma joye en sera d'autant plus grande, madame, que Dieu sensible à mes vœux bénit aujourd'huy mon ouvrage et ne permettra pas qu'à l'avenir je vous voye unis sans union, et que de cette grâce qu'il vous accorde il en résultera pour moi l'avantage de vous dire quelque fois à vous mesme que c'est avec un cœur plain d'affection que j'ay lhonneur de me dire dans l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, votre très humble et très obéissant serviteur.

ALLENET, *curé de Torxé.*

» A Poursai, le 20 octobre 1751. »

Digitized by Google

noces, Jacques-Nicolas Mortreuil, agent comptable de la marine à Rochefort.

Madame de Couffour, fille de René d'Orfeuille et d'une Daudenet de La Touche. petite-fille d'un Papineau des Marais, eut deux fils, Zénobe et Félix. Félix, marié à Marie-Jeanne-Delphinie Laurent de Reyrac, n'a eu qu'une fille, Marie-Joseph-Théodosie Malafosse de Couffour, mariée, le 19 avril 1841, à Auguste-André de Chergé, né le 28 janvier 1818, mort le 22 février 1889, fils de Léonard-Charles de Chergé ; Zénobe, receveur particulier des finances à Confolens, démissionnaire en 1830, eut trois filles : Zénobie, morte sans alliance; Delphine, Mme Normand, et Louise, épouse de Venault de Lardinière.

Cette même année (1853) le nouveau propriétaire de La Martière fut nommé juge de paix du canton de Saint-Pierre. Il consacra son activité et sa connaissance des affaires à terminer les contestations existant entre certaines familles depuis de longues années et à éviter les procès. Ses émoluments passaient intégralement dans les mains des pauvres. Quand le choléra dévasta l'île en 1854, il fit preuve du plus grand dévouement, ce qui lui valut les félicitations de ses chefs et l'estime des habitants. Aussi, en 1861, aux élections pour le conseil général, la population de Saint-Pierre le porta contre le candidat du gouvernement, Fréderic Renaud, procureur impérial à Poitiers, mort conseiller à lacour de Bordeaux, qui était de Saint-Georges, mais ne l'habitait pas. Malgré l'appui déclaré dupouvoir, en dépit des menaces et des promesses, il fut élu par l'enthousiasme des populations ; on allait au scrutin par bandes de 30, 40, 50 électeurs en chantant et en criant : « Vive la liberté ! Vive M. Normand ! » Il paya ce succès éclatant de sa place de juge de paix ; il fut destitué ; ce furent les pauvres et les justiciables qui y perdirent. Pendant 13 ans, il fit partie du conseil général où sa parole était toujours écoutée et où il eut une grande influence ; plusieurs fois, il fut de la commission départementale. Grâce à ses vastes connaissances et sa facilité de travail, on le choisissait pour rapporteur ou président des commissions ; et dans cette assemblée siégeaient des hommes tels que Dufaure, Chasseloup-Laubat, Bethmont, Dampierre, Eschasseriaux, Lemercier. Il fut aussi pendant longtemps conseiller municipal de Saint-Pierre. L'administration commit la faute de ne pas le nommer maire. « C'est une tactique, lisons-nous dans une lettre de cette époque ; il s'use au contact d'une municipalité impopulaire ; le bien ne se réalise plus ; on veut faire retomber la faute sur le conseiller général et ainsi arriver à le dépopulariser. On n'y a pas réussi... »

En 1870, au lendemain du 4 septembre, à la dissolution des conseils municipaux, Frédéric Mestreau, préfet de la Charente-Inférieure, le nomma président de la commission municipale. En 1871, porté sur la liste des candidats à l'assemblée nationale, il obtint dans tout le département 35 à 36,000 voix.

Au renouvellement du conseil général, le 4 octobre 1874,

Digitized by Google

Paul Normand, estimé de tous, indépendant par caractère et par sa position, connu par ses services rendus à tous, amis ou adversaires, échoua. Sur 3,451 inscrits, 2,537 votants et 1,442 bulletins comptés, il obtint 1,139 voix contre 1,303 à M. Bisseuil, avoué à La Rochelle. Chrétien convaincu et pratiquant, on l'accusait de cléricalisme ; il n'en fallait pas davantage ; il voulait certainement rétablir la dîme, les droits féodaux, le servage.

A la séance du 14 octobre, Bossay, de Matha, fit le rapport sur cette élection, parlant « de circulaires honteusement anonymes qui ont été distribuées et des articles de journaux qui ont été répandus. Une affiche, placardée le matin même de l'élection, a été formellement désavouée par l'honorable M. Bisseuil qui a qualifié lui-même de « maladroits amis » les auteurs de cet affichage. » Et la commission, « tout en estimant que des violences blâmables et regrettables ont été commises dans cette élection », concluait à la validité du scrutin par 8 voix et 2 bulletins blancs sur 10 votants. Malgré une demande d'enquête faite par Omer Charlet et M. Marchand, qui fut repoussée par 20 voix contre 19, le conseil valida l'élection par 21 voix contre 18.

« Un peu plus tard, il fut en outre exclu de la commission du bureau de bienfaisance, l'homme le plus charitable de la commune et de la contrée. » C'était une manière d'encourager le dévouement aux pauvres. « En revanche, dit le *Conservateur* de Marennes du 29 novembre à qui nous empruntons certains détails, la société centrale de sauvetage des naufragés le nomma président du comité créé à La Cotinière, quand, grâce à ses démarches, on y établit une station et un canot de sauvetage vers 1877 ou 1878. » Il avait obtenu du gouvernement impérial, pour le port, une somme de 35,000 francs qui fut employée à la construction d'une première digue. Quoique n'ayant plus aucune fonction publique, il n'en continua pas moins à s'occuper des affaires de la contrée et à prodiguer à tous son dévouement et ses conseils. Il fut président de la fabrique, président du syndicat pour le dessèchement des marais, de la société de secours mutuels, dite des sauveteurs bretons ; il s'occupa des pêcheries ou écluses, des salines au sujet desquelles il publia un mémoire sur les salines de l'ouest lors de l'enquête agricole. Avant comme après son échec au conseil général, son cabinet fut toujours ouvert gratuitement à tous ceux qui avaient besoin de ses avis, surtout aux faibles et aux pauvres. On peut dire que, pendant sa longue carrière, il ne s'est jamais reposé et qu'il a toujours plus songé aux intérêts de ses concitoyens qu'aux siens propres. Il suivait très attentivement les travaux de la société des *Archives*, et lui envoyait, jusqu'en ces derniers mois, des communications qu'il dictait. Lors de notre excursion dans l'île en 1889, il nous exprima tous ses regrets de ne pouvoir nous recevoir chez lui à La Martière. « Grand propriétaire, dit en terminant le *Conservateur*, il a donné pendant toute sa vie. Sa maison était ouverte à toutes les infortunes, à toutes les

Digitized by Google

misères. Argent, linge, vêtements, vin, viande, bois... Dieu seul sait combien il fut charitable à tous les malheureux. Chrétien, il a pratiqué sa religion, le front haut et le respect humain sous les pieds. De son influence et de sa bourse, il a soutenu, sans ostentation, mais plutôt dans le silence, toutes les œuvres catholiques, notamment celles de sa paroisse. A ses derniers moments, il a déclaré, devant sa famille et ses serviteurs, vouloir mourir dans la foi de l'église catholique, apostolique et romaine.

» M. le curé-doyen, en saluant au pied de l'autel la dépouille mortelle de cet homme de bien, a résumé sa vie en ces mots : « *Transiit benefaciendo.* Il a traversé la vie en faisant le bien. » Aussi sa mort est un nouveau triomphe sur la terre. Les douze cents personnes, amis et adversaires, qui l'ont accompagné à sa dernière demeure, ont rendu par leur présence un solennel et sincère hommage à ses vertus incontestées et bien connues. Ce triomphe est surtout celui du chrétien, qui trouve dans sa foi religieuse sa force et son soutien. »

Paul Normand d'Authon, veuf de Delphine de Couffour, laisse 4 enfants : 1° René, inspecteur des eaux et forêts à Niort, qui a épousé Mlle Saint-Blancard, sans enfants ; 2° Maurice ; 3° Antoinette, et 4° Marie, qui habitent tous trois La Martière, commune de Saint-Pierre d'Oleron.

—

III.— Le 11 décembre, est décédé, à Paris, des suites d'une opération qu'il était allé subir à la maison Dubois, le docteur *Emmanuel*-Marie-Joseph Pineau, âgé de 42 ans, médecin au Château d'Oleron. Homme de science et de dévouement, esprit d'élite et noble cœur, Pineau est pleuré unanimement. Un des premiers dans notre département il s'était occupé des questions préhistoriques et avait réuni une belle collection d'objets trouvés dans l'île. Ses communications aux sociétés savantes étaient fort goûtées. La station d'Ors lui doit sa célébrité. Nos confrères qui ont fait en 1889 l'excursion de l'île d'Oleron, se rappellent avec quelle industrieuse activité il en avait préparé tous les détails et avec quelle attention on écoutait ce cicérone si affable et si compétent. Il y a trois mois, à propos de l'inauguration du sanatorium de Saint-Trojan, nous avons rappelé les dix années de sa vie qu'il consacra à cette œuvre charitable et ses persévérants efforts qui ont valu à tant d'autres les honneurs, à lui la reconnaissance des hommes de cœur, qui lui vaudront le souvenir des indigents, « lui l'homme du devoir, le médecin des pauvres, le bon Français, le vaillant chrétien », disent les *Tablettes* du 15. Né le 15 avril 1854 à Aunay, reçu docteur à Paris à 23 ans, et fixé la même année au Château, il avait épousé, à Barbezieux, le 17 février 1879, Jeanne Dumas, née à Aubeterre d'un ancien notaire à Saint-Romain près Chalais ; il laisse trois filles. Voir un article très élogieux dans le *Conservateur* de Marennes et la *Seudre* du 20.

—

Digitized by Google

Le 7 octobre, a été célébré à Bègles, en présence d'une partie de la famille qui y habite, une messe pour le repos de l'âme de Guy de Harpedane de Belleville, capitaine d'infanterie de marine, commandant du Haut-Niger, dont ont venait d'apprendre le décès arrivé le 4 septembre à Siguiri (Soudan). Il appartenait à la maison de Harpedane, dont le premier connu est Jean Harpedane, chevalier, général des armées anglaises, puis sénéchal de Saintonge, qui présida à la joute de Montandre le 19 mai 1402, marié à Jeanne de Clisson, dame de Belleville.

—

Le 8 octobre, est décédé à Royan, à l'âge de 92 ans, Jean-Henri Covillon, ancien architecte à Cognac, ancien directeur des usines à gaz de Royan et de Cognac. Le deuil était conduit par MM. Georges Covillon, directeur des usines à gaz et électricité de Cognac et de Royan, et Maurice Covillon, capitaine au 6e régiment de hussards à Bordeaux. Il a laissé dans sa ville natale et dans les environs une foule de constructions remarquables comme style et aménagements.

—

Le 9 novembre, est décédée à Paris, à l'âge de 53 ans, et a été inhumée à Cognac le 13, madame Hennessy, née Catherine-Jeanne-Charlotte Foussat, épouse de M. Maurice Hennessy, l'un des chefs de l'importante maison de commerce de Cognac et ancien président du tribunal de commerce de cette ville. C'était une femme d'une bonté admirable et d'une charité aussi large que discrète. Jamais personne n'avait fait inutilement appel à son cœur. Elle laisse deux fils : M. James Hennessy, négociant, conseiller municipal de Cognac, conseiller général du canton de Segonzac, ancien officier de marine, et Jean Hennessy, et une fille, madame la comtesse Bruno de Boisgelin.

—

Le 12, est décédé à Royan, où il s'était retiré après sa mise à la retraite, Aimé-Léon Aymard, sous-directeur des contributions indirectes. Né à La Rochelle, le 31 août 1829, Aymard entré jeune dans l'administration fut envoyé à Saintes comme employé et y épousa la fille de Bonneau, professeur de seconde au collège. Après quelques années, il quitta Saintes, mais pour y revenir au mois de septembre 1888 comme sous-directeur, en remplacement de Garraud ; il y resta jusqu'à sa retraite, le 1er octobre 1894. Ses obsèques ont eu lieu le 14. Le deuil était conduit par ses deux gendres, M. Fernand Lafosse, artiste peintre, et M. Georges Moufflet, capitaine au 107e d'infanterie de ligne à Angoulême. M. Perrin, directeur des contributions indirectes à La Rochelle, a prononcé un discours sur sa tombe.

—

Le 13 novembre, est décédé à La Rochelle, âgé de 62 ans, Bertrand-Philippe-Athanase Tapie, chanoine honoraire de La

Digitized by Google

Rochelle, curé de Notre-Dame de cette ville depuis quinze ans. Il était d'une famille chrétienne ; son oncle maternel, l'abbé Ducomps, fut un prêtre d'un grand mérite, dont la sœur fonda la congrégation de l'Immaculée-Conception de Lourdes.

Né le 19 décembre 1833 à Tournay, diocèse de Tarbes, l'aîné de six enfants, il a eu une de ses sœurs religieuse, deux de ses nièces filles de sainte Ursule ; un de ses neveux est élève au grand séminaire de Tarbes. Elève du petit séminaire de Saint-Pé, du grand séminaire de Tarbes, il fut d'abord professeur à Saint-Pé ; ordonné prêtre le 17 septembre 1858, il fit partie d'abord de la congrégation des missionnaires du Sacré-Cœur de Toulouse ; il professa la seconde au séminaire de l'Esquil, et se livra à la prédication. En 1866, il prêcha dans la province de Constantine, à Philippeville et à Guelma. Sa santé l'obligea à quitter la congrégation, sans renoncer à la prédication. Il alla pendant deux ans étudier à Rome la théologie et prit le grade de docteur. Il prêcha à la cathédrale de La Rochelle une station de carême qui mit en relief son talent d'orateur. En avril 1874, il accepta les fonctions d'aumônier du couvent de la Providence, à Rochefort ; c'est de là qu'en 1881 Mgr Thomas l'appela à la cure de Notre-Dame, où il succédait à l'abbé Baudrit, et l'année suivante le nomma chanoine honoraire. Prêtre instruit et zélé, il fit à son église des réparations considérables.

M. William Romieux, président de la fabrique, a prononcé au cimetière un discours que reproduit l'*Echo rochelais* du 18, et rappelé ses diverses œuvres : œuvre du Saint-Sacrement, société des Enfants de Marie, œuvre de Sainte-Blandine, dite des domestiques ; associations de prières pour les âmes du purgatoire, la guérison des malades et la conversion des pécheurs, œuvre du pain de Saint-Antoine de Padoue, etc.

—

Le 15 novembre, est décédé, à l'âge de 46 ans, Maurice Dejarnac, pasteur de l'église réformée de Jarnac depuis 15 ans, et président du consistoire. Né le 20 juillet 1850 à Segonzac, où il a été inhumé le 17, il fit ses études à la faculté de théologie de Montauban ; il fut pasteur à Viane (Tarn) de 1872 à 1880, puis à Jarnac. Il a écrit une brochure en réponse à *L'évangéliste* de Daudet. Il laisse une veuve et trois fils qui se destinent au ministère évangélique. Des discours ont été prononcés à la maison par M. le pasteur Caris, au temple de Jarnac par MM. les pasteurs Ballande et Duproix, enfin au cimetière par MM. les pasteurs Meyniel, Benezech et Ducros. Voir, dans le *Bulletin évangélique* du 21 novembre, un article de M. le pasteur Meyniel, suivi de stances « à la mémoire de notre vénéré pasteur M. Dejarnac » d'où les règles de la prosodie sont absentes. « M. Dejarnac, dit l'*Ere nouvelle* de Cognac, a été un excellent administrateur, un pasteur d'une grande modestie, un homme de bien, de paix et de conciliation. »

—

Digitized by Google

Le 16, est décédé à Saintes, à l'âge de 63 ans, Jean-Adrien Surraud, licencié en droit, suppléant du juge de paix du canton sud, ancien greffier du tribunal civil de Cognac, puis de Saintes le 2 septembre 1862. Dans sa retraite, il avait composé un ouvrage, *Code de la cour d'assises*, qui est devenu vite un ouvrage indispensable. Né à Angoulême de Pierre Surraud et d'Andrée Barrière, il avait épousé, le 30 juin 1862, à Averton, commune de Montils, Marie-Gabrielle Baron, fille du docteur Adolphe Baron et de Marie-Julie Grenon. Sa fille, Gabrielle Surraud, a épousé François Raffenel, chef de bataillon au 136e de ligne à Saint-Lô. A l'église, le jour des funérailles, M. Knell, curé de Saint-Vivien, a dit un mot d'éloge pour le regretté défunt.

—

Le 17 novembre, est décédé à Genté, dans sa 60e année, Henri Pelletant, négociant, maire de sa commune depuis plus de 20 ans. Il était agent de la maison Hennessy, de Cognac ; c'était un homme intelligent et actif, et qui, comme maire, avait su s'attirer de vives sympathies.

—

Le 26, est décédé à Rochefort, âgé de 87 ans, André-Charles-Camille Guérin des Essarts, ancien négociant, qui fut juge au tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce et vice-consul de Russie à Rochefort.

—

Le 27, est décédé à l'ancienne abbaye de La Tenaille, commune de Saint-Sigismond de Clermont, âgée de 83 ans, et a été enterrée le 30 à Saintes, Catherine-*Célestine* Baynaud de Langlardie, née à La Rochefoucauld, veuve d'Alexis-*Jules* Martin de Bonsonge qu'elle avait épousé le 10 janvier 1831. Elle laisse trois enfants : André-*Ernest* de Bonsonge, ancien officier au 102e de ligne ; Anna, veuve d'Eugène de Fleury, et Madeleine, religieuse carmélite.

—

Le 30, est décédé à Cognac, à l'âge de 74 ans, Pierre-Victor-Aubin Boraud, docteur en médecine, veuf en premières noces de Clémentine Devillesuzanne-Lagarde et en deuxièmes noces de Charlotte-Suzanne Guichard. Il laisse un fils, M. Marcel Boraud, à qui, depuis deux ans déjà, il avait transmis sa clientèle. M. le docteur Martin Bernard a prononcé sur sa tombe un discours où il a fait l'éloge du défunt.

—

Le même jour, est décédé à Saintes, âgé de 76 ans, François Marchesseau, ✻, capitaine en retraite, né à Saint-Etienne (Deux-Sèvres), fils de Pierre Marchesseau et de Marguerite Neau, époux de Marie-Louise Michaud.

—

Digitized by Google

Le 5 décembre, est décédé à La Rochelle, âgé de 73 ans, époux Monod, Gustave-Frédéric Good, pasteur de l'église réformée, A. ✠, aumônier du lycée et de l'école normale, membre du conseil départemental. Né le 8 juin 1823, consacré au ministère évangélique le 27 septembre 1849, il fut appelé comme pasteur à La Rochelle, le 1er février 1857 ; il fut président du conseil presbytéral et du consistoire depuis le 16 janvier 1877 jusqu'au 1er mai 1895. « Sa vie dépensée auprès des malades et des affligés, dit le *Courrier de La Rochelle* du 10 décembre, loin de toute intrigue, de toute passion, de toute préoccupation personnelle, lui avait mérité l'affection respectueuse de tous les membres de son église. » A la maison M. Jean Monod, doyen honoraire, au cimetière MM. les pasteurs G. Soulier et Théodore Monod ont successivement pris la parole. « D'après la volonté formelle du défunt, toute oraison funèbre a été interdite sur sa tombe. »

—

Le même jour, est décédé subitement à Saintes, à l'âge de 66 ans, Alexandre Bonnet, ✱, né à Saint-Maixent, de Pierre Bonnet et de Madeleine Bourdon, époux de Camille Chauvet, conseiller municipal de Saintes depuis le mois de mai dernier, ancien percepteur de Saintes, ancien commandant de l'armée active, ancien lieutenant-colonel du 137e territorial, ancien président de la société de tir de Saintes, vice-président de l'union des sociétés de France. L'inhumation a eu lieu à Saint-Maixent. Avant le départ à la gare, M. Eusèbe Genet, premier adjoint et président de la société de tir, lui a dit adieu, au nom de cette société et du conseil municipal. Il laisse un fils et une fille, mariée le 10 juillet 1895 à M. Charles Paris (Voir *Revue*, xv, 423). Il était beau-frère de M. Gaston Chauvet, de Pons, notaire à Ruffec, président de la société archéologique de la Charente.

—

Le 6 décembre, est décédé à Nieul sur mer, âgé de 80 ans, Gustave Fournier, conseiller municipal de Nieul, ancien juge au tribunal de commerce de La Rochelle, ancien administrateur des hospices. Il avait fondé à La Rochelle une maison de nouveauté encore aujourd'hui très prospère. Il était frère de Charles Fournier, ✱, notaire, qui fut maire de La Rochelle, député de 1876 à 1878, et mourut le 3 février 1889.

—

Le 8 décembre, a eu lieu au Port-d'Envaux l'inhumation de Pierre-Honoré Ferret, pharmacien de la marine, mort à Kayes, au Soudan français, le 15 avril 1891, et qu'après cinq ans d'instances sa famille a pu ramener dans sa commune natale. Né au Port-d'Envaux le 14 novembre 1864, entré à l'école de médecine navale de Rochefort en 1883, il obtint à la fin de sa première année d'école (novembre 1884) une médaille d'honneur. En novembre 1885, comme aide pharmacien, il fit au Tonkin,

Digitized by Google

sur un transport-hôpital, deux voyages consécutifs, dont le second fut marqué par une épidémie de choléra. En 1889, il passa à Paris ses examens de pharmacien universitaire de 1re classe de la marine. En janvier 1870, il partit de Bordeaux pour le Sénégal, où il trouva la mort à 27 ans, ne s'étant pas ménagé dans une colonie où à cette époque, sur 300 blancs il en mourut en quelques mois 86 dont 11 officiers. M. le docteur Peyremol, ancien pharmacien en chef de la marine, a payé un juste tribut d'éloges au dévouement de son ancien élève. On se rappelle que, le 22 mai 1895, son frère ainé, le docteur Ferret, mourut victime d'un accident à Alger (Voir *Revue*, xv, 256).

—

Le 12 décembre, est décédé à Rochefort, âgé de 85 ans, Jean-Augustin Rousset, ✻, I. ✪, président du conseil d'arrondissement, ancien adjoint au maire, ancien conseiller municipal de Rochefort, principal honoraire, né à Châtellerault en 1810. Il avait succédé en 1854 à Surrault devenu inspecteur d'académie, comme principal du collège de Saintes, qu'il dirigea jusqu'au 15 septembre 1863, époque où il fut nommé principal du collège de Rochefort, succédant à son beau-père. Veuf de Joséphine-Adèle-Hyacinthe-Louise Lejeune, il laissa un fils et une fille mariée.

—

Le 16, est décédé à Soubise, âgé de 84 ans, le sous-intendant militaire Humann, né à Strasbourg, qui avait été capitaine d'infanterie. Il avait épousé la fille du capitaine de vaisseau Thibaud et s'était fixé à Soubise après sa retraite. M. le docteur Burot a rappelé sur la tombe les services du défunt et les titres de la famille Thibaud à la reconnaissance de la contrée.

—

Le 20, est décédé au Vésinet, âgé de 78 ans, Eugène Jolibois, O. ✻, ancien conseiller général de la Charente-Inférieure et député de Saintes de 1876 à 1893. Né à Amiens le 4 juin 1819, il fut avocat général à Amiens, puis à Rouen, procureur général à Chambéry, préfet de la Savoie, conseiller d'état, etc.

—

Le 21, est décédé à Rochefort, âgé de 40 ans, Emile-Prosper-Charles-*Louis* Duplouy, ✻, médecin principal de la marine, époux de Valérie de Barolet; et le lendemain sa mère, Eugénie-Anna Avezou, épouse de M. Jean-*Charles* Duplouy, directeur du service de santé en retraite. Les *Tablettes* du 24 ont publié le discours prononcé sur la tombe du défunt par M. Guès, directeur du service de santé.

———

Digitized by Google

II. — MARIAGES

Le 17 septembre, a été célébré. à Saint-Etienne (Loire), le mariage de M. Alfred de La Taste, ✻, lieutenant de vaisseau, fils de M. Charles-Félix-*Aristide* de La Taste, percepteur de la ville de Blois, et de Clotilde-Marie-Valentine Bienvenu, avec Mlle Blanche de Rivière, d'une famille originaire de Seine-et-Marne. Le marié est arrière-petit-fils de Jean-Jacques de La Taste, seigneur du Châtelet et de La Fumelière, conseiller du roi, président de l'élection de Saintes 1757-1782. Pour les La Taste, voir *Revue de Saintonge*, XIV, page 3.

—

Le 14 octobre, Marie-Joseph-Jean Humbert de Pina, marquis de Saint-Didier, propriétaire à Besson (Hérault), a épousé Mlle Antonie-Marie-*Léonie* Palluat de Besset, de La Salle par Nervieux (Loire), petite-fille de madame la comtesse d'Humières.

—

Le même jour, a eu lieu à Périgueux, au temple de l'église réformée, le mariage de M. Etienne-Ferdinand-*Maurice* Thomas de Boisgiraud, à Gemozac, né audit lieu, le 27 juillet 1870, de Joseph-*Ernest* Thomas de Boisgiraud, ancien conseiller général de la Charente-Inférieure, ancien maire de Gemozac, officier d'académie, et de Marie-Emilie-Elisabeth-Daniella Natalie de Courssou de Pécany, décédée à Gemozac le 15 avril 1879, petit-fils de Jean-Pierre Thomas de Boisgiraud, ✻, I. ✪, ancien élève de l'école polytechnique, doyen de la faculté des sciences de Toulouse, né à Boisgiraud le 7 mai 1793, mort le 25 avril 1879, avec Mlle *Louise*-Françoise-Elisabeth-Claire de Moulinard, demeurant à Périgueux, née au Change (Dordogne), le 16 mai 1872, fille de M. Louis-François-Joseph de Moulinard, A. ✪, juge d'instruction à Périgueux, et de Marie-Françoise-Nathalie-Valentine de Moulinard; (Voir *Revue*, I, 329 XI, 17). Les témoins ont été pour la mariée : Jean-Théophile Brunet, A. ✪, docteur en médecine à Pomport (Dordogne), son oncle maternel ; Marcel Terrefont de Moulinard, âgé de 44 ans, capitaine au 1er chasseurs d'Afrique à Blidah, son oncle paternel ; pour le marié : Emile Chastelier, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Dordogne, à Périgueux, son cousin germain ; Ernest-*Emmanuel*-Nathaniel Boisgiraud, maréchal des logis chef au 3e régiment de cuirassiers à Tours, son frère.

—

Le 10 novembre, a été bénit en l'église Notre-Dame de La Rochelle, le mariage de M. Jean-Marie-Joseph-*Geoffroy* de Meslon, représentant de commerce, fils de M. le comte Eymeric de Meslon, capitaine en retraite, et de Mme née d'Adeler, avec Mlle Louise-Marie-*Blanche* Dumorisson, fille de M. Gabriel Dumorisson, percepteur à La Jarrie, et de Mme née Audouin-

Digitized by Google

Dubreuil. Les témoins pour le marié étaient ses oncles, le vicomte Henri de Meslon, ancien officier, et le marquis d'Assier des Brosses ; pour l'épouse. M. Gaston Audouin-Dubreuil, agent de change à Bordeaux, et le marquis de Bremond d'Ars, chef d'escadron au 7e dragons, ses oncles. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé R. du Poërier de Portbail. Mme la comtesse Belisle de Murat, accompagnée sur le violon par sa jeune sœur, Mlle Marie du Poërier, et sur le violoncelle par son frère, M. Fernand du Poërier, a chanté plusieurs morceaux. L'épouse est la nièce de Louis Dumorisson, décédé le 21 décembre 1895. (Voir *Revue*, xv, 94.)

—

Le 23 novembre, a été bénit en l'église de Notre-Dame à Nice le mariage de M. Charles-*Roger* de Lastic Saint-Jal, lieutenant au 8e hussards en garnison à Verdun, fils de M. le comte de Lastic Saint-Jal, directeur du dépôt d'étalons à Saintes, et de Mme de Montaubin, avec Mlle *Jeanne*-Albertine-Armande Pierre de Bernis, fille du vicomte Aimé Pierre de Bernis. Les témoins pour le marié étaient: M. Montaubin, chevalier de la légion d'honneur, son oncle, et M. Thionville, officier d'ordonnance du général Guebhart, et pour la mariée, ses oncles MM. Henri-François-*Jules* Pierre, comte de Bernis, député, et Guillaume Sabatier, directeur de l'*Eclair*. Après la cérémonie, grande réception chez la grand'mère, Mme Aubaret.

VARIÉTÉS

I

ENCORE LA FILLE D'ALFRED DE MUSSET

Un journal « le plus grand journal du matin », le *Gaulois* du 4 décembre, répété par les *Débats*, s'est, à son tour, occupé du petit problème que nous avons déjà traité plusieurs fois, et s'est demandé : « Alfred de Musset a-t-il laissé une fille? » Et sous ce titre il résume l'article (19 avril 1882) de M. Aurélien Scholl dans l'*Echo rochelais*, cette émotion littéraire d'un admirateur du grand poète et en même temps cette joie douloureuse d'avoir trouvé une fille de Musset qui n'en a jamais eu : « Ton portrait, tant que je vivrai, sera dans l'écrin où l'avait placé une affection disparue. Tu n'es pas morte tout entière. J'adopte ton souvenir et j'en fais mon enfant. » L'article, grâce au nom de l'auteur, grâce à celui de Musset et à la nouveauté de la découverte, fit quelque bruit. « Au risque de dépoétiser la légende, ajoute le *Gaulois*, un curieux de l'endroit — c'est de nous qu'il s'agit — s'est mis à faire une enquête minutieuse sur la prétendue fille d'Alfred de Musset. » Ici est résumé l'article

Digitized by Google

de la *Revue* d'octobre 1882 (tome III, pages 399-404). Et l'auteur, M. Montmajour, termine par cette réflexion : « On remarquera que cette Mme Coras fait naître Norma Tessum à Séville, tandis que M. A. L..., qui a consigné ses recherches dans une brochure publiée à Pons, la fait naître à Saint-Macaire. » M. A. L. la fait naître à Saint-Macaire parce qu'elle est née à Saint-Macaire, d'après l'acte de décès officiel dicté certainement par Mme Coras elle-même qui pouvait bien sur la pierre du cimetière écrire : « Norma-Tessum-Onda, née le 18 septembre 1854, » et au bas d'un portrait : « Voilà ta fille, née le 18 septembre 1854, à *Séville* », mais ne voulait pas faire un faux sur un registre d'état civil et mettait : « Joséphine-Marie Ménard, née le 18 septembre 1854, à *Saint-Macaire.* » — Mais, demande-t-on : « 1° Pourquoi cette jeune fille avait-elle été emmenée à Saint-Maurice? 2° Pourquoi ses prétendus parents de Saint-Macaire n'ont-ils pas protesté contre la fausse identité attribuée à leur fille défunte? » Il est facile de répondre à la seconde question : Les parents, modestes tisserands de Maine-et-Loire, qui ne lisaient sans doute pas l'*Evénement* ni l'*Echo rochelais* en 1882, ni la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, ont-ils appris que leur fille passait à La Rochelle pour une fille d'un nommé Alfred de Musset? Ont-ils su autre chose que ce que leur a mandé Mme Coras, que leur fille était morte, ainsi que le constatait l'acte de décès officiel sur les registres authentiques? Quant à la première question, M. Scholl a insinué qu'en envoyant au bord mer une jeune fille atteinte de phtisie, on avait l'intention de hâter sa fin. D'abord, Joséphine-Marie n'est pas morte phtisique ; et d'après ses relations, sa correspondance, aux mains de l'intrigante Coras, il y a de fortes raisons de croire que sur la côte, à proximité du fort Boyard et de Saint-Martin de Ré, alors dépôt des déportés de la commune, elles étaient là pour servir d'intermédiaires.

Nous terminions la fin de notre article du 1er septembre par ces lignes : « Seul, l'auteur de ce billet pourrait éclaircir ce mystère. Il n'a pas voulu parler. » Or, le rédacteur du *Gaulois* a été plus heureux que nous ; il a fait parler M. Henri Rochefort : « Ce n'est pas la première fois, dit-il, que j'entends parler de Mlle Norma Tessum qui ne serait autre que la fille d'Alfred de Musset. Il y a quelques années, dînant chez le général Boulanger, Aurélien Scholl me dit que j'avais inspiré autrefois une vive passion à cette jeune fille morte en 1875 à l'âge de 20 ans... J'avoue toutefois que je ne me souviens nullement de ce fait passionnel... J'ai été fort surpris, en lisant ce matin le *Gaulois*, d'y voir une lettre que j'aurais adressée à Mlle Norma Tessum. Il se peut très bien que cette lettre soit de moi; j'y reconnais même ma façon de m'exprimer; il y a cependant une phrase : « Je vous donnerai de mes nou- » velles tous les jours », qui m'étonne fort. J'ai horreur d'écrire des lettres et prendre l'engagement de donner tous les jours de mes nouvelles à quelqu'un sous forme d'écrit, me parait au-dessus de mes forces. » Et il conclut : « Je ne me souviens nul-

Digitized by Google

lement de cette jeune personne qui, selon Scholl, m'aurait aimé au point d'en mourir... »

Ainsi, l'authenticité de la lettre signée Henri Rochefort et datée du Fort-Boyard n'est pas niée. Pourquoi aurait-on imaginé ce faux? L'expression « ma petite blonde » prouve que l'auteur du billet connaissait « blonde » sa correspondante. J'ajoute que sur ce billet il y a ce mot : « reçu par pigon », c'est ainsi que la fille de Musset, ô ironie! orthographiait « pigeon ». Ce détail pourra peut-être réveiller les souvenirs du prisonnier du Fort-Boyard.

M. Aurélien Scholl interrogé ensuite a répondu : « J'ai vu moi-même Mlle Norma Tessum lors d'un séjour que je fis à Saint-Maurice. C'était une jeune et fort distinguée personne, jolie, blonde. » Quel âge avait-elle donc à ce moment, vers 1871, après la commune, morte à vingt ans en 1875? — « Elle passait pour être la fille d'Alfred de Musset et de la comtesse V... » — de George Sand, a dit le *Courrier de La Rochelle*; d'une Vanina-Visconti, d'après Mme Coras. — « Quant à l'histoire de sa passion pour Henri Rochefort, rien n'est plus véridique. Je tiens ce détail du prêtre qui, si je ne me trompe, lui administra les suprêmes sacrements », et partant l'avait confessée assurément. Un prêtre révéler la confession!... « Après sa mort, j'achetai, chez un marchand d'antiquités de La Rochelle, son portrait. » Ah! que M. Scholl eût bien fait de ne pas attendre 1882, sept ans après la mort de son héroïne, pour s'intéresser à cette fille de Musset qu'il voyait phtisique, dont l'air vif de la mer aggravait chaque jour le mal!

Conclusion : Alfred de Musset n'a jamais eu de fille; ainsi le déclarent son frère, Paul de Musset, et sa bonne si dévouée, sa confidente, Mme Martelet, que M. Adolphe Brisson a interrogée. (Voir le *Temps* du 10 août dernier) : « Vous concevez bien que si M. de Musset avait eu une fille, c'est à moi qu'il l'eût confiée et non à des mains étrangères. Du reste, voici la preuve que cette histoire est une pure invention. Une enquête a été entreprise par M. Maurice Clouard. » Et elle montre un certificat légalisé d'où il appert que Mlle Norma Tesum Onda s'appelait en réalité Marie-Joséphine Ménard, et avait pour père légal et légitime Charles Ménard, tisserand. » Mme Coras était une intrigante qui spéculait sur la jeune fille et la faisait passer tantôt pour une Visconti, tantôt pour une Musset, et l'inscrivait sur l'état civil Joséphine Ménard.

LOUIS AUDIAT.

—

II

LE SÉMINAIRE DE SAINTES

1644-1790

De tout temps, l'église s'est occupée de la formation des prêtres. Le sacerdoce est en effet l'un des éléments essentiels de sa

Digitized by Google

constitution. Les évêques des premiers siècles, entrant dans ces vues, avaient près d'eux des écoles cléricales. L'un des plus illustres, saint Ambroise de Milan, écrivait : « Rien ne donne plus de force ni plus de grâce que d'être, dès la jeunesse, assujetti à une discipline austère, soumis à une règle sainte, qui, tout en laissant les clercs vivre dans le monde, les sépare des relations et des habitudes mondaines. » (*Epist.* LXIII, 66.)

Nombreux sont les conciles qui formulèrent de sages règlements pour former à la vertu et à la science les aspirants à la prêtrise. Ainsi, en 527, le second concile de Tolède disait : « Les enfants, destinés à la cléricature, seront d'abord tonsurés et mis au rang des lecteurs, pour être instruits dans une maison dépendante de l'église, sous les yeux de l'évêque. » Les monastères avaient aussi des écoles, dites *extérieures*, qui recevaient les clercs, même séculiers. Charlemagne en institua plusieurs, et dans de simples paroisses. Enfin, un peu plus tard, dans beaucoup de provinces ecclésiastiques, le chapitre des chanoines eut une salle commune, où les jeunes gens étaient logés, sous la conduite d'un prêtre vénérable, qui veillait sur leurs mœurs et prenait soin de leur instruction. C'est ce qu'on retrouve dans un vieux document sur l'ancien diocèse de Saintes.

Mais toutes les églises particulières ne bénéficièrent pas de ces sages institutions. Celles qui les avaient adoptées les négligèrent même peu à peu.

En ce moment-là, il est vrai, se fondait une foule de collèges et d'universités. Les clercs s'y portèrent avec enthousiasme. Ils devaient y trouver plus de science et, du moins dans les premières années, autant de discipline. Malheureusement, la règle et la vertu furent bientôt oubliées. Il en résulta des désordres. Il devint d'abord nécessaire de séparer les écoliers ecclésiastiques des laïques. Puis, quelle préparation sacerdotale ! « On ne connaissait, dit Picot, ni les examens, ni les retraites pour les ordres, ni les conférences, ni tous ces moyens puissants qu'on a employés depuis avec tant de succès. On était admis au sacerdoce sans toutes ces épreuves et sans ces secours, nécessaires pour la faiblesse humaine. » (Picot, *Essais historiques*, I.)

Les évêques appelaient de tous leurs vœux une réforme. Le concile de Trente, en 1563, la décréta. Il ordonna la création, dans chaque diocèse et près de l'église cathédrale, d'un séminaire où l'on pût élever dans la piété et instruire dans les sciences ecclésiastiques un certain nombre d'enfants. « Il est impossible, disait-il, que, sans une protection toute particulière de Dieu, les jeunes gens appelés au sacerdoce puissent se perfectionner et persévérer dans la discipline de l'Eglise, s'ils n'ont été formés à la piété et à la vertu, dès leur enfance. » (*Conc. Trid.*, XXIII sess., cap. 18.)

L'Europe tout entière applaudit. Elle se mit à l'œuvre pour obéir à l'Esprit saint et sauvegarder, dans sa racine, la hiérarchie catholique. Les assemblées provinciales, qui se succédèrent en grand nombre, surtout en France, affirmèrent avec empres-

Digitized by Google

sement cette bonne volonté. Bordeaux ne resta pas en retard. Dès 1582, le synode de cette province faisait les meilleurs règlements pour assurer l'exécution des décrets du concile de Trente. Et il voulait que chaque évêque eût pourvu son diocèse d'un séminaire, au plus tard à la prochaine fête de la pentecôte : « ... Sciant... quamprimum, ad summum vero intrà festum Pentecostes proximum, ad hæc seminaria in suâ quâque diœcesi constituenda... esse obligatos. » — « Quarante ans plus tard, dit un très intéressant *Mémoire historique sur le Séminaire d'Angoulême* (1), un nouveau synode réuni à Bordeaux (2) constatait avec douleur que plusieurs diocèses de la province n'avaient pas encore de séminaires, et conjurait les évêques de ne pas différer plus longtemps l'établissement d'une institution si nécessaire au bien de l'Église. »

Hélas ! Saintes était du nombre. Je ne sais si ses évêques jugèrent la chose impossible : car, pas plus Nicolas Le Cornu de La Courbe de Brée, qui assista au premier concile, que Michel Raoul, qui prit part au second, n'essayèrent de la réaliser. Il faut dire pourtant que les tentatives faites en diverses villes d'Italie, de Portugal et de France, et plus près d'eux à Bordeaux, n'étaient pas de nature à les encourager. Peu réussirent. Le séminaire de Bordeaux devint vite désert, ainsi que celui d'Agen. Dieu n'avait pas encore suscité les vaillants fondateurs de ce grand œuvre ! Saint François de Sales, lui-même, ne voulut pas en faire l'essai. « C'est là, dit-il, un ministère trop haut pour ma faiblesse et que je laisse à des mains plus habiles. »

Pourtant, le besoin s'en faisait sentir. L'état du clergé français était lamentable. « Il n'y avait, dit Bourdaloue *(Sermon en faveur d'un séminaire)*, qu'un petit nombre de prêtres, la plupart ignorants et méprisés du public : l'hérésie en triomphait, le libertinage s'en prévalait. » Saint Vincent de Paul nous a laissé des traits qui attestent en effet l'ignorance et l'inconduite des ministres de Dieu, au commencement du XVIIe siècle. Les évêques le constataient et le déploraient avec lui. Ce fut alors que le cardinal de Bérulle, Bourdoise, saint Vincent de Paul, Olier et le P. Eudes, après quelques tâtonnements, tentèrent un suprême effort. Les trois derniers eurent la joie de le voir couronner de succès. « A leur école, avoue Renan, se forma ce clergé d'une physionomie si particulière, le plus discipliné, le plus régulier, le plus national, même le plus instruit des clergés. » Ils fondèrent chacun une société quasi religieuse, ayant pour but principal ou secondaire de donner aux jeunes clercs des direc-

---

(1) L'auteur, qui signe « prêtre de la Mission », est M. E. Rosset, supérieur actuel du grand séminaire de La Rochelle, où il continue les traditions de ses prédécesseurs, les fils de saint Vincent de Paul, qui furent à la tête des séminaires de Saintes, de Rochefort et de La Rochelle.

(2) Les derniers conciles de la province de Bordeaux (Bordeaux 1850, La Rochelle 1853, Agen 1860, Poitiers 1868) émirent aussi des décisions analogues pour la direction des séminaires.

Digitized by Google

teurs et des professeurs. De ces trois célèbres congrégations — des Lazaristes, des Sulpiciens et des Eudistes — on peut dire, comme Bossuet, disciple de saint Vincent : « Elles n'ont point d'autre esprit que l'esprit même de l'Eglise, ni d'autes règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autre bien que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce » ; — ou comme Fénelon, élève d'Olier : « Je ne connais rien de plus vénérable et de plus apostolique. » Enfin, en 1641, Annecy eut le premier *grand séminaire* de France, fondé par les fils de saint Vincent de Paul.

Trois ans après, d'autres fils du même père établissaient celui de Saintes, qui fut par conséquent un des premiers ouverts. C'est son histoire seule que nous voulons maintenant raconter. Ces notes préliminaires n'auront pas été inutiles pour l'intelligence des faits que nous allons rapporter. Le passé explique souvent l'avenir.

*
* *

Dans le consistoire du 7 juillet 1631, était préconisé Jacques Raoul de La Guibourgère, 77e évêque de Saintes. Nommé depuis le mois de janvier, il succédait à son oncle, Michel Raoul, qui s'était démis après avoir occupé le siège épiscopal pendant treize ans (1617-1630). Or, dans le discours d'usage qui lui fut adressé à cette occasion, on lui recommanda avec instance la création d'un séminaire diocésain, conformément aux prescriptions du concile de Trente. Cette exhortation pressante dut frapper l'esprit du prélat, au moment même où plusieurs essais venaient d'échouer en France : car, après son sacre à Nantes, le 11 janvier 1632, et son entrée solennelle dans sa ville le 11 juillet suivant, il résolut aussitôt d'agir en ce sens, mais sans oublier les règles de la prudence. Jeune encore, puisqu'il était né en 1589, habitué à l'administration, ayant été sénéchal et maire de Nantes avant son élévation à l'épiscopat, le nouvel évêque avait un zèle éclairé. « Apprécié de la cour où trois fois il avait été député par les états de sa province, il était sûr de trouver un appui pour le bien qu'il se proposait. » (1)

Dès l'année suivante (1633), il exposa à ses prêtres réunis en synode la nécessité d'obéir au concile de Trente et de fonder un séminaire diocésain. Malgré de lourdes charges, ceux-ci s'imposèrent à cet effet un tribut de deux mille livres, les 9 et 10 mai. Mais la décision fut ajournée, « tant à cause de diverses affaires survenues au clergé, que pour n'y avoir de lieu propre et commode pour placer et loger ledit séminaire. » Ainsi l'explique le mandement épiscopal du 18 mars 1644, qui devait enfin ériger cet établissement. Sans se décourager, l'évêque combina

(1) Louis Audiat, *Saint Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort (1642-1746)*. Nous devons beaucoup à ce recueil de pièces authentiques, qui nous ont donné presque toute la vie extérieure du séminaire que nous étudions.

Digitized by Google

ses plans, étudiant les personnnes et les choses, n'oubliant pas surtout la prière. Il attendit ainsi l'heure de la providence. Elle n'allait pas tarder à sonner.

« Messire Jacques Raoul, seigneur évesque de Xaintonge, » était aussi « prieur de Sainct-Vivien », comme disent les actes. Cet antique monastère, placé sous le vocable d'un des successeurs d'Eutrope, était situé dans un des faubourgs de Saintes. Il s'y établit, au XIe siècle, un chapitre de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Sous le pontificat de Léon X, qui fut lui-même abbé de Fontdouce en Saintonge, il devint séculier et fut possédé en commende. Un des titulaires fut le célèbre écrivain Brantôme et le dernier, Guillaume du Cambout, mort en 1687, était chevalier de Malte et petit-fils de Jacques Raoul, qui était entré dans les ordres après son veuvage.

« Ce prieuré, dit M. Louis Audiat résumant plusieurs des procès verbaux, avait été ruiné par les guerres de religion ; les bâtiments, église et logis n'étaient que décombres ; les ronces y croissaient en liberté. Les revenus avaient été volés ; ils n'étaient plus que de mille à douze cents livres, charges non déduites. La mense pouvait à peine entretenir un ou deux religieux, et les prêtres qui desservaient les cures annexées n'avaient pour subsistance que le produit de leurs offices. La situation était lamentable. Jacques Raoul, prieur de ce bénéfice si délabré, voulut le réparer. Quand il eut fait enlever les herbes et les halliers qui couvraient les murs et qu'il eut compté les revenus, il s'aperçut bien vite qu'il était difficile de relever les bâtiments et de rétablir le prieuré. Sa résolution fut prise, et son rêve allait se réaliser. » (1)

C'était en effet le manque de logis convenable qui avait entravé la fondation du séminaire projeté : le vieux prieuré de Saint-Vivien ferait l'affaire.

Après un procès verbal de l'état des lieux, l'évêque déclara son intention au présidial, qui prescrivit une enquête. Sur l'avis favorable des trois religieux du monastère, qui déclarèrent ne pouvoir y habiter, et des sept curés de la ville, l'emplacement, les masures du prieuré et une pièce de terre, appelée la Garenne, furent adjugés aux enchères, le 30 mai 1643, pour 50 livres de rente annuelle, « noble, directe et foncière », à « vénérable et discrette personne messire François-Josias de La Tour, prestre, chanoine de l'église Sainct-Pierre, archidiacre d'Aulnis, scindiq du clergé du présant diocèze par vertu de l'acte fait à l'assemblée dudit clergé le 28 du présant moys et an... » « pour faire bastir, suivant l'intention dudit clergé, un logis propre pour le séminaire du diocèze et le surplus pour servir de cour, jardins et autres commodittés nécessaires pour la demeure tant des jeunes éclesiasticques quy seront audit séminaire que de ceux qui en auront la direction. » (2)

---

(1) Louis Audiat, *loc. cit.*, p. 6.
(2) *Procès verbal.* Archives nationales, S. 6710. (Louis Audiat, *loc. cit.*)

Digitized by Google

Mais ce ne fut qu'un an après, le 18 mars 1644, que l'évêque érigea le séminaire. Voici en quels termes : « Jacques, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, evesque de Xainctes, à tous ceux quy ces presentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que... les difficultés cessant entièrement aujourd'hui, le clergé ayant arranté une place du prieuré de Saint-Vivien et où il y a desjà quelsques logemens faictz... et les charges du diocèze diminuées, l'imposition de Mante (1) cessant l'année présente, quy donne subjet d'esperer sinon la somme de deux mille livres pour l'entretien dudit seminaire, pour le moings quelque somme notable, ce rencontrant d'ailleurs quelque cure quy s'y pourroit unir ; ... lecture faicte de l'article du concille de Trante, touchant l'érection des séminaires et ordonnances du roy sur le mesme subjet, nous, de l'advis des depputés de notre chappitre, des depputés et scindicq de notre clergé soubsignez, avons érigé et érigeons en ce diocèze un séminaire de jeunes ecclésiastiques, natifz et originaires dudit diocèze, pour y estre eslevés en la discipline ecclésiastique, conformément au saint concille de Trante, en tel nombre que le revenu quy sera cy-après assigné audit séminaire le pourra porter ; et sera ledit establissement fait au lieu dudit prieuré de Saint-Vivien, arranté cy-devant par le clergé de ce diocèze à cette fin. Faict en notre pallais episcopal, à Xaintes, ce dix-huitiesme mars 1644.

JACQUES, *evesque de Xaintes.*

Par commandement de Monseigneur: LAISNÉ, *secrétaire.* » (2)

Cette fondation si utile, désirée dès 1633, fut approuvée à l'unanimité par le clergé réuni en synode, le 30 avril suivant. Voici un extrait du procès verbal :

« L'assemblée a, d'une commune voix, approuvé l'érection faicte du séminaire et recogneu, comme il est notoire à chascun, qu'il y a peu ou point de bénéfices simples quy dépendent de la collation de l'Ordinaire, et par conséquent quy ce puissent commodément unir audit séminaire, et juge très à propos qu'il plaise à monseigneur l'évesque recepvoir l'offre du sieur d'Horgny (curé de Saint-Preuil), et, ce faisant, procedder, en la meilleure forme qu'il ce pourra, à l'union de ladite cure de Saint-Preuil au séminaire, ce qu'ilz trouvent très advantageux pour le bien du diocèze... »

Le séminaire pouvait, « charges faictes, tirer du revenu de ladite cure huict cens livres » ; mais comme cette somme était « fort modicque pour faire un establissement considérable », le clergé, suivant son ancien vœu, consentait à s'imposer « de douze cens livres par an, attendant qu'il soit pourveu d'autre fondz de pareille valeur par union des bénéfices ou autrement. »

---

(1) De 1641, pour trois ans.
(2) Copie sur papier aux archives nationales, S. 6710. (Louis Audiat, *loc. cit.*)

Digitized by Google

Enfin, l'assemblée « approuve pareillement le choix qu'a proposé monseigneur l'évesque des prestres de la congrégation de la mission de monsieur Vincent pour leur donner la conduitte dudit séminaire..., ainsy qu'il s'est praticqué utillement à Cahors et en plusieurs autres diocèzes. » Et parlant de ces missionnaires, le procès verbal ajoute : « de la piété, du zelle et de l'intelligence desquelz, aux choses quy regardent le debvoir d'un éclesiastiq, tous les assistans ont une cognoissance particulière par le séjour qu'ont fait lesdits prêtres de cette congrégation cy-devant en ce diocèze depuis trois ans et plus. » Mais le clergé ajoute une condition, c'est que plusieurs d'entre eux « continueront la mission aux paroisses du diocèze, ainsy qu'ils ont fait au passé fort utilement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. » (1)

II

Ceux que l'évêque de Saintes venait de choisir pour diriger le nouveau séminaire étaient dignes de cette charge. Leur congrégation avait été fondée par saint Vincent de Paul en 1625, pour vaquer aux missions et instruire les jeunes clercs. Ce double but est indiqué formellement dans la bulle d'Urbain VIII, qui l'autorisa en 1632, l'année même où Jacques Raoul faisait son entrée dans sa ville épiscopale. Ils le remplirent dès le début. On connaît le succès de leurs prédications dans les campagnes, autour de Paris et dans toute la France. On sait aussi que le premier grand séminaire fut établi par eux, à Annecy, en 1641. Et pendant qu'Olier et ses disciples suivaient leur exemple, ils entreprenaient, sous l'impulsion de leur père, des fondations analogues à Alet, à Cahors et à Paris, au collège des Bons-Enfants (1642). Ils étaient donc tout désignés pour le séminaire de Saintes.

Mais d'autres liens les rattachaient déjà à ce diocèse. Leur fondateur avait été nommé, presque au début de sa carrière sacerdotale, abbé de Saint-Léonard de Chaumes, près de La Rochelle. (2) Pendant les guerres de la Fronde, qui allaient survenir, il devait secourir, entre autres provinces, la Saintonge et l'Angoumois, comme l'écrivait peu après au pape l'évêque d'Angoulême. Enfin, nous verrons plus loin la part qu'il eut à l'érection d'un nouvel évêché, à La Rochelle. Le premier titulaire, désigné par lui au conseil de conscience, fut justement Jacques

---

(1) Délibération du clergé... Expédition aux archives nationales, S. 6710. (Louis Audiat, *loc. cit.*)

(2) Cette abbaye, de l'ordre de Citeaux, était située à une lieue environ de la ville, sur la paroisse Sainte-Marie de La Rochelle (aujourd'hui Dompierre-sur-mer). Le brevet qui, sur la recommandation du cardinal d'Ossat, nommait à ce bénéfice « Vincent de Paul, aumonier de la reine Marguerite, bachelier en théologie », est daté du 13 juin 1610. Le saint se démit le 4 novembre 1616. Voir *Pouillé du diocèse de Saintes*, document publié par M. Louis Audiat, page 180, ou *Archives historiques de la Saintonge*, tome XXIII (1894).

Digitized by Google

Raoul, qu'il connaissait intimement et qui méritait son amitié. Le saint lui écrivait un jour : « Je prie Dieu, monseigneur, qu'il nous donne quantité de prélats semblables à vous, qui travaillent à l'avancement spirituel et temporel du peuple. » (1)

Dès 1633, l'évêque avait appelé les prêtres de la mission dans son diocèse, comme, 50 ans plus tard, son successeur, Guillaume de La Brunetière, devait appeler Fénelon. Mortagne, où ils débutèrent, fut converti, et il reste une lettre de saint Vincent à l'un d'eux, datée du 15 janvier. D'autres paroisses, l'année suivante, furent évangélisées avec fruit, malgré les impressions mauvaises laissées par l'hérésie dans l'âme des catholiques eux-mêmes. « Notre Seigneur, écrivait-on alors, bénit plus qu'il n'est croyable la mission de Saintonge. Il s'y fait quantité de conversions de mœurs et de religion. Ce qui porte à admirer le travail des missionnaires, c'est que, selon leur méthode accoutumée, ils font voir aux peuples la beauté de la religion catholique sans disputer, ce qui fait que plusieurs hérétiques se convertissent. » (2) Six ans plus tard, l'évêque demandait avec instance de nouveaux convertisseurs, qui rendent compte à leur père de leurs travaux apostoliques, notamment à « Gemousat » (Gemozac) (3), Déniat (?), Usseau, près de Niort ; et en 1642 le prélat écrit à saint Vincent que les peuples étaient allés le remercier des missions qu'il a fait donner et ajoute : « J'ai passé la fête de la Pentecôte avec MM. vos missionnaires, qui travaillent avec un merveilleux zèle, mais avec une grande consolation, vu la bénédiction que Dieu donne à leurs travaux. » Il disait encore : « J'ai fait venir vos prêtres en cette ville pour s'y reposer quelques jours : car il y a six mois qu'ils travaillent avec une telle assiduité que je m'étonne qu'ils aient pu fournir, et j'ai moi-même été sur les lieux pour les ramener. »

Ils avaient alors, à Saintes, une « maison de la Mission », établie probablement en 1640, suivant le texte d'Abelly et d'après le synode de Saintes du 30 avril 1644, déclarant, comme nous l'avons vu, que les missionnaires étaient dans le diocèse « depuis trois ans et plus. » Ce qui est certain, c'est que cette fondation était faite en 1642 ; car, dans le procès verbal de l'assemblée de la congrégation, tenue le 13 octobre à Paris, il est dit : «... N'ayant pu convoquer les supérieurs de nos maisons de N.-D. de la Rose (diocèse d'Agen), de Luçon, d'Annecy, ni celui de notre *maison de Saintes*, soit pour la distance des lieux, ou parce qu'il y a peu qu'elles sont *établies*..., nous avons, etc. » Et le 9 février de cette même année, Vincent avait écrit au supérieur d'Annecy :

« Mgr de Saintes a le dessein [d'établir un séminaire] et nous allons commencer en cette ville pour en faire un essai de

(1) Abelly, *Vie de S. Vincent*, t. I, p. 298.

(2) Abbé Briand, *Histoire de l'église santone*, t. II, p. 371.

(3) En 1647, une nouvelle mission était donnée à *Gemousat* et un des missionnaires écrivait qu'il y avait eu 7 ou 8 abjurations.

Digitized by Google

douze, à quoi Son Excellence nous aide de mille écus. Ce bon serviteur de Dieu voudrait que la chose allât plus vite ; mais il me semble que les choses de Dieu se font peu à peu et quasi imperceptiblement, et que son esprit n'est pas violent ni tempestif. » (1)

La maison des missionnaires existait donc, mais le séminaire ne fut pas alors fondé. Ce ne devait être que deux ans plus tard, ainsi que nous l'avons dit. Dieu avait amené « peu à peu et quasi imperceptiblement » les éléments nécessaires à cette fondation. L'évêque y dirigeait son zèle, le clergé la désirait et faisait des sacrifices ; les maîtres étaient là, ayant fait leurs preuves ; la jeunesse cléricale devait surgir.

Donc, en 1644 (2), Jacques Raoul, après avoir ordonné l'érection du séminaire et obtenu l'approbation du clergé pour le choix des directeurs, proposa, le 26 septembre de cette même année, à Vincent de Paul cette direction. Et « le 12 novembre, M. Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, accepta l'établissement et cession du séminaire de Saintes, à condition : 1° d'y entretenir à perpétuité au moins trois prêtres et deux frères ; 2° de nourrir gratuitement deux clercs ou ecclésiastiques séminaristes (3) ; 3° de faire faire les exercices de dix jours à tous les clercs du diocèse. (4)

» Le tout pour 1,200 livres de revenu annuel accordé par le clergé du diocèse, et le revenu de la cure de Saint-Preuil que l'évêque unit audit séminaire, le 27 juin de la même année, aux conditions particulières qui suivent : 1° Le séminaire paierait à perpétuité 200 livres de pension par an au vicaire perpétuel qui y serait établi et qui, de plus, jouirait des droits et émoluments de l'autel ; 2° le séminaire entretiendrait un clerc de cette paroisse, quand il s'y en trouverait un capable pour aspirer aux ordres ; 3° un des missionnaires du séminaire irait aider ledit vicaire perpétuel pour l'administration des sacrements, l'instruction et la prédication, aux quatre grandes fêtes de l'année ; 4° quelqu'un d'eux y ferait la mission, quand ledit seigneur évêque ou ses successeurs le jugeraient nécessaire. M. Vincent s'obligea, par le susdit acte d'établissement, tant pour lui que pour ses successeurs, à augmenter lesdits prêtres jusqu'au nombre de quatre, deux desquels feraient les missions et les deux autres conduiraient le séminaire, et les clercs jusqu'au nombre de six, lorsque ledit séminaire aurait 3,300 livres de revenu fixe. Tout ce que dessus fut confirmé par les lettres pa-

---

(1) *Lettres de saint Vincent*, 9 février 1642, t. I, p. 396.

(2) « La maison de la Mission de Saintes fut fondée en 1644 par les soins de messire Jacques Raoul, alors évêque de ladite ville, et par la contribution de messieurs de son clergé pour les missions et pour le séminaire. » [Abelly, t. I, p. 22.] Abelly ne veut parler ici que de la maison de Saint-Vivien.

(3) *Notices sur les prêtres de la congrégation de la Mission*, 1re série, t. I, p. 527.

(4) Cette clause est ajoutée par les *Actes des fondations de la Mission*, t. II, fol. 33.

Digitized by Google

tentes du roi, données à Paris, au mois de septembre 1644 et vérifiées au grand conseil le 13 juillet 1645. » (1)

*
* *

Voici le texte même des lettres patentes de Louis XIV :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : à tous présens et à venir, salut. Nôtre amé et féal conseiller en nos conseils, le sieur évêque de Xaintes, prieur de Saint-Vivien au fauxbourg de ladite ville, nous aïant remontré qu'aïant été résolu dès l'année 1633 (2) en l'assemblée générale du clergé dudit diocèse en plein synode, d'ériger un séminaire de jeunes ecclésiastiques : ce saint œuvre a été différé, faute d'un lieu propre et convenable pour y faire ledit établissement, et de moïens pour la subsistance dudit séminaire ; mais depuis ledit exposant aïant considéré que ledit prieuré de Saint-Vivien étoit totalement ruiné, deslors qu'il en a été pourvû et les emplacemens des logis et église ancienne d'icelui pleins de ronces et halliers, il étoit impossible de l'en réparer, à cause du peu de valeur et revenu d'icelui prieuré ; il a été estimé pour le bien et utilité d'icelui prieuré, d'arrenter, sous notre bon plaisir, lesdits anciens emplacemens dudit prieuré, dépendans de nous, et la pièce de terre de deux journaux ou environ y attenant, dont après plusieurs publications et autres formalités faites et observées, le syndic du clergé dudit diocèse s'est rendu adjudicataire, comme plus offrant et dernier enchérisseur, en la sénéchaussée et siège présidial de ladite ville de Xaintes, le 30 mai 1643, pour la somme de cinquante livres de rente noble, directe et foncière, pour faire bâtir suivant l'institution dudit clergé, un logis propre pour le séminaire dudit diocèse, et le surplus pour servir de cour et de jardin, et autres commoditez nécessaires pour la demeure, tant des jeunes gens ecclésiastiques qui seront audit séminaire, que de ceux qui en auront la direction. Pour effectuer lequel loüable dessein, suivant la disposition du concile de Trente, touchant l'érection des séminaires, et nos ordonnances sur le même fait, l'exposant, de l'aveu des députez du chapitre de l'église cathédrale, députez et syndic du clergé dudit diocèze, a érigé, le 18 mars dernier, un séminaire de jeunes ecclésiastiques, natifs et originaires dudit diocèze, pour y être élevez et instruits en la discipline ecclésiastiques des prêtres de la congrégation de la mission du père Vincent, et le 13 avril ensuivant, en l'assemblée synodale du clergé dudit diocèse, l'érection dudit séminaire et choix desdits prêtres de la mission ont été approuvez d'une commune voix. Et à faute de bénéfices simples, dépendans de pleins droits de la collation dudit exposant, qui se puissent commodément unir audit séminaire, il a

(1) *Notices sur les prêtres*, etc., p. 527.

(2) Les lettres royales portent *1636 ;* mais c'est évidemment une erreur de transcription, d'après ce que nous avons vu.

Digitized by Google

été à propos d'unir à icelui séminaire la cure de Saint-Preüil, suivant le consentement de maître Pierre d'Honguy (1), pourvu d'icelle ; du revenu de laquelle, n'en pouvant recevoir, toutes charges faites, que huit cens livres pour l'entretien dudit séminaire, ledit clergé a consenti. suivant l'arrêt dudit synode de l'an 1643 et conformément à icelui, qu'il soit imposé et levé sur ledit diocèse, la somme de douze cens livres par an, attendant qu'il soit pourvû d'autres fonds de pareille valeur, par union de bénéfices ou autrement, suivant laquelle déclaration, l'exposant, par ses lettres du 26 juin dernier, a uni la cure de Saint-Preüil audit séminaire, aux clauses et conditions y contenües ; le tout ci-attaché sous le contre-scel de nôtre chancellerie, que ledit exposant nous a supplié d'agréer et confirmer. A ces causes, voulans à l'exemple du feu roi, nôtre très honoré seigneur et père, que Dieu absolve, favoriser et autoriser le zèle dudit sieur évêque de Xaintes, à la plus grande gloire de Dieu, et l'établissement dudit séminaire, pour l'instruction des jeunes prêtres et ecclésiastiques dans son diocèse, de l'avis de la reine régente, nôtre très honorée dame et mère, nous avons de nôtre grâce spéciale et autorité roiale, par ces présentes, signées de nôtre main, approuvé, ratifié et homologué, approuvons, ratifions et homologuons l'arrentement des emplacemens des anciens logis et église dudit prieuré de Saint-Vivien, au fauxbourg de ladite ville de Xaintes, et pièce de terre y attenant, institution dudit séminaire audit lieu, et union de ladite cure de Saint-Preüil, pour être icelui seminaire régi et gouverné par les prêtres de la congrégation de la mission dudit père Vincent, aux clauses et conditions portées par lesdits actes. Et pour subvenir aux frais de l'entretien dudit seminaire, nous avons permis et permettons audit clergé dudit diocèse, d'imposer et lever sur icelui la somme de douze cens livres par an ; attendant qu'il soit pourvû d'une somme de pareille valeur par union de bénéfices ou autrement. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nôtre grand conseil, que du contenu en ces présentes ils fassent et laissent ledit seminaire et lesdits prêtres de la mission, établis pour la direction perpétuelle d'icelui, jouir et user pleinement à toujours, sans souffrir leur être fait, mû ou donné aucun trouble ou empeschement, au contraire. Et, en cas d'opposition ou difficulté, nous leur en avons attribué toute cour, jurisdiction et connoissance : icelle interdisons à toutes nos cours et juges quelconques, à peine de nullité de tout ce qui sera fait au contraire : car tel est nôtre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes, sauf en autre chose nôtre droit, et l'autrui en toute. Donné à Paris, au mois de septembre, l'an de grâce mil six cens quarante quatre et de notre règne le deuxième. LOUIS. »

(1) Dans le procès verbal du synode diocésain de 1644 (voir plus haut), il est appelé d'Horgny.

Digitized by Google

Et sur le repli : « Par le roi, la reine régente sa mère présente : De Loménie. » Et scellé.

« Enregistré au grand conseil le 13 juillet 1645 : Roger. » (1)

*
* *

On sait l'état lamentable du clergé, au commencement du XVIIe siècle. Faute d'instruction et de formation cléricale, la plupart des prêtres étaient ignorants ou vicieux. Combien confessaient sans savoir la formule de l'absolution (2) ou commençaient la messe au *Credo* et même au *Pater noster !* (3) « Excepté le chanoine théologal de mon église, écrivait un évêque à saint Vincent de Paul, je ne sache point aucun prêtre parmi tous ceux de mon diocèse, qui puisse s'acquitter d'aucune charge ecclésiastique. » Les églises étaient perdues de malpropreté. Au point de vue des mœurs, c'était à l'avenant. Un autre évêque disait qu'il travaillait avec ses grands vicaires au progrès spirituel de ses diocésains, « mais avec peu de succès », ajoutait-il ; car « dans mon diocèse il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques, qui montent tous les jours à l'autel et qui n'ont aucune vocation. » Malgré de nobles exceptions, le sacerdoce était ainsi rendu méprisable à ce point, affirme Abelly, que « c'était alors une espèce de coutumélie et d'injure de dire à quelque ecclésiastique de qualité qu'il était un *prêtre*. » (4)

Je ne sais si, dans le diocèse de Saintes, il y eut des indignes. Peut-être. Dans une lettre du 15 novembre 1648, Vincent de Paul indique au supérieur du séminaire la conduite à tenir à l'égard des « *prêtres* que l'Ordinaire y enverrait pour recevoir correction. » Mais ce n'est qu'un futur conditionnel. La foi, plus que les mœurs, en effet, avait eu à souffrir. Pourtant, quand la réforme envahit la Saintonge et l'Angoumois, où Jean Calvin avait commencé, chez un chanoine d'Angoulême, Louis du Tillet, la rédaction de son fameux livre, *De l'institution chrétienne*, le clergé en général avait fait son devoir et eu l'honneur de fournir à l'église des confesseurs et des martyrs. Mais les doctrines pernicieuses des novateurs s'infiltrèrent peu à peu dans les masses et vinrent tarir en grande partie les vocations ecclésiastiques. Saint Vincent s'en ouvrit ainsi à ses missionnaires : « Monseigneur de La Rochelle, lorsqu'il était encore évêque de Saintes, me disait un jour qu'en ce diocèse-là, il ne se trouvait que très peu de personnes qui voulussent être d'église et se faire prêtres ; et que cela tenait de l'hérésie de la-

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* (1716), t. II, p. 651 ; l'abbé Briand, *Histoire de l'église santone* (1843), t. II, p. 366 ; L. Audiat, *loc. cit.*, p. 34 (1885).

(2) Saint Vincent de Paul cite ce fait d'un prêtre auquel sa pénitente fut obligée de procurer la formule de l'absolution pour la lui faire lire et se faire ainsi absoudre.

(3) Le même saint l'atteste dans une de ses *Conférences*.

Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*.

(4) Abelly, *loc. cit.*, I, p. 11.

Digitized by Google

quelle ce diocèse est fort infecté en plusieurs endroits. « Les » hérétiques, dit-il, avaient tellement rendu méprisable l'état » de prêtre, qu'à peine en tout son diocèse trouvait-on un enfant » qui voulût être d'église ; que si l'enfant le voulait bien, le père » et la mère l'en empêchaient. » (1)

Cependant, dès que les missionnaires de Saint-Lazare vinrent évangéliser ce pays, ils y apportèrent un germe de vocations religieuses et ecclésiastiques, dont ils eurent les prémices. Ce fut leur première récompense. Le diocèse de Saintes fournit en effet à la congrégation de la mission, récemment fondée, plusieurs membres, tels que Nicolas Descard, de Talmont ; Pierre Raoul, de Fontaine-Chalendray ; Jean Lange de Martin, de Notre-Dame de Surgères ; Louis Ravaut et François Mousnier, de Saintes. Ils furent reçus à Paris en 1641, 1642 ou 1643, et devinrent frères coadjuteurs ou prêtres. (2) C'était un commencement. Quelques clercs, aussitôt que le séminaire fut fondé, vinrent s'y préparer au sacerdoce. Nous verrons plus loin s'ils furent nombreux. Après quelques années de disette, ils se multiplièrent peu à peu et formèrent un clergé remarquable, digne de ses évêques et de sa mission. Presque tout entier, il fut fidèle à sa foi, à l'heure terrible de la révolution.

*
* *

Dès le début, les directeurs choisis par saint Vincent avaient eu, à part un ou deux, ce qu'il fallait pour cette importante fonction.

Le premier nom qui nous apparaît dans l'histoire du séminaire de Saintes, c'est celui de Julien Guérin. Né en 1605 à La Salle (ou à Selles), diocèse de Bayeux, il avait été reçu dans la congrégation le 30 janvier 1640, à l'âge de 35 ans, et immédiatement envoyé en Lorraine. Etant tombé malade au mois d'août, il fut désigné pour Richelieu, où il travailla avec zèle. En février 1643, pendant que son frère dirigeait à Annecy le grand séminaire, il était mis à la tête de la maison de Saintes. Un prêtre de Surgères, Lange de Martin, vint aider ses missionnaires, quelques mois avant d'entrer dans leur congrégation. (3)

Quand le séminaire fut confié, le 12 novembre 1644, aux prêtres de la mission, il est probable que Guérin continua de gouverner la communauté, dont quelques membres devenaient, par le fait, professeurs des jeunes clercs. Il connaissait déjà la ville et la plupart des prêtres du diocèse. De plus, il ne s'embarqua pour la Barbarie qu'en 1645. Rien ne nous dit qu'il soit parti directement d'ailleurs. On peut donc le regarder comme

---

(1) Saint Vincent, *Répétition d'oraison du 1er novembre 1658.*

(2) *Notices sur les prêtres, clercs et frères défunts de la congrégation de la Mission*, 1re série, t. I, p. 467-497.

(3) Saint Vincent lui écrivait, le 23 février 1643, pour l'inviter à venir à Paris « quand il plaira à Mgr de Saintes, lui disait-il, et à vous aussi. » (*Lettres de saint Vincent*, t. I, p. 447.) Il entra le 20 mai de cette même année ; il était né en 1618.

Digitized by Google

le premier supérieur du séminaire. Pendant qu'il se trouvait encore en Saintonge, il lui arriva une aventure qui prouve sa foi et son esprit. Des malfaiteurs l'assaillirent un jour, dans une de ses tournées, et, le pistolet au poing, lui crièrent: « Qui vive? » Sans s'émouvoir, il présenta son crucifix : « Vive celui-ci ! » répondit-il. Les voleurs, surpris de l'à-propos et déconcertés, le laissèrent passer. (1)

L'année suivante, il fut envoyé à Tunis. Ce fut une joie extrême pour lui. Il s'y dépensa et mourut de la peste au service des esclaves, le 13 mai 1648. « La fin de sa vie, écrivait saint Vincent de Paul, a rendu de véritables témoignages de son zèle et de sa charité, qui nous donnent une assurance moralement infaillible de la réception de son âme dans l'éternité bienheureuse. » (2)

Le successeur de Guérin fut Louis Thibault, né à Ferrières en Gâtinais, diocèse de Sens, le 29 mars 1618, et reçu à Paris le 21 août 1637. Ce fut lui qui donna vraiment au séminaire saintais une impulsion digne d'éloges. Dès le mois de mars 1645, c'est-à-dire quelques mois à peine après la fondation, eurent lieu les exercices des ordinands, établis par saint Vincent et qui eurent de si excellents résultats à Paris et dans toute la France. Jacques Raoul écrivit alors au saint pour le remercier déjà du succès de ses disciples : « Nos ordinands, dit-il, vont avec une merveilleuse bénédiction, et il y a maintenant autant de presse pour être reçu à ces exercices qu'il y avait ci-devant de difficulté dans les particuliers pour les y faire entrer. » En juillet 1646, Thibault partit de Saintes pour Paris, où il amenait un séminariste externe (3) et d'où il fut envoyé comme supérieur à Saint-Méen. C'est là qu'il est mort en 1655, regretté de son évêque, qui « avait une si grande estime de lui qu'il le pré-

---

(1) *Mémoires de la congrégation de la Mission, Tunis et l'Algérie*, t. I, p. 7; Collet, *Vie de saint Vincent*, t. I, p. 409.

(2) *Lettres de saint Vincent*, t. V, p. 105.

(3) « Ceux que vous dites nous devoir amener, lui écrivait saint Vincent le 4 juillet, seront bienvenus; mais si vous n'êtes point engagé de paroles pour celui qui veut venir au séminaire des ecclésiastiques externes, à deux cents livres par an, ne le menez pas, s'il vous plaît, pour si peu ; car nous n'en prenons point à moins de 250 livres. Si vous lui avez promis, *in nomine Domini*. Il n'y a point de pensions dans Paris moindres que les nôtres, ni où les pensionnaires soient mieux traités ; aussi en ressentons-nous grande incommodité, Dieu le sait. » Dans cette même lettre, saint Vincent prie de saluer le Fr. Gondrée, dont il devait vanter plus tard la « grande douceur » et la « grande modestie. » Nicolas Gondrée n'était alors que sous-diacre. Nous ne savons quand il partit de Saintes. Rappelé à Paris pour recevoir le sacerdoce, il apprit sa nomination à la mission de Madagascar, où il mourut en mai 1649. En partant, l'année précédente, il édifia, au passage, pendant un mois, la ville de La Rochelle, où il catéchisa, confessa et visita malades et prisonniers (20 avril-21 mai 1648), au moment même où le Pape créait en cette ville un évêché, avec M. Jacques Raoul pour titulaire. « C'est un des meilleurs sujets de la Compagnie, disait de lui saint Vincent. Il est humble, charitable, cordial, exact et zélé ; en un mot, il est tel que je ne puis vous en dire le bien que j'en pense. » (Lettre à M. Nacquart, avril 1648.) Il était né à Assigny, diocèse d'Amiens, en 1620 et avait été reçu le 11 avril 1644.

Digitized by Google

férait à tous les prédicateurs qu'il eût jamais ouï. » (1) Saint Vincent ajoute de lui : « Mgr de Saint-Malo m'a dit quelquefois des merveilles de la bénédiction que Notre-Seigneur donnait à ses travaux et qu'il n'avait point son semblable en France. » (2)

(A suivre). CH. D'AVONE.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

I

UN SALON BORDELAIS SOUS LOUIS XV

par M. Grellet-Dumazeau

Parce que, par suite d'une centralisation excessive, Paris est devenu non pas la capitale de la France, mais la France elle-même, et depuis qu'on lui a accordé le pouvoir de faire et de défaire les gouvernements, de sacrer les réputations, de renfermer la vie de la nation, politique, intellectuelle, il semble qu'en dehors il n'y a plus rien et même qu'il n'y a jamais rien eu. On oublie le temps où chaque province avait son existence propre, son université qu'on s'efforce aujourd'hui de créer, son autonomie presque complète, son indépendance qui s'exerçait et contre l'ennemi du dehors et contre l'autorité du dedans. L'illusion est si forte que, à part un petit nombre d'érudits qui se sont occupés de l'histoire, des institutions, des hommes de leur province, les écrivains en viennent à croire que, en dehors des fortifications, il y a le vide, le néant, et que le boulevard a le monopole de l'esprit, du savoir et de l'intelligence. « Les monographies abondent sur les salons, ruelles, boudoirs, coulisses, cabarets, officines de tous genres qui, de Mme de Montespan à la Dubarry, donnèrent le ton à la capitale, régentèrent la mode et façonnèrent l'opinion. Chaque réunion éclose dans le rayon de Notre-Dame a trouvé ses historiens, chaque souper ses chroniqueurs, chaque mauvais lieu ses thuriféraires. Des équipes de chercheurs poussant l'amour du document jusqu'aux limites extrêmes, ont su, à travers des nuages de poussière, exhumer la série des grandes dames et des bourgeoises, des courtisans et des laquais, des premiers rôles du théâtre et de la finance, des extravagants, des gens d'esprit et des sots, qui, ne fût-ce qu'une heure, éveillèrent la curiosité. »

Il y a longtemps que nos provinces ont protesté par des faits contre cet ostracisme, contre ce dédain de ces néo-parisiens, sortis de la Provence, de la Bretagne ou de la Bourgogne qu'ils

(1) *Lettres de saint Vincent*, 7 mai 1655, t. III, p. 162.
(2) *Lettres de saint Vincent*, 5 mars 1655, t. III, p. 139.

Digitized by Google

renient; et dans cette résurrection du passé, Bordeaux mérite une mention spéciale. Les sociétés savantes, les encouragements de la municipalité, l'université, ont produit des travaux remarquables sur les diverses périodes de son histoire, depuis les livres sur l'époque gallo-romaine de M. Camille Jullian jusqu'aux études de M. Aurélien Vivie sur la terreur. Il y avait une lacune, Bordeaux au XVIIIe siècle, Bordeaux sous Louis XV. Un magistrat érudit, un de ces anciens parlementaires qui unissaient le culte des lettres à l'amour de la justice, M. Grellet-Dumazeau, vient de la remplir par son volume sur madame Duplessy. Cette orthographe a prévalu ; mais c'était originairement *Duplessis* ou *du Plessis*.

Nous sommes sous Louis XV et sous le cardinal de Fleury. Jeanne-Marie-Françoise Chazot, fille d'un receveur général des fermes, qui, en 1724, a épousé Claude-Michel du Plessis qui signait Duplessy-Michel, conseiller au parlement de Bordeaux, est veuve (1736), jeune, jolie, aimable, spirituelle, studieuse. Elle habite près du jardin public un hôtel dont elle a fait une espèce de musée surtout d'histoire naturelle. « Son cabinet, le premier qu'on ait vu à Bordeaux, passait pour l'un des plus beaux de l'Europe. » La bibliothèque est riche : soixante-un volumes in-folios d'estampes, une multitude d'eaux fortes, des antiques. Les salons sont ornés de tapisseries de haute lisse, girandoles, glaces, de toiles dont quelques unes brossées par la maîtresse de céans ; puis des plantes rares, une charmille admirable, des arbres séculaires constituent le parc, arrosé par des sources vives. Voici le cadre. Et les hôtes : Montesquieu est un habitué; dom Galéas est le factotum, une façon de bénédictin que la règle ne gênait pas beaucoup. « A-t-on besoin d'une cuisinière ? Nul ne s'entend comme lui à découvrir les cordons bleus... D'un aumônier ? C'est son affaire. D'un ouvrage prohibé ? Il a des ressources infinies. Toujours prêt à rendre service, il apparaît au moment du dîner où sa fourchette demeure rarement inactive...» Mais, hélas ! le traître ne marche qu'accompagné d'odes, sonnets, pièces fugitives, dont il assassine ses amis. « La Guienne ne compte plus ses victimes. » Il finit enfin par un désastre, un jour d'avril 1776, que les loges maçonniques des Chartrons offraient un banquet à un grand dignitaire, le duc de Chartres, vénérable de la loge *La Candeur*, banquet qui, à lui seul, avait coûté 4,656 livres, la fête 14,630.

Après dom Galéas, c'est le conseiller Jean-Jacques Bel, « un robin de taille exiguë, sec, fluet, aux mains grêles, à l'air vieillot. Le corps est penché en avant, le dos légèrement voûté, la tête à peine détachée des épaules. Tout dans la figure est effilé, sauf le menton dont la rondeur épaisse établit avec les autres traits un contraste saisissant. Que de vie d'ailleurs, que de pénétration dans ces yeux menus d'où le regard s'élance tenace et chaud... » C'est un lettré; il a même composé une comédie, *Le nouveau Tarquin*, parodie d'un drame judiciaire scandaleux, le procès de la Cadière et du P. Girard.

Digitized by Google

Un autre familier du logis c'est le P. François Chabrol, supérieur des récollets, grand amateur de physique, d'algèbre, d'astronomie, qui a tous les goûts de Mme Duplessy. Même à ses moments perdus il a découvert une recette miraculeuse pour la préparation de l'hypocras. L'auteur ajoute malicieusement: «Son ordre, de nos jours, eut lancé une marque. » Voici le président Barbot, dont Montesquieu écrivait : « C'est un des hommes du monde que j'aime le plus »; esprit vif, conteur aimable, habile à narrer avec humour ces gauloiseries inoffensives dont nos pères se délectaient, au reste distrait, égarant tout, perdant tout, les manuscrits des autres et ses livres. Il se vengea d'ailleurs des reproches d'une façon digne à la fois d'un grand seigneur et d'un homme d'esprit. « Cette bibliothèque où le livre cherché demeurait aussi introuvable qu'une épingle dans une botte de foin, il en fit don à l'académie ; ce sont ses amis les persiffleurs qui en durent débrouiller le chaos. » Ainsi de suite.

Toute la société bordelaise défile ainsi devant nos yeux, dans le salon de Mme Duplessy, et l'on voit avec quel talent le peintre en quelques mots esquisse les personnages de cette galerie variée. Dans ce salon, l'on cause, l'on jase, on médit aussi. Toutes les nouvelles affluent de la cour et de la ville ; seulement la cour c'est l'hôtel Duplessy et la ville c'est Paris. On sait tout ce qui se passe, le livre du jour, l'actrice en vogue, les couleurs à la mode, cheveux de la reine et cuisse de nymphe émue. L'histoire est là, lutte des parlements, les intendants Tourny, Richelieu et Mme d'Aiguillon. Je ne connais pas d'auteur mieux informé. M. Grellet-Dumazeau sait tout du dix-huitième siècle mieux que s'il l'avait vécu, surtout son dix-huitième siècle bordelais; c'est merveille comme il se meut à l'aise dans cette multitude d'événements, d'anecdotes, de détails : le parlement, l'intendance, la franc-maçonnerie et son rôle ; il connaît tous les personnages de l'époque, il a vécu dans leur intimité. Questionnez-le sur n'importe quel nom, vous aurez une réponse satisfaisante; De Gascq, Lecomte de La Tresne, Le Berthon, qui portait dans ses armes non une aiguille, mais une *anguille* couronnée, Dupaty, Dussault, Verthamon. Et tout cela est si bien à sa place qu'on croirait lire une œuvre d'imagination, tant l'érudition, minutieuse, exacte, est habilement dissimulée, dans un style simple, aimable et spirituel.

LOUIS AUDIAT.

—

II

UN CHANOINE ORIGINAL

(Voir plus bas, page 72)

Quelle amusante histoire nous conte M. l'abbé Blanchet sous ce titre simple et grave, *Biographie anecdotique de M. le chanoine Descordes !* N'était le mot *anecdotique* qui paraît un pléonasme, la biographie se composant généralement de faits et

Digitized by Google

d'anecdotes, on croirait à quelque récit édifiant, à la vie d'un bon chanoine, assidu à l'office, récitant dévotement son bréviaire, se livrant à quelque œuvre pie, édifiant les fidèles par son excellente tenue au chœur. Sans doute, c'est tout cela, mais assaisonné d'esprit, de malice et d'une énergie peu commune.

Léon-Joseph-Armand Descordes, né à Angoulême le 7 septembre 1801, y meurt le 2 avril 1894, doyen du chapitre. Il a vécu sous six évêques et je ne sais combien de gouvernements, mais toujours lui. Elève au collège royal d'Angoulême, au séminaire de Saint-Jean d'Angély, vicaire, aumônier, prédicateur, missionnaire, curé de Saint-André d'Angoulême, de Montberon, de Cognac chanoine, il est le même, avec les modifications qu'ont apportées l'âge et les situations. Ce n'est certes pas une figure banale que celle de ce prêtre qui, enfant, débute par l'impiété et se moque des calotins ; qui, élève, est la terreur de ses maîtres et le coryphée des mauvais drôles ; qui, sous la douce influence de Mareschal, directeur de Saint-Jean d'Angély, devient pieux, entre à Saint-Sulpice, conserve son zèle au milieu de jureurs ou d'anciens défroqués, dont l'évêque Lacombe s'entoure, résiste à l'émeute qui saccage son presbytère, à l'administration qui la favorise, toujours spirituel, toujours mordant, mais aussi toujours dévoué, toujours bon, toujours bienfaisant. M. l'abbé Blanchet qui l'a intimement connu, qui pendant ces dernières années, le voyant presque tous les jours, lui faisait, sans qu'il s'en doutât, raconter tous les détails de son existence agitée, a bien fait de peindre cette physionomie originale ; il a bien fait de tout narrer. Les anecdotes fourmillent, qui peignent le personnage. Quelques bonnes âmes se scandaliseront de voir les escapades d'écolier du vieillard qu'elles ont connu. Si Descordes avait vécu il y a 3 ou 4 siècles, elles prendraient un plaisir extrême à ces détails typiques et ne manqueraient pas d'admirer l'effet de la grâce. Oui, au collège d'Angoulême, il pêchait à la ligne, du haut d'une fenêtre, les bonnets des laitières qui passaient ; oui, un jour, avec quelques polissons de son espèce, montés sur le toit de la chapelle de Beaulieu, il avait, à coups de cailloux, cassé les vitres du palais épiscopal du triste Lacombe. Eh bien, après ? Son père paya les verres. Il est étonnant qu'avec son tempérament il n'ait pas fait pis. Il ne pouvait avoir aucune considération pour ses maîtres, la plupart ineptes ou mauvais, exemple Moutardier qui apprenait chaque jour les mots grecs qu'il enseignait à ses élèves, du reste fort estimé ; exemple François Jobit, né à Saint-André d'Angoulême le 16 janvier 1768, professeur au collège de Saintes en 1789, employé plus tard dans l'administration centrale du département de la Charente, puis professeur au collège, puis bibliothécaire adjoint de la ville d'Angoulême, qui avait prêté tous les serments, s'était marié, et qui mourut à Angoulême dans l'imbécillité, le 24 novembre 1843 ; exemple Vincent Labeyrie, de Saint-Sever, diocèse d'Aire, curé de Saint-André d'Angoulême, qui avait sur la cheminée de son salon les sta-

Digitized by Google

tuettes de Marthin Luther et de Catherine Debore, et qui se promenant avec le jeune Descordes qu'il préparait à la première communion, se mit à gracieusement sourire à des gourgandines et répondit à son catéchiste de 15 ans, étonné de cette familiarité : « C'est leur ange gardien que je salue », plaisanterie qui acheva de dégoûter l'élève au point qu'il ne voulut plus retourner chez lui. Et pourtant c'est ce même Labeyrie que les libéraux de 1836 imposèrent à l'évêque pour remplacer Descordes qu'ils avaient chassé de Saint-André.

Cette énergie de l'enfant se conserva dans l'homme, et l'espièglerie de l'écolier se changea en idées originales et en mots heureux, en boutades opportunes.

En 1830, la municipalité d'Angoulême réclama à la fabrique de Saint-André une cloche qu'elle disait lui appartenir et qui avait disparu pendant la révolution. La fabrique demanda au conseil de préfecture l'autorisation de plaider pour faire valoir ses droits. L'affaire dura dix ans. En 1841, le conseil d'état reconnut les droits de la fabrique de Saint-André. En attendant, l'interdit était jeté sur la cloche par la municipalité. Mais Descordes fit le dimanche « passer les eschilles », c'est-à-dire sonner les clochettes dont on se sert le vendredi saint. Il protesta en chaire et vivement, disant qu'il ne laisserait sonner aucune des autres cloches : « Quand la mère est injustement condamnée au silence, les filles ne peuvent pas élever la voix. »

Curé de Cognac, il est menacé d'être jeté dans la Charente s'il ose prendre possession ; et tous les soirs on guette la voiture publique, criant : « Qu'on nous donne *Descordes* pour le pendre. » — J'irai, dit-il, « et je les obligerai à me regretter. » Il arrive en plein jour, précédé de ses meubles. Un jour, invité à un grand dîner, il trouve toutes les dames outrageusement décolletées. « Quand ces dames seront habillées, dit-il, je reviendrai me mettre à table », et il partit. L'auteur ajoute malicieusement : « Je n'ai pas à dire si cette leçon blessa les belles Cognaçaises... et les laides aussi. »

Depuis la révolution de 1830, depuis 10 ans, le curé Coutant avait renoncé aux processions ; Descordes résolut de les rétablir, et il l'annonça en chaire. Le maire, Abel Planat, lui fit défendre d'exécuter son projet. Il passa outre. Procès devant le conseil d'état ; le curé gagna, « et les processions depuis se firent sans obstacle jusqu'à ce que, grâce à la tyrannie de la troisième république, M. Oscar Planat prit la revanche de son père Abel. »

Que de faits à citer encore ! on les lira dans le volume. C'est une lecture très amusante et très instructive en même temps. Grâce à son grand savoir, M. Blanchet rend vivant chaque personnage. Nous avons des notes sur tous les noms cités. Voici les professeurs de Saint-Jean d'Angély : René-Augustin Dorion, né le 10 novembre 1787, vicaire, plus tard archiprêtre de la cathédrale de La Rochelle ; André Fradin, né le 18 mai 1796 aux Cayes (île de Saint-Domingue), prêtre en 1819, professeur à Saint-

Digitized by Google

Jean de 1815 à 1830, alors curé de Marennes, chanoine titulaire de La Rochelle en 1843, mort à Saintes le 13 janvier 1861 ; Jean-Nelzir Duchaine-Martimont, né à Saintes, vers 1792, « d'un député du tiers aux états généraux de 1789 » (1), professeur en 1815, curé de Montils en 1819, collaborateur à Paris de l'abbé Liautard au collège Stanislas, curé de Boulogne-sur-Seine de 1836 à 1840, puis de Champigny, mort à Charenton le 1er mai 1850. Voici Paul-René-Louis-César-Arnaud Dargenteuil, né à Oulme près d'Aunay le 17 mai 1784, prêtre à Saint-Sulpice en 1810, vicaire de Tournon (Charente), supérieur en 1812 de l'école ecclésiastique de Saint-Jean d'Angély, mort à Aunay le 15 février 1816. Voici Jean-Pierre-Mathias Mareschal, né à Cognac en 1790, prêtre en 1814, successeur de Dargenteuil au séminaire de Saint-Jean d'Angély, qui eut jusqu'à 300 internes et qui fut supprimé en 1830; voici Daunas, né à Tonnay-Boutonne en 1795, mort curé de Saint-Vivien de Saintes le 4 janvier 1851, et d'autres encore.

LOUIS AUDIAT.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 613. *Famille de Saint-Etienne.* — Pourrait-on m'apprendre quelque chose sur un officier du nom de Saint-Etienne, mort dans l'île d'Oleron vers 1787 ? Comme on le croit de famille espagnole, son nom pourrait être écrit *San Esteban.*

ST S.

N° 614. *Seigneurie de Thenac ou Tenac.* — Où était ce fief dont la branche de Jovelle de la famille de La Croix se qualifia seigneur pendant une génération seulement, au XVIIIe siècle ? Jean de La Croix, écuyer, seigneur de Jovelle et Hautefaye (paroisse de La Tour Blanche, enclave d'Angoumois), épousa vers 1719 Marguerite de La Chambre, fille de Nicolas, capitaine de la compagnie écossaise des gardes du corps. Or, les La Chambre sont seigneurs d'un *Ténac* en Saintonge (Beauchet-Filleau, II, 225). Ne serait-ce pas à cause de ce mariage que Jean de La Croix se qualifie seigneur de Ténac ? Pourrait-on me donner plus de détails sur ce mariage et sur ce Nicolas et sa femme, inconnus à Beauchet-Filleau ?

Je profite de l'occasion pour rectifier quelques erreurs qui se sont produites dans la réponse qui me fut faite sur ces La Croix

---

(1) Ce qui est une erreur : aucun député de ce nom n'a figuré aux assemblées délibérantes. Il s'agit sans doute de René Duchaine-Martimont, procureur de ville en 1788, de la commune en 1790, etc. Voir *Documents sur la ville de Saintes.*

Digitized by Google

dans notre excellente *Revue*. (Voir *Revue de Saintonge*, 1888, t. VIII, p. 381; *réponse* n° 411). Au commencement du 3e paragraphe, au lieu de *Toussac*, paroisse des *Genets*, il faut lire *Joussac* et *Gouts*. Puis plus bas : *Bénigne de La Croix* qui épousa Louis du Breuil de Javrezac, était petite-fille et non fille de Gabriel de La Croix. Son père était Jean de La Croix, seigneur de Besne, et sa mère Bénigne de Cumont. A ce sujet pourrait-on me faire connaître les noms des père et mère de ce François-Louis du Breuil de Javrezac, appelé du Breuil de Théon dans son acte de mariage religieux, le 29 juillet 1749 ?

St S.

—

N° 615. — Il existait en Saintonge au commencement du XVIe siècle une branche d'une importante famille du Gâtinais, les Pokaire, Pocaire ou Poquaire. J'en ai la preuve par une pièce authentique de *1506* malheureusement très mutilée, où je trouve : les noms des notaires rédacteurs, Noël Rousseau et peut-être Thevenon (mais cette dernière lecture est incertaine) ; les noms d'Antoinette Mousse, veuve de feu Robert Pokaire ; les noms de leurs enfants : Guillaume Pokaire, fils aîné, alors âgé de 22 ans, Jacques, François et Marie Pokaire ; les noms des seigneuries dudit Robert Pokaire, La Taisnière et Coulonges. Au dos une mention du temps dénomme ces Pokaire, les « Pokaire de Xaintonge. »

Pourrait-on, à l'aide de ces renseignements, retrouver la famille dont il s'agit ? Ces Pokaires ont-ils une origine commune avec les Pocquières, seigneurs de Pellevoisin, à qui Charles V donna en 1372 le château de Belabre ?

Rapprochement assez curieux : l'acte de 1506 contient une renonciation à des droits successifs sur le château de Chemault qui venait d'être bâti par un Pokaire et qui par la suite a appartenu à Louis de Bassompierre, évêque de Saintes.

G. S.

—

N° 616. *Une saintongeaise poète.* — La *Revue de Saintonge*, XVI, 253, a annoncé l'assassinat à Paris, le 16 juin 1896, de la baronne de Valley, née en Saintonge. Dans le procès criminel qui s'est déroulé devant la cour d'assises de la Seine le 23 novembre dernier, l'avocat a donné quelques détails sur elle et sa famillle. Ses papiers de famille remontent jusqu'à Henri IV. Plusieurs lettres témoignent que le roi vert-galant honorait d'une amitié particulière un de Montbel-Champeron.

« Mme de Valley, a-t-il dit, née Zélia-Magdeleine-Herminie de Montbel, naquit à Coivert, commune de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, le 14 septembre 1817. Son père, Jean-Amédée de Montbel, était fils de Victor-Claude-Edmond de Montbel-Champeron, seigneur d'Izeure et Champeron.

» La jeune Herminie, qui perdit son père peu de temps après sa naissance, fut mise au couvent de Niort, où elle reçut une

Digitized by Google

excellente éducation. Ses œuvres poétiques font l'admiration de toute la ville. Sur le conseil d'un cousin, M. de Montbel, Herminie qui a 19 ans et sa mère s'installent à Paris. Très remarquée de la société parisienne par sa beauté et par son talent, la jeune fille épouse à Auteuil, en 1839, Henri Gaudiot, licencié en droit, fils adoptif du baron Durand de Valley, conseiller d'état. L'acte de mariage est dressé à la mairie d'Auteuil, alors commune distincte de Paris. Le mari est ainsi désigné : Henri Gaudiot, dit Emile-Etienne Durand de Valley, licencié en droit, fils adoptif du baron Valley, conseiller d'état. Inscrit au barreau de Paris, l'époux s'occupe beaucoup de littérature, fait jouer de nombreuses pièces très remarquées à l'époque. Sa femme, de son côté, fonde un journal littéraire qui vécut peu, les *Violettes*, où elle publie des vers, et qui lui vaut une grande notoriété ; mais la fortune cesse de sourire au jeune ménage. Une séparation de biens est prononcée, le 5 février 1845, par le tribunal de la Seine. Le mari meurt en 1881, ayant eu deux enfants : l'un mort en décembre 1841 à l'âge de deux ans, l'autre en mars 1843 à l'âge de trois ans. La mère, dégoûtée du monde, s'isola. On l'oublia. La baronne de Valley, après une existence mouvementée, vivait chichement, seule malgré ses 80 ans, avec ses deux chiens, dans un appartement de trois pièces, au troisième sur la cour, d'un loyer annuel de mille francs, n'ayant qu'une femme de ménage qui venait le matin vers onze heures. Celle que l'on avait appelée dans sa jeunesse la belle Herminie était devenue en vieillissant avare et méfiante. Elle régissait elle-même ses capitaux. Ce qui a causé son malheur, parce qu'elle recevait chez elle certaines personnes qui devaient un jour la tuer et la voler.

Il pourrait être intéressant de connaitre les œuvres littéraires de celle qui a fini si tristement après avoir eu tous les succès mondains. Nos amis de Paris n'auraient qu'un pas à faire pour aller demander à la bibliothèque nationale la collection du journal les *Violettes*, 1840-1845, et nous aurions la satisfaction de lire dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, quelques pièces de mademoiselle Herminie de Montbel, baronne de Valley, une saintongeaise poète, ce qui ne se voit pas tous les jours.

L. P.

—

N° 617. *Descendants des Morisques dans la Charente.* — M. Auguste Descamps, « à l'occasion de la mosquée de Paris et de la venue des contingents arabes en France, a publié dans la *Vérité* deux articles sur *Les anciennes colonies en France*. Dans le second, du 2 novembre, après avoir montré des colonies arabes formées des débris des vaincus de Poitiers, Avoine, par exemple, à 8 kilomètres de Chinon, puis les colonies de Morisques chassés par Philippe III d'Espagne et recueillis en France par Henri IV, Sauve dans le Gard, Vendays non loin de l'extrémité septentrionale de la péninsule du Médoc, etc., l'auteur ajoute :

Digitized by Google

« Dans le département de la Charente, au sud-ouest de Barbezieux, principalement dans le canton de Baigne, selon M. Francisque Michel (*Hist. des races maudites*, II, 318), il se trouverait encore des individus présentant tous les caractères extérieurs des Morisques ou des Berbères, frayant peu avec leurs voisins et exerçant les fonctions de potiers. »

Quelqu'un pourrait-il confirmer ce fait et donner quelques détails ?

—

N° 618. — « Quand le vassal avait à se plaindre de son seigneur, rapporte H. Gourdon de Genouillac dans *Les mystères du blason, de la noblesse et de la féodalité* (Paris, Dentu, 1868, p. 156) — il en était souvent réduit à demander le combat de Dieu, — duel singulier pendant lequel il était défendu sous peine de mort aux assistants de crier, de parler, de tousser ni de cracher ; — aussi les gens enrhumés faisaient-ils sagement de s'abstenir d'y paraître.

» Quand un gentilhomme appelait un vilain, il devait se présenter à pied avec l'écu et le bâton ; s'il venait à cheval avec ses armes, on lui retirait armes et cheval, et on le contraignait de se battre en chemise. — Il est probable que les duels judiciaires avaient lieu de préférence l'été.

» En Saintonge, il y eut deux combats de ce genre entre un noble et un vilain, tous deux armés de bâtons : dans le premier, le noble était appelant et fut assommé, — le vilain ayant le poignet plus solide que son seigneur ; — dans le second, où le noble était appelé, il réclama et obtint le privilège, en vertu de sa naissance, de ne combattre qu'à cheval contre le manant à pied ; le pauvre diable fut en un clin d'œil foulé au pied du cheval, rompu de coups de bâtons, et finalement pendu.

» Cela donnait quelque créance au dicton du pays : « Un seigneur de paille, de beurre ou de feurre (foin) vainc et mange un vassal d'acier » ; — ou encore : « Un seigneur de paille met son vassal d'acier à sa table et le mange. »

Connait-on les noms des héros des deux drames auxquels l'auteur fait allusion, et les faits sont-ils bien authentiques ?

Piâre Marcut.

—

N° 619. — *Une cloche fouettée.*

Il ne faut pas douter de la bêtise des foules, mais il est des traditions qu'on doit vérifier.

Dans son excellente *Histoire de la ville de La Rochelle*, t. II, pages 354-355, le P. Arcère, de l'oratoire, qualifie de contes ridicules les représailles haineuses, insensées, des catholiques contre les réformés, en 1685. « Le récit d'une cloche religieusement fouettée à La Rochelle ne prendra jamais assez de vraisemblance pour mériter la croyance des hommes sensés. Le premier qui en a parlé (Renard, Louis, imprimeur à Amsterdam, 1708-1709. On lui attribue le livre de Tessereau, n° 3303,

Digitized by Google

n° 1060 de la *Bibliographie rochelaise*) est un auteur crédule, séduit par de fausses relations ; et le second (1), qui s'est avisé de broder ridiculement ce pitoyable mensonge, est un homme en qui la passion étouffoit le jugement, et que l'on pourroit peut-être soupçonner de mauvaise foi. »

Léopold Delayant (*Histoire des Rochelais*, t. II, page 123) ne doute pas de cet emportement populaire et religieux : « Le temple fut démoli, le 1er mars 1685 ; la police ne put empêcher qu'à demi les insultes et quelques farces sacrilèges de la foule, parmi lesquelles il faut mettre le fouet donné à la cloche qui avait servi à convoquer les réformés », etc. Or, il y a deux ans, j'ai trouvé, fixé à la page d'un exemplaire de l'*Histoire* d'Arcère provenant de la bibliothèque de Charles Ranson, avocat, ce curieux témoignage :

« A la révolution de 1789-93, lorsque l'on descendit la plupart des cloches de La Rochelle, elles furent déposées dans la cour de l'hôtel de ville. Je certifie que moi et beaucoup d'autres personnes nous y vîmes une cloche portant une inscription qui lui faisait dire qu'elle avait été fouétée pour avoir servi aux hérétiques. Mais sans doute que cette cloche avait été refondue : car les caractères de cette légende étaient *en relief et non en creux*. JEAN RANSON. »

L'inscription était sans doute en latin. Peut-être un confrère de La Rochelle pourra-t-il compléter cette enquête ?

DUPLAIS DES TOUCHES.

—

N° 620. — Je suis possesseur d'un fort beau portrait du margrave de Bade, signé d'un nom qui m'est inconnu et que je lis mal. En tête du cadre on lit :

DONNÉ PAR S. A. S. MONSEIGNEUR LE MARGRAVE DE BADEN...
A M. DE LA HOGUE, SEPTEMBRE MDCCLXXXVIII

Je désirerais savoir quel pouvait être ce M. de La Hogue, sa famille, quelles relations il pouvait avoir avec le margrave de Baden, ce qu'il avait de commun avec la Saintonge-Aunis.

J'ai mis la main, ces jours-ci, parmi de vieux bouquins, sur un ouvrage intitulé : « *S. Cyprien consolant les fidèles persécutés de l'église catholique ; convainquant de schisme l'église constitutionnelle ; traçant à ceux qui sont tombés des règles de pénitence*, par M. l'abbé de La Hogue, docteur et professeur de Sorbonne. A Londres, de l'imp. de Wete-Spilsbury. Snow. Hill., chez A. Dulau and co-libraires, n° 17, Warbour-street. Soho square, 1797. »

Cette indication peut-elle aider les recherches ?

L. B.

---

(1) Le ministre Benoist. *Histoire de l'édit de Nantes jusqu'à sa révocation.* A Delft, chez Bemam, 1693, in-4°, 5 vol.

Digitized by Google

II. — RÉPONSES

N° 587 : t. XVI, p. 68, 149, 223. — *Officiers saintongeais servant en 1770. Les Berthus de Langlade.*

Il a été dit un mot (numéro de mai 1896) de la famille Berthus. Nous demandons la permission d'ajouter quelques détails et quelques documents qui compléteront un peu la note qui a paru dans l'*Annuaire de la noblesse*, 1854, p. 187.

En 1770, les Berthus étaient représentés par M. Me Louis-Georges Berthus, écuyer, conseiller du roi et lieutenant de maréchaussée à la résidence de Saintes; par Charles-Georges Berthus, officier garde-côtes de la paroisse du Petit-Niort, et par son frère Jean-Blaise Berthus, lieutenant des troupes légères. Mais on trouve des Berthus dès le commencement du XVIIe siècle: Pierre Berthus, avocat, et Daniel Berthus transigent en juillet 1606; Pierre Berthus et autre Pierre Berthus figurent dans un acte de juillet 1619.

I. — La filiation régulière commence à Gilbert Berthus, sieur du Poussaud en la paroisse de Médis, conseiller du roi en l'élection de Saintes, né vers 1580. Il était frère utérin de Françoise Berton, sœur de Jean Berton, conseiller du roi en l'élection de Saintes, dont vinrent : *A.* Françoise Berton, femme de Jean Cotherousse, docteur en médecine, qui eut Jean, Claire et Madeleine; *B.* Marie, épouse de Jean Humeau, enquêteur-juré au siège de Poitiers; *C.* Jeanne, femme de Pierre Bibard, sieur de La Combe, conseiller du roi, dont vint Marie Bibard; *D.* Renée, femme de Jacques Dalvy, pair et échevin de la ville de Saintes, qui était décédée en 1633; *E.* Marguerite Berton, épouse de Jean Tevet, greffier au siège de Saintes.

Françoise Berton, sœur de Gilbert Berthus, épousa Jean Guillebon, conseiller du roi au siège présidial. Son testament mystique du 7 février 1633, très curieux, nous donne une foule de noms et alliances. (1)

---

(1) Au nom du Père, du Fils et du Sainct-Esprit. Ainsi soit-il. Sachent tous que aujourd'huy neufviesme de febvrier mil six cent trente-trois, heure de neuf heures du soir, je, Françoise Berton, vefve de M. Me Jehan Guillebon, conseiller du roy, magistrat au siège présidial de Xainctes, considérant que comme la mort est commune à tous et l'heure d'icelle incertaine, étant indisposée en ma santé et, par la grâce de Dieu, saine d'esprit et jugement, j'ay fait mon testament solemnel en la forme que s'en suyt. Premièrement, je recommande mon âme à Dieu le père tout puissant, le suppliant, par la mort et passion de Notre Seigneur Jésus-Christ et l'intercession de la glorieuse vierge Marye et tous les saincts et sainctes du paradis, de me pardonner mes offenses et me colloquer après ceste vie au rang des bienheureux, désirant que mon corps soyt inhumé en sépulture de mes parents en l'église de Saint-Maur de la présente ville, aveq les solemnités et prières de l'église accoutumées, dont je remets le soing à M. Me Pierre Bibard, aussy conseiller audit siège, mon nepveu par alliance. Et au regard des biens qu'il a pleu à Dieu me donner j'ay par cestuy mon testament donné et légué la somme de 150 livres tournoys au couvent et religieux de l'église de Saint-Maur pour estre employée en fonds et à la charge de célébrer annuellement cinq messes pour le salut de mon âme, l'une à pareil jour de mon enterrement, et les quatre aultres à chascune feste de Nostre-Dame de mars, aoust, chandeleur et Saint-François. Pareille somme de 150 livres aux pères récollets de la présente ville, cent livres aux pères jacobins d'i-

Digitized by Google

Gilbert Berthus du Poussaud se maria deux fois. En premières noces il épousa Anne Baudouin, fille d'Arnaud Baudouin, sieur de Porcheresse, veuve de Jean de Guip, sieur de La Parée, dont elle avait eu Marie de Guip, qui, le 11 décembre 1611, épousa Charles de Comminges, sieur de Saint-Fort, de Fléac et

---

celle, laquelle somme de cent livres sera aussi employée en fonds au profict de leur couvent, et à la charge que les dits religieux seront tenus dire et célébrer annuellement en la mesme considération le nombre de quatre messes aux mêmes jours que dessus, de mon enterrement, Nostre-Dame de mars, d'aougst et jour de Saint-Sébastien ; aultre somme de cent livres à la fabrique de Saint-Michel, à la charge aussy de faire dire chascun an quatre messes à la mesme dévotion et considération, l'une audit jour de Nostre-Dame d'aougst, la seconde à la Saint-Michel, la troisième à Nostre-Dame de la chandeleur, et la dernière et quatrième à pareil jour de mon enterrement ; à l'hospital de la présente ville le nombre de douze linceuls de grosse toille ; toutes les dites sommes et linceuls une fois payés ; à Laurent Guillot, mon serviteur, trente livres oultre cent cinquante livres que je lui ay desja données et payées pour récompense des services qu'il m'a rendus puis le temps qu'il est avecq moy ; à Françoise Guillebon, ma fillolle et servante, une obligation portant la somme de cent livres dont Léger Morisson, son mary, m'est tenu et obligé, et une aultre obligation portant la somme de trante livres dont la dite Guillebon m'est tenue en son privé nom ; à André Brung, premier fermier, qui demeure en ma maison, la somme de vingt livres ; à Madeleine Jullineau, aussi ma filloile, pareille somme de vingt livres ; à Jehan Trappier, mon serviteur, demeurant en ma maison noble de La Tousche, la somme de quatrevingts livres sur les [arrérages?] de ce qu'il peut me debvoir par diverses obligations, laquelle somme de 80 livres sur la première et plus ancienne obligation dont je veulx que ledit Trappier demeure déchargé jusqu'à la somme de 80 livres. Item, je donne et lègue audit sieur Bibard, pour les bons et agréables services que j'ay reçu de luy, reçois journellement et espère recepvoir, de la preuve desquels je le relève partant que besoing soyt, et aultrement parce que ainsy me playst, ma maison noble et fief de La Tousche avecq ma mestayrie et bordrye près dudict lieu de La Tousche en laquelle demeure Quintin Trappier, fils dudit Jehan, appartenances et dépendances tout ainsy que j'en ai jouy et en jouys de présent, sans autres choses réserves avecq tous les meubles et bestail qui m'appartiennent et sont en les dites maisons, mettayrie et borderye, en par le dit Bibard donnant à Marye Bibard, sa fille, ma petite niepce, laquelle demeure avecq moy, la somme de deux mille livres tournoys lorsqu'il se sera trouvé party pour la colloquer en mariage, laquelle somme luy sera payée par-dessus la dot qu'il plaira à son père luy constituer de son chef, oultre laquelle somme de deux mille livres je donne à la dite Marye Bibard le nombre de 18 linceuls, 6 en toille de lin et 12 de chanvre, 6 douzaines de serviettes, trois de lin et trois de reparonne. Item, je donne et lègue à damoiselle Marye Berthus, ma niepce, femme de M. Joachim Debourg, conseiller du roy et recepveur général des tailles en Xainctonge, la somme de mille livres oultre et par-dessus celle de deux mille cinq cents livres et meubles ustenciles que je luy ay aussy cydevant donné par le contract de son mariage, laquelle somme de deux mille cinq cents livres et meubles j'ay duhement acquité au désir près dudit contract. Item, à Pierre, Jehan, Dominique, Gilbert, François et Marye Berthus, enfans du second mariage de feu M. Me Gilbert Berthus, sieur de Poussault, conseiller du roy, esleu en l'élection dudit Xainctes, mon frère utérin, la somme de sept cents livres à chascung d'eulx, et à la dite Marye Berthus l'aisnée, aussy la fille de son premier mariage, pareille somme de sept cents livres tournoys, oultre ce que je luy ay cidessus donné et légué, revenant les dit don de sept cents livres pour chascun des dits sept enfants de mon dit frère, à la somme de quatre mille neuf cents livres, laquelle je veulx leur estre payée après mon décès en obligations qui se trouveront dans mon hérédité dont je veulx qu'ils se contentent pour tous droits de légitime et supplément d'icelle qu'ils pourroyent prétendre à ma dite succession, les instituant, partant que besoing soyt, mes héritiers particuliers de la dite somme de sept cents livres pour chascun d'eulx, payable comme dessus combien qu'il n'en eschoie pas tant à chascung d'iceulx. Et au restant de

Digitized by Google

de l'Eguille, capitaine au régiment des gardes, maître d'hôtel du roi, tué à Pignerol en 1656. (Voir *Epigraphie santone*, p. 315). Leur fils Gaston, comte de Comminges, mort le 25 mars 1670, marié le 22 mai 1643 avec Sibylle-Angélique Amalbi, décédée le 30 janvier 1709. D'Anne Baudouin vint Marie Berthus, femme

---

mes biens non donnés je, la dite testatrice, constitue et institue mes héritiers universels damoiselles Marye, Jehanne, Renée et Marguerite Berton, mes niepces, filles de défunt M. Me Jehan Berton, aussy conseiller du roy, esleu en l'élection de la dite ville, quant vivait, mon frère germain, la dite Marye, femme de Me François-Jean Humeau, enquesteur au siège présidial de Poictiers; la dite Jehanne, femme du dit sieur Bibard; la dite Renée, vefve de noble homme M. Jehan Dalvy, pair et eschevin de la maison commune de la présente ville, et la dite Marguerite, femme de M. Jehan , greffier audit siège de Xainctes, avecq Jehan, Claire et Magdelaine Cotherousse, enfans de honorable homme M. Jehan Cotherousse, docteur en médecine, et de deffuncte Françoise Berton, aussi ma niepce, fille dudit sieur Berton, pour prendre au dit restant par les dits Cotterousse, mes arrière-nepveux, la mesme part et portion tous troys ensemble que chascun des dites Bertons, mes niepces, qui viendra à une cinquième part au dit restant, voulant que iceulx Cotherousse représentent la dite Françoise, leur mère, en ma succession, ores qu'elles en fussent exclues par le droict et uzance du païs, cassant ma présente disposition. Veulx néantmoyns que tous mes meubles ustanciles non donnés soyent partagés par sixième partie et que l'une d'icelles soyt délaissée à la dite Berton, femme dudit sieur Dubourg, et les autres cinq aux dits Berton et Cotherousse, représentant leur mère comme dit est ci-dessus Et en cas que aulcun de mes héritiers particuliers ou universels voulussent et débattre mes dispositions ci-dessus et inquiéter ledit sieur Bibard en legs ou donations que je luy en ay ci-dessus fait, je déclare que je luy donne par cestuy mon testament tous mes meubles et choses telles, créances, droits, noms, raisons et actions, mon argent et immeubles et la tierce partye de mes biens patrimoniaux, à la charge des aultres legs contenus en mon présent testament, lequel je veulx valloir et sortir effet comme testament sy non comme codicile, donation et disposition faicte pour cause de mort ou aultre en la meilleure forme et manière que le droict et usance du présent ressort le veuille et permette, cassant, révoquant et adnullant tous aultres testaments, donations et dispositions que je pourrois avoir fait contraire aux présentes, ensemble ceulx que je pourrois faire cy après, si la clause dérogatoyre qui s'en suyt ne sy trouve inscrite en la première ligne. Seigneur, aye miséricorde de ta pauvre servante et veuille recepvoir son âme en ton saint paradis, avec les bienheureux, lorsqu'elle sera séparée de son corps. Lequel mon testament j'ay faict escrire, ne l'ayant pu faire de ma main à cause de la faiblesse de ma vue, et en foy de ce que j'ay aussy ci-dessoubs apposé mon seingt manuel après qu'il m'en a esté faict lecture au long par le notaire royal soubscript que j'ay requis le vouloir signer à ma requeste, comme il a faict en deux doubles de mesme teneur, dont l'ung m'est demeuré et l'autre par devers ledit notaire, pour plus grande sureté et que ma volonté soyt cogneue et exécutée, déclarant aussy que je veulx qu'il soyt baillé aux pauvres le jour de mon enterrement et à la huitaine la somme de cent livres d'aulmosne une fois payée, oultre ce que dict est ci-dessus.

Faict à Xainctes, en ma maison, les jour et an susdits.

F. Berton. Robert, *notaire*.

Codicille

Seigneur, aye miséricorde de ta pauvre servante et veuille recepvoir son âme en ton saint paradis avec les bienheureux lorsqu'elle sera séparée de son corps. Je, Françoise Berton, vefve de M. Me Jehan Guilhebon, conseiller du roy, magistrat au siège présidial de Xainctes, estant à présent détenue au lict, malade, toutefois saine de mon entendement, codicilant à mon testament solemnel faict le neufvième febvrier mil six cent trente-trois, soubs deux divers escripts de mesme teneur, signés de ma main et du notaire soubscript à ma requeste et dont j'ay bonne mémoire et souvenance, et sans déroger à iceluy,

Digitized by Google

de Joachim Debourg, receveur des tailles en Saintonge, qui fut père de Pierre Debourg, sieur de Porcheresse, époux de Mélanie de Meaux, dont la petite-fille, Mélanie Debourg, fut mariée à Jacques-René de Bremond d'Ars. En juin 1618, il y eut transaction entre noble homme Gilbert Berthus, sieur du

---

lequel je veulx et entends sortir son plain et entier effect, je veulx en oultre que damoiselle Renée Berton, ma niepce, vefve de noble homme Jacques Dalvy, pair et eschevin de la maison commune de la présente ville, aye et prenne sur tous mes biens après mon décès, la somme de mille livres tournoys, de laquelle somme de mille livres je luy fais don et donation pour cause de mort par préciput et advantage, oultre et par-dessus ce que je luy ay donné et attribué par mon dict testament solemnel. Plus, par mesme donation que dessus, je donne à Marye Bibard, ma petite niepce et qui a toujours demeuré avecq moy puis son bas âge, fille de M. Me Pierre Bibard, sieur de La Combe, conseiller du roy, magistrat au dict siège, et de Jeanne Berton, ma niepce, la somme de mille livres et ung lict de plumes garny de son traversin, le tout neuf, oultre et par-dessus ce que je luy ay aussy donné et légué par mon dit testament solemnel, et ce pour les bons et agréables services que je reçois journellement d'elle et que j'espère recepvoir, de la preuve desquels je la relève partant que besoing soye et aultrement, parce que ainsy m'a plu et me plaist. Plus, aux dames religieuses carmélites du couvent estably en cette dicte ville, la somme de cent livres tournois aux fins qu'elles prient Dieu pour mon âme après ma mort. Plus, aux pères récollets du couvent de ladicte présente ville, la somme de cinquante livres ; comme aussy aux pères cordeliers, pareille somme de cinquante livres, oultre et par-dessus ce que je leur ay donné et légué par mon dict testament, aux conditions portées en icelluy ; plus, à Jehanne Beslie, pauvre femme, vefve de Jehan Quantin, Me cordonnier, la somme de dix-huit livres. Plus, à la jeune Guilhebon, ma petite servante, la somme de dix-huit livres, le tout une fois payé après mon décès, révoquant toutefois le legs des meubles ustensiles que j'ay faict par mon dit testament en faveur de damoiselle Marie Berthus, fille de deffunct M. Me Gilbert Berthus, conseiller esleu en l'élection de la présente ville, mon frère utérin, et femme de M. Me Joachim Debourg, conseiller du roy, recepveur des tailles en Xainctonge, et veulx et entends qu'elle se contente de ceulx que je luy ay donné par son contrat de mariage ; révoquant aussy les deux legs faits par mon dict testament, l'ung en faveur de Laurent Guillot, lors mon serviteur, de la somme de trente livres, et l'autre en faveur de Magdelaine Jullineau, aussy lors ma servante, pour le déplaisir que j'ay reçu des dicts Guillot et Jullineau. Je veulx et entends aussy en adjoutant à mon testament que le don et donation par moy faict en iceluy audit Bibard, sieur des Combes, de ma maison noble de La Tousche, métairie et borderie avecq toutes leurs appartenances et dépendances, tout ainsy qu'elles sont exprimées par mon dict testament, soyt et demeure à iceluy le sieur Bibard tant pour luy que pour les siens, sans que son prédécès advenant, il y ait aulcune caducité au dit don ; et d'aultant que par mon dict testament j'ai appellé à ma succesion mes arrière-neveux, enfans de deffunct Me Jean Cotherousse, docteur en médecine, et damoiselle Françoise Berthus, ma nièce, je veulx et entends d'abondant qu'ils me succèdent selon mon dict testament, et partant que besoin soyt je leur en fais don et donation à cause de mort, tenant au parsus mon dict testament avecq ces présentes. Pour l'entretien desquels j'ay obligé tous mes biens que je soubmets à la juridiction dudict siège présidial, requérant ledict notaire soubsigné ainsy le rédiger par escript et le signer à ma requeste : ce qu'il a faict en ma présence, après m'en avoir faict lecture de mot à mot, qui s'est trouvé estre selon ma volonté, et ne l'ay point signé à cause de mon âge et indisposition de ma vue. Faict à Xainctes, en ma maison, le 23me jour de janvier 1636, heure de huit du matin, et ay de ces présentes fait faire deux doubles de mesme teneur, l'ung desquels est demeuré entre mes mains et l'autre vers ledit notaire pour plus grande sûreté.

Robert, *notaire royal à Xainctes, à larequeste de la dicte dlle Berton.*

Acte de suscription

Aujourd'huy, vingt-troisiesme janvier mil six cent trente-six, heure de cinq

Digitized by Google

Poussaud; haut et puissant messire Charles de Comminges, seigneur de Saint-Fort, et dame Marie de Guip, son épouse; Jean de Guip, écuyer, sieur de Porcheresse; noble homme Joachim Debourg, receveur des tailles, et damoiselle Marie Berthus, sa femme.

En secondes noces, Gilbert — *alias* Gilles — Berthus épousa Marie Farnoux de La Clochetterie, dont sont issus six enfants : 1° Pierre Berthus, avocat; 2° Jean Berthus, qui suit; 3° Dominique; 4° Gilbert, avocat en la cour présidiale de Saintes, époux de Marie Chauvet, dont la fille, Marguerite Berthus, épousa Pierre Dangibeaud, sieur du Maine, mort à 53 ans en 1688; 5° François Berthus et 6° Marie.

II. « Noble homme Jean Bertus, sieur de Poussaud, conseiller du roy et son esleu à l'élection de Xaintes, fils de feu noble homme Gilles Bertus, sieur de Poussaud, conseiller du roi, son élu et controlleur en l'élection de Saintes, et de damoiselle Marie Farnoux, demeurant à Saintes », épouse, par contrat du 17 juillet 1639 passé devant Bernard, notaire à Cognac, Marie Pelluchon, fille de Pierre, marchand, et de Jacquette Robicquet.

III. Jean, écuyer, sieur de Langlade, conseiller du roi, vice-sénéchal de Saintonge de 1677 à 1717, marié à Marguerite de Latache, dont au moins trois fils nés en 1682, 1684 et 1692, parmi lesquels est sans doute Louis-Georges Berthus, né le 18 août 1692, sous-diacre, chanoine du chapitre de la cathédrale de Saintes, qui, le 13 février 1716, constitue son procureur « le sieur

---

après midi, pardevant le notaire royal soubsigné et présents les tesmoings bas nommés, a esté présente damoiselle Françoise Berton, vefve de feu M. Me Jehan Guilhebon, conseiller du roy, quand vivoit, au siège présidial de cette ville de Xainctes, y demeurant... Le tout clos et scellé de son cachet..., en présence des tesmoings appellés et requis : Jehan Geoffroy, procureur audit siège; Samuel et Izaac Veyrel, père et fils, maistres appothicaires; Jehan Pérauld, marchand; Me Jehan Boisson, sergent royal; Patrice Conil, maistre chirurgien; Gabriel Birot; Jehan Bouffard, et Jehan Berry, praticien, demeurant tous en ladite ville, estant en la maison de ladite damoiselle Berton, laquelle a déclaré ne pouvoir signer par son âge et indisposition de sa vuhe.

R. Veyrel. Geoffroy. Birot. Boisson. J. Peraudt. P. Conilh. J. Veyrel. Bouffard. J. Berry. Robet, *notaire à Xainctes.*

Le cachet représente *un chevron accompagné de trois trèfles* indéterminés.

Au bas est écrit : « Ouvert et l'heu en l'audiance, les plaids tenant, le lundy 29 d'aougt 1639, dont l'acte a esté retenu par Bouyer, greffier. »

—

Le 9 janvier 1640, Nicolas Gombauld, chantre en l'église cathédrale de Saint-Pierre de la ville de Xainctes, au nom et comme syndic des pères récollets, a donné quittance de son legs. Marye Berton, vefve Jehan Humeau, a aussi donné quittance de son legs. « Je, sœur Hélène de La Croix, prieure des carmélites du monastère de Xainctes, approuve ledit acquit et ai reçu de la dite Gastauld lesdits cent livres, le même jour, 9 janvier 1740. Sœur Hélène de La Croy. » (Cette sœur, Marie Gastauld, avait donné quittance du legs comme ayant charge de la mère prieure du couvent.) Le 17e april 1640, Me Jean Brung, notaire à Pons, demeurant au village de Belau (?), en Saint-Sever, ayant charge expresse de ladite Andrée Brung, sa cousine, et porteur de sa procuration spéciale, a donné quittance de son legs. Le 25 août 1640, frère Jehan Chapelan, religieux de l'ordre Saint-Dominique ou jacobins, syndic du couvent de son ordre. a donné quittance de son legs.

Digitized by Google

Berthus, vice-sénéchal de Saintonge, son père, » Blaise qui suit, Jean-Toussaint, baptisé le 12 juin 1695, et Marie Berthus, mariée le 1er juin 1702 à Audebert Garonne, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie du parlement deBordeaux, dont elle était veuve le 15 août 1742, jour où elle vend (acte de Mareschal, notaire à Saintes) à François Chevalier des Landes deux journaux et demi de pré dans la prairie de La Pallu.

Le 22 mai 1691, Jean Berthus, écuyer, sieur de Langlade, vice-sénéchal de Saintes, traite avec Toussaint Dangibeaud, écuyer, sieur du Pouyaud, prévôt de Saintonge, contre Jean du Sault et Michel Berthus, conseiller au présidial de Saintes. Il reçut, le 2 décembre 1717, des lettres d'honneur dont voici le texte :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos très chers cousins les maréchaux de France, ou leur lieutenant général, au siège de la table de marbre de notre palais, à Paris, salut. Notre cher et bien amé Mre Jean Berthus, sieur de Langlade, nous a fait remontrer qu'il a été pourveu, le 18e février 1677, de l'office de notre conseiller vice-sénéchal de Saintonge, et receu pardevant vous le 6e mars au dit an, dont il a remply ses fonctions avec beaucoup d'honneur, de probité et de diligence, pendant quarante années jusqu'au 31 août 1717, que Mre Blaise Berthus, son fils, a esté pourveu dudit office en son lieu et place, et receu le 15e octobre audit an, et désirant lui donner des marques de notre satisfaction et reconnoissance des services qu'il nous a rendus et au public, à ces causes, de l'avis de notre très cher et bien aimé oncle le duc d'Orléans, petit-fils de France, régent, et de notre grâce spéciale, plaine puissance et autorité royale, nous lui avons permis et accordé, permettons et accordons, par ces présentes, signées de notre main, de se dire et qualifier en tous actes, et partout ailleurs, notre conseiller vice-sénéchal de Saintonge, nonobstant la résignation qu'il a faite dudit office en faveur de son dit fils, et de jouir des mêmes honneurs, rang et séances, priviléges et exemptions attribués à la dite charge, et dont il jouissait avant ladite démission, sans néanmoins qu'il puisse prétendre aucuns gages, droits et émolumens audit office apartenans. Sy vous mandons que ces présentes vous fassiez enregistrer, et de leur contenu, jouir et user ledit exposant plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires. Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 22e de décembre l'an de grâce 1717, de notre règne le troisième. Signé : Louis. Et plus bas : Pour le roy, le duc d'Orléans, régent, présent.

Signé : Phélypeaux.

Collationné à l'expédition originale par nous, escuyer, secrétaire du roy, maison couronne de France.

Compagnon. »

Digitized by Google

IV. Blaise Berthus, écuyer, sieur de l'Anglade, né le 25 juillet 1684, marié à Jeanne Agard, servit d'abord comme mousquetaire, puis succéda en 1717 à son père comme vice-sénéchal, fonctions qu'après 30 ans il laissa à son fils Louis-Georges, à sa mort en 1748. Je lui attribue les cinq enfants qui suivent : 1° Louis-Georges Berthus, aîné, écuyer, conseiller du roi, lieutenant de la maréchaussée en la généralité de La Rochelle, département de Saintes, chevalier de Saint-Louis ; 2° Geneviève-Marie, tenue le 1er février 1739 sur les fonts de baptême par son frère et sa sœur, Louis-Henry, étudiant, et Madeleine-Cécile ; 3° Charles-Georges, officier des milices gardes-côtes ; 4° Jean-Blaise, lieutenant de troupes légères; 5° Madeleine-Cécile, épouse d'Eutrope Gilbert, officier réformé à la suite du régiment du roi cavalerie : il est dit veuf au 24 août 1779 ; et peut-être 6° Antoine, conseiller du roi, référendaire près la cour du parlement, qui a de Marguerite de La Taste, une fille, Françoise, née le 26 août 1743 à Royan, tenue le même jour sur les fonts par Jacques de La Taste, curé de Jazennes ; cet Antoine naquit en 1716 : il testa le 1er février 1762 ; je lui connais six enfants. Charles-Georges Berthus de l'Amaudrie, le député de la paroisse de Saint-Martin du Petit-Niort le 16 mars 1789, bourgeois, demeurant au bourg de Saint-Sébastien-les-Mirambeau, paroisse de Saint-Martin du Petit-Niort, passe un acte de vente le 11 mai 1776, devant Bigot, notaire à Saintes. Le 27 avril 1777, Jean-Blaise Berthus, lieutenant de troupes légères, à Mirambeau, donne procuration à son frère, Charles-Georges, pour la succession de leur sœur, Madeleine-Cécile, mariée à Eutrope Gilbert, officier réformé à la suite du régiment du roi (2 septembre 1767).

V. Louis-Georges Berthus, fils de Blaise, né le 24 janvier 1724, eut, le 7 décembre 1745, la charge de cornette de la 3e compagnie ordinaire du régiment de cavalerie de Penthièvre. Il fit la campagne de Courtray, combattit à Fontenoy, fut créé lieutenant de la maréchaussée en Saintonge, capitaine de cavalerie. Le 29 juillet 1780, un brevet d'une pension de 600 livres en faveur de Louis-Georges Berthus, baptisé le 24 janvier 1724, à Saint-Pierre de Saintes, ancien lieutenant de maréchaussée à la résidence de Saintes, fut accordé sur le trésor royal, en faveur de 36 années de service et pour sa retraite. Signé : Louis.

« Louis-François, marquis de Boufflers, colonel général des dragons de France, grand bailli de Beauvais, lieutenant général des armées du roi, commandant les troupes de S. M. en Guyenne, Béarn et Navarre, certifie que le sieur de Berthus, vice-sénéchal de Saintonge, qui a servi en qualité de prévost à la suite des troupes campées sur l'Adour pendant la durée du camp, s'est très bien et très exactement acquitté de ses fonctions. Boufflers. Et plus bas : Pinsonneau. »

Voici quelques actes qui le concernent: Le 12 juillet 1770, Louis-Georges Berthus, écuyer, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée de Saintes, y demeurant, paroisse Saint-Pierre,

Digitized by Google

reçoit une obligation à lui faite par Marie de Saron, veuve de Gabriel de Calvimont, de 3.500 livres devant Bigot, notaire.

Le 2 septembre 1771, Louis-Georges Berthus, écuyer, lieutenant de maréchaussée à la résidence de Saintes, donne procuration pour déclaration de papier terrier au comte de La Guiche, sire de Lesparre. (Bigot, notaire.)

Dans un acte de même notaire, le 2 septembre 1767, figurent : Louis-Georges Berthus aîné, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général de la maréchaussée générale à la résidence de Saintes ; sa sœur Geneviève ; Charles-Georges Berthus, officier des milices gardes-côtes, frère de Jean-Blaise Berthus, lieutenant des troupes légères ; Eutrope-Gilbert, officier réformé à la suite du régiment du roi cavalerie, époux de feue Madeleine-Cécile Berthus, sœur de Charles-Georges et de Jean-Blaise.

Louis-Georges épousa en 1778 Marie-Elisabeth Mallet du Pontet, et mourut à Saintes le 28 août 1789, ne laissant qu'un fils :

VI. Jean-Silvestre, né en 1780, marié en 1803 à Marie-Anne du Puy, dont :

VII. Eugène Berthus de Langlade, né à Mirambeau le 30 janvier 1812, maire de Muron, mort le 27 octobre 1885, marié le 3 mai 1837 à *Pauline*-Félicité de Fenis, décédée le 2 février 1872, dont :

VIII. Eugène, né le 12 juillet 1839, conseiller d'arrondissement, maire de Muron.

Pour les armes des Berthus de Langlade, consulter *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, page 150.

—

N° 593 : tome XVI, p. 142, 304. — *Lacout, professeur de musique.*

Lacout invité en 1854 au banquet de la société philharmonique de Cognac paya sa bienvenue en couplets qui furent imprimés, avec la musique de la dernière strophe, dans une rare et très élégante plaquette sur papier glacé de sept feuillets in-8°, plus la couverture, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Voici la description de cette curiosité bibliographique due aux presses de Durosier, imprimeur à Cognac. La couverture est ornée d'un fleuron gravé sur bois représentant une lyre au centre d'une guirlande de fleurs, sur laquelle se détachent les mots : *Société philharmonique de Cognac*. Au-dessous la date *1854*.

La chanson bachique que je reproduis est imprimée sur le recto de chaque feuillet. Les six premiers couplets sont illustrés chacun d'une vignette sur bois dans le style du couplet qu'elle accompagne. Le septième feuillet qui donne les paroles et la musique du dernier couplet n'a pas de vignette. Tous ces dessins qui ne manquent pas d'originalité sont de Charles Chambrier, membre de la société philharmonique, l'horloger graveur cognaçais dont nous avons annoncé la mort dans le numéro de la *Revue* du 1er mars 1896, tome XVI, page 113.

Ecoutons Lacout qui fut rarement mieux inspiré :

Digitized by Google

Savez-vous ce qui sur la terre
De l'amitié rompt le lien ?
Pourquoi la discorde, la guerre ?
C'est qu'on n'est pas musicien.
Pour vous, enfants de l'harmonie,
Je vais dire votre secret :
On reste unis toute la vie,
Quand on connaît l'accord parfait.

Honneur à vous de qui le zèle
S'enflamme pour un si bel art ;
Honneur à vous, troupe fidèle,
Dont flotte toujours l'étendard.
Hélas ! l'accord en politique
N'a plus un écho sous le ciel :
Seuls, les enfants de la musique
Se donnent le *la* fraternel.

A ce banquet de l'harmonie
Aujourd'hui reçu par faveur,
Il faut que je vous remercie,
Messieurs, de la voix et du cœur.
Mes talents dans l'art qu'on admire
Méritent peu d'être connus ;
Mais à coup sûr vous pouvez dire :
C'est un frère, un ami de plus.

Allons ! mes frères en musique,
Buvons ! cet avis est sacré ;
Pour ne laisser dans un concert bachique
Aucun intervalle altéré ;
Que d'autres chantent à l'octave
Sur la clé d'*ut* quelque triste chanson ;
Pour nous sur la clé de la cave
Chantons, buvons toujours à l'unisson.

Oui ! la plus belle symphonie,
Mes amis, c'est un bon repas ;
Faisons-y bien notre partie,
Entonnons, ne détonnons pas.
Tous, remplis d'ardeurs sans pareilles,
Buvons *forte*, jamais *piano*.
Pour déchiffrer tant de bouteilles,
Faisons sans cesse *da-capo*.

Qu'un même motif nous rassemble !
Mais point de variation ;
N'oublions pas que sans ensemble
Point de bonne exécution.
Epuisons notre répertoire,
Répétons les plus beaux morceaux ;
Si le solo dit qu'il faut boire,
Dans le *tutti* qu'il trouve des échos.

Prestissimo que la bouteille
Circule ici dans tous les rangs,
Et de cette liqueur vermeille
Abreuvons tous nos instruments.

Digitized by Google

Pour nous montrer tous sans reproches
Disons les reprises vingt fois.
Sortons d'ici tous faits comme des croches,
Et perdons tous la mesure et la voix.

Au petit séminaire de Richemont, la muse de Lacout était toujours prête à célébrer les événements de la vie scolaire: visites de l'évêque, fêtes des professeurs, distributions de prix. Plus d'un élève doit avoir gardé le souvenir d'une cantate du jour de l'an qui débutait par ces vers :

Tandis que transi, crotté,
Le mensonge court la ville,
Nous voyons dans cet asile
Venir la vérité ;

et qui se terminait ainsi :

Pour croquer la dragée,
Je vois le même élan ;
Il faudrait dans l'année
Plusieurs premiers de l'an.

Pour la distribution des prix de 1854, Lacout composa, sous ses initiales G. L., la musique d'une cantate, dont les paroles étaient de Joseph Bonnaud, de Jonzac, élève de rhétorique, qui a publié quelques œuvres, notamment un poème intitulé, je crois, *Les vengeurs*. J'ai conservé un souvenir assez précis de la distribution du 7 août 1855, présidée par Cousseau, évêque d'Angoulême, pour laquelle Lacout composa les paroles et la musique d'une cantate très applaudie, exécutée avec beaucoup d'entrain par un groupe d'élèves où chacun chantait un couplet consacré à ses études de prédilection. J'ai retenu celui-ci :

Par l'espoir du prix de physique
Je me sens tout électrisé :
Je vois par un effet d'optique
Le laurier sur mon front posé.
Richemont, malgré la distance,
Le souvenir sera l'aimant
Qui m'attirera bien souvent
Vers les lieux chers à mon enfance.

Dans la première année (1857) de l'*Almanach de Cognac*, publication devenue très rare comme tant d'autres œuvres locales, parmi lesquelles je me bornerai à citer l'*Illustration cognaçaise*, publiée la même année par Chambrier, et les deux albums lilliputiens intitulés : *Adresses cognaçaises*, donnés l'un en 1875, l'autre sans date, par le jovial horloger graveur, Lacout a fait imprimer deux poésies : *La fête d'Adèle* et *L'art de gagner toujours une gageure*. Il avait gagné un pari à Dominique Fontenaud, professeur de rhétorique à Richemont, mort chanoine honoraire, curé archiprêtre de Ruffec, lettré délicat, dont la nature franche et loyale se peint tout entière dans la devise de sa carte de visite : *Veritatem et justitiam dilige*. Je vois et

Digitized by Google

j'entends encore Lacout me lisant, dans sa modeste petite chambre, après une leçon de musique, ces douze couplets où il enseigne à son ami l'art de parier à coup sûr, en vers malicieux qui méritent une citation :

Examine le train du monde :
Vois comme tout marche à l'envers ;
Vois comme la sottise abonde
Et le bon sens va de travers.
Chacun, dans ce désordre extrême,
De la vertu nargue la loi.
Pour gagner, gage contre moi
Que ce sera toujours de même.

Pour un brillant poste on s'agite ;
Vois pour qui seront les honneurs :
Ici, protégés sans mérite ;
Là, mérite sans protecteurs.
De ton pari la chance est bonne
Et certe, ami, tu gagneras,
Si tu soutiens que sans débats
La place au moins digne se donne...

Un homme infâme, dont l'or brille,
Trompe la vertu, la candeur ;
Il plonge toute une famille
Dans le désespoir, la douleur.
Gage que son or et son crime
Lui vaudront une ovation ;
Gage que l'indignation
Ne poursuivra que sa victime...

Jacques vient de tomber malade ;
Vite il appelle un médecin.
Mourant aussi, son camarade
Veut s'en rapporter au destin.
Gage, comme l'eût fait Molière,
Que celui-ci se sauvera,
Et que le docteur enverra
L'autre à sa demeure dernière...

On trouve parfois dans le monde
De nobles cœurs trop méconnus,
Hommes à science profonde,
Hommes à sublimes vertus.
Parie à qui voudra l'entendre
Que je viens de parler de toi ;
Qu'heureux de ton amitié, moi,
Je sais t'aimer et te comprendre.

Je fais appel à ceux qui ont à leur disposition la collection de l'*Indicateur de Cognac* et celle des journaux de Saint-Jean d'Angély ; ils y trouveront peut-être d'autres bluettes de cet aimable poète-musicien que j'ai vu pour la dernière fois vers 1860, à Cognac, dans la salle du *Panier fleuri*, sur la hauteur du parc où Prudent, le grand pianiste charentais, donnait un

Digitized by Google

concert. Lacout termina la séance en chantant des couplets de sa composition en l'honneur du célèbre artiste.

Lacout avait beaucoup vu, beaucoup retenu ; sa conversation semée d'anecdotes prenait parfois un tour aphoristique. J'ai retenu cette maxime : « Apprenez dans quel ordre se placent les dièzes et les bémols à la clef ; avec cela et dix mille livres de rente, on peut très bien vivre. »

J. P.

Guillaume-Arnaud Lacout est mort, comme il a été dit par M. Biais, XVI, page 306, à Périgueux le 22 décembre 1881. Son acte de décès que j'ai relevé sur les registres de l'état civil est ainsi conçu :

« Acte de décès de Guillaume-Arnaud Lacout, âgé de 84 ans, ancien professeur de musique, époux de Jeanne Lassou, fils de défunts Pierre Lacout et Elisabeth Langlade, natif de Bordeaux, domicilié à Périgueux, boulevard Lakanal, n° 19, où il est décédé hier, à onze heures du soir. Sur la déclaration faite par Martin-Edmond Lacout, âgé de 45 ans, conducteur des ponts et chaussées, et Jean-Baptiste-Eugène Thiébaut, âgé de 42 ans, sous-chef de section des ponts et chaussées, domiciliés à Périgueux. LACOUT. THIÉBAUT. GUYONNET, *adjoint au maire.* »

—

N° 600 : tome XVI, p. 222, 306, 365, 442. — *Quelques enseignes.*

On signale l'existence, à Luçon, d'une auberge dont l'enseigne est ainsi conçue : AUX QUATRE A CRAINDRE. Au-dessous se trouvent un *chat*, un *singe*, une *femme* et un *juge*.

A Saintes, au coin de la rue Palissy et du quai des Roches, on voyait, il y a une vingtaine d'années, au-dessus de la porte d'une auberge, un tableau représentant un homme portant une hotte où se trouvaient un chat, un singe, une femme avec cette légende :

A L'HOMME CHARGÉ DE MALICE

La pudibonderie de la police s'offensa ; il fallut changer. A la place des trois êtres malicieux, l'artiste peignit un tonneau et écrivit :

A L'HOMME CHARGÉ DE BON VIN

C'était anodin et bête. Aussi tout a disparu depuis quelques années.

L. A.

— Au nombre des enseignes plaisantes, qu'on me permette de citer celle d'un perruquier de Saintes qui, au commencement du siècle, habitait la paroisse de Saint-Pierre :

« X... (je tais le nom pour ne pas blesser la susceptibilité du petit-fils et de l'arrière petit-fils du susdit perruquier, lesquels existent encore), PERRUQUIER, FAIT DES TOURS AUX DAMES ET LA QUEUE AUX IDÉES DES PERSONNES. »

Digitized by Google

Pour ceux qui pourraient l'ignorer, les *tours* fort en usage à une certaine époque chez les dames, surtout chez les dames âgées, étaient de faux cheveux bouclés et attachés par un cordon faisant le tour de la tête, d'où le nom de *tour*. Quant à la queue, chacun sait que sous le directoire, l'empire et même la restauration, les hommes ramenaient leurs cheveux derrière la tête et les attachaient par un cordon ou un ruban en forme de queue. La queue a remplacé le catogan qui lui-même avait remplacé la perruque.

UN VIEUX SAINTAIS.

—

N° 611 : t. XVI, 439. *Sur la famille de James.* — J'aurais voulu répondre à M. Tamizey de Larroque d'une façon précise ; mais je n'ai de notes que sur la famille de *Jammes du Mourier*, périgourdine, avec une filiation remontant à noble Pierre de Jammes, seigneur du Mourier, paroisse de Saint-Martin des Combes, juridiction de Monclar en Périgord, vivant en 1500. Dans ces notes, pas d'alliance avec les Chamborant. En Angoumois, il y avait une famille de James ; on la trouve seigneur de Quirielle à Pransac, et de Longeville Saint-Vincent à Cherves-Châtelard. L'armorial du Périgord donne ces armes bizarres : *D'azur à la barre de gueules chargée de 3 fleurs de lys d'or, accompagnée en chef d'un dauphin d'argent et en pointe d'un rocher chargé de 3 mures*, qui est du Mourier. Comment admettre qu'un minuscule fief ait des armes ?

A M. T. de L. de préciser à quelle famille il est allié.

St S.

— I. M. Maurice-Charles de James, né au château de Brossac le 24 décembre 1872, a :

II. Pour père, Charles-Prosper de James (1824-1888), marié à Clotilde-Joséphine de La Porte aux Loups ;

III. Pour aïeul, Jean-Théodore, marié à Marie-Elisa de Guymard ;

IV. Pour bisaïeul, Charles-Philippe, dit M. de Saint-Vincent, marié à Marie-Madeleine de Livron de Puyvidal ;

V. Pour trisaïeul, Jean, dit M. de Longeville, marié à Marie-Anne-Elisabeth de Volvire ;

VI. Pour quatrième aïeul, François, dit M. de Boistison, marié à Marie de Chamborant du Vignaud.

Comme cette dernière alliance semble intéresser particulièrement M. T. de L., il y a lieu d'expliquer que cette Marie était fille de Maria de Chamborant, écuyer, seigneur du Vignaud et du Mastoureau, en la paroisse de Brillac, de même que de La Boissonie, paroisse d'Esse, et de Marie Chevallier, de La Frapinière et d'Availles ;

VII. Pour cinquième aïeul, Arnaud de James, écuyer, seigneur de Quirielle, près La Palisse en Bourbonnais, et des Forges, paroisse de Turgon, actuellement canton de Champagne-Mouton (Charente), maintenu en 1666 sur des titres re-

Digitized by Google

montant à son trisaïeul Pierre, qui est nommé dans le contrat de mariage de 1528 ci-après énoncé ; marié à Françoise de Mallet de Champrigaud;

VIII. Pour sixième aïeul, Prégent de James, écuyer, seigneur de Quirielle, Chantemerle, Beaudéduit et Montifaut, marié en 1595 à Jacqueline de Beaudéduit et, en 1625, à Catherine de Buffevant;

IX. Pour septième aïeul, Gilbert James, écuyer, seigneur de Quirielle, de Montifaut et de La Tour, marié en 1561 à Lionne de Meschatin et, en 1568, à Rolline Odin des Boulletières ;

X. Pour huitième aïeul, François James, écuyer, seigneur de Quirielle, marié (par contrat du 22 avril 1528, en notre possession) à Péronelle de Montcorbier ;

XI. Et pour neuvième aïeul, Pierre James, écuyer, seigneur de Quirielle, né en 1460 (d'après une note conservée dans la famille), d'origine étrangère, et sans doute écossaise ; il y a lieu de supposer qu'enrôlé dans la garde écossaise vers les dernières années du règne de Louis XI, de 1480 à 1483, il continua à servir sous la régence d'Anne de Beaujeu, fille de celui-ci, et que, vers 1488, il suivit à Moulins cette princesse, dont le mari, sous le nom de Pierre II, venait, comme duc de Bourbon, de succéder à son frère Charles II, cardinal-archevêque de Lyon. En 1492, il épousa une de leurs petites parentes, Antoinette, fille de Pierre de Bourbon, seigneur du Boisdoyn, capitaine-châtelain de Montmarault, de Saint-Bonnet et de Billy, qui se fit plus tard prêtre et devint protonotaire du saint-siège apostolique. Pierre de Bourbon était frère des ducs Charles II et Pierre II sus-nommés, ainsi que le prouvent les lettres patentes du 9 juin 1488, dans lesquelles celui-ci nomme Pierre « son cher et amé frère bastard de Bourbon. »

Nous ne connaissons pas de Maurice de James vivant au xve siècle.

Nous n'avons aucun renseignement sur le colonel de James, décédé à Gratz ; mais nous pensons qu'il était fils de Pierre de La Garodie (Von La Garodie, porte son acte de décès rédigé en langue allemande), ancien garde du corps de sa majesté le roi de France, décédé en émigration l'an 1793. La Garodie est un village qui touche la seigneurie des Forges dont il a été parlé ci-dessus ; le père du dit Pierre, M. de James de La Garodie, avait signé, en 1737, au contrat de mariage de Jean de James de Longeville (fils de son frère aîné) avec Mlle de Volvire.

A moins qu'il s'agisse, non pas d'un James de La Garodie, mais du fils cadet dudit Jean de James de Longeville.

Ce fils cadet, arrière grand oncle de M. Maurice de James, s'appelait Jean-Joachim, et était né au logis de Saint-Vincent le 24 août 1762 ; ondoyé le lendemain, il ne fut baptisé, dans l'église de Saint-Vincent, que le 24 janvier 1763 ; son parrain fut Jean-Joachim de Chamborant (de la branche du Vignaud), cousin germain de M. de Longeville ; il mourut sans alliance, à Sainte-Menehould, dès l'année suivante, 29 avril 1764 ; et sa

Digitized by Google

marraine, Louise de James, sa sœur, mariée depuis à son cousin Etienne-Anne de Chamborant, seigneur de Villevert.

Le brevet de Jean-Joachim de lieutenant en premier au régiment de Saintonge, daté de 1789, est conservé aux archives du département de la Charente.

Par acte passé l'onze mars 1788 devant Me Albert, notaire à La Rochefoucauld, il avait cédé tous ses droits à son frère aîné, auquel il donna quittance définitive à La Rochefoucauld en date du 2 décembre 1789.

Il émigra dès la fin de 1791, et ce fut à cause de lui qu'après le décès de son père, inventaire fut requis par la nation, devant Me Fouchier, notaire à La Rochefoucauld, le 19 juillet 1793.

Nous pensons qu'il était décédé sans alliance, en émigration.

C.

BIBLIOGRAPHIE

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXV. Paris, Picard; Saintes, Mortreuil, 1896, in-8°. Recueil de pièces relatives à l'instruction en Saintonge-Aunis.

—

Annuaire général de la Charente-Inférieure pour 1896, 8e année. La Rochelle, A. Foucher, 1896, in-12, 233 pages. Prix: 2 francs. Voir XVI, 166.

Il y a une carte de la Charente-Inférieure où sont dessinées les armes de La Rochelle, absolument fausses et par dessus le marché timbrées d'une couronne murale.

—

ARBELLOT (L'abbé), chanoine titulaire, président de la société archéologique et historique du Limousin. *Etude biographique et bibliographique sur Bernard Guidonis, évêque de Lodève.* Paris, Haton, 1896, in-8°, 41 pages.

L'ouvrage du docte chanoine est dédié à M. Léopold Delisle, « le savant membre de l'institut », qui a publié en 1879 une *Notice* sur les manuscrits de Bernard Gui, « composée, avec la science qui le distingue, avec la patience et la conscience d'un bénédictin. » Grâce à cette *Notice*, l'auteur a pu compléter les matériaux recueillis depuis plus de vingt ans pour une biographie de ce célèbre écrivain limousin; il naquit en 1260 de parents nobles à La Guionnie, ancien fief situé dans la paroisse de Royère, annexée depuis 1829 à la paroisse de La Roche-l'Abeille, canton de Nexon, arrondissement de Saint-Yrieix. Bernard de La Guionnie, Bernard Gui ou Guyon, Bernard Guidonis en latin, qui avait pris l'habit de dominicain dans le couvent de Limoges à 19 ans, termina ses études de théologie à Montpellier

Digitized by Google

en 1290, enseigna à Limoges, puis à Albi, prieur à Carcassonne, à Castres, à Limoges, inspecteur à Toulouse, procureur général de l'ordre de Saint-Dominique à Rome (1317), légat apostolique, enfin évêque de Lodève en 1324. Et « au milieu d'occupations si multiples et si absorbantes, Bernard Gui, dit M. Delisle, sut trouver le temps nécessaire pour composer des ouvrages historiques d'une étendue et d'une valeur considérables. » M. Arbellot ne pouvait oublier une des gloires de son cher Limousin. Cette étude est bien complète et fixe des points jusque là incertains. Elle a paru, t. XLV, du *Bulletin de la société archéologique du Limousin.*

—

Association amicale des anciens élèves du collège de Saintes. Statuts et liste des membres. Saintes, imp. A. Gay, 1896, in-8°, 19 pages.

—

AUBIGNÉ (Agrippa d'). *Les aventures du baron de Fœneste*, avec une préface et des notes explicatives par Gaston de Raimes (31 mars 1895). Paris, E. Flammarion, 1896, in-16.

—

AUDIAT (Louis). *Le marquis Elie de Dampierre, 1813-1896.* La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1896, in-8°, 16 p.

Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, du 1er mars 1896.

— *Débris.* Sonnets. Petit in-4°, 28 pages.

— *Deux victimes des septembriseurs.* Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et Pierre-Louis-François-Joseph, son frère, évêque de Beauvais. Lille et Paris, Desclée, Brower et Cie, 1897, in-8°, 451 pages.

Pour recevoir ce volume franco, adresser 4 fr. 50 à M. Louis Audiat, à Saintes.

— *Fêtes de Broue, Nieulle, Saint-Sornin. Inauguration de plaques commémoratives en l'honneur du général de Chasseloup-Laubat, Garesché et Du Guesclin. 11 octobre 1896.* Saintes, Mortreuil ; La Rochelle, imp. Noël Texier, 1896, in-8°, 63 pages.

—

BALLAND (Justin). *Influence du saturnisme sur la marche de la grossesse, le produit de la conception et l'allaitement. Recherches cliniques cupermentales et toxicologiques* (thèse). Paris, Bataille, 1896, in-4°, 92 pages.

—

BARDY (Henri). *Un intrigant fieffé. Le marquis de Brosse de Montandre, capitaine au régiment de Salm-Salm.* Saint-Dié, imp. L. Humbert, 1896, in-8°. (Extrait du *Bulletin de la société philomatique vosgienne*, année 1895-96.)

Il s'agit de ce fameux Giroux, fils d'un huissier de La Ferté, dont M. Audiat, *Un faux en gentilhommerie*, a mis en lumière,

Digitized by Google

dans la *Revue des questions historiques* (juillet 1895) et dans la *Revue de Saintonge* du 1er septembre, les incroyables fourberies. Le *Journal de Saintonge et d'Angoumois* du 2 mai 1787 a raconté ainsi son mariage : « Le 19 d'avril [1787] a été célébré le mariage [à la Magdeleine de Paris] de « haut et puissant seigneur Ignace-Joseph de Brosse, marquis de Montandre, capitaine-commandant au régiment de Salm-Salm, avec demoiselle Joséphine-Marie-Louise d'Ellovera. »

—

Blanchet (l'abbé I.-P. G.), chanoine honoraire... *Biographie anecdotique de M. le chanoine Descordes, doyen du chapitre de la cathédrale d'Angoulême.* Angoulême, imp. Roux et Despujols, 1896, in-18, III, 154 pages. (Voir plus haut, page 49.)

—

Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes. *Lettre pastorale et mandement... portant publication des Lettres apostoliques de sa sainteté le pape Léon XIII, accordant un jubilé à la France, et mandement pour le saint temps de carême de l'an de grâce 1896.* La Rochelle, imprimerie rochelaise O. Pic, 1896, in-8°, 144-175 pages.

—

Bouny. (D.). *L'alcoolisme en France et aux Etats-Unis.* La Tremblade, imprimerie D. Bouny, 1896, in-18, 38 pages.

—

Boutiron (Le docteur Emile). *Guide du baigneur à Fouras (Charente-Inférieure).* Notice historique, médicale et hygiénique ; les bains de mer ; les poissons et les coquillages de nos côtes ; annuaire commercial. Plan et 10 gravures mal imprimées de Charles Fouqueray. Niort, A. Chiron, 1896, in-18, 104 pages.

—

[Bremond d'Ars (Le comte Anatole de)]. *Notice sur la maison de La Lande, seigneur de Beauvais, de Saint-Martin de Villenglosse, des Plains, du Plessis, de Portebize et de Cimbré, vicomte de Tiercé, Maine et Anjou, d'après un mémoire manuscrit de 1709.* Vannes, Ve Lafolye et fils, 1896, in-8°, 52 pages. Voir la *Revue* du 1er janvier 1896, tome XVI, page 6.

—

Chabot (Le comte de). *Les Chabot et les Rohan à La Rochelle, 1527-1628.* Vannes, Lafolye, 1892, in-8°, 36 pages.

Après quelques mots sur La Rochelle et son histoire, M. le comte de Chabot étudie Charles Chabot, seigneur de Jarnac et de Briou (1527-1559), gouverneur du pays d'Aunis et capitaine de la ville de La Rochelle, vice-amiral de Guyenne, maire et capitaine de Bordeaux, fils de Jacques Chabot et de Madeleine de Luxembourg ; Guy Ier Chabot (1559-1584), seigneur de Montlieu, baron

Digitized by Google

de Jarnac, gouverneur particulier de la ville et gouvernement de La Rochelle sous l'autorité du roi de Navarre ; Guy II Chabot, petit-fils de Guy Ier, qui lui succéda, en 1584, comme gouverneur et capitaine de La Rochelle ; René II, vicomte de Rohan, l'époux de Catherine de Parthenay ; Henri, duc de Rohan, et Benjamin de Rohan-Soubise, ses fils. Courtes notices sur chacun de ces personnages où sont cités quelques textes inédits.

— *Henri IV et Catherine de Parthenay*. Vannes, Lafolye, 1895, in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.)

Cet opuscule se compose de deux pièces : la lettre de Henri IV au duc de La Trémoille pour lui expliquer sa conversion, « principalement pour la ferme croyance que j'ay d'y faire mon salut », et la prétendue *Apologie pour le roy Henry quatre*, où, sous prétexte de justifier le roi, la duchesse de Rohan, Catherine de Parthenay, résume les reproches les plus violents et les plus injustes que lui adressaient les réformés.

—

Chasseloup-Laubat (L. de). — *Notes sur les causes des variations du prix du blé*. Extrait du *Bulletin du syndicat général agricole de la Charente-Inférieure*, du 1er septembre 1896. Saintes, imp. Gay, 1896, in-8°, 8 pages. Reproduit par le *Journal de Marennes* du 13 septembre.

— *Considérations sur la bataille du Yalou et les conditions que doivent remplir les navires de guerre*. Paris, 10, cité Rougemont, 1896, in-8°, 175 pages. Extrait des *Mémoires de la société des ingénieurs civils de France*, bulletin d'avril 1896.

—

Chauvet (Gustave). *Le cimetière barbare de Saint-Germain, commune de Saint-Front (Charente)*. — *Anciennes poteries charentaises*. Angoulême, imp. Chasseignac, 1896, in-8°, 17 pages.

Rapport présenté à la société archéologique de la Charente et extrait de ses *Mémoires* sur un cimetière qui a beaucoup de ressemblance avec celui d'Herpes. L'auteur y signale les particularités les plus remarquables et les objets les plus curieux. Ce mémoire est suivi d'une note sur les anciennes poteries charentaises que M. Chauvet divise en trois catégories, depuis les poteries des dolmens jusqu'à celles du cimetière d'Herpes.

—

Choinard (L'abbé Henri) et Ernest Tauzin. *Monographie de Dompierre-sur-mer (Charente-Inférieure)*. La Rochelle, imp. O. Pic, 1896, in-8°, 164 pages.

Cette monographie de Dompierre est bien complète. Les auteurs ont suivi l'ordre chronologique, de sorte que dans un même chapitre on trouve des faits assez discordants, événements historiques et fonte de cloches ; l'important est que rien ne soit oublié, et je crois qu'on a peu laissé à dire : guerres civiles au

Digitized by Google

XVIe siècle et la terreur au XVIIIe; les châteaux, monuments, fiefs et seigneuries; église de Dompierre et abbaye de Saint-Léonard; liste des seigneurs, ce qui n'était pas le plus aisé à faire, des prieurs et des curés, des religieux qui y ont exercé, des pasteurs protestants, des syndics et des maires, des notaires, instituteurs, médecins, des personnes baptisées, mariées ou enterrées dans l'église, toutes choses qui exigent un long travail; puis des documents transcrits. La partie la plus considérable de cet ouvrage est la partie contemporaine; là, les pièces étaient plus nombreuses, les souvenirs plus récents. L'époque révolutionnaire est là tout entière avec ses scènes terribles et le plus souvent grotesques. On commence par les cahiers de 1789; on arrive vite à la persécution et au despotisme sous le nom de liberté: émeute des pains longs et des pains ronds, les premiers étant aristocratiques; on chante « l'himne si chaire aux républicains » et « Vive la montagne! » Défense sous peine pécuniaire de faire donner le second labour aux vignes, avant que celles des autres fussent taillées et levées. Le 1er avril 1794, on propose pour connaître les bons et les mauvais républicains — « il n'en existe que trop de ces derniers » — l'établissement d'un tribunal composé par moitié de membres du conseil général de la commune et « de femmes mariées les plus vertueuses et dont le républicanisme est authentiquement reconnu », devant lequel comparaîtront tous les habitants des deux sexes pour y être interrogés sur leur civisme et prêter le serment requis. Le 24 avril, le conseil nomme deux commissaires par section pour chercher ceux qui chôment les ci-devant dimanches, et faire chez tous les particuliers un recensement exact « de tous les livres de superstition, tels que catéchismes, bibles, sermons, heures et chapelets... faire enlever toutes les gravures, peintures et figures en plâtre ou pierre qui auraient rapport au fanatisme ou à la royauté... effacer toutes les croix en chaux qui se trouvent communément aux murs et portes des maisons. » Il est bien entendu que la déclaration porte en tête: « Liberté, égalité, ou la mort. » Le conseil change aussi les noms de lieux: *Belle-Croix* et *Jésus-Maria* en *liberté* et *égalité*.

On trouvera dans ce livre beaucoup de faits curieux de cette époque; puis vient le rétablissement du culte, puis un chapitre sur la petite église de Chagnolet où s'était retiré le chef, Jacques-Louis Doussin, décédé à 90 ans, le 16 mai 1843. Voir sur ce personnage, né à Saintes, *La petite église*, par M. Audiat.

—

Comité de viticulture de l'arrondissement de Cognac. Assemblée générale annuelle du 22 février 1896. Cognac, imp. Bérauld, 1896, in-8°, 90 pages.

Ce fascicule contient: Rapports du conseil d'administration; du directeur de la station viticole; Etude des terres de la petite Champagne et des groies; la casse des vins.

—

Digitized by Google

Comment fut créé le port de La Pallice. Paris, imp. May et Motheroz, 11 janvier 1896, in-16, 32 pages.

—

Compte rendu de la conférence de charité pour l'année 1895. Saintes, imp. Hus, 1896, in-18, 7 pages.

—

Croze (Pierre de). *L'abbé Arnaud, vicaire épiscopal à Orléans.* [Discours de réception à l'académie de Sainte-Croix d'Orléans]. Orléans, imp. Paul Pigelet, 1896, in-8°, 43 pages. Extrait des *Mémoires de l'académie de Sainte-Croix.*

On a biographié quelques évêques constitutionnels ; mais les vicaires épiscopaux ! Antoine Arnaud est peut-être le seul qui ait mérité cet honneur. A-t-il donc été moins effacé, moins nul que la foule de ses collègues? Arnaud, né le 19 août 1759, mort le 17 novembre 1816, fut aumônier d'une de ces grandes maisons où un aumônier était bien la personne la plus inutile de la maison, puis curé d'une paroisse en Champagne, enfin vicaire de l'évêque d'Orléans, Jarente d'Orgeval, qui le fit directeur de son séminaire où l'on ne comptait plus que 12 élèves en 1791 et pas un seul à la fin de l'année suivante. Mais la maison où il fut aumônier était celle de Charles Fériol d'Argental, l'ami fidèle et idolâtre de Voltaire qui l'appelait son « ange ». Il y vécut dans la société de l'hôtel d'Argental, où, comme dans les grandes maisons de cette époque, il était d'usage d'avoir un aumônier, « même dans celles où la religion était tournée en ridicule et où la morale était publiquement outragée » : Mme de Tencin, Mme de Vimeux, Elzéar de Sabran. C'est là que l'a trouvé M. Pierre de Croze, un vrai contemporain de ce petit monde là dont il s'est fait l'historien. Le personnage est des plus insignifiants; mais sa biographie est intéressante, parce que l'auteur fait revivre cette société « impie et frivole » mais charmante qu'il connaît si bien... Le président de l'académie de Sainte-Croix, M. Baguenault de Puchesse, a fait l'éloge du nouvel académicien avec un tact parfait : deux morceaux exquis dans cette courte brochure.

—

Congrès archéologique de France, LXIe session. Séances générales tenues à Saintes et à La Rochelle, en 1894, par la société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, Paris. A. Picard, 1896, 8°, LVIII-379 pages, 68 planches et figures.

Outre les procès verbaux et les récits des excursions, ce volume qui vient de paraître (décembre 1896) contient des mémoires importants qui concernent la région : Travaux archéologiques depuis 50 ans, Peintres et sculpteurs ayant vécu à Saintes, par M. Dangibeaud ; Fouilles de l'hôpital de Saintes, par M. Jullien-Laferrière ; Enceinte romane de Saintes, par M. Ledain ; Pirelonge et les piles, par M. Lièvre ; Les cavaliers au portail des églises, par M. Noguès ; Eglises romaines de la Charente-Inférieure, par M. Nodet ; François Blondel à Saintes et à Roche-

Digitized by Google

fort, Evolution sigillographique dans l'Aunis, par M. de Richemond ; La juridiction consulaire à La Rochelle, par M. Garnault, etc.

—

Délibérations du conseil général du département de la Charente-Inférieure. Session d'août. La Rochelle, typ. Martin, 1896, in-8°, 298-180-836 pages et tables.

Le rapport de l'archiviste départemental (pages 181-201) contient quelques indications, malheureusement presque toujours sans date; ainsi: mariage de Charles de Sainte-Maure, lieutenant général des armées du roi, avec Marie Pozée (c'est *Porée*); de Louis-François, marquis de Lostange de Saint-Alvaire, baron de Paillé, avec Marie de Coustain de Boursolle de Caumont (4 août 1712) (Voir *Nobiliaire* de Saint-Allais, XIV, 306); de Marc de Gironde, seigneur de Pile, avec Paule du Luc; diverses pièces: réception d'Ange-Xavier Maillet, comme maître chirurgien; testament de Jean-Louis de Bremond d'Orlac; donation par Angélique-Philiberte de Lortie du Maine, veuve d'Etienne de Mandeville, à Philippe-Auguste de Lortie du Maine; décès de Jean Thomas des Noues; travaux faits à l'abbaye de Masdion; autorisation à Charlotte-Alexandrine-Cornélie du Puy de Saint-André-Montbrun, veuve de Jean-François-César de Ponthieu, de faire un nouveau censif de sa seigneurie de Saint-Jean d'Angle; saisie réelle de la terre de Lisleau sur Gabriel-Madelaine de Courbon-Blénac; procès verbal à la requête de Jean-Elie Mercier, lieutenant criminel au présidial; saisie du marquisat de Pisany sur César-Auguste Beissier; lettres de terrier pour Claude-Jean-Baptiste Turpin de Jouhé, seigneur de Balanzac; assemblée des habitants de Montpellier concernant la dîme des ails, échalottes et petites fèves réclamée par le curé Bertry.

Il signale, en outre, dans les communes qu'il a visitées, quelques actes: aux Essards, Jacques de La Vallade, écuyer, sieur de Saint-Georges, parrain, 17 novembre 1624, avec Jeanne-Gabrielle Deager — lire *D'Agès* — dame de Brianne — lire *Briaigne* ; à Saint-Sulpice d'Arnoult, baptêmes (20 novembre 1654) de : 1° Pierre-Hector, fils d'Elie de Saint-Mathieu, sieur de Birac, et de Marie Baron (Voir pour ces Baron la *Revue*, IX, 218, etc.); parrain, Pierre Baron, son aieul; marraine, Jeanne de Saint-Mathieu, marquise de Saint-Christophe, veuve d'Amador de Modica, lieutenant général de l'artillerie; 2° de Suzanne, qui a pour parrain Jacques de Saint-Mathieu, seigneur de La Mouinière (*Mauvignière*); pour marraine Madeleine Baron, fille de Pierre, tante de l'enfant; 3° de Marie-Anne, tenue au baptême par Mathieu Baron, écuyer, sieur de Montfabien, son oncle, et par Jeanne de Modica, fille du feu sieur marquis et dame de Saint-Christophe ; analyse du cahier des doléances (26 février 1789) de la paroisse de Surgères; transcription en partie d'une note relative à la cloche de Soulignonne (1696), pièce déjà publiée, page 255, t. X (1891) du *Recueil de la commission des arts.*

—

Digitized by Google

Delisle (Léopold). Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes. Paris, Klincksieck, 1896, in-4° (tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque nationale*, t. xxxv, 1re partie).

—

Delmas (Emile). *Egypte et Palestine*, avec 115 gravures, têtes de chapitres et culs-de-lampe, 4 eaux fortes et 4 aquarelles par Emile Couneau, Paris, Fischbacher, 1895, grand in-8°. Prix : 10 francs.

Compte rendu dans le *Courrier de La Rochelle* du 26 décembre 1895 ; la *Charente-Inférieure* du 29 ; le *Phare des Charentes* du 1er janvier 1896 ; le *Polybiblion* de janvier ; l'*Echo rochelais* du 18.

—

Deramey (J.). *Etude d'eschatologie. Vision de Grégorios. Un texte éthiopien inédit.* Paris, Leroux, 1896, in-8°, 23 pages. (Extrait de la bibliothèque de l'école des hautes études. Sciences religieuses, 7e volume.)

—

Deux biographies saintongeaises. Le général François Chasseloup de Laubat, 1754-1833. Pierre-Isaac Garesché, 1738-1812. La Rochelle, imp. Noël Texier, 1896, in-8°, 16 pages.

(Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* de juillet 1896.)

—

Duboc (Emile), lieutenant de vaisseau en retraite. *Le point faible de l'Angleterre.* Paris, E. Dentu, 1896, in-18, 36 pages. (Extrait de la *Revue des revues* du 1er mai 1896.)

La France ne peut pas, numériquement parlant, lutter sur mer contre l'Angleterre surtout alliée à la triplice. Elle peut la combattre, la vaincre, la ruiner pour longtemps par la guerre de course. L'Angleterre vit par le commerce et l'industrie ; son territoire ne peut nourrir ses habitants. Ruiner son commerce, telle est l'idée de cette brochure que l'auteur appuie de faits et de raisonnements.

—

Ducourtieux (Paul), imprimeur... *Les Barbou imprimeurs Lyon-Limoges-Paris, 1524-1820.* Limoges, Ducourtieux, 1896, in-8°, iv-411 pages.

Au fur et à mesure que paraissaient dans le *Bulletin* de la société historique du Limousin les pages de ce livre, nous en avons signalé les points importants. Aujourd'hui nous saluons avec joie ce beau volume qui contient un chapitre des plus importants de l'histoire de l'imprimerie.

Durant trois siècles les Barbou ont été typographes à Lyon, à Limoges et à Paris. M. Ducourtieux, avec une persévérance à chercher qui n'a d'égale que sa chance à trouver, a suivi cette famille pas à pas, l'a racontée minutieusment grâce à ses

Digitized by Google

livres de raison et à des pièces authentiques. Puis viennent les travaux; ils sont nombreux. Il a fallu une rare patience pour colliger tous ces livres et les décrire. Le volume est terminé par diverses tables fort bien faites qui permettent de se retrouver au milieu de tant de noms et de faits: table des matières, table des noms de personnes et de lieux, table des ouvrages imprimés par les Barbou. Des gravures donnent les marques des Barbou, des lettres ornées, des autographes, etc., ce qui complète cet utile volume.

Voir un compte-rendu très élogieux par le R. P. Sommervel, dans les *Études religieuses des P. de la compagnie de Jésus*, p. 850, 3 novembre 1896.

—

Du Mesnil (Armand). *Un monde disparu.* Paris, A. Lemerre, 1896, in-12.

— *Les idées de M. Eucher. Les leçons de Biville.* Paris, Colin, 1896, in-12.

—

Duplais (Léonie). *Figures maritimes et rochefortaises, 1891-1895.* Tome II. Paris, l'auteur, 6, passage de l'Industrie (boulevard de Strasbourg), 1896, in-18, 256 pages.

Découpures de journaux; résumé de la chronique locale; délibérations du conseil municipal, travaux de la société de géographie, nominations dans la marine, mutation des curés et des vicaires, liste nécrologique, par exempte : « Mlle Trivier (Marie-Elisabeth), décédée à Bordeaux, 20 ans. »

—

Duval (Louis), archiviste du département de l'Orne. *Colons bas-normands et créoles de Saint-Domingue.* Alençon, typographie Renaut-Debroise, 1895, in-8°, 42 pages.

Il s'agit surtout de deux familles qui ont pris part à la colonisation de Saint-Domingue, Martin des Pallières et Guérin. Charles-Bon Martin des Pallières, avocat en parlement, fils de Julien, receveur des aides à Avranches, qui fut nommé en 1762 greffier en chef du conseil supérieur du Cap-Français à Saint-Domingue, avait à La Rochelle un parent, ami dévoué, Cosme-Charles de Brécey, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, né à Avranches en 1726, marié à La Rochelle le 2 septembre 1771 à Anne-Agathe Seignette (Voir M. de La Morinerie). C'est à La Rochelle (24 avril 1778) qu'il fit son testament. La monographie de M. Duval est bien complète. Elle se termine par quelques mots sur le petit-fils du greffier de Saint-Domingue, le général Martin des Pallières, qui commanda une division à l'armée de la Loire et fut questeur à l'assemblée nationale.

Digitized by Google

LA QUINZAINE du 15 décembre débute par un article qui est une véritable découverte littéraire. M. Edmond Neukomm nous fait connaître en effet *Un frère des deux Corneille* qui ne fut pas indigne, par le talent, du nom illustre qu'il porta. Puis M. Brunhes continue ses intéressantes recherchen sur *Le mécanisme cartésien et la physique actuelle.* Dans son *Unité évolutive de l'éducation en Angleterre*, Mme la vicomtesse d'Adhémar marque nettement quelle est la profonde influence des doctrines chrétiennes, même incomplètes, sur les destinées d'un grand peuple. Une série des *Mémoires d'un bourgeois de Paris pendant la terreur*, de M. Biré, se termine dans ce numéro, où se continue la publication du roman de Jean Rolly, *Oiseaux de passage.* M. Gabriel Aubray transmet à sa cousine les réflexions que lui inspirent les volumes récemment parus des *Correspondances de Mérimée et de Victor Hugo.* Enfin, M. Georges Goyau donne la conclusion générale aux études si remarquables qu'il a régulièrement publiées dans **La Quinzaine** sur les principaux faits sociaux de ce temps.

ABONNEMENT. — France : Un an, 24 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques : Un an, 20 fr.

Administration : 62, rue de Miromesnil, Paris.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Sommaire de la livraison du 15 décembre 1896 :

I. Descartes, à propos du troisième centenaire de sa naissance, par le P. L. Roure. — II. France et Russie (2e article), par le P. H. Prélot. — III. Les Mines d'or du Transvaal, par le P. J. de Joannis. — IV. Le Miracle et les groupements hiérarchiques de forces, par le P. A. de La Barre. — V. Une grande Chrétienne au xviie siècle. Anne de Caumont (dernier article), par le P. H. Chérot. — VI. Ordres anglicans et ministères des églises réformées, par le P. F. Tournebize. — VII. Monseigneur d'Hulst, par le P. J. Brucker. — VIII. Une excursion en Mésopotamie (fin), par le P. L. Cheikho. — IX. Eclaircissements et satisfactions, par le P. J. Burnichon.— X. Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. H. M.

La *Revue du monde catholique*, dans son numéro du 1er décembre 1896, contient :

Le meurtre rituel, R. P. Constant. — La colonisation de l'Afrique française, abbé Moniquet. — La papauté et la musique (suite), chanoine Fournier. — Les ordinations anglicanes, abbé Ferey. — La mort d'un évêque : *Pierre-Louis de La Rochefoucauld* (suite et fin), Louis Audiat. — La politique religieuse du second empire, de la guerre d'Italie à la mort de Cavour, Ch. de Kirvan. — Jeanne d'Arc et les ordres mendiants (suite et fin), baron Bonnal de Ganges. — Cœurs vibrants (roman), comtesse de Bourgade de la Dardye. — Wessel de Tordenskyold, le Jean-Bart danois, Gaston de Vey. — A travers les revues, Henri d'Hesserd. — Autour du monde, Arthur Savaète. — Bibliographie, Divers.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS 1897

CHRONIQUE : REVUE DE LA PRESSE.

AVIS ET NOUVELLES : MM. Louis Delavaud, général Gaschet ; Livres nouveaux ; Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes ; Bobe-Moreau, premier vaccinateur en Saintonge ; Voyage de quelques Limousins en Aunis ; César de Bus, le chevalier de La Valette, le maréchal d'Albret, Guillotin ; La boîte à Perrette ; Un curé condamné pour avoir marié, sans observer les règles ; les frères Guillery ; l'*Enlisement* ; Saint Malo ; Mademoiselle du Fouilloux ; Sociétés savantes ; Conférences.

NOTES D'ÉTAT CIVIL. — *Mariages* : Pierre de Larrard et Yvonne Deramé ; Obermayer et Marie Brisson. — *Décès* : Babut, Bouyer, Cartal, Du Cheyron, Fontant, Fromaget, Junin, Le Sergent, Louvel, Lussaud, Senneville.

ARCHÉOLOGIE : BEAUX ARTS : Tumulus à Juicq ; La pile de Varaize ; Exposition de tableaux à Bordeaux.

VARIÉTÉS : I. Le séminaire de Saintes ; II. Les armes de la famille de Jacques Fontaine ; III. Palissy à Sedan ; IV. Une protestation contre l'abolition des titres de noblesse ; V. Les noms des rues à Fouras ; VI. A quoi servaient les cartes de l'abbé Bouhier ; VII. Cartes de visite saintongeaises ; VIII. Ine peurcession peur fère mouiller.

QUESTIONS ET RÉPONSES : La pierre Longin ; La famille Sureau ; Un artiste angoumoisin, Jacques d'Angoulême, vainqueur de Michel-Ange ; Les possesseurs du fief du Breuil en Arces ; Dauzat, membre de l'académie de ... ; La traite de Charente et la « petite Saintonge » ; La chronique de Taillefer de Léon en dialecte saintongeais ; La seigneurie de Thenac ; Les Poquaire ; M. de La Hogue.

BIBLIOGRAPHIE : *EM-JO.*

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 23 janvier 1897 (Bureau).

Lecture du procès verbal de la séance du 12 décembre et admission de nouveaux membres.

Le président a le regret de faire part du décès de M. Pilloton, receveur des domaines en retraite, membre de la société des *Archives*.

M. Chevrou, banquier à Barbezieux, veut bien être notre correspondant pour la distribution des volumes destinés aux sociétaires de sa région.

Digitized by Google

La Société sera représentée par M. Louis Audiat, son président, au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne.

L'assemblée générale et la séance publique restent fixées au 13 février, la première à 2 heures, la dernière à 8 heures du soir.

Le bureau décide qu'une des médailles frappées à l'occasion de l'inauguration du monument de saint Louis à Taillebourg sera offerte à M. Joyer qui prend, depuis plusieurs années, la peine de faire les tables de nos publications.

Séance publique du 13 février.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Louis Audiat qui prononce une allocution.

Etaient présents : MM. le baron Oudet, vice-président ; le docteur Termonia, secrétaire ; Barraud, Coutanseaux, Dangibeaud, Dumontet, Marcel Geay, Lequien, Pannetier, l'abbé Plumeau, Tortat, etc.

Voici la liste des lectures faites (voir pour les appréciations page 85) :

Les mémoires du comte Le Gentil de Paroy sur la révolution, par M. Oudet ; Un abbé lettré en Saintonge au XVIIIe siècle, Laurent Juilhard du Jarry, par M. Lequien ; Les cartes de visite saintongeaises, par M. Jules Pellisson, lu par M. Geay (voir plus bas, page 126) ; Ine peurcession peur fère mouiller (voir plus bas, page 132), par M. X..., lu par M. Oudet.

REVUE DE LA PRESSE

Les *Tablettes des deux Charentes*, du 9 janvier, reproduites par l'*Union conservatrice* de Saint-Jean d'Angély, disent : « Dans le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, M. Louis Audiat fait justice, une fois pour toutes, de l'absurde légende sur « la fille d'Alfred de Musset à La Rochelle », dont la presse parisienne persiste à s'occuper. Cette prétendue fille du poète s'appelait en réalité Marie-Joséphine Ménard, et avait pour père légal et légitime Charles Ménard, tisserand. La même *Revue* contient de nombreux renseignements sur la famille des Berthus de Langlade, dont la filiation régulière commence à Gilbert Berthus, sieur du Poussaud, en la paroisse de Médis, conseiller du roi, né en 1580, et qui est aujourd'hui représentée par notre très sympathique concitoyen M. Eugène Berthus de Langlade, conseiller d'arrondissement, maire de Muron. »

—

Ont publié le sommaire du numéro de janvier : Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 6, le *Phare des Charentes* du 10, l'*Echo rochelais* du 13, l'*Ere nouvelle* du 14, le *Vrai peuple* du

Digitized by Google

15, le *Bulletin religieux* du 23; la *Croix de Saintonge* du 21 février.

—

L'*Echo rochelais* du 23 janvier a reproduit l'article *Dompierre-sur-mer*, et *Le Bibliophile limousin* de janvier, p. 32, les notes sur les Barbou, Bernard Guidonis, *Le cimetière barbare de Saint-Germain* et *Les origines de l'église de France*.

—

M. Fernand Ravail, avocat à la cour de Poitiers, a publié dans le *Poitiers universitaire. Bulletin de l'association générale des étudiants de l'université de Poitiers*, numéro des 9 et 10 novembre et décembre 1896 et dans la *Revue angevine* des 1er et 15 janvier 1897, *Norma Tessum-Onda*, où le jeune avocat avec verve et esprit démolit complètement, à l'aide des documents fournis par la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, la légende de la fille d'Alfred de Musset à La Rochelle.

—

Le *Polybiblion* du 15 décembre signale dans notre numéro de novembre : Les fêtes de Broue ; la disette de 1789 à Cognac ; la maison de Michelet à Saint-Georges et la statue de Pelletan à Royan ; et dans la livraison de février : la lieue gauloise, les fana, encore la fille de Musset, le séminaire de Saintes. Il rend aussi compte de la brochure *Fêtes de Broue*, *Toast* de M. Tamizey de Larroque et *Livre de famille des Duplais des Touches*.

—

Les *Questions actuelles* du 6 février citent de notre numéro de janvier: Le dernier évêque de Saintes, par M. L. Audiat; L'apostolicité de l'église de Saintes ; Une fille d'Alfred de Musset ; Historique du séminaire de Saintes avant la révolution, par C. d'Avone ; Un chanoine original ; La baronne de Valley, poète.

—

L'*Ouest artistique* du 15 février dit : « La *Revue de Saintonge et d'Aunis* présente, comme toujours, un faisceau de notes très intéressantes sur cette région, et les archéologues, les bibliophiles, tous les curieux de choses littéraires et artistiques y trouvent un grand nombre de documents d'une importance indéniable. »

—

Le *Conservateur* des 27 décembre 1896 et 3 janvier 1897 reproduit l'article de notre numéro de novembre, *La maison de Michelet à Saint-Georges de Didonne et la statue de Pelletan à Royan*, et ajoute : « Ce luxe, ces plaisirs que M. Gabriel Aubray flagelle en moraliste convaincu sont, hélas ! la raison d'être de Royan, comme de toutes les autres stations à la mode, et les supprimer, les réglementer même, serait décréter la ruine de tout un pays; mais que de vérités dans ces pages éloquentes, au point de vue particulier et élevé où s'est placé l'auteur ! »

—

L'*Echo charentais* du 27 décembre a parlé de la fête de Broue

Digitized by Google

due « à l'initiative intelligente de la société des *Archives*, qui semble avoir pris à cœur d'entretenir et d'agrandir le patriotisme local — cette flamme qu'il ne faut pas laisser s'éteindre — en remémorant aux générations actuelles les faits glorieux du passé dont fut témoin notre vieux sol saintongeais... La société des *Archives*... fut d'ailleurs admirablement secondée par la municipalité de Nieulle-Saint-Sornin » ; les numéros du 27 décembre au 7 février publient « le remarquable et magistral discours » de M. le baron Amédée Oudet, « éloquente et instructive page de notre histoire charentaise. »

—

Les *Lettres à ma cousine* de M. Gabriel Aubray, dans la *Quinzaine* du 15 janvier, portent ce sous-titre : *Devant le cinématographe* et passent en revue les événements du mois de décembre. Au 7 on lit : « *La fille d'Alfred de Musset*. Il fallait s'y attendre, que l'histoire des amours de Musset avec George Sand ferait reparaître la légende de la fille d'Alfred de Musset. Tous les journaux en discutent aujourd'hui. Toujours, avec l'attrait du mystère, la magie de la gloire !

« Il a suffi qu'une aventurière écrive sur la tombe d'une pauvre fille blonde les lettres qui forment le nom de Musset, pour qu'à cette tombe on vienne de temps en temps, les uns pour y porter des fleurs, les autres pour essayer de lui arracher son secret. Ah ! comme il est vrai, ma cousine, que de remuer les cendres de leur foyer intime, que de toucher tout ce qui, de près ou de loin, les rappelle, c'est encore une façon d'honorer nos grands morts !

» Je la connais, cette tombe, pour l'avoir saluée en allant en pèlerinage à celle de notre cher et trop oublié Fromentin. Elles sont là-bas toutes deux, au pays pâle et mouillé, mais charmant, de Dominique, à quelques pas de sa silencieuse maison des Trembles, sur le bord de cette route crayeuse qui, par des prés marécageux et des champs d'orge, menait autrefois vers la mer, qui conduit maintenant aux quais neufs et déserts d'un grand port sans navires. Et je sais comment sur cette tombe a fleuri la légende qui ne veut plus mourir. Si séduisante de mélancolie est cette pensée que Musset et George Sand ont eu une fille — oui, quoique née en 1854, vingt ans après les amours de Venise, des Rochelais la veulent aussi fille de Georges Sand : Eh ! qu'importe à l'imagination populaire vingt ans de plus ou de moins ? — et cette fille, égarée dans la vie, vient poétiquement mourir de la poitrine au bord de l'océan. Et voici, dans le petit cimetière de Saint-Maurice, sa tombe avec son nom qui, comme un voile transparent, trahit en le couvrant le mystère de sa naissance glorieuse et de sa vie obscure : « Ci-gît Norma Tessum Onda. » Ah ! plantons-y un saule et jetons sur cette pierre des lys et des roses !

» A côté de cette rêverie pieuse, quel rire déconcertant fait éclater l'histoire — que je connais aussi, ma cousine, pour l'avoir entendu dire au modeste savant de province, au chercheur

Digitized by Google

habile qui, la police aidant, il y a près de quinze ans déjà, a reconstitué la vérité.

» La blonde héroïne des chroniques d'Aurélien Scholl n'est plus que Joséphine Ménard, fille très légitime d'un tisserand de Maine-et-Loire, « protégée » d'une vieille femme qui l'a prise en son village, l'a promenée par le monde pour faire plaisir aux enfants des hommes, et l'a amenée à La Rochelle pour faire plaisir (il y a des documents) aux communards déportés à l'île de Ré et au fort Boyard ; elle est morte très prosaïquement — et d'une inavouable maladie — en 1875. Alors celle qui jusqu'à ce moment s'était donnée pour sa maman — pauvre toquée qui faisait des vers — mit ce nom de Norma sur la tombe, écrivit sur des livres de Musset des dédicaces « à sa chère petite Norma » — mais lui dressa aussi des généalogies qui la faisaient fille d'un vicomte et d'une infante... Le nom de Musset ne traina pas tout seul dans les extravagances et les horreurs que la vieille Coras laissa pour unique héritage aux petites sœurs des pauvres de La Rochelle... qui les brûlèrent.

« Petite fleur bleue de la légende, je te souris, pourtant parce que c'est le vent d'ouest, c'est le vent de la mer qui t'apporte, et je sais qui tu es, fragile œillet de la côte d'Aunis... Qui sait après tout ? Arrachée là-bas, tu peux prendre racine et vivre. Dans le soulier de Corneille, qu'il n'aura pas voulu laisser perdre, un poète se trouvera bien pour te planter sur le bord de sa fenêtre. Et ce Paris sceptique adore les fleurs qui poussent en l'air. »

—

Ont rendu compte de la soirée du 13 février:

Le *Rappel charentais* du 17. Après quelques réflexions sur les joies austères que procure le travail intellectuel, le chroniqueur si compétent des fêtes litéraires ou artistiques, M. H.-J. P., dit :

« M. Audiat ouvre la séance par une courte allocution débordante d'humour, émaillée de jeux de mots qui suscitent l'hilarité de la salle, et termine en évoquant le souvenir de la fête en l'honneur de Duguesclin.

... L'honorable président avait à cœur de prouver que sa verve d'autrefois ne l'abandonne pas et peut-être aussi éprouvait-il le besoin de faire oublier à ses hôtes son laconisme inexplicable à la dernière séance. Il y a bien réussi.

M. le baron Oudet promène ses auditeurs à travers les événements des jours les plus sombres de la révolution en leur racontant la vie très mouvementée, sinon tragique, du comte de Paroy. Il sème son récit biographique d'anecdotes empruntées aux mémoires mêmes du héros dont il crayonne à la dernière page la physionomie avec la sûreté de main d'un habile dessinateur...

Au tour de M. Lequien de lire son étude sur Laurent Juilhard du Jarry, un abbé lettré en Saintonge au XVIIIe siècle. Le sa-

Digitized by Google

vant professeur retrace à grands traits la vie de cet ecclésiastique qui, après avoir fréquenté le monde des lettres à Paris et savouré les attraits séduisants de l'hôtel de Rambouillet, revient, encore jeune, s'enterrer dans une petite paroisse de campagne.

... Le conférencier termine en disant que les instances seules de M. Audiat ont pu le décider à exhumer de l'oubli cette gloire saintongeaise. J'ajouterai, avec la certitude de n'être démenti par aucun de ceux qui ont le plaisir d'entendre M. Lequien, que, pour lui, exhumer est synonyme de rendre à la vie.

M. Geay lit ensuite une fantaisie : « Les cartes de visite saintongeaises », due à la plume piquante et spirituelle de M. Jules Pellisson. Nous adressons nos félicitations à l'auteur pour son travail si original, et en même temps au lecteur pour la façon avec laquelle il a su en interpréter les finesses !

Ce devait être la note finale ; mais le président, dont la joyeuse humeur ne se dément pas, prie M. le baron Oudet de lire une pièce comique en vers patois. Cette lecture obtient un succès de fou-rire.

La séance levée au milieu des éclats de rire ; ceux qui parmi les nombreux assistants se trouvent le plus près de l'estrade serrent la main des conférenciers et remercient le président ; les autres, non moins contents et satisfaits, gagnent la porte et se retirent... »

—

La petite Gironde du 18 février :

« La soirée littéraire donnée par la Société des *Archives*, dont nous avons publié le programme, a obtenu le plus grand succès en présence d'un public d'élite. Il serait à désirer que ces séances intéressantes se renouvelassent aussi souvent que possible. »

—

Le *Moniteur de la Saintonge* du 18 :

« La salle était à peu près complètement remplie ; les dames formaient la majorité de l'auditoire. Après quelques mots d'introduction, le président, M. Audiat, donne la parole à M. Oudet pour faire le récit de la vie et des aventures du comte de Paroy dont les mémoires sur les premières années de la révolution française ont paru l'année dernière...

Son père, Guy Legentil, marquis de Paroy, et sa mère, Louise-Elisabeth de Vaudreuil, étaient nés tous deux à Rochefort ; son frère Jean-Marie, dit le baron de Paroy, capitaine de vaisseau avant la révolution, était propriétaire à Saintes où il est mort, sous la restauration, dans sa maison de la rue des Ballets, n° 27.

Guy de Paroy n'eut jamais la prétention d'écrire une histoire de la révolution française, encore moins de philosopher sur ses causes et ses conséquences. Il raconte simplement, avec la préoccupation d'une exactitude minutieuse qui ôte sans doute beaucoup à l'agrément de son récit, mais qui en garantit la sincérité, ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qui lui est arrivé. Aucun ré-

Digitized by Google

cit de ce temps n'est plus abondant en détails et en anecdotes caractéristiques.

C'était un observateur bien attentif que le comte de Paroy et bien placé pour tout voir non seulement sur la scène, mais aussi dans les coulisses. Courtisan aussi dévoué et fidèle que désintéressé, il n'était pas de ceux qu'on a appelés les frelons dorés de Versailles ; il ne mangeait à la cour que ses propres revenus. Ses relations mondaines ne prenaient d'ailleurs que la moindre part de son temps dont tout le reste était consacré à ses travaux d'artiste et à ses entreprises industrielles. C'était un habile graveur au burin, non seulement sur cuivre, mais aussi sur verre et pierre dure ; un peu sculpteur aussi, peintre à l'occasion, rien dans les arts du dessin et dans leur application à l'industrie ne lui était étranger.

Toutes ses préoccupations se concentraient sur la famille royale, à la sécurité de laquelle il ne cessa de veiller avec un dévouement absolu jusqu'à la captivité du roi après le 10 août. Echappé par miracle au massacre des Tuileries. il rassemble une centaine de suisses et de gardes nationaux fidèles avec lesquels il charge à la baïonnette les Marseillais et, après une lutte sanglante, les rejette sur la foule qui assiégeait les abords de la convention. Réfugié successivement chez divers graveurs et ouvriers de ses amis, trahi par l'un d'eux, traqué incessamment par la police jacobine, il réussit enfin à sortir de Paris et à gagner Bordeaux où sa profession lui permet de se dissimuler quelque temps tout en gagnant de quoi vivre. C'est là que, par ses relations avec la future madame Tallien, avec Isabeau, commissaire de la convention, avec Lacombe, il réussit à sauver son père et son frère, plusieurs de ses parents et amis, à échapper lui-même deux fois à une condamnation à mort qui paraissait inévitable.

Revenu à Paris après le 9 thermidor, il soutient par son travail sa famille et de nombreuses personnes dénuées de ressources. Il invente des peignes de forme nouvelle pour coiffures de dames. Il orne de gravures de sa composition, sur verre et sur ivoire, des tabatières et boites de toutes formes ; il applique sur étoffes pour robes de bal, des fleurs et autres ornements bordés de fils d'or et d'argent ; les élégantes se disputent ces robes et les paient jusqu'à cinq et six cents francs.

Il imagine de petits sacs, connus sous le nom de ridicules, qui reviennent aujourd'hui à la mode, paraît-il, et qui ont, à leur apparition, un succès fou. Il applique sur éventails des gravures de sa composition qu'il fait mettre en couleurs par plusieurs ateliers d'enlumineuses.

Mis en prison sous l'empire pour avoir répandu avec trop de zèle des portraits de la famille royale dessinés et gravés par lui, Guy de Paroy a enfin la joie de voir remonter sur le trône le chef de la maison de Bourbon. Mais, hélas ! que sa fidélité fut mal récompensée ! Certains émigrés le regardaient de travers parce qu'il était resté en France pendant la révolution, tandis que

Digitized by Google

d'anciens révolutionnaires, devenus courtisans de Louis XVIII après l'avoir été de Napoléon, s'emparaient dans l'administration des beaux arts des situations auxquelles il aurait pu prétendre.

Le pauvre Paroy vieilli, ne pouvant plus rien tirer de son talent, réduit à une petite pension de colon dépossédé, se vit obligé de vendre peu à peu ses meubles et mourut à Paris en 1824, à 74 ans, résigné à l'ingratitude et à l'oubli, ne se plaignant de personne, invariable dans son dévouement à la cause pour laquelle il avait tout perdu et tant de fois risqué sa vie.

La parole est ensuite donnée à M. Lequien qui nous ramène au siècle de Louis XIV et fait revivre à nos yeux une figure tout à fait saintongeaise, qui eut, à cette époque, sa période de célébrité littéraire.

Laurent Juilhard, connu sous le nom d'abbé du Jarry, naquit à Fontcouverte en 1658 et fit ses études aux lazaristes, à La Rochelle ; dès sa première jeunesse, il se signala par quelques essais poétiques qui lui attirèrent la bienveilance d'un grand personnage, Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, qui, par son alliance avec les Pisany, possédait le droit de nomination au prieuré de Notre-Dame du Jarry, près Fontcouverte. Aussi Laurent Juilhard fut-il investi de ce bénéfice presque aussitôt son ordination.

Dès 1679, à 21 ans, il remporte, pour la première fois, le prix de poésie décerné par l'académie française. Son protecteur Montausier l'appelle à Paris et le présente dans différents cercles où il rencontre Bossuet, Fléchier, Bourdaloue. Il fréquente l'hôtel Rambouillet alors au déclin de son prestige et de son autorité littéraire. Il prêche avec assez de succès dans différentes chaires.

Le prieuré du Jarry était chargé d'une grosse rente qui en réduisait à peu de chose les ressources ; notre abbé entreprend de l'en décharger en la faisant transférer sur un autre bénéfice : d'où procès qui dura dix ans et qu'il finit par perdre. Pendant tout le temps que dura le litige, l'abbé résida à Paris où il put cultiver ses grandes relations et perfectionner son goût littéraire. Il prêcha encore dans la capitale, et eut l'honneur d'être apprécié par Bourdaloue qui a loué son traité de l'éloquence de la chaire publié sous le titre de *Sentiments sur le ministère évangélique*, et prononça l'oraison funèbre de Fléchier.

Couronné une seconde fois par l'Académie en 1683, il le fut une troisième fois en 1714, en concurrence avec Voltaire qui n'avait alors que vingt ans, mais qui ne lui pardonna pas son échec. En réponse aux injures de son puissant adversaire, le bon abbé n'eut jamais que des louanges pour son talent. Grand admirateur de Bossuet, il prend parti pour lui dans l'affaire du quiétisme. Il apporte aussi son hommage à Boileau et, dans l'épitre qu'il lui adresse, il résume habilement le poème du Lutrin. Dans la querelle des anciens et des modernes, il ménage tout le monde et, tout en restant disciple de Boileau, montre une grande ouverture d'esprit. Son analyse plus profonde et plus délicate devance son siècle et fait pressentir les grands critiques modernes.

Digitized by Google

Après la perte de son procès, notre abbé revient à son prieuré où il passe les vingt dernières années de sa vie, sérieusement occupé des devoirs de son ministère, cultivant moins assidûment les muses que son jardin, son verger et sa vigne, et jetant parfois un regard mélancolique sur les années de sa jeunesse où d'heureux débuts et d'illustres bienveillances avaient semblé lui présager un plus brillant avenir. Il y mourut en 1730 à l'âge de 72 ans.

Tel fut, dit en terminant M. Lequien, tel fut Laurent Juilhard, abbé du Jarry. Lettré fin et délicat, orateur goûté en son temps, il tient en poésie un rang honorable. au troisième ou quatrième plan. Disciple de Fléchier dans ses discours, de Boileau dans ses épitres, imitateur de La Mothe dans ses odes, il avait plus d'industrie que de talent, plus de goût que de facilité... Ce portrait, présenté d'une façon très animée et très agréable, a vivement intéressé l'auditoire. (1)

M. Marcel Geay succède à M. Lequien et donne lecture d'un intéressant travail de M. Pellisson, de Périgueux, sur les cartes de visite, leur origine et les spécimens les plus curieux que nous offrent les collections de la Saintonge : cartes ornées, encadrées, avec qualifications originales ou naïvement grotesques ; quelques unes de ces bizarreries ont un vrai succès d'hilarité.

La séance se termine enfin à 11 heures par la lecture d'une poésie en patois saintongeais : *Ine peur cession peur fére mouiller.*

—

L'*Echo rochelais* du 20 :

« M. Oudet, dans cette forme distinguée de langage qui lui est propre, a esquissé à traits larges, mais nets et précis, la vie, le caractère, les hautes qualités d'énergie, de sang-froid, d'intrépidité, de fidélité à une noble cause, qui distinguaient le comte Guy Le Gentil de Paroy, chevalier de Saint-Louis, Saintongeais de naissance et frère du baron de Paroy, qui bâtit à Saintes, rue des Ballets, n° 11, et l'habita plusieurs années, la maison occupée aujourd'hui par l'honorable M. Oudet et sa famille.

Cette vie du marquis de Paroy nous est apparue comme une longue et brillante épopée. Elle tient. en effet, du merveilleux. Ce grand seigneur maniait le burin du graveur aussi bien que l'épée du gentilhomme. C'est même à son talent de graver qu'il aura recours pendant la tourmente révolutionnaire pour se confondre dans la foule des artisans, échapper aux mille dangers qui le menacent, et à y soustraire son vieux père et son frère emprisonnés.

Pour les faire élargir, pour se sauver lui-même, il n'aura qu'à produire quelques uns de ses petits chefs-d'œuvre, en faire don à bon escient.

---

(1) On consultera aussi sur le personnage, *Un poète saintongeais L'abbé Juilhard du Jarry*, par M. Louis Delavaud, dans la *Revue poitevine et saintongeaise* du 15 octobre 1884.

Digitized by Google

Mais, où nous pouvons admirer sa valeur, son sang-froid, son intrépidité, c'est pendant cette fameuse et funeste journée du 10 août, où il risque vingt fois sa vie dans la défense du château...

A Bordeaux, où il s'est fait artiste graveur, après la mort du roi et pendant la terreur, il a dix occasions de montrer toutes les ressources de son esprit ingénieux. Il se fait l'ami et le commensal de celle qui sera bientôt Mme Tallien et il assiste chez elle, lui, aristocrate, lui, royaliste ardent et dévoué jusqu'à la mort, à un banquet donné en l'honneur d'Isabeau et du sanguinaire Léquinio, commissaires de la convention et pourvoyeurs de la guillotine à Bordeaux. Ce soir là, il pousse même l'audace tranquille, un instant après avoir été flairé et apostrophé comme aristocrate par Léquinio, jusqu'à faire baiser tour à tour aux assistants le médaillon-portrait du dauphin qu'il a gravé en Amour et qu'il porte sur son cœur, et même à les faire boire à la santé de cet Amour !...

L'heure, malheureusement, est déjà avancée, et M. Lequien, craignant d'abuser de l'attention, pourtant soutenue et quasi religieuse qui lui est prêtée, va se croire obligé, ce qui est regrettable, d'abréger, d'écourter l'étude intéressante qu'il a faite d'un autre Saintongeais, l'abbé du Jarry, poète, orateur, écrivain, qui fut en sa jeunesse contemporain de Fléchier, de Bourdaloue, habitué des réunions de l'hôtel Rambouillet et concurrent en poésie de Voltaire, qui l'emporta même une fois sur ce dernier dans un concours devant l'académie et ne lui en voulut pas pour cela, ajoute finement notre aimable conférencier.

M. Lequien analyse rapidement ses poésies, où l'auteur chante Rochefort et Bégon, Saintes et saint Eutrope, sa solitude du Jarry, ses panégyriques, ses oraisons funèbres, entre autres celle du duc de Montausier, son protecteur...

M. Jules Pellisson, dans un article fort bien lu par M. Geay, a fait l'histoire des *Cartes de visite en Saintonge*. M. Pellisson est un fouilleur heureux et un chercheur sagace. Mais il ne s'est pas contenté de recueillir ces petites feuilles de carton ; il les a analysées, appréciées, et ce qu'il a tiré de cet examen de fines remarques, d'observations spirituelles, est inimaginable. Ç'a été d'un bout à l'autre un éclat de rire.

Et, pour terminer, M. Oudet a lu une fort jolie poésie en patois saintongeais, *Ine peurcession pre fère qu'o mouille*, d'un trop modeste anonyme. Nous serions bien étonné si quelque amateur ne s'emparait pas de ce texte si amusant, si naturel, pour le produire sur une scène plus vaste. Ce récit, avec le discours du curé et l'*Orate pro nobis*, est un petit chef-d'œuvre. »

—

L'*Indépendant* du 20 :

« Le charme commence avec l'allocution de M. Audiat, d'où s'échappent l'humour et les bons mots qui ruissellent sur la tête des auditeurs comme la pluie sur leur dos, dans la glorieuse

Digitized by Google

journée dont il évoque le souvenir... M. le baron Oudet raconte la vie du comte de Paroy, échappé comme par miracle aux poursuites des tribunaux révolutionnaires. De temps en temps, des anecdotes empruntées aux *Mémoires* mêmes de l'héroïque Saintongeais donnent encore plus de couleur locale au tableau, du reste fort bien peint, que le conférencier met devant les yeux des assistants. Chacun connaît le talent de plume et de parole de M. Oudet, auquel nous adressons de vives félicitations...

» M. Lequien exhume de l'oubli une autre gloire saintongeaise, Laurent Juilhard du Jarry, un abbé lettré du XVIIIe siècle. Il retrace rapidement la vie de cet ecclésiastique qui, après avoir fréquenté à Paris la haute société et le monde des lettres de l'époque, revient s'enterrer dans une cure ignorée, où il ne cessera de remplir dignement la fonction de son ministère de paix et de consolation. Une excellente analyse critique de ses œuvres accompagne le récit biographique. Le conférencier a traité son sujet comme tous ceux qu'il a abordés jusqu'à ce jour, à la fois en humaniste, en historien et en philosophe. A l'entendre, on éprouve toujours un nouveau plaisir...

» Une étude humoristique, intitulée *Les cartes saintongeaises*, due à la plume d'un spirituel avocat, M. Jules Pellisson, est de fait le dernier morceau de ce concert littéraire. En l'absence de l'auteur, cette charmante composition est lue par M. Geay, qui en fait valoir toutes les finesses.

» Le programme était exécuté à l'entière satisfaction des dilettanti. Il n'y avait plus qu'à se retirer ; mais l'honorable président, voulant une note encore plus gaie, demande à M. le baron Oudet de vouloir bien lire une petite pièce comique en vers patois. Le succès est d'autant plus grand qu'on ne s'attendait pas à cette surprise. La séance est levée au milieu de l'hilarité générale. »

H.-J. P.

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 20 :

« A la séance annuelle de la société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, ouverte par une fine allocution de M. Louis Audiat, M. le baron Oudet a fait le récit de la vie et des aventures de M. le comte de Paroy, d'après ses *Mémoires* sur la révolution, parus l'an dernier. Les parents du comte de Paroy, Guy Legentil, marquis de Paroy, et Louise-Elisabeth de Vaudreuil, étaient originaires de Rochefort. De la brillante manière dont il est coutumier, M. Oudet a décrit la physionomie originale de ce royaliste qui défendit son roi au 10 août, et de ce grand seigneur, artiste habile, graveur émérite, qui trouva dans son talent le moyen de vivre et de faire vivre les siens pendant la terreur, et mourut enfin en 1824, à 74 ans, fidèle encore à la cause royaliste pour laquelle il s'était dépensé sans compter.

M. Lequien, professeur de philosophie au collège de Saintes, a ressuscité ensuite un poète saintongeais du XVIIIe siècle, heu-

Digitized by Google

reux rival de Voltaire dans un concours de poésie ouvert par l'académie, Laurent Juilhard, abbé du Jarry, né à Fontcouverte en 1658, auteur de panégyriques, d'oraisons funèbres et de sermons estimés. Poète, il chanta Bégon, la fondation de Rochefort, la ville de Saintes, sa solitude du Jarry, près Saintes. Cette étude de M. Lequien, très fouillée et pleine de réflexions amusantes autant que de remarques élevées, a vivement intéressé. »

AVIS ET NOUVELLES

La séance annuelle de la société aura lieu le samedi 13 mars prochain, à 2 heures, dans la salle de la société, à Saintes, cours National. — Situation de la société ; budgets ; lectures, etc.

—

Le XXVe volume des *Archives* est en distribution. Nos confrères sont priés de prendre leur exemplaire chez nos correspondants ordinaires ; ou de réclamer au trésorier si le volume qui doit leur être envoyé ne leur était pas parvenu.

—

Par décret du 31 décembre 1896, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, notre confrère M. *Louis*-Charles-Marie Delavaud, secrétaire d'ambassade de 2e classe détaché à la direction des affaires politiques, a été nommé chevalier de la légion d'honneur. Titres d'après le *Journal officiel* : « 12 ans de services dont 4 à l'étranger : Constantinople, Vienne, Berlin. Titres exceptionnels : a rendu des services distingués dans ses fonctions, ainsi que comme délégué du département des affaires étrangères au congrès de géographie de Lyon, et membre de la commission de répartition des indemnités Chiliennes, auteur de nombreuses publications sur des questions coloniales. » M. Louis Delavaud est le fils de M. le pharmacien inspecteur de la marine en retraite Delavaud. Il vient d'être élu président de la société des anciens élèves de l'école des sciences politiques.

—

Notre confrère, M. Berthus de Langlade, a été nommé, le 18 janvier, vice-président de la société de géographie, agriculture, sciences, lettres et arts de Rochefort pour une période de deux ans.

—

A propos de l'élévation au grade de général de brigade (décret du 30 janvier 1897), de notre confrère, M. Pierre-*Albert* Gaschet, colonel commandant le 6e régiment d'infanterie à Saintes, l'*Echo charentais* du 7 février, énumère les états de service

Digitized by Google

du nouveau brigadier. Fils de Jean Gaschet, avoué, qui fut maire de Barbezieux, neveu par sa mère de M. Paul Bruslon, le général est né à Barbezieux le 4 janvier 1839. Sous-lieutenant au 33e à sa sortie de Saint-Cyr en 1858, lieutenant au même régiment le 21 janvier 1863 et capitaine le 6 mars 1869. En 1870, il combattit à Borny, à Gravelotte, à Saint-Privat, les 14, 16 et 18 août. Enfermé dans Metz, il participa à plusieurs sorties de la garnison et fut fait prisonnier lors de la capitulation de Bazaine. Rapatrié le 29 mars 1871, il prit part à la lutte contre la commune et assista à presque toutes les opérations du second siège de Paris. Major au 119e le 15 janvier 1878, il suivit avec succès les cours de l'école de guerre et prit ensuite le commandement d'un bataillon du 6e de ligne. C'est avec ce bataillon qu'il fit la campagne de Tunisie. En 1886, il fut placé hors cadres, mais l'année suivante, le 1er juillet, il était nommé lieutenant-colonel au 115e et affecté au service d'état-major. C'est par décret du 13 juillet 1891 qu'il fut placé à la tête du 6e régiment d'infanterie, en remplacement du colonel Warnod, décédé.

—

La société des *Archives* a reçu de M. le maire de Bordeaux le volume Ier de l'*Inventaire sommaire des registres de la jurade, 1520 à 1783*, publié et annoté par notre confrère, M. Dast Le Vacher de Boisville, secrétaire général de la société des *Archives historiques de la Gironde*.

Heureuse idée qu'a eue la ville de Bordeaux, si éprouvée dans ses archives et par les dévastations systématiques de la révolution, comme les autres villes, et par le terrible incendie de la nuit du 13 au 14 juin 1862 qui a détruit la plus grande partie de ses richesses archéologiques et historiques, de songer enfin à sauver ce qui restait encore, au besoin à reconstituer ce qui avait disparu. De là cette belle publication des *Archives municipales de Bordeaux*, préparée avec soin, exécutée presque avec luxe, qui comprend déja cinq gros volumes in-4°, sans compter l'*Histoire de Bordeaux*. Le tome VIe, *Inventaire sommaire des registres de la jurade, de 1520 à 1783* (in-4° de XVII-708 pages ; Bordeaux, Gounouilhou), a été confié par la commission à notre confrère M. Dast Le Vacher de Boisville, si bien désigné par ses travaux antérieurs et son zèle ardent pour l'histoire locale. M. de Boisville s'est acquitté de cette tâche avec un soin minutieux et une exactitude scrupuleuse. Tous ces textes sont disposés par ordre de matières ; de sorte que sous un certain nombre de rubriques on trouve immédiatement groupé tout ce qui concerne le sujet. Ainsi : Abbaye de La Sauve, abbaye de Bonlieu, de Saint-Ausone à Angoulême, etc. En outre un index chronologique présente les matières par ordre de date. Les recherches sont ainsi singulièrement facilitées. Enfin, une table onomastique complète la publication. Nous félicitons M. de Boisville de cette heureuse disposition, et la municipalité

Digitized by Google

de Bordeaux du choix fait pour conduire à bien cette publication dont nous n'avons encore que le 1er volume.

—

Dans la collection de Mme de Rolland d'Agen (émaux, ivoires, faïences, porcelaines, bois sculptés, etc.) dont la vente a eu lieu à Bordeaux les 1er, 2, 3 et 4 février, figuraient parmi les porcelaines françaises une assiette polychrome de Saintonge avec oiseaux, attributs (époque de la révolution) ; huit assiettes polychromes à fleurs et un grand pichet polychrome à panse de La Rochelle, genre Strasbourg; des plats de Bernard Palissy, etc. Consulter le *Catalogue* orné de 16 planches photographiques et très bien imprimé par M. G. Delmas à Bordeaux, grand in-4° de 60 pages.

—

M. Nazelle, pasteur à Marennes, va publier chez Fischbacher, à Paris, *Un savant huguenot, Isaac Casaubon, sa vie et son temps, 1559-1614.*

—

Le 20 décembre 1896, a paru à Saintes, rue Renaud-Rousseau, imprimerie d'Ernest Orliaguet, le premier numéro — et le dernier — de « *L'Eclaireur* bi-mensuel, journal commercial, illustré, littéraire et d'annonces », in-8°, 8 pages. Un an, 1 fr. 25 ; 5 centimes le numéro.

—

Notre compatriote M. Marcel Luguet a fait représenter à l'Odéon, le 7 janvier, *La belle-mère,* pièce en 1 acte ; adaptation d'après l'*Héyre* de Térence.

—

Niort, depuis que la société d'ethnographie lui est venue donner l'impulsion, continue à marcher dans la voie de la décentralisation. Le 14 janvier, la fête populaire qu'elle a donnée au profit de sa tombola, il y a eu une première représentation d'un drame en deux tableaux et en vers, *Yvonne,* par M. Jean Philippe, et de deux comédies en 1 acte, les *Caprices de mam'zelle Chiffon* et le *Réveil* de M. le docteur Pierre Corneille, jeune écrivain, parent d'un de nos concitoyens et d'un de nos confrères dont le début a été un vrai succès. Ces comédies, dit le *Mémorial des Deux-Sèvres* du 15, sont « pleines d'entrain, de gaieté et d'esprit. La première, nous dit-on, fut écrite pour être jouée dans un salon ; elle n'a rien perdu de son charme sur une plus grande scène. Quant au *Réveil,* c'est une véritable comédie pleine d'observation un peu cruelle, mais vraie. » A la fin de la soirée, M. Léaud, qui la présidait, a adressé ses vives félicitations aux auteurs.

—

M. Edouard Forestié, de Montauban, a communiqué à la société archéologique du midi à Toulouse, le contrat de mariage

Digitized by Google

(27 septembre 1627) de Constant d'Aubigné et de Jeanne de Cardaillac, dont naquit Mme de Maintenon. M. Forestié prépare un travail sur la famille de Cardaillac.

—

Dans le *Conservateur* de Marennes du 24 janvier, M. Maurice Letellier publie un article biographique, *Un centenaire à célébrer*, où il demande qu'on fête dans la Charente-Inférieure Louis-Firmin Julien-Laferrière, le célèbre jurisconsulte, né à Jonzac le 5 novembre 1798, et demande pour lui l'érection d'un monument.

—

Le 1er janvier, a paru sous la direction de M. Duproix, pasteur à Barbezieux, avec la collaboration de MM. Robert, pasteur à Pons, et Corneloup, évangéliste, *La réforme des Charentes*, bimensuel.

—

Pour paraître prochainement : *Dercie et sa seigneurie*, étude historique par M. C. Gelézeau, curé de Saint-Sornin, membre de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, avec illustrations nombreuses de M. Antoine Duplais des Touches, membre de la même société.

Ce travail, tiré à un petit nombre d'exemplaires, sera mis en vente chez l'auteur.

—

La maison de la Bonne presse (Paris, 8, rue François Ier), a fait tirer à 500.000 exemplaires dans la série des vies de saints populaires, la vie de *Saint Eutrope, martyr et premier évêque de Saintes*, et comme complément *Sainte Eustelle, vierge et martyre de Saintes* (in-4° à 2 colonnes, 4 pages). L'opuscule paraîtra pour la fête du saint (30 avril). Eutrope a fait bien des miracles ; s'il pouvait rendre accessible aux fidèles l'accès de son tombeau, jadis objet d'un pèlerinage continuel, mais où, depuis quelques années, on ne lui permet de recevoir librement des visites que de 8 à 10 heures du matin !

Dans la même série, *Notre-Dame de Recouvrance de Pons* (fête le 31 mai), avec 4 gravures, empruntée aux articles de M. l'abbé Eyssautier, vicaire général et supérieur de l'institution diocésaine de Pons.

—

Le gouvernement hellénique vient de transférer à La Rochelle le consulat qu'il avait créé, en 1892, à La Flotte (île de Ré) et dont est titulaire notre collègue M. Benjamin Girard, officier supérieur du commissariat de la marine en retraite. La juridiction de ce consulat, qui a son siège rue La Noue, 31, a été, en même temps, étendue aux départements de la Charente-Inférieure et de la Vendée.

Digitized by Google

A TRAVERS LIVRES ET REVUES

Dans la *Revue de Gascogne* de février 1897, M. Tamizey de Larroque insère une lettre qui contient de curieuses particularités sur César de Bus, le fondateur de la congrégation des prêtres de la doctrine chrétienne, né à Cavaillon le 3 février 1544 et mort à Avignon le 15 avril 1607. Elle est de Claire d'Albret, dont le nom ne se trouve ni dans le P. Anselme, ni dans Moréri. Elle était la fille ainée de Henri Ier d'Albret, mari d'Antoinette de Pons, lequel testa le 12 octobre 1597 et fut père de 3 autres enfants, dont Henri II, baron de Miossens, mari d'Anne de Gondrin et père du maréchal d'Albret. Claire épousa Jean de Barault, baron de Benque.

—

Le volume que vient de publier le ministère de l'instruction publique, *Réunion des sociétés des beaux arts des départements en 1896* (Paris, Plon, 1896, in-8°), contient la lecture faite par M. Emile Biais, conservateur du musée d'Angoulême, archiviste de la ville, *Notes sur le musée d'Angoulême*, très substantielle notice sur l'origine, les accroissements, les principaux tableaux, les collections archéologiques, préhistoriques d'Angoulême, avec des réflexions fort sages sous une forme humoristique : « Ce que nous demandons, ce n'est pas, à la rigueur, un encouragement, c'est à n'être pas découragés. »

—

Le *Bulletin religieux de La Rochelle* des 26 décembre 1896, 2 et 3 janvier 1897, a reproduit un fragment du dernier chapitre de l'ouvrage de M. Louis Audiat sur la mort de Pierrre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes.

Dans la *Revue catholique de Bordeaux* du 10 février, notre confrère, M. Emile Maufras, analyse sous ce titre : *Deux victimes des septembriseurs d'après un livre récent*, l'ouvrage de M. Louis Audiat sur *Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais.* (Paris, Picard, rue Bonaparte 82, 1897, in-8°, 451 pages ; prix, 5 francs), qui contient l'histoire de la période révolutionnaire en Saintonge. « C'est un travail absolument consciencieux et richement documenté. Là, pas une date qui n'ait été vérifiée, pas un fait qui ne soit prouvé par des pièces authentiques. » L'article se termine par ces lignes qui sont en même temps un hommage à un autre de nos collaborateurs, M. Tamizey de Laroque : « Une retraite, noblement, laborieusement acquise au prix de longues années de professorat, a donné à son auteur des loisirs qu'il sait rendre féconds en travaux de haute valeur ; pas un instant qui ne soit consacré à l'étude. Il partage ses journées entre la bibliothèque de Saintes et son paisible ermitage du Coteau, char-

Digitized by Google

mant asile qu'il s'est pour ainsi dire taillé dans les ruines gallo-romaines. En face, s'étagent des jardins sur le flanc de la colline que couronnent la crypte et la basilique de son cher Saint-Eutrope (*Saint Eutrope dans l'histoire la légende et l'archéologie* : in-8°, 543 pages); tout à côté sont les Arènes. Là, tous les travailleurs, tous ceux qui étudient, cherchent, veulent savoir, sont les bienvenus, et, en s'en retournant, chacun emporte, avec le souvenir du plus aimable accueil, une ample moisson de ce qu'il y était venu chercher : encouragements, bons conseils, renseignements, explications, etc. *Nemo non donatus*...

» En écrivant ces lignes, tout naturellement me viennent à l'esprit ces vers charmants qu'ici même (*Revue catholique*, 1893, p. 576, *Sous le châtaignier*, par M. Louis Audiat) il adressait naguère à son ami, cet autre infatigable bénédictin auquel la *Revue catholique* doit bon nombre de ses pages les meilleures. *L'arbre du Coteau*, comme le *Châtaignier du pavillon Peiresc*, a toujours « le cœur ferme »; comme lui,

... Il nous prouve sa force
Et sa verdeur par ses fruits savoureux.

Tous ceux qui connaissent

... Son ombre hospitalière

ou qui lui ont

Pris une feuille et souvent branche entière

font des vœux pour que longtemps encore il fasse

Chaque année une branche nouvelle.

—

LE PREMIER VACCINATEUR EN SAINTONGE, BOBE MOREAU

Nos concitoyens, demandent les *Tablettes* du 16 février, savent-ils que c'est à Rochefort qu'ont été faites les premières inoculations du vaccin de Jenner en France? A la dernière séance de l'académie de médecine, M. le docteur Viaud a cherché à établir qu'on considère à tort le duc de La Rochefoucauld-Liancourt comme l'introducteur de la pratique de Jenner en France. D'après lui, c'est le docteur Bobe-Moreau, chirurgien de la marine de 2e classe en 1783, et nommé pharmacien en chef de l'hôpital maritime en 1793, qui a fait à Rochefort les premières vaccinations, quelques jours avant celles qui furent pratiquées à Paris sous les auspices du duc de La Rochefoucauld. Le docteur Hervieu a combattu cette opinion. Sans doute, a-t-il dit, Bobe-Moreau a devancé de quelques jours les inoculations faites à Paris; mais les droits du duc de La Rochefoucauld au titre d'introducteur de la vaccine en France sont incontestables.

Il n'en résulte pas moins de cette discussion que, si le duc de La Rochefoucauld-Liancourt a été le propagateur de la vaccine

Digitized by Google

en France, le docteur Bobe-Moreau, mort à Saintes en 1849, a eu le mérite de l'avoir introduite le premier.

Voir sur ce sujet dans le t. VIII du *Bulletin*, p. 49, les *Essais de la vaccine en Saintonge*, et p. 219, *Le premier vaccinateur en Saintonge, Jean Bobe-Moreau*, ou la brochure *Bobe-Moreau et les premiers essais de la vaccine en Saintonge* (1888), par M. Antoine Duplais des Touches.

—

L'église des carmes à La Rochelle. Description et histoire sommaire de la chapelle des carmes que la ville démolit en ce moment pour agrandir son nouveau marché. Voir le *Courrier de La Rochelle*, du 21 février.

—

A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle caisse d'épargne dans la maison historique Henri II, à La Rochelle, M. d'Orbigny, maire de La Rochelle, a fait l'historique de la caisse d'épargne créée en 1834. (Voir l'*Echo rochelais* du 6 février.)

—

L'île de Crète. Notre confrère, M. Girard, consul de Grèce à La Rochelle, a eu l'idée de rééditer dans l'*Echo rochelais* du 17 février, les pages qu'il avait écrites sur la Crète, en 1882, dans son livre *Souvenirs maritimes* (1895).

—

Le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, publié par M. l'abbé Leclerc dans le *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts* de la Corrèze, cite, page 532 (4e livraison de 1896), parmi les gentilshommes de l'élection de Saintes : Le Forestier; de Vars, sieur du Cluzeau; Gombaud du Couret, paroisse de Villars; Montgrand, sieur de Monsoreaud, paroisse de Condéom; Guinot, sieur de Moragne, paroisse de Tesson, et sieur de Rioux; Mathieu de Jagonas, et Bretinaud de Saint-Surin.

Dans la même livraison, M. Bombal étudie *La légende du maréchal Ney dans la Corrèze*, récit des divers lieux où aurait passé et séjourné le maréchal proscrit.

—

Sous ce titre : *Voyage de la société des sciences et arts de Rochechouart au pays d'Aunis*, le *Courrier de La Rochelle* du 21 janvier, raconte fort agréablement l'excursion faite en septembre dernier par 17 membres de cette société savante à Rochefort, à La Rochelle, à l'île de Ré, telle qu'elle a paru dans le *Bulletin de la société des amis des sciences et arts de Rochechouart*, t. VI, nos 3 et 4.

L'auteur raille fort doucement ces braves touristes qui, avant de partir pour ces lointains rivages, ont presque fait leur testament : « La séparation d'avec la famille dut être un peu cruelle ; on partit cependant dix-sept de Rochechouart, « frais et dispos,

Digitized by Google

» toute fatigue antérieure ayant disparu devant la perspective » d'un agréable voyage et le plaisir de voir la mer, cette grande » enchanteresse dont le nombre des amoureux s'accroît avec » les années. » Et, çà et là, l'auteur relève d'une façon très humoristique les bévues du narrateur officiel de l'excursion : Rochefort qui date du XIe siècle, la « quantité prodigieuse de gendarmes » que la ville « renferme dans ses murs »; à La Rochelle, la maison renaissance « dans laquelle est morte Diane de Poitiers », et où « M. Boissot aurait pu avoir son tombeau »; la tour des quatre sergents, la salle des fêtes de l'hôtel de ville « achevée en 1606 » évidemment « sous M. Beltremieux, maire avant le siège de 1628 », et qui très heureusement vit encore, etc. L'article très spirituel se termine ainsi : « M. Boissot nous pardonnera d'avoir ainsi présenté à nos lecteurs quelques extraits d'un récit de voyage où l'imagination tient une très large place. Cette narration humoristique du reste, un peu prud'hommesque, nous a fort amusé. Le conteur limousin doit être à coup sûr un excellent homme et un joyeux compagnon de route. Mais avec les documents qu'il a rapportés, on aura, à Rochechouart, une singulière idée de notre histoire locale et de l'avenir commercial de notre pays. »

—

Le *Courrier du Canada*, du 24 novembre, comme plusieurs journaux français, a publié son numéro de Noël, contenant une foule d'articles, récits, légendes, en vers et en prose. Citons *La vierge de Campocavallo* de notre confrère M. Eutrope Dionne ; *Noël et la France* de M. A. de Ségur ; *La pastorale de la nativité*, par M. Henri Dac ; *Conte de Noël*, par M. François Veuillot ; *La nuit de Noël à Québec en 1645*, par M. Ernest Gagnon ; légende de Noël, *Le sphinx*, par M. Borelli, etc. Le même nnméro contient : *Les Billy*, par M. Benjamin Sulte, et *Le fondateur de Québec*, mort le jour de Noël 1635 ; c'est l'éloge de Champlain extrait de divers historiens.

—

La *Revue des autographes* de janvier annonce la mise en vente au prix de 20 fr., de deux lettres de Louis, chevalier de La Valette, fils naturel de J.-L. de Nogaret, duc d'Epernon, lieutenant général de la flotte vénitienne en 1645, mort en 1650, à M. de Guisthaumont, commandant d'Aiguillon, datée de Marans (Charente-Inférieure) les 2 avril et 9 juin 1627. « Intéressantes lettres écrites pendant le siège de La Rochelle. Il avertit M. de Guisthaumont d'une attaque possible dirigée contre l'Aiguillon. Il lui demande de lui prêter pour quelques jours le matelot Moïse Martin. »

Le numéro de février annonce la vente, au prix de 8 francs, d'une lettre (Bordeaux, 16 septembre 1635) de César-Phébus d'Albret, maréchal de France, connu par son attachement à Anne d'Autriche et à Mazarin pendant la Fronde, gouverneur de Guyenne, né en 1614, mort en 1676, ami et protecteur de

Digitized by Google

madame de Maintenon.(Voir *Un paquet de lettres* par MM. Audiat et Valleau) ; puis du marquis de Luchet, écrivain distingué du XVIIIe siècle, auteur d'une *Histoire de l'Orléanais*, bibliothécaire du landgrave de Hesse, né à Saintes en 1740, mort en 1792, une lettre au marquis Albergati (Cassel, 22 janvier 1782): « Belle et curieuse lettre. Il le remercie au nom du landgrave de Hesse et de l'académie de Cassel, des lettres qu'il leur a adressées. Il lui enverrait bien des livres, mais ils sont peu conformes aux doctrines ultramontaines et seraient confisqués par le gouvernement de Venise. « Nous nous occupons beaucoup en Allemagne » de deux choses auxquelles on ne pense peut-être guère en » Italie. La première est le rétablissement des jésuites de concert » avec le Portugal ; l'autre est la réforme que l'empereur » (Joseph II) met dans l'autorité de l'église sur ses états du nord « (Bohême et Moravie). » Prix: 12 francs.

—

Le *Bulletin d'autographes* de février signale une lettre (28 fructidor an XI) de Joseph-Ignace Guillotin, né à Saintes, médecin, député à l'assemblée constituante, adressée de Paris à M. Husson : Il le prie de lui adresser du vaccin pour remettre à M. Bergerat, médecin de l'hôpital de Troyes.

—

Le 1er fascicule du tome III du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, par M. Beauchet-Filleau (Poitiers, imprimerie Oudin, in-4° de 160 pages à deux colonnes ; prix du fascicule, 4 francs), va de DABADIE à DREUX. Citons quelques unes des généalogies : Dabillon, Daguesseau, Daguin, Daillon, Dalouhe, Daniau, où se trouve l'article Daniaud du Pérat pour lequel on aurait pu utilement consulter la notice de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XVI, 40 et suivantes; Dassier des Brosses, Decazes, Delavau, Denfert-Rochereau, Denis de Bonaventure, Descars, Descartes, Deschamps, Descubes, Desmier (Desmier de Saint-Simon, Desmier d'Archiac, Desmier d'Olbreuse, Desmier de Chenon, etc.), Desprez et autres.

—

LA BOITE A PERRETTE. — M. l'abbé Charles Métais a découvert dans les 106 volumes de brochures rares de la bibliothèque de Chartres un opuscule, *Le pot aux roses descouvert, des Rebelles du Vendômois, sur la levée des deniers qu'ils faisoient pour soudoyer les soldats de La Rochelle*. Et cela lui a fourni le sujet d'un article intéressant, *Le pot aux roses et la boîte à Perrette*; c'est l'explication de ce mot *Boîte à Perrette*. (Voir *Bulletin de la société archéologique du Vendômois*, t. XXXV, 1896, p. 232.) A l'époque du siège de La Rochelle (1627-1628) les huguenots de Vendôme pour soutenir leurs coreligionnaires soulevés faisaient en secret dans leur temple une quête : « N'oubliez point Perrette. » Perrette, c'est La Rochelle.

—

Digitized by Google

Un curé condamné pour avoir marié sans observer les règles. — M. Louis de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, a communiqué au *Bulletin... du protestantisme* (15 février 1897) une sentence du présidial de Saintes (27 août 1731) signée Mercier, E. Robert de Rochecouste, et Berry, condamnant aux galères à perpétuité et à 50 livres d'amende applicable par moitié à l'église de Saint-Léger en Pons et à celle de Vaux près Royan, Jean-Arthur de Guip, prêtre, vicaire perpétuel de Saint-Léger, coupable d'avoir « contrevenu aux édits et déclarations du roy et formes prescrittes par l'église dans l'impartition des bénédictions nuptiales aux nouveaux convertis. » Les couples mariés ainsi furent condamnés avec les témoins à des amendes diverses et à se représenter devant l'évêque de Saintes s'ils désiraient être mariés régulièrement. Et l'article de M. N. Weiss, *Un prêtre saintongeais condamné aux galères pour avoir été tolérant*, est précédé de réflexions où l'auteur constate que « dans l'ouest comme dans le midi, bien des familles secrètement protestantes n'auraient pu se fonder et exister s'il... ne s'était trouvé des prêtres » qui s'efforçaient d'être tolérants et mariaient les protestants sans demander l'abjuration formelle, désobéissant ainsi aux règles de l'église catholique moderne. Et flétrissant ceux qui restaient dociles aux prescriptions de la loi il conclut : « C'est ainsi qu'un clergé réputé infaillible intermédiaire entre Dieu et les hommes, faisait l'éducation de ces derniers. » Or, pour être conséquent, M. W. va certainement, non plus dans une indignation rétrospective et archéologique, mais pour un but immédiat et présent, montrer l'illogisme de l'état en l'an de grâce 1897 qui, ne voyant dans le sacrement de mariage qu'une vaine cérémonie, inutile, sans effet, puisque l'officier de l'état civil suffit pour unir indissolublement... jusqu'au divorce les fiancés, empêche cependant le ministre du culte de procéder au mariage, que lui état regarde comme une superfluité, et il va protester, au nom de la liberté de conscience et des cultes, contre les articles 132 et 200 du code pénal qui condamne à l'amende et en cas de récidive à la prison, à la déportation même, le curé qui aurait donné la bénédiction nuptiale à deux chrétiens avant d'avoir passé devant l'écharpe de M. le maire. O « lois féroces de l'église » ! s'écrie M. Weiss.

—

Guillery. — De la « Causerie bordelaise » de la *Petite Gironde* du 8 février dernier, signée *Argus* (Ernest Toulouze) et dont une étude de M. Emilien Piganeau dans le *Bulletin de la société archéologique de Bordeaux* (t. xx, 1er et 2e fascicules) fait les frais, sur « Messire Eymery Jaubert de Barrault », cet ancien maire de Bordeaux dont le cercueil déposé dans un caveau du cimetière de Cabara (Gironde) a été violé dernièrement par des malfaiteurs encore inconnus qui pensaient trouver des richesses dans la seconde enveloppe de plomb, j'extrais ce qui a rapport aux fameux frères Guillery dont la *Revue* a déjà parlé :

Digitized by Google

« ...Gaufreteau, cité d'ailleurs par M. Emilien Piganeau, raconte que ce même Barrault avait affermé sa « maison noble » de Saint-Jean de Blaignac à un certain Guilleri, de Bretagne ou d'Anjou, *insigne voleur* qui, condamné par le parlement, fut arrêté à Blaignac et roué à La Rochelle. Ce Guilleri n'est autre que le fameux *compère Guillery* de la chanson. — Les frères Guillery, dit M. Gaillon dans sa notice sur Roqueneuve (*Châteaux historiques de la Gironde*), étaient trois brigands fameux qui, après avoir servi le parti de la ligue, s'étaient faits voleurs de grands chemins ; ils faisaient des courses jusqu'en Saintonge et en Guienne, et c'est dans l'une de ces courses que l'un d'eux s'établit pour quelque temps au château. La tradition locale raconte de lui des traits d'une hardiesse inouïe ; il avait pris pour devise : « *La mort aux prévôts et la bourse aux marchands.* » Le parlement de Guienne donna l'ordre de l'arrêter, et le prévôt d'Entre-deux-Mers se rendit à Roqueneuve avec une troupe armée. Guillery, se voyant cerné de tous côtés, fit venir un cheval dans la salle d'armes, monta dessus et, le lançant par une fenêtre qui donnait sur les prairies et qui était à une grande hauteur, il se sauva par la vallée de l'Engrannes... La légende rapporte qu'on fit à cette occasion une chanson dans laquelle on lui disait :

Compère Guillery,
Où iras-tu mourir ?

Il alla mourir, en 1608, à Saintes, avec ses deux frères, où tous trois furent roués vifs par la main du bourreau. »

M. P.

—

L'Enlisement, roman par Camille Vergniol. Paris, Lemerre, in-18 ; 3 fr. 50.

Notre compatriote, M. Camille Vergniol, l'auteur de *Puymirol* (voir *Revue*, xv, 64 et 267), vient de publier un nouveau roman de mœurs provinciales qui obtient en ce moment un vif succès de curiosité.

L'Enlisement est l'histoire d'un bon jeune homme qui, plein d'ambitions littéraires au sortir du lycée de Rochefort où il a fait ses classes, subit peu à peu l'action assoupissante de la petite ville de province où il est envoyé comme receveur-rédacteur de l'enregistrement. Histoire toute en divertissants épisodes, jusqu'à la conspiration qui, par tout un manège de rencontres habilement combinées, par des bruits insidieusement semés, par la rumeur enfin qui lui reproche d'avoir compromis une jeune fille à laquelle il n'a jamais pensé, le marie malgré lui, et le plonge ainsi tout à fait dans le bonheur tranquille auquel sa destinée l'avait voué.

Mais ce qui fait surtout l'intérêt du livre, c'est la peinture très amusante et très juste, quoique avec un peu de malice satirique, de tous les types ordinaires de la ville de province. Ils y sont tous, les fonctionnaires et les indigènes notables, les habi-

Digitized by Google

tués du *Cercle philotechnique* et ceux du *Café français :* le député Lagrolet qui est en train de perdre son siège parce que c'est une « poire molle »; le journaliste Goucelin qui passe son temps à dénoncer les complots des « aristos » et des « bondieusards » et à faire révoquer des cantonniers; Pont-Canal, hâbleur de café, braillard de conseil municipal; l'avocat Sérignac, intrigant et ambitieux, cherchant à renverser le député Lagrolet; Candolives, le poète, fondateur de la *Ruche*, « organe de décentralisation littéraire », et le bibliothécaire « nouvelle-couche », qui inscrit sur son catalogue : *Œuvres de Basson (Pierre)*, tandis que le maire, un droguiste, débaptise les rues et nomme l'ancienne rue des Capucins la rue des « Principes de 89 », et rue du *Jeu de pomme* (sic) la rue des Visitandines... Magistrats, professeurs, banquiers, commerçants, rentiers, la galerie est complète. Et le côté des femmes n'est pas moins réjouissant.

Il faut lire la grande soirée chez le comte (comte romain) Morin-Chassan, travaillant de son mieux à l'impossible fusion entre la vieille noblesse et les parvenus de la démocratie, ou la représentation au théâtre, ou la promenade à la musique du dimanche, ou la violente campagne électorale avec l'affiche de la dernière heure :

VOULEZ-VOUS
MONTAGNAC PORT DE MER ?
VOTEZ POUR LE CITOYEN SÉRIGNAC,

qui emporte le succès au profit du candidat radical.

Qu'on se rassure pourtant. Ce n'est pas Saintes qui cette fois a particulièrement servi de modèle au romancier comme dans *Puymirol*, encore qu'il ait bien pu y prendre certains traits. Montagnac a fort l'air d'être Agen : c'est en tous cas une ville du Midi ; et tout le récit a quelque chose de la gaîté, de l'exubérance, du brio qui a fait le succès de *Tartarin de Tarascon*. J'ai plus d'une fois éclaté de rire tout seul en le lisant.

De notre Saintonge il y a pourtant plus d'un souvenir, ne serait-ce que la catastrophe financière de la compagnie des Charentes, et certaines peintures, comme celle-ci, qui rend de façon si expressive la morne poésie de la campagne rochefortaise : « Une plaine morne, où de rares troupeaux de moutons et de bœufs aux cornes tronquées paissent l'herbe courte, sombre, drue, de saveur acidulée ; — un sol ingrat, contenant plus de sable que d'humus et plus d'eau que de sable, où, sous la morsure du hoyau, suintent les infiltrations marines; — des marais salants, pour la plupart abandonnés et d'un rendement si maigre que les saulniers renoncent à l'industrie séculaire ; — çà et là, au sommet des *bosses*, entre les chenaux, les *jas* et les réserves à poisson, des champs arrachés à la dune et au marécage, des blés, des fèves, des foins, quelques arbustes tordus par les rafales de l'ouest malgré les murs en pierrailles et les haies de tamaris ; — pour bruits, le grondement furieux ou plaintif de la mer, le ressac des vagues sur les grèves désertes, le perpétuel

Digitized by Google

conflit des vents maîtres de ces solitudes, qui renversent les huttes et secouent les clochers, seuls phares de ces rivages ; — pour senteurs, le relent des vases troubles et des varechs ; pour horizon, un ciel brumeux, triste et voilé jusque dans ses ardeurs, où se plaît le vol lourd des éperviers : — telle est la région que baigne notre océan aux bouches de la Seudre et de la Charente..... »

G. A.

—

La *Revue historique de l'Ouest,* de novembre-décembre, nous donne une vie de saint Malo en vers français qui date de 1732, œuvre d'un curé de Saint-Malo de Phily, Luc Gérard, qui l'a inscrite dans un registre paroissial où M. l'abbé Paul Paris-Jallobert l'a découverte. On sait, et nous l'avons dit plus amplement jadis à propos de la publication de dom Plaine (voir tome v, p. 142), que Malo, *Maclovius*, Macoux, évêque d'Aleth, persécuté par les habitants du pays, s'éloigna et s'en vint en Saintonge chercher un asile près de l'évêque saint Léonce, et que pendant son séjour en Saintonge il guérit une petite fille mordue par une vipère, ressuscita un enfant qui était tombé dans un puits et rendit la vue à une femme aveugle depuis 14 ans : ce que le rimeur traduit ainsi :

Il partit donc pour la Xaintonge,
Sous les auspices du Seigneur ;
Sans éclat, sans biens, sans grandeur,
Mais tout de même qu'une éponge
Qui jette aprest longtemps dehors
Ce qu'elle avoit dedans le corps...

Il n'est pas question dans cette prose rimée de l'enlèvement du corps de saint Macoux à Saintes par les Bretons d'Aleth.

—

Mademoiselle du Fouilloux. — Extrait du livre *La Lyre du Jeune Apollon ou la Muse naissante* du Petit de Beauchasteau (âgé de 12 ans) *dédiée au Roi.* M.DC.LVII. « A Mademoiselle de Fouilloux, fille d'honneur de la Reine » :

Belle Fouilloux, à quoy bon tant de grace,
Tant d'agrément, et cet esprit si doux ?
La Nature est prodigue en vous ;
Mais, la Fortune la surpasse,
Par elle vous avez l'honneur
D'être d'Olympe favorite
Si c'est assez pour votre grand mérite
C'en est encore assez pour prendre plus d'un cœur.

Pour « cette belle Fouilloux », « charmante, brillante et belle, ayant pour escorte l'Amour » comme dit Loret, « une des femmes les plus spirituelles et les plus aimables de son temps, » Bénigne de Meaux, demoiselle du Fouilloux en Arvert, voir l'opuscule de M. de La Morinerie, sur son frère *Charles de Meaux, seigneur du Fouilloux* (1854).

—

Digitized by Google

Sociétés savantes. — L'académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle a tenu sa séance publique annuelle le 28 décembre, sous la présidence de M. le docteur Mabille, de la section de médecine et de chirurgie. Ont été lus : Compte rendu des travaux de l'académie par le president ; *Les vipères, danger de leurs morsures, traitement, destruction*, par M. F. Lamoureux ; *Le journal de bord d'un marin rochelais à Quiloa*, par M. de Richemond ; *A la chasse des proverbes*, par M. G. Musset.

—

Conférences. — A La Rochelle, le 2 janvier, *Le théâtre d'Alexandre Dumas*, par M. Bedeau, professeur au lycée ; le 9, *Distances sidérales*, par M. Longuet ; le 16, *La guerre et la paix*, par M. Ruyssen, professeur de philosophie ; le 23, *Montmartre, le Chat noir*, par M. le docteur Pineau ; le 30, *L'éducation physique*, par M. le docteur Dusault ; le 13 février, *Autour de la chanson de Rolland*, par M. Emile Villeneau ; le 20, *Les prénoms à travers les âges*, par M. Georges Musset, avocat.

A Barbezieux, le 29 décembre, *Madagascar*, par M. Guimberteau, chef de cabinet de M. Laroche, directeur de l'agriculture, de l'industrie, du domaine et du contentieux ; à Saint-Xandre, le 17 janvier, *Victor Hugo*, par M. Riemer, professeur au lycée de La Rochelle ; le 24, *Le drapeau*, par. M. Druet, instituteur ; le 7 février, *L'hygiène et les préjugés populaires*, par le docteur Boutiron ; *L'art d'être grand-père*, de Victor Hugo, par M. Riemer.

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS.

La Société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer.

Le 8 février, est décédé, à Paris, des suites d'une opération, Georges Louvel, ✻, I ✪, âgé de 53 ans, préfet de Vaucluse. Né à Nieul-sur-mer, il avait été sous-préfet de Saintes après M. Menguardque, du 21 novembre 1881 au 3 octobre 1884. Il fut ensuite préfet à La Roche-sur-Yon, à Blois, à Avignon. C'était un administrateur distingué, qui a laissé partout où il a passé d'excellents souvenirs. A Avignon, la nouvelle de sa mort a causé une profonde tristesse ; presque toutes les maisons se sont pavoisées en signe de deuil. Louvel était un dévoué lecteur des publications de la société des *Archives*. Il n'y a pas bien longtemps, il me disait : « Quand arrive la *Revue*, il faut que je sois bien occupé pour que je ne la lise pas immédiatement ; en tous les cas, jamais je ne laisse passer la huitaine. »

L. A.

—

Le 5 janvier 1897, est décédé à Saintes, dans sa 80e année,

Digitized by Google

Pierre-Alexandre Bouyer, aumônier de l'orphelinat des jeunes aveugles, frappé d'une attaque d'apoplexie dans la nuit de noël pendant qu'il disait la messe. Né à Saintes en 1817 de Pierre-Alexandre Bouyer et de Marie Villain, il fut baptisé, fit sa première communion et célébra sa première messe en l'église Saint-Vivien, où il voulut que ses obsèques eussent lieu. Ordonné prêtre en 1847, il fut 37 ans curé de Fléac près de Pons, où il vécut sans même avoir une servante. A l'église, son ami, M. l'abbé Knell, a éloquemment montré sa vie de sacrifice: « sacrifice de nourriture toujours si frugale à laquelle il se condamna ; sacrifice, cette couchette dure comme celle du plus austère religieux et à laquelle nul ne devait toucher, pour que le secret de ses mortifications ne fût connu que de Dieu ; sacrifice, les jeûnes rigoureux qu'il observa avec une exactitude scrupuleuse, tandis que tant d'autres s'en dispensent sous les plus futiles prétextes. Vieillard de 79 ans, il avait jeûné encore la veille de cette fête de noël » ; sacrifice ce lever à 4 heures du matin auquel il fut fidèle même dans sa vieillesse, jusqu'à ce que la maladie le lui rendit tout à fait impossible.

—

Le 9 est décédé à Rochefort, âgé de 89 ans, Augustin Cartal, ✻, chef armurier de la marine en retraite, époux de Rosalie-Suzanne Grillard et beau-père de M. le commandant Silvestre. « Républicain de la vieille école, ami fidèle du représentant du peuple Target », il avait été plusieurs années membre du conseil municipal de Rochefort.

—

Le 11, est décédé à Plassay Julien Le Sergent, né en 1853, prêtre en 1880, curé de Plassay depuis 1892. Originaire du diocèse de Vannes, il était venu achever ses études de théologie au grand séminaire de La Rochelle, puis avait été professeur à l'institution Notre-Dame à Saintes.

—

Le 15, est décédé à Soubise, à l'âge de 43 ans, le docteur Lussaud, ✻, médecin de 1re classe de la marine. Après une grave affection contractée sur les côtes du Dahomey, il venait d'être mis prématurément à la retraite, fort estimé de ses chefs et aimé de ses camarades. Il était le frère de madame la supérieure de la Providence de Rochefort.

—

Le 17, est décédé à Périgueux, âgé de 80 ans, Léon du Cheyron du Pavillon, laissant de son mariage avec Mlle de Bercy deux filles : Louise, mariée au vicomte Elie de Crémoux, ancien capitaine, et Thérèse, épouse du colonel de La Villotte.

—

Le 24 janvier, à 11 heures du soir, anniversaire et heure de sa naissance, est décédé d'une angine de poitrine à Rochefort, âgé

Digitized by Google

de 78 ans, Henri-Paul-*Ernest* Denis de Senneville, commandeur de la légion d'honneur, directeur des constructions navales en retraite, président du conseil de fabrique de Saint-Louis et du comité des écoles chrétiennes, veuf d'Augustine-Elisabeth-Mathilde Durand de Coupé.

Après les obsèques en l'église Saint-Louis, son corps a été transporté, le 27, à La Rochelle et inhumé dans un caveau de famille. D'après son désir, aucun honneur militaire ne lui a été rendu et aucun discours n'a été prononcé. Mais une foule considérable rendait hommage à ce chrétien fervent qui avait consacré son existence au travail, à l'amour de son pays, à la défense de Rochefort, sa ville d'adoption, et à la protection incessante des pauvres.

—

Le 27, est décédé à La Rochelle, dans sa 78e année, Jean-Pierre-*Eugène* Babut, banquier, veuf de N. Germain. Au temple, M. le pasteur Soulier a fait son éloge. A cette occasion, le fils du défunt, M. Eugène Babut, a offert au bureau de bienfaisance de La Rochelle une somme de dix mille francs pour être distribuée aux indigents.

—

Dans les premiers jours de février, est décédé à 79 ans, chez son fils, médecin à Saint-Jean de Liversay, A. Junin, docteur en médecine, ancien pharmacien à Saintes, où il avait succédé à Gautier et où il a eu pour successeur M. Bourraud. Il avait été chirurgien de marine et avait fait en cette qualité plusieurs campagnes. Sa fille est supérieure des ursulines de Chavagnes à La Rochelle.

—

Le 3 février, est décédé à Saint-Benoit près de Poitiers et a été inhumé à Rochefort le 6, Fontant, ancien juge d'instruction au tribunal civil de Rochefort. Gendre de Claviez, négociant et adjoint au maire de Saintes, père de M. Paul Fontant, avoué près la cour de Poitiers, c'était un magistrat intègre qui avait laissé en Saintonge les meilleurs souvenirs, et un chrétien tout dévoué aux bonnes œuvres.

—

Le 9 février, est décédé à Beauséjour, commune de Saintes, âgé de 63 ans, Jean-*Prosper* Fromaget, chevalier du mérite agricole, conseiller municipal, conducteur principal des ponts-et-chaussées, vice-président cantonal du comice agricole de l'arrondissement de Saintes. Né à Marsais Sainte-Radégonde, arrondissement de Fontenay (Vendée), de Pierre Fromaget et de Jeanne Pelletier, il avait épousé Sophie-Nathalie Boisson et, en secondes noces, Catherine-Gabrielle Bergerat (Voir, pour les Bergerat, *Etudes sur la ville de Saintes*, p. 69 et 93), sœur d'Arthur Bergerat, pharmacien à La Rochelle. Il laisse neuf enfants ; l'aîné des fils est M. le docteur Victor-*Camille* Froma-

Digitized by Google

get, chef de clinique à la faculté de médecine de Bordeaux. A l'église Saint-Vivien, M. l'abbé Knell a adressé quelques mots émus à la mémoire du regretté défunt. Des discours ont été aussi prononcés sur sa tombe par M. Xambeu au nom du comice agricole ; M. Héraud, ingénieur en retraite, au nom de l'administration des ponts-et-chaussées, et M. Demelle, conseiller municipal, conducteur des ponts-et-chaussées, au nom du personnel de cette administration.

II. — MARIAGES

Le 6 janvier 1897, à Taillebourg, a été célébré le mariage de M. le baron Pierre de Larrard avec Mlle Yvonne Deramé, fille de M. le docteur Deramé, médecin à Taillebourg, nièce de M. l'abbé Deramé, docteur en théologie, ancien curé de Nieul-lès-Saintes, ancien aumônier de la marine, maître de conférence à l'école des hautes études. (1)

Les témoins étaient, pour la mariée, MM. G. Baudry-Lacantinerie, ✱, doyen de la faculté de droit de Bordeaux, et le docteur A. Baudry-Lacantinerie, ses oncles ; pour le marié, M. Arthur Ménard, agent de change à Bordeaux, et M. Maurice de Larrard, notaire à Guîtres, son cousin. M. l'abbé Germain, curé de Taillebourg, a dit la messe et prononcé le discours d'usage. M. Louis Vierge a chanté plusieurs morceaux, puis au lunch qui a suivi la cérémonie religieuse, porté un toast au baron de Larrard au nom de la jeunesse royaliste de Bordeaux. M. Jean Berge avait envoyé au jeune couple une pièce de vers, *Prière à l'ange gardien*, qu'ont publiée le *Nouvelliste* de Bordeaux, le *Tout-Bordeaux* du 15 janvier, etc.

Le 11 février, a eu lieu à la mairie de Cognac l'union de M. Frédéric-Jacques Obermayer, avocat à la cour d'appel de Paris, avec Mlle Marie-Amélie Brisson, fille du maire de Cognac. Les témoins de la mariée étaient ses deux beaux-frères, MM. Joseph Etourneaud, négociant, et Armand Quinaud, propriétaire, ancien avoué à Saintes ; et du marié, MM. Charles-Alexandre Chouet, ✱, juge au tribunal de commerce de la Seine, et Jacques-Frédéric Kolp, avocat à la cour d'appel de Paris. Un orchestre de quinze musiciens a joué sous le vestibule plusieurs morceaux.

---

(1) Par décret du 27 décembre 1865, inséré au *Bulletin des lois* le 9 février 1866, M. Félix-Stanislas Pipy, docteur en médecine à Taillebourg, né à Rochefort le 5 octobre 1828, a été autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Deramé.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE. — BEAUX ARTS

La pile de Varaize. — Les fouilles commencées à Varaize (voir t. xvii, 15) ont, outre les objets que nous avons mentionnés, livré deux tablettes couvertes d'une écriture cursive. Ce sont des formules d'incantation. M. Julian, le docte épigraphiste de la faculté des lettres de Bordeaux, les étudie et nous donnera prochainement le résultat de son travail. De son côté, M. Musset prépare sur le même sujet une communication pour la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne au mois d'avril prochain.

—

Un tumulus a Juicq. — Au hameau de La Garenne, commune de Juicq, Victor Bouron et Jean Roy, cultivateurs au Douhet, après cinq journées de travail, ont découvert à 2 mètres de profondeur, sous un tumulus de 28 mètres environ de circonférence, un crâne et des fragments d'os, brisés par le poids énorme des pierres qui les chargeaient.

—

Exposition de tableaux a Bordeaux. — La société des amis des arts de Bordeaux a ouvert sa 45e exposition mercredi 17 février, dans les salons de la terrasse du Jardin public. Il faisait un temps superbe, et toute la société dirigeante et élégante s'y était donnée rendez-vous ; à 3 heures, la circulation devant les tableaux était presque impossible ; le catalogue compte 579 œuvres d'art.

Parmi les artistes de Saintonge et d'Aunis, remarqué M. Auguin, de Rochefort, qui expose *Un soir d'octobre à la pointe de Grave*, et *Une rivière dans les bois, matinée de juillet*. Cette seconde toile est peinte dans une gamme de verts très habilement variée. M. Théophile Caillaud, né à Saint-Pardoult (Charente-Inférieure), montre des *Pêcheurs de thons dans le golfe de Gascogne* et *Un trois-mâts sous voile au Brésil;* Mlle Gabrielle Castagnary, née à Saintes, un dessin intitulé *Fin de séance* ; Jean Geoffroy, né à Marennes, a envoyé un tout petit portrait de bébé, *Le goûter ;* Pierre Huas, né à La Rochelle, un pastel, *Douces pensées ;* Louis-François-Joseph Lépine, né à Rochefort, *Toulon dans le gris; En Provence ; Nature morte*, au pastel ; *Intérieur de cuisine*, au pastel ; Franck Malzac, né à Montandre deux *Sous bois en décembre*, peints à la gouache.

Les bons paysages sont nombreux; à citer parmi les œuvres les plus étonnantes, *La tête d'Auvergnat* de M. H.-J.-G. Martin, peinte par pointillés avec les couleurs décomposées du prisme ; ce procédé doit appartenir à l'école impressionniste !

Une remarque : pourquoi classer parmi les artistes vivants Jean d'Alheim dont on expose *Un matin sur l'Adriatique*, et *La bénédiction de la mer à Kassimoff*. Russie ? On va jusqu'à donner son adresse, 18, avenue de Villiers, à Paris ; et notre ami est décédé le 17 octobre 1894 ! (Voir notice nécrologique dans la *Revue* de 1895, p. 17.)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I

LE SÉMINAIRE DE SAINTES

(*Suite*)

Saint Vincent écrivait, le 12 août 1646, à M. Portail, qui visitait en son nom les maisons : « Nous avons envoyé M. Dufour pour supérieur à Saintes... Il fera le séminaire. » (1) Claude Dufour était né à Allanche, aujourd'hui diocèse de Saint-Flour, et avait été reçu dans la compagnie le 4 mai 1644. Nommé à Saintes, il y resta jusqu'en 1648. A cette époque, il se crut appelé à la vie contemplative des chartreux. Plein d'anxiété, il consulta son supérieur général, lui ouvrant son âme tout entière : « Je sais bien, répondit saint Vincent, que l'ordre des chartreux est plus parfait en soi, mais je ne crois pas que Dieu vous demande là. » Plusieurs fois il l'exhorte et l'affermit dans sa vocation, ajoutant : « Que si le séjour de Saintes ou l'emploi que vous avez ne vous agréent pas, mandez-le-moi, s'il vous plaît; nous vous destinerons ailleurs... » (2) Il avait une vocation plus haute encore, cependant. « Or sus, monsieur, lui écrivait le saint, le désignant, en 1650, pour la mission de Madagascar, ne pensez plus aux chartreux : notre Seigneur vous appelle plus loin. » (3) Mais il ne devait pas partir encore de Sédan, où il était alors, après avoir quitté Saintes. En 1653, il dirigea le séminaire interne de Paris, en l'absence d'Alméras. Peu après il se rendit à sa lointaine destination, où il mourut le 18 août 1656. Sa mort fut annoncée en ces termes, laconiques mais expressifs, par Bourdaise, supérieur des missionnaires de Madagascar : « M. Dufour, que je n'ai vu ici que pour connaître le prix de ce que je devais perdre, est mort. »

Revenons à ses travaux de Saintes. Dès qu'il y fut nommé, il se préoccupa d'abord de ce qu'il y devait faire. Ainsi, il soumit à Vincent le projet d'établir une conférence pour les ecclésiastiques externes, qu'il disait utile et facile. Le saint l'approuva, mais lui conseilla d'attendre le retour de l'évêque de Saintes, pour avoir son consentement. « Peut-être même, écrivait le saint, monseigneur voudra-t-il être présent et la commencer lui-même. » Cette condition dut paraître douce à Dufour : car il était en relations intimes avec Jacques Raoul. « Mondit seigneur, ajoute saint Vincent, me parla ces jours passés de vous, me témoignant grande satifaction de savoir que vous avez été envoyé à Saintes, à cause du bien qu'on lui a dit de vous. » Et lorsque Antoine Portail, après avoir visité la maison au mois

(1) *Lettres de saint Vincent*, 12 août 1646, t. I, p. 546.
(2) *Lettres de saint Vincent*, 23 avril 1647, t. II, p. 28.
(3) *Lettres de saint Vincent*, 5 novembre 1650, t. II, p. 288.

Digitized by Google

d'août, proposait, peu après, de déplacer Dufour pour le mettre à Cahors, saint Vincent refusa, disant : « Cela mortifierait trop monseigneur de Saintes. » (1)

Pour s'occuper plus activement du séminaire, le nouveau supérieur, sur un avis de sa maison-mère, ne voulut remplir aucun ministère dans l'église paroissiale et se garda d'y prêcher, catéchiser ou confesser, Parmi les missionnaires. il y en avait un désigné pour cette fonction. Ce fut d'abord Desnoyelles (2), arrivé en même temps que lui. Mais il y eut un grave dissentiment entre le jeune prêtre et son supérieur. « La grande recollection de celui-ci, écrit saint Vincent, a choqué celui-là. Il peut y avoir de l'excès chez M. Dufour, tout le monde ne peut pas satisfaire à cette sainte exactitude qu'il a. Mais le principal défaut vient de la liberté qu'on veut prendre pour soi, sans souci de celle des autres. » (3) « M. Desnoyelles, écrivait encore saint Vincent, s'est choqué de l'esprit dudit sieur Dufour à un point qui est fort touchant. » (4) Un autre prêtre était aussi dans ces dispositions : « Et le bon M. Le Soudier (5), continue le saint, symbolise avec lui, qui m'a écrit d'un style qui paraît indisposé. » (6) La vie de famille était donc rompue. Le supérieur général se hâta de la rétablir. Déjà, le 12 août, il mandait à Portail d'envoyer Desnoyelles à Richelieu, et le 25 août, il parlait de Saint-Méen : « Mais je ne sais qui l'on pourra envoyer à sa place à Saintes, qui puisse parler en public..... (7) Il faut que ce soit un homme qui prêche, vu aussi qu'il faudra qu'il conduise la mission à Saintes, tandis que M. Dufour fera le séminaire... Pour M. Le Soudier, il vous sera facile de le raccommoder. » (8) Et après avoir sans doute reçu le rapport de Portail, saint Vincent écrit, le 13 septembre, à Dufour : « Je mande à M. Desnoyelles, dans les difficultés qu'il trouve à Saintes, de s'en aller à La Rose... Pour M. Le Soudier, je le conjure de faire son possible pour unir son cœur au vôtre et vivre avec vous dans l'intelligence et la soumission requise. Que s'il en usait autrement et qu'enfin vous ne soyez pas satisfait, mandez-le moi, s'il vous plait ; je vous enverrai quelqu'un à sa place ; effectivement nous enverrons au premier jour un prêtre et un frère clerc. » (9) Nous ne savons pas si tout s'arrangea : car, dans une lettre du 6 octobre, Desnoyelles est encore mentionné parmi les

---

(1) *Vie et écrits de saint Vincent*, t. XI (*supplément*), p. 61.

(2) Philippe Desnoyelles, né à Arras en 1609, entré le 18 janvier 1642, ayant prononcé ses vœux le 2 juin 1646.

(3) *Lettres de saint Vincent*, 25 août 1646, t. I, p. 557.

(4) *Lettres de saint Vincent*, 12 août 1646, t. I, p. 546.

(5) Samson Le Soudier, né à Courson (Calvados) en 1623.

(6) *Lettres de saint Vincent*, 12 août 1646, t. I, p. 546.

(7) *Lettre du 25 août.*

(8) *Lettre du 12 août.*

(9) *Lettres de saint Vincent*, 13 septembre 1646, t. I, p. 571.

Digitized by Google

missionnaires saintais (1), et, au mois de décembre, c'est Rivet qui a le titre de supérieur. Cependant Dufour eut encore le titre et la fonction de supérieur dès les premiers mois de l'année suivante. L'intérim de M. Rivet fut donc très court. Voici ce que saint Vincent écrivait à Dufour, le 31 mars 1647 : « Monsieur, je rends grâces à Dieu de tant et de tant de bénédictions qu'il donne à vos emplois des missions et des ordinands, et je le prie qu'il bénisse de même le séminaire que vous commencez... » (2)

Mais déjà un grand événement avait attristé le Séminaire. L'évêque de Saintes venait d'être transféré à Maillezais, sur le conseil de saint Vincent de Paul. Le séminaire perdait en lui son fondateur, sa providence et son appui.

C'est lui qu'on consultait en toute circonstance. Il était vraiment le supérieur et le père de la petite communauté des clercs. Aucun n'y entrait sans son consentement. Nulle affaire un peu grave, en effet, ne s'y traitait sans qu'il en fut avisé. Saint Vincent écrivait à Dufour, le 4 juillet 1646 : « Il ne faut prendre aucun séminariste jusqu'à ce que monseigneur de Saintes soit de retour, sinon qu'il vous fasse connaître son intention par lettre ou autrement, ainsi qu'il a fait pour celui qui se présente, lequel vous pourrez recevoir, s'il est vrai que M. Thibault en ait eu l'ordre, comme il vous l'a dit. Et non seulement au regard des séminaristes, mais encore de tous les autres exercices ou fonctions extérieures, vous vous souviendrez, s'il vous plaît, de ne rien entreprendre sans l'avis dudit seigneur... » Il ajoutait : « Je m'assure que vous trouverez toujours en lui grande bonté, grand support et beaucoup de facilité à traiter d'affaires. » (3)

Hélas ! le nouveau supérieur ne devait pas longtemps apprécier l'évêque de Saintes. Cette même année, Vincent de Paul lui-même, très lié avec Jacques Raoul, le faisait accepter par la reine-régente pour succéder, sur le siège épiscopal de Maillezais, à Henri de Béthune, nommé archevêque de Bordeaux. Ainsi agréé par Anne d'Autriche, l'évêque de Saintes dut aller prendre possession de son nouveau siège. Mais ce n'était que pour deux ans. En proposant ce déplacement, le saint n'avait eu en vue que

---

(1) Outre Dufour, Rivet, Desnoyelles et Le Soudier, il y avait encore à Saintes, en 1646, « un bon petit prêtre de Normandie », probablement Guillaume Michel, curé, entré dans la congrégation le 19 juin 1646 (*Lettres de saint Vincent*, t. I, p. 547) ; — Hugues Perrault, né le 4 octobre 1615 à Arguel, diocèse de Besançon, reçu à Paris le 15 janvier 1640, mort le 26 décembre 1659, qui « a travaillé longtemps avec fruit à la vigne du Seigneur et à la pratique des vertus », dit saint Vincent ; — et Jean David, d'abord frère de la mission, puis prêtre, né à Mézières en 1617, reçu à Paris le 16 août 1645, mort au service des pauvres à Etampes, pendant les guerres de la Fronde. Enfin, en écrivant à Portail (27 octobre 1646), saint Vincent parle d'un autre prêtre : « Son neveu (à M. Cuissot, missionnaire à La Rose), est allé à Saintes avec M. Perrault et le frère David, » à moins qu'il ne s'agisse ici du « bon petit prêtre de Normandie ».

(2) *Lettres de saint Vincent*, 31 mars 1647, t. II.

(3) *Lettres de saint Vincent*, 4 juillet 1646, t. I, p. 31.

Digitized by Google

de préparer un pontife au siège de La Rochelle qu'on allait fonder d'après le désir de Louis XIII. (1)

(A suivre). CH. D'AVONE.

—

II

LES ARMES DE LA FAMILLE DE JACQUES FONTAINE.

C'est une lecture très attachante que celle des *Souvenirs de Jacques Fontaine.* Le récit de son existence mouvementée touche parfois au roman. Quel caractère original que le sien, tout de contrastes! mélange de faiblesse et d'énergie, de résignation et de marche en avant, de simplicité et de grandeur, d'humilité et de fierté, de bonté et de rancune. La rancune qu'il conserve, âpre et cruelle, à l'égard de son frère aîné, Pierre Fontaine, est d'ailleurs la marque de la sincérité absolue d'une nature expansive qui ne sait rien cacher.

Pierre Fontaine, le ministre renégat de Salles en Aunis, avait, au dire de Jacques, épousé « une nommée Oissard..., petite et laide, mais qui avait l'esprit mal tourné, hautaine, mondaine et glorieuse à la fois ». (2) Aux approches de la persécution religieuse, il avait eu la pensée de s'expatrier; il s'était muni d'un passeport pour lui et les siens. La fatalité voulut qu'au moment du départ, le passeport fût périmé et ne pût servir. Il resta, attendant une autre occasion. Sa femme mit le temps à profit; elle lui représenta que la conservation de sa fortune valait bien une messe. « La maudite Eve lui persuada d'avaler le fruit défendu, mal digéré... » Pierre abjura, et Jacques de lui lancer cet anathème : « Sa mégère et lui ont donc demeuré en France avec deux filles, qu'ils ont mariées avec deux idolâtres d'origine, et il s'est emparé de tout mon bien... Grâce à Dieu, il n'y a pas un autre Fontaine en France. Ils ont tous, excepté lui, abandonné toutes choses pour la pureté de la foi de leurs ancêtres, et vous ne devez pas chercher de Fontaine parmi les idolâtres, ce qui nous est une grande gloire pour notre famille. »

Décidément la rancune lui a fait couler la haine au bout de la plume.

Me Pierre Fontaine, à partir de la révocation, s'intitule docteur en théologie, ci-devant ministre de la R. P. R. ou ministre converti. Je ne sais pas « s'il s'est emparé de tout le bien » de son frère ; mais je sais qu'à titre de seul et unique héritier, il recueillit celui de leur neveu commun, Isaac Fontaine, fils de Jacques Fontaine, ministre de Montausier, et de Anne Bouguereau. Il s'empressa, par acte passé devant Micheau, notaire royal,

(1) Déjà en 1642, saint Vincent avait agi en conséquence et, le 20 août, notamment, il avait écrit au cardinal Mazarin : « Voici monseigneur de Saintes qui s'en va trouver votre éminence. Il vous confirmera ce que je me suis donné l'honneur d'écrire à votre éminence, touchant Bordeaux et Maillezais pour La Rochelle... »

(2) J'emprunte mes citations à l'édition de 1887.

Digitized by Google

d'en faire l'abandon et partage à ses deux filles, Madeleine et Esther : Madeleine, mariée à Jacques Bonvallet, sieur des Brosses, trésorier des fortifications, et Esther, fille majeure et de ses droits. Quelque temps après, en 1707, Esther était devenue la femme de Jean Bonvallet, sieur de Versillé, président de l'élection de La Rochelle.

L'intérêt de ma communication ne réside pas dans cette simple note de filiation ; j'ai autre chose de mieux à produire au jour.

L'auteur des *Souvenirs-mémoires d'une famille huguenote victime de la révocation de l'édit de Nantes*, relate avec une certaine complaisance l'origine noble de sa famille qui portait le nom de *La Fontaine* devenu *Fontaine* par suite d'une suppression de particules opérée par son grand-père. Cela peut bien être, et la sincérité de l'écrivain qui expose si simplement, si bonnement, la situation modeste de ceux qui le touchent de près est pour moi une garantie de ce qu'il avance au sujet de la situation privilégiée de ses ancêtres. Humilité et fierté tout ensemble, comme je disais plus haut.

Pierre Fontaine me fournit à l'appui de l'affirmation fraternelle un précieux document : une lettre de lui, datée de La Rochelle, le 17 mars 1709 — lettre d'affaires soit dit en passant, solide d'écriture et de forme — porte à la cire rouge l'empreinte de son cachet très finement ciselé : dans le champ arrondi, sommé d'un casque de face avec ses lambrequins, *un lévrier passant, surmonté de deux roses.*

J'invite à la recherche nos confrères en érudition et archéologie de la province du Maine d'où les *La Fontaine* seraient passés en Aunis.

LA MORINERIE.

—

III

PALISSY A SEDAN

On connaissait le séjour de Bernard Palissy dans les Ardennes. Son livre *Discours admirables*, publié en 1580 et qui est le résumé de ses conférences à Paris en 1575, parle souvent du pays, sol, climat, culture, produits. « Il a étudié la fabrication du charbon, celle du verre, l'exploitation des carrières, le travail des forges, enfin l'extraction du minerai de fer ». Et le dernier biographe de maître Bernard, M. Ernest Dupuy, se demande, page 57 : « Ces observations sur les minières des Ardennes, les devons-nous seulement à son goût pour la géologie et au besoin d'informations scientifiques ? Ou plutôt n'a-t-il pas été conduit à la faire par la nature de ses fonctions dont nous avons déjà cru le trouver investi en Béarn et Bigorre ? L'ancien maître des minières du roi de Navarre n'aurait-il pas assez vraisemblablement déserté ses fourneaux de potier du Louvre pour devenir quelques temps l'ingénieur de Robert-Henri, duc de Bouillon ? » Et l'auteur, qui admet cette hypo-

Digitized by Google

thèse « sans autre preuve », trouve simplement « excusables » ceux qui ont voulu, « sans autre preuve, conclure que l'absence de Palissy (en 1572) a concordé avec la Saint-Barthélemy », et que s'il est allé chez le duc de Bouillon, qui donnait asile aux huguenots, c'était pour éviter les suites de la Saint-Barthélemy. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il échappa par la fuite aux persécutions des catholiques, il rencontra en pays protestant les tracasseries de ses coreligionnaires.

Des documents trouvés à Sedan par M. Weiss et publiés par le *Bulletin historique et littéraire du protestantisme français* dans son numéro du 15 octobre, nous renseignent à ce sujet. Ce sont des extraits du consistoire de Sedan : Le 28 janvier 1574, « messieurs Fournelet [pasteur], de Locques [pasteur] et Warin [ancien] sont chargés de parler à monsieur de Renty, à monsieur le receveur de Vermandois et à Me Benard (*sic*) Palissy pour le différend et procès qu'ils ont ensemble. » Ce receveur de Vermandois était un joueur : car le consistoire dans la même séance charge deux de ses membres de s'informer s'il est vrai qu'il « a joué et perdu cent écus pour une fois avec un gentilhomme. » Mais quel procès avait Me Bernard ? Le 11 mars suivant, « Fournelet et Moussy [ancien] parleront à Monsr Sallé et au gendre de maître Bernard pour savoir les propos qu'a tenus Monsr de Miraumont. » La vigilance du consistoire s'intéressait à tout, pertes au jeu, contestations entre particuliers, propos tenus et querelles de ménage.

L'inventeur des rustiques figulines n'a pas toujours eu la paix dans sa maison. Il a raconté d'une façon pathétique ses tribulations de famille. Sa femme ne comprenait pas toujours le génie de son mari, et quand, chargée d'enfants, n'ayant rien à leur donner à manger, elle voyait leur père perdre son temps à des essais infructueux, au lieu de s'occuper de son métier utile, et pour entretenir son feu, jeter au four les meubles du logis et le plancher de sa chambre, il n'est pas étonnant qu'elle ait élevé la voix pour se plaindre. Palissy ne s'est point caché des persécutions qu'il éprouvait chez lui. Le souvenir lui en était resté fort cuisant ; le temps sans doute n'avait point adouci l'humeur de son épouse, « sa malaisie », suivant l'expression saintongeaise, et la désunion du ménage était à Sedan la même qu'à Saintes. Le consistoire, chargé de la discipline dans la communauté huguenote, intervint pour mettre la paix entre les époux mal assortis, et dont la mésintelligence sans doute faisait scandale.

Le 16 juin 1574, « Me Bernard de Palissis, sa femme et son gendre seront appellez par Monsr Le Jay et Me Adrian de La Croix, le prochain dimanche, après le catéchisme, pour leur faire une remontrance de leurs insolences et scandales ordinaires. » Evidemment on se querellait et des paroles on en venait aux coups. Est-ce pour la belle-mère que prenait parti le gendre ?

Le 23 juin, « Me Bernard a été retranché de la sainte cène pour sa rébellion ». Sans doute, il a envoyé promener les délégués

Digitized by Google

du consistoire en leur disant que les différends entre époux et gendre ne les regardaient pas, — « et seront les causes déclarées publiquement le jour de la cène à l'exortation ». Quel dommage que nous n'ayons pas cette exhortation ! nous connaîtrions les griefs du consistoire et jugerions un peu de quel côté étaient les torts. « Sa femme, son fils et gendre suspenduz pour cette fois. Ensemble la femme de M. Plès. » Probablement ceux-ci se sont montrés plus dociles ; ils ont comparu, ont reçu les remontrances et reproches des pasteurs et anciens ; ont promis certainement de s'amender; mais, dit M. Weiss, « les membres désunis d'une famille n'étaient admis à la sainte cène qu'après s'être préalablement réconciliés »; or, comment se réconcilier si l'un des délinquants ne le veut pas? Palissy cependant n'accepte pas cette décision ; il veut se justifier et écrit un mémoire. Un mémoire ! Ce n'est pas un mémoire qu'on veut, c'est lui-même; il faut qu'il comparaisse. N'est-ce pas bien rigoureux : Le 28 juillet 1575, « la compagnie n'a point été d'avis de faire lecture en ce consistoire de l'écrit envoié par Me Bernard de Palissis, mais que, se présentant, il sera ouy. Ce que Monsr du Jay a été chargé de lui dire. » Il ne paraît pas que ce têtu de potier ait voulu condescendre aux désirs de l'aréopage, qu'il trouvait bien indiscret de se mêler de ses querelles de ménage.

Un an se passe; la situation ne s'améliore pas : car le 15 mars 1576, « M. de La Maisonneuve a esté prié de parler à Me Bernard de Palissis et sa femme, touchant les disputes qu'ils ont ordinairement ensemble. Et sera accompagné de M. Adrian de La Croix. » Après la femme, le gendre; le 31 mai, « M. de La Garde est chargé avec Monsr de La Maisonneuve de réconcilier Me Bernard et son gendre touchant quelque différent qu'ils ont ensemble. » Au tour de la femme maintenant; si Mme Palissy ne s'entendait pas avec son mari, elle ne s'entendait pas non plus avec d'autres membres de sa famille. Le 28 juin, « La Croix est chargé d'appeler à demain la femme de Me Bernard de Palissis et sa niepce pour estre réconciliées. »

Et puis plus rien. Pourquoi le scribe a-t-il été si bref? Que lui en coûtait-il de nous expliquer sommairement les causes de ces brouilles, ce que répondaient les parties en cause, et comment ces querelles se terminaient... si elles se terminaient? Il est probable que la zizanie, une fois entrée dans la maison, n'en sortit plus, et que la réconciliation, faite sur les représentations des délégués et sur la menace d'être retranchés de la cène, durait ce que durent les roses et les réconciliations de ce genre. Palissy avait ses torts ; sa femme n'était pas commode. Me Bernard brouillé avec son gendre, Mme Bernard à couteaux tirés avec sa nièce, quelle jolie famille ! Et quelle agréable besogne pour les vénérables du consistoire.

Que n'ai-je la plume avec laquelle M. de La Morinerie a (*Bulletin*, III, p. 276-281) raconté la lutte épique, six ans ! soutenue par Mme de Mirambeau, Marie de La Porte, dame de Champ-

Digitized by Google

niers en Périgord, femme de Jacques de Pons, contre le consistoire de Pons, à propos « tant de la teste descouverte que de sa robe faicte à ouverture de seings et du vertugadin ». La jeune femme, 26 ans, promet, puis reprend sa robe échancrée qui choque la pudeur des anciens, et son vertugadin qui lui arrondit si bien la taille. Le mari est rendu responsable de la toilette irrévérencieuse de sa moitié. Reproches, citation devant l'assemblée, excommunication. Mais je ne suis qu'un vulgaire rapporteur, faisant un compte-rendu ; et je conclus avec M. Weiss : Palissy se réfugia dans la principauté de Sedan dès 1572 : car ce n'est pas dès son arrivée qu'il eut maille à partir avec le consistoire. Il y était en 1574, 1575 et pendant le 1er semestre de 1576. Son séjour n'a pas été constant, puisque pendant le carême de 1575 il faisait des conférences à Paris ; enfin, outre son gendre que nous ne connaissions pas, il avait une nièce que nous ignorions aussi ; fille de son frère ou de sa femme ? Ainsi jusqu'à présent, la famille de Palissy se compose du père et de la mère, d'une nièce, d'un gendre, de trois fils : Nicolas et Mathurin qui figurent sur les comptes de la grotte des Tuileries (page x, t. I, des *Œuvres de maistre Bernard Palissy par B. Fillon avec notice par M. Louis Audiat*, 2 vol. 1888); Pierre qui signe avec Mathurin la quittance de février 1564 (Voir *idem*, page LVI). Ce Mathurin est certainement le Mathurin Palissy qui, en juillet 1574, est parrain à un baptême huguenot au château de Nieul-les-Saintes. Enfin dans les registres protestants, il y a, au 17 avril 1575, le baptême de Jean, fils de Pierre Moriceau et de Marguerite Palissy, tenu sur les fonts par Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan. Ce devait être une fille de maître Bernard, et Moriceau le gendre récalcitrant plus haut indiqué.

LOUIS AUDIAT.

—

IV

UNE PROTESTATION CONTRE L'ABOLITION DES TITRES DE NOBLESSE (1790)

Le 19 juin 1790, tous les Français, suivant la parole d'un orateur à l'assemblée nationale, marchant sous le même drapeau et décorés de la cocarde nationale prescrite par le décret du 27 mai, devant être égalisés par le même niveau, intervenait le fameux décret par lequel toutes les distinctions étaient détruites : les oreilles républicaines étaient choquées par le titre de majesté donné au roi, de même que par ceux de comtes, marquis, ducs et autres semblables. Quelques uns de ceux qui les portaient crurent devoir faire ce sacrifice à l'opinion sans trop de regret, et ils en demandèrent eux-mêmes l'abolition, après avoir fait décider qu'il n'y aurait plus désormais ni livrées, ni armoiries.

Digitized by Google

Mais si beaucoup des intéressés, parmi lesquels et à la tête il faut citer les Le Pelletier de Saint-Fargeau, les Lameth, les Noailles. les La Fayette et les Montmorency, s'empressèrent d'immoler eux-mêmes les distinctions qui les élevaient au-dessus de leurs concitoyens, tous pourtant n'eurent pas le même élan de générosité et ne suivirent pas cet exemple. Un député, notamment, de la noblesse de la sénéchaussée de Saintonge, séant à Saint-Jean d'Angély, ne trouva pas de son goût la renonciation de ses collègues. C'était Charles-Grégoire, marquis de Beauchamps, seigneur de Champfleury et de Grand-Fief, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp. Né, le 25 juillet 1731, d'Henri-Charles de Beauchamps, chevalier, seigneur de Cherbonnières Grand-Fief, etc., et de Madeleine-Dorothée de Lescours. (1) Entré de bonne heure au service, il s'était trouvé à la bataille de Rosbach (5 novembre 1757), cornette dans le régiment Descars cavalerie, où il reçut quatorze blessures, et put rapporter sur sa poitrine un étendard en lambeaux. Convoqué à Poitiers pour sa terre de Grand-Fief en la vicomté d'Aunay, il se fit représenter par Louis-Charles de Brouilhac et fut nommé député de la noblesse aux états généraux par le bailliage de Saint-Jean d'Angély. Il était colonel de cavalerie. Massiou (*Histoire de Saintonge*, VI, 76) a raconté d'après le *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, 1790, page 397, que « le marquis de Beauchamps s'était, dans la discussion du décret du 20 juin, élevé avec force contre l'atteinte qu'on voulait porter aux distinctions de son ordre. Las de réclamer sans succès les prérogatives qu'il regardait comme une portion inviolable de l'héritage de ses aieux, il osa censurer publiquement le décret qui les supprimait. » Aussi adressa-t-il, le 12 octobre, tant à l'assemblée nationale qu'à la sénéchaussée, une énergique protestation, qu'avait à sa prière rédigée son ami Regnaud de Saint-Jean d'Angély, « comme monument, disait-il, de sa fidélité à accomplir le mandat qu'il avait reçu. » Elle était ainsi conçue : « Le soussigné... attendait l'interprétation que le comité de constitution devait donner au décret du mois de juin dernier, qui supprime la noblesse héréditaire en France et défend de prendre les titres attachés depuis le commencement de la

(1) C'est du moins ce que nous supposons : Henri-Charles de Beauchamps, seigneur de Cherbonnières, qui mourut le 10 janvier 1733 et fut enterré le 11 dans le chœur de l'église de Saint-Saturnin de Cherbonnières, avait pour père Henri, seigneur de Cherbonnières, et pour mère Catherine Lefebvre, décédée, âgée de 47 ans, à Saint-Julien de Lescap, mariée le 25 janvier 1699. Henri-Charles eut de Madeleine-Dorothée de Lescours, mariés le 4 août 1724 : 1° Marie, née le 30 août 1728, baptisé le 17 septembre à Cherbonnières par dom Etienne Vernet, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély ; 2° Balthazar-Henri, né le 2 septembre 1729, tenu le 6 sur les fonts baptismaux par Balthazar de Beauchamps, seigneur de Villeneuve, et par Marie Isle ; 3° Marie-Madeleine née et ondoyée à Saint-Julien de Lescap, cérémonies suppléées le 17 septembre 1730) ; et sans doute 4° Charles-Grégoire. Le *Dictionnaire des familles du Poitou* ajoute : 5° Henriette, mariée à Pierre-Jacques Dubois de Saint-Mandé.

Digitized by Google

monarchie aux propriétés ou aux personnes. Il se flattait que l'assemblée nationale considérerait ce décret comme il doit l'être, c'est-à-dire comme l'ouvrage d'un enthousiasme dangereux et nul, à cause de l'heure où il fut rendu, parce que tous les articles constitutionnels devaient être décrétés le matin, après une délibération de trois jours et non sur une motion improvisée. Mais, puisque l'assemblée se tait, le soussigné doit parler au nom de ses commettants. En conséquence, il renouvelle l'opposition formée par son vœu individuel, lors de l'émission du décret, et protesté pour eux contre toute atteinte portée aux droits que leur donne leur naissance, contre toute suppression des titres honorifiques qu'ils doivent transmettre à leurs enfants avec leur sang, comme ils les ont reçus de leurs pères. »

Quelques pièces que nous avons trouvées aux archives de Saint-Jean d'Angély vont nous donner la suite de cet incident.

Cette protestation de Beauchamps fit grand bruit à Saint-Jean d'Angély et y échauffa les esprits. Le 6 décembre 1790, le corps des officiers de la garde nationale, réuni extraordinairement en la salle de « messieurs les bénédictins, lieu ordinaire de leur assemblée », sur la convocation du sieur Gruel-Villeneuve, major, lecture fut donnée du document qui précède, et sur le bureau fut déposé, comme pièce à conviction, le *Journal de Saintonge*, n° 3, qui contenait l'insertion.

Le major Gruel-Villeneuve, qui exerçait ses fonctions en même temps que le maire Valentin, qui a donné son nom à une des rues de notre ville, remplissait celles de commandant général, s'adressa dans les termes qui suivent aux officiers et soldats, grenadiers, chasseurs, volontaires, notables, qui avaient répondu à la convocation qui leur avait été adressée : « Messieurs, de tous les récits anti-constitutionnels dont l'empire est inondé, aucun n'intéresse plus notre contrée que cette production du délire aristocratique. Dès son berceau, vous le savez, la révolution éprouva dans nos foyers les plus violentes secousses ; un parti se forma contre la municipalité et la garde nationale ; du tombeau des privilèges vous avez vu sortir avec profusion et pour la première fois des titres de marquis, de comtes et de vicomtes. Vous vous rappelez les efforts réitérés de cette coalition des nobles, pour prendre en main les rennes de l'administration de la chose publique. Tout fut mis en œuvre pour y parvenir; mais le génie de la liberté, le génie bienfaisant et invincible détourna l'orage qui nous menaçait. Le patriotisme triompha et les ennemis de la liberté se virent forcés d'abandonner à des mains pures et patriotes un gouvernement dont ils étaient indignes. Maintenant il n'est plus permis de méconnaitre les auteurs de tous les troubles dont nous sommes affligés depuis si longtemps..... Qui de vous peut ignorer que cette classe de gentilhommes eut l'adresse de s'ériger en société des amis de la constitution..... Sous les dehors d'une contenance adroite, se tenait cachée la noire hypocrisie. Mais enfin l'explosion est faite!

Digitized by Google

les ennemis de la liberté sont connus; le mystère est dévoilé. D'un côté ils ont allumé le flambeau de la discorde.

» A Nantes, le frère, le parent de plusieurs des cy-devant nobles de notre ville, vient de lever l'étendard de la contre-révolution. Dans notre ville trop faible pour terrasser le parti patriote, mais trop..... (bienveillante?) pour étouffer la rage qui les anime, il ose donner un mandat au sieur Beauchamps, pour protester, en leur nom, contre les décrets constitutionnels de l'aréopage français!

» Je vous la dénonce donc, messieurs, cette protestation, et je demande qu'en délibérant sur cet écrit téméraire, vous arrêtiez que la société des amis de la constitution de notre ville, sera dénoncée tant à l'assemblée nationale qu'au club patriotique des jacobins, à Paris, pour n'avoir pas expulsé de son sein des individus qui depuis deux mois ont osé protester ouvertement contre les décrets de l'assemblée nationale. Je demande encore, messieurs, que vous arrêtiez que tous les membres protestants de cette société des amis de la révolution soient déclarés indignes d'être admis dans la garde nationale, jusqu'à ce que, revenant de leur égarement, ils aient publiquement abjuré leur erreur et prêté le serment civique entre les mains de votre municipalité; qu'en conséquence, expédition de notre arrêté sera adressée à messieurs les officiers municipaux avec prière de recevoir le désaveu de tous ceux qui seraient frappés d'un heureux retour. »

Ces paroles, prononcées par l'orateur d'une voix vibrante et émue, produisirent le résultat attendu, et la matière mise en délibération, voici en quels termes l'assemblée statua sur le cas du marquis de Beauchamps : « Considérant que cette protestation au nom de la noblesse de Saint-Jean d'Angély était capable de porter atteinte et même d'arrêter les projets de la constitution, et, qu'il devenait dangereux, qu'il était même contraire à l'esprit de l'assemblée nationale de conserver dans nos murs une société dans laquelle s'était adroitement insinué un nombre d'aristocrates déclarés;

» Il a été unaniment arrêté que tous les protestants contre le décret du mois de juin dernier, seraient privés du droit d'entrer dans la garde nationale de Saint-Jean d'Angély, jusqu'à ce qu'ils aient désavoué la susdite protestation et prêté le serment civique entre les mains de la municipalité. »

Expédition de cette décision devait être adressée à messieurs les officiers municipaux, au président de l'assemblée nationale et au club des jacobins à Paris, avec prière d'arrêter toute correspondance avec la société des amis de la constitution de Saint-Jean, jusqu'à ce qu'elle fût totalement purifiée.

On trouve au pied de cette délibération, qui figure sur le registre n° 3 du régiment national de Saint-Jean d'Angély, de très nombreuses signatures parmi lesquelles des noms encore bien connus dans notre ville, tels sont, pris au hasard, ceux qui suivent : Gruel-Villeneuve, major; Châlle, lieutenant; Hiriart, lieu-

Digitized by Google

tenant en second; Allenet, capitaine; Augier père, notable; Gondet; Allenez; Dezeaubiez, officier de grenadiers; Desrogis; Chappiot, officier; Guérineau, notable; Delisle, volontaire, qui écrit « volontiers »; Ladmiral; Grelat; Gautier, commissaire de police; Jarreteau, citoyen; Védy; Coutanceaux, Pelletier, père et fils, grenadiers; Mallard, volontaire, etc.

Charles-Grégoire de Beauchamps émigra et servit à l'armée des princes. Après le licenciment, il se rendit dans ses terres du pays de Liège qu'il tenait de sa femme, Louise-Hélène, baronne de Rosen, morte le 22 septembre 1789, enterrée le 23 à Cherbonnières. Il donna asile dans son château à un grand nombre d'émigrés, soulagea les autres se rendant caution pour eux. Tous ses biens ayant été confisqués en France et dans le pays de Liège, il tomba dans la pauvreté; rentré dans son pays il supporta avec résignation la perte d'une fortune dont il avait fait un si noble usage. Il mourut en 1817, sans postérité, dit M. de La Morinerie, des deux alliances qu'il avait contractées ». Or dans l'étude sur Charles Renouard, publiée dans le *Journal officiel* du 5 novembre 1879, M. Bertauld, procureur général à la cour de cassation, écrivit : « Charles Renouard naquit à Paris, le 22 octobre 1794, de M. Antoine Renouard, membre de la commune de Paris en 1793, et de Marie de Beauchamps, fille d'un député aux états généraux. » (Voir *Bulletin de la société des Archives*, t. II, 44 et 90.) Il n'y a pas eu aux états généraux d'autre député du nom de Beauchamps que notre Charles-Grégoire. Un Joseph Beauchamp, fut député de l'Allier, mais à la convention.

Saint-Jean d'Angély, le 19 septembre 1896.

AMÉDÉE MESNARD.

—

V

LES NOMS DE RUES A FOURAS

Suivant la coutume utile des grandes villes, la cité de la Lune, je veux dire Fouras, a voulu mettre ses rues sous le patronage de célébrités maritimes ou locales. Une commission composée de MM. Chandeau, adjoint, docteur Boutiron, Paul Gauvain et Jean-Baptiste Texier, fut donc réunie le 16 mai 1892; voici le résumé de son rapport :

« Pour trouver ces noms de rues, places et impasses, nous avons dû nous inspirer de l'histoire locale et de l'histoire de France; nous avons choisi des marins, des ingénieurs, des généraux, un maire qui a contribué à la prospérité du pays, un amiral, mort récemment, président de la société des régates et président de la société de géographie de Rochefort. »

Certains vieux noms ont été conservés : Rue de la Coue, boulevard des Deux Ports, boulevard Eugène Allard, rue des Halles, rue de l'Eglise, rue du Bois-Vert, avenue de la Gare, rue Perret, rue Saint-Simon d'Enet, petite rue de la Halle, rue Girodet et rue Neuve.

Digitized by Google

La ville a été divisée en 8 quartiers ; j'indique sommairement les rues dont la dénomination a été modifiée en ajoutant certains détails biographiques.

1° Quartier de l'Eglise : La *Rue Brisée* prendra le nom de *Rue Dutour*, d'un ancien maître d'équipage qui l'a habitée. — La *Place de l'Eglise* s'appellera *Place Saint-Gaudens*, du patron de l'église. — *Place d'Aquitaine*, etc.

2° Quartier du fort : *Rue et place Vauban*, de l'illustre ingénieur qui corrigea le plan des fortifications de Fouras sous Louis XIV. A dire vrai c'est Ferry, directeur des fortifications depuis l'Adour jusqu'à la Loire qui traça l'enveloppe de la tour de Fouras, juin 1689. — *Rue Jean-Bart*, marin de Dunkerque 1651-1702, chef d'escadre en 1697. — *Rue du Fort*, — *Rue Bellot* (Joseph-René), lieutenant de vaisseau, élevé à Rochefort, né à Paris en 1826, mort au milieu des glaces du pôle en 1853. — *Rue de la Plage* ; *Rue du Treuil-Bussac*.

3° Quartier de la coue : La place Centrale prendra le nom de *Place de la République*. — La *Place et le quai de la Coue* seront appelés *Place et quai Napoléon Ier*, parce que l'illustre guerrier s'y embarqua pour l'île d'Aix, le 8 juillet 1815. — *Avenue des Francs*. — *Ruelle de la Coue*. — *Impasse des Brûlots*, souvenir d'un désastre de notre flotte en rade de l'île d'Aix, 1809. — *Impasse de la Lune* (?). — *Impasse Boucicaut*, personnage qui reprit aux Anglais le château de Fouras en 1351.

4° Quartier de la halle : *Place Jeanne d'Arc*, 1412-1431. — *Place du Marché*. — *Rue Nadaud*, enfant de Fouras devenu capitaine sous la 1re république. — La *Rue Neuve* prendra le nom de Maumont, possesseur du château de Fouras en 1351. — *Rue Hoche* (Lazare), général français, 1768-1797.

5° Quartier de la grand'pièce : La *Rue du Centre* s'appellera, *Rue Amiral Juin*, notre ancien président des régates, commandeur de la légion d'honneur, né à Saint-Porchaire le 20 août 1823, mort à Rochefort le 4 avril 1892. — Celle du *Grand-Creux* : *Rue Villaret-Joyeuse*, gouverneur général, contre-amiral, 1750-1812. — La *Rue de l'Est* : *Rue La Pérouse* (Jean-François Galaup), célèbre navigateur autour du monde, 1741-1788 (?). — *Impasse Nicolas du Vivier*, ingénieur surveillant des travaux aux fortifications de Fouras en 1673. — *Place du Petit-Thouars*, sans doute Aristide, marin français né près de Saumur, 1760-1798, se trouva au combat d'Ouessant, à la prise de Saint-Louis du Sénégal, 1779 ; tué à Aboukir. — La *Rue de la Poste*. — Rue *de La Faye du Bois*, village voisin.

6° Quartier de la gare : *Avenue Paul Bethmont*, avocat, député, conseiller général, premier président de la cour des comptes (1880), né à Vitry-sur-Seine le 12 octobre 1833 ; mort à La Grève près Tonnay-Boutonne, le 18 août 1889 ; il nous a fait obtenir le chemin de fer. — *Rue Cambronne*, souvenir du général nantais, 1770-1842. — *Rue des Epinettes*, nom de fief

Digitized by Google

transformé en rue *Duguay-Trouin*, célèbre marin, 1673-1736. — *Impasse Duperré*, amiral rochelais, pair de France, 1775-1846.

7° Quartier du bois-vert : *Avenue du Casino. — Rue du Quai ou du Port Nord. — Rue du Bois-Vert.*

8° Quartier de la garenne : *Avenue du Cadoret. — Boulevard de l'Océan. — Avenue Jean-Jacques Putier*, riche agriculteur, propriétaire du bois de pins et du casino, maire, né à Saint-Laurent de La Prée le 29 novembre 1831, mort le 11 novembre 1890. Sa fille, Mme Bugeaud, a donné son nom à l'*Avenue Louise-Gabrielle*.

Tels sont les noms des rues, places et impasses choisis par la commission spéciale et adoptés par le conseil municipal à la séance du 12 juin 1892. Ont signé au procès-verbal : Balloge, Deligné, Blanchard, Roy, Sirouet, Braud, Astier, Paul Gauvain, Chandeau, G. Bugeau, maire.

A la fin du rapport, la commission exprimait le vœu de voir placer les plaques indicatives le plus tôt possible, c'est-à-dire avant le commencement de la saison balnéaire, et des numéros sur les demeures des habitants.

Depuis 4 années, Fouras a donc des rues à plaques bleues comme une ville. C'est bien ; mais je me permettrai une observation : Pourquoi chercher des célébrités maritimes à Dunkerque ou à Saint-Malo, lorsqu'on avait au logis du Treuil-Bussac le souvenir des chevaliers Chadeau de La Clochetterie, nés dans le pays, morts glorieusement, le père sur le vaisseau le *Sérieux* en 1747, le fils sur le vaisseau l'*Hercule*, 12 avril 1782? (voir la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1890.) Les exploits de ces officiers ont été reproduits en peinture et sont conservés dans la galerie de Versailles ; aujourd'hui encore, un croiseur de 1er rang porte leur nom... L'hommage d'un nom de rue à Fouras ne serait pas un acte d'admiration mutuelle !

*
* *

Il est évident que ces dénominations n'ont rien d'immuable : car, dans un siècle, la gloire pourra consacrer d'autres dévoûments, d'autres services rendus à la patrie ou à la commune.

Déjà nous avons une rectification à signaler dans ce catalogue des voies fourasines : le conseil municipal, réuni le mardi 8 septembre 1896, sous la présidence de notre confrère le docteur E. Boutiron, a décidé que la petite rue qui longe la maison Bardet-Pawloski, porterait le nom d'Auguste Bardet, ancien maire, décédé à Paris en décembre 1888. Fouras doit-il beaucoup à cet administrateur ?

Voici, à ce sujet, la note de M. P. de Lannoy, autrement dit M. Pawloski fils, dans *La lune de Fouras* du 17 mai 1896 (n° 43) :

« A propos de M. Bardet, nous réclamons de façon pressante un témoignage de reconnaissance de notre ville. Un des premiers votes du conseil doit être d'attribuer son nom à une rue. La

Digitized by Google

place du Port, siège de la mairie, nous semble désignée pour cet emploi. Les républicains du conseil prouveront ainsi leur intelligence et leur gratitude pour des bienfaits qui ne s'oublient pas. M. Allard n'a-t-il pas son boulevard ? Et n'est-ce pas justice ? M. Bardet est *un grand bienfaiteur de Fouras !* »

Le fils de l'érudit bibliothécaire de la librairie Didot n'exagère-t-il pas un peu l'hommage dû à la mémoire de Bardet ? car il n'y a pas de comparaison possible entre son œuvre et celle d'Eugène Allard. En effet, Allard, maire de Fouras de 1871 à 1881 et en 1884, a donné au pays, en 1876, son magnifique projet d'un port d'escale pour la navigation transatlantique et de refuge dans la rade de l'île d'Aix, c'est-à-dire dans la Fosse d'Enet, près Fouras. Notre chemin de fer actuel fut tracé pour desservir ce hâvre. Hélas ! l'invention du port de la Pallice, à La Rochelle, et des nouveaux bassins de Rochefort est venue anéantir tout cet avenir. « Si l'on ne fait pas à Enet le grand port de refuge, disait Allard au député Bethmont en 1879, que l'on nous fasse au moins un abri à La Fumée : car les sinistres se succèdent. » Certes, Allard pouvait avoir ses défauts ; mais il faut lui reconnaître une activité étonnante dans les affaires, un dévouement sincère pour Fouras. Et il voyait juste : en janvier 1896, j'ai démontré dans une étude approfondie du port de Fouras (nos 24, 25, 26 de *La lune de Fouras*, le mouvement d'exhaussement des vases de la baie, notamment vers l'embouchure de la Charente, et l'utilité de construire, au point indiqué par Allard, à La Fumée, un bassin-refuge où les pêcheurs seraient enfin à l'abri des tempêtes. (*France du sud-ouest* du 19 octobre 1896.) Les derniers naufrages viennent de décider la population maritime à demander le port de La Fumée, et dans ce moment une pétition couverte de 300 signatures est adressée aux ministres de la marine, du commerce et des travaux publics. Avant trois ans, le projet d'Allard pourrait devenir une réalité.

Ses autres idées sont la reconstruction de l'église, le tracé du boulevard des Deux-Ports, l'organisation de la halle au poisson, etc.

D'autre part, Auguste-Alexandre Bardet, pharmacien de 1re classe à Paris, ancien vénérable de loge maçonnique, nommé le 16 mai 1888 par 12 voix sur 16 votants, n'a été maire que 6 mois ; mort à Paris le 30 décembre 1888, il n'a pu faire de nombreuses améliorations. Si l'on consulte le registre des délibérations du conseil municipal, on voit les questions suivantes abordées sous sa présidence : Installation à Fouras de deux gendarmes ; construction d'un perré le long du chemin vicinal n° 5 et mur de soutènement devant les bains ; translation du nouveau cimetière ; emprunt de 37.000 fr. au Crédit foncier ; classement des écoles publiques ; droits de plaçage aux halles et marchés ; rejet d'un projet des droits de voirie.

En réalité, A. Bardet, homme fort intelligent, mais peu fortuné et souffrant, n'a rien pu faire de «grand » pour ce pays ; il est

Digitized by Google

mort avant d'avoir donné la mesure de sa valeur administrative. Néanmoins, il avait acquis beaucoup de sympathies par ses relations politiques et par l'esprit de ses conversations. Ses obsèques civiles ont eu lieu à Fouras le 12 janvier 1889, à 5 heures de l'après-midi ; le cercueil, porté par 8 marins et 8 ouvriers, était couvert de fleurs et de couronnes. Au vieux cimetière, M. F. Roche, conseiller général, et moi, conseiller municipal, avons pris la parole. Je connaissais peu le passé du défunt, néanmoins je me rappelle ce passage inspiré par mes relations avec Claude Sauvageot, Léon Marchand, Pérodin, etc. : « M. Bardet n'était pas, à vrai dire, un compatriote. Vendéen par sa famille, Angérien de naissance, habitant Paris à cause de sa profession, il était venu parmi nous comme simple baigneur, il y a une vingtaine d'années. Enthousiasmé du site ombragé de notre port, il résolut d'y fixer sa demeure, entraînant avec lui une petite colonie parisienne de savants, d'artistes, d'hommes de lettres. Ceux-ci ne tardèrent pas à devenir nos amis. Tous, avec Bardet, se sont efforcés de répandre au loin le nom de Fouras ; c'était travailler à la gloire de la ville naissante : car la faire connaître, c'est assurément la faire aimer ! etc. »

Certes, les honneurs d'une plaque de rue avec le nom de famille se détachant sur un fond d'outremer me semblent un faible moyen de récompenser un maire de toutes les peines qu'il a dû prendre, de toutes les critiques qu'il a dû essuyer. Mais enfin, si on accorde cet honneur à un politicien qui fut maire 6 mois, que doit-on élever à la mémoire d'Isidore Bironneau, maire de 1881 à 1884 (c'est lui qui a fait nommer Bardet dans le conseil !) de Jean-Baptiste Raimbeault, propriétaire à Niort, maire de 1827 à 1840, et grâce à l'initiative duquel les jetées des deux ports furent construites ; à la mémoire du comte Pierre-Louis-René de Saint-Légier de La Sausaye, 1810-1815, 1815-1824 ; à Antoine Chemineau, ex-curé de Fouras, maire de 1792 à 1797, agent national de 1797 à 1798 ? Tous ces administrateurs ont vraiment travaillé pour la cause publique ! Il serait donc aussi injuste que ridicule d'accorder officiellement à Bardet le titre de seul « bienfaiteur de Fouras ! »

Cependant l'enthousiaste admiration de M. Pawloski fils, rédacteur à *La Lune de Fouras*, ne devait pas s'arrêter là ; après avoir fait accorder ce témoignage de reconnaissance à l'ancien maire Bardet, voici qu'il propose avec M. le docteur Léon Marchand, professeur de cryptogamie à l'école supérieure de pharmacie de Paris, de donner le nom du docteur Ribeaucourt à la rue Brisée ou Dutour.

Dans sa séance du 14 octobre, le conseil municipal a jugé prudent d'ajourner la question.

Le docteur Ribeaucourt enterré civilement à Fouras le 19 novembre 1886, était le beau-frère d'Auguste Bardet. Ardent défenseur des idées républicaines, il fut interné sous l'empire, puis nommé maire du 7e arrondissement après le 4 septembre

Digitized by Google

1870. Mécontent de cet ajournement, M. P. de Lannoy (Pawloski) explique, dans *La lune de Fouras* du 8 novembre 1896, que Fouras doit sa prospérité actuelle au docteur Ribeaucourt ; que c'est le docteur qui l'a peuplé de Parisiens. Bien fixé sur la fragilité des réputations, sur l'injustice des hommes, je me serais gardé de signaler cet aveugle jugement si le journaliste ne terminait son article en proposant de donner le nom du médecin modeste à la rue du Centre, c'est-à-dire de substituer le nom de *Ribeaucourt* à celui de l'amiral *Juin*. Ce procédé est trop envahisseur et je proteste au nom de Fouras. Le vieux marin, président des régates, membre si aimable des excursions des *Archives*, a-t-il démérité? Pourquoi faire disparaître son souvenir ? Comme je l'exprime dans *La France du sud-ouest* du 18 novembre, qu'on donne le nom de Ribeaucourt à une nouvelle rue, si le conseil reconnaît les vertus du docteur, mais qu'on laisse inviolables les vieilles célébrités fourasines.

A Duplais des Touches.

—

VI

A QUOI SERVAIENT LES CARTES DE L'ABBÉ BOUHIER

Il est récréatif M. le curé de Notre-Dame de La Rochelle, l'abbé Bouhier ; et comme on devine son faible ! C'est entendu, il joue aux cartes. Il en fait toutefois un singulier usage. Le voilà, à peine s'il a quitté l'autel où il vient de célébrer un mariage, qui délivre — serait-ce dans la sacristie même ? — le certificat de la bénédiction nuptiale sur une carte à jouer ! C'est vraiment comique ou très galant : car il l'écrit sur le *sept de cœur !* heureux présage pour les nouveaux mariés ! et quel gentil rapprochement on a pu faire entre les jeux d'amour et du hasard !

« Je déclare avoir donné la bénédiction nuptiale ce jourd'hui vingt-sept juin 1785 à monsieur Jean-Isaac-Noël de Geac et à mademoiselle Marie-Margueritte Chasseloup de Laubat de Saint-Simon, de l'expresse permission de monseigneur l'évêque de Saintes en datte du 20 de ce mois, signée de l'Aage, doyen vicaire général. Il en faut faire note sur les registres de la paroisse de Saint-Pierre de Marennes. A La Rochelle, le 27 juin 1785. Bouhier, *prêtre de l'Oratoire, curé de Notre-Dame.* »

La signature est en plein cœur.

La M.

—

VII

CARTES DE VISITE SAINTONGEAISES

En 1828, Monmerqué écrivait dans son intéressante plaquette *Les carrosses à cinq sols ou les omnibus du dix-septième siècle :* « Rien ne doit être dédaigné de ce qui tient à l'histoire de nos usages ; on aime à savoir comment faisaient ceux qui nous ont précédés. » Ce sage aphorisme m'est revenu à la mémoire à

Digitized by Google

propos de ces cartes de visite que nous sommes dans l'usage d'échanger au jour de l'an. On exhiberait, dans le passé et dans le présent, une longue galerie d'originaux, depuis Canali, ambassadeur de la république de Venise à Paris, qui donnait, en guise de cartes, des jetons d'argent à ses armes, jusqu'à cet écolier qui, en 1891, envoyait des cartes, où il était qualifié « élève de septième ». Cette singularité, imputable surtout aux parents, est moins grave après tout que celle d'un monsieur qui s'intitulait « ancien chef du jury ».

En 1886, un boulanger périgourdin, que les lauriers de Reboul empêchaient sans doute de dormir, faisait suivre son nom de cette double qualité « insouciant boulanger et penseur romanesque ».

Le Périgord n'a pas le monopole de ces petites curiosités. A l'approche du jour de l'an, j'ai fait une perquisition dans mes cartons, et j'ai vu que la Saintonge n'y fait pas trop mauvaise figure. C'est à Cognac, en feuilletant une vieille pharmacopée, que j'ai trouvé la plus ancienne carte de visite que je possède, fragment de carte à jouer à peine large d'un doigt où je lis : « Continuation de santé à la sœur Madelaine pour faire mitonner le caffé. Dodart. » J'attribue ce souhait au médecin Dodart, le premier de cette honorable famille qui s'établit à Cognac, à la fin du XVIIIe siècle. Il venait de Barbezieux ; si mes souvenirs sont exacts, il était fils d'une demoiselle Drilhon, et il épousa à Cognac une demoiselle Perrin. J'ai toujours pensé, à cause de la similitude du nom et de la profession, que les Dodart, qui ont donné des médecins à Barbezieux et à Cognac, étaient de la famille du célèbre Denis Dodart, médecin de Louis XIV.

« Sous la restauration, à Poitiers, dit Mgr Barbier de Montault dans l'*Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers*, publié en 1892 dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, les cartes de visite furent faites avec des cartes à jouer ; on les coupait en deux, quatre ou six, et on écrivait au dos. Les Châtelliers conservent celles de tous les fonctionnaires de l'époque. »

La carte de Dodart prouve que cet usage était ancien à Cognac, où il s'est éteint vers 1860 avec une vieille dame qui excellait à couper les cartes en quatre et en six.

Nos pères ont connu, il est vrai, des procédés moins rudimentaires. J'ai vu coter dans un catalogue de librairie que je n'ai pu retrouver, au prix de 150 francs, la carte illustrée d'une grande dame qui était, je crois, la marquise des Rolands. Dans son catalogue d'avril-mai 1896, M. Saffroy, libraire au Pré Saint-Gervais, a coté et décrit, page 8, d'autres cartes du XVIIIe siècle. Pour avoir une idée du luxe déployé en pareille matière par nos devanciers et pour mesurer l'étendue des regrets que doit nous inspirer la perte de la plupart de ces petits monuments artistiques, il faut lire, dans le *Monde illustré* du 3 janvier 1885, un article de M. Théodore Gosselin : « Les cartes de visite et d'invitation », et surtout jeter les yeux sur les magnifiques re-

Digitized by Google

productions d'après les documents de la bibliothèque nationale et de M. Gosselin qui accompagnent ce numéro.

« Au commencement du siècle dernier, dit M. Gosselin, quand l'étiquette et les habitudes cérémonieuses de la cour de Louis XIV commencèrent à se relâcher, on se contentait, au lieu de faire ses visites en personne, de déposer son nom sur un registre placé à cet effet chez le suisse des principaux hôtels. De là l'origine des cartes de visite, qui longtemps furent manuscrites. Vers 1750 seulement, on fit graver ses armoiries sur de petits cartons *ad hoc* ; puis cette originalité devint une mode et, pendant quarante ans, les premiers artistes de l'époque, et nous entendons par là les Boucher, les Moreau, les Eisen, les Choffard, etc., s'adonnèrent à ce genre délicat et charmant. Malheureusement ces vignettes, vu leur destination même, n'ont pas été conservées. Une carte de visite de cette époque, portant un nom manuscrit ou gravé, est aujourd'hui une insigne rareté. »

Une chronique de la *Petite Gironde* du 9 janvier 1894, signée Paul Ginisty, écrite à propos du jour de l'an sous le premier empire, traite aussi cette question. Nous y lisons ceci :

« La carte de visite est alors rarement le banal carton d'à présent. Elle est généralement ornée d'allégories ou tout au moins d'encadrements, le plus souvent guerriers.

» Sous la restauration, ces ornements deviendront idylliques, évoqueront les bergeries de Gessner, ne reproduiront qu'arbres, rochers, cascades. On écrit le nom et les titres sur la partie, de plus en plus restreinte avec la mode, laissée en blanc. Ceux qui ne peuvent faire porter leur carte par leur jockey (et pour cause) les confient à une agence spéciale, qui se charge de les faire déposer à domicile. »

Voir aussi sur ce sujet *La petite estampe*, par M. Ernest Maindron, de la *Revue encyclopédique* du 2 janvier dernier.

Je présente maintenant aux lecteurs de la *Revue* deux cartes de ma collection, malheureusement bien peu nombreuse. Elles appartiennent au genre de cartes qu'on pourrait appeler passe-partout. Les libraires les vendaient en paquets à leurs clients qui inscrivaient leurs noms et titres dans le petit espace laissé libre par l'ornementation. Dans mes deux pièces, cette ornementation consiste non en gravures imprimées, mais en dessins gaufrés en blanc, qui, pour ne pas avoir le relief d'une médaille, n'en sont pas moins très perceptibles à l'œil du curieux.

Voici d'abord une carte Louis XVI dorée sur tranche, petit chef-d'œuvre digne de cet admirable XVIIIe siècle, où l'art se manifestait dans les moindres choses. Elle n'a jamais servi ; il n'y manque que le nom d'une duchesse. La partie supérieure de l'encadrement représente une guirlande de roses tenue par deux amours, et la partie inférieure une guirlande de feuillages et de fleurs, peut-être des myosotis. Cette dernière guirlande est accostée à droite et à gauche de deux petites têtes de femmes, deux urnes de la forme la plus élégante sont figurées sur les côtés ; l'ensemble est ravissant.

Digitized by Google

Cette petite relique du temps passé me vient d'une parente qui la tenait de Mlle Gaillard, tante de Nicias Gaillard, président de chambre à la cour de cassation. Le père de Mlle Gaillard tenait un magasin de mercerie et de passementerie et joignait à son commerce celui des cartes de visite et des éventails. Lorsqu'elle mourut à Saintes, il y a environ vingt ans, il y eut une vente à l'encan, où bien avisés furent ceux qui se partagèrent à un et deux sous pièce une caisse d'éventails directoire montés en bois, tirés en couleur sur papier. J'ai pu acheter deux de ces curieux éventails chez un fripier du faubourg des Dames. Le plus intéressant représente une merveilleuse en voiture avec deux laquais debout ; l'un se tient derrière, l'autre conduit le cheval. La merveilleuse, la lorgnette à la main, regarde un incroyable à qui une jeune femme donne le bras ; un chien court devant eux. Le couple se retourne pour contempler la merveilleuse et cette exclamation, orthographiée avec la prononciation à la mode, sort de la bouche de l'incroyable : « Ma paole d'honneur, elle est chamante. »

Un épisode d'histoire locale doit trouver place ici. Un vieillard m'a raconté que le général Martin, qui commandait à Rochefort sous le directoire, reçut un jour la visite de jeunes officiers de passage. Il les entendit demander au factionnaire « si le généal Mâtin était visible ». Et cette prononciation n'ayant pas l'heur lui de plaire, il les fit mettre aux arrêts.

Y avait-il chez Mlle Gaillard un solde de cartes de visite ? Ces bijoux ont-ils été jetés à la voirie par le balai du crieur avec ces mille petits riens qu'on voit trainer sur le plancher dans la poussière des salles de vente ? Ou bien ont-ils été recueillis, classés, conservés avec les honneurs qui leur sont dus ? Je pose cette question et je voudrais bien avoir une réponse favorable.

J'ai trouvé à Barbezieux mon autre carte à ornements gaufrés où on lit ces mots, tracés à la plume : « Filhon, ingénieur maritime. » Ce haut fonctionnaire appartenait, je crois, à la Saintonge. Cette carte, un peu plus grande et bien moins remarquable que la précédente, est de style empire : elle est bordée d'un liseré violet. L'encadrement du haut représente deux aigles tenant dans leur bec une guirlande de fleurs, et celui du bas une corbeille de fleurs entre deux lions couchés. Sur les côtés sont figurés deux vases contenant une gerbe de feuilles.

Les cartes à emblèmes militaires font bien dans les collections ; mais n'a pas qui veut la belle carte gravée de « MM. les officiers du régiment d'infanterie de Monsieur » reproduite par le *Monde illustré*. Je puis en citer une beaucoup plus simple, mais que je regrette de ne pas avoir saisie au passage vers 1858. C'est celle de Despeyroux, ce grand vieillard à jambe de bois que beaucoup d'entre nous ont vu si souvent se promenant sur le cours, à Saintes, où il s'était retiré. Elle était illustrée de sa croix d'honneur, avec la date 1806 ou 1807, et, je crois bien aussi, le nom de la bataille où il avait perdu la jambe. On pourra suppléer à l'insuffisance de ma mémoire en consultant la notice qui

Digitized by Google

lui a été consacrée de son vivant dans un livre sur les guerres de l'empire dont j'ai oublié le titre et qu'on doit pouvoir trouver assez facilement. Comme trait de mœurs à noter chez les survivants de nos grandes guerres, la carte de Despeyroux fait le pendant de l'enseigne de Dognon, tenant à Cognac, après Waterloo, l'auberge de la *Jambe de bois*.

Parmi les cartes contemporaines que j'ai pu réunir, je donne la place d'honneur à celle de Dominique Fontenaud, né à Bassac, curé de Saint-Jacques de Cognac, puis de Ruffec, où il est mort : « L'abbé Fontenaud, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Ruffec. » Elle mérite d'être recherchée pour son élégante ornementation. Les initiales D. F. tirées en violet sont surmontées d'une banderolle où on lit : VERITATEM ET JUSTITIAM DILIGE.

J'ai la carte toute récente d'une dame protestante qui habite les Basses-Pyrénées. Elle était accompagnée, sous la même enveloppe, d'un feuillet de format beaucoup plus grand où on lit, dans un encadrement à filets rouges, ces mots tirés en gros caractères de la même couleur : « Jésus dit : Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai. Vous trouverez du repos pour vos âmes ; car mon joug est aisé et mon fardeau léger, S. Matt., XI, 28, 30. » Ces versets, envoyés à l'occasion du nouvel an, ont pour encadrement des feuilles, fleurs et fruits de fraisier blanc, rouge et or. On lit au bas en petits caractères : « Mrs Grimké, Manchester. French B. » Cet usage d'annexer aux cartes de visite des versets bibliques a-t-il jamais existé chez les protestants de la Saintonge ? Nos collaborateurs le diront,

Armand Loze, adjoint au maire de Barbezieux, officier d'académie, puis de l'instruction publique, qui a publié, sous le pseudonyme de Cadet Réjouit, tant de récits en patois saintongeais (*Revue*, XV, 24, 88), se plaisait à envoyer au premier de l'an à ses amis des cartes fantaisistes dont voici trois variétés : « Cadet Réjouit; Cadet Réjouit, officier d'épidémie ; Cadet Réjouit, officier d'destruction publique et de l'état civil. »

On a vu des cartes où dix lignes suffisent à peine à énumérer les qualités, titres et distinctions honorifiques des visiteurs. (1) En voici une qui me plaît bien davantage dans sa

---

(1) La suivante, que possède M. Marcel Geay, en a quatorze, :

X.....

Médaillé du *Gouvernement* et *bréveté S. G. D. G.*

Président fondateur de la Société des Hospitaliers sauveteurs Nantais
et membre fondateur d'honneur de la grande Société de Paris.
Chevalier sauveteur, Président d'honneur desdits Chevaliers sauveteurs
et de l'Institut Confucius de France.
Grand-Officier de la Grand'Croix au cou académique de S. M. Humbert Ier.
Protecteur de l'enfance, Commandeur de l'ordre académique de la Croix-Blanche
Médaille d'honneur pour invention (en Italie).
Nommé membre de la Revue universelle des sciences, lettres et industrie,
Nommé sauveteur de la Loire par le Gouvernement avec récompense en 1857
Héros et doyen des sauveteurs de France.

Digitized by Google

simplicité : « J.-H. Michon. Consultations graphologiques. 5, rue de Chanaleilles. » Il s'agit de l'abbé Michon, le célèbre graphologue, auteur de la *Statistique monumentale de la Charente*, auteur du *Moine*, du *Maudit*, de *La religieuse*, etc.

Attendu la connexité, comme nous disons au palais, je joins à ma petite galerie les compliments de bonne année d'un sieur Auguste Silhol, dit Renaud, facteur de la poste à Saintes, qui distribuait à ses clients le *Grand almanach complet*, édité à Saintes chez Alexandre Hus. Observons un peu chez Renaud les progrès du luxe matériel et intellectuel.

En 1841, il se borne à signer sur la couverture de l'almanach : « Le facteur, Auguste Renaud. » En 1843, il colle sur la couverture une petite bande où il écrit dans un encadrement à deux filets tracés à la plume : « d'eignés agréer l'amanach d'étrennes de votre dévoué facteur, Aug. Renaud. » Ce petit travail lui prenant trop de temps, il fait imprimer en 1844 ce compliment expédié par la poste : « Veuillez au renouvellement de l'année, M., recevoir l'almanach et les salutations respectueuses de votre tout dévoué facteur, Auguste Renaud. »

Le prénom est écrit à l'encre bleue.

Même boniment en 1845, mais lithographié dans un encadrement orné d'arabesques aux angles, le tout tiré en bleu. Le bleu est une couleur qui attire l'attention. Il y a là une invitation à ne pas oublier les étrennes. En 1846, Renaud renonce à la lithographie, estime que la prose est insuffisante à traduire sa pensée et fait imprimer sur un feuillet de papier blanc, toujours faisant corps avec la couverture, les vers que voici, avec signature autographe :

« Bientôt va s'éclipser la rapide jonrnée,
Qui ramène à mes vœux une nouvelle année ;
Qu'elle vous soit heureuse et comble vos désirs,
Que le bonheur chez vous reste avec les plaisirs ;
Ses attraits enchanteurs pour vous sont pleins de charmes,
Ils ravivent le cœur, suspendent les alarmes,
Si pourtant des ennuis obscurcissaient son cours ;
Si parmi les heureux passaient de mauvais jours,
Que la foi, l'espérance soient vos appuis fidèles,
En laissant fuir le temps, vous portent sur leurs ailes. »

Ce dizain est répété sur la couverture de l'almanach pour 1848, mais cette fois sur papier rose avec addition de ce distique :

« Agréez, je vous prie avec bonté,
Les vœux que forme pour vous votre facteur bien dévoué.
Auguste Silhol, dit Renaud. »

Le pauvre Guillaume Colletet ayant reçu de Richelieu pour

Candidat chevalier de la Légion d'honneur; membre de la Grande Chancellerie en 1871.
Membre du Congrès de sauvetage et de l'industrie.
En 1870, forma une légion d'honneur pour la défense de la ville.

Digitized by Google

six mauvais vers six cents livres qui le dispensaient pour quelque temps « d'aller chercher son pain de cuisine en cuisine » lui écrivait :

Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres !

Nous ne saurons jamais de quel prix les Saintongeais payèrent le dizain du Colletet au petit pied que le premier janvier « crottait jusqu'à l'échine »; mais il est à croire qu'ils se montrèrent peu généreux ; car nous revenons à la prose avec Guéry qui fait tout simplement imprimer sur la couverture de l'*Almanach pour l'année 1850*, édité à Saintes, chez Hus : « Objet d'étrennes du facteur, Guéry. »

JULES PELLISSON.

—

VIII

INE PROCESSION PEUR FÈRE MOUILLER

Je veins de labourer ; ol est pu set qu'in ous.
Je sons teurtous peurdut, s'o mouille pas bintous.
Ol est sur qu'o faurait ine boune soubarne,
Pasqu'ol est tout tarit, le pouâ et la citarne.
O faut, ser et matin, fère ine demi lieu
Peur allé qrit de lève et fèr' bouer les beu.
Ma grand'mère m'a dit qu'au temps de sa jènesse
Al avait vu, l'étout, ine grande sechresse ;
L'avouène avait gelé, le bié ne montait pas ;
Ol était tout peurdut, lès fèves, lès pezas ;
La charve avait seché, rougée peur lès allouettes,
Et pas in n'avait put fère in got de moughettes.
Tout le monde attendait qu'o fasse in écombouil
Peur chaussé lès patatt' et becher le garouil.
In dimanche matin, le tiuré de Saint-Pierre
Dessit aux paroissiens : « Je sons dans la misère ;
Le bon Yeu nous punit ; j'ouz'avons mérité.
Faut fère pénitence ; ol est sa volonté. »
Et il at ajouté, en tarminant l'offrande :
« Voué, o faut peuryé Yeu, et peur qu'i nous entende,
O s'rat jeudi en vuit le jour de l'ascension,
Je frons, si vous voulé, ine procession.
J'èrons de Saint-Utrope à la font Saint-Ustelle,
Vour non préparerat ine joli chapelle.
Tous les gens de la vill'allant se réunit ;
J'inviterons otout Chaniers et Querquaurit.
Peur la route de Pons, j'èrons aux Rabagnères,
Je deval'rons de là au bor de la rivière,
Pas'rons peur Saint-Palés, montrons à Saint-Vivien
Et je bénirons tout, tout dèlong d'au chemin. »
A n'in si bias discours chacun prêtait l'oreille,
Non avait jamé vut ine attention pareille.
Le jour de l'ascension, y sont teurtous venut ;
Avant soulail levé y en avait de rendut.
Y se sont mis deran, aveeque la banière ;
La croix allait devant et le prêtre darière.

Digitized by Google

Tout le monde chantait « *Orate pro nobis.*
Regardè nous, Seigneur, de voutre Paradis,
Et peur sauvé la vie à tout le paure monde,
Fazé changé le temps, et que la terre enfonde... »
Quand n'on fut de retour, midi était souné;
Mé pas in ne songeait à s'en allé dîné ;
Il étiant si content de tiè sarèmaunie
Qui n'ariant pas voulut la vouer si tou finie.
Le prête leu z'a dit : « Merci, mes bons enfants.
Noutre devouer est fait, le bon Yeu est contant.
Je n'aris jamès crut vous vouer en si grant troupe.
Astour, allons nous en teurtous mangé la soupe.
Tout pécheur que je seu, je vous dis peur sartain,
Que j'arons ine évée avant qu'o set demain. »
Au mitan de la neut ol at fait in' aurage :
O tounait, o buffait, o menait in carnage ;
Lès achenaus bronziant ; mè o ne grélait pas.
La terre at enfondut et sans fère d'agas.
Le monde ant ramassé de tout en abondance.
Vela ce qui deurait nous bailler confiance !
Quand je sons dans la pein', o n'st que le bon Yeu
Qui peut nous en tirer ; songeons teurjou à tieu !!!

X...

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 621. — Où se trouve le lieu dit « *La Pierre à Langin*, dans l'ancien fief de Malabrit, commune de Saintes », mentionné dans un acte notarié du 29 janvier 1876 et quelle peut être l'origine de ce nom, à rapprocher de celui de « *La Pierre Longin* », paroisse Saint-Saturnin de Séchaud (Voir *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, 1892, p. 458), et du mot *Pire Longe*? N'aurait-il pas conservé le souvenir de quelque monument mégalithique ?

QUÆRENS.

—

N° 622 : *Famille Sureau.* — Pourrait-on faire connaître les ascendants de Charles Sureau qui, croyons-nous, épousa Marie Sureau, de Saint-Jean d'Angély ? Charles Sureau fut négociant, maire de La Rochelle, puis député du commerce, position qu'il occupait lorsqu'il mourut à Paris en 1776. Il laissa une veuve décédée à Saint-Jean d'Angély, au couvent des ursulines, en février 1785, et sept enfants. Que sont devenus les enfants ? Charles Sureau devait avoir un frère. Connaît-on la généalogie de cette famille ?

Je me demande si on peut rapprocher cette famille de celle des Sureau de Cognac : Théodore Sureau, riche négociant, dont la fille Marie, déjà veuve, épousa, en 1769, Landreau. (Voir

Digitized by Google

Bulletin, t. VII, p. 411), et dont une autre sœur, Anne, épousa Guillaume Esrable. (Voir *Bulletin*, t. XII, p. 399). E. G.

—

N° 623 : *Un artiste angoumoisin vainqueur de Michel-Ange.*

On lit dans *La svitte de Philostrate : Les images ou tableaux de platte peinture du jeune Philostrate*, par Blaise de Vigenère, Bourbonnais. (A Paris, chez Abel Langellier, MDXCVII), page 120 : « Le plus excellent imagier François tant en marbre qu'en fonte a esté maistre Germain Pilon, décédé l'an 1580 ; j'exepterai tousjours un maistre Iacques, natif d'Angoulesme, qui l'an 1550 s'osa bien parangonner à Michel l'Ange pour le modelle de l'image de S. Pierre à Rome, et de faict l'emporta lors par dessus luy au iugement de tous les maistres, mesme Italiens ; de luy encore sont ces trois grandes figures de Cire noire au naturel, gardées pour un très excellent ioyau, en la librairie du Vatican, dont l'une monstre l'homme vif, l'autre comme s'il estoit escorché, les muscles, nerfs, veines, artères et fibres, la troisième est un *Skeletos*, qui n'a que les ossements avec les tendons qui les lient, et accouplent ensemble. Plus un Automne de marbre qu'on peust veoir en la grotte de Meudon, si au moins il y est encore, car ie l'y ay veu autresfois, ayant esté faict à Rome, autant prisé que nulle autre statue moderne. »

A-t-on quelque plus ample renseignement sur ce Jacques d'Angoulême qui eut la gloire de vaincre Michel-Ange ?

L.

—

N° 624 : *Les possesseurs du « ci-devant fief du Breuil, paroisse Darcès. »*

On me communique la copie d'un document imprimé en 1793, chez la veuve Delaguette, rue de la vieille draperie, et dont voici le titre : « Adjudication définitive, le mercredi 2 octobre 1793, an II, de la terre ci-devant seigneuriale de Maison Neuve, Gontault près Tonneins, Département de Lot-et-Garonne ; Maison et domaine Dubreuil-Darcès près Talemont, département de la Charente-Inférieure, et dix maisons à Bordeaux jointes ensemble quai des Chartrons. »

Ces divers immeubles appartenaient aux Bacalan ; mais l'acte ne le dit pas. Le document donne ensuite l'énumération un peu plus détaillée des biens. Voici ce qui concerne la Saintonge :

« Quatrième lot. La maison et terre, ci-devant fief Du Breuil, paroisse Darcès, à une lieue de Talmont, sur l'enchère de 16.000 livres. Cinquième lot : Une maison dans la grande rue de Talmont, Département de la Charente-Inférieure, sur l'enchère de 1.000 livres. S'adresser pour avoir tous les éclaircissements et détails, à Talmont, au citoyen Pain. » D'après nos renseignements, l'ensemble de ces biens atteint 460.000 francs et fut adjugé 500.000 sur surenchère à MM. M... qui rétrocédèrent presque immédiatement les biens de Saintonge. Nous voudrions savoir de qui les Bacalan les tenaient au XVIIIe siècle : car, aux

Digitized by Google

siècles précédents, nous y trouvons les du Breuil, seigneurs de Théon, et les La Roche-Courbon. Théon est sans doute la même chose que Le Breuil, et Darcès est sûrement la commune actuelle d'Arces dont il existe, paraît-il, une monographie.

T. DE L.

—

N° 625 : On demande quelle académie a eu l'honneur de posséder dans son sein M. J. Dauzat, auteur de cette circulaire digne de passer à la postérité :

« Messieurs, étant obligé de me déplacer assez souvent pour me rendre aux désirs des Médecins qui ont dans leur clientèle des personnes *et* des enfants qui ont besoin de mes appareils et qui ne peuvent se déplacer facilement *et* pour lesquelles il faut des appareils sur mesure ; étant déjà connu dans les deux départements pour avoir redressé plusieurs enfants qui avaient les jambes de travers, des pieds-bots et ayant fait des jambes artificielles *(je ne cite pas les noms des personnes par convenance)*, j'ai eu plusieurs de ces cas dans les endroits que j'ai l'honneur de vous citer qui sont : Saintes, Rochefort, Angoulême, Bordeaux, Saint-Jean d'Angély, Cognac, Pons, Burie, Saujon, Corme-Ecluse, Jarnac, Gémozac, Taillebourg, Thénac, Arvert, Echalotte, Segonzac, Marville, Meursac, Saint-Savinien. Je viens donc de m'approvisionner d'un assortiment complet des objets dont ma carte fait mention, afin de pouvoir donner promptement satisfaction en me transportant dans les préfectures et sous-préfectures des 2 départements et y restant quelques jours pour que les personnes aient le temps d'apprécier les avantages des objets que je leur aurai vendus. Je ferai mes efforts pour mériter votre confiance.

J. DAUZAT,
Membre de l'Académie... » (le nom effacé).

—

N° 626. — Pourrait-on me dire en quels termes fut rendu, en 1770 ou 1771, le jugement qui exempta du droit de « traite de Charente » et confirma dans leurs anciens droits les six paroisses de Paillé, Vervant, Saint-Martin-de-Juillers, Cherbonnières et Saint-Pierre-de-Juillers, canton connu sous le nom de « petite Saintonge », et débouta de sa demande Jean-Jacques Prévost, adjudicataire général des fermes ?

P. G.

—

N° 627.— Le *Folklore* de septembre 1896 publie de M. Bourdillon *La genèse d'un héros de roman, Taillefer de Léon*, dont la *Revue historique* de novembre-décembre, p. 427, donne ainsi le résumé :

« Ce personnage est mentionné dans une petite chronique en dialecte saintongeais ; il était, d'après cette chronique, fils de Raoul de Bourgogne, et eut pour fils Guillaume, comte d'Auvergne, et Ranulf, comte de Poitiers. Il vainquit les Normands et déli-

Digitized by Google

vra l'empire des Hongrois. Les exploits de ce personnage, les liens de parenté qu'on lui attribue sont légendaires ; mais il rappelle un personnage historique, Guillaume Taillefer d'Angoulême, qui est déjà devenu un héros de roman dans la chronique d'Adémar de Chabannes. »

Quelle est cette chronique en dialecte saintongeais ?

A.

II. — Réponses

N° 614 : tome XVII, page 52. — *La seigneurie de Thenac.*

Il est malaisé de donner pleine satisfaction au désir de M. de St-S. sur Nicolas de La Chambre, capitaine de la compagnie écossaise des gardes du corps, dont une fille, Marguerite, épousa vers 1719 Jean de La Croix, seigneur de Jovelle et de Hautefaye, et qui, par suite de son mariage, prit la qualité de seigneur de Thenac. Sans aucun doute, il s'agit de Thenac auprès de Saintes. Les La Chambre possédaient effectivement La Motte en cette paroisse. La Motte-à-Thenac, comme on l'appelait, était le fief noble dominant et le siège de la juridiction seigneuriale du lieu. La famille de La Chambre ou de Chambre était d'ancienne chevalerie. Notre juriconsulte Jean Dusault, à propos d'une procédure de 1607, s'exprimait ainsi sur son compte : « Les cohéritiers de la maison de Brassaud (Brassaud en Varzay), autrement de Chambre, très illustre : Nicolas de Chambre, leur auteur, capitaine des gardes du corps des rois Charles VI et Charles VII, ayant rendu des services importants à l'état contre les Anglais, comme je l'ai vu dans les lettres patentes de ce dernier, lui donna la moitié de la terre de La Jarrie-Audouin près Saint-Jean, confisquée sur le seigneur écossais qui avait suivi le prince de Galles, et à ses enfants dont il reste encore deux branches. » Ses descendants ont tenu, outre La Jarrie-Audouin, Villeneuve-La-Comtesse, La Croix-La-Comtesse, Belleville, Les Boyserolles, Champagne-Mouton, La Sigogne, Brassaud-Varzay, Thoumeille, Saint-Christophe, La Motte-à-Thenac, etc. »

Mes recherches ont été infructueuses sur Nicolas de La Chambre, seigneur de Thenac, auquel s'intéresse M. de St-S. Il était contemporain de deux membres de sa famille qui tous deux comparaissent au ban de Saintonge de 1690 : Louis, seigneur de La Motte, né en 1651, mort en 1728, et Joachim, seigneur de Thenac et du Puy en Angoumois, né en 1658, vivant encore en 1703, fils de Charles de La Chambre, seigneur de La Motte, Brassaud (Varzay), Saint-Christophe, etc., et de Marie Labbé. Nicolas serait-il leur frère ? C'est assez probable, et il a pu, comme l'un et l'autre, s'attribuer le titre de seigneur de La Motte ou de Thenac, par indivis. Sa fille, Marguerite de Chambre, femme de Jean de La Croix de Jovelle, en Angoumois, accoucha d'une fille à La Motte : Marie de La Croix de Jovelle, qui fut baptisée le 22 février 1724 en l'église de Thenac. L'enfant eut pour par-

Digitized by Google

rain Jacques de Courbon, écuyer, seigneur de Saint-Léger, et pour marraine Marie de Robillard.

La M.

—

N° 615 : tome XVII, p. 53. *La famille Pokaire, Pocaire ou Pocquaire.* — Le *Nobiliaire de la généralité de La Rochelle* indique « Pocquaire, ou Pocaire, seigneur de Coulonges, de Juchault, etc., 1470 », avec la date de la maintenue, 28 novembre 1699.

Robert Pocaire, écuyer, reçut, par lettres du 16 juillet 1493, de François de Pons, 1er du nom, chevalier, vicomte de Turenne, prince de Mortagne-sur-Gironde, etc., deux pièces de marais salants dans sa terre d'Hiers, qu'il avait nouvellement acquise. *Histoire généalogique des pairs de France*, par le chevalier de Courcelles, t. IV, article Pons, p. 45.

L. A.

— Les Pocquaire ou Pocaire sont bien connus en Saintonge, à partir de Robert, le mari d'Antoinette Mousse, qui figure dans l'acte de 1506, cité par M. G. S. Robert Pocaire est donataire, le 16 juillet 1493, de deux pièces de marais salants en la terre d'Hiers, de François de Pons, vicomte de Turenne, seigneur de Marennes.

Je suis la filiation des Pocaire jusqu'au XVIIIe siècle. Ils ont été seigneurs de Coulonges, Cherves, La Tasnière, La Besne, Jonchaud, etc. Armes : *D'argent à cinq fusées de gueules en fasce.*

La M.

— Il y avait au XVIIe siècle, dans les environs de Cognac une famille de Pocaire ou de Poquaire qui a possédé notamment Fontaulière, commune de Cherves. J'avais pris sur elle, dans les minutes de Me Callandreau, des notes que je ne puis retrouver; mais je me souviens d'un détail curieux :

Une demoiselle de Pocaire, ayant épousé un homme beaucoup plus jeune qu'elle, lui fit par contrat de mariage une donation en considération de sa jeunesse. C'était le monde renversé ; ce qui est moins surprenant, c'est que les minutes de la même étude nous montrent très peu de temps après ces époux si mal assortis plaidant en séparation de corps.

J. P.

—

N° 620 : t. XVII, p. 56. — *M. de La Hogue.*

Louis-Egidius La Hogue, docteur de la faculté de théologie de Paris, membre et professeur de théologie du collège de Sorbonne, plus tard professeur de théologie dogmatique au collège de Saint-Patrick en Irlande, est l'auteur de *Saint Cyprien consolant les fidèles persécutés de l'église de France*, traduit du latin en 1797. Il a écrit encore *Exposé des motifs qui ont déterminé le clergé de France à se retirer en pays étranger ; Tractatus de ecclesia Christi ; Tractatus de religione* (1815), etc.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

—

Emile Pellisson, 1834-1896. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1896, in-8°, 18 pages, avec portrait. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er mars, et de divers journaux.)

—

D'Estrée (Paul). *Le nouvelliste sans fard.* Paris, Techener, 1896, in-8°, 16 pages. (Extrait à 30 exemplaires du *Bulletin du bibliographe* du 15 décembre 1896.)

Supplément à la bibliographie des journaux d'Eugène Hatin, cet opuscule nous révèle le nom d'un de ces gazetiers de Hollande, folliculaires éhontés, qui faisaient une si terrible guerre au gouvernement français, Prévôt de Maisons. Le duc de Bourbon voulut se débarrasser de ce critique gênant. On traita avec Dumoulin qui devait l'attirer de Liège en France où la Bastille l'attendait. Dumoulin reçut l'argent et ne livra que 33 numéros du *Nouvelliste*, dont M. Paul d'Estrée n'a pu avoir que le 22e. Mais dans les *Archives de La Bastille* qui n'ont plus de secret pour cet habile chercheur, il a retrouvé des fragments de la correspondance entre le lieutenant de police et son agent Dumoulin.

—

Fabre (Paul) de Commentry, correspondant national de l'académie de médecine, président de l'association des médecins de l'Allier, médecin en chef de l'hôpital de Commentry, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, etc. *Un médecin italien de la fin du XVIIe siècle. Georges Baglivi (8 septembre 1668, 17 juin 1707). Rectifications biographiques.* Paris, Steinheil, 1896, in-8°, 16 pages.

—

*Fils (Le) de la pauvre et le sphinx. Souvenirs posthumes d'un mystique, M. J***, recueillis et publiés par son ami O'Bell.* Paris, Ollendorff; La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1896, in-18, IX-380 pages. Prix : 3 fr. 50.

—

Fraineau, chanoine. *L'ouvrier au XXe siècle.* La Rochelle, Roux, 1896, in-8°, 98 pages. Prix : 60 centimes.

—

Garnault (Émile). *Mémoires sur la situation du compte de la caisse de tonnage des ports de La Rochelle.* La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1896, in-8°, 16 pages.

—

Gautier (B.) *Fasons godaille.* Royan, Victor Billaud, 1896, in-4°, 52 croquis. Prix : 4 francs.

Gautier est mort, mais Gautier vit toujours. C'est son 15me album saintongeais, et ce n'est pas le dernier ; il y en aura un autre, un dernier, hélas ! *La darnière métive.* On retrouve dans

Digitized by Google

ce 15me la même verve endiablée, la même finesse, légendes et croquis. Citons quelques légendes :

La politique : « Coume j'leuz'ai dit : Pour êt' republicain, je serai jamais republicain ; à c'te heure, copez-me l'cou, si vous voulez.

Ol est monsieu Constanss' que j'voudrés voir président de la chambre. N'en v'là z'in qu'avait ine boune manière de rappeler in député à l'ordre.

Encore chet à bas ! tieu drôle est pu pire qu'in ménistère. Moi j'dis que les anerchistes mériteriont d'avoir le cou copé : c'est qu'o n'y a pas que les Parisiens qu'i voulont faire sauter !

I m'avant pas trouvé bon p're feire in conseiller !..... Moi j'm'en ris : in homme qui paie des impositions dans trois communes.

Qu'est-on qu'j'allons noumer maire à c't'heure ? Nous faut in homme capable, in homme loyalle, in homme juste... Bein sûr. — J'avons pas meux que mait' Ragonneau..... — Badines-tu ?..... y en a d'bein pus riches que li dans la commune. »

Le mari et la femme : « Voyons, mon pauv'homme, qu'as-tu à te larmenter ?... Ton goret est-i pas bein vendu ? L'homme t'a donné ce que tu y as demandé..... — Justement ! si j'y avis d'mandé ine pièce de mais, i m'l'orait baillée. »

La philosophie un peu fataliste du paysan : « Que voulez-vous donc, ma boune amie, quand o y a queque bons coups à recevoir dans n'in menage, ol est d'hasard qu'o seye point la femme qui les attrape. »

Et l'égoïsme : « Est-ou vrai qu'il avant trouvé la pauv' veille Broutarde nigée dans vout' puits ?... N'en v'la in malheur ! — M'en parlez point, tenez. Faut que j'alle au diâbe à c't' heure pour avoir de l'eau. »

Et l'idylle ! Un grand gars *bise* ine jeine campagnarde : « Ah ! Ustelle, comme ta goule sent à bon. — Ol est que j'ai fait godaille. »

—

Geoffroy (Emmanuel). *Contribution à l'étude du Robinia Nicou Aublet, au point de vue botanique, chimique et physiologique.* Lille, imprimerie Le Bigot, 1895, in-8°, 89 pages et xi planches. (Extrait des *Annales de l'institut colonial de Marseille*, 2e vol., 1895.)

C'est un mémoire posthume que vient de publier la pieuse affection de ses maîtres et de sa famille. Né à Saintes le 12 décembre 1862, Emmanuel Geoffroy, d'une vieille famille de l'échevinage de Saintes, Geoffroy du Coudret et des Arènes, anoblie en 1702 par Louis XIV, pour services rendus à la ville (voir *Documents sur Saintes*, p. 165), après ses études achevées à Saintes, et bachelier ès sciences, entra à l'école de médecine et de pharmacie navales à Rochefort, fut nommé pharmacien auxiliaire le 2 juin 1885 et servit à la Réunion. En février 1887, il est reçu pharmacien de 1re classe à l'école de Montpellier et un peu plus tard licencié ès-sciences naturelles à la faculté des sciences

Digitized by Google

de Marseille. Par arrêté du 29 avril 1889, il est envoyé en mission dans la Guyane française pour y rechercher les arbres à gutta qui pourraient avantageusement remplacer les szonandra menacés de disparaître. Son succès fut complet, mais au prix de quelles fatigues ! Forcé par la maladie de revenir en France, il prépara dans les laboratoires de l'école de pharmacie de Nancy un travail sur une espèce de *Robinia* qui sert aux indigènes de la Guyane à capturer le poisson. C'était le sujet d'une thèse inaugurale pour l'obtention du diplôme de pharmacien supérieur. Mais en 1892 il fut désigné de nouveau pour servir dans les hôpitaux de la Martinique. Miné par les fièvres, il était trop faible pour partir. Un congé lui fut accordé. Après deux mois passés dans sa famille à Saintes, il reprit à Nancy ses travaux commencés, et le jour même où il allait soutenir sa thèse, il succombait à un accès de fièvre chaude. La publication de cette œuvre « constitue donc un pieux hommage rendu au chercheur qu'un brillant avenir attendait si la mort impitoyable ne l'avait pas ravi prématurément à la science et aux légitimes espérances de ses maîtres. »

—

Gourdon (Georges). *Cronstadt-Toulon-Paris*. Paris, Lemerre, 1896, in-18, 16 pages. Prix : 50 centimes. Voir *Revue*, xvi, 439.

— *Guillaume d'Orange*, poème dramatique. Paris, Lemerre, 1896. Achevé d'imprimer le 12 juin 1896 par la société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, rue Chanzy, 123, Rochefort sur mer. (Voir *Revue*, xvi, page 435, n° de novembre 1896.)

—

Gourivaud (Abel), chef de clinique médicale à l'école de médecine de Limoges. *Contribution à l'étude de l'ankylose des osselets de l'ouïe* (thèse). Toulouse, imp. Marquès, 1896, in-4°, 91 pages.

—

Granges de Surgères (Le marquis de). *Registres des protestants de Nantes, Blain, Le Ponthus, Sucé et Vieillevigne*. Actes de l'état civil reproduits ou analysés. Nantes, l'auteur, 66, rue Saint-Clément, 1897, in-8°, xi-72 pages.

Ce nouvel ouvrage de M. de Surgères a été tiré à 110 exemplaires sur papier teinté, par l'habile imprimeur M. Emile Grimaud, de Nantes. N'en aura pas qui voudra. Il reste encore quelques exemplaires dont on en recevra un franco contre 4 fr. 60 envoyés à M. Grimaud, place du Commerce, n° 4.

On sait la rareté des registres d'état civil protestants et combien, à cause de cela, il est difficile pour les familles protestantes de constituer leur généalogie.

M. de Surgères a donc rendu service à un certain nombre d'entre elles, en leur fournissant des documents authentiques. Quel dommage qu'il n'ait pas joint à sa plaquette une table onomastique, lui qui sait si bien les faire et si commodes ! La pré-

Digitized by Google

face est à lire; il y constate une fois de plus le caractère politique de la réforme au XVIe siècle, surtout pour les gentilshommes.

M. de Surgères annonce pour paraître prochainement le répertoire biographique et généalogique de la *Gazette de France*, 1651-1790.

—

GRELLET-DUMAZEAU (A.). *La société bordelaise sous Louis XV et le salon de Mme Duplessy*. Portrait et index. Bordeaux, Feret, 1897, in-8°, 447 pages. (Voir *Revue*, XVII, p. 47.)

—

GUIBERT (Louis). *La pierre dite de Saint-Martin à Jabreilles*. Limoges, Ducourtieux, 1896, in-8°, 11 pages, avec gravures.

Un bas-relief représente un homme ou une femme tenant la bride d'un cheval. Plus de doute, c'est saint Martin descendu de sa monture pour secourir un pauvre; de là le respect dont la population entoure ce bloc. M. Louis Guibert, impitoyable pour la légende, montre que nous avons là la déesse Epona qui présidait aux écuries, la patronne spéciale des éleveurs et des sporstmen.

—

GUIRAUD (Le baron Alexandre), de l'académie française. *Le petit Savoyard*, avec une lettre du marquis Costa de Beauregard. Illustrations de Jean de Waru. Paris, Alphonse Lemerre, 1897, petit in-4°, 19 pages.

Qui n'a récité, qui ne sait par cœur, cette touchante élégie du *Petit Savoyard?* Le baron Guiraud avait d'autres œuvres pour se faire ouvrir les portes de l'académie française. Qui les connaît? Sa simple trilogie si naïve et si vraie : *Le départ, Paris*, *Le retour*, a fait verser bien des larmes et c'est elle qui assure l'immortalité à son nom. Ainsi la romance ; *Ah! que j'ai donc souvenance!* a plus fait pour la gloire de Chateaubriand que tous ses vers, y compris *Cromwel* et sans excepter la tragédie de *Moïse*. La fille de Guiraud, Mme de Laprade, mue par un sentiment filial, a réédité ce petit chef-d'œuvre qu'on ne trouve plus guère que dans les anthologies. De plus, elle y a joint de fort jolis dessins de Jean de Waru. Le récent académicien, M. Costa de Beauregard, a écrit quelques lignes de préface ; Lemerre édite le tout. Que faut-il de plus pour assurer un regain de célébrité à cette émouvante poésie?

—

HÉRY (René), docteur en droit, avocat à la cour d'appel, lauréat de la faculté. *Les léproseries dans l'ancienne France*. Paris, A. Pedone, 1896, in-8°, 144 pages.

C'est une curieuse application des idées humanitaires ayant eu cours au moyen âge que M. René Héry a étudiée dans sa thèse de doctorat en droit intitulée *Les léproseries dans l'ancienne*

Digitized by Google

France. La lèpre a jadis régné sur notre sol et y a fait de déplorables ravages; l'étude de cette maladie dans le passé intéresse à la fois l'historien, le philosophe, le médecin et le jurisconsulte. M. Héry avait à traiter le sujet au point de vue juridique, et il s'en est parfaitement acquitté. Laissant à peu près de côté tout ce qui concerne la situation juridique et sociale des lépreux, il a présenté un tableau de ce qu'étaient autrefois les léproseries, ladreries, maladreries.

Les léproseries ont été surtout fondées après l'an mil. Elles étaient très nombreuses en France. Dans la seule région qui forme aujourd'hui le département de l'Aube, M. d'Arbois de Jubainville a constaté l'existence, au XIIIe siècle, de soixante hôpitaux ou maladreries.

On suit avec intérêt M. Héry dans tous les détails qu'il donne sur le fonctionnement administratif des léproseries et sur les personnes et les congrégations qui les desservaient. Après nous avoir exposé ce que les léproseries étaient devenues sous la direction de l'ordre de Saint-Lazare, l'auteur nous montre les efforts que fit plus tard la royauté, à la suite des abus qui s'étaient produits, pour faire fermer ces établissements qu'elle avait dû elle-même réglementer et où les mendiants et les maraudeurs étaient devenus plus nombreux que les lépreux.

M. Héry a fort bien condensé tout ce qu'il y avait à dire; mais son travail aurait pu être plus documenté. Il y aurait à ajouter à sa bibliographie un grand nombre d'autres études importantes du genre de celles qu'il a citées.

M. Héry, qui est des Deux-Sèvres, aurait peut-être pu aussi, incidemment, nous parler des léproseries qui existaient dans cette région. Niort possédait une maladrerie (L. Favre, *Histoire de la ville de Niort*. p. 103). Il y en avait aussi une près de Parthenay (Bélisaire Ledain, *Histoire de Parthenay*).

Dans la Saintonge. on trouve aussi un certain nombre d'oratoires, la plupart ruinés en partie, dont la situation révèle leur destination, qui était de servir d'hôpitaux aux lépreux. Dans le seul arrondissement de Jonzac, M. l'abbé Letard a constaté l'existence de six maladreries, parmi lesquelles il cite celles de Jonzac, Réaux, Chepniers, La Garde et Mirambeau. Ainsi que le montre Denys d'Aussy dans son étude sur *l'Assistance dans les campagnes avant 1789* (*Revue des questions historiques*, 1er octobre 1888, t. XLIV, p. 540. Voir compte rendu dans la *Revue de Saintonge*, t. IX, p. 194), on découvre presque partout en France des traces de fondations analogues.

G. REGELSPERGER.

—

JOANNE (Adolphe). *Géographie du département de la Charente-Inférieure*, 7e édition. Paris, Hachette, in-16, 63 pages, 12 gravures et carte coloriée. Prix : 1 fr.; 16 décembre 1896,

---

Digitized by Google

A la librairie **J.-B. Baillière**, 19, rue Hautefeuille, à Paris :

Dictionnaire de chimie, comprenant les applications aux sciences et à l'industrie, par Emile Bouant, agrégé des sciences physiques. Introduction par L. Troost, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences. 1 vol. gr. in-8° de 1.120 pages à colonnes avec 650 figures.

Paraît en 24 séries hebdomadaires de 48 pages à . . . . . 1 fr.

Sous des dimensions relativement restreintes, le *Dictionnaire de chimie* de M. Bouant contient tous les faits de nature à intéresser les chimistes, les industriels, les fabricants de produits chimiques, les médecins, les pharmaciens, les étudiants.

Traité expérimental de Magnétisme. *Physique magnétique.* Cours professé à l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, par H. Durville. Deux volumes reliés avec portrait, signature autographe de l'auteur et 56 figures dans le texte. Chaque volume, 3 fr., à la *Librairie du Magnétisme*, 23, rue Saint-Merri, Paris.

Cet ouvrage, qui comprend deux volumes, est écrit méthodiquement, dans la forme d'un traité de physique, et, en effet, l'auteur ne parle que de physique. Mais, c'est une physique inconnue par laquelle il démontre que le magnétisme — qui est tout différent de l'hypnotisme — s'explique parfaitement par la *théorie dynamique*, et qu'il n'est qu'un mode vibratoire de l'éther, c'est-à-dire une manifestation de l'énergie.

L'ouvrage de M. Durville, illustré de nombreuses figures inédites qui facilitent encore l'intelligence du texte, est des plus intéressants, car il classe désormais le magnétisme animal tant controversé depuis trois siècles, au rang des sciences naturelles.

(*Journal de médecine de Paris*. 28 juin 1896).

Signalons à tous ceux qui s'intéressent au journalisme contemporain une publication actuellement en cours : **Le nouveau Guide de la Presse,** qui comprend des renseignements très détaillés sur tous les journaux et périodiques paraissant en France et à l'Etranger.

Outre les indications ordinaires, on y trouve, pour chaque journal, le nom des collaborateurs et correspondants principaux, les prix des annonces, etc., etc. C'est le travail le plus complet du genre qui soit paru jusqu'à ce jour ; les recherches y sont très faciles, car le classement des journaux est fait non seulement par villes, mais aussi par genres, périodicités, opinions politiques, etc.

Demander spécimen et renseignements à **M. E.-G. Raymond**, 21, quai Saint-Michel, Paris.

La **Correspondance Rose**, organe bi-mensuel des savants, des collectionneurs, des historiens, des investigateurs et des bibliophiles ; questions, réponses, chronique et bibliographies ; liste mensuelle des livres rares et objets curieux à céder ou échanger.

La *Correspondance Rose* offre la meilleure voie aux littérateurs et aux savants pour mener à bonne fin leurs investigations et leurs recherches. Paraissant deux fois par mois, elle donne sans retard les solutions ou les réponses aux questions demandées.

Le prix de la souscription est de **douze francs** po ur l'année et doit être adressé en un mandat-poste à l'Editeur de la *Correspondance rose*, **M. R. de Graville**, 13, rue Spontini, à Paris.

Digitized by Google

Le numéro du 15 février de **La Quinzaine** débute par un remarquable article de M. Petit de Julleville, sur M. *Gaston Paris*, l'académicien d'hier. M. Welschinger raconte l'histoire de *l'Assemblée nationale de Bordeaux* en 1871, donnant à ce sujet des renseignements aussi précis et aussi intéressants que peu connus. Une étude posthume de l'abbé Xilliez sur *la Psychologie du tuberculeux* aborde un sujet nouveau traité avec une délicatesse de touche et une acuité de vision qui font déplorer la mort précoce de l'auteur. M. A. Desjardins, en quelques pages reproduites d'une conférence sur *Dieu et la Patrie*, montre quelle énergie le patriotisme puise dans la croyance en Dieu. La suite du roman *Maman Bourgeray*, et du voyage de M. R. de Souhesmes, *De Saint-Pétersbourg à Samarkande*, une *Critique dramatique* de M. Saint-Auban, complètent ce numéro très nourri qui s'achève par une pénétrante causerie de M. Gabriel Aubray à propos du mariage tel que le font paraître les mœurs nouvelles d'une société prétendue élégante.

ABONNEMENT. — France : Un an, 24 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques : Un an, 20 fr.

Administration : 45, rue Vaneau, Paris.

La *Revue du monde catholique*, dans son numéro du 1er février 1897, contient :

Réponse de M. Sabatier, doyen de la faculté protestante de Paris, par le R. P. G. Fontaine. — *Une page d'histoire contemporaine. Le général Trochu*, Norbert Lallier. — *Chez les canaques.* — *Rôle de la papauté dans la société*, chanoine Fournier. — *Les druides*, Paul le Breton. — *La Crète*, Aug. Lepage. — *L'état actuel de la grande industrie*, Urbain Guérin. — *Le* « Præco Latinus », *journal d'Amérique et le latin langue universelle*, Louis Robert. — *Pour l'autel et le foyer* (roman), Henri Hoisnard.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Sommaire de la livraison du 5 février 1897 :

I. Encore les mécomptes de l'Université, P. J. Burnichon. — II. Dix jours à travers l'Hellénisme (fin), P. H. Lammens. — III. L'utilisation des chutes du Niagara, P. J. de Joannis. — IV. L'Ethiopie chrétienne, A. d'Abbadie. — V. Nouveaux avertissements de la statistique, P. P. Fortin. — VI. Alaska, P. J.-B. René. — VII. Revues : Questions d'apologétique, P. X.-M. Le Bachelet. Questions d'histoire, P. H. Chérot. — VIII. Livres. — IX. Principaux événements de la quinzaine.

L'Ouest artistique et littéraire du 15 janvier 1897 contient : Souvenirs bibliographiques et littéraires, Hippolyte Lucas. — Légende, Sylvane de Kerhalvé. — Origine des colliers celtiques, H. Le Norcy. — Royale énigme, René d'Anjou. — Bébé professeur, B.-H. Gausseron. — Chronique musicale et dramatique, L. de D. — *Poésies*, par Emile Hinzelin, Parker, Daxor, Adam. — Les collectionneurs de l'Ouest. — Nos compatriotes.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Revue de la presse.

AVIS ET NOUVELLES : Distinctions honorifiques; Population de la Charente-Inférieure ; Conférences ; Congrès de la Sorbonne : Poste maritime au XVIIIe siècle ; Les prénoms à La Rochelle ; La pile de Villepouge et les fana, etc.

A TRAVERS LES REVUES : Barbezieux en 1771 ; Le P. Camille de La Croix ; Procès pour des noms de famille : Eustache de La Marche, Dreux-Brezé et Lannes de Montebello ; les Montbel ; Saint Vivien, saint Cybard ; L'année de la grande peur ; La terreur à Rochefort ; Théodore Paléologue ; Rolland Hébert ; Portraits de Mme de Maintenon et de Charles d'Aubigné ; Le siège de Royan en 1622.

NOTES D'ÉTAT CIVIL. — *Décès* : Aimé, Allicz, Barreau, Henri de Beaucorps, Bernardin, Bourat, Mme de Callières, Mme de Champagnac, Cotard de Lisle, Drouillard, le colonel Julien-Laferrière, le général de Larclause, Pierre de Manes, Paul Mercier, Aimery de Rochechouart, Vast-Vimeux. — *Mariages* : Bellivier de Prin et Yvonne de Gourville ; Guenon des Mesnards et Boisgiraud ; Goullard d'Arsay et Andrée Desazards ; Planty et Jeanne Robin.

ARCHÉOLOGIE : Objets gallo-romains à Chérac ; Le fanum de Chagnon-Villepouge ; Sceau de Thézac ; Inscription campanaire à La Rochelle ; La couronne murale.

VARIÉTÉS : I. Louis Gauffier ; II. Bernard Palissy à Sedan ; III. Maître Dufaure ; IV. Le colonel Faure du Vercourt de La Curaterie ; V. Quatre documents liturgiques sur saint Eutrope ; VI. Le séminaire de Saintes.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Eugène de Pradel ; Les faux louis de La Rochelle ; Un billet d'enterrement ; Anne de Xainctonge ; Ancienne affiche de théâtre ; Le sculpteur Jacques d'Angoulême ; Le Breuil d'Arces ; Prospectus d'une chirurgien-dentiste d'Angoulême ; Taillefer de Léon.

BIBLIOGRAPHIE : *LA-LO*.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 20 février (Bureau)

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier est adopté.

Le président a le regret de faire part de la mort récente de M. Louvel, ancien sous-préfet de Saintes, préfet de Vaucluse.

Il transmet les remerciements de M. Joyer pour la médaille qui lui a été offerte.

Admission de deux nouveaux membres.

Digitized by Google

Est provisoirement accepté l'itinéraire suivant pour l'excursion du printemps : Merpins, Cognac, Gensac-la-Pallue, Bourg, Saint-Brice, Saint-Trojan.

L'assemblée générale annuelle des membres de la société n'ayant pu avoir lieu le 13 février, est fixée au 13 mars.

Des remerciements sont votés à M. Maufras, qui a fait don à la société d'un grand nombre de pièces anciennes.

—

Séance du 13 mars (réunion générale annuelle)

Lecture du procès-verbal de la séance du 20 février et admission d'un nouveau membre.

L'installation actuelle de la bibliothèque de la société étant insuffisante, on vote son agrandissement par la pose de nouveaux rayons.

Parmi les volumes publiés par la société, ceux qui constituent sa réserve devenant de plus en plus encombrants, on décide qu'il en sera vendu un certain nombre.

Sur l'avis de M. Dangibeaud, une seule modification est apportée au projet d'excursion adopté dans la séance précédente : Merpins est remplacé par Ars, localité plus intéressante. La date de cette excursion sera fixée ultérieurement.

M. Dangibeaud demande que le volume d'archives soit, à l'avenir, consacré surtout à la publication de textes inédits.

M. de Beauvais, trésorier démissionnaire, expose la situation financière pour 1896 :

l'actif est de.	7.790 fr.	40
Le passif, de	7.460	40
Différence	330	»
A ajouter 15 cotisations dues	195	»
Total de l'actif.	525 fr.	»

Le président, après avoir remercié M. de Beauvais des services qu'il a rendus à la société dans l'exercice de ses fonctions, propose de les confier à M. Jules Gandaubert, pharmacien en chef de la marine en retraite. Ce choix est ratifié par un vote unanime.

Lecture de quelques passages du travail de M. Jules Pellisson sur le poète Bertrand Bernard de Javerzac et sa famille.

—

Séance du 18 mars (bureau et conseil d'administration)

Le procès-verbal de la séance du 13 mars est adopté.

M. Gandaubert, après avoir pris connaissance de l'article des statuts concernant le trésorier, consent à remplacer dans ces fonctions M. de Beauvais, qui lui remet les fonds de la société avec une note détaillée sur la situation financière actuelle.

La séance est levée après l'accomplissement de ces formalités, unique but de la réunion.

—

Digitized by Google

BUDGET DE 1896.

Actif.

420 cotisations de 1896 . . .	5.806 fr.	95		
— de 1895 . . .	203	05		
Intérêts	554	80		
2 rachats.	300	»		
Vente de Bulletins, volumes et insignes	88	90		
Tour de Broue (souscriptions) .	245	»		
En numéraire	591	70		
Total	7.790 fr.	40,	ci	7.790 fr. 40

Passif.

Impression Revue et volume .	6.078 fr.	85		
Loyer de 1896	250	»		
Impôts.	34	50		
Affranchissement de la Revue, frais de poste, de bureau et divers	504	»		
Rédaction du *Bulletin* . . .	300	»		
Tour de Broue	293	05		
Total	7.460 fr.	40,	ci	7.460 fr. 40
Différence				330 fr. »
15 cotisations en retard				195 »
Total. . . .				525 fr. »

Saintes, le 17 janvier 1897.

Le Trésorier,
A. DE BEAUVAIS.

REVUE DE LA PRESSE

Ont publié le sommaire de la livraison du 1er mars de la REVUE : L'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 10 ; l'*Union conservatrice* et l'*Ere nouvelle* du 11, le *Bulletin religieux* du 13, l'*Echo de Jonzac* et le *Phare des Charentes* du 14.

Le *Polybiblion* de mars signale dans notre numéro de mars : Tumulus à Juicq ; la pile de Varaize ; le séminaire de Saintes ; les armes de la famille Jacques Fontaine ; Palissy à Sedan ; une protestation contre l'abolition des titres de noblesse ; les noms des rues à Fouras ; à quoi servaient les cartes de l'abbé Bouhier ; cartes de visite saintongeaises ; « Une peurcession peur fère mouiller. »

Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 17 mars a reproduit, de notre numéro du 1er, *La fille d'Alfred de Musset à La Rochelle.*

Digitized by Google

Le Bulletin de la société historique du Périgord de janvier-février 1897, transcrit de notre livraison du 1er novembre un passage du discours de M. Oudet sur la victoire de Du Guesclin à Périgueux, et « une note de notre aimable et spirituel correspondant, M. Tamizey de Larroque », sur l'empoisonnement par les araignées ; et dans celui du 1er janvier, la question relative à Thenac et « quelques chansons lestement tournées par l'aimable poète-musicien Lacout. »

—

L'*Annuaire du conseil héraldique de France*, pour 1897, 10e année, s'exprime ainsi sur la *Revue de Saintonge et d'Aunis* : « Nous avons dit de cette revue, organe de la société des *Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, présidée par le savant M. Louis Audiat, qu'elle est des plus doctes et des plus intéressantes. Son XVIe volume confirme cette appréciation. C'est une véritable encyclopédie saintongeaise, tant pour le présent que pour le passé. »

—

Les *Bulletins* de la société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1896, signalent, dans notre numéro de novembre, l'article *Fêtes de Broue*.

—

Le Polybiblion d'avril rend compte du t. XXIV des *Archives*, *Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély*... « Il ne faudrait cependant pas croire que, dans ce volume, on ne peut trouver que des renseignements d'une portée restreinte ; on y rencontre également beaucoup de faits pouvant intéresser toute la région et même des lettres des rois Philippe VI, Jean le Bon, Charles V et Charles VI. Sous forme de préambule et avant la transcription des registres, l'éditeur a donné la copie d'un certain nombre de documents du Xe, du XIIe, du XIIIe et du commencement du XIVe siècle. Nous signalerons en particulier un diplôme de Hugues Capet et des lettres patentes de Philippe le Bel et de Charles IV. Dans une préface de vingt-six pages, il a également condensé tous les renseignements utiles à connaître sur le passé de Saint-Jean d'Angély au point de vue administratif. On a ainsi une bonne histoire des institutions de cette ville jusqu'à la fin du XIVe siècle en particulier. Ce travail se termine, comme tous les volumes des *Archives historiques de Saintonge*, par une table onomastique bien complète. »

—

A propos de la question du fouet comme moyen d'éducation traitée dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, M. Paul d'Estrée cite un passage de « l'excellent travail de M. Louis Audiat dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (XXV, 1896), sous ce titre : *l'Instruction primaire gratuite obligatoire avant 1789*... »

—

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

Dans sa séance du 13 mars, la société des *Archives* a choisi pour trésorier M. Jules Gandaubert, chevalier de la légion d'honneur, ancien pharmacien en chef de la marine, cours Lemercier, 164, à Saintes. C'est donc à lui désormais que nos confrères doivent s'adresser pour tout ce qui concerne la comptabilité de la société.

—

Le 18 mai aura lieu l'excursion annuelle de la Société. Le rendez vous est à la gare du Pérat, à l'arrivée du train de Saintes à Angoulême, 8 heures 43. On visitera Ars, église et château : Gimeux, Genté. Déjeuner à 11 heures à Gensac ; visite de l'église, du gouffre ; Bourg, église et château, l'abbaye de Chatres, château de Garde-Epée, etc. Des trains partent, le soir, de Cognac pour la ligne de Saintes à 5 h. 51, 7 h. 30 et 8 h. 35, et pour Angoulême à 7 h. 21 et 10 h. 31.

Les membres de la société qui désirent prendre part à l'excursion sont priés d'en donner avis au président avant le 15 mai dernier délai.

—

La société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, célébrera, en juillet, la 50e année de sa fondation par un congrès et des excursions auxquels elle invite la société des *Archives*.

—

Par décret du 9 mars, notre confrère M. Alois-Charles Cantaloube, capitaine de frégate de réserve à Saintes, 31 ans 4 mois de services, dont 25 à la mer, chevalier de la légion d'honneur du 30 décembre 1868, a été promu officier de la légion d'honneur.

Par décret du 16 avril, sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, a été nommé chevalier de la légion d'honneur, notre confrère, « M. Alcide-Charles-Jean Dessalines d'Orbigny, armateur, maire de La Rochelle, président de la chambre de commerce de cette ville dont il fait partie depuis 1872, président du conseil d'arrondissement, membre du conseil municipal depuis 1874, ancien juge au tribunal de commerce, membre du jury de l'exposition de Rouen. »

—

Par arrêté du 23 avril, notre confrère. M. Jean-Marie-Hippolyte d'Arlot de Saint-Saud, membre de la société historique et archéologique du Périgord, a été nommé officier d'académie.

—

Par arrêté (30 mars) du ministre de l'instruction publique, ont été nommés membres correspondants du ministère nos confrères suivants :

Digitized by Google

MM. Louis Audiat, président de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* ; Georges Musset, président de la commission des arts ; Gustave Labat qui en outre, le 1er avril, a été élu par l'académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, membre résidant, en remplacement de Charles Marionneau, peintre et publiciste, correspondant de l'institut; Paul de Fleury, archiviste de la Charente.

—

Un congrès mutualiste s'est tenu à Saintes les 22-25 avril, sous la présidence de M. Justin Laurent, professeur au collège de Saintes et président de la société des travailleurs, qui avait organisé ce congrès et a été décoré de la légion d'honneur. Notre confrère M. le baron Oudet a été élu président de la 4e section. Une trentaine de mémoires avaient été envoyés. Le deuxième prix de la 1re section (médaille d'or), a été obtenu par notre confrère M. Barraud, de Boutiers Saint-Trojan.

—

Au concours de poésie ouvert à Paris par la société Valentin Haüy, sous la présidence de M. François Coppée, et dont le sujet imposé était *Le poète aveugle dans la vie*, notre confrère, M. Théophile Pannetier, professeur de piano à Saintes et organiste de l'église Saint-Vivien, a obtenu une médaille de bronze.

—

Dans sa séance publique annuelle du 5 avril, la société de géographie de Rochefort a décerné les prix du concours ouvert entre les instituteurs de la Charente-Inférieure pour la monographie d'une commune : 1er prix, 100 fr. et un diplôme de médaille de vermeil, à M. Victor Guiet, instituteur à Semussac, pour la monographie de cette commune ; 2e prix, 60 fr. et un diplôme de médaille d'argent, à M. Mageau, instituteur à Soubise, pour la monographie de cette commune; 3e prix, 40 fr. et un diplôme de médaille de bronze, à M. Souc, instituteur à Port-d'Envaux. Une mention honorable a été attribuée à M. Roucher, instituteur à Saint-Hippolyte, pour la monographie de Beauvais-sur-Matha.

—

Le 14 septembre 1896, M. Ulysse-Félix Richard, conseiller général de la Charente, né à Saint-Simon (Charente) le 11 mars 1846, et son fils, Ulysse-Félix Richard, négociant, né à Saint-Simon, le 31 octobre 1870, demeurant à Vibrac (Charente), se sont pourvus à l'effet d'ajouter à leur nom celui de Delisle, sous lequel ils sont connus.

—

La *Bibliothèque de l'école des chartes* (1896) mentionne, parmi les admissions au concours de l'école des chartes du 7 novembre 1896, avec le numéro 1, M. Léon-Michel-Marie-*Jacques* de Dampierre, petit-fils du marquis Elie de Dampierre.

—

Digitized by Google

Notre confrère, M. Gaston Ard, ingénieur des arts et manufactures, a fait gratuitement, depuis le 7 mars, à Cozes, tous les quinze jours, un cours élémentaire de chimie agricole.

—

Notre confrère, Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, vient d'instituer dans son diocèse l'inspection régulière des écoles primaire libres, au point de vue hygiénique, moral et pédagogique : heureuse innovation qui aura certainement des imitateurs.

—

Feu notre confrère Emmanuel Pineau, médecin au Château, décédé le 11 décembre (voir *Revue*, XVII, 24), qui avait recueilli dans l'île d'Oleron tous les objets pouvant se rattacher à la période préhistorique, a voulu que toute cette précieuse collection étiquetée, classée et mise sur carton, n'occupant pas moins de 30 mètres carrés, fût déposée au musée d'histoire naturelle de La Rochelle. « Nous devons évidemment, dit le *Courrier de La Rochelle* du 14 mars, cette libéralité aux excellentes conditions dans lesquelles se trouve notre musée d'histoire naturelle que les collectionneurs enrichissent, sachant que l'objet de leurs recherches restera à tout jamais acquis à la science. C'est à cette préoccupation qu'avait obéi Boisselier lorsqu'il légua sa précieuse collection au musée de La Rochelle. »

—

Le *Journal officiel* du 21 mars publie le rapport adressé par le directeur de l'office du travail à M. Henry Boucher, ministre du commerce, sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1895. Voici ce qui concerne le département de la Charente-Inférieure. Au recensement de 1896 on a constaté que la population y avait diminué de 10.000 habitants en quatre ans. L'excédent des décès sur les naissances a été pour 1895 de 1,491.

Naissances légitimes du sexe masculin . .	3.964	7.697
— — du sexe féminin . . .	3.733	
Naissances naturelles du sexe masculin . .	190	387
— — du sexe féminin . .	197	
Total général des naissances.		8.084
Décès du sexe masculin	5.064	
— — féminin	4.512	
Total des décès.		9.575
Excédent des décès.		1.491

La population totale du département était en 1896 de 455.210 habitants. Les mariages ont été de 3,107 et celui des divorces de 56.

—

Digitized by Google

Le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle* du 27 mars contient le compte rendu des offrandes diocésaines pour les œuvres catholiques. En voici le résumé :

ARCHIPRÊTRÉS	Denier de Saint-Pierre 1895-1896		Propagation de la foi 1895-1896		Sainte-Enfance 1895-1896	
La Rochelle.	791 90	815 50	3.375 95	3.631 70	2.149 55	1.761 40
Saintes . .	685 15	801 70	2.217 85	2.351 60	984 70	944 45
Rochefort .	489 85	467 15	1.355 »	1.619 75	944 95	931 15
St-J. d'Ang.	261 15	260 25	917 80	1.192 45	323 80	370 95
Jonzac . .	582 55	558 60	1.342 85	1.521 85	674 80	672 40
Marennes .	303 95	322 10	1.544 95	1.397 25	1.017 45	940 05
Donsanonym	65 »	7 60	635 »	280 »	15 »	95 »
TOTAUX .	3.179 55	3.232 90	11.389 40	11.994 60	6.110 25	5.718 40

En outre, l'œuvre des Lieux saints a produit 808 fr. 90.

L'association catholique de Saint-François de Sales, 8,558 fr. 40, dont 8.306 fr. 20 ont été dépensés.

L'œuvre des campagnes, 2,765 fr. 70, dont 2,248 fr. 45 ont été dépensés.

Œuvre de l'adoption, 1,058 fr. 40 qui ont contribué à l'entretien d'orphelins du diocèse, répartis en différentes maisons.

Œuvre des écoles d'Orient, 300 francs.

Œuvre du bienheureux de La Salle (souscriptions recueillies à La Rochelle en 1896), 508 francs.

—

Le musée de La Rochelle a reçu de l'état en dépôt un superbe vase des manufactures de Sèvres, de 1 mètre de hauteur, de forme étrusque, signé de M. Emile Belet 1893, et aussi un tableau de M. Laurent Desrousseaux, représentant une scène de la Maternité, *La pesée des bébés à 5 heures du soir*, qui a figuré au salon des Champs-Elysées en 1895.

—

Les journaux sont remplis de détails sur le voyage dans la Vendée, la Loire-Inférieure, la Charente-Inférieure et les Deux-Sèvres de M. le président de la république, les 20-27 avril dernier. Tout s'est très bien passé et ponctuellement passé. A La Roche-sur-Yon, il a inauguré le monument de Paul Baudry, à Nantes celui des enfants de la Loire-Inférieure morts pour la patrie en 1870, A La Rochelle, on lui a montré des chartes de l'hôpital d'Auffrédy ; à Rochefort, il a reçu en audience particulière M. Mériot qui lui a lu une pièce de vers. A Saintes, il a assisté à une séance du congrès mutualiste, à l'inauguration du palais de la caisse d'épargne et au banquet de l'association des commis voyageurs. On a oublié de lui montrer la crypte de Saint-Eutrope, dont la vue, écrit M. Chincholle dans le *Figaro*, vaut le voyage, les arènes, et surtout le curieux musée archéologique près duquel il a passé incognito. Un journal

Digitized by Google

de La Rochelle, le *Courrier*, reprochait à la municipalité de n'avoir pas arboré comme motif décoratif le blason de la ville. N'avoir pas à Saintes fait voir que le président de la république s'intéressait aussi aux souvenirs glorieux des cités qu'il visitait, a été une faute, d'autant que c'était un moyen de révéler à tous, aux étrangers, aux habitants même, aux rédacteurs de journaux qui l'auraient fait connaître partout, la richesse incomparable d'un musée gallo-romain unique en son genre. Cinq minutes eussent suffi. M. Raynal, ministre des travaux publics, avait jadis visité Saint-Eutrope et l'amphithéâtre.

—

On annonce pour paraitre au commencement de mai, à Saintes, chez M. Alexandre, imprimeur-lithographe, avenue Gambetta, 123, *Saintes-exposition*, bulletin officiel de l'exposition de Saintes ; à Saint-Jean d'Angély, chez M. Ch. Renoux, imprimeur, *Le catholique, organe mensuel de la défense contre le péril protestant.*

—

Conférences. — A La Rochelle, le 6 mars, *L'éclairage par L'acétylène*, par M. Lusson, directeur du laboratoire municipal, professeur au lycée ; le 13 *L'alliance franco-russe*, par M. Dupuy ; le 1er avril, *Dans les Alpes*, par M. Edouard Rod ; à Saint-Xandre, le 7 mars, *Histoire du vin*, par M. Bedeau, professeur au lycée ; le 14, *Les usages curieux des différents peuples*, par M. Druet, instituteur ; le 10 mars, à Saintes, le 11, à La Rochelle, le 12, à Rochefort, *Les massacres d'Arménie*, par M. Thoumaian, professeur arménien ; le 23, à Saint-Jean, *L'enfance devant la justice répressive*, par M. Chéneau, avocat, secrétaire de la ligue de l'enseignement ; le 29, à Paris, à l'institut Rudy, 4, rue Caumartin, (Voir cette conférence dans la *Revue politique et littéraire* des 24 avril et 1er mai), *Eugène Fromentin*, par M. René Bazin ; le 5 avril, à Rochefort, *Constantinople en 1896* (avec projections), par M. le docteur Mellier, des messageries maritimes ; le 10, *Un danger national, l'alcool*, par M. Ruyssen, professeur de l'université, délégué du comité contre l'usage des boissons spiritueuses ; le 7, à Saintes, le 25, à La Rochefoucauld, *Les œuvres de mer*, par M. Gabriel Audiat (voir compte rendu dans le *Vrai peuple*, le *Rappel charentais*, le *Moniteur de la Saintonge* du 11, l'*Indépendant* du 14, l'*Echo rochelais* du 15 et le *Matin* d'Angoulême du 28) ; — le 12, au cercle des étudiants catholiques du Luxembourg, *Le régime pénitentiaire et le christianisme*, par M. l'abbé Gellé, du diocèse de La Rochelle ; le 13, à Cognac, *La solidarité*, par M. Gervais Robin, avocat à Cognac ; le 29, à Paris, par M. Rouyer, de Saintes, ingénieur à Paris, *L'antisémitisme*, en réponse à celle qu'a faite, le 27 février, M. Leroy-Beaulieu, de l'institut, et qui a paru dans la *Revue politique et littéraire* du 10 avril.

—

Digitized by Google

LE CONGRÈS DE LA SORBONNE

Le congrès des sociétés savantes à la Sorbonne a eu lieu les 20, 21, 22 et 23 avril. Nous extrayons des comptes rendus du *Journal officiel* ce qui concerne les communications faites par des membres de la société des *Archives*.

A la section d'histoire, « M. Emile Garnault, membre de l'académie de La Rochelle, fait une communication sur la *Poste maritime au dix-huitième siècle*, service qui, alors, ainsi que précédemment, était fait gratuitement par les soins des armateurs et capitaines de navires. Quand un armateur avait un navire en partance, il suspendait un sac dans son comptoir, et chaque personne était admise à y déposer ses lettres pour nos colonies; elles étaient transportées gratuitement. A l'arrivée d'un navire à La Rochelle, dès que le capitaine mettait pied à terre avec les lettres dont il était chargé, un employé de la chambre de commerce se présentait pour en prendre charge, s'occupait de faire sécher les paquets mouillés; puis il remettait à la poste les correspondances pour l'intérieur du royaume et opérait lui-même la distribution gratis de celles destinées aux personnes de la ville et des environs. Cette gratuité de service avait le grand avantage de faciliter l'échange des correspondances et de permettre aux gens des équipages de calmer les inquiétudes de leurs parents. En 1773, le roi, ayant besoin d'argent, prescrivit, par arrêt de son conseil, que le service des correspondances serait toujours fait par les capitaines des navires marchands, mais que chaque lettre serait taxée selon son poids. Le commerce de tous les ports réclama si justement, que la mesure resta sans effet.

« Après la guerre de l'indépendance américaine, le roi, par arrêt du 28 juin 1783, décida l'établissement de paquebots pour faire le service de Port-Louis à New-York. Cette disposition n'eut d'effet que peu de temps; mais elle fit naître l'idée de créer des paquebots pour les voyageurs, les correspondances et les effets précieux entre la France et les colonies françaises d'Amérique, d'une part; les îles de France et de Bourbon, d'autre part. Cela fut décidé par les arrêts des 14 et 21 décembre 1786. C'était ajouter un bien petit nombre de départ aux 700 navires de commerce qui portaient gratis les correspondances dans nos colonies. Les armateurs virent dans les dispositions prises une concurrence, *sous la bannière et au nom du roi*, pouvant leur faire craindre pour *la liberté, la protection et les encouragements accordés à toutes les branches d'industrie*. Ils firent si bien que le roi finit par rapporter ses arrêts, laissant aux capitaines marchands le soin de transporter les correspondances gratuitement, ainsi qu'ils avaient l'habitude de le faire. Comme le fait remarquer M. Garnault, les parlements, autres que celui de Paris, n'avaient pas voulu enregistrer les arrêts, comme constituant un véritable impôt, et La Rochelle, qui ressortissait au parlement de Paris, était le seul port qui eût à

Digitized by Google

supporter les frais de poste sur les correspondances d'outre-mer. Il fallut attendre la paix générale pour réaliser les progrès que permettaient les nouvelles conquêtes de la science. Les paquebots affectés aux voyageurs et au service postal ne prirent de développement que lorsque la marine à vapeur eut supplanté l'autre. »

M. Georges Musset, de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, correspondant du ministère, a lu une *Etude sur les prénoms à La Rochelle et dans le pays d'Aunis du dixième au dix-neuvième siècle.* « Cette étude est un court résumé d'une longue enquête faite au moyen des nombreux documents, archives ecclésiastiques ou hospitalières, minutes de notaires, actes de l'état civil, conservés dans les dépôts publics ou privés de la ville de La Rochelle. De cette étude il ressort qu'aux noms germains, gaulois ou francs usités à l'origine, succèdent peu à peu les noms de saints, tellement qu'à partir du seizième siècle ces derniers ont une grande prépondérance. Au seizième siècle toutefois un nouveau courant s'établit. La réforme met en honneur les noms empruntés à l'ancien testament. Les réformés sont même plus rigoristes que les catholiques. Ils font table rase de tous les noms que nous appellerons laïques. Il est à noter aussi qu'après le siège de La Rochelle le nom d'Armand n'apparaît jamais, ce qui semblerait établir la pénible impression laissée dans la population rochelaise par le triomphe du cardinal de Richelieu. La révolution impose de nouvelles tendances ; pendant les années les plus agitées de cette époque, la mode est aux noms célèbres de l'antiquité païenne, à ceux des héros de l'époque révolutionnaire ; puis les idées philosophiques, humanitaires et romanesques imposent un certain nombre de vocables poétiques ou bizarres ; cette nouvelle mode ne dura guère que deux années. Avec l'an III, l'usage des anciens prénoms reprendra son cours, et ne se trouvera modifié au dix-neuvième siècle que par l'influence des romans célèbres ou des feuilletons des journaux que l'extension de l'instruction répand de plus en plus dans les populations.

« L'abbé Louis Martin fait remarquer à M. Musset que le nom de Magloire, cité par lui parmi les noms empruntés aux idées de tendances héroïques de la révolution, se trouve porté en Bretagne, dans le voisinage de Guingamp surtout, comme le nom d'un saint patron breton. » Il y avait à Paris le séminaire de Saint-Magloire.

A la section d'archéologie, M. Musset a fait un rapport sur les fouilles de Chagnon-Villepouge dont nous avons parlé, et qui a donné lieu à une intéressante discussion. Les piles « souvent étudiées, ont été considérées tantôt comme des tombeaux, tantôt comme des fanaux. » M. Musset a d'abord constaté que le soubassement de la pile mesurait 10 mètres de côté. Puis, il a reconnu que cette pile, précédée d'une enceinte, était formée d'un blocage dépourvu de cavité intérieure ou souterraine, comme

Digitized by Google

dans la pile voisine d'Ebéon, qui est éventrée. En continuant les fouilles on a découvert une grande tête de femme mesurant 60 centimètres, de l'époque gallo-romaine. Cette tête était percée de deux trous qui devaient servir à fixer une couronne ou un autre attribut. Dans le voisinage de la pile, M. Musset a trouvé des tablettes de plomb où des formules magiques sont gravées en caractères romains. M. Jullian, qui a déchiffré ces tablettes, est d'avis qu'elles reproduisent le texte d'une imprécation judiciaire. Le plaideur faisait appel à Pluton et à Proserpine pour gagner son procès. Enfin, quelques monnaies du second siècle ont été trouvées au cours des fouilles. Quant à la destination de la pile, M. Musset remarque qu'elle sert de limite à trois comtés et peut-être à plusieurs pagi. Les fouilles de Villepouge confirment l'opinion de M. Lièvre, qui a démontré que les piles n'étaient pas des mausolées, mais des fétiches de pierre provenant de la transformation des menhirs.

« M. l'abbé Bossebœuf considère les piles comme le piédestal de statues de divinités ou de personnages dont on voulait perpétuer le souvenir. La tête de la statue trouvée au pied de la pile de Villepouge lui paraît confirmer cette hypothèse.

M. Nicolai, après avoir résumé les intéressants travaux de M. Lièvre sur la question, décrit les piles de Peire-Longue et de la Tourasse (Lot-et-Garonne). Il est d'avis que toute hypothèse sur la destination des piles est prématurée ; mais il fait remarquer que les piles se trouvent sur le bord des voies romaines. Si ces monuments ont été l'objet d'un culte au sixième siècle, les piles ont pu servir de limite avant d'avoir été vouées à telle ou telle divinité.

M. Guignard signale une pierre contenant une niche trouvée dans le cimetière gallo-romain du Pressoir-Berry (Loir-et-Cher). Il suppose que cette pierre avait la même destination qu'une pile : car les piles renferment également des niches.

M. l'abbé Bossebœuf développe quelques arguments pour prouver que la construction des piles est antérieure au sixième siècle.

M. Lièvre indique les raisons qui lui permettent de considérer les piles comme des *simulacra* : car ce mot latin ne s'est pas toujours appliqué à des statues. Ainsi, Tacite considère les menhirs comme des *simulacra*. Si on admet que les piles sont des monuments religieux, il faut leur maintenir la qualification de *fanum*. »

A la section des sciences économiques et sociales, M. Georges Musset, d'après *l'Officiel* du 22 avril, a communiqué un ouvrage de Jean de Béchon, ayant pour titre *L'œconomie de la despense : comment il faut reigler la despense selon le revenu*, etc. « Cet ouvrage, qui paraît inconnu, a été imprimé à Agen, chez Raymond Fumadères, en 1624, in-4°. Il constitue un des premiers monuments d'économie politique, et témoigne à la fois chez l'auteur de grandes connaissances historiques et d'un très grand sens pratique. On y rencontre des renseignements uniques sur la

Digitized by Google

répartition des dépenses des gens du XVIIe siècle, des besoins que ces gens pouvaient avoir; on y trouve aussi des états très précieux de la valeur et du prix des choses à l'époque où vivait l'auteur: tout cela entremêlé de réflexions philosophiques et humoristiques sur les usages et les habitudes du temps, et constituant un des livres anciens les plus curieux qui aient été publiés sur la question qui y est traitée. »

A la section de géologie, « M. Alfred Vivier, juge honoraire au tribunal civil de La Rochelle, délégué de la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, a parlé sur quelques secousses de tremblement de terre, observées dans la Charente-Inférieure durant la dernière période de trente ans, notamment les secousses ressenties les 28 et 29 janvier dernier, au Douhet. à Tonnay-Boutonne, Saint-Jean d'Angély, Matha et Genouillé; et M. Vivier se demande si on ne pourrait pas rattacher à des commotions qui se seraient produites sur le fond de la mer à quelque distance de la côte, deux élévations subites et anormales du niveau de la mer observées dans le port de La Rochelle, les 9 juin 1875 et et 22 avril 1882. »

M. le docteur Mabille, de la société de médecine de La Rochelle, avait envoyé aussi un mémoire, *Perte passagère de la vision binoculaire chez une histérique; guérison;* M. Henri Luguet, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Poitiers, *Note sur trois hachettes de fer et de bronze; Note sur un autel de la période dite préhistorique découvert au bois de la Folie à Pouzauges (Vendée)*, et M. Forestié, de la société archéologique du Tarn-et-Garonne, *Contrat de mariage de Constant d'Aubigné et de Jeanne de Cardaillac, père et mère de madame de Maintenon.*

A TRAVERS LES REVUES

L'*Echo charentais* du 28 février étudie *Barbezieux* en 1771, à l'aide de l'aveu et dénombrement de la terre, châtellenie et marquisat de Barbezieux, rendu au roi en 1777 comme seigneur suzerain par la duchesse d'Enville, marquise de Barbezieux, Louise-Elisabeth de La Rochefoucauld, marquise de Barbezieux, comtesse d'Aubijoux, dame du duché-pairie de La Rochefoucauld, du duché de La Rocheguyon, de la principauté de Marcillac, veuve de son cousin Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La Rochefoucauld, duc d'Enville, lieutenant général des armées navales et des galères de France.

—

Un archéologue poitevin! c'est le R. P. Camille de La Croix, né au château du Mont-Saint-Aubert, près de Tournai,

Digitized by Google

en 1831, dont M. l'abbé Rambure expose dans les *Mémoires* de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras, t. xxv, 1894, p. 278, les importantes découvertes à Poitiers et à Sanxay.

Il ne faut pas que les esprits frappeurs d'Yseures détournent notre attention des admirables découvertes du R. P. de La Croix. Nous en avons dit un mot. M. O. de Rochebrune, dans la *Revue du Bas-Poitou* (1896, 4e livraison), décrit le temple gallo-romain d'Yseures et grave avec son talent habituel les fragments de sculpture qu'on y a trouvés jusqu'ici. L'habile artiste signale l'analogie frappante qu'il y a entre ces débris et ceux du Mont-Dore. Près de cent blocs de pierre, eux-mêmes appartenant à un temple de Minerve du IIe siècle, ont été relevés du sol, et les fouilles ne sont pas achevées.

Dans le même numéro : *Cathelineau, à propos de sa statue; Les colonnes infernales en Vendée*, par M. René Valette; *L'instruction primaire à Montaigu*; *La chapelle de Saint-Filbert*, par le P. de La Croix, etc.

—

Le numéro 230 (7 mars 1897) des *Contemporains* est consacré à l'*Amiral Duperré : 1775-1846*, avec le portrait de Duperré, de l'amiral Dupetit-Thouars et du maréchal de Bourmont, qui ont inspiré, organisé et dirigé l'expédition d'Alger.

—

L'*Annuaire du conseil héraldique de France* (10e année, 1897), sous la direction habile de notre confrère M. le vicomte Oscar de Poli qui, en vaillant chef paie de sa personne, justifie bien son titre par ses nombreux articles ou mémoires sur des sujets nobiliaires : *Les variantes dans les armoiries*, par M. L. Boulyde Lesdain; *Sources d'un nobiliaire du Maine*, par M. Paul de Farcy; *Les Limousins aux croisades*, par M. l'abbé Lecle c; *Le sceau du Saint-Office*, par Mgr Barbier de Montault; *Michel Le Courtois de Surlaville*, par M. du Boscq de Beaumont; *Dominique de Pradt, archevêque de Malines*, par le marquis de Lastic-Rochegonde. On lira, avec grand fruit, *La maison de France et ses armes*, à propos de la défense faite au duc d'Orléans par un Bourbon d'Espagne de porter les armes pleines de France, traité complet de la matière, par M. le vicomte Oscar de Poli; *Billets d'obsèques et lettres de faire part* anciens, par le même.

L'article *Jurisprudence nobiliaire*, par M. Géraud de Niort, avocat, nous raconte trois procès à propos de noms, qui nous offrent quelque intérêt. Le sieur Eustache demandait par voie de rectification d'acte de l'état civil, d'ajouter à son nom celui « de La Marche ». Il fut débouté par jugement (2 mai 1894) du tribunal civil de Mayenne, confirmé par un arrêt de la cour d'Angers du 2 juillet 1894. Puis sur une instance de sa mère, munie de nouveaux documents, le tribunal civil admit la recevabilité de la demande et fit droit, annulant ainsi le premier jugement.

Digitized by Google

En second lieu, Charles de Dreux, marquis de Brézé, faisait défense à son neveu le vicomte Robert de Dreux-Brézé, de prendre soit le nom de Brézé, soit le titre de vicomte. Le tribunal civil du Mans (5 février 1896) lui donna gain de cause sur ces deux chefs. Mais la cour d'Angers, par arrêt du 29 juin dernier, a infirmé le jugement sur le premier point, et quant au titre de vicomte s'est déclaré incompétent.

Enfin, Mme Juge, mère de Napoléon Lannes, duc de Montebello, remariée, agissant au nom de son fils mineur, voulait empêcher la société Alfred de Montebello et compagnie, formée, le 6 avril 1836, par les trois fils du maréchal Lannes, pour l'exploitation du domaine de Mareuil sur Ay et la vente des vins de Champagne, de faire usage du titre de duc de Montebello et des armoiries qui s'y rattachent. Aux termes de l'acte constitutif, tous les vins de la société devaient être marqués d'un cachet portant le nom, le titre et les armes du duc de Montebello. Il fut stipulé, au surplus, que cette marque et ce cachet, déclarés propriétés de la société, ne pourraient jamais appartenir à un membre de la famille portant, de son chef, le nom de Montebello, ou à une société dont il serait le gérant. Cette société fut renouvelée et prorogée à plusieurs reprises, et notamment le 18 février 1880, entre les descendants et représentants actuels des trois fils du maréchal Lannes, premier duc de Montebello.

L'affaire s'est terminée par un arrêt de la cour d'appel de Paris (2 janvier 1896) qui a débouté madame Juge de sa demande, parce que, dit un des considérants, on ne saurait contester utilement le caractère licite et régulier de la marque créée en 1836 par la société Alfred de Montebello ; qu'il n'existe, en effet, aucun texte, aucun principe juridique interdisant à celui qui est titulaire d'un titre de noblesse, de commercialiser ce titre en même temps que son nom, en les introduisant ensemble comme éléments distinctifs dans les marques adoptées par lui ou par la société dont il fait partie pour désigner les produits ou marchandises livrés au public.

—

Dans l'*Annuaire de la noblesse* pour 1897, on trouve une notice généalogique sur la famille de Montbel, la branche d'Izeures qui remonte à René de Montbel, secrétaire de la noblesse de Touraine, dont l'arrière-petit-fils, Claude-Aymon-Victor, marié à Madeleine Gauvain du Cluzeau, eut Jean-Roger-Amédée de Montbel, né le 30 août 1795, mort à Coivert le 25 décembre 1817, marié à Marie-Adélaïde Renou. Leur fille unique fut Madeleine-Zélia-Herminie, née à Coivert le 13 septembre 1817, assassinée à Paris le 16 juin 1896, dont nous avons parlé. (Voir *Revue*, XVII, 53.)

On y trouve, en outre, les arrêts rendus dans les procès relatifs au nom d'Eustache de La Marche, de Montebello, de Dreux-Brézé, qui devraient s'appeler régulièrement Dreux de Brézé (Dreux est le nom d'une terre près de Saintes qu'ont

Digitized by Google

possédée les Dreux, seigneurs de Dreux, de La Pommeray, etc., plus tard marquis de Brézé), etc.

—

Saint Vivien. Saint Cybard. — Le tome III des *Scriptores rerum merovingicarum*, par M. Bruno Krusch, dans la collection *Monumenta germaniæ historiæ*, contient sous ce titre, *Passiones vitæque sanctorum ævi merovingici et antiquiorum aliquot*, une cinquantaine de documents hagiographiques d'une importance considérable. Nous y notons, d'après les *Analecta Bollandiana*, t. XVI, fasc. I, les mentions et les remarques suivantes : « Page 92, *Saint Vivien de Saintes*. Le martyrologe hiéronimien suggère à M. Krusch une conjecture très intéressante pour expliquer la mention erronée assignée dans la *Vita Bibiani*, du culte du saint en Orient; » saint Aignan d'Orléans, saint Loup de Troyes, saint Rémi de Reims, sainte Geneviève ; page 250, « saint Cybar (*Eparchius*) d'Angoulême. Vie fabuleuse, écrite assez tard (commencement du IXe siècle ?), quoique l'auteur semble se dire contemporain du saint. Le texte publié comme plus ancien dans notre *Catalog. cod. hagiog. lat. bibl. nat.*, Paris, t. II, p. 200-202, est, au contraire, un remaniement interpolé du texte que réédite M. Krusch. (M. Léopold Delisle a suppléé naguère au miracle omis dans notre édition, *Notices et extrait des manuscrits*, t. XXXV, I, p. 345) » ; saint Martin de Vertou, saint Yrieix, *Aridius*, etc.

—

L'année de la grande peur. — La panique des 30 et 31 juillet 1789 se fit sentir non seulement en Saintonge, mais dans toutes les provinces. En Périgord, on racontait que les brigands étaient en Saintonge. Dans le *Bulletin de la société historique du Périgord*, t. XXIV, p. 48, on cite la lettre (31 juillet) du juge de Tombebœuf qui tient, d'un exprès venu de Lauzun, les nouvelles suivantes : « C'était d'abord 600 gentilshommes de la Saintonge qui, pour se soustraire aux presses *(sic)* du tiers état d'arborer la cocarde nationale, se réfugièrent dans le château de La Roche-Chalès *(sic)*, situé entre Engoulême et Périgueux, avec des armes et des munitions. Le tiers état leur envoya une députation pour les sommer de prendre ladite cocarde; ils reçurent cette députation et l'égorgèrent. Le château qui les enfermait a été incendié, de sorte que lesdits 600 nobles y ont tous péri. »

—

Le régime de la terreur a Rochefort. — Sous ce titre, le *Bulletin de la société de géographie de Rochefort* d'octobre-décembre 1896, page 259, rappelle que *La curiosité historique et militaire* de juillet 1896 a publié le jugement du tribunal révolutionnaire de Rochefort qui, le 8 frimaire an II (29 novembre 1793), condamna à mort six officiers de vaisseau, deux officiers d'infanterie et un chirurgien major, provenant de l'*Apollon*, du

Digitized by Google

Généreux et du *Pluvier*, et reproduit le texte du jugement d'après une affiche appartenant à M. le docteur Ardouin. Les équipages de ces trois vaisseaux étaient accusés d'avoir voulu « répandre dans les ports de Rochefort, Lorient et Brest, l'esprit d'insurrection, de fédéralisme, de fanatisme et de royalisme, d'agir par toutes les voies pour tromper le peuple, se rendre maîtres des arsenaux et préparer les habitants à recevoir les vaisseaux anglais ». Tous les patriotes devaient être massacrés. « La convention nationale, disaient les représentants Laignelot et Lequinio, était prévenue de ce projet exécrable, et c'est pour cela qu'elle s'est hâtée de nous envoyer parmi vous, avant l'arrivée des hommes perfides qui venaient ici pour vous trahir et vous forger de nouvelles chaînes. Nous avons pris des mesures et elles ont réussi à faire échouer le projet. Nous ne reconnaissons que trop, maintenant, combien il était réel, et le peuple en sera bientôt plus amplement instruit. Un tribunal révolutionnaire, en faisant tomber la tête des chefs, fera connaître aux équipages et à la garnison trompés, qu'on les destinait à devenir, ici comme à Toulon, les instruments du despotisme des rois et des prêtres. Mais le peuple verra plus encore : il verra qu'il y avait, ici comme à Toulon, des scélérats prêts à ouvrir les bras aux Anglais et disposés à tout pour anéantir les libertés publiques. Il va voir un de ces monstres qui, de tous temps, ont tenu la multitude dans l'aveuglement, un de ces hypocrites inventés par les rois pour étayer leur domination sur le peuple, un de ces hommes faux qui n'ont jamais voulu que tromper l'espèce humaine, un prêtre enfin, un prêtre assermenté, tout aussi coquin que ceux qui ont refusé le serment, se faire un des instruments de cette conjuration, ayant dans sa maison une sorte d'arsenal, remplissant avec exactitude le métier de prêtre, c'est-à-dire le métier de lâche, de scélérat, de traître, préparant l'esclavage de ceux qu'il aurait dû y soustraire en les instruisant, et ourdissant la trame qui, une seconde fois, allait étouffer la raison et la liberté. »

Le tribunal, obéissant aux ordres des représentants, condamna à mort neuf des officiers, qui furent exécutés immédiatement; deux à la déportation et huit à 6 mois de détention. Les autres, matelots, calfats, voiliers, furent acquittés. (Voir sur Lequinio et Laignelot à Rochefort, la *Revue*, t. XI, 128.) Qu'il est regrettable que les dossiers du tribunal révolutionnaire qui étaient à Saintes, au greffe, aient été vendus comme papiers inutiles ! J'en ai vu chez un fripier, Boutaud, à la Berthonnière, longtemps après leur dispersion, et j'en avais acquis pour la bibliothèque qui ont péri dans l'incendie de 1871.

L. A.

—

Le 31e volume des *Archives historiques de la Gironde* (Bordeaux, Gounouilhou, 1896, in-4°, XXXVIII-520), outre les travaux de notre confrère M. Le Vacher de Boisville, *Liste des membres*

Digitized by Google

du parlement de Bordeaux et *Documents concernant l'arrestation des Girondins à Saint-Emilion*, dont nous aurons occasion de parler, contient des pièces communiquées par nos confrères MM. Gustave Labat, Emile Maufras, le comte de Saint-Saud, etc. Nous y remarquons deux notices par M. Gustave Labat sur Léon Drouyn, décédé le 4 août 1896, et Charles Marionneau, décédé le 13 décembre 1896, qui fut le condisciple de M. William Bouguereau; puis une lettre de « Charles de Coucye, sieur de Burie, chevalier de l'ordre du roy, lieutenant général de sa majesté au gouvernement de Guyenne, en l'absence du roy de Navarre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances »; un diplôme de franc-maçonne (1785) pour « la très chère sœur Elisabeth Mercier, âgée de 23 ans, épouse de messire Paul-René Banchereau, écuyer, seigneur de La Guérinière, avocat au parlement, officier dignitaire de notre R.·. L.·. », appartenant à M. Marcel de Fonrémis; une lettre de Louis de Foix au maréchal de Matignon, relative à la tour de Cordouan; le rôle de la taille pour la paroisse des Eglisottes (1669); notons particulièrement dix planches de « marques de besoignes d'artisans » XVIe et XVIIe siècles, emblèmes que les illettrés mettaient comme signatures sur les contrats, et qui rappelaient le plus souvent leur profession, avec les noms, métiers, dates, lieux et notaires. Voir Claude Guigne, *De l'écriture, de la signature et de son emploi au moyen âge* (1863) et *Signets et marques des illettrés du pays de Luchon au XVIe siècle*, travail sur le même sujet que vient de publier (15 décembre 1896) M. Léon Baurier avec 7 planches dans les *Mémoires de la société archéologique du midi de la France*, tome XV, 2e livraison.

—

La *Patrie* du 20 mars rappelle que « le dernier empereur de Grèce est mort en Angleterre l'an 1636 et que ses héritiers y ont peut-être encore des descendants. L'église de Landulph, à quatre kilomètres de Saltash, en Cornouailles, contient un tombeau sur lequel on peut lire cette inscription :

« Ici repose la dépouille mortelle de Théodore Paléologue, né à Pesaro en Italie, descendant de la race impériale des derniers empereurs chrétiens de la Grèce... »

» Il existe actuellement à Liverpool une famille Paléologue qui descendrait en ligne droite de Théodore. Une autre branche de cette famille serait fixée au Canada depuis la fin du siècle dernier. »

—

M. Am. Maigry et M. l'abbé Eugène Muller, faisant, dans le t. X (1895) du comité archéologique de Senlis, la biographie de *Pierre Seguin, ligueur, reclus et écrivain*, disent quelques mots de Rolland Hébert, fils de Raoulland Hébert qui avait épousé une sœur de Françoise Le Rat, mère de Pierre Seguin. Rolland Hébert, né à Beaumont-sur-Oise vers 1552, prêtre, réside à Beauvais vers 1592. A partir de 1608, il est

Digitized by Google

successivement qualifié docteur en théologie de la société de Sorbonne, chanoine et grand-pénitencier de Paris, curé de la Magdeleine, de Saint-Cosme et Damien, etc. Vers 1612, il est appelé à Bourges par l'archevêque André Fremyot, dont il devient le confesseur; de 1617 à 1619, il assiste, pendant sa captivité, le prélat, lequel se démettant en 1622, le propose pour son successeur : « Mgr Henry de Bourbon, premier prince, duc et pair de France, pour l'exposer au jour, l'a faict placer dans le siège le plus élevé de son gouvernement. » Il est sacré à Saintes le 16 mai 1622 et fait son entrée dans Bourges le 25 dudit mois. Il y est décédé le 21 juin 1638, dans une grande réputation de sainteté. »

—

Quelques portraits. — On sait la vogue qu'eurent à la fin du XVIIe siècle les portraits ou caractères. Ce n'était pas seulement, comme dans le livre de La Bruyère, des êtres plus ou moins impersonnels, mais bien des personnes de la cour et du monde, quelquefois sous des noms d'emprunt, le plus souvent avec leurs propres noms. M. de Boislisle dans l'*Annuaire* de la société de l'histoire de France (1896) fait connaître un de ses recueils daté de 1703. On y voit peints au vif : le roi, les princes, les ministres, les princesses. Indiquons en partie ce qui est dit de madame de Maintenon : « Son père qui était un gentilhomme des frontières du Poitou proche l'Angoumois, mal dans ses affaires, passa avec sa femme dans l'Amérique, où naquit notre héroïne et d'où elle retourna en France quelques années après chez Mme de Paris, où elle avait soin des dindons de la basse-cour. On l'appelait l'Américaine. Elle fut ensuite, avec une de ses tantes, à Paris, où elle eut quelque atteinte de gale, ce qui fit différer son mariage avec M. Scarron, qui était le plus impotent de tous les hommes, étant fait comme un z. Elle et son mari recevaient tant de visites, qu'on ne put jamais empêcher la médisance ou la calomnie d'aller trop loin. Etant veuve, elle entra chez Mme de Montespan qui était en faveur. Elle se fit connaître au roi et eut soin de l'éducation des enfants qu'il avait eus de cette dame. »

Voici le portrait du comte d'Aubigné, son frère : « Est le rebut des gens de qualité et la raillerie de tout le monde. Il est d'une grosse et courte taille, le visage et le poil noir, ne marquant rien. Il y a trois à quatre ans qu'un ordre souverain le voulut corriger de ses désordres en le faisant entrer malgré lui dans une maison régulière ; mais il en fut quitte pour quelques mois de retraite, qui ne lui ont servi de rien. Il court les dames de médiocre vertu aux Tuileries, où il cache souvent son cordon de l'ordre, avec justice, car il en est indigne. Il extravague jusqu'à appeler le souverain son beau-frère, même en public. Il est bien heureux d'être frère de Mme de Maintenon. »

(1) *Sic* pour « Madame de Neuillan ».

Digitized by Google

Le siège de Royan en 1622. — Un de nos confrères a trouvé à Paris une *Lettre du Roy à Monsieur le Comte de Saint-Pol, sur la prise et réduction de la Ville de Royan en l'obéissance de Sa Majesté.* Nous publions cette lettre d'après le *Journal de Royan* du 25 avril dernier :

« Mon Cousin, vous avez bien sceu qu'après la desroute du sieur de Soubize et ses troupes, je m'estois acheminé de devant ceste place, où arrivé je l'ay tellement fait presser qu'en cinq ou six iours, ceux de dedans ayant perdu tous leurs dehors, et mes soldats estant logez dans leurs soffez, ils se sont auiourd'huy résolus de m'enuoyer demender la vie, leurs armes et bagage, aquoy usant de ma bonté accoustumée, ie les ay receux, à la charge qu'ils sortiront dans ce mesme iour et ne porteront plus les armes contre mon service, dont i'ay bien voulu vous aduertir et que ie continues mes desseins pour la réduction de mes autres villes, occupées par les rebelles, en espérance que Dieu me continura aussi ses bénédictions, au restablissement de mon authorité et de la paix et tranquilité du Royaume. C'est à quoy tendent mes vœux vers la divine Bonté que ie prie incessamment et de vous avoir, mon cousin, en sa Saincte garde.

Escrit au camp deuant Royan, le unziesme May 1622. Signé Louis. Et plus bas, Bruslard. »

Et sur la suscription, « A mon cousin le Comte de Saint-Pol. »

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS.

La société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer :

Le 24 avril, est décédé à Cognac, âgé de 69 ans, Pierre-Jean-Alfred-*Paul* Mercier, avocat au barreau de Cognac, ancien juge au tribunal civil.

Né à Cognac, le 3 mars 1828, de Pierre Mercier, licencié en droit, et d'Octavie Lavergne, d'une famille des plus considérées, originaire de Tugéras, comme lui-même le rappelait à Montandre (voir *Revue*, xv, 331), il avait épousé en 1864 Mlle Marie-Catherine de La Quintinie, de Chabanais, dont le nom a été illustré au xviie siècle par le célèbre jardinier de Louis XIV qui a dessiné les jardins du parc de Versailles. Il eut deux filles : Louise, née le 17 janvier 1866, morte le 23 août 1874, et Madeleine, née le 14 janvier 1865, mariée en janvier 1885 à Henri Marchais, de La Rochefoucauld, avocat, dont quatre enfants : 1° Raymond, né le 1er décembre 1888 ; 2° Louise, le 12 septembre 1890 ; 3° Claire, le 3 octobre 1891 et 4° Marie-Josèphe, le 3 mars 1895.

Après ses études au collège de Pons terminées par le baccalauréat ès lettres (1848), il fit son droit à Poitiers et fut reçu licencié en 1851. Admis à prêter le serment d'avocat devant la

Digitized by Google

cour d'appel de Bordeaux, le 5 janvier 1852, il se fit inscrire au barreau de Cognac en 1856. Le 10 août 1860, il était nommé juge suppléant. En même temps ses concitoyens l'envoyaient siéger au conseil municipal dont il resta membre jusqu'en 1877. Pendant ce laps de temps il rendit de vrais services à sa ville natale, s'occupant avec zèle de son mandat, particulièrement de l'érection de la monumentale statue de François Ier et du marché couvert. Juge titulaire en 1865, il siégea jusqu'en 1883, où, le 6 octobre, il fut déclaré déchu de son siège. « Hélas ! s'écriait sur sa tombe le bâtonnier de l'ordre des avocats. M. Lalut, dont les sentiments élevés et les convictions sincères étaient faites pour apprécier Paul Mercier, l'avenir nous ménage souvent de cruelles et bien amères déceptions ! Sa carrière fut brisée au milieu de son cours, non par sa faute et par un de ces actes qui laissent à la personne sacrifiée avec les regrets d'éternels remords et la responsabilité du fait accompli. Non, il fut frappé par l'implacable logique des événements, victime innocente d'une époque troublée par les passions politiques. Le temps avait marché et lui, Mercier, était resté immuable, fidèle à sa foi politique et religieuse. » Cet homme si consciencieux, si impartial, si attaché à ses devoirs, fut, avec bien d'autres honnêtes et probes comme lui, chassé de son siège. C'est ce qu'on appela la réforme de la magistrature.

« L'opinion publique ne ratifia pas la mesure plus que sévère prise contre lui : car pendant l'exercice de ses augustes fonctions le juge s'était fait beaucoup d'amis. On gardait le souvenir de son esprit si conciliant, de sa bonhomie si bienveillante. Que de fois des adversaires acharnés, éclairés enfin par ses conseils et touchés de ses exhortations, ont fini par se rendre aux avis désintéressés du magistrat enquêteur et ont embrassé le parti d'une sage transaction. Plus qu'à tout autre il lui était facile d'obtenir de tels résultats : car il était rare qu'il ne connût pas personnellement l'une et l'autre partie...

« Le barreau, toujours hospitalier, surtout au malheur imméritè, s'ouvrit tout grand devant lui et ne tarda pas à atténuer sa disgrâce en honorant (1888) l'ancien magistrat du titre de bâtonnier. Il parut au milieu de nous, non sans éclat, il en faut convenir. Mais la transition était un peu brusque et son âme si droite, désormais blessée au vif, habituée d'ailleurs à voir de haut les choses et à les juger, ne s'acclimata que difficilement au feu de nos luttes ardentes de la barre. »

Paul Mercier avait des loisirs. De bonne heure ; « il eut, a dit M. René Hérisson, le goût de la peinture qu'il se borna à étudier, d'ailleurs avec succès, comme un art d'agrément qui sied bien à l'honnête homme, je veux dire à l'homme du monde accompli ; de ces arts d'agrément sans la possession desquels il n'était pas d'éducation complète pour la génération à laquelle il appartenait. Nous pouvons lui reprocher, à cette génération résolument idéaliste, d'avoir été un peu trop dédaigneuse peut-être de la culture des forces physiques, mais peut-être aussi fut-

Digitized by Google

elle plus attentive que la nôtre à la vraie et sérieuse culture intellectuelle et morale.

P. Mercier dut à l'archéologie et à la peinture de belles heures de délassement intellectuel ; il nous disait parfois, et c'était un souvenir où il se plaisait, avoir mis le pinceau à la main de son jeune camarade Jules Balmette, un artiste cognaçais qui eut certes le tempérament et parfois les bonheurs d'exécution d'un maître, « mais, disait-il en souriant, mon élève m'a dé- » passé depuis... »

A la peinture, il joignit l'archéologie et l'histoire locale. Jamais il ne faisait un voyage sans enrichir son album de dessins, qu'il aimait ensuite à voir et à faire voir. Il a écrit plusieurs mémoires dont s'enrichirent les *Mémoires* de la société archéologique de la Charente, la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* et autres périodiques. Il avait le culte des souvenirs ; il prenait un vif intérêt à nos travaux. Partout où la société allait pour raviver les gloires du passé, à Taillebourg, à Montandre, à Broue, il était là, apportant son mot toujours sympathique, son toast spirituel. La société des *Archives* perd en lui un bon travailleur.

Elève de l'institution de Pons, où il eut pour camarade notre illustre peintre M. Bouguereau, il conserva toujours pour cette maison de sa jeunesse intellectuelle un véritable amour ; il ne manquait pas d'assister aux réunions des anciens élèves, qui l'avaient fait l'an dernier leur président. C'est ce qu'a exprimé en bons termes le secrétaire général de l'association, M. Emile Maufras, qui a résumé en deux mots sa belle existence :

« Paul Mercier était un homme de devoir et un homme de cœur. Ses convictions étaient connues de tous : car elles n'ont jamais dévié et il les manifestait hautement.

« Champion de toutes les bonnes causes, soutien des œuvres charitables, défenseur des libertés religieuses, il a toujours donné le bon exemple dans sa vie privée comme dans sa vie publique. De tels hommes, messieurs, sont malheureusement trop rares ; aussi devons-nous les saluer glorieusement et ne jamais perdre leur souvenir.

« Au culte du devoir, Mercier joignait un cœur vaillant et bon ; tous les camarades de Pons ont vu comment ce regretté président savait aimer et se dévouer. Aux heures pénibles comme aux jours de fêtes, n'a-t-il pas toujours été un des premiers à apporter son concours intelligent, généreux, dévoué à notre vieux collège et à notre association ? »

Par-dessus tout Mercier était « un chrétien fervent, a dit M. Lalut, un homme de fortes convictions. Il a vécu, il est mort en chrétien. Tous les actes de sa vie ont été d'accord avec sa foi et il a eu ce rare mérite de faire de ses croyances la règle de sa conduite. Quel que soit le sentiment de ceux qui m'écoutent, ils ont le devoir de s'incliner avec respect devant la sincérité de ces croyances et la dignité de cette vie si simplement, si loyalement chrétienne. Il est même arrivé à notre ami le plus

Digitized by Google

grand honneur qu'un homme puisse souhaiter ici bas : de souffrir pour sa foi. »

Paul Mercier fut aussi délégué cantonal pour l'instruction primaire de 1859 à 1878. Plusieurs fois aussi, il fut président du bureau d'assistance judiciaire; il l'était encore au moment de sa mort.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 avril en l'église Saint-Léger dont il était un paroissien modèle. La foule était considérable. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Gervais Robin, avocat; Théodore de Saint-Martin; Flandray, juge suppléant au tribunal civil, et l'abbé Eyssautier, supérieur de l'institution diocésaine de Pons. Au cimetière, trois discours ont été prononcés par Me Lalut, bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Hérisson, artiste-peintre, au nom de la société *La palette cognaçaise*, et par M. Emile Maufras, secrétaire de l'association amicale des anciens élèves de Pons, dont le défunt était président. L'*Ere nouvelle* du 29 les a publiés. L'*Indicateur* de Cognac du 29 contient aussi une notice nécrologique.

—

Le 10 janvier, est décédé dans sa 81e année, au château de Latingy, commune de Mardié (Loiret), Frédéric-Théobald Sourdeau de Beauregard, beau-père de notre confrère M. le vicomte Maxime de Beaucorps.

—

Le 20 janvier, est décédé, dans sa 91e année, à Saint-Denis-les Blois (Loir-et-Cher), *Henri*-Marie, comte de Beaucorps, fils aîné de Henri-Charles-Marie, comte de Beaucorps, seigneur de Parensay, chevalier de Malte et de Saint-Louis, décédé au château de Parensay, commune de Bernay, en 1850, et d'*Anne*-Louise du Vergier de La Rochejaquelein, sœur des généraux vendéens, décédée à Parensay en 1852. Il avait épousé en 1840 sa cousine Mathilde-Aglaé de Beaucorps-Créqui, fille d'Auguste-Ferdinand et d'Elisabeth Hurault de Saint-Denis. Son frère, Octave-Marie, vicomte de Beaucorps, né au château de Parensay le 6 janvier 1810, décédé à Orléans le 12 avril 1885, avait épousé à Orléans, le 26 mars 1835 Olympe-*Elisabeth* Boucher de Molandon, dont : 1° *Maxime*-Georges-Marie, vicomte de Beaucorps, ancien élève de l'école des chartes, né à Orléans en 1840, marié à Orléans en 1872 à Thérèse Sourdeau de Beauregard ; 2° Henri-*Adalbert*-Marie, ✻, né à Orléans en 1843, ancien capitaine au 5e de ligne ; 3° Octavie-Marie, née à Orléans, mariée en 1864 au comte de Troquindy, membre du conseil général des Côtes-du-Nord, décédé à Lannion le 11 février 1892, âgée de 55 ans.

—

Le 18 février, est décédé à Paris, dans sa 69e année, Louis-*Aimery*-Victurnien, comte de Rochechouart, capitaine d'infanterie démissionnaire en 1858, décoré de la médaille militaire en 1871, chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, commandeur du lion et du soleil de Perse, beau-père de notre confrère M. le

Digitized by Google

comte d'Arlot de Saint-Saud. Né le 7 avril 1828 de Louis-Victor-Léon et d'Elisabeth Ouvrard, il avait épousé, le 20 mai 1858, Marie de La Rochejaquelein.

—

Le 22 février, est décédée au château de Callières, commune de Clérac, Suzanne-Elisabeth-Valérie, marquise douairière de Callières, âgée de 72 ans. Elle laisse un fils unique qui n'a que deux filles, Mme Delavault et Mlle Gabrielle de Callières. Sa belle-sœur madame la comtesse de Callières, née de Filhol, n'a qu'un fils, le comte Jehan de Callières, propriétaire du château de Bonnières, dans la Dordogne, sur les confins de la Gironde. De son mariage avec sa cousine de Filhol, celui-ci a deux fils, Alain et Bernard, appelés à perpétuer ce vieux nom saintongeais. Voir *Revue*, xv, 102.

François, marquis de Callières, seigneur de Clérac, fut ambassadeur sous Louis XIV, puis membre de l'académie française. La société des *Archives* publiera prochainement sa correspondance diplomatique. Armes : *D'argent à trois fasces contrebretessées de sable.*

—

Le 23, est décédé, à La Rochelle, François-Félicien-*Raphaël* Bourat, contrôleur des contributions directes, âgé de 36 ans, époux Lafaille, fort regretté.

—

Le 25, est décédé à Paris, à l'âge de 36 ans, le baron Raoul Vast-Vimeux, capitaine au 123e de ligne à La Rochelle, né à La Rochelle, le 23 novembre 1860, d'Alfred Vast-Vimeux qui fut officier d'ordonnance de Jérôme-Napoléon, député, sénateur de la Charente-Inférieure, commandant des mobiles en 1870, décédé en 1888 (Voir *Bulletin*, VIII, 317), et d'Angélique de Rémont. Petit-fils du général baron Vast-Vimeux, député de La Rochelle au corps législatif, il avait épousé Jeanne Regnault, de La Rochelle, dont il laisse plusieurs filles. Entré à Saint-Cyr en 1881, il en sortit sous-lieutenant au 85e de ligne le 1er octobre 1883. En 1885 nommé au 1er régiment de tirailleurs algériens, il commanda un détachement dans des circonstances difficiles, et reçut des éloges pour son énergie et son initiative. Lieutenant en 1887 au 57e d'infanterie, puis au 123e, il y fut nommé capitaine

Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de Péré près Chambon, le 28, au milieu d'une grande affluence et d'une nombreuse délégation d'officiers, sous-officiers et soldats du 123e. Le deuil était conduit par M. Antony Regnault, juge d'instruction au tribunal de La Rochelle, son beau-père, et par MM. de Fursac, René Brouillet, Ernest Regnault et Gustave Lhuillier, beaux-frères, oncle et cousin du défunt.

Au cimetière, M. le général Chédeville a prononcé un discours qu'a publié l'*Echo rochelais* du 3 mars, et M. le colonel de Roffignac, au nom du régiment.

—

Digitized by Google

Le 27, est décédé à Saujon, dans la 89e année de son âge, la 64e de sa prêtrise, Joseph Aimé, chanoine honoraire, prêtre retiré à Saujon, ancien curé de Muron et de Saint-Just. Né à Saint-Jean d'Angély le 8 juin 1808, ordonné prêtre en 1833 à la trinité, il fut successivement vicaire à Marans, à Jonzac, à Saint-Louis de Rochefort, puis en 1836 curé de Meursac, en 1849 de Sablonceau, en 1855 de Muron. Sa santé le força de renoncer pendant huit ans au ministère actif; il les passa à Saujon. Curé de Saint-Just, agréé par décret de décembre 1875, il forma le projet d'élever le clocher de son église ; n'ayant pu réussir, il dut se contenter de la réparer et de l'embellir. En 1879, il se démit et se retira à Saujon. Le curé a fait l'éloge du vieillard, belle physionomie sacerdotale. « C'était le type du sacerdoce de l'autre temps, du commencement du siècle. »

—

Le 4 mars, est décédé à Saint-Jean d'Angély l'abbé Prosper Barreau, prêtre habitué, dans la 83e année de son âge, 56e de son sacerdoce. Curé de Soubise, puis de La Flotte en Ré, il avait été nommé aumônier de l'hôpital civil et militaire où, après 20 ans, il s'était retiré comme prêtre habitué, Par son testament il a ordonné « qu'il ne soit rien dit, rien écrit de sa mort ou de sa vie qui puisse être rendu public. »

—

Le 9 mars, est décédé à La Rochelle, à l'âge de 54 ans, *Louis*-Laurent Bernardin, époux Remigiraud, décoré de la médaille militaire, industriel, tué dans son usine à briquettes près de la gare par une grande meule à émeri nouvellement achetée et faisant 280 tours à la minute, qui éclata en morceaux. Au cimetière, le 11, M. Bonneau, secrétaire de la société des décorés de la médaille militaire, dont le défunt faisait partie, a lu une lettre du président M. Emile Delmas, regrettant d'être absent et louant Bernardin qui « a donné par sa vie l'exemple du travail persévérant et intelligent. » M. Saintorens, maître principal de la marine, a raconté sa carrière. Il débuta dans les arsenaux de la marine ; il fit les campagnes d'Italie, du Mexique, de Paris en 1870.

—

Le 15 mars, est décédée à Saintes, âgée de 65 ans, Marie-Suzanne Briault, fille du docteur René-Jean-Baptiste Briault, mort à Saintes le 28 janvier 1887, à 84 ans, et de Madeleine-Françoise-Hectorine Prieur, morte le 7 février 1889, à 75 ans. Sœur de Madeleine-Rose Briault, mariée le 25 février 1878 à Henri Barret des Cheizes, alors substitut à Guéret, elle avait épousé Pierre-Louis-*Gustave* Petiniaud de Champagnac, né à Limoges le 7 novembre 1821 (1), sous-préfet de Saintes, de

(1) On lit dans les *Mémoires* du comte Horace de Vieil-Castel *sur le règne de Napoléon III* (1851-1864), t. Ier, p. 13 : « Lundi 3 février 1851, je viens d'ap-

Digitized by Google

Sceaux, préfet de la Haute-Loire, de la Manche, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, etc., décédé à Saintes le 13 mai 1883, dont un fils mort jeune et une fille aussi décédée, Suzanne-Marie de Champagnac, mariée, le 4 juin 1877, à Albert-Marie-Auguste Masson de La Sauzaye, décédé.

—

Le 18, est décédé, frappé d'une attaque d'apoplexie, au Blanc, où il commandait une partie du 68e régiment d'infanterie, et a été inhumé le 22 à Pons, le lieutenant-colonel P.-J.-R. Julien-Laferrière, O ✻, frère de feu l'évêque de Constantine et d'Hippone. Entré au service le 12 octobre 1860, sous-lieutenant en 1867, lieutenant en 1870, capitaine en 1874, chef de bataillon en 1885, lieutenant-colonel le 2 octobre 1893. Agé de 51 ans, il comptait de brillants services surtout dans le sud oranais et était proposé pour le grade de colonel. Il avait épousé une des filles du docteur Rigaud, ancien maire de Pons. M. Marmet, lieutenant-colonel du 6e régiment de ligne, a prononcé une allocution. Parmi les parents présents, citons M. Edouard Laferrière, vice-président du conseil d'état, son cousin.

—

Le 24 mars, est décédé à Versailles Louis-Charles-Agénor Savin de Larclause, grand'croix de la légion d'honneur en 1891, général de division du cadre de réserve. Né à La Rochelle en 1826, il sortit de Saint-Cyr et de Saumur avec le numéro 1. Il fit les campagnes de Crimée, puis d'Italie où il fut officier d'ordonnance du maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angély. Lieutenant-colonel au début de la guerre de 1870, colonel en 1871, général de brigade en 1878, il fut successivement commandant de l'école de guerre et chef d'état-major général sous le ministère du général Boulanger. Général de division en 1886, il fut atteint par la limite d'âge en 1891. Il appartenait à la cavalerie depuis la suppression du corps d'état-major. On lui doit de remarquables ouvrages sur l'art militaire. Il a traduit de l'anglais *Dressage des chevaux de remonte* (1872), de L.-E. Nolan ; de l'allemand (1869), *Vie de Seydlitz*, de Varnhagen von Ense ; l'*Art militaire au XIXe siècle* (1869) ; *Guerre des frontières du Rhin* (1871) ; *La petite guerre* (1869) et *Tactique générale* (1872), de Rüstow.

—

Le 31, est décédé à Rochefort, à l'âge de 67 ans, Eugène Alliez, ✻, capitaine de frégate en retraite, époux de Marie Rivaud.

—

---

prendre la mort de Mlle de Sudre, charmante jeune fille, spirituelle, pleine de talent, musicienne distinguée, qui, il y a six semaines, dans mon cabinet du Louvre où j'écris, me demandait des dessins pour un album de romances de sa composition. Quinze jours après elle me chantait sa romance chez son père, et aujourd'hui la voilà morte, au moment d'épouser, après deux ans d'attente, Champagnac, un de mes amis, nommé récemment sous-préfet... »

Digitized by Google

Le 31 mars, dans la nuit, est décédé subitement Marie-Charles-Auguste-Emmanuel Cotard de Lisle, âgé de 52 ans, ancien officier des haras, ancien conseiller général du canton de Saint-Hilaire, fils de Ferdinand-Auguste-Ernest Cotard, juge de paix du canton de Saint-Hilaire, conseiller général, et d'Élisabeth-Julie-*Amazélie*-Lydie Poitevin de La Frégonnière, décédée le 29 mars 1895, à 69 ans. Il était beau-frère de M. Paul-Gabriel Lacour, juge d'instruction au tribunal civil de Saintes. (Voir, pour les Cotard, *Etudes, documents sur la ville de Saintes*, pages 90 et suiv.)

—

Le 9 avril, est mort à Orignolles, canton de Montlieu, Pierre de Manes, âgé de 92 ans, étant né le 2 février 1805 de François de Manes, et de Jeanne Thomas. Le défunt, marié en 1832 à Hélène-Adéline Fillion, laisse un fils, Delphin de Manes, père lui-même de deux filles.

La famille de Manes est d'ancienne noblesse saintongeaise et alliée aux de Bremond d'Ars, aux de Laage, aux Beaumont d'Echillais. En 1789, ils étaient seigneurs de Chassagne et d'Anville en Arvert, de La Croix en Montlieu, de Couts et autres lieux. François de Manes, chevalier, seigneur de Chassagne, Anville et autres lieux, demeurait en 1775 sur la paroisse de Chaillevette. Louis de Manes, chevalier, seigneur de Couts, Loudonnerie et autres lieux, avait épousé Louise de Cumont. François-Armand de Manes, chevalier, avait, par contrat du 18 avril 1769, reçu Bigot, épousé, demeurant à Villexavier, Anne-Pétronille de Beaumont d'Echillais, fille de feux Charles de Beaumont, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau à Rochefort, et d'Anne Gentil de Brassaud, demeurant au couvent des Notre-Dame à Saintes. Elle testa en 1769, le 19 septembre, à La Basse-Besne, paroisse de Chaniers, constituant son mari légataire universel et sa sœur Victorine-Geneviève de Beaumont, pensionnaire aux Notre-Dame.

François de Manes, écuyer, seigneur de La Magdeleine près Barbezieux, fils de François-Armand de Manes, chevalier, seigneur de Couts, Gazon, etc., et de Marie-Louise Perène de Rensuard, né en 1737 à Chièvres en Poitou, fut officier au régiment de Beauvoisis avant son mariage, le 6 février 1768, avec Marie-Françoise Marchant, de La Garde en Saint-Vivien, chez laquelle il vint s'établir. Il eut plusieurs enfants dont le chevalier de Manes ; et il se remaria en 1797 à Jeanne Thomas, d'où Pierre de Manes, mort récemment.

Une particularité fort curieuse, et certainement unique aujourd'hui en France, c'est que Pierre de Manes était le fils et le frère de deux victimes de la terreur et vécut plus d'un siècle après cette époque. Son père, en effet, qui avait voté en 1789 pour son fief de La Croix et qui, en septembre 1792, était président de l'assemblée électorale primaire du canton de Montlieu, fut traité comme suspect, et incarcéré à Montandre de mars à octobre 1794 ; ses biens furent séquestrés. En plus de

Digitized by Google

sa qualité de ci-devant noble, on lui reprochait surtout l'émigration de son fils aîné, Louis-Isaac de Manes, dit le chevalier de Manes, né en 1771 du premier lit, qui figure en janvier 1793 sur la liste des émigrés de Saintonge et d'Angoumois, réunis à Münster sous les ordres des princes, frères du roi. La part héréditaire de celui-ci, ayant été confisquée par la nation, fut vendue en août 1795. Quant à lui, la tradition de famille rapporte qu'étant rentré en France, il fut guillottiné à Douai ou à Valenciennes; mais je crois que son nom ne figure pas sur les listes des tribunaux révolutionnaires. Il n'est jamais revenu du reste au pays.

—

Le 23 avril, est décédé à Courcoury, où il s'était retiré dans sa famille, Joseph Drouillard, âgé de 69 ans, ancien professeur au petit séminaire de Montlieu. Né à Courcoury le 12 décembre 1827, élève de Montlieu et de Pons, bachelier ès lettres, ce qui était rare alors, élève du grand séminaire de La Rochelle, il fut ordonné prêtre en 1851, et devint professeur à Pons, vicaire de Saint-Louis à Rochefort en 1858 et aumônier du collège en 1860, curé de Saint-Loup en 1863, de Saint-André de Lidon en 1866, où, dans la grande épidémie de 1870, il montra le plus admirable dévouement, et de Saint-Thomas de Cosnac en 1874. En 1881, il fut nommé au petit séminaire de Montlieu où il remplit successivement les fonctions d'économe, de préfet de discipline, et de professeur de rhétorique, puis après quelques années et pour raison de santé, professeur de quatrième jusqu'en 1895, où il dut renoncer complètement à ses fonctions; en octobre dernier, il s'était retiré à Courcoury, chez un de ses neveux. Voir, dans le *Bulletin religieux* du 1er mai, un article de M. G. Verdier.

II. — MARIAGES

Le 23 février 1897, a été bénit en l'église de Vouillé près de Niort, le mariage de M. Jean-Louis, marquis de Goullard d'Arsay, fils de la marquise née Montalembert, avec Mlle Andrée Desazards de Montgaillard, petite-fille du général Guillaume de Bremond d'Ars, sénateur de la Charente, mort au château de Saint-Brice, il y a trois ans. Les témoins étaient pour le fiancé: MM. le comte de Montalembert et le comte de La Rochebrochard, ses cousins; et pour la fiancée, le marquis de Bremond d'Ars, chef d'escadrons de hussards, et le marquis de Campaigno, ses oncles.

—

Le 25, a été bénit à La Rochelle, le mariage de Mlle Yvonne Gilbert de Gourville, fille de M. Gilbert de Gourville, O. ✻, lieutenant-colonel en retraite, avec M. Alfred Bellivier de Prin, au château des Bournais près l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire).

—

Digitized by Google

Le 17 mars, a eu lieu à la mairie de Gemozac et a été bénit au domaine de Boisgiraud par M. Meschinet de Richemond, pasteur à Sainte-Soline, cousin de l'époux, le mariage de M. Paul-Elisée-*Etienne* Guenon des Mesnards, lieutenant au 9e régiment de chasseurs à cheval à Auch, fils de M. le docteur Paul Guenon des Mesnards et de Mme Marguerite Lecoq de Boisbaudran (voir *Revue*, XVI, 121), avec Mlle Charlotte-Marie-Louise Boisgiraud, à Gemozac, fille de M. Ernest Boisgiraud, A. ✠, ancien conseiller général, ancien maire de Gemozac, et de Nathalie de Coursou de Pécany. Les témoins du marié étaient ses oncles, MM. Paul-Emile Lecoq de Boisbaudran, ✻, membre correspondant de l'institut, à Paris, et Louis-Marie Meschinet de Richemond, O. ✠, archiviste du département, à La Rochelle; et de la mariée, MM. Etienne-Ferdinand-Maurice Boisgiraud, son frère, propriétaire à Gemozac, et Emile Chastellier, ✻, son cousin, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Périgueux (voir *Revue*, XVII, p. 30).

—

Le 28 avril, a été bénit dans l'église Saint-Léger de Cognac le mariage de M. Emile-*Marino* Planty, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, âgé de 29 ans, né à Saintes, fils de M. Claude-*Louis* Planty, négociant à Saintes, qui fut capitaine des francs-tireurs de Saintes en 1870, et de Mathilde-Ernestine Raëckelboom, avec Mlle Marguerite-*Jeanne* Robin, 23 ans, née à Cognac, fille de M. Gervais Robin, avocat à Cognac, et de Marie-Mathilde Bellot. Les témoins de l'époux étaient MM. Grasset, pharmacien à Barbezieux, son beau-frère, et Lanauve, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, ancien bâtonnier, ancien député, conseiller général de la Dordogne.

ARCHÉOLOGIE

I

Substructions antiques a Chérac. — A La Brunette, commune de Chérac, M. Foucaud, propriétaire, a trouvé des substructions gallo-romaines, moellons noyés dans le mortier, et quelques objets importants : une base de colonne, un mercure de bronze de 130 millimètres de hauteur, mais privé de la main gauche, des pieds, et d'une des ailes du pétase ; puis un petit vase en verre, des monnaies d'Auguste et Agrippa, d'Adrien, de Maxime, d'Auguste à l'autel de Rome et d'Auguste. On se rappelle qu'à Chérac, au Martroy, M. Georges Musset a fouillé un cimetière du moyen âge superposé à un cimetière païen.

—

II

Fanum de Chagnon. — Les fouilles commencées par la commission des arts et monuments historiques de la Charente-In-

Digitized by Google

férieure à Villepouge, sur l'emplacement d'une pile, dite fanal de Varaize, ont amené, dernièrement, la découverte de deux tablettes en plomb qui ont fait le sujet d'un mémoire présenté le 2 avril dernier à l'académie des inscriptions et belles lettres par M. C. Jullian, professeur à l'université de Bordeaux.

Ces deux tablettes de plomb portent une inscription en lettres cursives du second siècle de notre ère, renfermant une exécration prononcée par un individu qui ne dit pas son nom contre deux adversaires en justice. L'envoûteur nomme d'abord ses adversaires Lentinus et Tasgillus. Il ne souhaite pas leur mort ; mais il demande à Pluton et à Proserpine de les rendre impuissants devant le tribunal et de priver leurs avocats de l'usage de la parole (1). Voir plus haut, page 155.

Ces tablettes de 0,10 de hauteur sur 0,08 de largeur, avec des queues d'aronde sur le côté et au milieu un trou central ont, la première :

Deneuitio personis infra scriptis lentino et tasgillo..... plutoni..... quomodo hic catellus neminem nocuit sic quem lo... sic hodie nec illi hanc litem uincere possint quomodi nec mater hujus catelli defendere potuit sic nec advocati eorum eos defendere non possint, sic illorum amicos

Atracatetracti gallara precata egdarata ches celata mentis ablata.... proserpinæ...

Deuxième tablette :

Aversos ab hac lite esse quamodi hic catellus aversus est nec surgere potesti sic nec illi sic traspecti sint quomodi ille quomodi in hoc

---

(1) Académie des inscriptions et belles lettres, séance du 2 avril. Présidence de M. Héron de Villefosse.

... M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. C. Jullian, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, correspondant de l'académie, un mémoire sur deux tablettes magiques trouvées à Chagnon (Charente-Inférieure).

Ces deux tablettes de plomb portent une inscription en lettres cursives du second siècle de notre ère...

MM. Cagnat, Saglio et Perrot présentent quelques observations sur cette curieuse inscription. (*Journal officiel*, du 6 avril.)

Digitized by Google

monumento animalia ommutuerunt nec surgere possunt, sic nec illi muti.

Atracatetracti gallara precata egdarata eches celata mentis ablata.

« C'est l'imprécation contre les bas nommés Lentinus et Tasgillus dévoués à Proserpine et à Pluton. De même que ce petit chien n'a nui à personne ; qu'ainsi Lentinus et Tasgillus ne puissent nuire, et gagner leur cause. De même que sa mère n'a pu défendre ce petit chien ; qu'ainsi leurs avocats ne puissent les protéger et leurs amis leur venir en aide dans ce procès. De même que cet animal a été écarté et n'a pu s'opposer ; qu'ils ne puissent de même résister ; qu'ils soient renversés comme lui. De même que ces animaux, dans ce moment, sont réduits au silence, de même que ses adversaires ne puissent parler. »

Les deux phrases finales qui se répètent sont des formules magiques comme les mots inintelligibles que prononcent encore nos sorciers et rebouteurs. On devine qu'il y a eu l'immolation d'un caniche avec les cérémonies rituelles qu'on pratiquait dans l'envoûtement. Le client ne désirait pas la mort du pécheur, c'est-à-dire du plaideur, mais seulement la perte de son procès, le mutisme de ses avocats, peine plus terrible, et l'abandon de ses amis.

Cette inscription, la cérémonie qu'elle indique, les expressions *hoc monumento,* prouvent-elles que le fanum de Chagnon, en dépit de quelques ossements trouvés là, ait été un tombeau ? Nullement. C'est l'usage des sorciers d'opérer en un carrefour, *trivium*, à l'intersection de trois chemins, et dans un endroit marqué par quelque chose, arbre, pierre, monument.

La pièce est curieuse non seulement au point de vue archéologique, mais au point de vue moral. Il y a d'autres formules d'incantation. A Berlin l'on vient d'en publier le *Corpus*, la plupart en langue grecque ou au moins en caractères grecs. La nôtre est en latin, et nous donne une image vivante de la scène et les sentiments des partis en cause. Il est probable que le mémoire de M. Jullian sera publié en entier. Nous attendons l'opinion du docte épigraphiste.

—

III

M. l'abbé Dessendier, curé de Thézac, canton de Saujon, a trouvé dans le jardin de son presbytère, un sceau rond de deux centimètres de diamètre. Dans le champ est un agneau tenant un étendard, la tête surmontée d'une croix. En légende, en lettres gothiques :

s. prior de teisac ad cas.

Digitized by Google

Après le mot *prior* est un signe abréviatif pour PRIORIS. On peut donc lire : *Sigillum* PRIORIS DE TEISAC AD CAS pour *causas*, c'est-à-dire *sceau du prieur de Teisac pour les causes* (pour les affaires judiciaires).

Thezac (*B. M. de Thezaco* ou *S. Petri et etiam S. Machuti de Thezaco*) était un prieur cure à la nomination de l'abbé de La Chaise-Dieu.

—

IV

INSCRIPTION CAMPANAIRE. — La cloche qui vient d'être fondue pour la maison des lazaristes à La Rochelle porte ces lignes :

† AD HONOREM DEI ET LAUDEM VIRGINIS MARIÆ AC B. PATRIS VINCENTII TUTELAM RESONANDUM CONGREGATIO MISSIONIS E SANTONUM CIVITATE IN RUPELLAM PROFUGA ME CONFLARI CURAVIT ANNO MDCCCXCV.

Ceux qui plus tard s'occuperont d'épigraphie campanaire comprendront très bien que c'est en l'honneur de Dieu, pour la gloire de la vierge Marie et sous la protection de saint Vincent de Paul que les prêtres de la congrégation de la mission ont fait fondre cette cloche. Mais ils se demanderont peut-être ce que veut dire l'expression E SANTONUM CIVITATE IN RUPELLAM PROFUGA, et comment les lazaristes chassés de la paroisse Saint-Eutrope à Saintes se retirèrent à La Rochelle, comment les sœurs de charité quittèrent peu après la même paroisse, accompagnées d'une grande partie de la population jusqu'à la gare où, par exploit de l'huissier Compagnon, elles virent leurs pauvres nippes saisies. Les journaux du temps notamment le *Bulletin religieux* du 18 avril 1891 leur raconteront ces douloureux incidents. *Quæque ipse miserrima vidi*, et M. le chanoine X. pourra ajouter: *Et quorum pars magna fui.*

—

V

Sur la façade de l'élégant édifice inauguré le 25 avril 1897, à Saintes, par le président de la république pour la caisse d'épargne, on a sculpté les armes de la ville ; c'est bien ; mais on a timbré cet écu d'une couronne murale, contre-sens que l'architecte du monument, notre confrère M. Rullier, aurait pu s'épargner. Combien de fois faudra-t-il répéter que jamais on n'a timbré les armes d'une ville d'une couronne murale ou vallaire? La couronne murale est une invention de l'empire, et Napoléon Ier l'avait imaginée pour remplacer le chef de France des bonnes villes. C'est la remarque que fait un héraldiste de mérite, M. Henri Tauzin, à propos du blason de la ville de Saint-Quentin dans son savant opuscule, *Notices historiques sur les personnages et les compagnies dont les armoiries figurent sur le monument commémoratif du siège de la ville de Saint-Quentin en 1557.* (Saint-Quentin, imp. Triqueneaux-Devienne, 1897, in-8°, 35 p.) Et il renvoie à « l'étude importante », qui a pour titre

Digitized by Google

La couronne murale dans le blason, par M. Louis Audiat, dans l'*Annuaire du conseil héraldique* de France, 9e année, 1896. Oui, il serait temps de renoncer à cet ornement moderne qui jure de se voir sur un blason antique.

VARIÉTÉS

I

ENCORE LOUIS GAUFFIER

(Voir *Revue*, t. xv, 388 et 436)

D'après Rainguet *(Biographie saintongeaise)*, Louis Gauffier, peintre rochefortais, s'est uni à Pauline Châtillon, qui fut elle-même un peintre distingué. Dans le second et dernier voyage que Gauffier fit en Italie l'an 1801, sa femme l'accompagna et peu de temps après, elle mourut à Florence, précédant de trois mois dans la tombe Gauffier qui décéda au même lieu le 20 octobre.

Désirant savoir la date du mariage de Gauffier et sa descendance, nous nous sommes adressé au directeur de l'école nationale des beaux arts. Nous avons reçu la réponse suivante (17 janvier 1896) :

« Vous m'avez demandé, en vue d'une biographie, des renseignements sur le mariage du peintre Louis Gauffier. Nous avons consulté les publications des actes de l'état civil de Paris faites par MM. Herluison, Jal et Piot ; mais ces auteurs ne produisent aucun document concernant Louis Gauffier et sa femme Pauline Châtillon. J'ai donc l'honneur de vous transmettre copie de la courte notice que contient à cet égard le *Dictionnaire des artistes de l'école française*, de Bellier de La Chevignerie.

» P. Dubois. »

« Gauffier (Louis), peintre, époux de Pauline Châtillon, à Rome, élève de H. Taraval, *né à La Rochelle* en 1761, mort à Florence le 20 octobre 1801.

» Gauffier (Mme), née Pauline Châtillon, peintre de genre et de portrait, élève de Drouais, morte à Florence. Quelques uns de ses tableaux ont été gravés en Angleterre, par Bartolozzi. Elle n'a pris part qu'à une seule exposition, au salon de 1798. Deux tableaux, sujets champêtres, représentant des *Paysannes des environs de Terracine.* »

Puissent ces renseignements satisfaire la légitime curiosité de nos chers collègues.

L. Moinet.

Digitized by Google

II

BERNARD PALISSY A SEDAN

(Voir *Revue*, tome XVII, page 114)

Pour compléter l'article *Bernard Palissy à Sedan*, de notre dernier numéro (*Revue*, XVII, 114), nous empruntons quelques indications au numéro du 15 mars du *Bulletin du protestantisme*. D'après un texte trouvé aux archives de Turin par M. Rodocanachi et reproduit dans sa biographie de *Renée de France*, maître Bernard était encore à Paris à la fin de juin 1572. Le livre de comptes de la duchesse porte : « Lir. XXIII aux masson, architectes, conducteurs del lavoro et à une detto Mess. Bernardo qui faict la crotesque aux dictes tuilleries. » On savait qu'en cette année 1572, Palissy habitait le faubourg Saint-Honoré (A. de Ruble, *Paris en 1572*, dans les *Mémoires de la société de l'histoire de Paris*, XIII, II) ; mais on ignorait qu'il travaillait encore à la décoration du jardin des Tuileries : car le dernier payement de ce travail est du 22 mars 1570 (B. Fillon et L. Audiat, *Les œuvres de maistre Bernard Palissy*, 1888, 2 vol. in-8°). M. Rodocanachi concluait d'abord que l'artiste était à Paris pendant la Saint-Barthélemy, conclusion excessive ; il y était à la fin de juin ; mais, comme beaucoup qui échappèrent au massacre, il a pu s'enfuir au dernier moment ; d'ailleurs, il habitait hors des portes de la ville, au faubourg Saint-Honoré ; ensuite que les 23 livres de la duchesse de Ferrare étaient une aumône ; donc l'émailleur était un fort petit personnage inconnu. Or, Palissy est mis sur le même pied que le maître maçon, l'architecte, l'ingénieur, et la somme élevée montre bien que c'est un salaire, non une aumône ; quand il s'agit de « deux pauvres hommes de la religion, fugitifs de leur maison », c'est seulement 24 sols. Palissy n'était pas riche, puisque dans l'impôt de répartition de 1572 il n'est taxé qu'à cent sols tournois : « Faulxbourg Sainct-Honoré... M. Bernard Palissi taxé à cent sols tournois, dont recepte a été faicte cy devant f°. (Registre à la bibliothèque nationale, Fr. 11692, f°s 89 et 484) » ; mais s'il avait été indigent, il n'aurait point été taxé.

Enfin, les registres de l'état civil des huguenots à Sedan mentionnent, 22 novembre 1573, le mariage de Michel Saigel ou Saiget, sculpteur, natif de Blois, avec Catherine Palissi, venue de Paris ; 10 avril 1575, le baptême de Marie Bourdon, où est marraine Catherine de Villennes ; 31 juillet 1575, baptême de Jérémie, fils de Charlemagne Moreau, marchant, demeurant en cette ville, et de Marie de Palissy, sa femme, dont maistre Bernard de Palissy, grand-père, et Catherine de Vilene, ont été parrain et marraine ; 18 août 1575, baptême de Marie Quillet, où est marraine Catherine de Villennes.

Nous avons ainsi deux nouvelles filles de maistre Bernard,

Digitized by Google

Marie et Catherine. « Aux filles Marie et Catherine que les textes sedanais nous révèlent, et aux fils Mathurin et Nicolas déjà antérieurement exhumés, continue M. Weiss, il faut joindre, d'après la *Revue de Saintonge*, que je viens de recevoir (1897, p. 117), encore un fils, Pierre, qui signe une quittance à Saintes, en février 1564 » et une fille, Marguerite, épouse de Jean Moriceau.

Quant à Catherine de Villaine que l'auteur suppose être la femme de Palissy, parce qu'il y avait des Villaine en Aunis et en Saintonge, c'est une pure hypothèse. Il est probable que le scribe de l'acte de baptême où l'artiste est qualifié « grand-père », eut ajouté après « Villaine » le mot « grand-mère ». Ajoutons que le *de* avant ou après un mot n'indique nullement la noblesse; c'est une erreur de rédaction, Palissy n'ayant jamais pris le *de*, ou bien une marque de déférence à son égard. Le nom *Palissis* ou *Palissy* était-il un nom de fief qui désignait une branche des nombreuses familles Bernard? On peut poser la question, sans grande chance d'avoir une réponse. A l'époque où nous érigions la statue de l'émailleur saintongeais, j'ai reçu plusieurs lettres d'un Bernard, habitant rue de Beaune, à Paris, qui se prétendait descendant de Palissy; je n'ai pu obtenir aucune preuve de cette filiation; mais il nous pressait fort de mettre la statue sur son piédestal: fort âgé, il voulait le voir avant de mourir. A-t-il eu cette consolation?

L. A.

III

MAÎTRE DUFAURE

La *Revue du palais* a publié son premier numéro le 1er mars. Avec des articles de M. Anatole France, *Un point obscur du procès de Jeanne d'Arc* (*Les trois papes*); de M. Léon Cléry, *A tort et à travers... le palais*; de M. Glasson, *Les examens d'entrée dans l'ancienne magistrature*; de M. Léon Daudet, *Paradoxe sur la comédienne*; de M. Théaux, *André Chénier et la justice révolutionnaire*: « La guillotine était en permanence. La veille elle avait fauché 21 têtes; ce jour-là elle en abattit 29. André Chénier fut exécuté le second, après le poète Roucher. Le lendemain on jugea, condamna, guillotina la 3e fournée des conspirateurs de Saint-Lazare; cela fit 74 victimes en trois jours... Il y avait cinq ans et quelques jours que le peuple en son premier accès de fièvre avait démoli la Bastille, » etc.

Le morceau le plus important de cette livraison est celui de M. Emile Faguet sur maître Jules Dufaure, qui fut président d'honneur de la société des *Archives*.

« Je l'appelle maître Dufaure, écrit l'auteur; et il me semble que c'est sous ce nom que la postérité le devrait connaître. A nul homme, en effet, cette appellation n'a jamais mieux convenu. Jules Dufaure est maître Dufaure, comme Thiers est resté

Digitized by Google

« monsieur Thiers », même pour les générations qui ne l'ont pas connu, et comme Béranger fut « le vieux Béranger » même quand il n'avait que quarante ans. Dufaure était maître Dufaure au palais, à la ville, au parlement et à la campagne. Le nom lui en convenait comme avocat, comme professeur de sciences politiques, comme propriétaire rural qui n'avait rien d'un grand seigneur, et jusqu'aux coups de boutoir de son éloquence satirique qui avaient quelque chose à la fois de magistral et du magistrat et du magister. »

Dufaure était le grand bourgeois d'autrefois. « Il a jusqu'à nos jours perpétué la tradition de la vieille grande bourgeoisie française, probe, chaste, vigoureuse, têtue, de rude écorce, de fond savoureux et presque tendre, peu ouverte aux arts, imperméable aux utopies, se défiant des idées générales, très amoureuse de beau langage et d'esprit caustique, très capable de désintéressement, aimant l'aisance, méprisant la richesse, sceptique sur la forme du gouvernement, intraitable sur certaines idées un peu étroites mais claires, de liberté individuelle et d'ordre public, et voyant volontiers son horizon borné du palais de justice à la chambre des députés et à un confortable pigeonnier provincial. »

Dauphinois d'origine, Dufaure était Saintongeais de père et de mère (voir page 41, t. II, *Bulletin de la société des Archives*, l'acte de naissance, et la filiation, page 84, *Bulletin de la société des Archives historiques de la Saintonge*, t. V). (1)

Le grand-père de Dufaure s'était fixé à Rochefort ; le père de Jules éprouvé dans ses biens par la révolution fut un très modeste propriétaire campagnard, à Vizelle près de Saujon. M. Faguet ajoute : « C'est dans cette maison pauvre que naquit Jules Dufaure, le 4 décembre 1794. » Erreur, il naquit à Saujon. (Voir l'acte de naissance dans le *Bulletin de la société des Archives*, t. II, p. 41, et une lettre de Jules Dufaure lui-même.)

« Cette maison de Vizelle, pauvre, étroite, mais solide et douce, d'où se découvrait un horizon borné de vignes et de petits bois, d'où l'on partait quelquefois pour aller voir la mer assez proche, ou pour visiter quelques vieux amis dans la grande ville de ce pays là — c'est Bordeaux —, Dufaure l'aimait de piété grave, profonde et un peu triste. Il y connut la sainte pauvreté, l'épargne, l'affection inquiète, et aussi l'ambition, que son père, un peu déchu, plaçait sur la tête de l'enfant. Cette maison le fit un peu à son image. Plus tard, il la fit à la sienne, et ce fut un portrait bien fidèle et bien juste. »

---

(1) L'auteur a oublié une cousine de Jules Dufaure, Marie-Delphine-Elisabeth Dufaure, décédée à Saintes le 13 janvier 1891, âgée de 78 ans, née à Sainte-Gemme de Simon-Pierre Dufaure et de Marie Renaudin, fille du commandant du *Vengeur*, veuve de Jacques de Fleurian et mère de M. Gustave de Fleurian, capitaine de l'armée active et chef de bataillon de l'armée territoriale en retraite. (*Revue de Saintonge*, XIV, 103.)

Digitized by Google

Après des études primaires et un commencement de latin enseigné à la Grande-Gorce près de Cozes par Augustin Toussaint, frère de l'imprimeur de Saintes (Voir *Archives*, xxv, 48, 220), Dufaure fut mis au collège de Vendôme, puis en 1815 au collège Charlemagne à Paris, où il eut pour professeur Villemain, qu'il continua d'aller entendre à la Sorbonne, tout en faisant son droit. Il se fit inscrire au barreau de Bordeaux, alors dans tout son éclat et rivalisant de renommée avec Paris. « Si je n'étais roi de France, disait Louis XVIII, je voudrais être avocat à Bordeaux. » Dufaure, libéral au milieu de confrères royalistes, « plaida des procès politiques et les perdit brillamment, ce qui, dans le cas, est le vrai succès. » Le 30 juillet 1830, il fut quelques jours membre de la municipalité révolutionnaire. Libéral il était à cette époque ; libéral il resta jusqu'à la fin. En 1848, il se donnait le malin plaisir de dire aux jacobins : « Fuyez la manie ancienne de vouloir trop gouverner ; laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire librement tout ce qui ne nuit pas à autrui ; rendez à la liberté tout ce qui n'est pas nécessaire à l'autorité publique. » Et il ajoutait négligemment : « C'est de Robespierre. »

Libéral il l'était, quand, à 82 ans, il prononça, le 9 mars 1880, son grand discours contre le fameux article 7, ce qui le fit traiter de jésuite, lui l'ancien membre de la commune révolutionnaire de Bordeaux. « Dufaure commence par faire remarquer combien cet article 7 a été chose imprévue, ce qui est mauvais signe pour une grande réforme, l'art du politique n'étant pas de faire naître des difficultés, mais de dénouer celles qui s'imposent : « l'article inattendu, qui s'appelle l'article 7, a été introduit après coup, par un ministre nouveau venu, dans une loi dès longtemps préparée, qui ne contenait rien d'analogue. Que s'est-il donc passé depuis trois mois, qui justifie une espèce de mesure de salut public ? Rien absolument. Il s'est passé qu'un nouveau ministre est venu. Est-ce suffisant, pour qu'on soulève une immense question religieuse ? M. Thiers ni ne manquait de hardiesse, ni ne manquait d'expérience, ni n'était un homme ordinaire ; eh bien, il disait : « Pour moi, toucher à une question religieuse, est la plus » grande faute qu'un gouvernement puisse commettre... Le plus » haut degré de philosophie n'est pas de penser de telle ou telle » façon. L'esprit humain est libre, heureusement. Le plus haut » degré de philosophie est de respecter la conscience religieuse » d'autrui, sous quelque forme qu'elle se présente, quelque » caractère qu'elle revête... Tout gouvernement qui veut entre- » prendre sur la conscience d'une partie de la nation, est un » gouvernement impie, aux yeux mêmes de l'esprit philosophi- » que. »

Et il continuait, en citant entre autres un discours de M. Brisson, disant dans un banquet patriotique : « Soit ! j'y » consens. Puisque c'est le goût du jour, que l'état dise aux » congréganistes : Allez et enseignez. Mais qu'il leur dise

Digitized by Google

» aussi : Je suis résolu à ne plus jouer le rôle de dupe que des » gouvernements complices m'ont fait jouer vis-à-vis de vous-» mêmes depuis longtemps. Je ne veux plus vous ouvrir le ca-» dre de mes fonctionnaires; je suis résolu à fermer à vos nour-» rissons la porte de celles de mes écoles où se recrutent les » fonctions publiques. Vous ferez les élèves que vous voudrez ; » mais, moi, je ne vous emprunterai plus ni un ingénieur, ni » un officier, ni un magistrat, ni un administrateur, ni un per-» cepteur, ni un employé, ni un garçon de bureau ; je saurai » reconnaître les miens. » On a applaudi ces paroles. Je dois dire cependant que l'orateur n'avait pas le mérite de l'invention : car chacune de ces mesures se trouve dans les édits que Louis XIV a pris, après avoir révoqué l'édit de Nantes. Il y en a dix, au moins, dans lesquels le grand roi a bien soin d'interdire l'exercice des fonctions publiques, même des plus insignifiantes, comme celles de garçon de bureau, à ceux qui avaient été élevés dans la religion prétendue réformée. »

Nous n'analyserons pas l'article de M. Faguet ni la carrière de Jules Dufaure. M. Cherbuliez a parlé en forts bons termes de Dufaure, et M. Georges Picot (*M. Dufaure, sa vie et ses discours*. Paris, Lévy, 1883, in-12), qui fut chef de cabinet au ministère de la justice, a publié un volume intéressant. Dois-je dire que chacun a vu dans Dufaure un personnage différent, l'orateur politique, l'avocat, l'homme? Qui nous donnera Dufaure saintongeais ? Qui nous le montrera dans son intérieur, au milieu de cette campagne charentaise, sans grands horizons, sans montagnes, paysan cultivant son patrimoine, ne sacrifiant ni aux grâces ni à la popularité, d'une probité austère, d'une droiture inflexible, l'esprit satirique et mordant, d'une foi chrétienne vive, chantant le *Credo* au lutrin avec les paysans de Grézac, aimant un peu à mystifier les importuns et les solliciteurs par un extérieur plus que modeste et sa simplicité rustique : « Eh ! bonhomme ! où est M. Dufaure ? — C'est moi, monsieur. »

En 1896, le conseil municipal de Saintes, après un premier refus en 1880 motivé par la peur de faire de la réclame en faveur de ses fils, a donné son nom à une rue de la ville. Saujon l'avait devancé en 1894.

Ce n'est pas suffisant. Il faudra un monument public qui rappellera à la fois l'orateur, l'avocat, l'académicien, avant tout et surtout en ces temps de scandales, l'honnête homme.

—

IV

LE COLONEL FAURE DU VERCOURT DE LA CURATERIE.

Encore un nom qui manque à la biographie militaire de la Saintonge et de l'Aunis ! Pierre-Jean-François-Xavier Faure du Vercourt, écuyer, sieur de La Curaterie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, était né à Chaillevette en l'île d'Arvert,

Digitized by Google

canton de La Tremblade, le 27 décembre 1759. Il était de la famille des Faure du Vercourt en Dauphiné, qui portaient *d'argent à la bande d'azur enfilée dans 3 couronnes ducales d'or.* Son père, François Faure, écuyer, sieur de Cornezac, était fils de Jean Faure, écuyer, sieur de La Curaterie (1), et de Julie Leroy. Il habitait la paroisse de Rioux-Martin, canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux, lorsque, le 17 juin 1745, par contrat passé à Peyrefond (2) devant Maugars, notaire royal héréditaire en Angoumois, il épousa (mariage en l'église de Boisbreteau, le 30 juin) Marie-Rose de Rabaine, née vers 1722, fille de Charles de Rabaine, écuyer, seigneur de Tanzac et de La Cour, et de feue Françoise Vigier (mariée à Brossac le 1er décembre 1708; contrat du 16 octobre; décès le 3 janvier 1745), demeurant au logis de Pierrefond, paroisse dudit lieu. L'acte, dont nous devons communication ainsi que les autres pièces citées dans cet article, à notre confrère M. Théodore Phelippot, fut passé en présence de François Faure, écuyer, sieur de La Curaterie, frère de l'époux; d'Antoine, qui, veuf de Jeanne de Rabaine de La Roche, avait épousé, le 30 octobre 1750, Madeleine, sœur de Marie-Rose; d'Antoine Le Roy, écuyer, seigneur de Saint-Georges, du Breuil et autres lieux, son oncle; de Jean Taillandier, prêtre, docteur en théologie, curé d'Orioles, Boisbreteau et annexes; de François Faure, son cousin germain par alliance, et Paul Dussouchet, oncle breton des deux époux; puis de Charles de Rabaine, écuyer; de Marie, Madeleine et Catherine de Rabaine, frère et sœurs de l'épouse.

Sa mère, Marie-Rose de Rabaine, fille de Françoise Vigier, était petite-fille de Paul de Rabaine, IIe du nom, seigneur de Briaigne, et d'Antoinette Perry, veuve de François d'Authon, et descendait de Paul de Rabaine, seigneur de Tanzac, Briaigne et Usson, dont la généalogie incomplète se trouve dans le *Dictionnaire de la noblesse* de Lachenaye-Desbois, XI, p. 653, et bien plus exacte et plus développée, t. XIX des *Archives* (1891).

Lui fut baptisé, le 30 décembre 1759, en l'église Saint-Pierre de Chaillevette, comme le constate cet acte de naissance : « Le trente décembre 1759, a été baptisé Jean-Pierre-François-Xavier, né du 27 dudit, fils de sieur François Faure de Cornezac, écuyer, et de dame Marie-Rose de Rabaine de Tanzac; a eu pour parrein sr Pierre Riquet, employé dans les fermes du roi, et pour mareine, Marie-Anne Yvon, épouse de sieur Hector Moreau, capitaine de patache de Chatressac. Par moy, DÉGRANGES, prieur curé. DECORNEZAC. RIQUET. YUON. MORAU. »

Un acte de 1764 nous montre son père habitant encore Peyrefond. Le 27 août, pardevant Piet, notaire royal héréditaire à

---

(1) *La Curatrie*, 1 maison, 6 habitants, commune de Rioux-Martin, d'après le *Dictionnaire des communes de la Charente*, p. 49.

(2) *Peyrefond*, *Puyrefond*, *Perfon*, *Pierrefond*, village de 3 maisons dans la commune de Boisbreteau, canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux. L'acte porte « logis de Peurefond, paroisse dudit lieu ».

Digitized by Google

« Baigne en Saintonge », Catherine de Rabaine, sa belle-sœur, veuve d'Alexis de Bersiet, écuyer, sieur de Lage, demeurant au logis et paroisse de Peyrefond, vend à François Faure, écuyer, sieur de Cornezac, demeurant aussi à Peyrefond, divers immeubles situés audit Peyrefond et relevant du prieuré de Peyrefond à droit d'hommage lige, moyennant 150 livres. (1)

A dix-huit ans, car c'est bien lui qui figure dans l'acte suivant, il prit femme dans l'île de Ré. En effet, je trouve que, le 13 mai 1777, François Faure de Cornezac, fils de Rose de Rabaine, de la paroisse de Bois-Breteau en Saintonge, épouse, en l'église d'Ars (île de Ré), Gabrielle-Pélagie Richard, fille de feu François Richard et de Marie-Anne Périer. Puis nous le perdons de vue jusqu'en 1801. A cette époque il a émigré et guerroyé dans l'armée des princes. Le 1er mars de cette année, le comte de Damas, maréchal des camps et armées du roi, « certifie que le chevalier de La Curaterie, lieutenant de la légion Roger de Damas autrefois Mirabeau, y est entré comme officier volontaire dans une compagnie de chasseurs à cheval, le 20 avril 1793 ; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires et expéditions où le corps s'est distingué ; qu'il a été blessé d'un coup de sabre à la cuisse droite, à celle du 2 décembre 1793, à Berschteim ; qu'il commandait un détachement d'hussards de la légion qui reprit un poste important sur les Français à leur passage du Rhin le 26 juin 1796 ; qu'il a montré dans cette occasion et dans toutes celles où il s'est trouvé, la valeur d'un gentilhomme français ; qu'ayant été incorporé comme lieutenant au régiment d'Enguien-dragons, à sa formation en Russie, le 1er avril 1798, il a fait avec ce régiment les campagnes de 1799, 1800 et 1801 où il s'est conduit avec tout l'honneur et la distinction d'un brave et loyal militaire. »

La même attestation lui est délivrée, le 25, par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, qui certifie « que M. Pierre-Jean-François-Xavier Faure Duvercourt, chevalier de La Curaterie, gentilhomme français de la province de Saintonge, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ayant en France la commission de capitaine aux grenadiers royaux, émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 ; que, depuis ce temps, il a servi sans interruption sous nos ordres, ayant fait les campagnes de 1793, 1794, 1795, 1796 et 1797 dans la cavalerie de la légion de Mirabeau devenue légion Roger de Damas, où il a été successivement nommé sous-lieutenant, lieutenant, et les suivantes jusqu'à ce jour dans le régiment des dragons d'Enghien en la même qualité de lieutenant ; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu

(1) Le 30 septembre 1773, devant Piet, notaire royal à « Baigne en Saintonge », Jean Esmein, notaire royal, procureur d'office du duché de Montausier et juge des juridictions du Tastre et Touverac, demeurant à La Grotte, paroisse de Touverac en Angoumois, héritier en partie de Jean Esmein, son père, et faisant tant pour lui que pour Charles Esmein, son frère, commis à la recette des tailles de Barbezieux, en conséquence de l'opposition formée ....

Digitized by Google

lieu pendant qu'il était à l'armée et où la cavalerie a été employée, et a été blessé à celle de Berscheim du 2 décembre 1793 d'un coup de sabre à la cuisse droite; que, le 26 juin 1796, il commandait le détachement d'hussards de la légion qui reprit un poste important sur les Français à leur passage du Rhin, 26 juin, et s'y est distingué particulièrement; que, dans les autres occasions, il s'est également conduit avec honneur, ayant toujours montré beaucoup de courage et de zèle. »

Le 15 octobre 1814, Louis XVIII délivra à Pierre-Jean-François Faure Duvercourt, ancien capitaine d'infanterie, des lettres de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis avec « rang du 19 août 1796 où il a été reçu chevalier dudit ordre par le prince de Condé »; et le 21 février 1816, il lui confèra le grade de lieutenant-colonel en retraite pour tenir rang du 8 octobre 1799.

Il reçut, le 13 juillet 1825, une pension de 500 fr. sur la dotation de l'ordre de Saint-Louis et du mérite militaire avec jouissance du 1er janvier 1826.

C'est tout ce que nous savons de lui. Ajoutons qu'après la révolution de juillet il cessa de toucher ses 500 fr. sur la caisse Saint-Louis. Il était mort en 1839. Son père, François Faure de Cornezac, né en 1718, était décédé en 1789, et sa mère le 30 juin 1801, à La Renaudrie en Boisbreteau, âgée de 79 ans. Nous ignorons le sort de ses frère et sœurs : Jeanne née en 1746, Charles en 1747, Marie-Madeleine en 1749, Catherine en 1750.

LOUIS AUDIAT.

—

V

QUATRE DOCUMENTS LITURGIQUES SUR SAINT EUTROPE

M. Louis Audiat, qui a publié une excellente vie de saint Eutrope, dont j'ai rendu compte au tome IX de mes *Œuvres*, p. 320 (1), recherche avec avidité tout ce qui concerne l'évêque de Saintes. Aussi m'a-t-il demandé de lui transcrire les divers textes édités par le R. P. Dreves dans les *Analecta hymnica medii ævi*, parce que, même par cette voie, ils ne parviennent pas à la connaissance de tous ceux que le sujet intéresse. Je m'empresse de le satisfaire, en reproduisant les quatre documents suivants, empruntés à l'ancienne liturgie.

1. Prose, d'après deux missels manuscrits de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, conservés à la bibliothèque de cette ville, l'un du XVe siècle et l'autre de l'an 1457. (*Analecta*, 10e fasc., *Sequentiæ ineditæ*. Leipzig, Reisland, 1891, pp. 170-171.)

1. Plectrum linguæ moderetur
Et affectus excitetur
Vocum consonantia.

2. Lyræ chorda temperetur
Et in servo collaudetur
Rex, qui regit omnia.

(1) *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, 2e édition. Paris, Picard; Saintes, Mortreuil, 1887, in-8°, XXI-543 pages.

Digitized by Google

3. Non discordet voci vita ;
Si vox cordi sit unita,
Dulcis est symphonia.
4. Decantemus in hac die
Eutropii pii pie
Pia natalitia.
5. Discant omnes et discant singuli :
Xantonensis hic salus populi,
Lux, decus et hostia.
6. O quam felix, quam præclarus
Fuit martyr Deo carus
Ex regum propagine !
7. Summi regis opera
Videns, sprevit prospera
Cum mundi caligine.
8. Erat præsens in deserto,
Cursu currens tunc incerto,
Quando quinque millia
9. Panis vivus satiavit,
Bis sex sportas cumulavit
Quinque panum copia.
10. Et in urbe Jebusæa
Erat, quando plebs Hebræa
Christo venit obvia,
11. Lazaro jam suscitato,
Parum ante circumdato
A Judæis Messia.
12. Hæc et plura vidit signa
Salvatoris fide digna
Felix hic Eutropius.
13. Mente Christo jungitur,
Cujus mortis nititur
Felix fore socius.
14. Cum audisset Christum passum
Mortem crucis, non incassum
Jam passo compatitur.
15. Mox relictis omnibus,
Auro, gemmis, opibus,
Ad has partes mittitur.
16. Vita, signis
Vir insignis
Corde, ore
Miro more
Verbum Dei prædicat.
17. Multi credunt,
Morbi cedunt,
Mæstis risum,
Cæcis visum
Reddit, ægros visitat.
18. Mundi facit contemptores
Deo parcos et victores,
Morbos fugat et languores,
Reprimit dæmonia.
19. Dat captivis libertatem,
Vitæ confert novitatem,
Ditat dictam civitatem
Horum affluentia.
20. Christi martyr, lux decora,
Prece pia Christum ora
Et pro nobis nunc implora
Ejus patrocinia.
21. Nostra salus, spes reorum,
Consors regni beatorum,
Pressos mole vitiorum
Deo reconcilia.
22. Assistentes tuæ laudi,
Pretiose martyr, audi :
Quos hic soles confovere
Post hanc vitam lucis veræ
Transfer ad palatia.
23. Quos hic Christo scis servire
Ora pœnas non sentire ;
Sed, cum dies erit iræ,
Nobis confer et largire
Sempiterna gaudia.

2. Hymne des vêpres et des laudes, d'après un bréviaire manuscrit du XIIIe siècle, de l'abbaye de Vendôme, à Vendôme ; un autre bréviaire ms. du XVe siècle, de même provenance, *ibid.*; un bréviaire ms. de Saintes, XVe s., à Paris, et le *Breviarium Senonense*, imprimé à Paris en 1519 (*Analecta*, 12e fasc., *Hymni inediti*, 1892, pp. 115-116.)

1. Collætentur corda nostra
Et exultent labia,
Quia vicit Satan sanctus
Miles Eutropius.
2. Qui ad urbem convertendam
Christo missus Xanctonas,
Complendo jussum necatur,
Sociandus superis.
3. Hunc deducunt angelorum
Chori super æthera
Cum triumpho percepturum
Præparata bravia.
4. Hujus tanti congaudentes
Cœlesti tripudio,
Jubilemus die festo
In hymnis Altissimo.
5. Sempiternæ Trinitati
Honor sit et gloria,
Largienti servis suis
Infinita gaudia.

Digitized by Google

3. Office rythmé (*Anal.*, 13e fasc., *Historiæ rythmicæ*, 1892, pp. 135-137). Les sources sont : un bréviaire manuscrit de la Trinité de Vendôme, à Vendôme, XIIIe siècle ; un brév. ms. de Troyes, à Troyes, XIIIe s.; un brév. ms. de Saintes, à Paris, XIVe s.; deux brév. ms. de Saintes, à Paris, XVe s.; un brév. ms. de Troyes, à Troyes, XVe s.; un brév. ms. de Limoges, à Paris, XVe siècle.

In 1 vesperis : ad Magnificat.

Eutropii festiva celebremus martyris
Pastorisque primo missi a Roma Xanctonicis,
Ut pro eo condonemur infinitis gaudiis.

Ad matutinum.
Invitatorium.

Offeramus Christo summa laudum sacrificia,
Quo fruens sacerdos ejus regnat Eutropius.

In 1 nocturno. Antiphonæ.

1. Vera narrans gesta laudis de membris dominicis,
Gloriosum caput Christum prædicat in subditis.
2. Ad hæc verbis commonemur non frustra Davidicis
Cum sit horum Jesus noster retributor facilis.
3. Colentes ergo triumphum magni Eutropii,
Recitemus vitam ejus mercedis non dubii.
1 ℟. Ad se Christus prædicandum primos legit nuntios,
Legerunt primi secundos ac secundi tertios.
℣. De quibus fuisse sanctus fertur Eutropius.
2 ℟. Quem successor Petri Clemens sacravit pontificem
Ac Xanctonas veritatis fidum misit indicem.
℣. Monuit hunc fore Christi testem invincibilem.
3 ℟. Dum ad urbem destinatam miles sanctus properat,
Invento Simonis ense hostes Christi enecat.
℣. Vertit Deus auditores et per ipsum intonat.

In 2 nocturno. Antiphonæ.

1. Animas lucratus multas, sanctus venit Xanctonas,
Errores verus propurgat, lux tenebras effugat.
2. Serere nunquam cessabat semen evangelicum,
Unde gaudens Deo fructum obtulit vivificum.
3. Nam omnis fere conversa regio Xanctonica
Christo laudes referebat per fidem et opera.
1 ℟. Quod sobrius fuit, castus, mitis et humilimus
Testatur elector ejus Clemens beatissimus.
℣. Quadriga virtutum vectus Satan stravit ocius.
2 ℟. Signa multa vivens fecit, non est dubitabile :
Probant hæc quæ egit mira subsequenti tempore.
℣. Publicavit miraculis se non falsa prodere.
3 ℟. Præobtusa quidam mente lacrimabant idolo,
Cum luceret valde vita signis et eloquio.
℣. Is securi caput cæsus migravit a sæculo.

In 3 nocturno. Antiphonæ.

1. Post excessum instat tanta persecutio
Ut pauci deferrent illi vix qui ejus tumulo.
2. Ipsum unde confessorem recolentes posteri
Decoratum nesciebant corona martyrii.

Digitized by Google

3. Quod ostensum est constructa condigne basilica,
Translatoque illuc ipso præsule Palladio.
1 ℟. Cum spectarent corpus sancti duo ex abbatibus,
Visa est cicatrix plagæ securis in capite.
℣. Quibus nocte subsecuta sic per visum loquitur :
Jesu quem vidistis sanctum complevi martyrium.
2 ℟. O martyr prævenerande, Eutropi, Xanctonæ,
Quam celer es miraculis, quam benignus miseris !
℣. Sentiat te rogans quisquis, pontifex mirabilis.
3 ℟. A Clemente papa date patriæ Xanctonicæ,
Eutropi, præsul sancte, nos peccatis eripe.
℣. Pro corona tui cursus laudes Christo promimus.

Prosella.

Erepti aquæ, igneæ pœnæ, umbrosæ
Valli et putridæ ac immensæ,
Tua prece, petimus
Dei vitæ hæredes simus
Veræ æternæque :
Sic pie a tormentis nos eripe.

Ad laudes. Antiphonæ.

1. Evangelizatum missus præsul Eutropius,
Non tacebat Christi laudes diebus ac noctibus.
2. Ostendebat cara Deo laudum sacrificia,
Orthodoxa fide facta caritatis opera.
3. Hujus vita Deo laudes, idolis opprobria
Diffamabat circumcirca mira Dei gratia.
4. Laudemus Christum in sancto cuncti Eutropio,
Qui pro vita tulit nostra corporis dispendia.
5. Auctorem totius laudis prædicamus Dominum,
Qui certare dat electis et vincendi præmium.

Ad Benedictus. Ant.

O quam præstas, gloriose Eutropi pontifex,
Duobus modis vincendi, duobus martyrii;
Eo, nam semper audiris, posce danda indigis.

In 2 vesperis. Ad Magnificat Ant.

O totius bonitatis nesciens fons nimii,
Qui quod petunt sæpe præbes alienis fidei,
Vitam nobis sanctam sanctus oret Eutropius.

On trouve ces trois variantes dans le bréviaire manuscrit de Saintes du xve siècle :

Aux premières vêpres, *super psalmos :*

O Eutropi egregie,
O ponifex præcipue,
O fulgens gemma martyrum,
O et sidus eximium,
In omnibus amabilis
Et in cunctis laudabilis,
Sis nobis clemens ubique
Quibus es præsens Xanctonæ.

2e répons du 3e nocturne :

Intercessor egenorum,
Pie potens ad Dominum,
Eutropi, profutura
Quæque nobis impetra.
℣. Id te posse mundo multis
Clarum fit miraculis.

Digitized by Google

Antienne du *Magnificat* aux deuxièmes vêpres :

Præfulgens roseis, Eutropi sancte, trophæis,
Lux Aquitanorum, rosa propria Xanctonicorum ;
Tu surdis auris, lux cæcis, semita claudis,
Naufragio mersos, vinctis solvens religatos,
Solve, jubente Deo, nexus a pectore nostro,
Namque quod in terris solvis solvetur in astris.

4. Hymne tirée du bréviaire manuscrit de Limoges, xve siècle (*Analecta*, 19e fasc., *Hymni inediti*, 1895, pp. 125-126.)

1. Æternum regem gloriæ,
Collaudet plebs fidelium,
Qui corona lætitiæ
Coronavit Eutropium.

2. Hic Babylone genitus
Et Admirandi filius,
Christo se jungit penitus,
Patrem linquit puer pius.

3. Romam venit, Petrum quærit,
A quo præsul efficitur ;
Per Neronem Petrus perit,
Post quem Clemens præficitur.

4. Pastor missus a Clemente
Civitate Xantonica,
Christo semper hæret mente,
Nil quærens præter cœlica.

5. Lapidatur, flagellatur,
Ense cæsus et ascia,
Verberatur et lucratur
Cœlestis regni gaudia.

6. Sic certavit fideliter,
Mundana spernens præmia ;
Patri, matri præbens iter
Per quod regnant in gloria.

7. Quæsumus, auctor omnium,
In hoc paschali gaudio,
Ab omni mortis impetu
Tuum defende populum.

8. Gloria tibi, Domine,
Qui surrexisti a mortuis,
Cum Patre et Sancto Spiritu,
In sempiterna sæcula.

X. Barbier de Montault. (1)

—

VI

LE SÉMINAIRE DE SAINTES

(Fin. — Voir *Revue*, xvii, 33 et 110)

L'évêché de Maillezais fut donc transféré dans la capitale de l'Aunis, en même temps que l'évêque, en 1648. Ainsi Raoul revenait, sans s'être trop éloigné, dans son ancien diocèse, qui se trouvait, par le fait, diminué des archiprêtrés de La Rochelle et de Rochefort.

Là, toujours pressé d'obéir au concile de Trente, il voulut bientôt établir un séminaire comme il l'avait fait à Saintes, et il y réussit. Malgré ses charges nouvelles, il resta très attaché au personnel du séminaire saintais, et lui prouva souvent sa sympathie par de généreuses offrandes. « Il faut avouer, écrivait saint Vincent à Vageot, supérieur de Saintes, le 22 mai 1652, en apprenant cette libéralité, il faut avouer que monseigneur de La Rochelle nous est bien bon, et d'une bonté qui ressemble à celle de Dieu, lequel ayant commencé de faire du bien à une personne, continue de lui en faire incessamment. Quand j'aurai

(1) Voir *Œuvres complètes* de Mgr X. Barbier de Montault, t. xii, p. 64-68 (1897).

Digitized by Google

occasion de me donner l'honneur de lui écrire, je le remercierai des charités qu'il vous départ à toute rencontre. » (1) Jacques Raoul mourut en 1661, à l'âge de 72 ans, laissant la réputation d'un évêque selon le cœur de Dieu. Il fut inhumé à Fontenay-le-Comte, qui faisait partie de son diocèse.

Après son départ de Saintes, le séminaire eut pour supérieur un jeune prêtre, Louis Rivet. Reçu dans la congrégation en 1642, il avait été ordonné en 1643. Cette nomination avait provoqué sans doute un humble aveu de défiance de lui-même qu'il exprima à Vincent. Le saint lui répondit, le 19 décembre 1646, pour lui recommander la confiance en Dieu. (2) Cette exhortation ne dut pas suffire et Rivet dut supplier d'être délivré de sa charge : car, deux ou trois mois après, Claude Dufour est de nouveau nommé supérieur, peut-être pour initier davantage à cette délicate fonction le jeune prêtre qui allait en effet lui succéder un peu plus tard, et que nous verrons diriger le séminaire à plusieurs reprises jusqu'à la mort de saint Vincent.

Dufour réussit encore dans ses missions et ses exercices des ordinands. Il en fut félicité par son supérieur général en mars 1647. En ce même temps, se trouvait dans la ville, pour prêcher le carême, un célèbre disciple du P. de Condren, qui devint oratorien et écrivit contre les jansénistes des ouvrages remarqués, entre autres une traduction du Nouveau Testament. C'était le P. Denis Amelote, né à Saintes le 15 mars 1606, mort en 1678.

Le supérieur du séminaire l'invita à faire des conférences aux ecclésiastiques. Elles eurent lieu, le mardi, dans une des salles de l'évêché. D'après l'allusion qu'y fait saint Vincent, elles eurent un plein succès. Ce fut un puissant stimulant pour les jeunes clercs. Peut-être aussi leur supérieur, devant le bien qui leur fut fait, fut-il amené à s'affermir dans sa vocation de prêtre de la mission, comme son supérieur général l'en félicita quelques semaines plus tard : « Je ne puis vous dire, lui écrit-il, la consolation que mon âme a reçue par la dernière lettre que vous m'avez écrite et de la résolution que notre seigneur vous a donnée. » (3) Nous ne savons à quelle date précise se termine son supériorat de Saintes : car, au mois de juillet 1648, une lettre de saint Vincent, à lui adressée, ne porte pas son titre de supérieur comme auparavant mais lui dit : « ...Je prie votre supérieur de vous traiter doucement, en cas que, *par le passé*, on ait manqué à le faire, même de vous changer de lieu si vous le désirez. La compagnie a toujours été bien satisfait de votre exactitude... » (4) D'après nos conjectures, son successeur

---

(1) *Lettres de saint Vincent*, 22 mai 1652, t. II, p. 429.

(2) *Lettres de saint Vincent*, 19 décembre 1646, t. I, p. 602.

(3) *Lettres de saint Vincent*, 15 juin 1647, t. II, p, 45.

(4) *Lettres de saint Vincent*, juillet 1648, t. II, p. 102. Les éditeurs des *Lettres de saint Vincent* donnent cette lettre comme adressée à *Antoine* Dufour.

Digitized by Google

immédiat fut Louis Rivet. Le 25 novembre 1648, Vincent écrivait « à M. Rivet, supérieur à Saintes. » Il n'y a pas lieu de supposer un intérimaire, puisque le nouveau titulaire était déjà là et avait une première fois exercé cette charge.

Le siège épiscopal était encore vacant pour quelques jours. L'évêque allait être nommé à la fin de la même année. Mais les vicaires capitulaires montraient leur autorité et il y eut un petit dissentiment, provenant sans doute de la fatigue et des soucis des directeurs. « Il se faut garder, écrit saint Vincent au supérieur, de donner aucun sujet de mécontentement à messieurs les grands vicaires : ils sont nos maîtres ; nous devons nous ajuster à leurs volontés autant qu'il nous est possible. Lors donc qu'ils vous enverront des ecclésiastiques, la compagnie doit les recevoir volontiers et les tenir le temps qu'ils ordonneront, et même les prêtres qu'ils y enverront pour recevoir correction, sauf à leur représenter humblement que vous êtes surchargés, s'il en est ainsi, ou les autres inconvénients qui peuvent survenir. Il est aussi fort convenable que la Compagnie suive leurs intentions touchant les missions, pour n'en entreprendre aucune sans leur consentement ni sans leur demander les lieux. Nous devons avoir pour maxime de ne jamais nous étonner des difficultés présentes, non plus que d'un vent qui passe, parce qu'avec un peu de pratique on les verra se dissiper. Le temps change tout. Si l'on exige maintenant de vous quelque chose qui ne vous revienne pas, coulez doucement un peu de jours ; la vicissitude des choses vous délivrera de cette sujétion. » Le saint ajoutait cette sublime pensée : « Dieu nous élève et nous abaisse ; il nous console et nous afflige, selon qu'il nous voit disposés à profiter de ces états... » (1)

Mais le nouvel évêque, Louis de Bassompierre, allait apporter un sujet d'allégresse au séminaire et au diocèse.

VII

Louis de Bassompierre, le nouvel évêque de Saintes, nommé en 1648, fut sacré à Paris le 17 janvier 1649 et fit son entrée le 15 avril dans sa ville épiscopale, au milieu de l'enthousiasme général. Ses premiers actes le montrèrent tel qu'il devait tou-

---

Nous croyons qu'ils se trompent : car, outre les mots soulignés qui rappellent ce que nous avons déjà cité plus haut, la lettre parle encore de la vocation de chartreux que croyait avoir *Claude* Dufour, ancien supérieur de Saintes. (Voir les lettres à Claude Dufour, des 31 mars, 27 avril, 15 juin 1647, et du 5 novembre 1650). D'autres erreurs se sont glissées dans les notes, ainsi que des inexactitudes de dates et des contradictions. Il y est dit, notamment, que Claude Dufour fut supérieur de Saintes jusqu'en 1651. Or, en novembre 1650, saint Vincent lui écrit à Sédan où il resta jusqu'en 1653, sauf un voyage à Paris pour remplacer quelque temps Alméras au séminaire interne. D'après d'autres lettres, Rivet, puis Watebled furent supérieurs de Saintes de 1648 à 1651.

(1) *Lettres de saint Vincent*, 1648, t. II, p. 128.

Digitized by Google

jours être, zélé pour la gloire de Dieu, bon et paternel pour les ordres religieux et le clergé. Il n'y avait pas deux mois qu'il était installé, qu'il fondait un couvent de cordeliers. Plus tard, il appela aussi à Saintes les frères du Saint-Jean de Dieu pour desservir l'hôpital de la Charité. Mais ce furent surtout les prêtres de la mission, qui eurent à bénéficier et de sa bienveillance et de ses largesses. Il leur témoigna, en effet, pendant tout son épiscopat, une vive affection et à sa mort les fit ses héritiers, après leur avoir déjà donné des sommes considérables.

Saint Vincent de Paul, qui devait le voir assez souvent à Paris, avait projeté, cette année-là, de le visiter et de voir, par lui-même, le séminaire de Saintes. Il était déjà à Luçon ; mais avant d'avoir mis son projet à exécution, il fut rappelé par la reine, dont il était le meilleur conseil. Le projet d'une autre visite, en 1652, n'eut pas de meilleure suite.

Rivet était encore supérieur de la maison de Saintes. Il eut alors des difficultés, notamment avec un confrère, et s'en ouvrit au saint, qui lui répondit, le 8 décembre 1649 : « Si M. N. m'écrit, je prendrai sujet, en lui faisant réponse, de lui faire sentir qu'il ne nous donne pas la satisfaction qu'il nous a fait espérer, et je tâcherai de lui insinuer un peu plus de soumission... Sa correction sera peut-être de longue venue à cause de son âge bouillant et de la vivacité de son esprit ; mais patience ! Cela même nous le doit faire doucement supporter, dans l'espérance qu'un âge plus avancé rabattra les fumées de la présomption et la vigueur de l'appétit qui, d'ordinaire, se trouvent dans les jeunes gens. Je sais assez, monsieur, combien il y a à souffrir dans l'office où vous êtes et je prie N. S. qu'il vous fortifie dans les difficultés... Je voudrais qu'il plût à Dieu de vous donner une grande indifférence pour les emplois... » (1)

Devant de nouvelles instances, saint Vincent dut céder et décharger Rivet de la direction, en nommant un nouveau supérieur. Il lui écrit, en effet, le 20 février suivant, en l'appelant « prêtre de la mission. » Il le félicite d'abord de faire du bien aux âmes d'enfants, qui sont probablement au séminaire ; puis il l'assure de son affection en termes vraiment exquis ! « Monsieur, lui dit-il, je rends grâces à N. S., de qui vous honorez la patience par celle que vous exercez à l'égard des enfants d'autrui, les supportant comme il supportait la rusticité de ses disciples et supporte tous les jours les plus grands pécheurs comme moi. O monsieur ! comme je suis consolé de ce que vous travaillez incessamment à la vertu ! L'amour que vous avez pour elle parait en la peine que vous ressentez de ce que les autres n'y travaillent pas assez. Quand, avec cela, je considère votre fréquente application au ministère de l'évangile, pour gagner les âmes à Jésus-Christ, je ne puis assez estimer et

(1) *Lettres de Saint Vincent*, 8 décembre 1649, t. II, p. 190.

Digitized by Google

chérir la vôtre, et les tendres affections que j'ai conçues pour elle depuis longtemps, font que de plus en plus il la sanctifie et sauve par vous les peuples que vous servez. »

Il donne ensuite des conseils pratiques, vis-à-vis du nouveau supérieur : « Certes, Monsieur, il est fort difficile de trouver des supérieurs accomplis. Le vôtre est sans expérience, il est vrai, et même sans beaucoup d'apparence extérieure ; mais il est sage et vertueux, ainsi que vous le reconnaissez vous-même... Je vous prie de contribuer de parole et d'exemple à ce que la famille lui ait confiance et qu'elle se porte à nos petites observances. Je lui recommanderai que de sa part il agisse plus humblement et suavement, ce qui lui sera bien aisé, y ayant beaucoup de disposition, ce me semble. » (1)

Ce nouveau supérieur était Pierre Watebled (ou Watteblé), né en 1622; mais il ne devait rester qu'un an. Vers la fin de 1651, il fut mandé à Paris, et saint Vincent écrivait au supérieur de ses missionnaires en Pologne : « Nous sommes dans l'ordination. M. Watebled fait les entretiens du matin... Nous l'avons rappelé de Saintes... » (2) Vageot, qui était déjà à Saintes depuis la fin de 1650 au moins, lui succéda comme supérieur.

Philippe Vageot, né à Bellegarde, diocèse de Besançon, en 1624, avait été reçu à Paris, dans la congrégation le 3 mai 1645. Son supériorat fut traversé de cruelles angoisses, et de la part des événements, car on était au moment de la fronde, et de la part de ses propres sentiments, puisqu'il doutait de sa vocation et qu'il finit par sortir de la compagnie. Vincent répond à ces deux causes d'appréhensions, par cette lettre qu'il lui adresse, le 26 novembre 1651 : « J'ai une grande douleur des troubles qui s'élèvent de delà, et je prie N. S. qu'il échange en mieux l'état des choses... Je vois que vous doutez de ce que vous avez à faire : il faut tenir ferme, monsieur; ce serait un grand mal de quitter, et un scandale irréparable envers la ville et la compagnie. Je ne crois pas, si vous abandonniez la maison, que jamais plus on vous y voulut recevoir. Ne craignez pas : la tranquillité suivra la tempête, et peut-être bientôt. Si vous ne jouissez pas du revenu, vous ne serez pas délaissé ; vous ne mourrez pas de faim ; nous vous assisterons autant que faire se pourra... Depuis le temps que les guerres sont en Lorraine, en Flandre et sur nos frontières, les maisons religieuses tiennent bon : ce n'est pas qu'elles ne souffrent ; mais elles s'échappent et elles méritent beaucoup par leur patience ; aucun de vous n'a encore sujet de perdre contenance... » (3)

Quelques jours après, Saintes était prise sur les frondeurs par le comte d'Harcourt, et Vincent écrivait à Lambert, supérieur de Varsovie : « La maison de Saintes a sa bonne part en

(1) *Lettres de S. Vincent*, 20 février 1650, t. II, p. 220.
(2) *Lettres de S. Vincent*, 16 janvier 1652, t. II, p. 380.
(3) *Lettres de S. Vincent*, 26 novembre, 1651, t. II, p. 362.

Digitized by Google

l'affliction commune de la ville, causée par la guerre commune. » (1) Et, peu après, il parle du rappel de M. Watebled, « pour décharger la maison, laquelle avec la ville est au pouvoir de monsieur le prince (de Condé). » (2) En mars, les troupes mettent le désordre à Saintes et le saint écrit alors à l'évêque de Dax : « Partout où les armées ont passé, elles y ont commis des sacrilèges, des vols et des impiétés. » (3) Mais, en ces terribles perplexités, le séminaire ne fut pas délaissé ; saint Vincent l'avait prédit. Lui et l'ancien évêque de Saintes, Jacques Raoul, avaient envoyé des secours. La paix s'était faite ; Vageot put donc annoncer de bonnes nouvelles à son supérieur général, qui lui répondit, le 22 mai: « Monsieur, votre lettre du 24 avril m'a donné de nouveaux sujets de rendre grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous fait, comme je fais avec grand sentiment de reconnaissance et de souhait qu'il vous continue sa protection : c'est ce que je lui demande souvent et lui fais demander par la compagnie, à laquelle j'ai fait part des faveurs dont il a béni vos conduites ; je le remercie aussi de ce que, nonobstant les misères du temps, il vous a fait toucher de l'argent et vous donne espérance d'en recevoir d'autre bientôt. Il faut avouer que monseigneur de La Rochelle nous est bien bon... Il a plu à Dieu de disposer du père du bon M. Rivet... J'embrasse tendrement le bon M. Rivet et vous... » (4)

Un nouveau bienfaiteur, Maurisse, vint offrir aux prêtres de la mission deux prieurés de Saintes ; saint Vincent le remercie en ces termes, le priant de traiter l'affaire avec Mgr l'évêque et M. Vageot : « Monsieur, j'ai reçu votre lettre avec le respect et la reconnaissance que je dois à l'incomparable bonté avec laquelle vous avez pensé à nous pour les deux prieurés de Saintes, dont je vous remercie très humblement. Je me donnerai l'honneur de remercier aussi monseigneur d'Alet de vous avoir confirmé en cette pensée, bien que nous soyons très indignes d'une telle grâce. C'est dans le même esprit, monsieur, que j'ai pareillement reçu votre seconde proposition, mais certes avec difficulté de l'accepter en la vue de notre chétiveté et d'un si grand bien. Néanmoins, comme vous avez cru que c'était le dessein de Dieu, nous devons respecter votre sentiment et nous mettre à sa conduite pour ne pas détourner de nous l'ordre de sa providence ; et partant, monsieur, nous ferons ce qu'il vous plaira, tant pour la substance de la chose que pour les conditions, sachant que vous n'en proposez aucune qui ne soit selon Dieu. L'état des affaires publiques rend les avances de cette ville (Paris) trop difficiles pour ne vous dissuader pas d'y venir s itôt, ce qui nous donnera peut-être occasion d'aller à Saintes et

(1) *Lettres de S. Vincent*, 21 décembre 1651, t ii, p. 372.
(2) *Lettres de S. Vincent*, 16 janvier 1652, t. ii, p. 381.
(3) Abelly, t. i, p. 269.
(4) *Lettres de S. Vincent*, 22 mai 1652, t. ii, p. 428.

Digitized by Google

de communiquer cette affaire à monseigneur l'évêque. Je souhaite fort que tout se passe par concert avec lui et en la manière qu'il jugera à propos ; et en cas que vous avez agréable de vous ouvrir à M. Vageot, supérieur du séminaire, il vous sera fidèle du secret, aussi bien que moi, qui n'en dirai ni écrirai rien à personne, sinon que je prierai ledit sieur Vageot qu'en cas que vous, monsieur, lui parliez d'une affaire d'importance, il honore le silence de Notre Seigneur, vous laissant l'entière négociation de ce traité avec mondit seigneur et lui. S'il réussit, à la bonne heure ; nous vous avouons pour père et bienfaiteur, et prions Dieu que, s'il lui plaît de tirer quelque service de cette bonne œuvre, il vous en impute le mérite ; mais quand il ne réussirait pas, la Compagnie ne s'estimera pas pour cela déchargée de l'obligation de reconnaissance de votre bonne volonté par nos prières et nos services... » (1) Nous ne savons en effet si l'affaire aboutit. Il y eut une nouvelle réponse du saint à Maurisse, par l'entremise de Vageot, le 2 octobre ; elle est perdue et nous n'avons plus rien trouvé à ce sujet.

A ce moment, le supérieur était tombé malade, et saint Vincent lui écrit à cette même date :

« Monsieur, je suis fort affligé de vous savoir malade... La corruption de l'air, la fréquentation des malades et vos grands travaux ont contribué à vous abattre ; au nom de Dieu, faites de votre côté ce que vous pourrez pour vous rétablir. Je fais la même prière à Dieu pour M. Rivet, et à lui la même recommandation. Oui, monsieur, nous vous enverrons le secours que vous demandez (du renfort)... Nous ferons l'impossible pour vous donner moyen de continuer vos missions et votre séminaire... M. Duchesne est parti pour les visites. Il s'en va en Bretagne et au retour il passera chez vous, comme je l'espère... » (2)

C'est à cette fin d'année 1652 et sans doute à la suite de cette maladie de Vageot que nous plaçons le supériorat de Testacy. Charles Testacy, né à Condom en 1613, entré à Paris en 1643, était à Cahors en 1646, où il « venait d'être fait prêtre. » C'était, disait saint Vincent, « un homme de bon sens, fidèle à ses pratiques, formé et entendu aux affaires.» Malheureusement, nous n'avons aucun détail sur son séjour à Saintes, ni sur sa durée. En juillet 1653, il devait s'y trouver encore et ce doit être à Vageot, qui allait de nouveau être supérieur après lui, que saint Vincent écrivait, le dissuadant d'aller voir son père et le félicitant ensuite d'avoir renoncé à ce projet.

Une autre lettre, du 15 avril 1654, est adressée à M. Vageot, *supérieur :* « Pour le prêtre que vous attendez, lui dit-elle, nous n'avons pu encore le faire partir : ce que nous ferons au plus tôt, Dieu aidant... » Mais nous n'avons pas pu retrouver le nom de ce nouveau missionnaire.

---

(1) *Lettres de S. Vincent*, 8 juin 1652, t. II. p. 431.

(2) *Lettres de S. Vincent*, 2 octobre 1652, t. II, p. 486.

Digitized by Google

Vers la fin de l'année, mourut à Saintes un frère coadjuteur et saint Vincent annonçait à ses prêtres la « nouvelle que me donne M. Vageot de la mort d'un de nos frères coadjuteurs, nommé Duchesne, qui arriva le 22 du mois dernier (22 décembre 1654). » (1)

VIII

Les deux années suivantes furent marquées chacune par un incident : en 1655, le supérieur, Vageot, quitta le séminaire et la Compagnie, donnant à tous beaucoup d'embarras ; en 1656, il y eut une histoire mystérieuse de bruits souterrains et nocturnes, que saint Vincent nous décrira.

Vageot, qui avait déjà donné des inquiétudes au sujet de sa vocation, se rendit à Paris en juillet ou au commencement d'août. Vincent écrit alors à Rivet pour le nommer supérieur et lui indiquer, dans une série de recommandations, la conduite à tenir à l'égard du partant :

« *19 août 1655.* — Je vous prie de prendre la conduite de la famille et des affaires. Le personnage est encore ici : nous pensions le retenir ; mais il s'en veut aller. Serrez et fermez tout, et prenez garde qu'il he vous surprenne. Je suis d'avis que vous vendiez la cavale : les missionnaires ne doivent pas avoir de tels meubles, si ce n'est dans la nécessité. Le visiteur vous ira voir dans peu de jours... » (2)

« *22 août.* — J'ai rendu votre lettre à M. Vageot sans lui dire que vous m'avez écrit, et je n'ai garde de lui rien témoigner de vos avis, non pas même quand vous n'en auriez pas parlé. Vous pouvez avec confiance et liberté me donner connaissance de tout cela ; c'est même nécessaire pour le bon ordre, quand vous voyez que quelque chose tend à le détruire... » (3)

« *5 septembre.* — Je vous donne avis que M. Vageot est parti de céans aujourd'hui sans nous dire adieu ; il ne vous porte donc point de mes lettres. C'est pourquoi, monsieur, ne le reconnaissez plus, ni pour supérieur, ni seulement pour missionnaire, et ne lui parlez qu'en passant ; encore moins devez-vous lui permettre de prendre aucune chose dans votre maison, quelle qu'elle soit. Je vous prie d'être ferme à tout cela, et s'il vous demande quelque chose, dites-lui qu'il m'en faut écrire : voilà notre intention. Il a pris des provisions de la cure de Saint-Vivien dix jours après son arrivée, sans m'en rien dire, ensuite de

---

(1) Jean Duchesne, né à Calembourg en Lorraine, diocèse de Trèves, en 1622, fut reçu à Paris le 30 octobre 1647. D'abord esclave en Barbarie, il avait été racheté par l'aide du consul. « Le Fr. Duchesne, — écrit encore saint Vincent, — qui avait été envoyé à Agde et de là à Saintes, est mort en ce dernier lieu, le 22 décembre dernier, après deux mois de maladie. Je le recommande à vos prières » (Lettre du 15 janvier 1655.)

(2) *Lettres de S. Vincent*, 19 août 1655, t. III, p. 180.

(3) *Lettres de S. Vincent*, 22 août 1655, t. III, p. 181.

Digitized by Google

quantité de belles espérances qu'il nous avait données de vivre en vrai missionnaire... » (1)

« *30 janvier 1656.* — M. Vageot, qui en sortant de chez vous s'en était allé en son pays, a été vu à Paris par un de nos frères, il n'y a que deux jours. Je vous en donne avis, afin de vous garder des surprises : car vraisemblablement il n'est ici que pour s'en retourner à Saintes. Je ne suis pas d'avis que vous lui refusiez son sac, s'il le demande, ni ne reteniez aucune des choses qui y sont contenues, parce qu'il pourrait faire grand bruit. Mais quant aux meubles que ce bon religieux a laissés à la compagnie en mourant et dont votre maison a l'usage, il se faut bien garder de lui en donner aucun, quelque instance qu'il en fasse : car de dire que c'est à lui qu'il les a donnés, il n'y a nulle apparence ; mais il est croyable que ce défunt a eu dessein de faire cette aumône à la famille et non pas à un particulier ; et quand il aurait eu la pensée d'en gratifier M. Vageot seul, lui qui avait fait vœu de pauvreté, ne pouvait pas accepter ce don que pour la communauté ; et s'il fallait discuter cela en justice, comme le cas le mérite, si l'on vous y appelle, elle aura égard à cette raison. » (2)

« *5 mars.* — Le moins que vous et les vôtres pourrez voir et fréquenter M. Vageot sera le meilleur ; car, pour justifier sa sortie d'avec nous, il n'aura que des plaintes en bouche, et son indisposition contre la compagnie ne pourra être que contagieuse. » (3)

« *14 mai.* — Vous ferez bien d'éviter le procès que vous craignez avec M. N. (4). Ce n'est pas qu'il ne faille conserver vos droits et demander vos dîmes, comme un bien de l'église dont vous n'avez que l'administration ; mais avant d'en venir à cette extrémité, vous devez lui faire parler et reparler pour résoudre à ce qui est raisonnable, même à compromettre, nommant de part et d'autre des gens de bien qui soient intelligents en ces matières, pour en passer par leur jugement. » (5)

Peu après ces douloureux incidents, il se produisit dans la maison des bruits étranges. Saint Vincent, avisé par Rivet, lui répondit, le 17 septembre 1656 :

« Monsieur, je suis beaucoup en peine de celle que votre famille souffre par ces bruits réitérés et souterrains qu'elle entend toutes les nuits.

La première pensée qui m'est venue sur cela est que quelqu'un fait ce bruit pour s'égayer et rire de votre étonnement, ou bien à dessein de vous ôter la quiétude et le repos et à la fin

---

(1) *Lettres de S. Vincent*, 5 septembre 1655, t. III, p. 186.
(2) *Lettres de S. Vincent*, 30 janvier 1656, t. III, p. 237.
(3) *Lettres de S. Vincent*, 5 mars 1656, t. III, p. 249.
(4) Nous croyons qu'il s'agit toujours de Vageot, qui avait pris, a dit déjà saint Vincent (lettre du 5 septembre) « des provisions de la cure de Saint-Vivien », et réclamait quelque chose d'un héritage donné à la communauté et non à lui.
(5) *Lettres de S. Vincent*, 14 mai 1656, t. III, p. 278.

Digitized by Google

vous obliger à quitter la maison : c'est aussi la pensée qu'a eue monsieur le pénitencier, à qui j'ai communiqué votre lettre ; et je m'y confirme d'autant plus qu'il est ci-devant arrivé dans Saint-Lazare quelque trait semblable : quelques personnes pour se divertir firent résonner une voix étrangère et lugubre pour en effrayer d'autres. Or, si ce bruit est comme d'un soliveau qui tombe à terre du haut d'une maison, comme vous le dites, il a aussi quelque rapport au bruit d'une crécelle dont on se sert le vendredi-saint pour appeler le monde aux offices de l'église, lorsqu'on l'entend de loin ; ce bruit retentit dans toute la maison ; et s'il se faisait dans une cave, il la ferait résonner. Il se peut donc faire, monsieur, que ce soit quelque chose de pareil que vous entendez : que ce sont des grands coups que l'on donne sur du bois dans quelque bas lieu, ou chez vous-même. Si cela se fait pour rire, on ne discontinuera pas, sachant la frayeur que vous en avez ; mais si c'est pour une mauvaise fin, ou que l'on travaille à quelque fabrique défendue, comme à battre de la monnaie, ainsi que quelqu'un se l'est imaginé, ils pourront cesser, quand ils entendront parler communément du bruit sourd qu'on entend de nuit, craignant de se découvrir tout à fait et s'en iront dans un autre quartier. Prenez donc garde, s'il vous plaît, que ce ne soit quelque artifice humain. Que si vous n'en pouvez avoir aucune conjecture, mais que vous avez quelque probabilité que ce soit quelque esprit follet ou malin qui fasse ce bruit pour vous troubler, en ce cas, dit monsieur le pénitencier, il faudrait recourir aux bénédictions que l'église permet en telles vexations, faisant quelque aspersion d'eau bénite et récitant quelques psaumes propres qui sont dans le rituel ; et, sans se contenter d'une fois, le faire par trois diverses fois : ce qui aurait plus d'effet, s'il plaisait à monseigneur l'évêque de faire lui-même ces actions. Vous verrez, monsieur, s'il sera en lieu et en état d'en prendre la peine ; et en ce cas, suppliez l'en instamment, puisqu'elles auront une tout autre vertu en lui qu'elles n'auraient en un simple prêtre ; mais assurez-vous auparavant, ainsi que je vous ai dit, que ce bruit extraordinaire ne vient point des hommes. Au reste, monsieur, d'où qu'il puisse venir et quoi qu'il puisse arriver, il ne s'en faut point mettre en peine, mais en méprisant tout cela, demeurer en paix : vous n'en recevrez aucun mal, si Dieu ne le veut ; et s'il le veut, ce sera pour un bien, puisqu'à ceux qui le servent tout tourne de ce côté-là. » (1)

Il est probable que ces bruits ne se reproduisirent plus ; du moins nous n'en trouvons plus trace dans les documents consultés.

---

(1) *Lettres de S. Vincent*, 17 septembre 1656, t. III, p. 344. Citons ici ce petit détail qui termine la lettre et montre la délicatesse de saint Vincent : « Si vous pouvez payer à votre domestique les gages pour les quatre mois de sa maladie, et tout ensemble l'acquitter des frais des remèdes et du médecin, je pense que vous ferez bien, puisque c'est un pauvre homme et bon serviteur. »

Digitized by Google

IX

A la fin de 1655, Rivet étant toujours supérieur, c'est Langlois qui est chargé plus spécialement des séminaristes.

Saint Vincent écrit au premier, le 15 décembre : « Je rends grâces à Dieu de ce que M. Langlois a pris la charge du séminaire ; j'espère que cette bonne œuvre, au lieu de tomber, se relèvera. Vous ne le devez pas négliger pour faire votre capital des missions seulement ; l'un et l'autre sont également importants, et, vous y avez une égale obligation : j'entends toute la famille qui a été fondée pour tous les deux. Je vous prie, monsieur, de les prendre également à cœur et de coopérer aux progrès du séminaire avec le directeur, aussi bien qu'à la continuation des missions avec le peu de secours que vous avez. Ne pourriez-vous pas trouver quelque bon curé ou d'autres prêtres pour vous aider (dans les missions) ? » (1)

Dans cette même lettre, il est fait mention de Gautier (2), qui a peut-être été quelque temps supérieur, ou du moins chargé des missions. Mais saint Vincent avait déjà écrit à Langlois (3), le 10 octobre : « Monsieur, j'ai reçu une grande joie de votre lettre, encore que vous me l'ayez écrite dans un sentiment de peine, parce que j'y vois la candeur de votre esprit et quelque chose de Dieu qui se plaît à vous exercer. Ceux qui vous ont donné la pensée que vous n'êtes pas propre pour la conduite du séminaire, ne vous connaissent pas comme je vous connais ; et pour avoir vu quelques séminaristes peu disposés à recevoir vos leçons, il ne s'ensuit pas que les autres ne vous estiment et ne s'avancent sous votre direction. Il y a certaines personnes si mal faites que, quand elles auraient un saint Thomas pour les élever, il n'empêcherait pas qu'elles ne fissent voir ce qu'elles sont. Je vous prie de ne pas vous étonner de l'indiscrétion de quelques uns ; comme tout change, Dieu vous ôtera ces esprits fâcheux et vous en donnera d'autres plus dociles et plus affectionnés à leur profession, qui feront bon usage de vos bons exemples et de vos instructions. Continuez, s'il vous plaît, à les leur donner, pour le moins jusqu'à l'arrivée du visiteur à qui vous direz tout ; et alors, s'il trouve à propos de vous décharger de cet emploi, nous vous en donnerons un autre. Dieu merci, nos occupations sont diverses, et je ne manque pas de désir de vous donner toute satisfaction. » (4)

---

(1) *Lettres de saint Vincent*, 15 décembre 1645, t. III, p. 222.

(2) « Il y a déjà bien du temps que j'ai reçu réponse de vous, écrit saint Vincent à Rivet, et je suis encore plein de la consolation qu'elle m'a procurée, pour les dispositions que vous avez de vous-même, qui sont très nécessaires à votre position, que Dieu vous a donnée en l'absence de M. Gautier... »

(3) Louis Langlois, né à Paris le 6 janvier 1616, ordonné prêtre à la mi-carême 1640, reçu au séminaire interne le 19 juin 1651.

(4) *Lettres de S. Vincent*, 10 octobre 1655, t. III, p. 197.

Digitized by Google

Peu après, la visite de l'évêque est annoncée, et saint Vincent donne d'utiles avis au supérieur : « Si monseigneur de Saintes va chez vous, il l'y faut recevoir avec la révérence, l'amour et la soumission que nous lui devons ; il a droit de visiter son séminaire, et s'il a agréable de visiter aussi le Saint Sacrement, en votre église, ce vous sera bénédiction. » (1)

Puis, saint Vincent passe à une autre question qui a ici son intérêt : « Je pensais vous avoir fait réponse à la proposition de ce bon curé, qui, étant troublé en sa cure, demande à la permuter avec la vôtre de Saint-Preuil. Vous savez, monsieur, qu'il y a de grandes formalités pour une cure, et souvent des difficultés insurmontables : car il faut le consentement du patron, celui des habitants, de l'évêque et du roi même. Il faut des transports de la justice, des informations de la commodité et incommodité, et d'autres procédures de longue haleine. On a essayé de tout cela pour l'union de Saint-Preuil; y a-t-il apparence de désunir ce bénéfice duquel vous jouissez paisiblement, pour vous mettre dans l'embarras d'une nouvelle poursuite pour une autre union dans le danger évident d'un mauvais succès, et enfin pour acheter un procès avec le seigneur qui traverse ledit sieur curé? car il ne vous serait pas plus agréable qu'à lui, si vous ne lui accordiez ce qu'il désire. Pour toutes ces raisons, je vous prie de remercier ce bon ecclésiastique de sa bonne volonté. »

Dans une autre lettre datée de « ce saint jour de la Trinité », saint Vincent écrit encore à Rivet : « J'ai reçu vos lettres des 9 et 25 mai. Je vous remercie du secours que vous avez donné à M. Lucas, pour la mission de Saugeon [Saujon], non seulement en lui donnant M. d'Auroust pour tout le temps de la mission, mais en lui envoyant M. Langlois pendant les fêtes, au sujet de son indisposition ; c'est un acte de providence qui honore celle de Dieu sur toutes les créatures, et c'est une charité que je prie Notre-Seigneur de mettre en vigueur dans la compagnie, qui est de se secourir mutuellement dans les besoins. Je suis en peine de la santé du dit sieur Lucas, n'en ayant rien appris depuis votre dernière, et c'est pour cela que je veux espérer qu'il se porte mieux. J'en prie Dieu de tout mon cœur... Nous ne pouvons vous donner aucun frère pour le jardin, servez-vous de domestiques comme nous faisons ici. Je crains bien que nous ayons donné sujet à Dieu d'éloigner de nous la grâce du séminaire, puisque vous n'avez pas un seul séminariste. Je prie sa divine bonté qu'elle vous en donne assez pour le rétablissement et la manutention de cette bonne œuvre. Pendant que vous êtes dans les visites avec monseigneur et qu'il voit les besoins des ecclésiastiques, vous aurez une belle occasion de lui en parler. » (2)

La fin de cette lettre nous montrerait la triste situation du sémi-

---

(1) *Lettres de saint Vincent*, 30 janvier 1656, t. III, p. 237.

(2) *Lettres de saint Vincent*, 11 juin 1656, t. III, p. 288.

Digitized by Google

naire privé d'élèves; mais c'était peut-être après une ordination générale, et les nouveaux n'étaient pas sans doute encore entrés. Malheureusement nous avons ici une lacune dans la correspondance de saint Vincent avec Saintes. La lettre suivante est du 9 mai 1657 : presque un an d'intervalle ! Il s'agissait alors de recevoir dans la maison un vieux prêtre, dont nous avons déjà vu le nom et qui voulait s'y retirer. Le saint en dissuade Rivet : « Vous m'avez demandé, lui écrit-il, si vous recevriez M. Maurice en pension chez vous. Je vous dirai qu'il n'est pas expédient qu'il y demeure, tant pour la raison que vous me mandez (qui est fort considérable), que parce que cela est contraire à notre règle, qui nous défend de recevoir parmi nous, si ce n'est pour les exercices de la retraite, des ordinations et des séminaires. Si donc il vous presse pour loger en votre maison, je vous prie de vous en excuser le mieux que vous pourrez, sans le renvoyer à moi et sans rompre avec lui, mais tâchant de lui faire agréer la raison que vous avez de ne contrevenir pas à l'usage de la compagnie. S'il vous objecte l'exemple de M. Rassary ou celui de M. Pignay, doyen de Luçon, qui loge chez nous, vous lui pourrez répondre que tous deux sont plus missionnaires que nous, travaillant effectivement aux missions, et que c'est pour ce dessein qu'ils sont associés avec nous et retirés parmi nous, et non pas pour y demeurer en qualité de pensionnaires. » (1)

Un autre refus du saint fut pour la fondation d'une maison à Cognac, qui dépendait alors du diocèse de Saintes. Il le renouvelait en ces termes, le 1er juillet 1657 : « Si monseigneur de Saintes vous parlait encore de l'établissement de la compagnie à Cognac, vous feriez bien de le divertir adroitement de cette pensée tant à cause que nous ne nous chargeons point des cures que le moins que nous pouvons, que de ce qu'il propose de vous charger aussi d'un collège, et par conséquent d'enseigner les humanités, qui est un emploi qui ne nous convient pas. » (2)

Quelques jours après, le saint dit à Rivet (29 juillet 1657) qu'il doit en conscience tenir la main à la rentrée des dîmes pour le bénéfice de Saint-Preuil. C'était là, en effet, une des seules ressources de la maison.

Puis, le 26 août, il lui envoie cette intéressante missive : « J'ai reçu votre lettre du 5. M. Berthe, qui est à présent en Bretagne, passera bientôt chez vous pour vous visiter. Vous lui direz vos pensées, touchant M. Daveroult; et après qu'il m'aura mandé les siennes, sur la proposition que vous faites qu'on vous sépare, nous verrons comment.

» Il est vrai que ce que vous me mandez de M. Liebe (3) se

(1) *Lettres de saint Vincent*, 9 mai 1657, t. III, p. 449.

(2) *Lettres de saint Vincent*, 1er juillet 1657, t. III, p. 481.

(3) François-Ignace Liebbe, d'Arras, né le 26 avril 1623, reçu à Paris le 12 mai 1641, sorti de la compagnie en 1658, visitait Saintes, étant alors à Richelieu.

Digitized by Google

peut conjecturer de ses façons de faire : mais, grâces à Dieu, il a l'âme et les intentions bonnes, et la douceur de son esprit lui sert à gagner les cœurs, pour les porter au bien ; et je prie Notre-Seigneur qu'il lui donne la modestie et la récollection qui lui manquent. Je ne doute pas que vous les lui ayez recommandées et que la visite qu'il vous a rendue ne lui soit fort utile.

» Je loue Dieu de ce que vous avez trois séminaristes et en attendez un quatrième. La plus agréable nouvelle que vous me pouvez donner est que Dieu ait pour agréable de bénir et de multiplier le séminaire, tant à cause de l'obligation que votre maison a de vaquer à cette bonne œuvre et d'en procurer l'avancement, que parce que c'est l'unique moyen de redresser l'état ecclésiastique fort déchu de sa première perfection. Plaise à sa divine bonté, monsieur, de vous faire la grâce, à vous et aux vôtres, d'y travailler efficacement.

» P.-S. J'écris à M. Langlois qu'il est nécessaire qu'il vienne ici pour son affaire qui est la nôtre. Je vous prie, monsieur, de faire le séminaire ce pendant et de lui donner ce qu'il faudra. » (1)

On voit, par cette lettre, que quelques élèves étaient venus. Dans la suivante, en annonçant le visiteur de ses maisons, saint Vincent insiste sur la nécessité de continuer, coûte que coûte, l'œuvre entreprise : « Monsieur, je viens de recevoir une lettre de M. Berthe, de Nantes, qui me fait juger à présent qu'il est à Luçon ou en chemin pour aller à Saintes. Je ne doute pas que vous soyez consolé de sa présence et de sa visite. Voici un mot de lettre pour lui en cas qu'il soit encore chez vous ; mais s'il est parti pour la Gascogne, ne vous mettez pas en peine de le lui envoyer, parce que je lui écris amplement à La Rose. Il y a trois ou quatre jours que M. Langlois est heureusement arrivé, grâces à Dieu ; nous tâcherons de vous le renvoyer au plus tôt ou de vous envoyer quelqu'un à sa place.

» P.-S. Au nom de Dieu, monsieur, n'abandonnez pas votre séminaire en attendant que je vous envoie du secours : c'est là votre principale affaire. » (2)

Les élèves, du reste, arrivaient peu à peu, et le 20 janvier suivant, le saint parle à Rivet de l'un d'eux qui avait confié ses meubles au séminaire de Saintes : « Puisque le séminariste, de qui vous avez reçu les meubles chez vous, n'avait d'autre lieu où les mettre, vous lui avez dû faire cette charité, le pouvant commodément. » (3)

---

(1) *Lettres de saint Vincent*, 26 août 1657, t. III, p. 518.

(2) *Lettres de saint Vincent*, 23 novembre 1657, t. III, p. 680.

(3) *Lettres de saint Vincent*, 20 janvier 1658, t. IV, p. 13. Dans cette lettre saint Vincent parle encore d'un prêtre séculier retiré à Saintes : « Si vous aviez refusé à M. Rassarie, malade, celle (la charité) qu'il vous a demandée, j'en se-

Digitized by Google

Un mois après, au sujet du même, saint Vincent écrit : « Monsieur, il ne faut pas vous mettre en peine des plaintes ni des soupçons des parents de ce bon ecclésiastique, qui est en pension chez vous, duquel vous avez retiré les meubles, puisque en cela ils n'ont point de raison et qu'il ne faut pas laisser de faire le bien encore que les gens du monde y trouvent à redire. Vous ferez donc bien, nonobstant ces bruits, de retenir chez vous ce pensionnaire. Le temps fera voir que vous n'y prétendez que son propre avancement et non de profiter de ce qu'il a. » (1)

Dans les lettres suivantes, saint Vincent parle à Rivet des différents incidents de cette vie si occupée ; il l'encourage, le conseille, le fortifie :

« 7 avril 1658. Monsieur. j'ai reçu deux ou trois de vos lettres, et du frère Robineau (2) votre procuration... C'est un sujet de grande affliction que l'accident arrivé aux bénédictines de Cognac, où quelques unes sont possédées du malin esprit... Vous avez bien fait de vous excuser d'être l'un des exorcistes... Je loue Dieu de la satisfaction que vous recevez de ces messieurs qui sont avec vous. Ménagez-les bien, je vous en prie, et pour le corps et pour l'esprit, leur donnant sujet de louer Dieu d'être tombés en vos mains... M. Bréant (3) se trouvant incommodé de son estomac et beaucoup surchargé, quand il est seul à la maison, il est à désirer que vous le fassiez soulager du chant, et que pour cela vous ne meniez point le frère Frisnac (4) en mission, ou s'il y a quelque chantre en la ville qui montre à chanter, que vous le fassiez venir chez vous pour enseigner le chant à vos pensionnaires en l'absence de ce frère. » (5)

« 7 juillet. Vous avez bien fait de représenter à monseigneur de Saintes les raisons que vous avez pour être dispensé du service des religieuses de Notre-Dame. » (6)

« 25 août. Monsieur, je vous prie d'habiller notre frère Christofle : que ne l'avez-vous fait dès son arrivée ?... Vous l'avez laissé avec ses haillons !... Vous avez de plus laissé aller, ou plutôt vous

---

rais bien marri, parce qu'il y a deux choses qui nous le rendent recommandable au-dessus de tout exemple. La première est que sa vertu est extraordinaire (je ne connais pas au monde un plus homme de bien que lui), et la seconde, que nous lui avons obligation... Je veux croire que vous l'avez accueilli respectueusement... sans avoir égard aux conséquences que d'autres en peuvent tirer pour se retirer en votre maison, puisqu'ils n'ont pas les raisons qu'il a... ».

(1) *Lettres de saint Vincent*, 24 février 1658, t. IV, p. 30.

(2) Frère Louis Robineau, né en 1621 dans le diocèse de Chartres, reçu à Paris le 8 novembre 1642, où il était encore en 1654.

(3) Louis Bréant, né en 1629 au bourg de Beu, près de Houdan, diocèse de Chartres, reçu à Paris le 12 février 1654.

(4) Peut-être est-ce le même que le frère Jean Defricourt, auquel saint Vincent écrit à Saintes en 1659. On a pu mal lire.

(5) *Lettres de saint Vincent*, 7 avril 1658, t. IV, p. 47.

(6) *Lettres de saint Vincent*, 7 juillet 1658, t. IV, p. 97.

Digitized by Google

avez renvoyé ces deux nègres qui ont passé chez vous sans les accueillir ni les faire reposer qu'une nuit seulement... » (1)

« 20 octobre. Si notre frère Christofle n'est pas parti pour venir à Richelieu, retenez-le et lui dites que je le prie de passer cet hiver avec vous, à cause du besoin que vous avez d'un frère pour les missions. » (2)

Dans cette même lettre, saint Vincent disait encore, à propos d'un autre religieux :

« Vous ferez bien de veiller sur M. Fleury à ce qu'il ne s'applique pas à l'oraison ni à l'étude avec trop de contention, parce qu'ayant le sang chaud, cela lui échaufferait facilement la tête. Recommandez-lui de s'y comporter doucement et sans efforts ; encouragez-le dans ses peines... Il faut prendre garde surtout que personne de ceux qui le doivent bien édifier ne fassent le contraire : car ce qui dégoûte davantage les nouveaux est de voir les plus anciens qui ne leur donnent pas l'exemple. » (3)

L'année 1659 nous donne encore quelques lettres de saint Vincent. Le 5 janvier, il écrit à Rivet de ménager sa santé, délabrée déjà par ses grands travaux, recommandation qu'il renouvelle le 13 juillet; il lui demande aussi de faire les missions *gratuitement*.

En mars, il charge Langlois, qui s'occupait plus spécialement du séminaire, comme nous l'avons vu, « d'instruire quelques personnes envoyées par l'archevêque de Narbonne pour enseigner dans les petites écoles. » Mais nous ne savons s'il s'agit de laïques ou de clercs, ce qui est cependant plus probable.

Le 18 mai, il parle à Rivet de deux missionnaires de Saintes « qui ne sont pas à leur devoir » et demande de prier pour eux. Il ajoute, à propos d'un frère, que nous avons eu déjà l'occasion de nommer : « Il est vrai que le frère Robineau a reçu quelque argent pour vous ; je l'ai prié de faire un mémoire des frais qu'il a faits pour vous et de l'envoyer avec le reste de l'argent, s'il y en a, ce qu'il fera au premier jour. » (4)

Le 27 juillet, saint Vincent annonce la visite régulière de M. d'Horgny, qui devait recevoir les vœux de Fleury. Il parle aussi du passage d'un prélat grec à Saintes, au sujet duquel Rivet avait dû lui demander des avis pour le bien recevoir : « Nous ferons partir dans deux ou trois jours un visiteur pour Richelieu, qui vous ira voir à Saintes ; il verra M. Fleury et le

---

(1) *Lettres de saint Vincent*, 25 août 1658. t. IV, p. 135. Ces deux nègres venaient de Paris.

(2) *Lettres de saint Vincent*, 20 octobre 1658, t IV, p. 179. Le frère Christofle avait d'abord été destiné au Mans.

(3) Antoine Fleury, né en septembre 1625, à Buller, diocèse de Sion, reçu à Paris le 28 août 1658, devait faire ses vœux à Saintes, en présence de M. d'Horgny (Voir plus loin lettre du 27 juillet 1659). Saint Vincent lui écrit en cette maison le 6 novembre 1658 : « Je suis en peine de n'avoir pas reçu aucune de vos lettres depuis que vous êtes à Saintes... Béni soit Dieu de la grâce qu'il vous fait de bien réussir en ce divin emploi (mission), ainsi que M. Rivet me l'a mandé. »

(4) *Lettres de saint Vincent*, 18 mai 1659, t. IV, p. 345.

Digitized by Google

recevra aux vœux s'il persiste à les vouloir faire. Comme Mgr l'archevêque grec qui a passé à Saintes n'y est plus, aussi serait-il inutile de vous rien dire à ce sujet... » (1)

Mais le voyage du visiteur fut retardé. Saint Vincent écrivait en effet le 1er septembre au supérieur de Saintes, en l'autorisant à aller prendre les eaux, sur les instances du médecin : « M. d'Horgny ira en Bretagne avant d'aller chez vous. » (2) Et le 21 septembre : « J'ai reçu depuis peu une lettre de M. Daveroult, où son esprit paraît tel qu'on vous l'a dépeint. M. d'Horgny ira en Bretagne ; par conséquent vous ne le verrez pas sitôt à Saintes... Votre santé est un peu rétablie... Nous tâcherons de vous donner un prêtre au lieu du frère clerc, mais pour le moment nous ne le pouvons : la moisson est grande et les ouvriers sont en petit nombre. Vous aurez bientôt un bon docteur (de Sorbonne), qui désire travailler avec vous aux missions : c'est M. Boust... » (3)

Il est probable que le voyage de M. d'Horgny fut encore repoussé, car nous trouvons une lettre de saint Vincent, à lui adressée : « en visite à Richelieu, » le 11 janvier 1660 : « A Saintes, lui disait-il, vous trouverez M. Fleury et notre frère Defricourt (4) en quelque peine pour leurs parents. » (5) Peut-être est-ce une seconde visite, suivant de près la première... Mais nous ne le croyons pas.

Nous sommes déjà en 1660, et la mort de saint Vincent approche. Voici les deux dernières lettres qu'il écrivit au supérieur de Saintes : « Paris, du saint jour de pâques, 28 mars 1660. Vous avez bien fait de garder le logis et d'envoyer M. Bréant en mission : il est expédient que les missionnaires... se forment à tous (les emplois)... Je loue Dieu de ce que, encore que votre inclination particulière soit pour l'exercice de la campagne, vous ne laissez pas de contribuer à ceux de la maison et de procurer de tout votre pouvoir l'avancement du séminaire. » (6)

« 9 mai 1660. Monsieur, vous êtes en peine de ce que vous avez à faire et à dire en cas que le roi aille chez vous ; je ne pense pas que cet honneur vous arrive ; néanmoins vous pourrez savoir de M. de Saint-Jean, chapelain ordinaire de la reine-mère, qui est de nos bons amis, ou de quelqu'un des aumôniers du roi, qui vont devant sa majesté et qui arriveront à Saintes avant elle, la manière dont on a coutume de la recevoir en une maison particulière comme la vôtre, où l'on ne fait point de harangue, ce me semble. Toutefois, si on vous conseille de lui

---

(1) *Lettres de saint Vincent*, 27 juillet 1659, t. IV, p. 422.

(2) *Lettres de saint Vincent*, 1er septembre 1659, t. IV, p. 456.

(3) *Lettres de saint Vincent*, 21 septembre 1659, t. IV, p. 472.

(4) Frère Jean Defricourt, clerc de la mission, né le 7 mars 1635 à Nibat, diocèse d'Amiens, reçu à Paris le 20 juin 1656. Saint Vincent lui écrivait à Saintes, le 7 septembre 1659, sur les causes et les dangers de la tiédeur, parmi lesquels « la paresse, qui est le vice des ecclésiastiques. »

(5) *Lettres de saint Vincent*, 11 janvier 1660, t. IV, p. 529.

(6) *Lettres de saint Vincent*, 28 mars 1660, t. IV, p. 555.

Digitized by Google

en faire, je vous envoie une copie du projet de celle que j'envoie à Richelieu (au séminaire), où la cour pourra passer et aller à la paroisse, laquelle étant desservie par nos prêtres, ils seront donc obligés d'accueillir leurs majestés avec cérémonie et de leur parler ; vours pourrez prendre sur ce modèle celle qui vous pourra convenir, et tâcher de dire courtement et posément ce que vous direz. » (1)

Cette seconde lettre n'ayant rapport qu'au passage du roi, on peut dire que les derniers conseils de saint Vincent à Saintes, et pour ainsi dire son testament, ont été pour « l'avancement du séminaire. » Et nous verrons qu'il l'a béni du haut du ciel.

X

Après la mort de saint Vincent (16 juillet 1660), nous n'avons plus la ressource de sa correspondance. L'histoire intime du séminaire de Saintes nous échappe désormais. Nous sommes condamnés à ne trouver, çà et là, que de brèves indications sur des faits plus ou moins importants.

René Alméras succéda, en 1661, à saint Vincent comme supérieur général de la congrégation de la mission. L'impulsion donnée à toutes les œuvres continua de les faire prospérer; elles avaient, du reste, un protecteur de plus au ciel. Le séminaire de Saintes dut suivre sa voie. Rivet en fut chargé jusqu'en 1662. Après avoir été remplacé pendant 3 ans par Louis Bréant, qui était avec lui dès 1658, il redevint supérieur de 1665 à 1675. Longue période où il put faire croître encore l'œuvre entreprise, grâce à la générosité de l'évêque !

Louis de Bassompierre, dont nous avons déjà vu le zèle pour la gloire de Dieu et la bienveillance pour le séminaire, pendant toute la durée de son épiscopat (2), ne voulut pas que sa mort le privât de ses dons. Il mourut le 1er juillet 1676 ; il fut enterré, comme il l'avait demandé, dans l'église Saint-Lazare à Paris (3); son cœur resta dans sa cathédrale, où se lisait jusqu'en 1793 cette inscription sur marbre :

HIC IACET COR LVDOVICI DE BASSOMPIERRE EPISCOPI SANTONENSIS
OBIIT DIE I IVLII AN. DOM. MDCLXXVI

Par son testament olographe du 13 septembre 1674, imprimé à Saintes chez Etienne Bichon, il légua au séminaire presque tous ses biens. Bertrand Denier, chargé alors plus spécialement des séminaristes, car le successeur de Rivet était Noël Parmentier, assista, comme représentant du séminaire, légataire universel, à l'inventaire qui dura onze jours (6 à 17 juil-

(1) *Lettres de saint Vincent*, 9 mai 1660, t. IV, p. 561.

(2) Hugues du Temps (II, 360) et Briand (II, 394) disent qu'il confia aux lazaristes la direction de son séminaire : c'était déjà fait par son prédécesseur.

(3) Edme Jolly était alors supérieur général depuis 1673.

Digitized by Google

let). Des biens, le séminaire en acheta quelques autres plus tard. (1)

Le nouvel évêque fut Guillaume de La Brunetière, nommé en 1677. C'était un prélat d'une science remarquable, d'une grande vertu et d'une compatissante charité pour les hérétiques, qu'il travailla avec succès à ramener, notamment par une célèbre conférence qu'il eut avec eux à Saint-Jean d'Angély, le 2 octobre 1685, et surtout par les missions qu'il fit prêcher par Fénelon à La Tremblade, Arvert, etc. Il avait amené avec lui son oncle, l'abbé de Vaux, qui avait beaucoup contribué à l'établissement du séminaire d'Angers, étant vicaire général, et qui mourut à Saintes en 1681, non sans avoir, probablement, beaucoup aidé de ses conseils et de son amitié les directeurs du séminaire saintais.

Denier était alors devenu supérieur depuis l'année précédente, avant de laisser de nouveau la charge à Parmentier en 1689.

Deux autres supérieurs achèvent le siècle : Jean Picquot, qui débute en 1692, et Claude Levirlois en 1695.

Le premier assiste, comme témoin, en 1693, à la prise de possession du prieuré de Saint-Vivien, de l'ordre de Saint-Augustin, par son confrère René Piron, curé de Saint-Louis et supérieur du séminaire royal des aumôniers de la marine, fondé en 1683 par Colbert, au nom de Louis XIV, et confié aussi aux lazaristes, en la nouvelle ville de Rochefort, au diocèse de La Rochelle. (2)

Nous avons vu, en effet, que le séminaire de Saintes, bien que construit sur l'emplacement de cet antique monastère de Saint-Vivien, n'avait jamais joui des revenus du prieuré, qui avait un commandataire; on avait dû lui chercher ailleurs des ressources. Mais lorsque Guillaume du Cambout, « dernier titulaire d'icelluy, » mourut, le roi en donna les revenus au nouveau séminaire de Rochefort, dont l'avenir n'était pas encore assuré.

Celui de Saintes, bâti du reste avec les matériaux tirés des anciennes fortifications de la ville, avait été assez bien pourvu. Outre la pension de 1,200 livres votée par le clergé, réduite cependant à 1,063 livres 19 sols lorsque le pays d'Aunis fut démembré du diocèse pour être rattaché au nouvel évêché de La Rochelle, il avait les revenus de plusieurs cures et prieurés, dont le total faisait un peu plus de 10,000 livres.

La cure de Saint-Preuil (3), unie dès l'origine par les mêmes lettres patentes qui créaient le séminaire, rapportait 1,500 francs, parfois, il est vrai, difficiles à toucher, puisque, dans une lettre, Vincent de Paul estime qu'il faut citer en justice le chevalier

---

(1) Voir *S. Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort*, par M. Louis Audiat.

(2) *Idem.* Ces matériaux avaient été pris sur le terrain appelé aujourd'hui *Cours Reverseaux.* (Briand, II, p. 360.)

(3) Canton de Châteauneuf (Charente).

Digitized by Google

d'Albret, sire de Pons, si celui-ci refuse de payer les dîmes qui sont dues sur sa métairie. (1)

Au mois d'août 1686, par lettres patentes enregistrées trois ans plus tard au parlement de Guienne, le séminaire jouit du prieuré de Pérignac, qui lui avait été uni le 20 mars précédent et lui donnait 3,100 livres, à charge d'y entretenir un vicaire, un maître et une maîtresse d'école et d'y faire distribuer 200 livres d'aumônes par an.

A ces revenus devaient bientôt s'ajouter la terre de Gademoulins (3,200 livres de rapport), la métairie et le bois de Pessines (250 liv.), les vignes « (bon an mal an, tous frais déduits : 400 l.), la métairie de La Grange (200 l.), quelques prez aux environs de la ville de Saintes (200 l.), quelques parcelles de terre autour du séminaire (40 l.), une rente sur l'hostel de ville de Paris, à 2 1/2 pour cent (523 l. 2 s.), une maison à Cognac, louée vingt écus (60 l.). »

Mais on verra plus loin que ces revenus suffisaient à peine. Le nombre des séminaristes s'était en effet augmenté. Nous avons dit que, dès la fondation, les élèves furent peu nombreux. En 1646, saint Vincent oblige le supérieur à ne les accepter qu'après autorisation de l'évêque diocésain et parle alors d'*un* jeune clerc « qui se présente. » Dix ans plus tard, il se plaint de ne pas voir un seul séminariste au séminaire ; il est probable, toutefois, que cette épreuve dura peu : car Langlois fut bientôt préposé aux exercices du séminaire. En 1658, à la répétition d'oraison du 1er novembre à Paris, le saint, ayant occasion de parler du petit nombre de vocations de Saintes, d'après ce que lui en avait dit autrefois Jacques Raoul, ajoute : « Et de fait, encore aujourd'hui, ce séminaire-là n'est composé que de 4 ou 5 séminaristes seulement. »

En même temps, le diocèse fournissait de nouveaux ouvriers à la congrégation de la mission. Outre ceux que nous avons déjà nommés, citons encore : Claude de Luchet, né au Chay, entré prêtre à Saint-Lazare le 24 juillet 1663, et plus tard supérieur de la maison de Luçon ; Louis Salaud, de Saintes, entré en 1683 ; Florimon Bruneteau, entré en 1685 ; enfin, deux prêtres du diocèse de La Rochelle : Barnabé Sochet de Gontry, reçu en 1684, et Jean-Baptiste Caillé, reçu en 1769.

Notre XIXe siècle n'a pas perdu ces vocations, fruits des travaux apostoliques des disciples de saint Vincent.

XI

Le XVIIIe siècle commence avec un nouveau supérieur : c'est François Chévremont, qui reste en charge de 1701 à 1702 et qui est remplacé par Annet Bourdelon. Outre ses séminaristes ordinaires, ce dernier dirigea un sujet de choix, au moins pen-

(1) *Lettres de S. Vincent*, t. III, p. 516.

Digitized by Google

dant plusieurs jours. C'est, en effet, à Saintes, où il demeura quelque temps, que Belzunce (1671-1755), le futur évêque de Marseille, reçut l'onction sacerdotale, à l'ordination de noël 1703, des mains de l'évêque Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, et sans doute après une retraite au séminaire. L'abbesse de Saintes, si influente à cette époque, était sa tante, et il avait encore à l'abbaye une sœur et une cousine.

Mais les lazaristes ne recevaient pas que des personnages de marque, prêts à s'illustrer par leur vertu. En 1705, Jannet, curé de Saint-Pierre d'Oleron, plus qu'en froid avec le curé de Dolus, fut exilé (25 février) à Riom ; or, ajoute une chronique, « ayant fait le renard et le malade, les Jésuites ont obtenu son rappel aux conditions qu'il demeurerait renfermé au séminaire de Saintes à faire pénitence, où il est resté jusqu'au 24 décembre 1705, qu'il arriva à Saint-Pierre, le soir... » Toutefois, ces cas, dont saint Vincent nous avait avertis d'un mot, durent être assez rares ; et cet établissement diocésain fut surtout une école préparatoire au sacerdoce.

Ici se place, le 20 février 1715, grâce à l'héritage de de Bassompierre, surtout à plusieurs rentes que l'évêque avait laissées à sa mort aux prêtres de la mission et dont l'une, de mille livres, avait été autrefois constituée par « messire Charles Fouré, marquis de Dampierre », l'achat de la seigneurie de Gademoulins, saisie sur Charles-Louis Green de Saint-Marsault, avec les terres de La Cour, des Bajots et de La Pallu, aux environs de Cognac, moyennant 74,000 livres, sans compter 7,956 livres pour droits d'amortissement. Le revenu de ces biens était de 3,200 livres. (1)

Le séminaire avait donc augmenté ses ressources. Un questionnaire officiel lui fut adressé en 1723, comme à toutes les autres maisons religieuses, et voici comment il lui fut répondu : On constatait d'abord que les prêtres de la mission étaient du clergé séculier, qu'ils n'avaient point de « monastère », n'étant pas « religieux et ne s'appelant point frères. » Ils étaient « douze personnes, tant pour les missions que pour le séminaire. » Le revenu atteignait près de 11.000 livres ; mais le montant des charges le dépassait. « Les charges des bénéfices, du clergé, des réparations, des dettes et rentes passives, de la nourriture des pauvres séminaristes, montant par an à la somme de 8,655 livres, à quoi il faut ajouter environ 120 livres de nouvelles charges par an, depuis les droits de remuage et d'entrée de vin ; d'où il est clair qu'il ne reste pour l'entretien des douze personnes occupées aux missions et au séminaire que 1,350 livres (environ), ce qui fait pour chaque personne 112 livres (à peu près), quoiqu'ils dussent avoir 300 livres quittes de toutes charges. »

Le rapport énumérait ensuite le détail des revenus et des

(1) L. Audiat, *S. Vincent et sa congrégation à Saintes et à Rochefort.*

Digitized by Google

charges et se terminait ainsi : « Le séminaire de Saintes est si peu accommodé qu'on n'a pas pu encore avoir une chapelle passable et qu'on est obligé de tenir le saint-sacrement et de faire tous les offices divins dans une chambre très petite qui tient lieu de chapelle, ce qui est très indécent. Il y avoit auparavant deux bandes de mission pour la campagne ; mais les charges ont si fort augmenté qu'on a été obligé de retrancher une bande. Si le séminaire a subsisté et a soutenu ses fonctions, ce n'a esté que par le secours de quelques personnes charitables ; mais ces secours pouvant manquer, les prêtres de la mission espèrent que le roi, qui veut connoître leurs besoins, aura la bonté d'y pourvoir, pour maintenir l'établissement des séminaires, que ses prédécesseurs, de glorieuse mémoire, ont toujours particulièrement favorisez. » (1)

Cet espoir, du moins quant à la chapelle, ne devait pas être déçu. Mais Louis XV, croyons-nous, n'y fut pour rien. L'évêque de Saintes était alors Léon de Beaumont, neveu de l'illustre Fénelon, sous-précepteur du duc de Berry en 1693, préconisé en 1717 comme successeur de Le Pileur. Zélé et ardent, il repoussa le jansénisme et travailla à la sanctification de son clergé. Il aimait beaucoup les prêtres de la mission et ce fut lui qui les décida à élever leur église.

Le 18 mars 1731 a lieu, en effet, un acte capitulaire à la porte de l'église Saint-Vivien, à l'issue de la « grande messe paroissialle, » pour la construction d'une chapelle publique au séminaire, par messire Jean-Pierre Belly, docteur en théologie, supérieur depuis l'année précédente, et messire Luc-Alexandre Roussel, docteur en théologie, économe. (2) Le *Journal* (de 1690 à 1745) de Michel Réveillaud, procureur au siège présidial de Saintes, parle, peu après, de « la bénédiction de cette chapelle, » qui fut faite par l'évêque. Le prélat eut ensuite l'idée de lui unir la mense conventuelle et les offices claustraux de l'abbaye de Fontdouce ; il y fut même autorisé par un brevet du roi du 26 septembre 1740. Toutefois, il ne paraît pas qu'il ait pu réaliser son désir. C'était, du reste, un revenu de peu d'importance.

En attendant mieux, l'évêque (22 mars 1742) lui unit le prieuré de Saint-Thomas de Cosnac, dépendant de l'abbaye de Savigny, au diocèse de Lyon ; l'abbé n'y fit aucune opposition et le titulaire, Gilbert Noiret, y consentit. La condition était « de nourrir et instruire gratuitement dans ledit séminaire, jusqu'à la prêtrise, la quantité des pauvres jeunes clercs du diocèse, à proportion du revenu et à raison de cent écus pour chacun desdits clercs, dont le choix nous appartiendra et après nous à nos successeurs », dit le prélat. Des lettres patentes de mai 1742 ratifièrent l'acte. Le 22 août, Belly, supérieur, prit possession

(1) Voir L. Audiat, *S. Vincent et sa congrégation à Saintes et à Rochefort.*
(2) Voir *Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis*, IV, p. 406.

Digitized by Google

provisoire du prieuré, mais il n'en devait toucher les revenus qu'à la mort du titulaire, en 1746.

Peu après, Léon de Beaumont mourut, et c'est la nouvelle chapelle qu'il choisit pour le lieu de sa sépulture, « espérant, écrit l'abbé Briand, que les jeunes lévites, dotés par lui des dons de sa charité et de ses édifiants exemples, prieraient pour le repos de son âme. » (1) « Le 12 octobre 1744, disent les registres de la paroisse Saint-Pierre, a été enterré en l'église des pères de la mission, après l'office fait en la cathédrale, le corps de messire Léon de Beaumont, seigneur-évêque de Xaintes, décédé le 10 de ce mois et âgé de 80 ans. »

Son testament du 23 septembre 1744 donnait au séminaire « tous mes autres meubles et effets, choses censées et réputées meubles, or et argent monnoyé et non monnoyé, meubles meublants, fruits, denrées, prix de fermage et autres effets actifs, les ornements et vases sacrés de ma chapelle, le bassin et les burettes, ma bibliothèque, et généralement tout ce qui est de nature de meuble, dont il sera fait inventaire après mon décès, pour être le tout vendu à la réserve de ma bibliothèque, mes chasubles, chapes, aubes et autres ornements de cette espèce qui seront délivrés en nature audit séminaire sous la condition ci-dessous exprimée, et aussi mes vases sacrés et burettes d'argent... » (2) Le prix des objets vendus devait faire un fonds pour « l'entretien des jeunes clercs du présent diocèse. » Belly, encore supérieur du séminaire, était exécuteur testamentaire, avec Michel Perreau, avocat en la cour.

« Ce qu'il y avait de plus précieux, ajoute M. L. Audiat, (3) c'était la bibliothèqee, composée aussi de celle de l'archevêque de Cambrai, de manuscrits de Fénelon (4), et de manuscrits de Léon de Beaumont lui-même, qui avait fait des recherches considérables sur les familles de la Saintonge. Une partie de ces derniers existent encore. L'incendie de l'hôtel de ville en 1871 a failli détruire ce qui restait des ouvrages provenant de l'auteur du *Télémaque*. Quelques volumes sauvés des flammes sont dans la nouvelle bibliothèque. »

L'abbé Briand (5) dit que les vases sacrés de la chapelle épiscopale venaient également de Fénelon. Mais ils disparurent avec la plupart des livres pendant la révolution. (6)

En 1746, le 20 décembre, un nouveau prieuré simple, celui de Saint-Fort-sur-Gironde, dépendant du prieuré de Sainte-Gemme,

---

(1) *Hist. de l'église santone*, II, p. 572.
(2) Voir *Saint-Pierre de Saintes*, par M. L. Audiat, p. 241.
(3) *S. Vincent et sa congrégation à Saintes et à Rochefort*, p. 10.
(4) D'après du Tems (*Clergé de France*, II, p. 362). Le cardinal de Beausset (*Histoire de Fénelon*) dit que c'est à M. de Beaumont que nous devions la conservation des manuscrits de son oncle.
(5) *Hist. de l'église santone*, II, p. 572.
(6) Par exemple, dit-on, le manuscrit de *Télémaque* qu'on possédait fut emprunté vers 1789 par l'abbé Maury, abbé de La Frenade, près de Cognac, et ne revint plus à Saintes.

Digitized by Google

fut uni au séminaire. Après le défaut donné contre le titulaire, après le consentement du prieur de Sainte-Gemme, après l'enquête de *commodo* et *incommodo* et l'avis de tous les intéressés, le nouvel évêque de Saintes, Pierre-Simon de Lacoré, prononça l'union à la charge par le séminaire « de nourrir, loger et instruire gratuitement, jusqu'à la prêtrise, les jeunes élèves du diocèse... pris de préférence dans la paroisse de Saint-Fort. » Louis XV approuva, en mars 1747.

Avec ces héritages, ces revenus et quelques autres dons, on put même acquérir la métairie de La Grange en la paroisse de Saint-Georges des Coteaux. Affermée, en 1781, 600 livres, un cochon, des volailles et la moitié des noix, elle avait été taxée à 78 livres. Le fermier, Guillaume Pinaud, et le supérieur de la maison, Chaudey, réclamèrent. Les habitants, en assemblée capitulaire (6 mai), décidèrent de soutenir l'action en justice ; et par jugement du 29 décembre, l'élection réduisit la taxe à 45 livres.

Rappelons que, dans la paroisse de Pessines, les lazaristes avaient aussi une propriété. Leur chapelle porte la date de 1705 avec ces mots : AVE GRATIA PLENA. (1)

Mais cette prospérité matérielle, qui permettait de faire le bien, ne devait pas durer longtemps : la révolution allait éclater.

XII

En 1760, François Davelu avait succédé à Pierre Belly, qui avait eu pendant 30 ans la charge du séminaire. Ses successeurs furent Antoine Levasseur, en septembre 1762 ; Claude de Rennes, à la fin de cette même année ; Jacques-Antoine de Villers, en janvier 1776 ; Nicolas Chaudey, en septembre 1776 ; Jean Philippe, en janvier 1777 ; de nouveau Nicolas Chaudey, en octobre 1778, et enfin Pierre Claude, en novembre 1783, qui resta supérieur jusqu'en 1791.

Pierre ou *Jean* Claude était âgé de 51 ans lorsque la révolution éclata ; il était prêtre depuis plus de 25 ans et avait la confiance de tous. Les événements ne le déconcertèrent pas ; il leur concéda tout ce qu'il put, sauf l'honneur sacerdotal et religieux.

Le 6 septembre 1789, il met le bosquet du séminaire à la disposition des milices locales, qui en usent largement pour fêter le régiment du roi. (2) Le 27 juin 1790, avec les professeurs et les élèves, il vint à l'assemblée chargée d'élire les administrateurs du département pour lui offrir hommages et dévouement, ainsi du reste que tous les autres ordres religieux. Le président, René Briault, répondit, en s'adressant aux jeunes clercs : « Destinés un jour à remplir les redoutables fonctions du sacerdoce, portez dans nos campagnes les vertus de votre supérieur. Aimez comme lui la religion et la patrie ; dites à vos concitoyens qu'ils

(1) L. Audiat, *S. Vincent et sa congrégation à Saintes*, passim.
(2) L. Audiat, *Pierre-Louis de La Rochefoucauld*, p. 137.

Digitized by Google

ont le meilleur des rois et que c'est aux travaux infatigables de l'assemblée nationale qu'ils sont redevables de la liberté... » (1)

Le 14 juillet suivant, à la cérémonie de la fédération, qui eut lieu, à 11 heures du matin, dans la prairie de La Pallu, où un autel avait été dressé, ce fut Claude qui célébra le saint sacrifice de la messe, après avoir fait un discours « pour exhorter toutes les différentes classes de citoyens à la paix et à l'union, et à la fidélité envers la nation, la loi et le roi, et à maintenir la constitution du royaume. » (2)

Malgré ces actes de condescendance, le supérieur des prêtres de la mission ne devait pas faillir à son devoir, et son séminaire ne fut pas sauvé. En janvier 1791, il signe une lettre collective des curés et vicaires de Saintes à l'évêque, Pierre-Louis de La Rochefoucauld, pour protester de son attachement à l'église, et peu après, avec les six autres directeurs du séminaire, il refusa de prêter le serment constitutionnel, et presque tous durent émigrer en Espagne. Plus de 250 curés et vicaires du diocèse avaient agi ainsi, pour l'honneur de leur nom et la gloire de Dieu ; l'évêque écrivait alors de Paris à son grand vicaire, l'abbé de Rupt : « Vous ne devez pas douter, monsieur, du plaisir que j'ai eu en apprenant que presque tous les membres du collège s'étaient refusés à prêter le serment. »

Les lazaristes partis, on mit les scellés au séminaire, fin mars 1791, avant l'élection de l'évêque intrus, Robinet. C'était la fin du séminaire : car nous ne pouvons appeler de ce nom le ramassis que le nouvel élu voulut organiser.

Le 9 mai 1791, en effet, Pierre Dalidet, ancien supérieur des récollets de Mirambeau, depuis quelques mois principal du collège, ayant démissionné, fut nommé supérieur du séminaire constitutionnel et vicaire épiscopal, au traitement de 1,100 livres ; il était aidé de 3 vicaires directeurs payés 800 livres. Cet apostat, né en 1729, « sortit du cloître, dit le grand vicaire Taillet, avec une imprudente précipitation et abjura ses vœux. Dès que le serment civique fut proposé, sans en être requis, il se hâta de le prêter et le fit avec une audace froide qui désigne une conscience impie et gangrenée, et pour prix de ce double parjure, il fut mis à la tête du collège, quoique son ignorance fut stupide, et bientôt à la tête du séminaire, quoique sans mœurs... Et par un parjure plus coupable que les deux autres, il a abjuré son sacerdoce, et après quarante ans de religion et de prêtrise, il a pris femme... » en 1794 ; mais il mourut, plus tard, repentant.

Il avait installé le séminaire dans les bâtiments du collège, (3) où son successeur, Jean-Baptiste Forget, ancien sous-principal

---

(1) L. Audiat, *Deux victimes des septembriseurs. Pierre-Louis de La Rochefoucauld*, p. 151.

(2) *Journal* (1781-1791) de l'abbé Legrix, chanoine de Saintes.

(3) Le 19 mars 1793, le *petit séminaire* fut annexé au collège de Saintes. C'est la première mention que nous voyons de ce *petit séminaire* : quelle a été son histoire ?

Digitized by Google

et plus tard préfet des études à Sainte-Barbe à Paris où il est mort en 1811, suivit ses tristes exemples. « De mœurs suspectes avant le schisme, dit encore Taillet, de mœurs scandaleuses après le schisme, placé à la tête du jeune clergé constitutionnel, en qualité de supérieur du séminaire, il a montré à ses élèves jusqu'où pouvait s'étendre la liberté révolutionnaire... »

On juge ce que devait être, avec de tels maitres, ce qu'on osait appeler le séminaire ! « C'était un lieu de scandale et de licence, où les jeunes gens, réunis sans frein, sans règle, sans étude, fréquentaient les cafés bien plus que les offices, adoptaient des manières et un langage qu'on n'eût point pardonnés à des dragons. Ils étaient bien sûrs d'arriver aux ordres par le chemin même qui aurait dû les en écarter pour toujours et par des désordres que les hommes les plus corrompus n'ont jamais entrepris d'excuser. » (Taillet.) Robinet les ordonnait en effet, contre toutes les lois antiques de l'église, et, pour avoir un clergé assermenté, faisait prêtres des moines apostats, des vagabonds, des ignorants, des libertins, comme ce Gasse, qui avait été chassé par les lazaristes pour son inconduite. (1)

Mais, encore une fois, ce n'était plus là le vrai séminaire. Celui-ci, détruit par la tourmente, fournissait encore à l'église des confesseurs et des martyrs. Après leur véritable évêque, qui venait d'être massacré aux Carmes, avec son frère, le 2 septembre 1792, les prêtres fidèles furent exécutés, déportés ou exilés. Parmi eux, l'ancien séminaire des prêtres de la mission dut compter nombre d'anciens élèves et de professeurs. Il suffit de parcourir les listes des victimes ; les prêtres du diocèse de Saintes qu'elles signalent y ont presque tous passé. (2)

Ainsi se termine, dans la gloire de la persécution et du martyre, cette intéressante histoire du séminaire saintais. (3) *Confusi sunt agricolæ..., quia periit messis agri.* (JOEL, I, 11.)

Mais Dieu jetait en terre de nouvelles semences et, après l'orage, la moisson devait reparaître, plus abondante, dans le

---

(1) Louis Audiat, *Deux victimes des septembriseurs. Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais.* Paris, Desclée, 1897, in-8°, 450 pages, *passim.*

(2) Voici, d'après la *Biographie saintongeaise*, l'exemple d'un ancien élève, qui échappa en se cachant et rendit ensuite de grands services après la révolution ; il écrivit même sur les séminaires :

« Paul-Paroche Dufrêne, de Saint-Jean d'Angély, né le 15 avril 1742, fit ses cours de philosophie et de théologie au séminaire de Saintes ; prêtre en 1767, chanoine en 1783, syndic du clergé, il refusa le serment en 1789, se retira dans sa famille et après le concordat fut nommé grand vicaire pour l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély. Il mourut en 1816. Il est auteur de plusieurs ouvrages, notamment : *De l'origine et de l'histoire des séminaires* (Saint-Jean d'Angély, in-12, 1815), abrégé des 3 volumes du P. Thomassin sur la *Discipline ecclésiastique.* »

(3) Les bâtiments du séminaire, saisis comme biens nationaux, furent donnés à la marine ; ils ont servi de succursale à l'hôpital de Rochefort, régi par des religieuses de Saint-Vincent de Paul. Il abrite aujourd'hui un bataillon du 7e régiment d'infanterie de marine.

Digitized by Google

diocèse renouvelé et agrandi, qui unissait Saintes à La Rochelle.

XIII

Le grand séminaire du nouveau diocèse avait été restauré à La Rochelle par le vénérable Baudouin dès 1801. Mais l'insuffisance du local qu'il occupa à l'Oratoire fit songer un moment à le transférer à Saintes.

C'était en 1824. Laurent Paillou, évêque de La Rochelle, s'en était ouvert à M. de La Chapelle, directeur des affaires ecclésiastiques. Celui-ci avait répondu qu'il allait « s'occuper de suite de la négociation avec le ministre de la marine pour obtenir la cession de l'ancien séminaire de Saintes. » (23 novembre 1824). Le 18 décembre suivant, il écrivait encore à l'évêque :

« Je me suis occupé de la demande que vous aviez faite de céder au diocèse l'ancien séminaire de Saintes... Le ministre des affaires ecclésiastiques a écrit, il y a quelques jours, au ministre de la marine, pour l'engager de la manière la plus pressante, à consentir à l'abandon de cet établissement qui n'est presque d'aucune utilité pour lui et qui vous est nécessaire... »

Un an après, rien n'était encore fait, et le même directeur des cultes envoyait cette lettre à l'évêque de La Rochelle :

« Monseigneur, j'attendais avec impatience l'arrivée de M. l'abbé Favraud pour recevoir de lui les indications dont vous l'aviez chargé et qui faciliteraient la remise de l'ancien séminaire de Saintes. La résistance qu'a apportée jusqu'à présent l'administration de la marine ne me décourage pas, et si j'avais en main des moyens à offrir à M. le ministre de la marine, je reprendrais une nouvelle négociation avec lui... L'important serait de trouver un local où l'on pourrait placer ses convalescents de Rochefort. La remise, si elle était accordée, les fonds généraux de l'état mis à la disposition du ministre des affaires ecclésiastiques, concourraient à la dépense des frais de réparation nécessaires pour changer la destination des bâtiments avec ceux que le diocèse pourrait fournir. Le séminaire de La Rochelle devenant inutile, la vente des bâtiments qu'il occupe pourrait-elle présenter quelques ressources et leur position rendrait-elle la vente facile et avantageuse? C'est un point sur lequel je désirerais avoir des données au moins approximatives... J'ai l'honneur d'être, etc. L'ABBÉ DE LA CHAPELLE. Paris, 2 octobre 1825. »

Peut-être y eut-il encore quelques lettres échangées. Mais ce dessein de transporter à Saintes le séminaire diocésain n'eut pas de succès. On pouvait déjà le prévoir par la dernière réponse citée.

On avisa alors aux moyens de trouver une meilleure installation à La Rochelle même. La pensée se porta sur l'ancien couvent des capucins, où allaient venir de nouveau, en 1851, les fils de saint Vincent de Paul, qui y continuent les traditions de leurs devanciers.

CH. D'AVONE.

Digitized by Google

Liste chronologique des Supérieurs du Séminaire.

1. Julien Guérin (février 1643-1644). — 2. Louis Thibault, (mars 1645-juillet 1646) ; *lazariste*, Nicolas Gondrée. — 3. Claude Dufour (juillet 1646-décembre 1646) ; *autres lazaristes*, Louis Rivet, Philippe Desnoyelles, Samson Le Soudier, Guillaume Michel, Hugues Perrault, Jean David. — 4. Louis Rivet (19 décembre 1646-février 1647) ; *lazariste*, Claude Dufour. — 5. Claude Dufour (mars 1647-juin 1648) ; *lazariste*, Louis Rivet. — 6. Louis Rivet (juillet 1648-février 1650). — 7. Pierre Watebled (février 1650-novembre 1651) ; *lazariste*, Philippe Vageot. — 8. Philippe Vageot (novembre 1651-novembre 1652) ; *lazariste*, Louis Rivet. — 9. Charles Testacy (novembre 1652-juillet 1653). — 10. Philipe Vageot (avril 1654-août 1655) ; *lazariste*, Jean Duchesne. — 11. Louis Rivet (août 1655- 1662) ; *lazaristes*, Louis Langlois, Gautier, Daveroult, Louis Bréant, Jean Defricourt, Christofle, Antoine Fleury, Broust, Luc Plunket. — 12. Louis Bréant (1642-1665). — 13. Louis Rivet (1665-1675. 14. Noël Parmentier (1675-1680) ; *lazariste*, Bertrand Denier. — 15. Bertrand Denier (1680-1689). — 16. Noël Parmentier (1689-1692). — 17. Jean Picquot (1692-1695). — 18. Claude Lewrlois (1695-1701). — 19. François Chevremont (1701-1703). — 20. Annet Bourdelon (1703-1730). — 21 Jean-Pierre Belly (1730-1760) ; *lazariste*, Luc-Alexandre Roussel. — 22. François Davelu (1760-septembre 1762). — 23. Antoine Levasseur (septembre 1762-décembre 1762). — 24. Claude de Rennes (décembre-1762-janvier 1776). — 25. Jacques-Antoine de Villers (janvier 1776-septembre 1776). — 26. Nicolas Chaudey (27 septembre 1776-janvier 1777). — 27. Jean Philippe (10 janvier 1777-octobre 1778). — 28. Nicolas Chaudey (6 octobre 1778-novembre 1783). — 27. Pierre Claude (18 novembre 1783-mai 1791). — 30. Dalidet (mai 1791-1792).

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 628. — Je voudrais avoir des renseignements biographiques et bibliographiques sur notre compatriote, l'improvisateur Eugène de Pradel, et sur les séances qu'il a données dans notre région.

J. P.

—

N° 629. — *Les faux louis de La Rochelle.*

Tel est le titre d'une toute mince brochure — elle n'a que 5 pages, titre compris, c'est-à-dire 3 pages en réalité — qui vient d'être publiée par un majoral du félibrige, M. Maurice Raimbault, et qui est extraite du tome IV du *Bulletin de numismatique* (Paris, Raymond Serrure, 1897). M. Raimbault, qui est

Digitized by Google

le chef de l'école poétique de Lérins, a trouvé, en classant les archives de la commune de Mouans-Sartoux, une lettre adressée par le subdélégué de l'intendant de Provence, à Grasse, le 8 octobre 1776, aux consuls de Mouans et dont voici les premières lignes : « Je vous donne avis que le ministre a été informé qu'un particulier a fait frapper à Buckingham trente mille louis faux et qu'ils étaient en route pour la France. L'on s'est procuré un de ces louis. Le millésime est de 1757. Il porte la lettre *H* qui est la marque de La Rochelle. Il pèze environ dix grains moins que nos louis... » M. Raimbault, qui a entouré de curieuses observations la lettre du subdélégué, dit qu'il serait intéressant de savoir ce que sont devenus les produits de la coupable opération. Je me joins à lui pour demander si l'on sait quelque chose de plus sur les louis apocryphes battus par la « perfide Albion. »

T. DE L.

—

N° 630. — Un billet d'enterrement imprimé à Saintes, chez Hus, et daté du 11 mai 1828, est illustré de deux vignettes, dont l'une, signée Lacoste, graveur-fondeur à Paris, représente un ange appuyé sur une urne et deux branches d'arbre. Connait-on d'autres pièces de ce genre illustrées par ce graveur, et sait-on s'il était Saintongeais ?

J. P.

—

N° 631. — *Anne de Xainctonge est-elle saintongeaise ?*

Il serait intéressant de savoir si Anne de Xainctonge, citée dans le xxv° vol. des *Archives* (p. 67), est d'origine saintongeaise. Son père, Jean de Xainctonge, était magistrat au parlement de Bourgogne, à Dijon, quand elle naquit en 1561. Poussée par le désir de faire du bien, elle se retira à Dôle, en Franche-Comté, le 29 novembre 1596, avec l'intention de se faire maîtresse d'école pour enseigner les filles pauvres. Ses débuts furent difficiles ; elle vivait « dans un pauvre taudis, proche le tect, de pain et de résiné. » Son temps était employé à de bonnes œuvres : la visite des malades, l'enseignement du catéchisme à des fillettes attirées par sa bonté et sa douceur ; puis elle s'offrit à titre d'auxiliaire à Suzanne Renard qui avait entrepris, elle aussi, d'éduquer quelques gamines, et surtout de les bien corriger. Son dévouement ne fut apprécié des Dôlois qu'au bout de 10 ans d'une vie d'épreuves et de sacrifices. Elle réunit enfin une petite communauté de six membres, bientôt réduite à trois, qui se consacraient à l'enseignement gratuit des filles pauvres sous le vocable de sainte Ursule ; les statuts furent approuvés en janvier 1606 par Jean Doroz, évêque de Lausanne, coadjuteur de l'archevêque de Besançon. Bientôt les villes voisines réclamèrent des filles de sainte Ursule pour établir des écoles, Vesoul, Besançon, Arbois, Porentruy, Dijon... Anne de Xainctonge mourut le 8 juin 1621, laissant un institut prospère qui fait bénir, encore

Digitized by Google

de nos jours, le nom et les vertus de la fondatrice, partout où ses ursulines continuent son œuvre de bienfaisance. (1)

Tout cela ne dit pas si sa famille était d'origine saintongeaise.

B. C.

II. — RÉPONSES

N° 597 : tome XVI, p. 144, 228, 441. — *Une ancienne affiche de théâtre.*

Il s'est introduit dans ma note (t. XVI, p. 441) une confusion que je tiens à dissiper. Le directeur du théâtre établi vers 1840 à Cognac, place du champ de foire, ne se nommait pas Bonniot, mais Rivière, et voici ce que m'écrit à ce sujet un ami de Cognac : « La troupe de Rivière était intéressante et son répertoire varié ; une pièce entre toutes attirait le public, une pièce dont on a oublié le titre, mais où certains personnages s'écriaient à tout propos : *Miserere Bonniot !* exclamation qui devint et est restée longtemps populaire dans la ville et même dans toute la région charentaise. »

J. P.

N° 623 : t. XVII, page 134. — *Un artiste angoumoisin vainqueur de Michel-Ange. Jacques d'Angoulême, sculpteur du XVIe siècle.*

Il est permis de dire que l'on a répété, sans rien y ajouter de probant, ce que Blaise de Vigénère (2) et le jésuite Jules-César Boulenger (3) ont écrit sur le sculpteur légendaire, *Jacques d'Angoulême.* Sans preuve aucune, sans l'autorité d'un document même quelconque, Louis Paris a seulement affirmé qu'un autre sculpteur, Pierre Jacques, natif de Reims. est le même que Jacques d'Angoulême. (4) Dans son *Remensiana*, Paris raconte « qu'à son retour d'Italie le jeune artiste (Jacques d'Angoulême) séjourna quelque temps à Angoulême où *ses brillants succès* lui valurent le nom de Jacques d'Angoulême... »

Paris a commis, là, une hypothèse absolument fantaisiste ; la monnaie sonore des suppositions n'a pas cours forcé chez les historiens.

---

(1) Voir *Vie de la vénérable Anne de Xainctonge*, par le R. P. Arnoulx, J. ; *Dictionnaire des ordres religieux*, par le R. P Hélyot ; *Petits Bollandistes*, par Mgr Guérin, XV, p. 425 ; *Anne de Xainctonge et la compagnie de sainte Ursule au comté de Bourgogne*, par l'abbé Morey ; *Revue du clergé français*, n° 50, p. 113.

(2) *Images ou Tableaux de plate peinture de Philostrate, lemnien, sophiste grec*, mis en françois par Blaise de Vigénère. Paris, 1597, 2 vol. in-4°, et autres éditions.

(3) BULENGERUS. *De Picturâ, Plasticâ et Statuariâ* (lib. II, cap. VII). Lugduni, 1627. *Ejusdem de Conviviis*, liber quatuor, Lugduni, in-8°.

(4) REMENSIANA, *Historiettes, légendes et traditions du pays de Reims.* (Reims, 1845, in-18.)

Digitized by Google

On n'a gardé aucune trace d'une œuvre artistique du temps de Jacques d'Angoulême en cette dite ville; en icelle, non plus, nulle chronique locale relative à ce sculpteur...

Passons. En 1850, un érudit, un délicat, le regretté Anatole de Montaiglon, a parlé plusieurs fois sur « notre grand sculpteur Jacques d'Angoulême, en repoussant, comme il convient, la « conjecture » de Louis Paris. (1) L'éminent bibliophile et bibliographe Eusèbe Castaigne, qui fut bibliothécaire de la ville d'Angoulême (1804-1866), a publié plusieurs notices sur Jacques d'Angoulême, notamment dans le *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, année 1848, et dans le journal *Le Charentais* (n° 658, mercredi 30 novembre 1842).

Le *Bulletin de la société archéologique du Limousin* a donné un mémoire *sur l'étude de l'art limousin*, dans lequel l'abbé Texier, archéologue et historien estimé, fait la description du tombeau de « Jean de Langeac, évêque de Limoges, décédé en 1541 » et l'accompagne d'une planche gravée sur bois « représentant *Les cavaliers de l'Apocalypse* », qui avait déjà figuré dans le *Magasin pittoresque* de l'année 1842. Suivant le dire de « quelques uns », l'auteur de ce monument funéraire, qui décore le pourtour intérieur du chœur de la cathédrale de Limoges, « serait Jacques d'Angoulême... » Emeric David, antérieurement, dans ses *Recherches sur l'art statuaire* (Paris, 1805, in-8°), avance que « Jacques d'Angoulême est un de nos habiles statuaires le moins connu et un de ceux qui méritent le mieux de l'être... » Une réponse d'Emeric David au comte Cicognara se trouve dans la *Revue encyclopédique* de septembre 1820, VII, 524.

Tous les autres biographes ont plus ou moins paraphrasé, commenté les lignes enflammées de Blaise de Vigénère, écrivain médiocre, piètre critique d'une suffisance insuffisante quoique naïvement prétentieuse. Michel-Ange projette encore un reflet de son immortalité glorieuse sur l'énigmatique Jacques d'Angoulême. *Fiat lux!*

EMILE BIAIS.

—

N° 624 : t. XVI, p. 134. — *Les possesseurs du « ci-devant fief du Breuilh d'Arces. »*

Gabriel de La Croix, écuyer, co-seigneur du Repaire, fils de Pierre de La Croix, écuyer, seigneur du Repaire, de Boistel et d'Eygounias en Périgord, et d'Anne Roux, épousa en Saintonge, par contrat reçu Marchay, notaire royal, le 10 février 1681, à Besne, paroisse de Chenac, Marie Duboys, fille d'Ole Duboys, écuyer, seigneur de Besne, et de feue Marie Cérétany. Leur fille, Sérène, née à Besne le 15 août 1683, reçut en dot la co-seigneurie du Breuil d'Arces qui lui venait de sa mère (fief dans Arces,

(1) Voir l'*Artiste*, n° du 15 février 1850. Voir aussi : *Antoine Caron de Beauvais*, peintre du seizième siècle, par Anatole de Montaiglon. Paris, 1850, in-8°, 23 p.

Digitized by Google

commune voisine de Chenac, canton de Cozes, arrondissement de Saintes), en épousant Jacques de La Porte, écuyer, sieur de Faubert et de La Vigerie. [Voir la *Revue de Saintonge*, VIII, 1888, p. 381, et *Généalogie de La Croix*, par de Saint-Saud, p. 4 et 19.]

ST-S.

— Une *Monographie d'Arces, canton de Cozes*, a été publiée par M. Eutrope Jouan dans le *Recueil de la commission des arts de la Charente-Inférieure*, t. v, p. 61-74 et 127-141.

L'auteur donne la liste des seigneurs de Théon, du Breuil et d'Arces. Le nom de Bacalan ne s'y trouve pas.

—

N° 625 : t. XVII, p. 136. — Je n'ai jamais entendu parler de Dauzat et l'auteur de la question ne nous dit pas à quelle époque sa circulaire parait avoir été imprimée. Ne serait-ce pas vers 1840, alors que les pédicures, dentistes et orthopédistes ambulants s'intitulaient volontiers membre d'une académie ou élève d'un collège de chirurgie, par exemple la veuve Kiaro, dont voici la carte distribuée à Cognac :

AVIS

« Mme veuve Kiaro, chirurgien-dentiste d'Angoulême, reçue au collège de chirurgie, la même qui vient tous les ans, prévient le public qu'elle est pour quelques jours dans cette ville, où elle exerce toutes les opérations de la bouche, telles que plomber, orifier, séparer, brûler les dents et extraire celles qui ne peuvent être conservées. Elle met aussi les dents artificielles d'une nouvelle invention. Elle tient une liqueur qui calme la douleur des dents, de l'Opiat et l'Elixir anti-scorbutique pour la guérison des gencives, ainsi que des racines préparées en forme de brosses, à 1 fr. la pièce ; le vase d'opiat propre à entretenir les dents blnches, à 3 fr. ; l'élixir et la liqueur, à 3 fr. la bouteille.

» Son principal domicile est à Angoulême, en sa maison, sur les remparts du midi, n° 3, près de l'église de Saint-Pierre.

» Elle est logée chez *Mr Baud, hôtel d'Orléans.* »

Ces derniers mots sont écrits à la plume ; au-dessous de ceux-ci, imprimés et rayés :

« Mlle Lassoutière, hôtel de la Couronne. »

Pendant que nous traitons ce sujet, quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur cette jolie pièce gravée sur cuivre, distribuée vers le milieu du XVIIIe siècle, où je lis dans un cartouche : « Insecte sorti des reins d'une dame par l'effet des eaux du Pouhon, représenté dans sa grandeur naturelle? »

Le cartouche est accosté de deux enfants nus assis au-dessous de deux dauphins. L'insecte plus ou moins fantastique est allongé comme une sangsue.

J. P.

—

Digitized by Google

N° 627. — *Une chronique en dialecte saintongeois sur Taillefer de Léon.*

La petite chronique en dialecte saintongeois, sur laquelle on demande des renseignements, ne peut être (je le dis sans connaître l'article dans le *Folklore*), que celle qui est contenue dans le manuscrit français 5714 de la bibliothèque nationale, laquelle a été signalée dès 1865 par M. Gaston Pâris dans ses thèses latine et française. M. G. Pâris mentionne précisément (*Charlemagne*, p. 104) d'après ce manuscrit *Taillefer de Léon, comte de Saintonge*, comme figurant et dans la chronique et dans la traduction interpolée de Turpin qui contient le même manuscrit. Je ne crois pas que la chronique ait été publiée, et je ne sais si elle porte *comte de Saintonge;* mais le Turpin qui est publié tout au long depuis 1877 dans la *Zeihchrift for romanische Philosofie*, porte *comte d'Angoulême* (*comps den Guoline*, p. 282; *compte den Guolesme*, p. 283, etc.) et non de *Saintonge*.

A. Thomas.

BIBLIOGRAPHIE

Labat (Gustave), membre et ancien président de la société des *Archives historiques de la Gironde*, etc. *Gustave de Galard. Sa vie et son œuvre (1779-1841).* Bordeaux, Féret, 20 mai 1896, in-4°, 297 p. (Voir *Revue*, xvi, 376.)

—

Lambert (Eutrope). *Poésies. Rimes retrouvées. Les anniversaires.* Paris, Vanier, 1897, in-18, 55 pages.

Ceux qui ont lu *Les feuilles de rose* (1864), *Les étapes du cœur* (1866), *Les enfantines* (1876), *Dernière jonchée* (1880), retrouveront dans cet opuscule les mêmes sentiments, la même facilité de rhythme. En effet, une partie du volume se compose de pièces qui portent ces mêmes millésimes. La seconde partie exprime en vers touchants l'immense douleur du poète qui pleure un enfant chéri :

> En mon divin Jésus je mets mon espérance;
> Devant ce grand martyr je m'incline et je crois,
> Et je bois au calice amer de sa souffrance :
> Car mon cœur, comme lui, saigne sur une croix.

Dans sa préface (Jarnac-Charente), M. Eutrope Lambert laisse percer un peu de découragement, et il appelle les *Anniversaires* son testament poétique. Qui sait, cher poète? Il vous viendra certainement encore, un jour ou l'autre, quelque idée que vous serez heureux de traduire en vers élégants et harmonieux. Ne

Digitized by Google

résistez pas à la tentation, et vous aurez encore des âmes pour vous applaudir.

—

La Trémoille (Louis de). *Les La Trémoille pendant cinq siècles. Tome V*, *Charles-Louis-Bretagne, — Charles-Armand-René-Jean-Bretagne-Charles-Godefroy et Charles Bretagne-Marie-Joseph de La Trémoille (1683-1839).* Nantes, Emile Grimaud, 1896, in-4°, 274 pages.

Ce cinquième volume comprend le XVIIIe siècle et une partie du XIXe, soit quatre générations. Comme les précédents, il nous donne sur chaque personnage un certain nombre de documents, qui fournit un utile sujet de comparaison : par exemple, je prends la pièce la plus récente, les frais funéraires de la sépulture dans la chapelle du château de Thouars (14 septembre 1887) du duc Charles-Bretagne de La Trémoille, décédé en 1839, et de la duchesse, née Valentine de Walsh-Serrant ; ou bien les dépenses de mariage de la princesse de Tarente Louise-Emmanuele de Châtillon, « résumé des autres dépenses relatives au mariage... Total général : 66.954 livres 15 sous. » Je note une somme de 72 livres « pour les leçons de révérences de cour données à madame la princesse de Tarente », ce 14 février 1782. Ces détails offrent un vif intérêt. A côté de ces comptes, il y a des documents plus sérieux, des lettres des divers membres de la famille qui sont caractéristiques, et des pièces officielles : provisions de gouverneur, protestation de la maison de La Trémoille relative à ses droits sur le royaume de Naples, contrats de mariages, inventaires, etc. L'époque révolutionnaire a aussi ses documents : séquestre des biens des émigrés ; confiscation des biens de Jean-Godefroy, duc de La Trémoille (30 octobre 1792), de Jean-Bretagne, duc de La Trémoille (2 novembre 1792); vente de domaines nationaux (département des Deux-Sèvres); quelques correspondances : lettres du prince de Tarente à la duchesse de Piennes (Coblentz, 28 mai 1792), de la princesse de Tarente à son mari (Londres, 30 janvier 1797). Il y a un morceau de longue haleine, *Souvenirs du duc de La Trémoille* ; c'est le récit de sa vie, très sommaire, mais très significatif. A 17 ans, on le marie avec la seconde fille de la duchesse de Châtillon qui devait hériter un jour de 200.000 livres de rentes : « c'était une grande fille de 17 ans et demi, maigre et peu formée, d'une physionomie sauvage et peu accueillante ; elle ne me plaisait pas du tout, mais devint plus tard ce qu'on appelle une belle femme. Mon mariage eut lieu en juillet, mais ma mère voulut que je partisse, le soir même de mes noces, pour le régiment de mon oncle... » Par contre, voici comment il s'exprime sur sa troisième femme, Valentine de Serrant (20 ans) qu'il épousa le 14 septembre 1830 : « Délicieuse et angélique créature à qui je dois tant de bonheur. Ici, je m'arrête, dans l'insuffisance de pouvoir peindre comme elle le mérite cet ange de bonté que j'adorerai jusqu'à mon dernier soupir. »

Remercions M. le duc Louis de La Trémoille de la généro-

Digitized by Google

sité qu'il met à donner au public quelques parties de son volumineux chartrier de Thouars. On ne demande qu'aux riches. Espérons qu'il ne s'arrêtera pas à cette série. Il a tant à publier, et il est de ceux qui comprennent l'importance de leurs trésors.

—

Le Gendre (A.). *Le pays aux fleurs d'or. Récits et types bretons. Le recteur de l'île Gl' en' ock.* Paris, H. Gautier; imprimerie nouvelle de Surgères, Parsonneau et Baudet; 1896, in-18, IV-233 pages.

M. Le Gendre aime la Bretagne; il la décrit avec affection et fort bien. C'est « le pays aux fleurs d'or. » Il y a dans son nouveau livre des pages charmantes. Les amours de Corentine et d'Yvon sous les yeux du recteur de Gl' en' ock ne sont guère là qu'un prétexte aux épisodes émouvants, aux descriptions aimables et riantes, même aux récits d'événements contemporains, la campagne de Castelfidardo et les zouaves pontificaux, la bataille de Loigny et les soldats de Charette, où l'auteur conduit son héros. C'est une agréable lecture; le roman des cœurs à côté de la réalité du paysage. Par exemple, cette page : « Tout y est d'une poésie exquise. Quelle tradition plus touchante que cette coutume de creuser sur la surface de chaque tombe, dans le dur granit, un petit bassin où l'eau du ciel est recueillie dans sa pureté native. Elle sert à désaltérer le petit oiseau qui, chantant un refrain gai ou triste, voletant çà et là de tombe en tombe, puise la goutelette cristalline qui remplit son petit bec effilé et mutin. »

—

Lièvre (A.-F.), bibliothécaire de la ville de Poitiers. *Pire-longe et la question des piles.* Caen, inprimerie Delesque, 1896, in-8°, 21 pages. (Extrait du *Compte rendu du LXIe congrès archéologique de France, tenu en 1894 à Saintes et à La Rochelle.)*

Nous avons plus d'une fois parlé des piles et des travaux de M. Lièvre à ce sujet. Des sondages pouvaient seuls éclairer la question. Nos confrères M. le commandant Cantaloube et M. le docteur Guillaud ont fouillé autour de Pire-Longe, et c'est le résultat de ces fouilles que constate M. Lièvre. Il décrit aussi la base de la pile de Saintes à Saint-Saloine qui présente une analogie frappante avec celle de Pire-Longe. Il voit dans toutes les piles celles de Saintonge, Ebéon, Villepouge ou Varaize, Pire-Longe; le Fa de Barzan, comme le Fa de Sireuil en Angoumois, comme celle de Saint-Mard en Touraine, des *simulacra constructa*, procédant des menhirs, et objets d'un culte que le christianisme proscrivit. Les fouilles de Villepouge ou Varaize apportent un nouveau contingent à la thèse de M. Lièvre.

—

Loti (Pierre). *Ramuntcho.* Paris, Lévy, in-18. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau ; directeur : M. George Fonsegrive) a publié dans le numéro du 1er avril :

A propos d'un discours. Cléricalisme et catholicisme, par Fernand Laudet. — Feu le T. H. frère Joseph, Paguelle de Follenay, vice-recteur de l'institut catholique de Paris. — De Saint-Pétersbourg à Samarkande, par le baron de Souhesmes. — Maman Bourgeray (roman), par Georges Moussoir. — Les événements d'Orient et la Crète, Paul Thirion, professeur d'histoire au lycée de Versailles. — L'Enseignement libre, l'Université et l'intérêt national, George Fonsegrive — La Renaissance littéraire en Italie (traduit par Battesti), Ugo Ojetti. — Chronique dramatique, Emile de Saint-Auban. — Histoire sociale d'une paroisse normande : La Chapelle-Montligeon, Georges Goyau. — Nouvelles scientifiques et littéraires. — Bibliographie. — Revue des Revues.

Abonnement : France, un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. — Abonnement spécial d'un an : prix de la livraison, 1 fr. 10. — Pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques : 20 fr.

—

Revue du Monde catholique, n° du 1er avril :

Etudes sur les évangiles saint Jean, J. Fontaine. — Les conquêtes du catholicisme dans l'empire britannique, Camille Dérouet. — La Bible et l'histoire des peuples, Raborry. — Lettre ouverte à M. Payot, agrégé de philosophie, Paul Le Breton. — Elles sont intangibles, F. Garrilhe. — L'organisation du travail industriel, Urbain Guérin. — La question des azymes eucharistiques, J. Parizot. — Rôle de la papauté dans la société, chanoine Fournier. — L'économie rurale dans l'antiquité : prairies, élevage des bestiaux, chanoine Beauredon. — Pour l'autel et le foyer (roman), Henri Hoisnard. — A travers les revues, Henri d'Hesserd. — Autour du Monde (mars 1897), Arthur Savaète.

Paris, rue des Saints-Pères, 76. France, 25 francs par an.

—

Études publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus (sommaire de la livraison du 5 avril 1897) :

I. Une prochaine canonisation. Le Bienheureux Pierre Fourier, par le P. H. Chérot. — II. Aurons-nous la peste? par le P. H. Martin. — III. France et Russie. La question d'Orient au XVIIIe siècle (dernier article), par le P. H. Prélot. — IV. A cheval à travers l'Islande (fin), par le P. J. Sveinsson. — V. La question religieuse à Madagascar, par le P. J. Brucker. — VI. Hermias, par les PP. A. et H. B. — VII. Revues : questions d'exégèse, par le P. F. Prat. — VIII. Livres. — IX. Evénements de la quinzaine.

—

On lit dans l'*Ami des livres* de mars :

« **Le cas de M. Henri Lasserre,** Lourdes-Rome, par M. l'abbé Paulin Moniquet, un vol. in-8°, Chez Arthur Savaète, 76, rue des Saints-Pères, Paris. Prix : 2 francs.

« Sous ce titre : *Le cas de M. Henri Lasserre*, la maison Savaète édite un livre d'une nature spéciale, assez délicate. Il s'agit de savoir ce que le public, et particulièrement le public religieux, doivent penser de l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes* et de la *Traduction nouvelle des saints Evangiles*, condamnée par la congrégation de l'Index. La notoriété universelle des apparitions et du pèlerinage de Lourdes, dont on regardait M. Henri Lasserre comme l'historien officiel, avait fait à ce dernier une notoriété également universelle, mêlée de considération et de respect.

La condamnation par l'Index de sa *Traduction des saints Evangiles* avait porté un coup à l'autorité scientifique ou exégétique de M. Henri Lasserre, mais avait laissé intacte sa réputation d'écrivain catholique, tant qu'on avait lieu de supposer qu'il s'inclinait docilement devant les décisions de la congrégation romaine. Les indiscrétions des journaux, en publiant des fragments assez considérables d'un livre de M. Lasserre : *Mémoires à Sa Sainteté*, avaient, dans ces derniers temps, démontré le caractère subversif et agressif de ce livre; elles ont, de plus, fourni prétexte à l'auteur de ces *Mémoires* de protester irrespectueusement contre la décision qui le frappe. »

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 1er JUILLET 1897

Chronique de la société : Liste d'admissions ; Revue de la presse ; Excursion.
Avis et nouvelles : Pierre de Manes ; Lettre de Mgr Bonnefoy au président de la société ; Publications nouvelles ; Les Chadeau de La Clocheterie, etc.
A travers les revues : Ferme de Royan, par Charles de Montmorency ; L'Angély à N. Déroulède ; Champlain à Brouage ; La Jonquière ; Mme de Parabère ; Les basiliques mineures ; Sarps d'Arrach ; Mme de La Rochefoucauld ; Mme de Mirabeau ; *Histoire de Napoléon III*, etc.
Notes d'état civil. — *Décès :* Amouroux, Mme du Boulet, Brodut, Grousseau, Gueslin, Jacques, Jeantin, Laurent, Renaud, Emma Rioblanc, Tercinier.
Archéologie : Découvertes de tombeaux à Saintes et épitaphe de l'an 374 ; Le monument gallo-romain de Chagnon ; Les tablettes magiques de Chagnon ; Epitaphe d'Artus Gouffier ; Palissy à l'exposition de céramique ; La couronne murale dans le blason.
Variétés : I. Les canons de Mme d'Escoyeux à Cognac ; II. Jean Audebert, peintre-naturaliste ; III. Charte-partie de l'année 1666 ; IV. Les poètes excentriques de la Saintonge (suite) ; V. Notes sur les enseignes, le commerce et l'industrie en Saintonge et en Aunis.
Revue des livres : I. Adémard de Chabannes ; II. Jean d'Albret et la guerre civile ; III. Dercie ; IV. La tradition en Poitou et en Charente.
Questions et réponses : Les descendants de Jean Perceval ; des Estourneau, Lescours et Pons ; Les Fleuriau de Bellevue ; Du Bourdet ; L'auteur de l'*Eucologe* de l'abbé Chatel, Saint-Estève ; Officiers saintongeais servant en 1770. Les Cugnac.
Bibliographie : *ME-OR.*

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 21 mai 1897. (Bureau et Conseil d'administration.)

Lecture du procès-verbal de la séance du 18 mars.

Admission de nouveaux membres.

Délibération au sujet d'un placement de fonds disponibles. Il s'agit de 5,000 francs déposés au Crédit lyonnais et que le trésorier propose de placer plus avantageusement à la caisse d'épargne qui consent à délivrer pour cette somme un livret au nom de la société des *Archives*. Cette proposition est acceptée.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Digitized by Google

La société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* dans sa dernière séance a admis comme membres :

MM. Pierre Ardouin, à Saint-Thomas de Cosnac, présenté par MM. Maufras et Audiat ;

L'abbé Edmond Armand, à Paris, présenté par MM. Louis Audiat et Termonia ;

L'abbé Octave Aubert, curé de Pérignac, présenté par MM. Edmond Guélin et Audiat ;

Auguste-Louis Baraud, négociant à Belle-Vedelle, Cognac, présenté par MM. Callandreau et Audiat ;

Le marquis Frédéric de Béchillon, à Pau, présenté par MM. Audiat et Laverny ;

L'abbé Médéric Brodut, curé-doyen de Tonnay-Charente, présenté par MM. Fernand Goguet et Louis Audiat ;

Le baron de Dampierre, à Saint-Simon de Bordes, présenté par MM. de Montbron et Audiat ;

Louis Dougnac, officier de l'instruction publique, principal du collège de Saintes, présenté par MM. Audiat et Lequien ;

Edmond Foucault, négociant à Cognac, présenté par MM. Beineix et Martineau ;

Le docteur Gargam, médecin à Saintes, présenté par MM. Audiat et Gandaubert ;

Ernest Grosseval, pharmacien à Saintes, présenté par MM. Babinot et Audiat ;

Ernest Lévesque, avenue de la mairie, 17, à Saint-Maixent, présenté par M. Louis Audiat ;

Gabriel Marcille, pharmacien à Angoulême, rue de Périgueux, présenté par MM. Louis et Gabriel Audiat ;

Athanase Maire, à Cognac, présenté par MM. le baron O'Tard de La Grange et Louis Audiat ;

Ferdinand Naud, docteur en droit, juge suppléant à Bordeaux, présenté par MM. Pierre de Tilly et Louis Audiat ;

Elie Paulet, villa Bagatelle, par Barbezieux, présenté par MM. Laverny et Audiat ;

Hippolyte Pelletier, officier de la légion d'honneur, capitaine de vaisseau, rue Toufaire, à Rochefort, présenté par MM. le docteur Thèze et Saudau ;

L'abbé Théophile Queron, curé de Saint-Brice, présenté par MM. A. Baraud et Louis Audiat ;

Ernest Tauzin, à Fétilly-La Rochelle, présenté par MM. l'abbé Gelézeau et Audiat ;

Léon Triou, aux Gonds, par Saintes, présenté par M. Audiat.

—

Ont reproduit le sommaire de notre livraison de mai : *Le Progrès*, *l'Echo de Jonzac*, *l'Union conservatrice* du 16 mai ; *le Vrai peuple* et *l'Echo rochelais* du 19, le *Bulletin religieux* du 22, *le Conservateur* du 23, *le Phare des Charentes* du 4 juin, les *Questions actuelles* du 12 et la *Croix de Saintonge* du 13.

—

Digitized by Google

L'Echo charentais des 17 et 23 mai reproduit de notre numéro de mars l'« étude, pleine d'érudition et d'humour », de M. Jules Pellisson, sur les *Cartes de visite saintongeaises.*

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 3 juin disent : « Mgr Barbier de Montaut publie quatre documents empruntés à l'ancienne liturgie et concernant saint Eutrope, premier évêque de Saintes... On lira aussi avec intérêt une note de M. Louis Audiat sur le régime de la terreur à Rochefort, une étude de M. Faguet sur notre illustre concitoyen, maître Jules Dufaure, et la fin de la monographie de notre confrère Ch. d'Avone sur l'ancien séminaire de Saintes. »

—

On lit dans *le Conservateur* et *la Seudre* du 30 mai : « La *Revue de Saintonge et d'Aunis* — ce champ d'érudition si fertile et d'une culture si intensive qu'on y peut faire de mensuelles moissons sans jamais empêcher la repousse — constate, dans son fascicule de mai, qu'un nom manque à la biographie militaire de la Saintonge : c'est celui de Pierre-Jean-François-Xavier Faure du Vercourt, écuyer, sieur de La Curaterie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, né à Chaillevette en l'île d'Arvert, canton de La Tremblade, le 27 décembre 1759, baptisé en l'église Saint-Pierre de Chaillevette, ainsi qu'il appert de l'acte de baptême ainsi rédigé : « Le trente décembre 1759, a été baptisé Jean-Pierre-François-Xavier, né le 27 dudit, fils de François Faure de Cornezac, écuyer, et de dame Marie-Rose de Rabaine de Tanzac ; a eu pour parrein sieur Pierre Riquet, employé dans les fermes du roi, et pour mareine Marie-Anne Yvon. »
Ajoutons que notre confrère M. Théodore Phelippot, au Bois (île de Ré), possède un magnifique portrait du chevalier de La Curaterie.

—

Le Bibliophile limousin d'avril cite de notre numéro de mars : *Le nobiliaire de la généralité de Limoges ; La légende du maréchal Ney.* La même livraison contient : *L'atelier de Paul Berton*, par M. Claudin ; *La bibliothèque de Paul de Loménie de Faye (1681)*, par M. Louis Bourdery ; *M. T. de M.*, par M. Ducourtieux, et différentes notes.

—

Les *Bulletin et mémoires de la société archéologique de la Charente* (1896) signalent, page LXXV, dans notre numéro de juillet : Silo à Salignac en Pons, Melin de Saint-Gelais, Bernard Palissy et les faïences de Saint-Porchaire.

—

Le *Bulletin de la société archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1896, p. 382, cite dans cette même livraison : *François Coppée.*

—

Digitized by Google

Le *Bulletin de la société archéologique de Touraine*, t. x, p. 321, mentionne dans notre numéro de janvier 1896 « un chapitre sur la rognure des monnaies. »

—

La *Revue historique* de mai-juin 1897 indique dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1896, 6e livraison : « Les fêtes de Broue (quelques détails sur la campagne victorieuse menée par Du Guesclin contre les Anglais en 1372) ; La disette de 1789, deux lettres inédites du comte de Jarnac. — 1897, 1re livraison : B. de B.: La lieue gauloise (la colonne milliaire de Saint-Ciers-Lalande, dont se sont autorisés MM. Jullian et Lièvre pour fixer la longueur de cette lieue à 2.436 mètres, a été en réalité trouvée au village des Babinets, à trois kilomètres de Saint-Ciers, ce qui infirme le calcul de ces érudits) ; Ch. d'Avone : Le séminaire de Saintes (1644-1790), suite dans la 2e livraison ; les Berthus de Langlade (généalogie de cette famille saintongeaise, XVIIe et XVIIIe siècles). — 2e livraison : L. Audiat, Palissy à Sedan (il y séjourna de 1572 à 1575) ; Am. Mesnard : Une protestation contre l'abolition des titres de noblesse, 1790, par Charles-Grégoire de Beauchamps. »

—

Les *Études religieuses* du 20 mai ont publié du R. P. Henri Chérot le compte rendu suivant du tome XXV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : L'instruction primaire, gratuite, laïque, obligatoire en Saintonge :*

« Voici une monographie de plus, et des meilleures, à ajouter aux nombreux travaux d'enquête sur l'enseignement primaire en France avant la révolution. Si nous n'avions déjà récemment entretenu les lecteurs des *Etudes* de ces questions, à propos du bienheureux Pierre Fourier et des religieuses de la congrégation Notre-Dame, nous aurions analysé pour eux ce beau volume, si plein de choses, de chiffres, de dates, de statistiques et d'excellentes idées. Les sottes déclamations des politiciens anticléricaux et laïcisateurs auront eu cela de bon qu'elles auront provoqué des recherches qui aboutissent à des conclusions diamétralement contraires à leurs affirmations erronées. L'instruction était partout avant 89. On tua les écoles par le décret du 22 août 1792, qui interdisait l'enseignement public aux ci-devant congrégations, et par celui du 10 mars 1793 sur les biens des établissements. La convention avait tout promis ; elle ne tint rien. Et, après elle, l'ignorance s'étendit sur le pays.

C'est ce qui a permis à M. de Salvandy, à Duruy, à Ferry, de proclamer qu'ils avaient *créé* l'instruction primaire et qu'elle date au plus de 1833. « Il n'est pas vrai, écrit, pièces en main, M. Louis Audiat, que nos pères aient été aussi illettrés qu'on affecte de le croire. Il n'est pas vrai que le peuple ait été systématiquement tenu dans l'ignorance. Loin de là : tous, église et royauté, noblesse et bourgeoisie, ont fait des efforts constants

Digitized by Google

pour procurer l'instruction aux ouvriers, aux paysans, pour leur apprendre au moins les éléments de religion, de lecture, d'écriture et de calcul. » (P. 4.) Mais M. Audiat, qui se méfie de la synthèse, à moins qu'elle ne soit précédée de l'analyse, évite, le plus qu'il peut, les généralités. Si volontiers il mentionne les études antérieures à la sienne, c'est pour servir de cadre à ses exemples particuliers et locaux, en même temps que pour fournir un terme de comparaison à ses rapprochements fort instructifs.

Veut-on une idée de sa manière de procéder? Il s'agit de savoir combien de paysans savaient signer. Il commence par citer les statistiques de la Haute-Marne, un des départements les plus étudiés, grâce à M. Fayet, dont les *Recherches*, parues en 1879, peuvent servir de type; puis il passe à l'arrondissement de Saintes et nous apprend qu'à Barzan, de 1700 à 1750, sur 230 mariages, ont signé : époux, 73 ; épouses, 40 ; à Pisany, sur 178 mariages, 61 époux et 28 épouses, etc. Il y en a des pages ; toutes les communes y passent.

Un des chapitres les plus intéressants est celui des fondations d'ordres enseignants au XVIIe siècle : les sœurs grises, les sœurs de la sagesse, les forestières de La Rochelle, instituées par Anne Forestier, et les ursulines. Ces fondations se maintinrent. En 1791, à La Rochelle, toutes les maisons religieuses de femmes, sauf les clarisses, se livraient à l'éducation (p. 73). Dès 1689, cette ville possédait trente-six écoles (p. 76). Comparativement à l'état actuel, on constate que, eu égard à l'augmentation des habitants, le chiffre des garçons ne s'est pas sensiblement élevé et que celui des filles a fait très peu de progrès (p. 80). Le niveau de l'instruction a monté (c'est-à-dire la difficulté des programmes) ; mais le nombre des maîtres et des écoles a diminué.

Le chapitre sur les écoles *mixtes* est des plus curieux et justifie l'institution du bienheureux Pierre Fourier, qui ne fonda d'abord sa congrégation que pour parer aux conséquences du mélange.

Les conclusions de M. Audiat sont modérées et justes : point de dédain pour le présent, pas d'engouement pour le passé ; mais qu'on imite ce qu'il y avait de bon en remplaçant ce qu'il y avait de défectueux, et qu'on aille plus avant, s'il est possible, « dans la voie de la liberté, de la justice, de la science et de Dieu » (p. 327). Malheureusement on biffe le nom de Dieu jusque dans les fables de La Fontaine.

Parmi les pièces justificatives se trouve le premier *Livre du préfet d'église du collège des jésuites de Saintes avec l'indication des prières ordonnées pour les bienfaiteurs de la compagnie*. Dans ce document, unique en son genre, figure (p. 393) la comtesse de Saint-Paul. »

—

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a fait son excursion annuelle, le 18 mai, à Ars, Gensac, Bourg-Charente, Garde-Epée, Saint-Brice, Saint-Tro-

Digitized by Google

jan, etc., suivant le programme arrêté. Vingt-quatre membres y ont pris part : MM. Louis Audiat, président; docteur Termonia et Laverny, secrétaire et secrétaire-adjoint; Gandaubert, trésorier; Allègre; commandant Arnoux; Auguste-Louis Barraud; Gustave Barraud; Beineix; Bouhard; l'abbé Bertrand de Cognac; Duplais des Touches; Guélin; Maufras; Pinaud; Texier, Thoyon, Triou, etc., auxquels s'étaient réunis plusieurs membres de la société des amis des arts, de Cognac, entre autres M. Baudouin, secrétaire, qui avait bien voulu préparer l'excursion. Plusieurs dames, comme à l'ordinaire, avaient pris part à l'excursion.

En attendant un compte rendu qui doit paraître dans notre prochaine livraison, nous reproduisons quelques extraits d'un article de l'*Indicateur* de Cognac du 23 mai :

« Il est huit heures trois quarts; le train s'arrête, et nous nous trouvons tous réunis sur le quai de la gare. Après les présentations, notre président, M. Louis Audiat, donne le signal du départ pour Ars, première étape de notre excursion.

Ces réunions de notre société ne sont pas seulement des promenades artistiques et archéologiques; elles permettent aux sociétaires de poursuivre une conversation commencée l'année précédente, et leur offre une occasion de resserrer plus étroitement les liens qui les unissent. Et les agréables surprises! C'est ainsi que se rencontrèrent, mardi dernier, les trois associés de ce pauvre Gautier, ceux qui le lancèrent en créant cette *feugnante de Cigale*. Ils habitaient Pons autrefois et, maintenant dispersés, ils se retrouvent à l'occasion.

Le brouillard s'est dissipé et le soleil, ce joyeux compagnon, s'est associé à notre voyage. A notre arrivée à Ars, tous les appareils photographiques sont en l'air. Le château se dresse devant nous dans sa magnifique couronne de verdure et nous admirons autant la luxuriante végétation de ces arbres séculaires que les deux ailes du bâtiment voués à une ruine complète.

Le vénérable curé d'Ars nous attend à l'église où nos membres se livrent à des discussions sur le symbolisme à propos de la cuve baptismale qui remonte au XIIe siècle. Les sculptures qui ornent les côtés représentent un animal chimérique : est-ce un lion, et l'enfant nu qu'il foule sous ses griffes est-ce Daniel? C'est une âme ou plutôt l'état d'âme de l'homme non baptisé, dit notre président. Le hibou placé entre les deux aigles est le symbole de la nuit où se trouve l'homme avant le baptême, et les aigles semblent l'entraîner vers la lumière que donne ce sacrement.

Des hauteurs de Gimeux, le panorama qui s'étend autour de nous excite l'admiration des excursionnistes. Le soleil, lui aussi, gagne les hauteurs, et ses rayons nous forcent à laisser nos pardessus et à transformer nos parapluies en parasols; une brise légère vient parfois nous rafraîchir, nous lui faisons bon accueil. Après Genté, nous commençons à sentir que nous avons des

Digitized by Google

estomacs, et plusieurs membres se demandent si l'on a prévu

Que, pour être savants, on n'en est pas moins hommes!

Notre honorable président nous rassure, il nous détaille un menu qui fait frémir les dyspeptiques.

Onze heures et demie. Nous descendons à Gensac et nous entendons crier : Victoire! Victoire!... C'est le nom de notre hôtesse. Le déjeuner est servi et tous y font honneur, sauf un végétarien, mon voisin — ô Sarcey! — qui se contente d'anguilles, d'omelette, de pois, d'asperges et de café; les autres, comme moi, ont ajouté du veau, du mouton et de la dinde...

Qui n'était pas truffée et n'était pas moins bonne!

Avant de porter un toast aux membres présents, M. Audiat fait remarquer d'une voix émue qu'une place est vide et le sera toujours, c'est celle de notre collègue Paul Mercier, un des fidèles, un des laborieux de notre société. Tous les membres s'associent au président pour exprimer leurs regrets de cette perte prématurée et faire l'éloge de leur collaborateur.

M. le curé de Gensac nous fait visiter sa charmante église du XIIe siècle classée parmi les monuments historiques; puis le gouffre fixe l'attention des excursionnistes par les jeux de lumière que le soleil y produit.

Quelle fête pour les yeux que le splendide tableau qui se déroule devant nous! Quel vaste horizon! On comprend l'idée du sire de Pons de bâtir un château sur l'emplacement de l'ancienne forteresse féodale du sieur de Brizambourg.

Après avoir visité la petite église de Bourg, d'un style si pur, nous passons au pied du coteau sans voir le château, qui reste fermé aux archéologues comme l'avait été celui d'Ars. Toujours très aimable, M. Maurice de Jarnac avait donné des ordres pour que toutes les portes nous fussent ouvertes à Garde-Epée, où M. le curé de Saint-Brice et M. Baraud nous attendaient. Nous visitons ensemble l'église abbatiale de Chastres, dont la belle façade nous frappe par sa parfaite conservation : c'est un des plus beaux monuments de la Charente et nous sommes étonnés qu'il n'ait pas encore été classé. Le cadre, du reste, est merveilleux et la majesté du site est bien en harmonie avec la grandeur de ces ruines; mais pourquoi en avoir fait une grange?

Nous continuons notre excursion par une visite au château de Saint-Brice, où les buis remarquables du jardin nous font une impression étrange. L'absence du propriétaire, M. le baron O'Tard de La Grange, nous empêche de visiter la chambre où Catherine de Médicis et Henri IV eurent plusieurs entretiens.

A Saint-Trojan, M. Baraud nous fait visiter une vieille sépulture dont il ne reste que les sarcophages, puis nous passons devant les ruines de Saint-Mamert, qui ont inspiré tant de peintres, artistes ou amateurs, et nous arrivons à Cognac en traversant le beau parc de François Ier, sillonné aujourd'hui par de nombreux cyclistes.

Digitized by Google

Ainsi se termine cette belle journée dont chacun de nous emporte un délicieux souvenir. » ***

AVIS ET NOUVELLES

En vue de la réimpression de la liste générale des membres de la société des *Archives*, nos confrères sont priés de vouloir bien nous faire connaître d'une façon complète les nom, prénoms, profession, titres divers, décorations et adresse qu'ils jugeraient convenable d'y faire insérer surtout s'il y avait lieu à rectification.

—

En dehors des collections complètes des *Archives* et de la *Revue-Bulletin*, il existe des volumes séparés que la Société cédera à de bonnes conditions, ou même des numéros dépareillés qui peuvent avoir un certain intérêt.

—

Nous rappelons aussi à nos confrères qu'il nous reste un certain nombre de médailles en bronze fort belles, frappées à l'occasion de l'érection du petit monument de Taillebourg et représentant saint Louis. Le prix est de 2 fr. 50 et 2 fr. 75 franco.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien n'écrire que sur un côté du papier tout ce qui, pour la *Revue* ou les *Archives*, est destiné à l'impression.

—

M. Théophile Pannetier, organiste à Saint-Vivien de Saintes, a obtenu une médaille d'argent à un concours ouvert à Toulouse par l'académie de Clémence Isaure, cette illustre dame qui n'a jamais existé.

—

Le *Tout-Bordeaux* du 19 juin annonce le décès, en avril dernier, à Orignolles, de Pierre de Manes, sur lequel nous avons publié un article dans notre numéro de mai (t. XVII, p. 171). L'auteur le fait mourir âgée de 92 ans, ce qui est exact, et ce qui fixe sa naissance en 1805 (2 février 1805), avons nous écrit. Nous avons même dit que son père et son frère avaient été victimes de la terreur, le père comme incarcéré, le fils comme émigré et dépouillé de ses biens, et même démenti la tradition qui le faisait, sans preuve aucune, monter sur l'échafaud de Douai. L'auteur du *Tout-Bordeaux* écrit : « Le défunt avait eu son père et ses deux frères ainés guillotinés en 1793. » D'après cela, il serait venu au monde douze ans après la mort de son père.

—

Digitized by Google

Lire dans le *Moniteur de la Saintonge* du 27 mai, le *Bulletin religieux* du 29, l'*Echo rochelais* du 2 juin, etc., une fort émouvante allocution prononcée à Saintes, le 25 mai, dans la cathédrale par Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes, au service commandé par le comité de Saintes de la société française de secours aux blessés militaires pour le repos des âmes du duc d'Aumale, président de la société française de secours aux blessés, dite de la *Croix rouge*; des victimes du terrible incendie du bazar de la charité, dans lequel ont péri un grand nombre de sociétaires, et des soldats et marins morts à l'ennemi.

—

Monseigneur vient aussi d'adresser une très belle lettre au président de la société des *Archives*, M. Louis Audiat, pour le féliciter de son étude, *Deux victimes des septembriseurs, Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais* (un magnifique volume in-8°, 450 pages. Paris, Picard ; Saintes, l'auteur. Prix : 5 francs.

Lettre de Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes, à M. Louis Audiat, président de société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

Monsieur,

Je vous remercie de l'aimable envoi de votre livre : *Deux victimes des Septembriseurs.* Le titre en dit parfaitement la note générale et le but spécial. Il reporte le lecteur à l'époque sanglante que l'histoire a fixée dans le déshonneur d'un nom décisif : La Terreur.

Dans cette forêt obscure de réformes nécessaires, de privilèges condamnés, d'organismes indispensables, de fondations greffées les unes sur les autres, d'institutions séculaires, de traditions aussi utiles à la société qu'à l'église, un bûcheron a passé ; il a fait une trouée dans les vieux chênes, qui avaient abrité tant de générations ; après une trouée, une autre ; pris de vertige et entraîné par la fatalité, il a tout détruit. Pour se frayer un passage et trouver une orientation, le voyageur doit toucher à tout, et abandonner bien des débris sur sa route ; mais son exploration accomplie, il peut, avec des ruines, élever un monument ; c'est ce que vous avez fait. Vous ne vous êtes proposé ni une histoire religieuse de l'église de France, ni même une histoire religieuse de la contrée saintongeaise, pendant l'époque néfaste. Orientant votre marche vers une des plus nobles victimes de la Terreur, vous suivez partout Louis de La Rochefoucauld. Vous ne l'avez pas plus séparé de son frère qu'il n'a voulu s'en séparer lui-même, et vous faites revivre ce doux modèle de la plus douce des vertus humaines, l'amitié fraternelle. Relevant la vérité historique à travers les ruines accumulées par toutes les lâchetés et toutes les injustices, vous mettez en relief ces deux glorieux témoins du plus grand des amours : l'amour du Christ et de son église.

Digitized by Google

Volontiers, vos amis vous demanderaient le récit complet des douleurs et des gloires de l'église de France, dans les diocèses de Saintes et de La Rochelle. Pour ma part, je ne me défends pas d'une certaine envie à l'égard des diocèses qui ont trouvé leur historien. Ce spectacle de tant d'épreuves noblement supportées serait réconfortant pour les prêtres d'aujourd'hui ; le souvenir de tant de défections serait un avertissement salutaire ; que Dieu vous inspire cette heureuse initiative, dont votre passé littéraire et votre compétence historique nous garantiraient à l'avance la haute valeur. Si vous estimez que vos forces vous trahissent, je vous souhaite un collaborateur capable de vous comprendre et de vous suivre.

Vos lecteurs vous connaissent depuis longtemps ; ils sont pour vous comme de vieux amis ; et je sais avec quel fidèle empressement ils attendent les pages que vous nous servez dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*. Mais, je veux leur signaler un profit spécial dans votre livre. En 1871, un incendie, où vous vous êtes courageusement exposé, a dévoré l'hôtel de ville de Saintes, avec ses riches archives et sa bibliothèque, que vous avez depuis reconstituées. Des trésors ont été anéantis. Grâce à la longue préparation de votre travail sur les *Deux martyrs de la terreur*, vous avez sauvé de l'oubli des documents précieux pour l'histoire de France et l'histoire locale. La Saintonge vous en doit de la reconnaissance.

Veuillez agréer, monsieur, l'hommage de mon dévoué respect.

† François, évêque de La Rochelle et Saintes.

—

On vient d'inaugurer à Philadelphie une statue de bronze de neuf pieds de haut, élevée par souscription à Etienne Girard, petit paysan saintongeais, devenu le célèbre philanthrope, fondateur du collège qui porte son nom. La date choisie était le 147e anniversaire de la naissance de Girard, qui était aussi le cinquantième de la fondation du collège.

—

Au mois de mai on a élevé, près de Frœschwiller, un monument à la mémoire du colonel Charles Lafutzun de Lacarre et de ses cuirassiers tombés à Reischoffen le 6 août 1870. « Colonel, lui avait dit Mac-Mahon, je vous envoie à la mort; embrassons-nous. » Un boulet lui emporta la tête, et le cheval continuant sa route entraîna le cadavre mutilé dans les rangs des Prussiens.

Louis-*Charles*-Henri de Lafutzun de Lacarre, né en 1814 au Château d'Oleron, fils de Jean-Henri Lafutzun de Lacarre, capitaine au régiment de Saintonge-infanterie, qui fut enfermé à Brouage pendant la révolution, et de Mlle Pailloux, nièce de l'évêque de La Rochelle, avait épousé, en 1851, Caroline de Bezolles, dont il a eu plusieurs enfants, entre autres, une fille,

Digitized by Google

Marie-Renée-Henrique, et un fils, Henri, aujourd'hui consul de France à Fiume en Hongrie.

La famille de Lafutzun, entrée en 1668 dans la très ancienne maison de La Carre en Navarre, est encore représentée à Auch, aux environs de La Carre (Basses-Pyrénées) et dans l'île d'Oleron (voir *Revue*, XVI, 20). Dans les registres paroissiaux de Saint-Georges d'Oleron on trouve (voir *Revue*, VII, p. 118 et suiv.), le 10 janvier 1753, mariage de « Pierre de La Carre, sieur de Lafutzun, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie, fils d'Arnault Lafutzun, baron de La Carre, et de Marie-Catherine de Saint-Julien, de la paroisse de La Carre, diocèse de Bayonne, avec Jeanne-Angélique Germain-Papineau, fille d'Angélique Papineau, en présence de Simon-Louis de La Carre, aussi capitaine au régiment de Normandie. Il fut inhumé le 17 septembre 1758 dans l'église des récollets du Château. De cette union naquirent : 1° Charles-Nicolas, tenu sur les fonts de Saint-Georges, le 13 octobre même année, par Charles-Nicolas Germain et par Marie-Marguerite de Saint-Julien, veuve de La Carre, représentée par dame Angélique Papineau ; 2° Aubin, baptisé le 22 septembre 1757 ; 3° Antoine qui eut, le 2 mars 1759, pour parrain Antoine de La Carre, prieur, et pour marraine Bonne Germain, représentés par Charles-Nicolas de La Carre et demoiselle Marie Chaton ; 4° Charles-Louis, baptisé le même jour, ayant pour parrain Simon-Louis Lafutzun de La Carre, lieutenant de roi de la citadelle de l'île d'Oleron, et pour marraine Marie Chaton.

Le 25 novembre 1790 décède aussi à Saint-Georges, âgé de 48 ans, Joseph-François-Xavier Dudemaine, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le roi de l'île et citadelle d'Oleron, époux de Thérèse-Angélique de La Carre.

—

Nous avons (XV, 225) annoncé la publication d'une feuille mensuelle, *La Résistance française*, « œuvre de réveil religieux et social », avec cette épigraphe : « Saint Michel : *Quis ut Deus.* » (La Rochelle, imprimerie O. Pic ; gérant, A. Pic ; prix de l'abonnement, 1 franc par an.) Le numéro du 1er juin qui commence la 3e année, commence par un article en latin, *Ad reverendissimos episcopos*. C'est la première fois, je crois, depuis l'*Apis romana* d'Augustin Rainguet, que dans notre département la presse périodique emploie la langue de Virgile et de Cicéron, des Bucoliques et des Philippiques. Ce qu'on ne pouvait autrefois dire, on le chantait ; aujourd'hui on le met en latin. On jugera de l'esprit du journal par ce passage : « Hodie innumerabiles inimici Ecclesiam cum implacabili furore oppugnant. Omnem veritatem et virtutem abdicantes, stupenda scelera perpetrant... et præcipue Ecclesiæ catholicæ excidium machinantur... Quid in illa luctuosa calamitate agunt Ecclesiæ pastores ? Nihil. Dormiunt vel epulantur fere omnes... » Suivent des articles : *Laïcisation de la religion*, *Paganisation du christianisme*, *L'amo-*

Digitized by Google

vibilité des curés. « Le bâton assagissant de la suspension administrative du traitement est toujours levé sur la tête du prêtre et de l'évêque... »

—

Le 2 mai, a paru à Saintes le premier numéro de « *Saintes exposition*, bulletin officiel de l'exposition, hebdomadaire, journal artistique, littéraire et commercial », in-4°, 8 pages avec couverture, imprimé à Saintes par M. Alexandre, avenue Gambetta, 123 ; prix pour la durée de l'exposition, 2 fr. 50 ; le numéro, 15 centimes. Ce premier numéro illustré contient le programme, la liste des 50 premiers exposants, des vers de M. Henry Mériot lus par lui le 24 avril à M. Félix Faure à Rochefort, *Etude sur M. Henry Mériot* par M. Henri Lapauze, *Contes de Noël* par M. Alfred Girardi, et *Mutualité*, chanson satirique, par Ange Pitou.

Le désastreux incendie du 10 mai qui, en un quart d'heure, a détruit complètement l'établissement typographique — non assuré — de notre infortuné confrère M. Alexandre, n'a pas permis au 2e numéro de paraître. Nous recevrons avec reconnaissance les dons qu'on voudra bien nous adresser pour une famille très digne d'intérêt, parents et enfants, qui n'ont sauvé du feu que leurs vêtements et qui ne demandent qu'à reconstituer leur atelier, leur gagne-pain.

—

Le 2 mai, a paru à Saint-Jean d'Angély, faubourg d'Aunis, n° 20, imprimé par M. Ch. Renoux, sous la direction de M. l'abbé Jeandeau, au prix de 5 centimes, « *Le Catholique*, organe mensuel de défense contre le péril protestant. »

Le « programme » expose que, « depuis bientôt trois ans, la question religieuse a été soulevée avec plus d'âpreté que jamais... Si des pasteurs protestants, comme M. Robert, de Pons, étaient seuls entrés en lice et surtout si, dans ces réunions hebdomadaires, faites dans les communes des cantons de Pons, Saint-Genis, Mirambeau, l'exposé des doctrines ou plutôt des griefs protestants avait été le principal sujet traité, le silence eut seul répondu à ces tentatives vouées à la stérilité. Mais au lieu d'exposer les doctrines protestantes, on a attaqué l'enseignement catholique ; des personnalités ont été faites. Du scandale donné par des apostats on a voulu profiter pour accuser tous les ministres de la hiérarchie ecclésiastique. Et ce sont ces apostats eux-mêmes, ces prêtres prévaricateurs qui ont fait campagne contre l'église catholique.

« Ils ont cru diminuer l'horreur qu'inspirait l'infidélité à leurs engagements solennels en attaquant la foi dont ils avaient été les apôtres, la discipline dont ils n'avaient pas eu le courage d'observer les règles, les évêques et les prêtres qui les avaient rejetés comme des membres gangrenés... Les prédicants parlaient de la Saint-Barthélemy, de l'inquisition, de la révocation de l'édit de Nantes, des dragonnades, attribuant à l'église et

Digitized by Google

aux catholiques ce qu'avait causé la politique... Un soir du mois de novembre, MM. Robert, Bonhomme et Corneloup rencontrèrent à Clion un contradicteur dont la parole claire et nourrie de faits troubla leur assurance et vengea de leurs mensonges la vérité attaquée... Le journal défendra, exposera, attaquera... Nous faisons la guerre à ceux qui ne semblent avoir d'autres dogmes que la haine de l'église et qui, recevant de l'Angleterre autre chose que des doctrines, ont été dénoncés à la tribune de la chambre par MM. de Mahy et de Saint-Germain, représentants de la Réunion et de l'Algérie... »

Suivent *Les facéties de M. Bonhomme*, par M. Georges Duplessis ; *Le trafic de la bible*, *Les conférences*, etc.

—

« L'*Indicateur immobilier du sud-ouest*, organe de l'agence immobilière de Saintes (Charente-Inférieure) et de l'auxiliaire judiciaire du sud-ouest, paraissant le 1er lundi de chaque mois, et au fur et à mesure des besoins », a publié en juin son premier numéro, sous la direction de M. E. Nicoleau, ancien notaire, au prix de 2 francs par an. Saintes, rue des Notre-Dame, 10. Il est imprimé par M. Chassériaud.

—

On annonce la prochaine publication, au prix de 5 francs ou 10 francs sur bristol, par M. Prévost, libraire à Saintes, d'un album de 23 photographies représentant les monuments de Saintes, dû à M. Duc, médecin major du 6e de ligne pour les gravures, et à M. Charles Auger pour le texte.

—

Notre imprimeur et confrère, M. Noël Texier, typographe à La Rochelle, vient d'imprimer pour M. Pedone, éditeur à Paris, un guide du touriste au mont Saint-Michel, cette merveille d'architecture : *Visit to mont Saint-Michel and history of the Abbey, of the Bay and of the Polders*, par M. Constant Crépeaux, in-4° de 32 pages, avec de très nombreuses gravures représentant la merveille dans son ensemble et dans ses détails ; puis pour le même éditeur *Code du notariat*, par Boulet, et *Le médecin*, par le docteur Garcia.

—

Le 13 juin, au théâtre de Saintes, a eu lieu la première représentation de *Tout Saintes y passera*, « grande revue locale, féerique et historique en 5 actes et 11 tableaux, mêlée de chants avec musique de M. A. Fillon, chef d'orchestre de la troupe A. Pras et de couplets rimés par les poètes du cru, MM. Max Tiple et A. Mouette. » Il y a eu 4 représentations de suite.

—

Le *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, dans son numéro de mai, contient une notice de notre confrère,

Digitized by Google

M. Anatole de Bremond d'Ars, sur les inscriptions des anciennes cloches de l'église Saint-Pierre de Riec, à propos de la bénédiction de trois nouvelles cloches que Mgr Valleau, évêque de Quimper, a bénites au milieu d'une grande affluence. M. de Bremond était un des trois parrains.

C'était deux vieilles cloches auxquelles on en avait adjoint une troisième pour composer un harmonieux trio. « Or, dit spirituellement l'auteur, les vieilles gens s'accordent rarement avec les jeunes ; cela se voit encore plus souvent dans les clochers que dans le monde. C'est pourquoi l'on fut obligé de sacrifier les vénérables retardataires pour la bonne exécution du concert aérien ; et l'heure de la retraite sonna une dernière fois pour elles, c'est-à-dire qu'on les envoya au creuset du fondeur. Pour des cloches ce n'est pas la disparition complète ; elles peuvent en ressortir sous une forme plus moderne et plus perfectionnée, avec un timbre rajeuni ; et, sur un nouveau ton, continuer de célébrer avec les fidèles, les éternelles louanges de Dieu, de la Vierge et des Saints. »

La cérémonie (20 avril) a été fort belle. Six parrains ou marraines! jugez de la profusion des dragées. Notre confrère, qui a décrit si bien la fête, en était pour une bonne part ; c'est son habitude. C'est lui qui a reçu en son castel de La Porte-Neuve son compatriote saintongeais, le prélat de Quimper ; vous pensez si entre ces deux érudits le pays natal a été oublié. Et les archéologues futurs, épigraphistes campanaires ou autres, retrouvant ce nom de Bremond d'Ars inscrit sur le bronze en Saintonge et en Bretagne, se demanderont s'ils ne sont pas dupes d'une illusion, et si c'est bien le même qui tenait sur les fonts de baptême ainsi des cloches, hier à Riec, il y a deux ou trois ans à Migré, demain à Orlac, et qui racontait si bien leur histoire.

—

LES CHADEAU DE LA CLOCHETERIE

Avant de publier mon *Histoire de Fouras*, mon devoir est de faire, dans le *Bulletin des Archives*, certaines rectifications à propos des Chadeau de La Clocheterie, grâce aux communications de MM. de La Morinerie et de Richemond, et aux extraits des archives de la marine.

Bulletin, t. x, pages 119 et 120, il y a eu confusion pour le héros de la *Belle-Poule*. Voici le texte *ne varietur* :

Isaac III Chadeau de La Clocheterie, garde de la marine 30 juillet 1713, sous-brigadier le 9 avril 1725, brigadier 1er janvier 1730, chef de brigade 1er octobre 1731, épousa la filleule de son père, Catherine Daniaud, au Treuil-Bussac, le 4 décembre 1731. La cérémonie eut lieu à l'église de Fouras. Après cette alliance, Isaac opta pour la marine et devint enseigne de vaisseau le 18 février 1733, lieutenant le 1er mai 1741. Il comptait 17 campagnes lorsqu'il mourut en 1747 dans le combat livré contre les Anglais par l'escadre de M. de La Jonquière, etc. Le roi ac-

Digitized by Google

corda à ses fils des lettres de noblesse publiées par Arcère (t. II, p. 710) et datées de Versailles, octobre 1749, etc.

Chadeau de La Clocheterie et Catherine Daniaud eurent 9 enfants, dont 5 garçons ; 3 furent officiers distingués dans la marine :

1° Jean-Isaac-Timothée (n° 6), né le 23 février 1741, marié à Jeanne-Louise de Chavagnac le 17 novembre 1779 ; garde de la marine, 4 juillet 1754 ; enseigne de vaisseau, 17 avril 1757 ; fait prisonnier de guerre lors de la prise du *Belliqueux* (1758) ; repasse en France, avril 1759 ; lieutenant de vaisseau, 18 août 1767 ; lieutenant en 1er d'apprentis canonniers, 1er janvier 1768 ; capitaine de fusiliers, 1er janvier 1770 ; capitaine au 2e d'apprentis canonniers, 1er janvier 1775 ; chevalier de Saint-Louis, 28 juin 1775 ; capitaine au 1er de bombardiers, 1er juillet 1777 ; commande la frégate *La Belle-Poule* au fameux combat du 16 mars 1781, et trouve la mort sur le vaisseau *L'Hercule*, le 12 avril 1782. Sa veuve reçut une pension de 1,500 livres ;

2° Timothée-Isaac (n° 7), né le 16 juin 1744, garde de la marine, 18 septembre 1762 ; enseigne de vaisseau, 15 novembre 1771 ; 3e sous-aide-major d'infanterie, 1er décembre 1773 ; lieutenant de vaisseau, 14 février 1778 ; aide-major de la marine, 1er juillet 1779 ; chevalier de Saint-Louis, 3 novembre 1781 ; major de vaisseau, 16 décembre 1786 ; en congé de 6 mois le 4 mai 1791. Disparaît en 1792 ;

3° Louis-Laurent (n° 9), né le 27 et baptisé le 28 février 1747 ; garde de la marine en 1762 ; enseigne en 1772 ; lieutenant en 1778 ; major en 1788 ; comptait 20 embarquements en 1790 ; fut tué à la fatale descente de Quiberon (juillet 1795).

On ne sait pas la vie des autres Chadeau.

Autre confusion de noms propes : Au combat de la *Belle-Poule* contre l'*Aréthuse*, 17 juin 1778, on compta, parmi les français 40 morts dont Green de Saint-Marsault, lieutenant de vaisseau, et 50 blessés. Ce nom de *Green de Saint-Marsault* est bien connu dans le pays d'Aunis, mais dans sa lettre à M. de La Clocheterie, le ministre de la marine Sartine le transforme en *de Gréhan*. (Voir *France maritime*, par Amédée Gréhan, chef au ministère de la marine, 1852. t. II, p. 257.)

Il était essentiel de noter ces similitudes de noms et de rectifier l'état civil du héros de *La Belle-Poule*. La confusion était facile entre Isaac-Timothée et Timothée-Isaac Chadeau de La Clocheterie.

A. Duplais des Touches.

—

Conférences. — Le 2 mai, au Port d'Envaux, *Trivier à travers le continent noir*, par M. Souc, instituteur ; le 8, à La Rochelle, *Qu'est-ce que le progrès ?* par M. Ruyssen ; à Saintes, le 7 juin, *La politique de l'évangile*, rapports de Jésus-Christ et des apôtres avec la société de leur temps, par M. Mousset, avocat à la cour d'appel de Poitiers. (Compte rendu dans le

Digitized by Google

Moniteur de la Saintonge du 10); le 19, à La Rochelle, *L'alcoolisme*, par M. Th. Ruyssen, professeur de philosophie; le 20, à Saintes, le *Musée de Saintes*, par M. Audiat, dont la suite aura lieu le 4 juillet, compte rendu dans le *Moniteur de la Saintonge* du 24; le 26, à Saintes, le 27, à Cognac, *Les dangers de la pornographie*, par M. Louis Comte.

—

Erratum. — *Revue*, t. xvii, p. 162, 5e ligne: La notice sur Léo Drouyn est de M. Francisque Habasque.

A TRAVERS LES REVUES

Le tome xix, n° 1, janvier-mars de 1897, du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, ne contient aucune étude concernant la région, mais des travaux sur *L'Egypte moderne*, par M. Toureille (suite); *La nauscopie*, par M. Delauney et M. Biteau; enfin différentes notes géographiques avec les procès-verbaux des séances.

—

La société archéologique de la Charente a publié le tome vi, 6e série, de ses *Bulletin et mémoires* pour 1896. (Grand in-8° de cx-358 pages; 1897, Angoulême, chez Coquemard.) Il comprend, après les procès-verbaux des séances, les *Notes historiques sur la baronnie de Marthon en Angoumois*, 2e partie, par M. l'abbé Ad. Mondon, et *Stations humaines quaternaires de la Charente*, par M. G. Chauvet.

—

Dans la *Bibliothèque de la faculté des lettres de l'université de Paris*: iii. *Les mélanges d'histoire du moyen âge*, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire, contiennent de M. Dupont-Ferrier, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque* (1467).

—

Le *Mémorial de Saintes* du 30 mai a puisé dans les minutes de Cotard, en l'étude de Me Chaintrier, notaire à La Tremblade, l'acte (19 août 1744) de la ferme moyennant 2.400 livres par an, pendant neuf années, « des fruits, profits, revenus et émoluments de la terre et seigneurie de Royan, appartenant à très haut et très puissant seigneur Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Boutteville, marquis de Royan et autres places, maréchal des camps et armées du roy. » La ferme est faite par Martin Louet, prêtre, licencié en droit civil et canon, recteur-curé de Saint-Laurent du Fenouiller, diocèse de Luçon, fondé de procuration de David de Longueville, bourgeois, demeurant au faubourg de Royan.

—

Dans son numéro du 2 mai, l'*Echo charentais*, de Barbezieux,

Digitized by Google

publie un article de notre confrère M. Emile Biais : *En Charente. L'Angély*. C'est l'histoire du domaine de l'Angély qui, le 14 septembre 1722, fut affermé 1.600 livres à N. Déroulède, demeurant en la ville de La Valette, par M. de Launay, demeurant au château de cette ville, fondé de procuration de Hélie-Léonard de Pompadour, marquis de Soubize, baron de Nontron, et de Montaud de Navailles, son épouse, dans son duché-pairie de La Valette, et qui appartient à notre confrère M. Paul Déroulède. Le numéro du 9 mai contient quelques lignes de notre confrère M. Paul de Fleury, *Les constructions du château de La Rochefoucauld*, dont l'architecte aurait été, au XVIe siècle, Antoine Fontant, créé par Michon, et dont rien n'a prouvé l'existence ; celui du 30 mai publie, de M. Paul de Lacroix, *Le château de Cognac*.

—

Le *Bulletin de la presse* du 15 juin a un premier article sur *Les journaux français au Canada*, par M. Paul Vibert, où, à propos du *Foyer canadien* (1863), l'auteur nomme « Champlain, le fondateur de Québec, qui possède une statue dans la petite ville morte de Brouage (Charente-Inférieure)... » Il ajoute : « Je rappelle ce fait en passant, parce que je me souviens d'avoir déposé une couronne aux pieds de la statue, au nom des amis des Canadiens, et d'y avoir prononcé un discours après le brave amiral Juin, lors du congrès géographique de Rochefort, vers 1887, si j'ai bonne mémoire. » La mémoire de M. Vibert l'a trompé. C'est en 1891 qu'eut lieu le congrès de géographie à Rochefort (voir *Revue*, XI, 296) et la promenade à Brouage, où l'on a fleuri d'une couronne et d'éloges la stèle, non la statue, élevée à Champlain. Le procès-verbal ne mentionne qu'un discours, celui de Juin.

—

La bataille navale du 13 prairial an II (*Le Vengeur*) a été non pas un coup de tête d'un représentant ignorant des choses de la marine, Jean-Bon Saint-André, et d'un marin ambitieux et imprudent, Villaret, mais un accident dans l'exécution des projets du comité du salut public qui voulait par des constructions de navires et une instruction rationnelle des marins aviser au relèvement de notre marine. Voir l'article de M. Lévy-Schneider dans la *Révolution française* du 14 mai.

—

Dans la *Revue encyclopédique* du 5 juin, notre confrère M. Gustave Regelsperger passe en revue *(Asie, 1896)* les travaux des explorateurs en Asie pendant l'année 1896 : MM. Chaffanjon, comte de Cassini, baron de Baye, Edouard Blanc, Marcel Monnier, Madrolle, le prince Henri d'Orléans, Mme Isabelle Massieu, etc.

—

Le docte M. Léonce Couture, directeur de la *Revue de Gascogne*, dans un article du numéro de juin, *Un catéchisme en*

Digitized by Google

vers français imprimé à Tarbes en 1701, auteur Louis Le Bourgeois d'Heauville, abbé de Chantemerle, indique parmi les approbations nombreuses du livre, archevêque de Paris, évêques d'Angoulême, Bayeux, etc., celle des docteurs de la sacrée faculté de théologie de Paris, signée de « G. de La Brunetière, archidiacre de l'église de Paris », plus tard évêque de Saintes, et en premier lieu de « J.-B. Bossuet, doyen de l'église de Metz »; et le critique émet l'idée d'un supplément nécessaire à toutes les éditions de Bossuet, réunion de toutes les approbations de livres qu'il a rédigées. Voilà un travail qui doit séduire M. l'abbé Bourseaud et qu'il devrait entreprendre après sa bibliographie des éditions de Bossuet.

—

Le *Recueil des travaux de la société libre d'agriculture, sciences, arts... de l'Eure* (1896), après divers travaux, insère une *Bibliographie historique du département de l'Eure*, indication de tout ce qui a été écrit en 1896 relatif au département. Qu'il serait important que cet usage se généralisât et que pareil travail fût fait pour chaque province!

—

M. Louis Duval, archiviste à Alençon, a rendu compte, dans le *Bulletin de la société historique de l'Orne*, d'un volume, *Le chef d'escadre marquis de La Jonquière, gouverneur général de la Nouvelle-France, et le Canada de 1749 à 1752*, écrit par M. le marquis Camille de La Jonquière. Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de La Jonquière, né à Graulhet, petite ville de l'Albigeois, en 1683, mort le 17 mars 1752 à Québec, servit pendant 55 ans, prit part à 29 campagnes sur mer et fut, en 1746, nommé chef d'escadre et gouverneur général de la Nouvelle-France, ce qui rectifie les erreurs commises à son sujet par les dictionnaires biographiques, entre autres par Lalanne, dans son *Dictionnaire historique de la France*.

—

La *Revue du Bas-Poitou*, 10e année, 1er trimestre de 1897, à propos de l'inauguration de la statue de Paul Baudry, publie de lui *Quelques lettres inédites* et *Pour lire au pied du monument fontenaisien des combattants de 1870-1871*, inauguré le 17 avril 1897, *Souvenir du 35e mobiles*, par M. A. de Béjarry, sénateur, ancien commandant des mobiles vendéens. On lira aussi dans cette livraison fort bien remplie : *Une amie de Charette. Madame de La Rochefoucauld ;* c'était l'héroïque Vendéenne qui conduisait au feu une troupe de 40 paysans, séduits par son courage et par sa beauté, Marie-Adélaïde de La Touche-Limouzinière, née aux Antilles en 1761, qui, dans ses voyages, rencontra et épousa un Vendéen, enseigne de vaisseau, Pierre de La Rochefoucauld, émigré en 1791. A côté est une émouvante « histoire vendéenne » *L'otage*, par M. Charles Foley, puis des extraits d'*Honoré de Balzac*, par M. Edmond Biré.

—

Digitized by Google

Mme DE PARABÈRE. — La livraison d'avril dernier de la *Revue de Gascogne*, t. XXXVIII, p. 189, consacre au château de Pardaillan et aux Baudéan de Parabère une étude de M. Philippe Lauzun. Pardaillan, riche patrimoine des barons de ce nom, passa aux Baudéan par le mariage (8 juin 1611) de Catherine de Pardaillan, veuve du baron de Fontrailles, avec Henri de Baudéan, âgé de 18 ans, religionnaire fervent et guerrier intrépide comme son père, plus tard zélé catholique. C'est le petit-fils d'Henri-César-Alexandre de Baudéan, qui épousa en 1711 Marie-Madeleine de La Vieuville, si célèbre dans les fastes de la régence sous le nom désormais historique de comtesse de Parabère. L'étude sur la comtesse, qui fut la mère de la dernière abbesse de Saintes, est accompagnée d'un fort beau portrait d'après Coypel (1711). Fille de René-François Coatquer de La Vieuville, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XV, et de Marie-Louise de La Chaussée, Mlle de La Vieuville, née le 6 octobre 1693, élevée à la cour par une mère fort coquette et de mœurs légères, attendit 18 ans et son mariage pour s'émanciper. Le mari, « borné d'esprit et de cœur, et sot avant de le devenir, ce qui ne tarda pas longtemps », laissa la place à lord Bolingbroke, ambassadeur d'Angleterre, au chevalier de Matignon, à l'inévitable Richelieu et enfin au régent, dont il fut d'abord très jaloux, puis avec lequel il finit par s'accommoder en s'adonnant à la boisson. Il mourut le 13 février 1716 ; elle, le 14 août 1755.

—

BASILIQUES MINEURES. — Quand ils s'occupent de la province, les journaux parisiens commettent souvent des erreurs. La *France illustrée* du 12 juin nous en offre un nouvel exemple. Il s'agit de l'érection en basilique mineure de l'église Sainte-Clotilde à Paris, construite en style ogival de 1846 à 1856. L'auteur, M. l'abbé Margemont, raconte que « Pie VII, en 1805, éleva Notre-Dame de Paris au rang de basilique mineure *en commémoration* du grand acte liturgique accompli dans son enceinte, le sacre de Napoléon » ; — ne serait-ce pas plutôt à *l'occasion*, comme Sainte-Clotilde à l'occasion du « quatrième centenaire » — lisez 14e ? — du baptême de Clovis ? — et que « Pie IX, en 1847, honora du même titre la cathédrale de Valence, où l'on conserve le cœur et les entrailles de Pie VII. » Il ajoute : « Jusqu'à ce jour, croyons-nous, c'étaient les deux seules églises de France honorées du titre de basilique mineure. »

Je laisse de côté certaines affirmations de cet article qui me paraissent un peu aventurées. Je me borne aux basiliques.

Il faut ajouter à la liste d'abord Saint-Rémi de Reims (1870) qui devait passer avant Sainte-Clotilde, Saint-Firmin d'Amiens, Notre-Dame de Cléry, où est enterré Louis XI, les cathédrales du Puy (1856), de Soissons (1857), de Nevers (1868), d'Orléans, de Montpellier, de Mende, de Perpignan, de Rodez, l'église de Lourdes, la Daurade à Toulouse, la cathédrale de Nancy, La Salette, à propos de l'érection de laquelle l'évêque de Grenoble

Digitized by Google

fut condamné comme d'abus (13 décembre 1879) pour avoir exécuté le décret — qu'il n'avait pas reçu — d'érection en basilique mineure sans le soumettre au conseil d'état; l'ancienne cathédrale d'Apt, dans l'archidiocèse d'Avignon (1879); Saint-Trophime d'Arles et Saint-Nicolas de Nantes (1882), la cathédrale de Vannes (1886), Saint-Front de Périgueux, Saint-Seurin de Bordeaux, et j'en omets un grand nombre. Pour les basiliques mineures et ce qui s'y rattache, privilèges (pavillon, clochette, cappa), indulgences, etc., on consultera avec fruit les œuvres complètes de Mgr Barbier de Montault, où tous ces détails sont minutieusement étudiés.

A Saintes, il y a deux basiliques mineures : Saint-Pierre, érigée le 8 avril 1870 par Pie IX et par un autre bref du 24 juin, affiliée à la basilique vaticane de Saint-Pierre de Rome, comme le rappellent deux inscriptions placées à l'entrée du chœur (voir *Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et insigne basilique*, par M. Louis Audiat, in-8°, 1871); puis Saint-Eutrope, par Léon XIII le 11 mai 1886, et unie à Sainte-Marie-Majeure. (Voir *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, par M. Louis Audiat, in-8°, 1887.)

—

Un poète dacquois. — La société de Borda, à Dax (Landes), publie (1er trimestre de 1897) *Un poète dacquois*, par M. A. Degert. c'est Jean-Louis de Sarps d'Arrach, né à Versailles le 5 février 1769 de Jean-François de Sarps, écuyer, seigneur d'Arrach, successivement pourvoyeur du duc d'Orléans, de la reine et du roi, puis valet de chambre de S. M. et intendant de Mme la duchesse de Parme, et de Charlotte de La Balle, filleule de Mme Louise de France, dont le père, François de La Balle, premier valet de chambre du roi, transmit cette charge à son gendre, le chevalier de Sarps. Il eut une sœur, Louise-Françoise de Sarps, mariée à Paillot de Beauregard, né à Saintes, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel en 1779, maréchal de camp en 1791, mort général de division sous le consulat, dont la fille unique épousa en 1800 Jean-François-Armand de Guitard de La Borie de Rioux. Leur fille s'unit au général Théophile de Bremond d'Ars, mort à Saintes en 1875, dont le fils, notre confrère M. Anatole de Bremond d'Ars, nous dit la vie du général Paillot de Beauregard, dans son histoire du fief du Cormier. Jean-François de Sarps d'Arrach s'allia, le 6 octobre 1795, à Hippolyte-Rosalie de Castellan, qui a eu plusieurs filles, dont l'une, filleule du général Beauregard, s'est mariée à Davezac de Moran, dont postérité, entre autres M. Rémy Davezac de Moran, fondateur en 1881 et rédacteur en chef du journal monarchiste des Landes à Dax, *L'Avant-Garde*. Son oncle maternel, le vicomte Jean-Pierre d'Abbadie de Saint-Germain, eut pour unique enfant Charlotte d'Abbadie de Saint-Germain, mariée à Elie-Louis-Aymar, marquis de Dampierre, pair de France sous Charles X, père de Jean-Baptiste-Élie, marquis de Dam-

Digitized by Google

pierre, député des Landes (voir *Revue*, XVI), et d'Armand-Guillaume-Guy de Dampierre, membre du conseil général des Landes. Une autre tante de Mme de Sarps, Marie-Hippolyte-Rosalie d'Abbadie de Saint-Germain, fut mariée en 1769 à Joseph de Laborde-Lassale, lieutenant des vaisseaux du roi. Ajoutons que le grand-père de Jean-Louis de Sarps, Jean de Sarps, avait acquis, en 1714, la baronnie de La Luque que le duc de Bouillon avait fait saisir sur M. de Reignac. La famille de La Balle, encore représentée, est connue en Normandie depuis Thomas de La Balle, vivant à la fin du XIVe siècle.

—

L'*Union conservatrice* du 27 juin apprécie d'une façon très sévère, même injuste, l'*Histoire de Napoléon III* en 2 volumes in-8°, que vient de publier à Lyon, chez Vitte, M. J.-M. Villefranche, un journaliste des plus distingués de la presse provinciale et un écrivain connu pour ses nombreuses publications. Le critique, bonapartiste zélé, s'irrite des moindres critiques adressées au héros de Strasbourg et au prisonnier de Sedan. Dans un sujet aussi difficile à traiter, à cause des passions qui sont encore fort vives, il nous semble que l'historien a su garder la mesure entre le panégyrique et le dénigrement; il est catholique, et blâme énergiquement tout ce qui dans la conduite de l'empereur a porté atteinte à la religion et à la papauté, mais il fait preuve d'une grande impartialité. Sa narration est brève, saisissante, et par des anecdotes, des mots, résume vivement la situation. On est fort intéressé à la façon tout à fait remarquable dont il expose les événements; il connaît tous les faits et parfois dans leurs moindres détails. Son livre est instructif, aussi obtient-il un grand succès. Voici l'appréciation générale :

« Napoléon III fut un esprit trouble, mais noble et grand; un aventurier, un conspirateur incorrigible, mais un idéaliste, un ami de l'humanité. Amère dérision de la destinée ! L'oncle, qui ne fit jamais rien pour le peuple, fut longtemps l'idole du peuple; le neveu, abhorré aujourd'hui par les ouvriers, est le seul souverain de ce siècle qui ait aimé les ouvriers autrement qu'en paroles. Ce qui fit défaut à Napoléon III, ce fut le sentiment du devoir, et aussi le sentiment du possible. Il prit des chimères pour des réalités et manqua de sens moral dans le choix des moyens... La France, dans sa longue histoire, a compté des princes plus mauvais; elle n'en a pas eu de plus funeste. »

—

Le tome II de la *Nouvelle histoire de Lyon* et des provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes, par M. André Steyert, a paru en juin. C'est un superbe volume in-4° de 468 pages (Lyon, Bernoux et Cumin). Il comprend le *Moyen âge*, depuis la chute du royaume burgonde (534) jusqu'à la mort de Louis XI (1483). Sous une forme très heureuse, l'auteur nous résume toute l'histoire de cette époque si intéres-

Digitized by Google

sante et en débrouille admirablement les événements enchevêtrés. Toute cette suite d'incidents, grâce à lui, s'éclaire à la lumière d'une érudition aussi vaste que sûre. 753 dessins, cartes, plans, représentant armes, guerriers, batailles, monuments, manuscrits, monnaies, ustensiles divers, dessinés par lui, font corps avec le texte. C'est un vrai cours d'archéologie, professé par un maître qui ne s'en doute pas, avec les faits à l'appui.

Il y a un chapitre particulièrement curieux, *L'épiscopat germain*. Nous y voyons, très bien apprécié, le célèbre saint Agobard, qui mourut à Saintes, « grand homme et homme de bien, profond politique et saint évêque, dont la mémoire, trop oubliée, mérite d'être honorée sans réserve. » Voir aussi ce que dit l'auteur de Savigny, abbaye dont dépendait Merpins, près de Cognac. On est stupéfait du travail prodigieux qu'il y a dans cet ouvrage. C'est ici que le mot monument est bien placé.

—

Madame de Mirabeau, c'est-à-dire Marie-Geneviève de Vassan, fille de Charles, marquis de Vassan, comte de Saint-Mathieu, baron de Pierrebuffière, seigneur de Brie, Chéronnac, et d'Anne-Thérèse de Ferrière, marquise de Saint-Loup, fait le sujet d'une étude de M. l'abbé P. Granet dans le tome XLV, 2e partie, du *Bulletin de la société archéologique du Limousin*. C'est la mère peu édifiante du fameux Mirabeau, l'épouse non irréprochable de l'*Ami des hommes*, si dur pour les siens. On connaît par le mari tous les torts de la femme, et réciproquement, et par le fils, la conduite de ses père et mère. Jolie famille. L'article sur Mme de Mirabeau, en Limousin, contient une foule de particularités qui ajoutent encore quelque chose aux volumes si complets de Louis de Loménie. Quand aurons-nous Mirabeau à Saintes? Le travail était fait et a péri dans l'incendie de la bibliothèque, en 1871.

Notons encore *Jeanne d'Albret et les Limousins*, étude fort bien faite, par M. Camille Johanneaud ; des inventaires, par Mgr Barbier de Montault ; *Le temple de Jupiter à Ausiac*, par M. l'abbé Arbellot, et une foule de documents qui, tous, ont leur importance.

—

Les archéologues trouveront dans le t. XV, 1re livraison, des *Mémoires de la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, plusieurs articles qui les intéresseront : d'abord, *Sigles figulins relevés sur les poteries trouvées dans l'Aveyron*, au nombre de plus de 800, qui aurait été plus considérable si plusieurs caisses de poteries, recueillies par l'abbé Cérès, n'avaient été jetées sur le chemin public ; beaucoup de ces sigles ont été signalés en Saintonge par M. Dangibeaud, dont l'auteur, M. l'abbé Vialettes, n'a pas connu le travail ; puis, *Autel de Deusdedit* (VIe siècle) à la cathédrale de Rodez, avec dessins ; *Inscriptions du clocher de la cathédrale de Rodez* et *Une*

Digitized by Google

église mérovingienne à Rodez, par le même; *Note sur les fouilles exécutées dans l'ancienne chapelle Saint-Vincent à Rodez*, par M. Henry Pons; *L'hôpital Saint-Jean*, par M. Cassagnes. Notons, en outre, *Lettres sur l'histoire de Saint-Affrique*, où l'on signale des écoles dès 1382, et des *Recherches sur l'ancienne organisation du travail à Milhau.*

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS.

La société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer :

Le 13 juin, est décédé à Saintes, âgé de 68 ans, *Edouard*-Louis-André-Justin-Clément Amouroux, né à Saintes, le 2 juin 1829, de Louis-Raymond Amouroux, né le 31 août 1793, mort le 20 mars 1881, âgé de 88 ans, et de Françoise-Elisabeth-*Clémence* Garnier.

Edouard Amouroux avait succédé à son père chef d'institution. Mme veuve Amouroux recevait, dans une maison de la rue du Synode, quelques élèves qui suivaient les cours du collège. Son fils Raymond, dès l'âge de 18 ans, l'aidait dans sa tâche. En 1818, il obtint le titre de maître de pension et gouverna l'établissement pendant 39 ans. Il bâtit la maison du cours National où il put recevoir un grand nombre d'élèves. Dès que le jeune Edouard eut obtenu ses grades universitaires il fit ce qu'avait fait son père, il aida à ses parents.

En 1857, il prit la direction, son père à son tour aidant son fils. Puis la décadence arriva. L'état avec ses programmes plus vastes tua à peu près tous les établissements d'instruction secondaire laïque ; il ne leur fut plus possible de lutter ni pour le personnel de plus en plus difficile à recruter, ni pour l'enseignement qui exigeait des maîtres de plus en plus nombreux. Edouard Amouroux ferma la porte. Mais il ne pouvait rester inactif, il accepta une modeste position au syndicat agricole de la Charente-Inférieure, fonctions qu'il remplit avec une exactitude exemplaire. Il avait une très nombreuse famille : 12 enfants étaient nés de son mariage avec Mlle Anne-Marie Grossetaite qu'il avait épousée le 25 août 1857, fille de Frédéric-Gustave, huissier, et de Marie-Félicité-Marceline Prouhet. Il lui en restait 9, les derniers encore tout jeunes. A l'église Saint-Vivien, le curé, M. l'abbé Knell, devant un nombreux cortège d'amis, a fait l'éloge de cet honnête homme, « ce modèle des chefs d'institution ». Pour nous, nous n'oublions pas qu'il fut, pendant plusieurs années, secrétaire de la société des *Archives* et qu'il lui a rendu de vrais services, tant que ses forces et ses occupations le lui permirent. Nous lui envoyons donc un dernier hommage comme à un excellent confrère dont nous avions toujours

Digitized by Google

admiré la courtoisie, le dévouement et le zèle qu'il ne marchandait pas.

—

Le 1er mai 1897, est décédé à La Rochelle, âgé de 38 ans, Jules-Alexandre-*Paul* Jeantin, professeur de l'enseignement moderne au lycée, dont le corps a été transporté dans la Meuse, pour être inhumé à Pouilly-sur-Meuse, son pays natal. Quelques paroles du proviseur ont annoncé le désir formellement exprimé par le défunt qu'il ne fût prononcé aucun discours. Il avait été professeur de philosophie à Niort, puis à Pontivy, et avait été forcé par sa santé de renoncer à cet enseignement trop fatigant. Son frère, M. Henri Jeantin, est lieutenant au 123e de ligne.

—

Le 1er, est décédé à La Jarrie, âgé de 77 ans, Henri Grousseau, qui fut longtemps maire de La Jarrie, conseiller d'arrondissement et suppléant du juge de paix. « Conservateur indéfectible, dit l'*Echo rochelais* du 5, Henri Grousseau fut combattu par l'administration républicaine avec un acharnement inouï; on le dépouilla de toutes les fonctions gratuites qu'il aimait à exercer pour le bien, mais on ne parvint jamais à lui ravir la confiance de ses concitoyens. Même aux mauvais jours de la persécution, il fut l'un des premiers conseillers élus de la commune. » Au cimetière, M. Eugène Godin, conseiller genéral de La Jarrie, a rendu un éloquent hommage aux rares vertus du défunt.

—

Le 10, est décédé à Sainte-Sévère (Charente) Eugène Jacques, qui a été 32 ans maire de sa commune et plusieurs fois élu conseiller d'arrondissement. Après des études faites au lycée Louis-le-Grand à Paris, il revint se fixer sur sa terre des Granges et sut « vivre en honnête homme et mourir en chrétien ». M. Prévotière, conseiller municipal, a fait de lui un touchant éloge qu'a publié l'*Ere nouvelle* du 20.

—

Le 12, est décédé à Cognac, âgé de 83 ans, Jean-Prosper Tercinier, docteur en médecine, médecin de l'hospice et du bureau de bienfaisance. Issu d'une très honorable famille de Saintonge, fils de Jean-Baptiste-Michel Tercinier et de Marie-Eléonore Augereau, il était frère de Louis Tercinier, président du tribunal de commerce à Saintes (voir *Revue*, XIII, 235), et de Léon, chef d'escadron en retraite (XIV, 105). Fixé à Cognac par son mariage avec Mlle Françoise-Suzanne-Sidonie Gouillard, fille de Gouillard, avocat, ancien adjoint au maire et bâtonnier de l'ordre, il prodigua pendant près de 50 ans ses soins dévoués à tout le monde, riches et pauvres. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Boraud et Mauny, docteurs médecins, Perrin de Boussac et Edmond Dodart. Sur sa tombe, M. le docteur

Digitized by Google

Jannet a vanté les qualités du défunt. (Voir l'*Ere nouvelle* du 16 mai.)

—

Le 21, est décédé à La Rochelle, âgé de 35 ans, *Albert*-Emile-Victor Renaud, époux Mounier, négociant armateur, vice-consul du Pérou et de l'Equateur, membre du conseil d'administration de la caisse d'épargne. Sur sa tombe, M. Charruyer a prononcé une allocution que publie l'*Echo rochelais* du 26.

—

Le 22, est décédé François Brodut, prêtre habitué à Saint-Pierre d'Oleron, ancien professeur aux petits séminaires de Pons et de Montlieu, né en 1825, ordonné prêtre en 1854.

—

Le 26, est décédée au château de La Fontaine, commune de Consac, près Mirambeau, *Marie*-Elisabeth-Caroline de Saint-Légier d'Orignac, fille aînée de Grégoire-Auguste, comte de Saint-Légier d'Orignac, et de Marie-Albertine-*Alix* Herbout, mariée le 4 juillet 1857 à M. Anatole du Boulet de La Boissière, fils du colonel du Boulet de La Boissière et de N. de Bienville. Elle était mère de MM. l'abbé Louis du Boulet, curé de Salles, près La Rochelle; de l'abbé André du Boulet, prêtre de Saint-Sulpice; de Joseph du Boulet, marié à Louise de Lichy-Lichy; de Pierre, marié à Louise Descombes. La cérémonie religieuse a été célébrée à l'église de Consac le 29 mai, et le corps a été transporté à Saint-Ciers du Taillon, dans le caveau de la famille. M. Billard, curé de Saint-Ciers, a prononcé un discours pour redire les vertus chrétiennes de la défunte.

—

Le 27, est décédé à Rochefort Charles-Louis Laurent, âgé de 82 ans, officier de la légion d'honneur, colonel d'artillerie de marine en retraite, époux de Maria Petit. Il était entré en 1834 dans l'artillerie de marine, qu'il ne quitta qu'après 40 années. « Il avait honoré son arme par les qualités du soldat et le sentiment du devoir. »

—

Le 1er juin, est décédé à Châteauneuf-sur-Charente, à l'âge de 74 ans, Léon Gueslin, ancien notaire, ancien conseiller général de la Charente pour le canton de Châteauneuf et le doyen des conseillers municipaux de la ville de Châteauneuf.

—

Le 12, est décédée à La Rochelle, âgée de 65 ans, Marie-Charlotte-*Emma* Rioblanc, en religion sœur Marie-Emmanuel, ancienne supérieure de la congrégation de la Providence. Née d'une mère protestante, elle s'était convertie de bonne heure. Ses succès en littérature et dans l'enseignement lui avaient acquis à La Rochelle une réputation méritée. Des devoirs de famille la retinrent dans le monde jusqu'à l'âge de 34 ans.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

I

INSCRIPTION CHRÉTIENNE DE L'AN 374

Les 15 et 16 juin, à Saintes, rue de La Roche, 5, en Saint-Vivien, des ouvriers creusant des fondations pour la maison de M. Grosseval, ont mis à jour plusieurs cercueils anciens en pierre sans aucune inscription. Ces tombeaux se trouvaient à 80 centimètres du sol et étaient tournés vers le sud. Un de ces cercueils avait une longueur de 2 mètres 70 et une largeur de 85 centimètres extérieurement ; l'intérieur du cercueil avait une profondeur de 40 centimètres et une largeur de 50 centimètres sur une longueur de 2 mètres 40. L'auge était couverte d'une pierre que le poids des terres avait fendue. Taillée en biseau, elle portait aux deux extrémités quatre espèces d'antéfixes, ornementation assez rare. Un spécimen trouvé dans la même rue, un peu plus bas, il y a quelques années, a été transporté au musée. Le corps était assez bien conservé, à l'exception de la mâchoire inférieure. Aucun objet n'a pu être relevé dans l'intérieur du cercueil, rien qui puisse indiquer l'époque de l'inhumation. Nous sommes évidemment dans l'ancien cimetière de Saint-Vivien.

Mais une découverte capitale, c'est un fragment de marbre de 34 centimètres 5 millimètres de haut sur 45 de long et 27 millimètres d'épaisseur. Il est malheureusement incomplet, ayant été brisé en haut et en bas. Les lettres ont 20 millimètres, ainsi disposés sur trois lignes :

DN GRATIANO AVG TER ET EQVITI
OVC CONS REDDITIO MVSTELAES
DIII NONMAIAS DEPO

Quelques traces de lettres au commencement pourraient bien être le sigle DN D[OMINO] N[OSTRO]. Le VC signifie V[IR] C[LARISSIMUS] que nous traduisons, à défaut de mieux, par *personnage clarissime*, titre honorifique qui indique que C. Equitius Valens était sénateur. A la fin de la seconde ligne il y a un S qui ne peut être que l'abréviation de S[UB]. Le D, D[IE] certainement, est suivi d'un I et de fragments de lettres qui doivent être des II ; on aurait alors le chiffre III. Le IIIe jour avant les nones de mai est le 5 mai. La date est donc : le 5 mai 374, année où l'empereur Gratien était consul pour la 3e fois et avait pour collègue C. Equitius Valens, qualifié de *vir clarissimus*.

Il faut donc lire ainsi :

D[omino] N[ostro] GRATIANO AVG[vsto] TER ET EQVIT
O V[iro] C[larissimo] CONS[vlibvs] REDDITIO MVSTELÆ S[vb]
D[ie] III NONAS MAIAS DEPO[sitio].....

Digitized by Google

Nous traduisons : « Sous le consulat de notre maître Gratien Auguste, pour la troisième fois consul, et Equitius, personnage

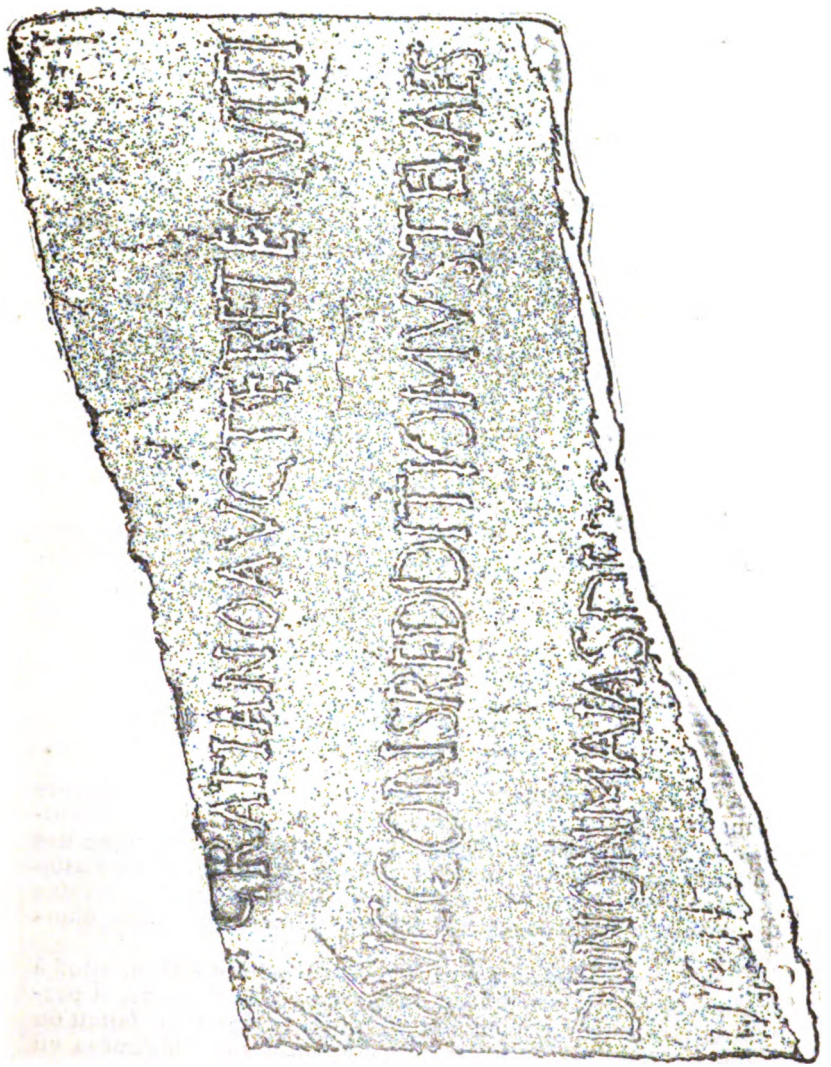

Digitized by Google

clarissime, Mustela a rendu son âme à Dieu le troisième jour avant les nones de mai, et ses funérailles ont eu lieu le... »

Or, ce millésime 1374 est d'une grande importance.

C'est en hésitant que je lis DEP[*ositio*], qui est le terme ordinaire de l'inhumation, à côté du mot *redditio*, tout à fait inusité jusqu'ici, et qui, s'il était seul, aurait absolument le même sens : *redditio*, on rend à la terre ce qui vient de la terre ; *depositio*, on dépose dans la terre... Les deux mots dans la même inscription indiqueraient alors, selon la remarque d'un fort habile épigraphiste, que Mustela a rendu son âme à Dieu le 5 mai et que ses funérailles ont eu lieu... Nous avons là une des plus anciennes épitaphes datées de la Gaule chrétienne; c'est la troisième par ordre d'antiquité ; les deux autres sont des années 334 et 347. M. Edmond Le Blant dit, *Epigraphie chrétienne en Gaule*, p. 27, que le IVe siècle ne lui a fourni que quatre monuments chrétiens à date certaine. Il dit aussi que, « après 377, le mot *consul* ne s'écrit plus par l'abréviation cos, mais par CONS. » Plus loin, il ajoute que le titre de *vir clarissimus* ne figure point dans les textes épigraphiques avant 447. Notre marbre permet de reculer — considérablement pour l'une d'elles — les deux dates données par M. Le Blant.

Mustela est un nom d'homme ; on le trouve déjà dans Cicéron (1) ; ce qui, à lui seul, dénoterait une haute origine pour notre texte. Il se peut toutefois qu'au IVe siècle il soit devenu nom féminin. En français *mustella* est une belette, une fouine.

Louis AUDIAT.

—

II

LE MONUMENT GALLO-ROMAIN DE CHAGNON (CHARENTE-INFÉRIEURE)

Cet ancien monument se trouvait à quelques pas de la gare actuelle de Chagnon, commune de Villepouge, canton de Saint-Hilaire de Villefranche (Charente-Inférieure), sur la ligne des chemins de fer départementaux de Saint-Jean d'Angély à Matha et à Cognac. Il avait été construit en bordure de la voie romaine de Saintes à Poitiers, sur une légère éminence, au milieu d'une petite plaine.

Comme son congénère encore debout, celui d'Ebéon, situé à 5 kilomètres environ, le long de la même voie romaine, il portait dans la région le nom de *pile romaine*, de *fanal*, *fanau* ou *fanâ*, et les terres cultivées des alentours sont désignées au cadastre : « champs du fanal. » Dépendant du domaine de La Richardière, autrefois seigneurie distincte relevant de Varaize,

(1) Quid habes, quid mihi opponas, homo diserte, ut Mustellæ Tamisio et Tironi Numisio videris ? *Philippiques*, II, 5.

Digitized by Google

et réduit à un gros amas de pierres, il fut vendu, vers 1840, à un propriétaire qui s'empressa d'en déblayer le terrain.

Au commencement de ce siècle, le monument avait encore quelques mètres de hauteur en une maçonnerie, sous laquelle on pénétrait par une galerie étroite, creusée sans doute par les chercheurs de trésor. Vers le milieu du XVIIe siècle, il était debout, bien que fort ébréché, et Claude Chastillon nous en a conservé la figure, ainsi que celle de la pile d'Ebéon, dans sa *Topographie française*, pl. 102, sous la dénomination erronée, mais parfaitement explicite, de « faniaulx ou ruines antiques de Varèze, au pays d'Angoumois ».

Il en est encore fait mention dans les anciennes confrontations du comté de Matha : « Elles commencent dès le carrefour qui est assis au-dessus du fanau qui est appelé le fanau de Persac et qui départ la terre d'Aunay, celle de Taillebourg et celle de Matha, lequel carrefour est assis au grand chemin, lequel l'on va de Matha à Saint-Jean d'Angély et le chemin de Varèze à Saintes, etc. » (1) Enfin, en 1417, est un aveu, rendu par Perrotin Estachebœuf, d'un fief situé près du fanau Parsac, en Villepouge.

C'est sur l'emplacement de cette ancienne pile qu'ont été exécutées des fouilles, dans le courant de l'hiver dernier. On a d'abord mis au jour un soubassement carré, ayant 10 m. 40 c. environ de côté, encore cimenté au pourtour, mais présentant à l'intérieur un mélange de sable et de moellons démolis, le tout reposant à peu de profondeur sur le roc naturel. C'est ce qui restait des fondations de la pile, sous la terre végétale, et ce blocage déjà trié n'a fourni aucun débris intéressant.

On a ensuite rencontré, à 7 mètres de distance du soubassement, les fondations d'un mur d'enceinte, également au carré, ayant 26 m. 25 c. environ de côté et 30 à 40 centimètres d'épaisseur. Le côté parallèle à la voie romaine était renforcé à chaque bout et le côté du midi avait été fouillé à fond autrefois. Dans ce qui restait, il n'a été trouvé aucune trace de porte ni d'entrée quelconque.

L'espace compris entre le mur d'enceinte et la base de la pile formait une sorte de petite cour, et c'est dans la terre végétale qui la recouvrait et qui a été remuée avec soin jusqu'au sol naturel, qu'on a rencontré :

1° Une grande quantité de débris sculptés, lambeaux de corniches, de montants, oves, balustres, feuillages, moulures diverses, etc.;

2° Des petites et anciennes excavations renfermant des terres noirâtres, des débris de poteries grossières et quelques os d'animaux ;

3° Une tête colossale ayant 0^m75 de hauteur, qui se trouvait

(1) Archives départementales de la Charente-Inférieure, non classées ; cartons de Matha ; pièces données par M. Normand d'Authon.

Digitized by Google

enfouie intentionnellement dans un trou creusé dans le roc naturel, le long et vers le milieu du mur nord de l'enceinte :

4° Quelques monnaies impériales, une cueillerette inscrite en bronze, un petit triangle du même métal avec une feuille de lierre frappée sur une face, une bague en cuivre avec chaton inscrit, et enfin les deux tablettes de plomb couvertes de caractères cursifs, qui ont fait l'objet de l'étude suivante de M. Camille Jullian, professeur à l'université de Bordeaux.

Ajoutons que, dans le fossé de la voie romaine qui longeait le mur d'enceinte, on a recueilli des cendres, des tessons de poteries samiennes ou grossières, et les ossements de deux personnes de grande taille enfouies bout à bout, à côté desquelles se sont rencontrées une pièce de monnaie romaine et une fiole en verre mince.

Dr G.

—

III

LE FANUM ET LES TABLETTES MAGIQUES DE CHAGNON

Notre dernier numéro (XVII, 46, 155 et 173) a parlé des découvertes de Chagnon et des discussions auxquelles elles ont donné lieu ; nous avons reproduit le texte et l'interprétation de la tablette magique qui y fut trouvée. Les *Comptes rendus des séances de l'académie des inscriptions et belles lettres* pour l'année 1897 (*Bulletin* de mars-avril) nous apportent le mémoire que M. Camille Jullian avait communiqué à l'académie dans sa séance du 2 avril. L'éminent épigraphiste a bien voulu nous autoriser à reproduire l'héliogravure qui accompagne son travail ; nous réimprimons son mémoire lui-même, sauf quelques

Digitized by Google

lignes. Ainsi seront rectifié notre premier texte et complétées les explications :

« M. le docteur Guillaud, professeur à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux, a récemment fait exécuter d'importantes fouilles dans les ruines d'un tombeau gallo-romain, situé près de Chagnon en Saintonge, sur la ligne du chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély à Cognac. Le plus intéressant des objets qu'il a découverts, est un diptyque de plomb, composé de deux tablettes semblables, mesurant environ 0 m. 10 de hauteur et 0 m. 085 de largeur. Elles présentent sur le côté des appendices en queue d'aronde, et elles semblent avoir été fixées l'une à l'autre à l'aide d'un clou, dont une déchirure centrale laisse constater le passage. (1)

» Chacune de ces tablettes renferme, à sa face intérieure, deux longues inscriptions en lettres cursives latines, du second siècle apparemment. » (2)

I

1 DIINVRITIOPIIRSONISINFRA
SCRIBTISLIINTINOIITTASGILLO
SVTIADSINADPLVTONIXI
?
QVOMODOHICCATIILLVSNIIMI[redacted]
MA
5 NOCVITSICMQVIILOSICODINIIC
V M
ILLIHANCLITIIMVINCIIRIIPOSSINT
QVOMODINIICMATIIRHVIVSCATIILLI
DIIFIIVDIIRIIPOTVITSICNIICADVO
CATIIIOROMII[redacted]IINDIIRIINON
10 POSSINTSICIL[redacted]IIMICOS
ATRACATIITRACATIGAL
LARAPRIICATAIIGDARATA
HIIHIISCIILATAMIINTISABLATA
III·TPROSIIRPINAALIXINIX[redacted]
??

Ligne 1. Ou DENORITIO, VR ou OR liés ; de même ER liés (IIR) et RA.

(1) M. Guillaud m'affirme que cette déchirure est le résultat d'un coup de pioche ; pourtant l'oxydation des rebords paraît bien ancienne.

(2) Il a été découvert, avec ces tablettes, une monnaie qui, d'après les renseignements fournis, me paraît être un Marc-Aurèle de 172. Du reste l'écriture est parfaitement semblable (sauf le G qui se rapproche de celui des *graffiti* pompéiens) à celle des *tabulæ ceratæ* de Dacie, contemporaines d'Antonin et de Marc-Aurèle. (*Corpus*, III, 2e partie).

Digitized by Google

Ligne 2. Peut-être TACGILLO ou TACCILLO.

Ligne 5. SIC semble avoir été effacé. CVM, puis II et M enchevêtrés.

Ligne 7. MA et ER liés.

Ligne 8. EN liés, ER liés.

Ligne 9. OR et ER liés.

II

SOS
1 AVIIRABHACL■TIIIISSIIQVO
V
MODIHICCATIILLVSAVIIRSVS
IISTNIICSVRGIIRIIPOTIISTI
SICNIICILLISICTRASPIICTISIN■
5 QVOMODIILLII •
QVOMODIINHOCMJINIMONTANI
ST
MALIAOMMVTVIIRVNNIICSVRGII
RIIPOSSVNNIICILLINIVT
ATRACATIITRACTIGALLARA
10 PRIICATAIIGDARATAHII
HIISCIILATAMIINTISABLA
TA

Ligne 1. Peut-être ATIIR (ER liés). — A la fin O plutôt que A.

Ligne 5. Remarquez que la ligne est interrompue à l'endroit où le clou a percé la plaque.

Ligne 7. MA liés.

Ligne 8. MVT peut-être à la fin.

Ire Tablette

Denuritio (1) *personis infra scribtis Lentino et Tasgillo.*
Uti ads(int) in ad(jutorio) ?? (2) *Pluto Nixi* (3) *et Proserpina Alixinix*[*i*] ??. (4)

---

(1) On s'attendrait ici à *defixio, devotio, deprecatio*. Mais quel que soit le mot, il doit avoir le sens d'imprécation. D'ordinaire l'exécration est annnoncée par le verbe *adjuro, commendo*, καταδῶ, etc.

(2) Lecture à peu près sûre, explication très incertaine.

(3) Lecture incertaine. *Nixi* est peut-être l'épithète mystique de Pluton, dont on connaît du reste l'abondance de noms.

(4) Lecture incertaine. *Alixinixi* correspond peut-être au *Nixi* de Pluton ; cf. le grec ἀλέξειν. Sauf les deux noms propres, c'est la partie de notre inscription qui est la plus douteuse.

Digitized by Google

TABLETTE MAGIQUE DE CHAGNON.

Digitized by Google

Digitized by Google

Quomodo hic catellus nemi(nem) nocuit, (1) [*sic. um. quem lo(quor)?*] (2), *sic (h)odi(e)? nec illi hanc litem vincere possint.*

Quomodi nec mater hujus catelli (eum) defendere potuit, sic nec advocati (3) *eorum e[o]s defendere non possint: sic il(l)os [in]imicos.* (4)

Atracatetracati (5) *Gallara* (6) *precata egdarata hehes celata mentis ablata.*

IIe Tablette

Aversos ab hac lite esse (7) *quomodi hic catellus aversus est nec surgere potesti.*

Sic nec illi sic traspecti (8) *sin[t] quomodi ille.*

Quomodi in hoc monimont(o)? animalia ommutuerun(t) (9) *nec surgere possun(t) sic nec illi nut. (muti?)*

Atracatetracti Gallara precata egdarata hehes celata mentis ablata.

Le diptyque de Chagnon est ce que les anciens appelaient « des tablettes de dévotion », ou « de maléfice », ou « d'envoûtement », *devotio, maleficium, defixio:* c'étaient des plaquettes de plomb (10) sur lesquelles on gravait au poinçon les noms de ceux qu'on vouait aux dieux infernaux et souvent aussi la nature du supplice qu'on leur souhaitait. Ces tablettes étaient d'ordinaire déposées dans un tombeau (11), à destination des dieux infernaux, tout particulièrement chargés d'exécuter les menaces qu'elles renfermaient. C'étaient comme des lettres de plomb adressées aux divinités d'en bas ; la nôtre était envoyée à Pluton et à Proserpine, les destinataires habituels de ces tablettes magiques, les gardiens attitrés du monde souterrain. Comme toute lettre, celle-ci était cachetée ; le trou que présente

---

(1) *Nocere* est une expression habituelle à la magie latine.

(2) Toute cette partie de l'inscription me paraît gravée par erreur.

(3) Les avocats sont, dans les tablettes grecques, voués aux dieux infernaux en même temps que leurs clients ; par exemple Wuensch, n° 106 : Οἵτινες εἰσὶν σύνδικ[ο]ι τοῖς ἐνθαῦτα γεγραμμένοις. — *Nec* est explétif.

(4) Je puis presque garantir ces deux mots, quoique le sens appelle plutôt *et illorum amicos.*

(5) Ἐφέσια γράμματα. Du latin *atra cathedra?* ou du grec ἀρά κατάρα.

(6) Le nom de la plaignante ou plutôt de la sorcière qui a conduit l'envoûtement. — Peut-être faut-il couper *catigal*, épithète magique de divinité comme Ἐρεσχιγαλ.

(7) Infinitif tenant lieu d'impératif.

(8) De *transpicere?* La lecture est bien probable. Mais quel sens acceptable, « vu au travers »? Peut-être le même sens que *transfixi?*

(9) Ou *Om(nia) mutuerun(t).*

(10) Le plomb est par excellence le métal des opérations magiques ; voir les textes anciens réunis par Wuensch, p. III.

(11) C'est le *monumentum* dont il est question (tab. II), et dans les ruines duquel notre diptyque a été trouvé.

Digitized by Google

notre diptyque est la trace du clou qui a servi à en fixer les deux feuilles. Ce clou semble du reste avoir une valeur symbolique ; il rappelle la nécessité à laquelle l'opération magique a désormais cloué la victime qu'elle a vouée.

On connaît bien aujourd'hui le mode d'emploi et la destination de ces tablettes magiques. On en possède un grand nombre, plus de 200 gravées en langue grecque, beaucoup moins en langue latine, une trentaine tout au plus. Mais bien peu, grecques ou latines, sont aussi complètement rédigées, aussi vivantes, si je puis dire, que le diptyque de Chagnon.

L'inscription qu'il renferme est une exécration prononcée par un Romain (ou une Romaine) contre deux adversaires en justice. A ma connaissance, il n'y a que le recueil des tablettes grecques qui nous en présente de pareilles. Encore se bornent-elles le plus souvent à des noms et à des souhaits assez généraux. La nôtre, au contraire, est le procès-verbal d'une scène de magie fort complète, semblable du reste à celles auxquelles ont présidé tous les magiciens, depuis les sorciers de l'ancienne Egypte jusqu'aux occultistes contemporains. Elle nous fait assister à un maléfice, comme on disait autrefois, ou, comme disent maintenant les théoriciens de la magie, à un « envoûtement de haine ». Voici la définition de l'envoûtement de haine, telle que la donnent les traités officiels de magie « scientifique » :

L'envoûteur fait languir, souffrir ou dépérir à distance le maléficié, c'est-à-dire son adversaire, en faisant subir à l'image de celui-ci ou à un animal qui le représente les tourments qu'il souhaite à sa victime désignée ; l'opération est toujours accompagnée de souhaits funestes et de paroles magiques. L'image s'appelle le « volt » (*vultus*), et si le volt est d'ordinaire la reproduction en cire du maléficié, il peut être un animal quelconque, coq, porc, crapaud ; les paroles prononcées forment « l'exécration ». L'envoûtement de haine a été connu de tout temps et dans tout pays ; et l'inscription de Chagnon serait considérée par Papus ou M. de Rochas comme classique et correctement conforme au rituel consacré.

L'envoûteur (peut-être la Gallara qu'on trouve dans les deux formules de la fin) commence par indiquer à haute voix et à tracer sur le plomb les noms des adversaires. Ils se nomment *Lentinus* et *Tasgillus* (ce dernier nom est d'origine celtique, et d'ailleurs connu). Il était (et il est encore) de toute nécessité que les noms des maléficiés soient gravés et prononcés à haute voix ; Pluton et Proserpine, chargés d'exécuter l'exécration, n'y donnent suite que s'ils les ont lus ou entendus. Puis commence la scène d'envoûtement. Sauf quelques détails, elle nous apparaît assez clairement. Le volt est un petit chien (*catellus*) qu'on vient d'arracher à sa mère. « De la même manière qu'il n'a pu nuire, dit l'envoûteur, qu'ainsi nos adversaires ne puissent gagner leur procès. » Sa mère n'a pu le défendre : « Qu'ainsi leurs avocats ne puissent les défendre, eux et nos ennemis. » L'animal, renversé (*aversus*), ne peut se relever (*surgere*) : qu'il en soit ainsi

Digitized by Google

des plaideurs. Et de même enfin que « tous les êtres qui sont dans ce tombeau se sont tus », que les maléficiés, avocats ou prévenus, soient frappés de mutisme. (1)

L'une et l'autre tablette sont terminées par la même imprécation, écrite en lettres plus grosses et d'une main qui paraît différente : cette imprécation est formée d'un amalgame de mots latins et de formules mystérieuses. C'est ainsi que le mage de Lucien mêlait à ses invocations des noms barbares, aux syllabes nombreuses, παραμιγνὺς ἅμα καὶ βαρβαρικά τινα καὶ ἄσημα ὀνόματα καὶ πολυσύλλαβα. (2) Les mots latins sont *precata*, *celata*, *mentis ablata*, (3) et s'il est difficile de les grouper dans une analyse rigoureuse, on en aperçoit aisément le sens ou la portée. Les mots magiques (ce que les anciens appelaient Ἐφέσια γράμματα) sont bien de ceux qu'affectionnent les sorcières et les mages, mots aux sons retentissants, aux voyelles sonores, aux consonnes rauques : *atracatetra*, (4) *egdaracati*. Les lettres *a*, *r*, *t* dominent et sont combinées « sur un plan tel que les intonations successives, au lieu de se contrarier, s'appuient et se développent progressivement, jusqu'à donner à la voix du magicien son maximum d'intensité et de puissance, jusqu'à la porter à travers l'espace aux êtres qu'elle doit évoquer ». (5)

Je ne suis pas absolument sûr que ces mots magiques soient dépourvus de toute signification ; ils ont pu le devenir, ils ne l'ont pas été à l'origine. *Atracatetra* rappelle les deux mots grecs qui désignent une imprécation : ἀρὰ κατάρα, et *egdarata* fait penser au grec ἐκταράσσειν, qui veut dire « troubler profondément ».

Au reste, notre inscription gallo-romaine a une allure hellénisante qu'il importe de remarquer. Elle semble composée sur le modèle des imprécations judiciaires de l'Attique ; on y invoque Pluton et Proserpine, qui sont des dieux fort rares dans l'épigraphie franchement latine. Ajoutons que les deux seules inscriptions magiques déchiffrées qu'ait livrées la Gaule propre sont des inscriptions de l'Aquitaine (6), et que l'une et l'autre

---

(1) La seule imprécation dont le sens m'échappe est la deuxième de la seconde tablette : *Sic nec illi sic traspecti sint, quomodo ille.*

(2) *Necyomantia*, I, c. 9.

(3) Cf. Ovide, *Héroïdes*, VI, 131 : « O demens Colchisque ablate venenis. »

(4) Mot exactement formé comme *abracadabra*.

(5) Maspéro, *Etudes de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. II, p. 303. Voir encore Fourrier, *Sur une formule magique de guérison*, dans les *Mémoires de la société de linguistique de Paris*, t. IX.

(6) C'est l'inscription sur lamelle d'or trouvée à Vars, près d'Angoulême (Vinet, *Ausonii opera*, *comm.*, sect. 463 ; cf. Le Blant, *Sur deux déclamations*, etc., dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXIV, 2e p.), et c'est l'imprécation sur lame d'argent de Poitiers (Espérandieu, n° 154 et pl. XXXV). — M. Héron de Villefosse a signalé (*Bulletin de la Société des antiquaires*, 1895, p. 122) deux tablettes magiques de plomb trouvées à Rom (Deux-Sèvres) et une feuille de plomb roulée découverte à Reims. Je n'ai pas vu les deux premières. Sur l'autre, dont M. Habert m'envoie une photographie, il me semble qu'il n'y a que les noms des maléficiés (cf. *Ville de Reims*, *Musée archéolo-*

Digitized by Google

sont grecques en partie ou en totalité. On n'ira pas jusqu'à dire que cette région de la Gaule a eu un goût particulier pour les opérations magiques, mais on peut dire que la magie s'y est inspirée surtout de la Grèce.

En somme, l'envoûteur de notre inscription n'est point un trop méchant magicien. Il ne souhaite pas la mort de ses deux victimes ; il ne désire que leur impuissance devant le tribunal. Cela me rappelle un passage du *Brutus* de Cicéron, auquel ces tablettes peuvent fournir un commentaire imprévu. Cicéron raconte qu'il plaidait un jour contre Curion en faveur de Titinia ; subitement, Curion demeura court, oubliant toute sa cause. Et il déclara plus tard que c'était le résultat de maléfices et d'incantations dues à Titinia. (1) Celle-ci avait donc plus de confiance dans la magie de l'envoûtement que dans l'éloquence de Cicéron. Notre diptyque nous fait précisément assister à une de ces manœuvres qu'on dirigeait contre les avocats et qui pouvaient au besoin tenir lieu de plaidoiries. Ce n'est donc pas seulement une curiosité archéologique, c'est aussi une pièce de procédure, j'entends de procédure infernale. »

—

IV

L'*Archæologia de Paris*, 4e numéro, 1897, outre deux grands mémoires, *Les batailles d'Alesia* et *Les Celtes et les Gaulois*, contient une foule de nouvelles archéologiques et deux planches représentant le Vercingétorix et le vase d'argent trouvés à Alise-Sainte-Reine. A la page 105, il y a l'inscription funéraire à Oyron d'un seigneur de Bourg-sur-Charente :

CI · GIST · FEV · DE · BONE · MEMOIRE · MESSIRE · ARTVS · GOFFIER · EN · SON · VIĀT · CHĒLER · SAIGNEVR · DE · BOYSY · BOVRG · SVR · CHARĒTE · DE · SAINCT-LOVP · ET · DOYRŌ · GOVVERNĒR · ET · LIEVTENĀT · GN̄AL · DV · ROY · EN · SES · PAIS · DE · DAVLPĪE · ET · GRĀD · MĒ · DE · FRĀCE · FV̄DATEVR · DE · CESTE · EGLĒ · LEQVEL · TRESPASSA · A · MŌPELLIER · LE · XIIIe IOVR · DE · MAY · 1519 · PRIEZ · DIEV · POUR · LUI.

Arthus Gouffier avait été le gouverneur de François Ier ; c'est lui qui lui donna pour emblème la salamandre avec la devise : NVTRISCO ET EXSTINGO.

—

gique, 1896, p. 19). — Les tablettes de plomb d'Amélie-les-Bains (*Corpus*, XII, 5367) me paraissent renfermer moins des exécrations magiques que des souhaits de guérison.

(1) Cicéron, *Brutus*, LX, 217 : (*Curio*) *in judicio privato vel maximo, quum ego pro Titinia Cottæ peroravissem, ille contra me pro Ser. Nævio diceret, subito totam causam oblitus est, idque veneficiis et cantionibus Titiniæ factum esse dicebat.*

Digitized by Google

V

BERNARD PALISSY A L'EXPOSITION NATIONALE DE CÉRAMIQUE.

Le *Petit Parisien* du 18 mai 1897 consacre un article à la première exposition nationale de céramique que le président de la république inaugurait la veille au Champ-de-Mars. Dans la partie rétrospective de l'exposition, « Palissy, l'ancêtre saintongeois, est représenté par une de ses œuvres connues, l'*Abondance*, un plat qu'il a signé de son poinçon officiel à fleur de lis, une fleur qui le sauva plus d'une fois de la tuerie. » (?)

L'auteur signale les statues qui, dit-il, « ne manquent pas à Palissy : il y en a une dans le square de l'église Saint-Germain des Prés, une singulière place pour ce huguenot intraitable. On en voit d'autres à Boulogne sur Seine et à Villeneuve d'Agen. » Ce sont trois exemplaires de l'œuvre de M. Barrias, qui a représenté l'artiste en ouvrier. Celle de M. Taluet de Saintes est oubliée.

« Il me semble, ajoute Jean Frollo, que le meilleur emplacement où devrait s'élever son effigie glorieuse est le nouveau jardin des Tuileries. C'est là, près du Louvre où il donna ses fameuses conférences, — le premier enseignement des sciences naturelles à Paris, — que Bernard Palissy édifia son atelier, lorsque Catherine de Médicis, ayant entrepris la construction du palais des Tuileries, chargea son protégé des travaux de céramique qui étaient compris dans la décoration du jardin. Cet emplacement du Louvre et des Tuileries fut le théâtre de ses plus grands succès. » Il est vrai qu'il figure depuis 1854 au Louvre, au pavillon Molien, parmi les artistes de la renaissance. Voir, pour les statues et portraits de l'émailleur, *Iconographie de Palissy*, par M. Louis Audiat, dans *Les œuvres de Bernard Palissy* (2 vol. in-8°, 1888).

M. P.

—

VI

LA COURONNE MURALE

Depuis que, dans le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XVII, 176, M. Louis Audiat a blâmé notre confrère, M. Rullier, architecte de la ville de Saintes, d'avoir timbré d'une couronne murale l'écu des armes de la ville sculpté « sur la façade de l'élégant édifice inauguré, le 25 avril 1897, par le président de la république pour la caisse d'épargne », je ne puis faire un seul pas dans cette région du nord, où le *Bulletin de la société des archives historiques* m'a suivi, sans que cette malencontreuse couronne murale me saute de toute part aux yeux : c'est une véritable obsession.

A Saint-Quentin, le monument de la défense en 1870, que le président de la république doit aller inaugurer le lundi de la pentecôte, se compose d'une énorme couronne murale en granit de Hongrie représentant la ville de Saint-Quentin et servant de

Digitized by Google

socle à un superbe groupe en bronze de combattants, avec cette fière devise fournie sans doute par César : ET CIVIS MURUS ERAT. Eh bien ! le socle de ce monument a été orné de l'écu des armes de la ville, timbré de la couronne murale.

Me voilà à Amiens. Je trouve les armes d'abord à la façade de l'hôtel de ville, magistralement surmontées d'une couronne murale que non moins magistralement ont l'air de vouloir enfoncer de leur longue et unique corne deux licornes qui servent de supports à l'écu. Cet écu se retrouve avec sa couronne, sur la façade postérieure de l'édifice, sans les supports, et répété jusqu'à huit fois au-dessus de la grille de la cour qui s'étend entre ses deux ailes. Les becs de gaz qui se dressent devant la grille, comme la plupart de ceux qui éclairent les rues de la ville, ont aussi leur base ornée de l'écusson timbré de la couronne murale, et les lanternes en sont elles-mêmes couronnées.

Mais c'est à Lille qu'elle s'épanouit tout à son aise et avec la plus riche abondance :

Aimez-vous la muscade (pardon, la couronne murale)?
On en a mis partout.

A l'une et l'autre extrémité de la rue Faidherbe, deux édifices se font vis-à-vis : la gare des chemins de fer du nord et le grand théâtre de Lille : tous les deux ont arboré les armes de la ville avec la fatidique couronne murale.

A côté du théâtre, on rencontre une merveilleuse construction carrée de style espagnol, portant la date de 1653 et élevée par lettres patentes (1651) de Philippe IV, roi d'Espagne, pour servir de bourse de commerce.

Les quatre portes qui s'ouvrent sur les quatre façades ont été restaurées en 1861, dans le même style ; mais on a profité de l'occasion pour remplacer les armes d'Espagne par des cartouches ovales complètement muets, dont deux ayant des lions comme supports, timbrés de la couronne murale.

Vis-à-vis, sur la grande place, se dresse la colonne, élevée en 1842, en l'honneur des canonniers sédentaires de la ville de Lille, qui en 1792 ont sauvé la ville attaquée par les Autrichiens. C'est une colonne au fût cannelé, dont le chapiteau est formé d'une colonne murale. La statue qui la surmonte, désignée ici sous le nom populaire de « la déesse », représente la ville de Lille allongeant d'une main une mèche de canon et coiffée de la couronne murale. (1)

De même, l'une des trois figures qui ornent le socle de la statue équestre du général Faidherbe, par M. Mercié, sur la place Richebé, représente la ville de Lille sous les traits d'une forte gaillarde, armée d'une cuirasse, laissant tomber de ses épaules une peau de lion, et coiffée aussi de la couronne murale.

---

(1) Les Romains couronnaient de créneaux Cybèle, les déesses et les villes personnifiées ; mais non les blasons... et pour cause.

N. DE LA R.

Digitized by Google

Le marché couvert Saint-Martin, l'hôtel des postes et télégraphes, la préfecture portent les armes de la ville timbrées de la couronne murale. Les voitures des tramways, les édicules qui leur servent de salles d'attente, les supports des becs de gaz en sont décorés. Mais le bouquet est au nouveau palais des beaux arts, place de la République, où la précieuse couronne fleurit jusqu'à dix-huit fois. J'en ai compté quatre sur la façade principale, dont deux toutes rutilantes d'or au sommet des deux pavillons latéraux et quatorze au-dessus des fenêtres des façades latérales.

Les lanternes des becs de gaz susnommés, celles des candélabres gothiques de l'église Saint-Maurice en sont aussi couronnées. A la fin, mes yeux la cherchent partout, jusque sur la voiture, où un industriel ingénieux prépare et débite à travers les rues de la ville, suivant l'enseigne, de « vraies pommes de terre frites », et sur celles de ses concurrents qui détiennent probablement les fausses ; mais cette fois c'est en vain, et le charme paraît enfin rompu.

A paucis disce omnes. Que serait-ce, si nous promenions un regard investigateur à travers toutes les villes de France? Indépendamment des monuments et édifices publics, nous en voyons encore ornés les affiches, les diplômes de toutes sortes, les médailles décernées dans les expositions et les concours, les étiquettes de tous les nectars en bouteilles; elle trône comme *trade-mark* sur les ballots, les caisses et les fûts expédiés par le commerce aux quatre coins du monde.

Chaque époque apporte avec soi son ornementation propre : le quinzième siècle avait les choux frisés, François Ier affectionnait la salamandre, sous Louis XIV on prodiguait la coquille, avec Louis XVI on voit partout la corbeille de fruits, les pipeaux champêtres, etc. Le XIXe siècle aura eu pour cachet la couronne murale.

Lille, le 30 mai 1897.

MARCEL PELLISSON.

VARIÉTÉS

I

LES CANONS DE MADAME D'ESCOYEUX A COGNAC

Il a été question, dans la *Revue* de septembre 1896, t. XVI, p. 342, des canons de madame d'Escoyeux à Cognac ; ils n'étaient pas les seuls. Une délibération (12 septembre 1799) de l'administration centrale du département de la Charente prouve qu'il y en avait deux autres, puisqu'on les enlevait à la ville en l'an VII, comme plus utiles au chef-lieu du département. Voici cette pièce que nous communique M. Paul de Lacroix, bibliothécaire de Cognac :

Digitized by Google

***

GUERRE AU GOUVERNEMENT ANGLAIS. ÉGALITÉ-LIBERTÉ. — EXTRAIT du registre des délibérations de l'administration centrale du département de la Charente.

Séance publique du 25 fructidor an VII de la République française, une et indivisible.

L'administration centrale du département de la Charente, instruite qu'il y a deux pièces de canon de quatre, montées sur affûts, ainsi que deux caissons, des cartouches, gargousses, balles et autres munitions de guerre qui peuvent être de la plus grande utilité au chef-lieu du département,

Oui le Commissaire du Directoire exécutif,

Arrête que lesdits canons, affûts, caissons, cartouches, gargousses, balles et autres munitions de guerre seront, sans aucun retard, transportés à Angoulême, à la diligence du commandant de la gendarmerie de ce département, auquel il sera fait toutes réquisitions nécessaires à cet effet, et à qui le présent arrêté sera adressé sans retard.

Fait à l'administration centrale du département de la Charente, à Angoulême, le 25 fructidor an VII de la République française, une et indivisible.

ALBERT, *président*. RUFFIER. RICHARD. LAUTRÈLE, *administrateurs*.

En marge : MOUROUX, *commissaire du Directoire exécutif ;* LAVAUZELE, *secrétaire général*.

—

II

JEAN AUDEBERT, PEINTRE-NATURALISTE

Jean Audebert, mort à Paris en 1820, était né à Rochefort le 2 mars 1759, comme l'indique l'acte suivant : « Jean, fils de Michel Audebert, chaloupier des vivres, et de Catherine Bouc, né en légitime mariage le 2 mars 1759, a été baptisé le lendemain par moy soussigné, prêtre de la congrégation, faisant les fonctions curiales. Le parein a été le sieur Jean Busson-Dupontreau, commis des bureaux des vivres de la marine ; la mareine, Mlle Anne Gauttier, épouse du sieur Duguet, commis principal du bureau des comptes des vivres de la marine, lesquels ont signés avec moy. GAUTIER. DUGUÉ. JEAN BUSSON-DUPONTREAU. GADOUIN-DUPONTREAU. DUGUÉ. LE ROUX, *prêtre*. »

Audebert était destiné, surtout à une époque où les enfants avaient peu de moyens de s'instruire, à végéter dans les emplois les plus infimes de la marine. Enfant, jamais Audebert ne se mêlait au jeu de ses camarades ; sa récréation était de copier toutes les images qui lui tombaient sous la main. Le maître sculpteur du port, Delisy, le prit en affection et lui donna les premières notions du dessin. Audebert fit des progrès si rapides

Digitized by Google

que Delisy, qui avait deviné la destinée de son élève, lui facilita les moyens de se rendre à Paris et l'y recommanda à quelques amis.

Audebert se livra à la miniature et acquit dans ce genre une célébrité telle que son cabinet devint le rendez-vous des artistes. Gigot d'Orcy, riche amateur des sciences naturelles, l'employa à peindre des objets d'histoire naturelle. Un autre talent se révéla alors chez Audebert; il porta à sa perfection l'art de peindre les animaux et, surtout, celui de reproduire l'éclat et le reflet des oiseaux, « ces jolis bijoux de la nature. » Il publia, en 1800, son premier ouvrage sur les singes, les makis et les galéopithèques, et, en 1812, son histoire des colibris, des oiseaux-mouches, des jacamars et des promerops. C'est dans ce dernier ouvrage qu'Audebert a laissé bien loin derrière lui ceux qui s'étaient occupés de reproduire ces oiseaux aux mille couleurs reflétant l'or et l'azur. Ce fut un chef-d'œuvre, après lequel l'artiste mourut, en 1820, ne laissant point de rivaux dans un genre que personne avant lui n'avait trouvé.

On lit dans quelques notices, notamment dans la *Biographie saintongeaise*, qu'il avait fait des comédies; mais ce genre de composition était si peu en rapport avec les études sérieuses auxquelles il se livrait d'habitude, si peu en harmonie avec les grands travaux d'histoire naturelle qui lui ont valu la célébrité, qu'il est permis de ne pas ajouter foi à une pareille assertion. Cependant, la *France littéraire* de Quérard nous a révélé qu'il avait fait imprimer une comédie intitulée *Le fortuné Marseillais;* mais la date de cette publication doit faire cesser notre étonnement: en 1775, Audebert n'avait que seize ans, de sorte qu'il faut considérer cette composition comme une de ces erreurs de jeunesse, et tant de gens se sont rendus coupables de pareil méfait que personne ne pourrait en conscience avoir le courage de le lui reprocher.

Lors de la publication de son *Histoire naturelle des singes* et de celle des oiseaux à reflets métalliques, 63 personnes seulement souscrivirent à son premier ouvrage et 95 à ses oiseaux dorés. Dans ce dernier nombre ne figure pas un seul habitant de Rochefort; dans le premier, un seul nom appartient à notre ville, celui de Christophe, instituteur particulier; c'était peut-être l'ancien maître d'école de notre savant naturaliste. Hâtons-nous de dire que le conseil municipal a vengé Audebert de cette coupable indifférence, et que le bel exemplaire de ses deux ouvrages, déposé à la bibliothèque publique, a fait plus d'une fois l'admiration des curieux.

La ville de Rochefort a rendu, il y a quelques années, un hommage à la mémoire de cet artiste célèbre, en donnant son nom à la rue qui, anciennement, portait le nom de *Petite rue du Port-Marchand.*

LÉON MOINET.

—

Digitized by Google

III

LES POÈTES EXCENTRIQUES DE LA SAINTONGE

(Voir *Revue*, xv, 173; xvi, 33.)

III. — L'EUCOLOGE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE

En 1834 a été imprimé à Paris, par Everat, un in-18 de 352 pages avec un portrait lithographié de l'abbé Chatel, fondateur de l'église française, *Réforme radicale. Nouvel eucologe à l'usage de l'église catholique française.* Ce curieux petit livre contient tout ce que renferme un paroissien ordinaire. Il y a aussi « Messe anniversaire pour Vincent de Paule, Fénelon, L'Epée, Franklin, Ganganelli, Monthyon, Liancourt, Belzunce, Hoche, Desaix, La Feuillade et tous les philanthropes », avec un mot sur chacun : Ganganelli, « pape honnête homme », empoisonné par les jésuites ; « Lafeuillade, dont les écrits pleins de force, de sagesse et de raison brillent d'une patriotique clarté » ; Desaix, parce qu'on le surnomma le sultan juste, etc. Prose et préface sont en vers :

Reçois aussi, Seigneur, reçois notre prière
Pour Monthion et Francklin, Ganganelli, Desaix,
L'Epée, Hoche, et que tous, couronnés de lumière,
Reçoivent dans les cieux le prix de leurs bienfaits.

Napoléon a deux offices : *Messe pour la mort de Napoléon* et *Messe anniversaire pour Napoléon*, et des vers à foison :

Napoléon n'est plus ! une froide poussière
Est ce qui reste, hélas ! à cet illustre nom !!
Français, ce roi des rois n'est plus qu'un peu de terre !
Donnons un souvenir au grand Napoléon !!

A tes mânes, salut !

Et l'*Épître aux chrétiens !* « Mes frères, nous célébrons l'anniversaire de l'homme le plus grand peut-être qui soit à jamais sorti des mains du Créateur... Toulon, Lodi, Arcole, Montebello, Pyramides, Marengo, Ulm, Austerlitz, Eylau, Friedland, Essling, Waterloo... »

Il y a aussi « *Messe anniversaire* pour Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert : « Mes frères... Aux xviie et xviiie siècles, Dieu fit naître Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, Helvétius et tant d'autres grands écrivains qui, bravant les persécutions, se déclarèrent hautement les apôtres de la Vérité... Imitons-les, ô mes frères ! comme eux, travaillons sans cesse à écraser l'*Infâme*... »

Nous prions en ce jour pour l'immortel Voltaire
Qui de la vérité fit briller le flambeau ;

Nous prions pour Rousseau, qui, recevant tes grâces,
A, comme Helvétius, éclairé l'univers ;
Et pour les écrivains qui, marchant sur leurs traces,
Suivirent de bien près Diderot, d'Alembert.

Digitized by Google

Il y a une « Messe de deuil pour Lulli, Molière, Monvel, Talma, Raucour, Philippe et tous les artistes qui honorèrent la scène française. » A l'*Introït*, on chante :

Venez, Français, en ce lieu vénéré
Honorer par vos pleurs nos gloires nationales,
Que le prêtre romain, de vengeance altéré,
Condamna pour jamais aux flammes infernales.

A l'épitre : « Mes frères, longtemps un fanatisme sauvage, barbare et ridicule dans ses actes... avait excommunié et les receveurs des impôts et les comédiens... Ceux qui, de tous les temps, ont exploité le fanatisme, non seulement autrefois ne voulaient point payer d'impôts à la patrie, mais prétendaient au contraire les recevoir... De plus, comme ils joignaient à leurs fonctions sacrées les fonctions très profanes alors de comédiens, ils prétendaient au droit exclusif de jouer la comédie, et surtout aux recettes... »

Accueille, ô Dieu clément ! notre ardente prière !
Nous prions pour Lulli, pour Philippe et Raucour ;
Pour Monvel et Talma, pour l'immortel Molière !
Ah ! qu'ils soient tous heureux en ta céleste cour.

A vos mânes, salut, honneur de notre France...

Au *Kyrie*, on indique « celui de la messe pour Napoléon. » Evangile : « celui des morts. » Offertoire : « celui de la messe pour la mort de Napoléon. » Préface : « de la messe pour Vincent de Paule. » Communion : « Mon Dieu, que cette hostie consacrée par nos cœurs te soit agréable... C'est pour Lulli, Molière, Monvel, Talma, Raucour, Philippe et tous les artistes qui honorèrent notre France et que le fanatisme rejeta, que nous t'offrons ce sacrifice ; daigne l'accepter, ô mon Dieu. »

Il y a une « Messe pour la fête de la patrie. » A la prose, on chante :

Vincent, Liancourt, Fénelon,
L'Epée, Hoche, Rousseau, Voltaire,
Belzunce et vous, Franklin, Monthion,
Ganganelli, Desaix, Molière !

La patrie aux jours solennels
Vous appelle tous en ce temple !
Guidés par vos noms immortels,
Nous disons au pied des autels :
Pour suivre votre utile exemple,

Soumis à Dieu, fidèles à l'honneur,
Obéissons à la voix qui nous crie :
Français, adorez le Seigneur,
Chrétiens, servez votre Patrie.

La femme ne pouvait être oubliée. Outre la messe pour les mariages : « Hymen, union sacrée sur qui repose l'espoir des générations et que le très Haut daigne sanctifier d'un sourire », il y a « Messes pour les femmes célèbres. » On vante « cette

Digitized by Google

belle moitié du genre humain » ; on leur dit : « Femmes, votre nature est magnanime ; et, comme le Christ, l'acte du plus héroïque dévouement ne vous paraît qu'un simple devoir. » Onze pages de madrigaux, et quels madrigaux ! « De tous ces miracles, le plus délicieux, et qui frappe à chaque instant nos yeux et notre âme, n'est-ce pas la création de la compagne que la bonté infinie daigne nous accorder ? Ne nous dépasse-t-elle pas quelquefois dans les œuvres du génie et dans la carrière des beaux arts ?

Céleste bienfaiteur,
Reçois notre sincère hommage,
Pour ce sexe enchanteur,
Qui sur nous, d'âge en âge,
A fixé le bonheur.

Ce livre, qui contient tant d'idées originales et des vers si plats, a un permis d'imprimer qui est ainsi conçu :

« Ferdinand-François Chatel, par la Miséricorde divine seul fondateur de l'Eglise catholique Française, et, par le vœu de ses Frères, Evêque-Primat, à tout Chrétien, Salut :

» Vu le droit de surveillance et d'autorisation, qui nous appartient sur tous les livres à l'usage de l'Eglise catholique Française, comme Missels, Rituels, Catéchismes, Eucologes et autres ouvrages tant pour les ecclésiastiques que pour les laïques, avons lu et approuvé le nouvel Eucologe composé par notre frère Saint-Estève et destiné aux offices divins. En conséquence, nous l'autorisons, par ces présentes, pour la propagation de la Réforme Radicale et la prospérité de l'Eglise catholique Française à livrer son manuscrit à l'impression chez M. A. Everat, rue du Cadran, n° 16, à le faire tirer à 5.000 exemplaires..... »

L'auteur dit « à M. Ferdinand-François Chatel, fondateur et Evêque-Primat de l'Eglise catholique et Apostolique Française, Primat bien aimé, tu as entrepris de rendre la religion à son but primitif ! Tes généreux efforts ont déjà arraché une partie du voile odieux dont les hypocrites et les imposteurs couvrirent de tous temps l'auguste Vérité. Ministre éclairé de la Raison, ton éloquence simple, vraie, persuasive la rend chère à tous les cœurs dans lesquels tu la fais descendre, et qui t'entend ne doute plus..... Du fond de mon cœur, j'offre à la Réforme et à toi son digne Fondateur les 5.000 exemplaires de cette première édition, dont je consacre le produit à l'amortissement de la dette que ton zèle te fit contracter au temps où, seul et intrépide athlète, tu t'élanças pour attaquer l'erreur dont le joug de fer pèse sur l'humanité...

A.-B. Saint-Estève. »

Le travestissement est complet, et la parodie grotesque. Les vers valent ceux que la *Revue* a cités dans ses articles sur Cadiot, Jônain, Boucherie, Taillade, Amouroux, etc.

Franchement, j'aime autant le *Dies iræ* ou le *Stabat mater* que

Digitized by Google

ces vers, même quand ils ne sont pas faux; et quant à célébrer des messes en l'honneur de La Feuillade, Diderot ou de la Raucourt, je préfère encore sainte Clotilde, saint Augustin ou saint Louis.

Chatel-François, sur les registres de la mairie de Gannat (Allier); Ferdinand-Toussaint-François, sur les registres de catholicité, quand il fut baptisé *sub conditione* au rétablissement du culte, par Fargeon, curé de Sainte-Croix de Gannat, — Chatel, né le 8 janvier 1795, baptisé le 11 secrètement par un prêtre insermenté, Laurent, était fils de François Chatel, cultivateur fort besogneux, et de Marie Meunier. (1) Une amie de la famille, Mlle Lenormand, lui apprit à lire; il fut enfant de chœur fort pieux et apprenti tailleur. Mis au séminaire de Montferrand par le vicaire de Sainte-Croix jusqu'en cinquième, au lycée de Clermont jusqu'en seconde, il entra ensuite au grand séminaire; à 20 ans 1/2, il était sous-diacre et prêtre en 1810. Il fut nommé vicaire à Notre-Dame de Moulins et eut un grand succès comme prédicateur. Curé de Monestay-sur-Loire du 8 juillet 1821 au 22 janvier 1822, il répondait à une lettre de félicitations : « Il y a loin de Monestay à un évêché. » Aumônier militaire au 26e régiment de ligne, puis au 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, sur la recommandation du futur maréchal de Castellane qui commandait alors à Moulins le 3e hussards, l'abbé Feutrier, vicaire général de la grande aumônerie de France, l'envoya au 20e de ligne en garnison à Lyon. Il séjourna à Versailles jusqu'en 1830, prêchant avec éclat dans toutes les églises de Paris. Enivré de ses succès, il publia le *Réformateur, écho de la religion et du siècle*, où il émit les théories les plus révolutionnaires. Interdit par l'archevêque de Paris, il rompit bruyamment avec l'orthodoxie et créa l'église catholique française. A cette époque d'effervescence religieuse et politique, Chatel eut du succès. On s'étouffait à son domicile rue des Sept-Voies. Au sac de Saint-Germain l'Auxerrois et de l'archevêché de Paris, il dit et crut qu'il succéderait à Quélen. Il chercha à se faire sacrer par Grégoire, par l'abbé de Prat, archevêque de Malines, par l'ancien évêque constitutionnel de Mâcon, Poulard, et enfin se fit instituer évêque primat par Fabré-Palaprat, médecin, époux, décoré de juillet, qui se disait grand maître des templiers. (2)

---

(1) Aujourd'hui vingt nivôse, l'an trois de la république une et indivisible, est comparu pardevant moi Jean Armet, officier public de la commune de Gannat, François Chatel, journalier, habitant de cette commune, lequel m'a déclaré que hier, six heures du soir, Marie Meunier, sa femme, s'est accouchée dans son domicile d'un garçon, nommé François, qui m'a été représenté; laquelle déclaration a été affirmée sincère par François (*blanc*), tailleur d'habits pour hommes, habitant de cette commune, et Anne Dorat, domestique à l'hôpital de cette ville, dont j'ai dressé le présent acte à la maison commune les jour, mois et an que dessus, en présence des sus-nommés qui ont déclaré ne savoir signer, de ce requis séparément. ARMET.

(2) Voir, dans les *Contemporains*, n°s 78 et 79 (8 et 16 avril 1894), *L'abbé Chatel, 1795-1857*, et *Fabré-Palaprat (Bernard Raymond de Spoleto), 1775-1838*, et encore

Digitized by Google

Un service pour Kociusko, organisé 14 ans après sa mort, causa quelque scandale ; le service pour Molière (17 février 1832) attira à la chapelle de la rue de la Sourdière tout ce que Paris comptait de cabotins, acteurs et actrices. La popularité de l'évêque primat fut immense, mais courte. La curiosité fut vite satisfaite et il se trouva en proie aux créanciers. La désunion se mit dans ses adeptes ; Blachère le premier l'abandonna et rétracta ses erreurs. Auzou, qui s'était installé curé de Clichy La Garenne, fit célébrer un service pour Pépin condamné à mort pour avoir tenté d'assassiner Louis-Philippe et « décapité, disait le billet de convocation, par les thermidoriens, l'an XLIV de la république. » En 1839, Auzou se rétracta. En 1844, Chatel vit fermer son église ; il se fit nommer à un bureau de poste dans le département de Saône-et-Loire. En 1848, il essaya de relever son église, prêchant avec Mlle Niboyet l'émancipation des femmes et le divorce, rejetant le jeûne, la confession et la divinité de Jésus-Christ qui n'était plus qu' « un homme prodigieux. » Un décret de 1850 suspendit définitivement l'exercice de ce nouveau culte ; il fut même, le 7 mai 1850, condamné à un an de prison pour avoir ouvert un club sans autorisation, prêché l'insubordination aux soldats, et outragé la morale. Il exploita, avec sa femme, un petit commerce d'épicerie et se livra au magnétisme à l'aide de son épouse extra-lucide. Il mourut dans la misère le 13 février 1857, à 62 ans. On a de lui dix portraits ; il a écrit plusieurs ouvrages.

L. A.

—

IV

NOTES SUR LES ENSEIGNES, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN SAINTONGE ET EN AUNIS.

« Où il n'y a pas d'églises, disait Victor Hugo, je regarde les enseignes ; pour qui sait visiter une ville, les enseignes ont un grand sens. » Il est peut-être un peu tard pour suivre ce conseil du grand poète ; bien des types curieux ont disparu ; interrogeons cependant les vieillards, relevons nos anciennes enseignes dans les minutes des notaires et les registres paroissiaux, et glanons un peu partout pour terminer le travail commencé dans la *Revue*.

***

On lit dans le *Gaulois* du 4 novembre 1896 :

« Les débats de la dernière session d'assises de la Vendée ont révélé l'existence, à Luçon, d'une auberge dont l'enseigne tout

---

Chatel. Tout récemment, M. Francis Perot a étudié avec de nouveaux détails le personnage dans deux numéros du *Bulletin-Revue de la société d'émulation et des beaux arts du Bourbonnais*, décembre 1896 et janvier 1897, et a donné la description de ses dix portraits.

Digitized by Google

à fait moyenageuse porte cette mention : *Aux quatre à craindre*, avec au-dessous la représentation d'un *chat*, d'un *singe*, d'une *femme* et d'un *juge*. »

Paradis de Moncrif, Champfleury, Baudelaire et vingt autres ont écrit sur les chats, sujet inépuisable. Nous avons déjà vu plusieurs fois cet intéressant quadrupède sur nos enseignes saintongeaises. Celles des barbiers qui rasaient aujourd'hui pour de l'argent et demain pour rien me rappellent une anecdote qui a été racontée en prose et en vers. Un moine mendiant, qui avait la barbe longue et la bourse vide, entra chez un barbier et lui demanda s'il voulait le raser gratis, la recette de la journée n'ayant pas été bonne. Le barbier y consentit d'assez mauvaise grâce, savonna très sommairement le visage du patient et y fit une entaille à chaque coup de rasoir. Pendant cette opération, un chat qui était dans l'arrière-boutique se mit à crier comme si on l'eût écorché vif.

« — Qu'est cela? dit le barbier. Qui est-ce qui bat mon chat? »

— Vous ne voyez donc pas, reprit le moine, que c'est un pauvre chat qu'on rase gratis. »

Le singe, qui fait bien dans les enseignes satiriques, a donné lieu à un joli rébus, qui a peut-être été réédité en Saintonge. Un mercier parisien avait fait peindre sur son enseigne un singe vêtu d'une robe de batiste. Légende : *A Saint Jean-Baptiste.*

Il y a environ quinze ans, j'avais pris à Barbezieux des notes sur une enseigne d'auberge de la place du Château qui rappelait celle de Luçon. Cette enseigne étant très entamée par la vétusté, j'ai voulu savoir où elle en était, et un de nos nouveaux collègues, mon honorable ami M. Darolle, a bien voulu m'envoyer les renseignements qu'on va lire et qui montrent par un exemple curieux comment les enseignes naissent, se transforment et meurent.

Un sieur Lerche, normand, né à Verneuil (Eure), après avoir travaillé trois ans à Paris comme employé des pompes funèbres, vint s'établir à Barbezieux en 1868, et, voulant que l'enseigne de l'auberge qu'il allait fonder sortit de l'ordinaire, s'adressa à un peintre, nommé Mauxion, qui habitait derrière le château, près du *Berceau musical*. Celui-ci, se conformant à l'inspiration de son nouveau client, lui peignit une enseigne divisée en deux parties. La plus élevée représentait le château de Barbezieux entouré de verdure et un paysan coiffé d'un bonnet de coton, affublé d'un long col, vêtu de bure, le bâton à la main, semblant se diriger vers l'auberge et portant sur le dos une hotte contenant une femme, un singe et un chat. Légende : *A la hote remplie de malice.* Aujourd'hui les intempéries ont complètement effacé la hotte ; c'est à peine si on distingue le château ; quant au paysan qui, dans la pensée de Lerche, représentait un Normand, il est encore assez visible.

La partie inférieure porte cette inscription : *Petit restaurant du Château tenu par Lerche menuisier. Meubles en tous genres.* A chaque extrémité, il y a un médaillon : dans celui de gauche

Digitized by Google

on lit : *Assurance contre la soif ;* dans celui de droite on lisait primitivement : *Cercueils façon Paris pour 1re classe.* Les voisins de Lerche lui répétaient sans cesse :

« Quand ferez-vous mon cercueil façon Paris ? »

Le menuisier qui ne s'était pas attendu à cette *scie* fit remplacer l'inscription par celle-ci : *On loge à pied.* Il est mort en 1893.

Pour être juste envers la plus belle moitié du genre humain, il nous faudra, après avoir reproduit les enseignes qui nous montrent la femme malicieuse, décrire celles qui célèbrent ses vertus, notamment la patience, à l'instar de celle d'un barbier de Paris qui représentait une femme savonnant un nègre, avec cette inscription : *Au temps perdu.*

Il n'est pas besoin de connaître l'enseigne de Luçon pour savoir que, de tout temps, les conteurs, chansonniers, peintres d'enseignes et faiseurs de nouvelles à la main se sont égayés aux dépens de la justice et de ses auxiliaires. On connaît cette légende sur saint Yves, patron des avocats, entré en paradis par surprise. Saint Pierre, qui s'en aperçoit un peu tard, veut le faire sortir et reçoit cette réponse : « Je ne sortirai qu'après sommation par ministère d'huissier. » Saint Pierre cherche un huissier et n'en trouve pas en paradis.

Je cite de mémoire un passage des *Serées* où Bouchet nous parle d'un tableau exposé à Poitiers représentant un avocat qui reçoit d'une main un teston, de l'autre je ne sais plus quoi, probablement un dossier ; il est flanqué d'un apothicaire qui lui administre ce que vous savez. Légende : *Je reçois de toutes mains.* Conclusion : « Et les apothicaires en rioient aussi bien que les advocats. »

*
* *

Quelqu'un pourrait-il me dire où j'ai lu ce quatrain ?

Pour gagner un procès, il faut
Bon avocat, bon juge et bonne cause ;
Encore est-ce peu de chose,
Si bonne chance fait défaut.

Vers 1820, un juge de paix des Deux-Sèvres fit graver ces mots au-dessus de la porte de son prétoire : *Hinc procul lites.* Les enseignements valent mieux que les enseignes ; mais il faut se mettre à la portée de son auditoire et ne pas parler latin quand on s'adresse principalement aux paysans.

A moins cependant qu'on ne veuille entendre quelque réponse mémorable comme celle qui fut faite à Jonzac, vers 1855, dans un bal de souscription où la société était un peu mêlée. Un bachelier frais émoulu, s'approchant d'une jeune ouvrière très jolie, très élégante, mais peu lettrée, lui dit en lui offrant le bras : « Mademoiselle, voulez-vous me permettre de vous prendre sous mon égide ? » Elle répliqua d'un ton courroucé : « Eh ! je ne veux pas monter sur votre échine. »

J'ai entendu raconter dans mon enfance par un camarade

Digitized by Google

originaire du Pas-de-Calais qu'à Aire quatre enseignes se suivant sans interruption formaient cette phrase : *Poulet rôti tiré du four*. Si ce n'est pas vrai, on ne dira pas que ce n'est pas bien trouvé. Avant de proclamer que c'est un conte fait à plaisir, je dois me souvenir qu'étant juge d'instruction, j'ai vu en même temps sous les verroux, dans une maison d'arrêt où les détenus n'étaient pas très nombreux, quatre individus qui se nommaient *Bouillon*, *Petit*, *Poisson*, *Truffé*. A Saintes, rue Eschasseriaux, des soldats du 6e de ligne s'amusant à lire les enseignes ont, avec sept noms qui se suivent, construit cette phrase : PIEROY (*Pie* nom du mari, *roy* nom de la femme) a TROUVÉ 20 (n° de la maison) BOURRICAUD chez MORTREUIL en JUILLET avec un PASQUET pour ODOYER. Si nous trouvons de tels rapprochements sur nos enseignes, notons-les à titre de curiosité. Mais ne nous bornons pas à cataloguer des anecdotes plus ou moins comiques, des inscriptions plus ou moins bizarres, des peintures plus ou moins baroques. Plaignons sans doute ce pauvre Calvet, « horfèvre-orloger » à Cognac, qu'un voyageur de commerce fit lever en plein hiver, par une nuit glaciale et bien étoilée, pour lui montrer son enseigne et lui recommander d'ôter l'*h* d'*orfèvre* pour la mettre à *horloger* (*Bulletin*, IV, 326).

Plaignons aussi ce marchand de nouveautés parisien qu'un autre farceur réveilla sur le coup de minuit, pour lui dire qu'il désirait parler à son associé. « Mais, monsieur, je n'ai pas d'associé ; je suis seul. » — « Ah ! pardon, j'avais lu sur votre enseigne : *Aux deux Magots*. » Quand nous nous serons apitoyés sur ces victimes de la gaieté française, songeons aux choses sérieuses ; étudions, par exemple, les noms propres ; s'ils donnent lieu parfois à des jeux de mots, témoin l'enseigne du tailleur Lemoine : *Ce n'est pas l'habit qui fait le moine, c'est Lemoine qui fait l'habit*, ils ont souvent une plus haute signification. Victor Hugo lisant sur une enseigne belge : « Menendez-Wodon horloger », voyait dans ce nom castillan soudé à un nom flamand l'histoire de la domination de l'Espagne sur les Flandres. De même les Maurin et les Sarrazin nous rappellent le passage des Maures, et d'autres noms patronymiques, comme Esterlin, reportent notre pensée vers la lutte séculaire soutenue par nos ancêtres pour affranchir notre pays de la domination anglaise.

Je ne vais jamais à Cognac sans voir quantité de nouvelles enseignes ; il en est ainsi dans toutes les villes qui progressent. L'ouverture d'une rue ou d'un boulevard, la transformation d'une maison bourgeoise en immeuble industriel, les oscillations de la politique, les révolutions étrangères détruisent beaucoup d'enseignes et en suscitent de nouvelles. Notons particulièrement ces enseignes exotiques que Victor Hugo trouvait à bon droit si curieuses. N'est-ce pas un foudrier allemand, établi à Cognac il y a environ trente ans, qui prit pour enseigne, rue du Champ-de-Mars : *Au grand tonneau de Heidelberg?*

La Rochelle, avec son canton des Flamands, a dû voir de

Digitized by Google

nombreuses enseignes flamandes. Kobylecki, qui fut, vers 1835, le plus ancien relieur de Barbezieux, apposait cette étiquette sur les livres sortant de son atelier : « Kobylecki, polonais, relieur et doreur à Barbezieux. » Polonais ! nous nous en serions peut-être bien douté sans cela. Autrefois, à Bordeaux, un marchand de vêtements confectionnés n'avait pas plus tôt pris pour enseigne : *Au grand Frédéric*, que vite un concurrent s'établissait à sa porte et faisait peindre le portrait de Frédéric avec cette inscription : *Au roi de Prusse;* il y eut procès. Aujourd'hui, Dieu merci, ce n'est pas en pareils termes que la concurrence s'établirait. Attendons-nous à lire aux enseignes de nos magasins : *A la grande Catherine. A l'impératrice de Russie. A Nicolas II.* La mairie de Périgueux, pendant la semaine qui a suivi les fêtes franco-russes du mois d'octobre dernier, a enregistré la naissance de trois filles avec le prénom Olga. L'état civil, lui aussi, a ses enseignes.

*
* *

J'ai noté, à Cognac, le renard peint sur l'enseigne de l'épicier Renard-Medrois. Souvent le rébus ne porte pas sur le nom du commerçant, mais sur la marchandise. On a vu des marchands de bois faire peindre en vert un I gigantesque, ce qui voulait dire : Au grand Hiver; des laitiers prendre pour enseigne un I : A la Laiterie. A Paris, beaucoup de merciers mettaient sur leurs enseignes : A l'Y. Voici une carte adresse de ma collection :

A l'ancien Y grec.

« Chardin, rue Saint-Denis, en face du passage de l'ancien Grand-Cerf, près la rue Grenetat, tient magasin de petit ruband et cordonnet à la reine, pour la broderie de toutes espèces et qualités, à Paris. »

On se demande : Mais quel rapport y a-t-il donc entre le ruban ou le cordonnet et un y? J'ai lu, dans le livre magistral qu'Edouard Fournier a consacré aux enseignes de Paris, qu'autrefois les merciers vendaient des *lie-grègues*, rubans qui servaient à attacher cette partie du vêtement masculin qu'on appelait les grègues. Le grand érudit, auquel rien n'échappait, remarque aussi qu'un Y majuscule ressemble à une culotte renversée. Or, de lie-grègues à l'y, il n'y a que l'épaisseur d'un calembourg. Avait-il franchi l'enceinte de Paris pour s'élancer jusqu'à nous? C'est plus que probable.

Nous n'oublierons pas les enseignes qui mettaient un fonds de commerce sous la protection d'un saint, d'une confrérie ou d'un ordre monastique. Il y avait à Cognac, au faubourg Saint-Jacques, je crois, l'hôtellerie où pendait pour enseigne l'*Image Notre-Dame*, et à Barbezieux l'auberge de *Saint François*.

Quand nous préparerons le chapitre si important des enseignes de la période révolutionnaire, ne craignons pas notre peine ; nous pouvons en être récompensés par de bonnes trou-

Digitized by Google

vailles. Un cabaretier des environs de Paris, qui convoquait ses clients AU RENDEZ-VOUS DES MARINS D'EAU DOUCE, voulut, sous la terreur, se conformer au tutoiement obligatoire, et désormais les buveurs s'assemblèrent AU RENDS-TOI DES MARINS D'EAU DOUCE. L'hôtellerie du GRAND LOUIS, fondée à Cognac sous Louis XIV, et dont je constate encore l'existence au milieu du XVIIIe siècle, aurait-elle été tolérée avec l'enseigne HÔTEL CAPET? Ce n'est guère probable ; tous les noms de saints furent proscrits, avec les souvenirs et emblèmes qui rappelaient la royauté. La *Chasse royale*, à Angoulême; la *Table royale*, à Saintes; le *Dauphin*, à Jarnac; l'*Image Notre-Dame*, à Cognac, devinrent impossibles. Mais, en abordant cette grande époque, ne nous imaginons pas que nous ne trouverons que des idées étroites et des maximes de sectaires niveleurs; nos enseignes furent ouvertes aux idées de progrès nécessaire et de sage liberté, et elles enregistrèrent, avec les noms de nos grands orateurs, la marche victorieuse de nos armées.

Dans nos petites villes, le pinceau des barbouilleurs d'enseignes ne suffisait pas à consigner nos triomphes sur les murs des rues et des places publiques. Un jour que j'assistais à une cérémonie religieuse, dans une tribune de l'église Saint-Léger de Cognac, je vis ce nom magique : Marengo, gravé dans le mur avec la pointe d'un couteau. C'était le temps où l'ancien jésuite Maillard, devenu maître de pension à Cognac, lisait toute chaude à ses élèves une ode sur Marengo, où il s'écriait :

Est bona pars patriæ quam Bonaparte facit.

C'était le temps où Digou tenait, sur la place de l'ancienne halle, cette auberge de l'*Epée nationale*, qui devint, l'opportunisme aidant, l'*Epée impériale* et l'*Epée royale*.

Nous ferons un choix judicieux dans les enseignes politiques, militaires et maritimes, si nombreuses sous la révolution et l'empire. Sous la restauration, nous noterons celles qui furent inspirées par le retour des Bourbons, la guerre d'Espagne, la prise du Trocadéro, la victoire de Navarin et la prise d'Alger ; sous le gouvernement de juillet, nous suivrons les étapes de la conquête de l'Algérie.

Après 1830, les hommes de la révolution et de l'empire eurent un regain de popularité. J'ai lu, dans un journal d'Angoulême, la réclame d'un luthier qui vendait des archets ornés du portrait de Lafayette. Quand Lafayette était sur les archets, tenez pour certain qu'il était sur les enseignes. Et Napoléon, où n'a-t-il pas été représenté, depuis les grands tableaux de batailles jusqu'aux clefs de montre et aux boutons de gilet? Je causais tout dernièrement avec un collectionneur qui possède en plusieurs variétés Napoléon bouteille; il est bien heureux d'avoir trouvé Napoléon fer de rabot, mais bien chagrin d'avoir manqué Napoléon fer à gaufres!

Après avoir décrit les enseignes propres au règne de Louis-Philippe et la résurrection des types et des inscriptions badi-

Digitized by Google

geonnés par la restauration, nous poursuivrons notre enquête en signalant les enseignes curieuses de la révolution de février et du second empire, sur lesquelles tant de gens peuvent nous renseigner pour les avoir vues, et nous continuerons, jusqu'à nos jours, ce travail qui ne devra jamais être abandonné. Quand nos collaborateurs verront s'élever une enseigne qui leur paraîtra susceptible d'avoir un jour un intérêt rétrospectif, ils feront œuvre utile en la publiant dans la *Revue*, de même qu'ils nous annoncent la publication d'une plaquette et l'apparition d'un nouveau journal. Ne nous bornons pas à écrire d'une façon générale l'histoire de nos enseignes; donnons une petite notice à celles qui en vaudront la peine. J'ai entendu dire qu'en 1871 un aubergiste s'est établi dans une commune du canton de Jarnac : AU RETOUR DU SIÈGE DE PARIS. Cette enseigne existe-t-elle encore? a-t-elle une histoire? vaut-elle une notice? Il arrive quelquefois que la réunion de deux fonds de commerce ou bien encore le désir d'ajouter un nom de victoire à l'inscription primitive, modifie le texte d'une enseigne. Exemple : L'HÔTEL DU SOLEIL D'OR ET DE SÉBASTOPOL, que j'ai vu quelque part dans la Dordogne, à Issigeac, je crois. Ces détails sont à noter, ils ont leur intérêt. Dans toutes les séries que nous étudierons, observons le contre-coup des idées, des modes et des événements parisiens sur les enseignes provinciales. Elle est bien curieuse, celle de ce cabaretier d'Angoulême, en 1827 : AU BON VIN DE LA GIRAFE, alors que tout Paris s'entretient de la girafe du Jardin des Plantes et que toutes les modes sont à la girafe.

*
* *

Faisons une large part aux enseignes gastronomiques. Quand nous aurons extrait des manuscrits, des livres, des almanachs, des annuaires, des affiches, des prospectus tout le parfum culinaire que peuvent dégager les enseignes de l'ancien régime et de la révolution ; quand nous aurons salué sous le consulat et l'empire le POULET A LA MARENGO et la VIVANDIÈRE DE LA GRANDE ARMÉE, abordons résolument les enseignes de la restauration.

Et d'abord, quand nous trouverons non loin du BON ROI HENRI, son pendant obligé, LA POULE AU POT, souvenons-nous du quatrain qui lui servit de commentaire dès les premiers jours du règne de Louis XVIII :

Enfin, la poule au pot sera donc bientôt mise,
On doit du moins le présumer ;
Car, depuis deux cents ans qu'elle nous est promise,
On n'a cessé de la plumer.

Après les guerres de l'empire, les bons vivants, avides de plaisirs, se répandirent dans les auberges, les restaurants et les rares cafés de l'époque ; il n'y avait guère alors à Cognac que le café Maisonneuve, grand'rue. Ce fut le temps des bals champêtres, des repas maçonniques, des festins de gardes nationaux. Attendons-nous à des enseignes respirant la gaieté. Comment

Digitized by Google

y aurait-il eu place pour des légendes abstraites, quand « la société des très chers » menait si joyeuse vie à Barbezieux ; quand les vitres des restaurants de Cognac étaient ébranlées par ces couplets d'une verve endiablée qu'un vieillard, dont le souvenir m'est cher, m'a si souvent chantés :

Ne me parlez pas
De l'embarras
Que donne une fortune immense,
Que bien ou mal on amassa ;
Quelques amis, un peu d'aisance,
Folle gaieté, sage dépense,
Parlez-moi de ça, parlez-moi de ça.

Ne me parlez pas
De ces combats
Où s'égorgent deux adversaires,
Qu'un seul mot souvent provoqua ;
Mais des querelles passagères,
Qui se vident à coups de verres,
Parlez-moi de ça, parlez-moi de ça.

Ne me parlez pas
De ces repas
Où l'on sert des mets que d'avance
Sur les fourneaux la nuit glaça ;
Mais de ces joyeuses bombances
Où fillettes, flacons, tout danse,
Parlez-moi de ça, parlez-moi de ça.

Ne me parlez pas
De ces appas
Que l'artifice dénature
Et que Plutus seul caressa ;
Mais de ces traits sans imposture
Dont quinze ans font seuls la parure,
Parlez-moi de ça, parlez-moi de ça.

Ne me parlez pas
De ces prélats
Qui ne disent que patenôtres,
Grondant par ci, grondant par là ;
Mais de ces abbés bons apôtres,
Bernis, Chaulieu, La Fare et autres,
Parlez-moi de ça, parlez-moi de ça.

Ne me parlez pas
De ces trépas
Qu'un mauvais docteur vous attire
Par les juleps qu'il vous versa ;
Mais, après cent ans de délire,
Faut-il enfin mourir de rire,
Parlez-moi de ça, parlez-moi de ça.

Pendant que le sexe fort était en proie à cette joie exubérante, on dansait dans les réunions féminines, sur un air entraînant, une ronde qui doit avoir été imprimée quelque part, et dont je n'ai retenu que ce couplet :

Digitized by Google

Si dans mes yeux le courroux brille,
Ce n'est pas sans raison, ma foi !
On ne fait pas danser ma fille,
On ne dînera plus chez moi.

Les vétérans de la révolution et de l'empire se réunissaient rue d'Angoulême, à la *Jambe de bois*, chez Dognon, et causaient avec le mutilé de Waterloo de leurs promenades à travers l'Europe, au pas de course, pendant vingt-trois ans. De quels récits n'auraient-ils pas régalé ceux qui auraient eu le bon esprit de les interroger et de noter leurs anecdotes, quand il en était encore temps !

« Au moment où je fais cette moralité », je me reproche amèrement de ne pas avoir demandé aux vieillards de mon temps un catalogue anecdotique des enseignes de Cognac de 1789 à 1848. Drouneau, le soldat de Jemmapes, mort nonagénaire, que tout Cognac a connu sous le surnom du père Lafayette, et bien d'autres m'auraient nommé sans hésitation cette auberge de la rue de l'Ile d'or devant laquelle Junot, harassé de fatigue, s'assit sur une botte de paille lorsqu'il traversa Cognac en novembre 1808, après la capitulation de Cintra, allant à Angoulême, à la rencontre de Napoléon parti de Paris pour le camp de Bayonne ; ils m'auraient raconté par le menu les incidents du passage du duc d'Abrantès. Bien des faits intéressants resteront toujours ignorés, parce que les jeunes gens ne causent pas assez avec les vieillards et ne tiennent pas note de leurs conversations.

Il y avait à Cognac, vers 1825, un ancien ouvrier bijoutier, nommé, je crois, Letourneau, qui avait travaillé chez Boëhmer et Bossange, joailliers de la couronne, et racontait bien des détails curieux sur l'affaire du collier de la reine. Il eut sans doute volontiers consenti à rédiger une note sur ce célèbre épisode de notre histoire ; mais quelqu'un a-t-il songé à la lui demander ?

Une dame, morte à Jonzac, dans un âge très avancé, savait beaucoup de choses sur la révolution et se plaisait à raconter ses entretiens avec les Girondins. C'est probablement tout ce que nous en saurons.

*
* *

Nulle part Bacchus ne fut plus en faveur qu'au milieu de nos vignobles charentais pendant les longues années de paix qui suivirent les traités de 1815. Il règne en maître sur les enseignes, cela va sans dire. La *Revue*, XVI, 308, a déjà cité plusieurs enseignes bachiques ; on se représente les buveurs, l'œil vif et le pied leste, traversant le vieux pont de Cognac et se dirigeant vers cette auberge de Camus, où Bacchus leur sourit de loin, à cheval sur un tonneau. Que de fois ne verrions-nous pas le dieu du vin présidant aux festins, si tant d'enseignes n'avaient pas été détruites et tant de vaisselle cassée ! Il ne suffisait pas de faire ripaille ; il fallait encore manger dans des assiettes et boire dans des pichets « analogues à la circonstance », comme on disait

Digitized by Google

vingt ans auparavant. Nous voyons souvent cette devise courte et bonne : *Vive Bacchus !* sur les gourdes de ce temps-là. Nous connaissons aussi cette inscription plus laconique encore, mais bien suggestive, pour parler le langage à la mode : *Boy* s'étalant sur ces petits barils de faïence qui sont en train de devenir bien rares. Un sieur Fradon habitant à proximité d'un bon crû charentais veut donner à son vin un récipient digne de lui et commande à un faïencier un pichet qui est entré dans ma collection. Comme le rat de La Fontaine, il a perdu sa queue à la bataille ; mais l'inscription est intacte et la voici dans une orthographe à rendre jaloux tous les peintres d'enseignes :

Je me nomme pot à 6, mai je sairs à mettre du vin ; je suis un à my des buveurs, quand je suis plain du jus de Baqus.

Jean FRADON.

La déesse de l'amour est proche voisine du dieu du vin ; voici une assiette où je lis :

C'est une double gloire
D'aimer et de bien boire.

Les buveurs levaient la séance en tirant de leurs bourses de cuir les écus de six livres et les pièces de trente et de quinze sous qui avaient encore cours ; à l'auberge on payait à la fin de la vacation. Ce n'était pas comme chez ce perruquier qui, en 1780, mettait sous le nez de ses clients un plat à barbe où je lis, toujours dans une orthographe fantaisiste : *Payé le mois est fini.*

(A suivre). Jules PELLISSON.

REVUE DES LIVRES

I

ADÉMAR DE CHABANNES.

Il s'appelait Adémar de Chabannais jusqu'à ce qu'Eusèbe Castaigne, en 1850, *Dissertation sur le lieu de naissance et la famille du chroniqueur Adémar*, eut prouvé qu'il était né, comme il le dit lui-même, « Campanense juxta castellum Potentiam », c'est-à-dire à Chabannes, domaine situé à trois lieues de Château-Ponsat, dans l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne). Arrière-petit-neveu de l'évêque de Limoges, Turpin d'Aubusson, Adémar fut, tout enfant, donné au monastère de Saint-Cybard d'Angoulême. Ses oncles paternels le firent venir à Saint-Martial de Limoges où en particulier Roger, le chantre, lui inspira le goût des lettres et l'amour profond du patron de l'abbaye. C'est là qu'il prit ce zèle ardent pour développer le culte de saint Martial et l'idée de prouver que le saint avait été un des 72 disciples du Christ. Revenu à Angoulême où la

Digitized by Google

prêtrise lui fut conférée, il passa sa vie à composer des livres et à copier des manuscrits, à prêcher les gloires de l'apôtre de l'Aquitaine.

M. Léopold Delisle a publié, l'an dernier, dans le tome XXXVe, 1re partie, p. 241, des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque nationale*, une *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, analyse qui dispense presque de recourir aux manuscrits eux-mêmes déposés à Paris d'abord, puis à la bibliothèque royale de Berlin et à celle de l'université de Leyde; en effet, il y a un soin extrême à n'omettre aucun des faits qui peuvent importer à l'histoire. L'illustre savant décrit dix manuscrits et les apprécie. Il signale et reproduit plusieurs documents curieux; des héliogravures nombreuses ajoutent à l'importance de ce grand travail. Enfin, M. Jules Chavanon, archiviste du département de la Sarthe, vient d'éditer (Paris, Picard, 1897, in-8°, 41-235 pages) dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, la *Chronique publiée d'après les manuscrits*, qui n'avait été jusqu'ici imprimée que par fragments.

M. Chavanon a distingué par des caractères typographiques différents les parties originales empruntées par Adémar à des auteurs plus anciens. Il a donnéles variantes des divers manuscrits. Une table alphabétique des noms de villes et de personnes en latin et en français; une préface, où sont exposés et la vie du personnage et la valeur de son œuvre et les divers manuscrits et éditions, complètent heureusement ce livre. Nous y signalons un sommaire qui facilitera bien les recherches et aidera ceux qui n'auraient pas le temps ou les moyens de lire ce latin du XIe siècle.

Adémar commence son récit à la guerre de Troie et à la fuite d'Enée en Italie. La lutte des Francs contre les Romains, leur établissement sur les bords du Rhin, Clovis, son mariage avec Clotilde, etc., sont de l'histoire générale. Les événements d'Aquitaine sont l'objet de plus de soins. Voici la consécration de saint Cybard d'Angoulême par saint Germain et saint Grégoire, la mort de Sigebert à Saint-Amand de Boixe, Charles Martel vainqueur à Poitiers (732), soumission de la Gascogne par Pépin (820), destruction de l'île de Noirmoutiers par les Normands (830), mort de Seguin, comte de Bordeaux et de Saintes, tué par les Normands qui brûlent Saintes (845); concile à Limoges, ravages des Normands en Aquitaine, dévastation de Saint-Cybard (863); mort d'Emenon, frère de Turpion, comte d'Angoulême, luttant contre Landry, comte de Saintes (866); restauration des murs d'Angoulême par Alduin; transfert dans cette ville du bois de la croix conservé à Charroux; donations à Saint-Cybard et à Saint-Martial; Odon, abbé de Cluny; saint Mayeul et saint Odilon; peste de Limoges (994); miracle au tombeau de saint Cybard; démêlés des comtes et des évêques; découverte du chef de saint Jean-Baptiste transporté à Saint-Jean d'Angély; Renaud, abbé de Saint-Jean d'Angély; Foulques Nerra, comte d'Anjou,

Digitized by Google

enferme Herbert, comte du Mans, dans le capitole de Saintes (1029); incendie de Saintes, etc. (1)

Grâce à M. Chavanon, nous avons donc enfin une édition complète, définitive de l'auteur d'une chronique, qui, s'il n'est pas sans défaut, s'il est crédule, mal informé des événements extérieurs, nous donne pourtant une foule de renseignements exacts sur les faits de la région. L. A.

P.-S. — Notre confrère, M. Picard, éditeur à Paris, rue Bonaparte, 82, veut bien, en raison de l'intérêt local que nous offre la chronique d'Adémar, laisser aux membres de la société des *Archives* à 4 fr. 50, au lieu de 6 fr. 50, le volume de M. Chavanon.

—

II

JEANNE D'ALBRET ET LA GUERRE CIVILE. (2)

C'est le troisième drame de la trilogie. *Le mariage de Jeanne d'Albret* (Ier volume) nous présentait l'histoire de la princesse de Navarre; *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* (4 volumes) nous peignait la femme et l'épouse, avec son grand caractère et sa fermeté au milieu des commotions de la guerre et des agitations. Enfin, *Jeanne d'Albret et la guerre civile* (2 volumes) nous fera voir la mère développant en faveur de son fils les qualités dont elle avait le germe, la reine, le chef de parti, une princesse qui n'avait de femme que le sexe. « Devenue par son veuvage maîtresse de ses destinées, Jeanne d'Albret prend une telle importance que les événements grondent autour d'elle; son histoire est l'histoire du règne de Charles IX. Malheureusement l'année 1562 inaugure une période dont les excès ternissent de quelques ombres la mémoire de la reine de Navarre. M. le baron de Ruble ne dissimule pas les méfaits de son héroïne; c'est de l'impartialité; mais il juge à propos de la mettre dans son cadre et de la comparer aux souverains ses contemporains, Charles IX, Philippe II, Elisabeth, tous les princes régnant en Italie et en Allemagne, les gouvernements républicains de Suisse ou des Pays-Bas. Que d'échafauds élevés par la réforme triomphante ou contre elle! »

Cueillons donc dans cet important volume, si plein de détails et de faits nouveaux, quelques incidents qui touchent plus directement nos provinces.

---

(1) Dans le manuscrit de Berlin est un sermon sur les dogmes de l'église catholique qui contient l'éloge de saint Martial, par suite les légendes relatives au succès de sa prédication et à la fondation des églises de Bordeaux, de Saintes et de Poitiers : « Prima ecclesia Burdegalensis in honore Andreæ apostoli consecrata est, et sic illa quæ prima ab initio fuerat a memoria civium oblitterata est. Prima quoque antiqua sedes santonicensis urbis, non in honore sancti Petri apostoli, sicut nunc est, sed in honore sancti Stephani protomartyris ab initio fuit. Sedes Pictavensis semper in honore sancti Petri extitit. »

(2) *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, par le baron de Ruble, membre de l'institut. Paris, Paul et Guillemin, 1897, in-8°, v-475 pages.

Digitized by Google

La Saintonge, l'Angoumois, le Poitou ne faisaient partie que depuis peu du gouvernement du roi de Navarre; mais la maison d'Albret y était influente par la riche maison de Pons. La Saintonge et les îles de Marennes avaient reçu de bonne heure les semences de la réforme. Charles de Coucis de Burie, qui y fut envoyé dès le commencement du règne de François II, mit les ministres en fuite, proclama les édits et crut avoir anéanti les églises (1559); il eut à peine le dos tourné que le ministre La Fontaine réunit ses fidèles. Le roi ordonna de châtier « tels Gallois qui, au lieu de prescher l'évangile, ne font qu'exciter à toute sédition et soubslévation. » Il faut, ajoutait le duc de Guise, « que vous les faciez si bien chastier que les bons qui y sont soyent asseurés et délivrés de telles canailles. » Page 122. La lettre n'était pas arrivée à son adresse que François II était mort, et Burie, toujours politique, se gardait à carreau. Les ministres reprirent leurs prêches, et pendant l'année 1561 « l'histoire de la sénéchaussée n'est que le récit des dévastations des églises catholiques. » A Saint-Just, le jour de pâques, les réformés se mettent à sonner les cloches pour appeler leurs coreligionnaires à l'église ; les catholiques s'y opposent. Bagarre. Un des principaux papistes, Jean Arquesson — Etait-ce le père de Jean Arquesson, poète et huguenot? Voir *Pierre Arquesson*, par M. de La Morinerie, *Revue de Saintonge*, VIII, 211 — fut assommé à « grands coups de chandelier et d'ung bénistier de pierre », dont il mourut le lendemain. Théodore de Bèze raconte que c'est la violence de l'émotion qui lui valut le lendemain un décès par apoplexie. Les coups y étaient peut-être bien pour quelque chose. Le 8 juin, Guy Chabot de Jarnac écrivait à la reine que les habitants de certaines villes se querellent « jusqu'à s'entre-tuer, où les officiers du roy ne peuvent ou ne veulent mettre ordre. » A Niort, les séditieux ont arrêté un convoi funèbre pour enterrer le cadavre à la mode de Genève. A Poitiers, un augustin défroqué prêche chaque jour devant une foule immense. A la fin de septembre, les réformés s'emparent du couvent et de l'église des jacobins, puis du couvent des augustins. Les officiers du roi, trop faibles ou pusillanimes, laissaient commettre toutes les violences.

Blaise de Monluc, de la noble race de Montesquiou, guerrier éprouvé par sa bravoure, fut, pour avoir chassé les ministres d'Agen, assiégé au château d'Estillac par une bande de 600 hommes, « qui préludait à la guerre civile par le pillage des campagnes » ; ce qui ne contribua pas à le rendre favorable aux huguenots. Envoyé en Guyenne au mois de janvier 1561, il « n'entend autre chose, de nuict à autre, sinon les bruslemens et saccagemens d'église. » Il châtie les factieux de Layrolle et de Sévignac qui ont dévasté l'église et tué le curé, et s'associe aux mesures édictées par Burie à Agen, « frappé des tendances de la réforme qui mettaient en péril l'idéal de gouvernement, d'ordre et de paix. » Un gentilhomme, cité en témoignage, raconte qu'il avait reproché aux séditieux leurs pillages au nom

Digitized by Google

du roi. « Quel roy? avaient répondu les accusés. Nous sommes les roys, nous. Estuila que vous dites est un petit reyot de merde. Nous lui donnerons des verges. »

Guerre civile, c'est pillages, massacres, ruines ; et, sous prétexte de religion, toutes les mauvaises passions déchaînées. Quelle lamentable série de crimes effroyables! Monluc sévit avec fureur ; au commencement, il était à peu près indifférent ; mais les violences des protestants l'irritent ; il sera sans miséricorde. Aussi bien les réformés lui fournissent à chaque instant des occasions ; d'opprimés ils deviennent oppresseurs, et leur intolérance n'a plus de bornes. A Pouzauges, le curé ne put obtenir la permission de dire la messe dans sa propre église, même le jour de pâques. Symphorien de Durfort-Duras, chef des huguenots, rivalise de cruautés avec Monluc. Les habitants de Lauzerte, petite ville du Quercy, furent passés au fil de l'épée ; 180 prêtres qui s'y étaient réfugiés furent égorgés. Le greffier du lieu compte 567 cadavres. Caylus s'était rendu par composition ; en dépit du traité, les soldats massacrèrent 250 personnes d'abord, et auraient tué tout le monde sans un ordre de Duras, qui défendit d'égorger personne, sauf les prêtres au nombre de 120. Du Bourdet, qui allait au secours de Duras, prit Pons, près de Saintes, Saint-Astier où il fit tuer 12 prêtres, Lalinde qui fut fort maltraité, puis, avec Duras, rasa de fond en comble le célèbre pèlerinage de Roc-Amadour.

Que de faits et que de noms à citer dans ce volume ! Burie y figure à chaque page, et La Rochefoucauld, qui occupa Saintes et Saint-Jean d'Angély, et La Trémoille, et François Bremond d'Ars, qui commandait à Lectoure, lorsque la place (2 octobre 1562) se rendit à Monluc. Citons la campagne de Montpensier en Saintonge (1562), avec les prises de Saint-Jean, Talmont, La Rochelle, Taillebourg, Cognac, etc. A la fin du volume est une foule de lettres inédites.

Signalerai-je quelques lapsus? *Martha*, pour *Matha* ; La Rochefoucauld-*Martron*, pour *Marthon*. Page 278, je lis : « L'exécution de Poitiers servit d'avertissement à la province. Les habitants de Saint-Séverin offrirent leur soumission. » En note : « La ville de Saint-Séverin ou Saint-Seurin appartenait à un seigneur, Gabriel de La Mothe, qui avait épousé la nièce de Burie. Cette circonstance avait préservé la ville des horreurs de la guerre. A Saint-Seurin vivait un chroniqueur, nommé Frèrejean, qui a laissé un récit, encore inédit, de la guerre civile en 1562. Voyez Gaullieur, *Histoire de la réformation à Bordeaux*, t. 1er, p. 481. »

M. de Ruble est-il bien sûr de cette identification ? Saint-Seurin d'Uzet, sur les bords de la Gironde, est assez loin de Poitiers ; c'est une commune de 500 âmes qui ne mérite guère le nom de ville. Le château seul avait quelque importance. Le seigneur, Gabriel de La Mothe-Fouqué, époux de Suzanne Bouchard d'Aubeterre, *petite-nièce* de Burie, s'était fait huguenot, lui et sa femme.

Digitized by Google

Quant à Jean Frèrejean, dont le pasteur Crottet fait « le *frère* Jean » (voir *Bernard Palissy*, page 176), c'est Gaullieur qui lui fit « entreprendre l'œuvre méritoire d'écrire l'histoire de la fondation des églises qui l'entouraient. Son manuscrit, écrit-il, conservé précieusement jadis au château d'Usson, doit exister encore. » Ce manuscrit, d'où, nous dit Crottet, « nous tirons une partie de ces faits », semble n'avoir été que des notes sur ce qui lui était arrivé. En tous cas, il n'existe plus ; il y a trente ans, je l'ai cherché à Usson en vain, et je ne crois pas que M. William Augereau, en transportant le château lui-même d'Echebrune à Pons, ait trouvé cette précieuse histoire. Il faudrait plutôt fouiller dans l'héritage du pasteur Crottet, mort à Yverdon en 1864.

—

III

DERCIE (1)

Dercie n'est pas un nom fameux dans l'histoire, et les fastes locaux ne l'ont guère retenu.

C'était une paroisse de l'archiprêtré de Marennes, l'auteur dit de Corme-Royal, prieuré-cure de Saint-Pierre-ès-liens, valant 800 livres, à la collation du prieur de Sainte-Gemme, qui en avait pourvu, en 1787, Pierre-Joseph Hillairet, devenu curé intrus de Saint-André de Lidon, où il est mort. La seigneurie de Dercie relevait du château de Mornac, avec Monsanson, L'Eguille et Brie, et avait comme elles le droit de moyenne et basse justice ; le seigneur de Mornac était haut justicier. Les droits seigneuriaux ne s'élevaient, en 1691, qu'à 570 livres, d'après le mémoire de l'intendant Begon. Le premier seigneur de Dercie qu'on connaisse est Benoit de Dercie (XIIe siècle), témoin d'un bail entre Robert, prieur de Saint-Nicolas de Mornac, et Hélie, fils de Jean Martin. (*Archives historiques de Saintonge*, tome XIX, 36.) La série régulière commence au XVe siècle, avec les Burlé. Bertrande de Burlé, dame de Dercie, de Ribérou, du Chay et de Saujon, apporta la terre à son mari, Denis de Campet, dont le fils, Samuel-Eusèbe de Campet, baron de Saujon, et le petit-fils, César-Louis, jouèrent un rôle important au XVIIe siècle, sans compter Mlle de Saujon, ce qui fait que le conseil municipal de Saujon, mû par un bon sentiment et voulant honorer les hommes illustres de cette famille, a donné à une rue le nom d'un Pierre Campet de Saujon, qui n'a jamais existé, encore qu'on l'ait averti de son erreur. (Voir *Revue*, XIII, 121 ; XIV, 253 et 333.)

---

(1) *Monographie du château de Dercie* (*Charente-Inférieure*), propriété de M. Junien Sorin, par M. l'abbé C. Gelézeau, curé de Saint-Sornin, membre de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, avec illustrations de M. Antoine Duplais des Touches, membre de la même société. En vente chez l'auteur, au prix de 2 francs. La Rochelle, imprimerie rochelaise O. Pic, 1897, in-12, 63 pages. Nous reproduisons 4 des dessins de cet opuscule.

Digitized by Google

Les Saint-Légier possédèrent aussi Dercie. Jacques ou Jacob de Saint-Légier, fils de René et de Péronne de Pradel, enseigne de la compagnie de La Trémoille, eut Dercie par son contrat de mariage (21 novembre 1579) avec Marthe de Burlé. Le fils aîné, René de Saint-Légier, seigneur de Dercie, du Fief, de Boisrond en partie et de La Sausaie, qui commandait, en 1612, le château de Taillebourg pour le duc de Rohan, épousa Marie d'Angliers, dont la fille, Claude de Saint-Légier, mariée à René de Saint-Matthieu, seigneur de Soulignac et de Gibran, apporta à son mari la terre de Dercie. On lit sur le linteau d'une porte :

MARIE DANGLIERS V. DE RENÉ DE SAINCT LEGIER MA FAICT CETTE ANNEE 1614.

C'est par le mariage (12 mai 1659) d'une fille de René de Saint-Matthieu avec Joachim Guinot, seigneur de Tesson, que Dercie passa à la famille des Guinot.

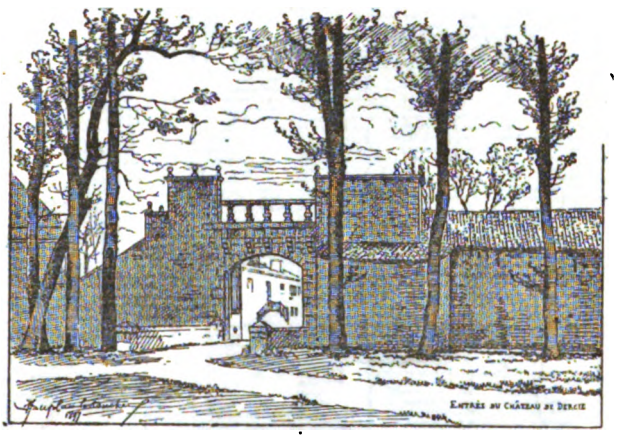

François Guinot, écuyer, seigneur de Dercie, épousa, le 6 juin 1655, Hippolyte Desmier, fille de Louis Desmier, écuyer, seigneur de Chastenet, Beauregard et Saint-Simon de Pellouaille, et plus tard femme (13 juin 1668) d'Antoine Guinot, seigneur de Boisrond. Il eut un fils, Louis, tenu sur les fonts de baptême, à Tesson, le 2 février 1657, par Louis Desmier, écuyer, seigneur de Chastenet, et par Charlotte de Bremond, dame de Tesson, Moraigne et autres lieux, qui est décédée à 80 ans, le 21 mars 1671, et fut inhumée en l'église de Tesson. Le frère d'Hippolyte, François-Alexandre Desmier de Saint-Simon, épousa, en 1651, Marie d'Archiac, dont vinrent quatre enfants, entre autres Louis-François Desmier d'Archiac, marquis de Saint-Simon, marié, le 19 mars 1707, à Marie Ferrand de Saint-Dizant, veuve d'Antoine Guinot, seigneur de Monconseil.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de signaler quelques uns

Digitized by Google

des seigneurs de Dercie et de ces Desmier ; la généalogie nous a paru quelque peu embrouillée.

De Louis-François Desmier d'Archiac et de Marie Ferrand vinrent cinq enfants. L'aîné, Etienne-Louis Desmier d'Archiac, né à Tesson le 16 décembre 1713, fut baptisé le 19, ayant pour parrain Etienne Ferrand, écuyer, seigneur de Saint-Dizant,

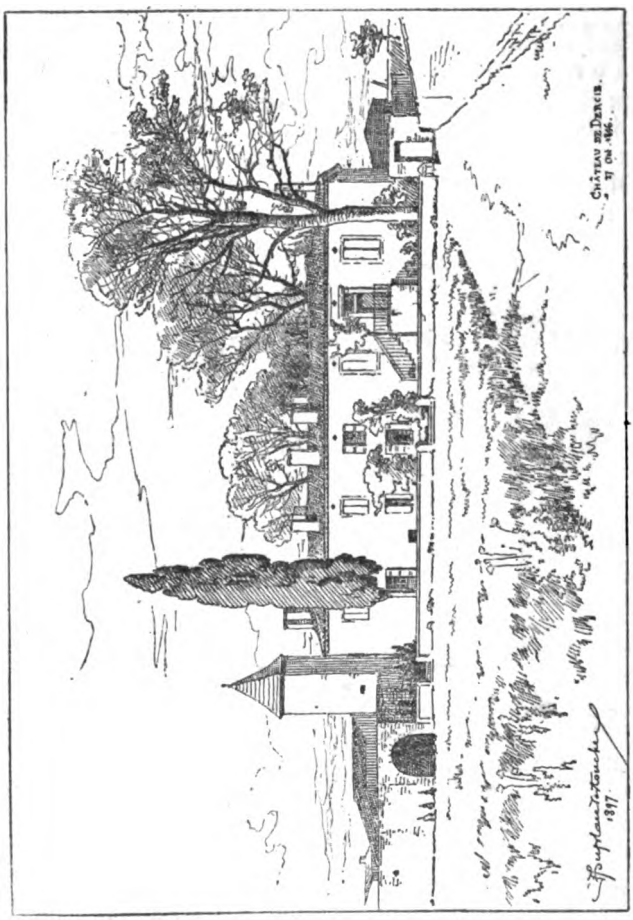

Château de Dercie

conseiller du roi en ses conseils, intendant et contrôleur général de la chambre du roi, son oncle, et pour marraine Louise-Marguerite de La Chapelle, femme d'Abraham Isle, écuyer, seigneur de Revachère, et en présence de Pierre Ferrand, docteur en théologie, prieur de Saint-Martin de Lary ; il fut lieutenant général, gouverneur de Besançon, et est mort en 1798. Il eut de Jeanne-Claude Hudelot de Pressigny cinq enfants, dont l'aîné,

Digitized by Google

Jean-Etienne-Arnolphe, fut l'aïeul de notre confrère, Jean-Etienne-Louis-Marie-Cyrus, comte d'Archiac, chevalier de la légion d'honneur, ancien officier des guides de la garde, marié à Mlle Aglaé de Grammont-Lesparre ; et la troisième fille fut Jeanne-Louise-Françoise, comtesse de Saint-Amarand, née à Saintes, morte sur l'échafaud révolutionnaire le 17 juin 1794, avec son fils, sa fille et son gendre, dans la fameuse journée des chemises rouges.

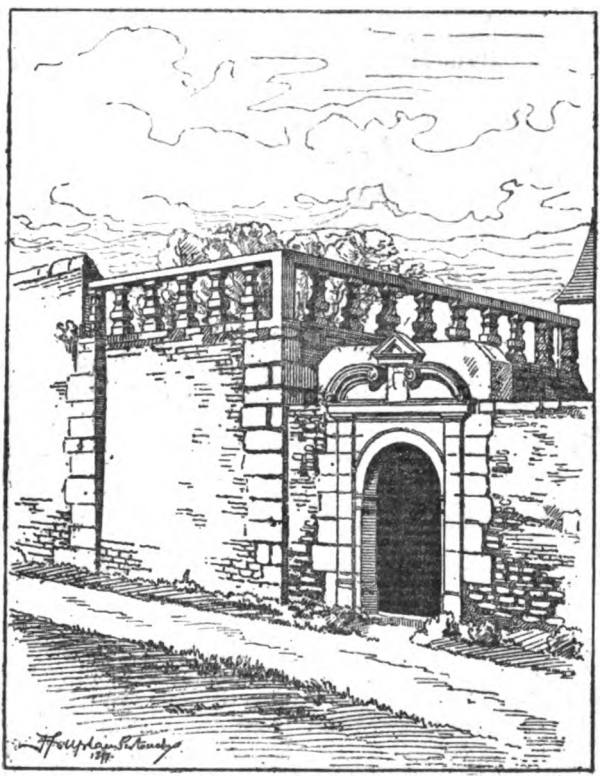

Porte et terrasse.

Et à ce propos M. l'abbé Gelézeau écrit, page 58 : « Une des sœurs de l'ex-seigneur de Dercie, Rose-Julie, serait l'héroïne de Sainte-Amaranthe. Les *Archives* font naître cette dernière en 1751, à Saintes, de Marie-Louis-Etienne Dexmier de Saint-Simon et de Claudine-Jacqueline Hudelotte de Précigny. D'autre part, les registres paroissiaux de Dercie donnent, à la date du 7 août 1757, la naissance, au logis de Dercie, de Rose-Julie, fille de Jean Dexmier d'Archiac et de Marthe Guinot. Et celle-ci ne serait-elle pas plutôt Mme de Saint-Amaranthe. » Ailleurs

Digitized by Google

l'auteur, page 46, nomme « Mme de Sainte-Amaranthe, maîtresse de Saint-Just. »

D'abord, c'est sa fille Mlle de Saint-Amarand, qu'on a donnée à Saint-Just. L'historien de Saint-Just, Edmond Thierry (*Saint-Just et la terreur*, 1852, 2 vol. in-18) ne croit pas à cette passion partagée, puisque ce serait la résistance de la jeune femme qui aurait causé l'envoi à l'échafaud de toute sa famille. Il a paru en 1852, dans le feuilleton de l'*Assemblée nationale*, un roman signé « Le vicomte de Xainctes », *Le dernier amour de Saint-Just*, qui n'est qu'un roman ; on l'attribuait au vicomte d'Archiac, membre de l'institut en 1857.

Quant à l'identité de Mme de Sainte-Amaranthe, elle est parfaite-

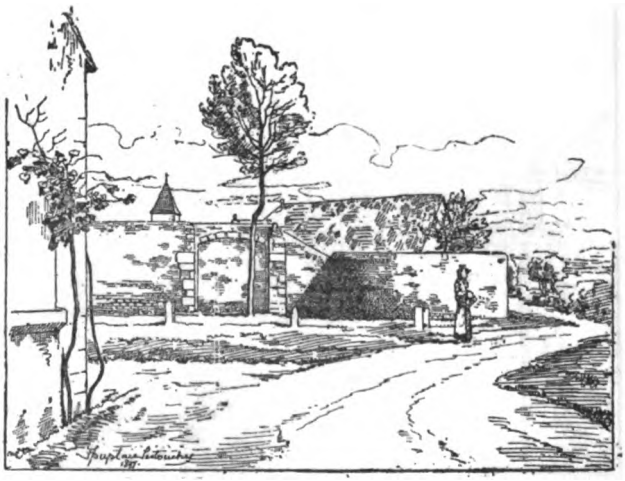

Bastion.

ment établie. Son nom était *Saint-Amarand:* car elle avait épousé, le 21 août 1771, François-Louis-Barthélemy Davasse de Saint-Amarand, et les *Archives*, VII, 437, ont raison de la faire naître à Saintes en 1751. Rose-Julie Desmier, fille de Marthe Guinot et épouse de La Rochetolay, ne ressemble pas à Mme de Saint-Amarand.

Le second fils de Louis-François Dexmier d'Archiac et de Marguerite Ferrand de Saint-Dizant, Jean-Louis, comte de Saint-Simon, seigneur de Dercie, né à Saintes (1714), fut tenu sur les fonts par Jean Desmier d'Archiac, son oncle, et par Marguerite de Guérin, veuve de Daniel Ferrand, écuyer, seigneur de Saint-Dizant, grand secrétaire de la chancellerie, maison et couronne de France ; il fut lieutenant général des armées du roi. Par contrat de Lefranc, notaire au Gua, il épousa (14 février 1745) Marthe Guinot de Dercie, décédée le 3 octobre 1764, à l'âge de 40 ans, et inhumée dans la chapelle du logis, et mourut à Saintes

Digitized by Google

le 6 décembre 1788, à 74 ans, ayant eu : 1° Michel-Jean-Pierre, seigneur de Dercie, né audit lieu le 29 septembre 1753, mort à l'armée des princes, laissant d'Eulalie-Charlotte Mauduit de Kerlivio, Léon-Armand, né à Pons en 1797, capitaine de hussards, tué en duel l'an 1818 ; 2° Etienne-Louis-Marie, né à Dercie le 31 mai 1761, chef d'escadron, dont le fils Etienne-Jules-Adolphe, vicomte d'Archiac, né à Reims en 1801, élève de l'école militaire, membre de l'institut, célèbre minéralogiste, est décédé sans postérité en 1868 ; 3° Louis-Jean, né à Dercie le 29 septembre 1764 ; 4° Rose-Julie, née le 7 août 1757, mariée en 1782 à Emmanuel Horric de La Rochetolay ; 5° Louise-Julie-Marthe, née le 6 mars 1751 ; 6° Marguerite-Charlotte, née le 17 janvier 1760.

Je ne veux pas refaire la liste des possesseurs de Dercie ni son histoire jusqu'au possesseur actuel, depuis 1892, M. Sorin, né à Blanzac, qui « a montré, dans l'exploitation de ses diverses propriétés, de véritables talents, en faisant l'application pour ses terrains des nouvelles méthodes », et « la plus scrupuleuse exactitude » à restaurer « le château, l'enceinte et la terrasse sur les anciennes données, autant que les circonstances le permettaient. » Je me borne à appeler l'attention sur cet opuscule. Trois de nos confrères se sont associés : l'un a apporté ses renseignements, le fruit de ses recherches consciencieuses; l'autre a dessiné avec son talent très fin les parties intéressantes du monument ; le troisième, enfin, a édité l'ouvrage qui sera pour lui un très agréable souvenir. Heureux ceux qui savent faire servir leur fortune à l'art!

Qui est-ce qui a des châteaux à décrire et à illustrer?

L. A.

—

IV

LA TRADITION EN POITOU ET EN CHARENTE

Le titre n'est peut-être pas d'une clarté aveuglante; mais le sous-titre l'explique et le développe : *Art populaire. Ethnographie. Folk-Lore. Hagiographie. Histoire.* C'est la « société d'ethnographie nationale et d'art populaire » qui l'a créé, et le congrès de Niort en 1896 qui l'a montré en actes. L'idée de M. Gustave Boucher était excellente, et il l'a exposée dans une fort belle page à la Sorbonne, le 24 mars 1895 : tout simplement revenir aux traditions françaises dont le XVI° siècle, l'art païen, l'absolutisme de Louis XIV nous ont éloignés ; rattacher au sol natal tous ceux que poussent vers la ville l'espoir d'une vie meilleure, l'ambition du fonctionnarisme, le dédain du travail manuel, du commerce de l'aïeul; pour cela, faire aimer — ce qui veut dire faire connaître — les mœurs, les coutumes, les idées, la vie en un mot des aïeux. Il faut, en effet, partir de ce point que nos pères n'étaient pas plus bêtes que nous, et que, s'ils faisaient ainsi, c'est qu'ils avaient leurs raisons. Cet aveu est pénible : l'homme

Digitized by Google

est naturellement porté à se croire plus intelligent que les autres, et l'enfant, dès qu'il peut lire et écouter, est imbu de cet orgueil qu'il en sait plus que ses parents; que les temps avant le XIXe siècle n'étaient qu'abrutissement; que le suffrage universel, par exemple, qui existait jadis à la commune en tout et pour tout, ne doit plus être bon, depuis qu'on l'a réinventé en 1848, qu'à changer tous les dix ans de gouvernement et de ministres tous les six mois. Fait à remarquer! Un ministre de l'instruction publique a osé publiquement préconiser le retour aux universités régionales, telles qu'elles existaient au moyen âge. Et à ceux que pouvait étonner l'éloge officiel de ce moyen âge tant calomnié, M. Leygues répliquait crânement: « N'ayons pas peur des vieilles nouveautés qu'a connues le XIIIe siècle : la démocratie est la saison des audaces. »

Il y a bien d'autres « vieilles nouveautés » auxquelles il nous faudrait revenir. « La renaissance du paganisme nous a fait rétrograder de plusieurs siècles; au régime démocratique de saint Louis, elle a substitué le régime césarien de Louis XIV et la centralisation qui est la conséquence du césarisme... Le peuple ne ressentit plus devant les nymphes, les dianes, les amours de la renaissance et du XVIIe siècle, l'émotion qui le poignait autrefois devant la représentation sincère de personnages qu'il avait connus, aimés ou haïs; il ne voulut plus reconnaître ses rois dans ces empereurs romains à perruque; il se détourna de ces choses mortes et glacées... Au moyen âge, au contraire, chacun était artiste. Le peuple de chaque ville, grande ou petite, édifiait à son usage des palais comme aucun roi n'en habita jamais. » C'était lui-même qui créait ses jeux et ses fêtes. Il n'aurait jamais eu l'idée de faire, à grands frais, venir un entrepreneur d'amusements publics pour lui procurer des divertissements. « L'église, écrit Michelet, l'historien qui, certes, a le mieux compris et vanté le moyen âge, l'église était le vrai domicile du peuple. La maison de l'homme, cette misérable masure où il revenait le soir, n'était qu'un abri momentané. Il n'y avait, à vrai dire, qu'une maison, la maison de Dieu... La vie sociale s'y était réfugiée tout entière. L'homme y priait, la commune y délibérait; la cloche était la voix de la cité; elle appelait aux travaux des champs, aux affaires civiles, quelquefois aux batailles de la liberté. » Aussi tous voulaient contribuer à la parure de la maison commune : sculpteurs, peintres, verriers, imagiers, émailleurs, tapissiers, poètes et dramaturges. C'était vraiment la maison de tous, parce que tous l'avaient construite et ornée. On se sentait bien chez soi. Le poème de pierre se développait pour tous; tous les épisodes sur les chapiteaux, dans les verrières, sur les murs étaient compris de chacun et les chants, pieux ou satiriques, les répétaient en liberté.

Et la théorie s'est fait œuvre. Un congrès — c'est toujours par un congrès que cela commence — a été organisé en Poitou, une de nos provinces où se sont conservées plus vivaces

Digitized by Google

les anciennes mœurs. On sait que, pendant un mois, la ville de Niort a été l'heureux théâtre d'un essai qui a parfaitement réussi : expositions multiples de tout ce qui pouvait rappeler l'art poitevin, depuis le berceau de l'enfant, la coiffe de la paysanne, le meuble ou la faïence de la ferme, jusqu'aux dentelles de La Mothe Saint-Héraye, aux bijoux, y compris l'anneau de sainte Radegonde, jusqu'aux portraits des poitevins illustres, y compris les héros des guerres de la Vendée, jusqu'aux tableaux, eaux-fortes, aquarelles, dessins de nos contemporains MM. Auguin, Rochebrune, Duplais des Touches, etc. Et le commentaire suivait. Pendant un mois, presque chaque jour, un conférencier est venu traiter quelque sujet local. C'est le récit des fêtes, c'est la reproduction ou l'analyse de ces conférences que contient le volume *La tradition en Poitou et en Charente* (Paris-Niort, 1897, grand in-8°, xx-479 pages et 14 gravures hors texte ; prix : 10 francs).

*
* *

On n'attend pas certainement que nous analysions ce gros volume, qui fait mieux connaître le Poitou, et d'une façon plus intime, que de volumineux livres d'histoire. C'est une encyclopédie; je ne parle pas des pièces liminaires : discours de MM. Gaston Paris, Gustave Boucher, André Theuriet, ni des pièces administratives : comptes rendus du congrès et de l'exposition de Niort, y compris le banquet obligatoire, discours de MM. Léaud, Gaston Deschamps, Georges Lafenestre, liste des récompenses. Mais quelle variété dans les sujets : *La musique populaire à l'église*, par le R. P. Lhoumeau, et *La liturgie en Poitou*, par dom Parisot, avec les chants exécutés à Saint-André par la *schola cantorum* de Saint-Gervais; puis *Les noëls du pays mellois*, *Les patois poitevins*, par MM. Gaud et Gélin; des causeries en patois, par MM. Lacuve et Farault; *La chanson en Poitou, en Vendée*, par MM. Jean Philippe et Trébucq; *La danse en Poitou*, par M. Léo Desaivre. Ce qui concerne les mœurs, les croyances, superstitions, légendes, us et coutumes, tiennent une large place; ne nous en plaignons pas. M. Henri Clouzot, un des actifs organisateurs de l'exposition, a peint *Les spectacles populaires en Poitou;* c'est un chapitre de la littérature dramatique avec des documents inédits; nous y voyons mentionnés les Boniot dont il a été question ici, xvi, 228 et 441 : « Au commencement du siècle, on trouve à Chartres une famille de Niortais, les frères Bonniot, directeurs d'un théâtre mécanique. Tout un hiver ils donnèrent, dans la maison de l'Union, des représentations du mystère de la passion, qui furent très suivies. »

Dans le pays de Mélusine, qui a été étudiée particulièrement et avec tous les contes qui la regardent, il devait y avoir des légendes mirifiques : M. Puichaud les a réunies; des pratiques empiriques : M. l'abbé Noguès a énuméré celles qui sont relatives aux hommes et celles qui sont relatives aux animaux;

Digitized by Google

beaucoup se retrouvent dans d'autres provinces ; des sorciers : de là un extrait de M. Huysmans, très émouvant, sur Gilles de Rais, espèce de Barbe bleue, dont les horribles forfaits n'ont été que trop réels ; et une étude de M. Gaston Boucher sur Urbain Grandier, beau diseur, enjôleur de filles, coupable « de l'épidémie érotique et démentielle qui s'abattit sur Loudun de 1632 à 1639 », dont la luxure fut l'unique occupation et l'orgueil le guide unique. « Qu'est-il besoin de supposer on ne sait quelles intrigues politiques, on ne sait quel invraisemblable complot, dans lesquels les conspirateurs eussent été les premières victimes ? D'ailleurs, la persistance des phénomènes, durant cinq années après le supplice d'Urbain Grandier, réduit à néant toute insinuation de ce genre. » Il y a quelques années, la proposition fut faite au conseil municipal de Niort de donner à une rue le nom de Grandier ; l'intelligente intervention d'un professeur du lycée de Niort, M. Vivien, fit avorter ce projet. « Souhaitons le même sort à cet autre projet d'ériger une statue à Grandier sur une place de Loudun. Il est impossible que l'esprit de parti triomphe éternellement de la vérité et continue à nous montrer un martyr là où il n'y a qu'un fornicateur, un parjure et un traître. »

A côté du prêtre sacrilège, dom Auguard nous présente la trinité poitevine des saints, la sainte famille de Bethléem et de Nazareth, saint Hilaire, saint Martin, sainte Radegonde, et le P. Texier nous parle de *L'apostolat et des œuvres du bienheureux Grignon de Montfort* dans le Poitou et les Charentes, de ses missions à Poitiers, à La Rochelle, Marennes, Oleron, Fouras, l'île d'Aix, Saint-Médard, Saint-Sauveur, Taugon, La Ronde, La Jarrie, Croix-Chapeau, etc.

Je recommande particulièrement deux notes, véritables pages d'histoire, de M. Boissonade, professeur à la faculté des lettres de Poitiers : *Les fêtes de village en Poitou et en Angoumois au XVIIIe siècle* et *La vie ouvrière en Poitou au XVe*. Ceux qui veulent savoir comment on travaillait et comment on se distrayait dans notre contrée feront bien de lire ces deux études, où les économistes, les socialistes sincères, les mutualistes aussi trouveront d'excellentes idées et d'utiles comparaisons.

L'auteur, sans déclamations philanthropiques, sans engouement réactionnaire, mais avec un esprit large et impartial, montre la société ouvrière, relations des employés et des patrons, des artisans entre eux et avec l'autorité. Au XVe siècle, 80 corporations existent à Poitiers : les unes s'occupent de l'alimentation, meuniers, boulangers, pâtissiers, bouchers, vendeurs de chair cuite (charcuitiers), poissonniers, hôteliers ; les autres, de l'habillement, tisserands, drapiers, foulons, merciers, chaussetiers, « cordouaniers », sabotiers ; de l'ameublement et du bâtiment, maçons, serruriers, charpentiers, menuisiers, etc. L'isolement, qui est aujourd'hui la règle, est alors l'exception. L'artisan puise sa force dans l'association ; il a à

Digitized by Google

lutter contre les pouvoirs publics ; comment résisterait-il ? La corporation protège chacun de ses membres, et l'on hésite à entrer en lice avec elle. Voyez chez nous comme le barreau, grâce à ses traditions, tout composé qu'il soit souvent d'une demi-douzaine de membres, sait se faire respecter ! L'artisan apprend, dans sa corporation, l'usage de la liberté, la fierté individuelle. Toutes les semaines ou tous les mois, a lieu la réunion des compagnons et des maîtres ; on élit les administrateurs, on discute les comptes, on révise les statuts, s'il y a lieu, on organise les fêtes. Là se resserrent les liens, et l'on évite ces crises terribles, suite souvent des malentendus qui viennent de ce qu'on ne se connaît pas. A côté de la corporation est la confrérie. Sous la bannière du saint, tous sont frères ; les joies et les fêtes sont communes ; la prière pour les défunts est un devoir, et la charité obligatoire. Le compagnon et le maître indigents sont secourus. L'ouvrier forain lui-même est hébergé, nourri, le jour de son passage. Une part est prélevée pour les malades, pour les pauvres, les prisonniers, dans ces repas corporatifs, où se donne carrière l'appétit formidable des hommes de ce temps : car, dans l'une de ces agapes pantagruéliques, les convives, au nombre de trente, engloutissent 8 cochons de lait farcis aux œufs, 5 gigots, 8 épaules et une longe de mouton, 26 chapons, 50 pots de vin blanc et 7 de vin pineau ; dans une autre, 6 cochons de lait, 6 gigots, 6 épaules et une longe de mouton, 24 chapons, etc., sans compter le dessert.

Et voilà que nous commençons à sentir qu'en détruisant toute communauté, toute corporation, même l'académie française, la convention a fait une œuvre néfaste ; et fatalement l'on revient aux associations du moyen âge. On crée des syndicats de toute sorte et des sociétés de toute espèce, de prévoyance, de secours mutuels, tout en criant qu'il ne faut plus de maîtrises, de corporations.

« Cette union, dit M. Boissonade, comme conclusion de son importante étude, cette union fait la force de l'ouvrier. Elle lui assure dans la cité un rôle politique et social considérable. Grâce aux règlements et à l'association corporative, il tient sa place, et une place importante, dans la société ; les statuts protègent ses intérêts, garantissent son travail, l'abritent contre la concurrence, contre la misère, contre la formation des grandes fortunes industrielles, contre l'arbitraire des pouvoirs locaux et du pouvoir central. Une longue tradition lui donne l'orgueil de son métier ; l'habitude de participer aux affaires de sa communauté développe en lui l'esprit de corps et le sentiment de la discipline sociale. La corporation est un organisme vivant que les autres classes respectent, parce qu'elles le savent puissant et fort. Aussi a-t-on dû faire à ses membres les plus riches et les plus considérés une place dans les conseils politiques, leur ouvrir l'accès de l'échevinage. La corporation participe par ses taxes au budget municipal. Elle est groupée en compagnies ayant leurs capitaines, assurant la police intérieure de la cité,

Digitized by Google

participant à tour de rôle à la garde des portes, des tours et des remparts. Au besoin, ses enseignes, où sont brodées ou peintes les images des saints patrons, flotteraient en rase campagne pour affronter l'ennemi : car ces artisans sont des patriotes au cœur chaud. A Niort, en 1372, tandis que les bourgeois hésitaient, n'est-ce pas des rangs des ouvriers, « des pauvres méchaniques », comme dit Froissart, que partit le signal de la révolte contre l'Anglais ? »

*
* *

Et voilà pourquoi la société d'ethnographie nationale, fière de son succès de Niort, encouragée par les hommes d'intelligence et de cœur qui aiment encore la province, organise son second congrès à Saint-Jean de Luz, au mois d'août prochain, prépare celui de 1898 à Honfleur, et songe à celui de 1899 pour la Lorraine, la Provence, la Bresse ou le Limousin.

LOUIS AUDIAT.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 632. — *La descendance de Jean Parceval.*

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la descendance de « Jehan Parceval, écuyer, seigneur de Lusseray, en la chastellenie de Melle en Poitou », qui est autorisé, par lettres patentes en date de 1497, à établir deux foires par an à Lusseray ? Ce Jehan Parceval est probablement de la même famille que « Guillaume Parseval », cité dans une charte de Charles VII comme ayant « remis sous l'obéissance du roi les ville et chastel de Melle en Poitou ». Est-il possible de rattacher ces Parceval ou Parseval à la famille de Parseval établie à Nogent-le-Rotrou au XVIIe siècle ?

—

N° 633. — *Les Fleuriau de Bellevue.*

L'*Intermédiaire des chercheurs*, numéro du 20 avril 1897, demande d'où venait le nom de *Bellevue* que prenait le naturaliste et philanthrope rochelais Louis-Benjamin Fleuriau de Bellevue (1761-1852), qui fonda, en 1827, le magnifique établissement des bains de mer du Mail et dont le buste orne le jardin public de La Rochelle. Sa mère était une demoiselle Liège, et son père, Aimé-Benjamin Fleuriau, est qualifié seigneur de Touchelonge, maison de campagne qu'il vendit en 1781 pour se transporter à Périgny. On trouvera de nombreux détails sur cette famille Fleuriau dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XI, 301, à propos de la mort, 20 juin 1891, de Louis-Aimé

Digitized by Google

de Fleuriau, petit-neveu de Louis-Benjamin Fleuriau de Bellevue. Mais, à notre tour, nous demandons d'où vient le nom de Bellevue et si l'on a conservé la correspondance de Louis-Benjamin. La *Revue encyclopédique* de 1892 a reproduit le fac-simile de la carte de visite de « Fleuriau de Bellevue. »

—

N° 634. — *Sur le sieur de Bourdet.*

J'ai fourni jadis au tome XIV des *Archives historiques du département de la Gironde* (1873, p. 432) une lettre du duc d'Epernon à Henri IV, écrite du château de Cadillac, le 27 décembre 1603, où figure un personnage nommé de Bourdet, au sujet duquel je voudrais bien avoir quelques renseignements. Comme le récit des aventures de voyage de mon inconnu est très pittoresque et doit avoir pour auteur, non un secrétaire, mais le duc d'Epernon lui-même, qui était un des hommes les plus spirituels de son temps, ainsi que j'ai eu l'occasion de le rappeler récemment dans la *Revue catholique de Bordeaux* (livraison du 17 mars 1897), *Une lettre autobiographique du duc d'Epernon*), je vais reproduire presque en entier le document en question :

« Sire, il court en Xainctonge ung espèce de gentz qu'on doibt nommer plustot assassins que leur donner aultre nom, qui, comme les chats-huans, vont la nuict et non le jour, attendent au passage les personnes, et taschent de les tuer, ce qui arriva ces jours passez au sieur de Bourdet, lequel venant de Xainctes, et se retirant tout seul, entre chien et loup, en sa maison à Crazane, assez mal monté, fust rencontré par quatre ou cinq hommes à cheval, qui se ruèrent tous sur luy, en sorte que les ungs luy ayant lasché des coups de pistolet, et les autres des coups d'espée (qui de bonne fortune ne portèrent qu'à ses chausses) — [tout cela ne forme-t-il pas tableau?] — et en le faisant tomber en mesme temps dans ung fossé par le choq qu'ils lui donnèrent, ils le crurent mort, et en ceste opinion le laissarent là, d'où il fust relevé bientost après par quelques paisans qui, au bruict accoururent. »

Après ce piquant exposé, le duc d'Epernon demande pour la victime... manquée l'autorisation de « porter ung pistollet et des armes » — [toute une panoplie, donc?] — pour se défendre contre de nouvelles attaques. J'aime à croire que le sieur de Bourdet n'eut pas à subir, à partir de décembre 1603, d'autres mésaventures sur les grands chemins et qu'il mourut beaucoup plus tard, très paisiblement, dans son lit.

T. DE L.

—

N° 635. — On a vu plus haut, page 266, la description de l'*Eucologe* à l'usage de l'église catholique française, qu'avait fondée l'abbé Ferdinand-Toussaint-François Chatel (1795-1857). L'auteur, A.-B. Saint-Estève, doit-il être classé parmi les gro-

Digitized by Google

tesques *Saintongeais ?* Il y a eu, en effet, des Saint-Estève en Saintonge.

A.

—

N° 636. — *Descendants des Estourneau, Lescours et Pons.* Elisabeth-Marie-Madeleine Symon de La Morillonnière, épouse en 1711 Pierre de Pons, écuyer, seigneur de La Coudre, dont vinrent : 1° Marie-Anne de Pons, mariée à François-Alexandre Estourneau, chevalier, seigneur de La Touche, suivant contrat de mariage au rapport de Me Moriceau, notaire à Niort, le 8 février 1750. Il eut Marie-Anne Estourneau, née en 1753, mariée à messire Joseph-Louis, vicomte de Lescours, ainsi qu'il résulte d'un contrat de mariage reçu Roquet, notaire à Saint-Jean d'Angély, le 22 avril 1772. De cette alliance est issu Gabriel-Marie de Lescours, baptisé le 8 mai 1775 ; 2° Marie-Villelmine de Pons, mariée à Paris, en 1731, à Elie Randon de Massane d'Haneucourt et Gargenville. La descendance masculine et féminine est connue jusqu'à nos jours.

Quels sont en tout ou en partie : 1° les ascendants et collatéraux de Pierre de Pons, écuyer, seigneur de La Coudre, époux d'Elisabeth-Marie-Madeleine Simon de La Morillonnière ; 2° les descendants jusqu'à nos jours dans les lignes masculines et féminines de Marie-Anne de Pons et de François-Alexandre Estourneau, chevalier, seigneur de La Touche ; 3° les ascendants et collatéraux de François-Alexandre Estourneau, chevalier, seigneur de La Touche ; 4° les ascendants et collatéraux de messire Joseph-Louis de Lescours et ses descendants jusqu'à nos jours ?

E. L.

II. — RÉPONSES

N° 587 : t. XVI, 69, 149, 223 ; XVII, 57. — *Officiers saintongeais servant en 1770. Le chevalier de Cugnac.*

L'indication est trop sommaire pour qu'il me soit possible d'identifier avec quelque certitude le « chevalier de Cugnac ». Je trouve au moins sept Cugnac servant sous divers noms et à divers titres dans l'armée de terre ou dans l'armée de mer. La qualification de « chevalier » était alors prise par tout membre d'une famille de noblesse militaire qui ne portait pas un titre de terre. Quoiqu'il en soit, et pour répondre à la demande de notre confrère, je vais donner quelques notes généalogiques sur les Cugnac « servant en 1770 » :

I. Branche de Cugnac du Bourdet. (1) — Deux membres de cette branche faisaient partie de l'armée en 1770 ; tous les deux descendaient de Charles II de Cugnac qui, en 1646, avait épousé

(1) Le Bourdet, actuellement commune du canton de Mauzé (Deux-Sèvres), faisait autrefois partie de l'élection de Saint-Jean d'Angély. La terre du Bourdet, possédée avant 1496 par les Rochechouart, appartint ensuite par héritage aux Acarie, puis aux Cugnac ; elle fut vendue en 1793 comme bien d'émigré.

Digitized by Google

Catherine Acarie du Bourdet, fille de Louis Acarie, seigneur du Bourdet, maréchal de camp en 1649, et de dame Philippe du Chemin. Les Acarie du Bourdet s'éteignirent en 1656 en la personne de Louis-François, frère de Catherine, qui fut tué au siège de Valenciennes. Charles II de Cugnac hérita de la terre du Bourdet en même temps que du nom qu'il transmit à ses descendants, lesquels sont souvent désignés, même dans des pièces officielles, sous le nom de « Mr du Bourdet ». L'aîné de ses enfants fut Jean-Louis de Cugnac, capitaine au régiment des fusiliers du roi en 1680, puis enseigne des gardes du corps en 1692 et chevalier de Saint-Louis; il eut d'Antoinette de Châteauneuf : 1° Gaspard, qui fut maréchal de camp en 1738 et chevalier de Saint-Louis; 2° Charles-Denis, capitaine de vaisseau en 1738 et chevalier de Saint-Louis, et 3° Paul-Philippe, capitaine de dragons au régiment de Saint-Même en 1740, qui, en 1757, fut désigné pour commander l'arrière-ban convoqué à La Rochelle pour empêcher une tentative de débarquement des Anglais (1); il avait épousé Marie-Angélique de Ranques: il en eut Louis-Philippe, marquis de Cugnac, né en 1740; lieutenant au régiment de Bourbonnais, il émigra en 1791, fit la campagne des princes, épousa en 1775 Alexandrine de Razes d'Auzance, d'où vint Jules-Emilien, qui épousa en 1813 Aglaé de Meynard, dont le père fut, en 1815, maire de La Rochelle; il eut d'elle cinq enfants, dont postérité.

Le second fils de Charles II de Cugnac et de Catherine Acarie s'appelait, comme son frère, Jean-Louis; il devint, en 1690, colonel du régiment de Laonnois; il épousa Louise de Froidour en 1698. Nommé brigadier des armées du roi en 1702 et chevalier de Saint-Louis en 1704, il se retira du service en 1710, ayant fait 24 campagnes de guerre et ayant pris part à 7 batailles et à 19 sièges. Il habitait le château de Puyrigaud, paroisse de Léoville, et c'est là que naquit, le 14 avril 1700, son fils Louis-Honoré qui, entré en 1717 au régiment de Bourbonnais, y devint lieutenant-colonel en 1751, puis fut nommé brigadier en 1761 et enfin maréchal de camp en 1767. En 1770, il était encore maréchal de camp; en 1771, il fut nommé lieutenant de roi en la ville de Saint-Omer, où il mourut en 1775, sans postérité. En 1744, il avait été nommé chevalier de Saint-Louis à la suite de sa belle conduite au siège d'Ypres, où il eut l'extrémité du nez emportée par une balle.

II. Branche de Cugnac de Giverzac. (2) — Séparée depuis le

---

(1) On conserve à ce sujet dans la famille une tradition que je serais heureux de vérifier. L'arrière-ban était peu nombreux; mais son commandant, ayant remarqué que les Anglais observaient avec soin les portes de la ville afin de compter les soldats qui y entraient, imagina de les faire ressortir par une porte dérobée, afin de les faire rentrer de nouveau, comme des figurants au théâtre. Les Anglais, persuadés que La Rochelle était occupée par une garnison considérable, s'éloignèrent sans essayer de débarquer. Voir *Revue*, IX, 115.

(2) Giverzac, commune de Domme (Dordogne).

Digitized by Google

début du xve siècle de la branche précédente (qui portait alors le nom de branche de Cugnac de Caussade) (1), la branche de Giverzac était représentée, en 1770, par Arnaud de Cugnac, capitaine de dragons au régiment de Belzunce, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, qui épousa, en 1782, Charlotte du Bouzet de Marin, dont Philbert, qui, d'Elisabeth de Solages, eut Ludovic, époux de Rosalie de Larroux, dont vint Amalric, mort sans postérité en 1890, après avoir épousé, en 1886, Geneviève de Suffren.

III. Branche de Cugnac de Tourondel. — Cette branche, issue de Marc de Cugnac de Giverzac qui, en 1605, participa à la conspiration du duc de Biron, son parent et son ami, et de Polixène de Durfort, était représentée, en 1770, par Antoine de Cugnac, officier de cavalerie au régiment de Condé, chevalier de Saint-Louis, qui avait épousé, en 1736, Marie de Pons de La Borie, dont il eut dix-huit enfants. De ces dix-huit enfants, trois au moins étaient officiers en 1770, tous les trois au régiment de Royal-Vaisseaux. Ils figurent sur les différents états fournis par ce régiment au ministère de la guerre; on les distingue avec peine les uns des autres, mais leurs états de service sont absolument distincts; nous les donnons ici tels qu'ils ont été relevés au dépôt de la guerre, en les abrégeant quelque peu :

1° Emmanuel, dit le chevalier de Cugnac, né à Cahors le 19 décembre 1739; sous-lieutenant à la compagnie de grenadiers de Royal-Vaisseaux en 1746, lieutenant en 1758, capitaine en 1770, lieutenant du roi à Antibes en 1786; chevalier de Saint-Louis en 1784, il avait mérité les notes d'inspections générales ci-après : En 1763 et 64, sujet de grande expérience; en 1765, 66 et 68, très bon; en 1769, très instruit et très appliqué; en 1774 et 75, homme de qualité, bon capitaine. — 2° Vincent-Sébastien, né en 1740 ; lieutenant à Royal-Vaisseaux en 1759, capitaine commandant en la compagnie lieutenant-colonelle en 1772, capitaine commandant la compagnie de Cugnac à la place du chevalier de Cugnac en 1786, retiré en 1789. Il était chevalier de Saint-Louis et avait mérité les notes suivantes : En 1763, excellent sujet; en 1771, excellent sujet, très appliqué; en 1776, très appliqué, peu de fortune; en 1786, a toujours parfaitement servi, est pauvre. — 3° Louis-Christophe de Cugnac, appelé aussi Cugnac de Lorne et Cugnac de La Coste, né à Capdrot, généralité de Bordeaux, le 4 janvier 1750 ; sous-lieutenant à Royal-Vaisseaux en 1767, sous-aide major en 1771, lieutenant en premier à la compagnie lieutenant-colonnelle en 1776, capitaine en second à la compagnie Cugnac en 1786, lieutenant des maréchaux de France à Lille en 1788. Notes d'inspections : En

(1) Caussade, commune de Périgueux, appartenait avant 1395 à la famille Vigier, une des plus considérables du Périgord; Himberge Vigier, femme de Bertrand de Born, y naquit vers 1130. A la mort de Corboran Vigier, sa fille unique, Jeanne, encore mineure, en hérita et l'apporta en dot à Henri de Cugnac en 1395.

Digitized by Google

1769, joli sujet; en 1773, fort bon sujet, très zélé et très appliqué; en 1775, fort bon sujet, très zélé, homme de qualité. Tous les trois moururent célibataires; leur frère Pierre épousa Marie-Josèphe de Toict, dont il eut Henri de Cugnac, mort en 1865 à 80 ans, après avoir composé plusieurs ouvrages très estimés des écrivains catholiques; une notice nécrologique a été insérée dans l'*Univers*; il n'a laissé qu'une fille.

IV. Branche de Cugnac-Dampierre. (1) — Séparée, à la fin du XIVe siècle, du tronc primitif, la branche de Cugnac-Dampierre qui, dès le siècle suivant, possédait les charges importantes de maître d'hôtel du roi et de grand-maître des eaux et forêts de Normandie, et dont les membres jouirent de la faveur des rois Henri III et Henri IV, était représentée, en 1770, par Antoine de Cugnac, chevalier, marquis de Dampierre, qui entra dans la marine royale en 1756, fut enseigne en 1761, capitaine de vaisseau en 1774, chevalier de Saint-Louis en 1775. Il épousa Louise-Angélique de Savary de Lancosme, dont il n'eut qu'une fille, Antoinette, épouse du marquis de Bizemont.

G. DE C.

BIBLIOGRAPHIE

MÉDÉRIK [Brodut] (L'abbé J.), directeur de patronages, auteur de *Jeanne d'Arc, Vellédius, l'Anarchiste*, et autres drames et tragédies pour patronages, cercles, familles et maisons d'éducation. *La tour de Broue*, épisode de la guerre de cent ans (1372), drame en 3 actes et en prose, dédié à M. Louis Audiat, président de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Paris, Haton; Tonnay-Charente, imp. veuve A. Lancement, 1897, in-8°, 38 pages.

M. l'abbé Médérik Brodut, dont l'âme vibre aux souvenirs glorieux de notre vieille France et qui aime à célébrer nos grands hommes et nos grandes époques, ne pouvait oublier Du Guesclin. L'occasion des fêtes de Broue était bonne; il l'a saisie. Ceux qui ont assisté, le 9 octobre dernier, sous les halles de Saint-Sornin, à la représentation de son drame *Du Guesclin*, dite par des acteurs improvisés et inexpérimentés, ont pu voir avec quelle attention il avait été écouté, et comment cette foule, composée pour la plupart de paysans, en suivait avec émotion les différentes scènes. La séance que terminaient ces trois actes avait été longue; pas un n'a lâché pied avant le dernier vers du dernier couplet du chant final qu'il a fallu recommencer.

(1) Dampierre, commune du canton d'Ouzouer (Loiret), appartenait aux Le Brun de Trazégnies, descendants du connétable de ce nom; Jeanne Le Brun l'apporta en dot à Antoine de Cugnac en 1418; Dampierre fut érigé en baronnie l'an 1598, puis en marquisat l'an 1616.

Digitized by Google

Tout ce passé que le talent de l'auteur faisait revivre à leurs yeux les impressionnait vivement. J'ai retenu le mot d'un homme en blouse qui, me serrant la main, me disait avec une émotion qu'on devinait : « C'est que, voyez-vous, monsieur, nous ne sommes pas des sauvages. » Non, ils avaient su goûter les paroles patriotiques que M. le curé de Tonnay-Charente mettait dans la bouche de ses personnages.

—

Mercier (Paul). *Notice biographique sur M. A. de Larrard, archiprêtre de Jonzac*, lue à l'assemblée générale de la société des anciens élèves de Pons, le 23 juin 1896, par M. P. Mercier, président. Cognac, 1896, imp. Durosier, in-8°, 12 pages.

— *Notice biographique sur M. E. Menu de Latonne, ancien magistrat*, lue... *Idem.*

—

Merle (Le docteur L.), ancien inspecteur des établissements de bienfaisance de la Charente-Inférieure. *Notice historique sur la commune de Soubran.* « A la mémoire des miens qui reposent dans le cimetière de Soubran. » Saintes, imp. A. Hus, 1896, in-8°, 57 pages, avec portrait de l'auteur et du docteur Brard, représentant du peuple en 1848.

Il faut encourager par des félicitations les travailleurs de province qui, loin de Paris, loin des archives et de la bibliothèque nationale, cherchent, avec les seules ressources des livres et de quelques documents inédits, à reconstituer l'histoire de leur commune. C'est d'abord œuvre de bon vouloir, souvent de patriotisme, et cela peut devenir œuvre intéressante, suivant la manière dont le sujet est traité. Cela est dit à l'occasion du travail de M. le docteur Merle sur la commune de Soubran. Il y a sans doute peu d'événements dignes de remarque à signaler dans l'histoire de la localité ; mais que de choses à dire au point de vue seigneurial ! D'abord il eût été essentiel de noter que cette châtellenie relevait directement du roi.

A indiquer entre autres un aveu fourni en 1572 par Jacques de La Roche et l'hommage rendu par sa veuve, Françoise de La Roche, en 1592, puis son aveu en 1607. La nomenclature des seigneurs n'est pas établie d'une façon bien suivie ; elle est incomplète et offre des parties défectueuses : confusion entre Soubran et La Rochebeaucourt et obscurité, faute de connaître par le menu la filiation de la vieille famille de La Roche. Certains anneaux sont brisés, dont la jonction n'est pas faite ou demeure indécise. Les Soubran ont joué un rôle important dans nos guerres civiles religieuses du XVIe siècle. C'est dans la compagnie du capitaine Soubran que notre sacripant d'Agrippa d'Aubigné a fait ses premières armes. On invite M. Merle à lire dans le IXe volume du *Bulletin des archives* les premières pages du *François Arresrac*, de notre confrère M. de La Morinerie. Il n'existe du château de Soubran que quelques vestiges ; mais

Digitized by Google

le joyau des La Roche, La Rochebeaucourt, est toujours debout, admirablement restauré par M. de Galard de Béarn. En résumé, on peut complimenter M. Merle de son travail, surtout pour la partie moderne très bien documentée. Sa tâche était plus facile, d'ailleurs, avec les matériaux des registres de l'état civil, adroitement mis en ordre.

—

MIALARET (Docteur Th.). *L'Ile des Pins, son passé, son présent, son avenir. Colonisation et ressources agricoles.* Paris, librairie africaine et coloniale Joseph André, 1897, in-8°, 222 pages et une carte. Prix : 3 francs.

Les médecins de la marine et ceux du service de santé des colonies se sont toujours occupés, avec le zèle le plus louable, de nous donner des travaux scientifiques sur les pays où ils ont résidé. Il y a quelques années, le docteur Legrand publiait une importante étude sur la Nouvelle-Calédonie ; plus récemment, le docteur Davillé faisait paraître un volume sur les Nouvelles-Hébrides. Le docteur Th. Mialaret (un Rochefortais), médecin de 1re classe de la marine, vient de faire imprimer un travail qui prendra rang dignement à côté des deux ouvrages que nous avons cités et qui continue, peut-on dire, cette série.

Il n'y avait pas eu, jusqu'à ce jour, de monographie complète de l'île des Pins. Quoique cette île soit de petite étendue, elle comportait une étude de ce genre. Nos colons ne doivent pas s'en désintéresser ; il y a à faire là pour quelques uns. Les intéressants chapitres consacrés par le Dr Mialaret à la faune, aux exploitations forestières, à l'agriculture, sont de nature à le démontrer. Le climat est sain et tempéré ; les ressources sont de toutes sortes. Il y a place ici, dit le Dr Mialaret, pour l'agriculteur, pour l'industriel, pour le spéculateur.

Notons aussi que notre confrère M. Gustave Regelsperger a ajouté à la monographie du Dr Mialaret une liste bibliographique des cartes spéciales de l'île des Pins et de quelques travaux concernant plus particulièrement cette île. Cette liste comprend 28 numéros ; M. Regelsperger a d'ailleurs laissé de côté les ouvrages généraux sur la Nouvelle-Calédonie.

—

MUSSET (Georges). *L'église de Fenioux.* Eau-forte et 9 gravures par E. Couneau. La Rochelle, imprimée à 300 exemplaires par Girault et Masson, 31 octobre 1896, in-4°, 48 pages. Prix : 4 francs.

L'église de Fenioux, comme les peuples heureux, n'a pas d'histoire. Mais elle a l'avantage d'avoir un archéologue pour la décrire et un artiste pour la montrer. Que d'autres monuments n'ont pas eu le bonheur de rencontrer une plume et un crayon pour en faire voir les beautés ! C'est une fort jolie plaquette que les deux auteurs nous donnent ; ils nous font apprécier ces deux bijoux d'architecture : la lanterne des morts et le

Digitized by Google

clocher de Fenioux, deux raretés qu'on ne connaît pas assez. Pour mieux faire comprendre l'importance du clocher, M. Musset le compare aux autres flèches de la Saintonge les plus caractéristiques ; il y a là une page vraiment remarquable pour la variété des connaissances. M. Couneau, à l'aide de ses gravures, complète la description et nous force à admirer et son talent et les édifices charmants de cette petite commune. Et tous deux en publiant cette élégante et savante brochure au profit de ces deux édifices, auront fait plus que d'appeler sur eux l'attention ; ils les auront sauvés de la destruction.

— *Guide du touriste et de l'étranger à La Rochelle et aux environs. Châtelaillon, Fouras, Rochefort, Saintes et Royan.* La Rochelle, A. Foucher, in-18, 127 pages.

Elégant petit volume portatif, bien complet et illustré de nombreuses gravures par MM. Furcy de Lavault, E. Couneau, Duplais des Touches, Montader, avec deux plans en couleur. L'auteur, ancien élève de l'école des chartes, correspondant du ministère de l'instruction publique, bibliothécaire de La Rochelle, a traité son sujet avec son talent si apprécié, et avec une sûreté d'informations qui fait de ce *Guide* un vrai cours d'histoire. Les nombreuses gravures évitent des descriptions toujours un peu fantaisistes.

— *A la chasse des proverbes.* La Rochelle, A. Foucher, 1897, in-8°, 16 pages.

Très agréable causerie faite à la séance (28 décembre 1896) de l'académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle. Que de mots spirituels, que de fines remarques enchâssés dans un texte savant ! Ce n'est pas un recueil de proverbes, puisés dans Burgaud des Marets ou Benjamin Gautier ; mais une scène de la vie commune où l'auteur a su très habilement mêler les dictons et les proverbes. Il faut beaucoup d'art pour faire un tout de ces bribes ; l'auteur n'en manque pas, ni d'esprit. On a dû bien rire à la séance de la docte académie.

—

Nazelle (L.-S.), pasteur à Marennes, licencié ès-lettres, diplômé d'histoire. *Isaac Casaubon, sa vie et son temps, 1559-1616.* Paris, Fischbacher, 1897, in-12, 234 pages. Prix : 3 fr. 50.

A l'aide des *Ephémérides d'Isaac Casaubon* publiées en 1850 et de quelques autres travaux, notamment un article de la *France protestante*, 2e édition, M. Nazelle a écrit une vie nouvelle de l'illustre savant du XVIe siècle. C'est une œuvre de vulgarisation, plutôt qu'une étude savante ; le livre se lit avec intérêt ; le personnage a toutes les sympathies du biographe ; ce qui est une bonne condition pour nous le faire apprécier. Casaubon huguenot n'hésita pas à donner raison au cardinal Du Perron contre Du Plessis-Mornay, ce qui lui valut l'accusa-

Digitized by Google

tion de trahison, dont le lave l'auteur. M. Nazelle a fait une très agréable biographie.

—

Niox (Le général). *La guerre de 1870.* Paris, Delagrave ; Saintes, Mortreuil, 1897, in-18, 149 pages, 8 gravures et 12 cartes. Prix : 1 fr. 25.

« Simple récit » dit l'auteur. Après tant de dissertations, de discussions et de polémiques sur la guerre de 1870, sur ceux qui la firent, après tant de récriminations sur les causes et les opérations, les événements et les incidents, sur les fautes commises, après tant d'attaques personnelles et d'apologies, il fallait une histoire vraie, authentique, faite par un homme de guerre et par un esprit impartial. Le général Niox, avec sa haute compétence, a écrit ce livre pour raconter simplement. *Scribitur ad narrandum.* Les faits sont les faits ; les voici ; pas une phrase à effet, pas une déclamation, pas de lieux communs. C'est l'impassibilité stoïque du soldat au milieu du danger : les balles pleuvent ; il ne bronche pas ; à peine si de temps en temps un mot trahit son émotion, une épithète caractérise le fait et blâme ou loue. Le drame se déroule rapide, foudroyant; on arrive haletant au dénouement. Le lecteur le plus ignorant de la stratégie, le plus disposé à se perdre dans ces marches et contremarches des divers corps, s'intéresse à la tactique, parce que l'auteur qui possède admirablement son sujet, le rend clair et vivant pour tous. Quel immense travail pour mettre toute la campagne de 1870 dans 150 pages, qui n'omettent rien d'essentiel ! Tout est exposé sous vos yeux ; et maintenant jugez, concluez ; à qui les responsabilités ? Ce qui se dégage de cette narration vive et rapide, c'est le courage, c'est l'abnégation, c'est le patriotisme dont nos soldats firent preuve. Le général Niox a fait là une œuvre de vulgarisation ; d'autant que ses cartes nombreuses mettent les faits sous les yeux et expliquent les batailles. Par ses savants travaux, M. le général Niox ajoute aux gloires de la Saintonge.

—

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi a clero rupellensi... pro anno Domini 1897. Rupellæ, ex typis Noël Texier, 1897, in-18, 80-103 pages.

A côté de la liste des congrégations et communautés d'hommes (6) et de femmes (39), de la liste des prêtres chargés des œuvres paroissiales militaires de France dans toutes les villes de garnison, nous émettons le vœu qu'il y ait une petite bibliographie des journaux religieux du diocèse et aussi des ouvrages traitant de l'histoire ecclésiastique locale.

—

Ordonneau (Maurice). *La poupée*, opéra-comique en 4 actes. Paris, librairie théâtrale, in-18, 126 pages. Représenté pour la première fois sur le théâtre de la Gaîté à Paris, le 21 octobre 1896.

Digitized by Google

A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons, par Edmond Demolins, directeur de la *Science sociale*. 1 vol. in-12, Firmin-Didot; prix, 3 fr. 50.

Nous serions bien étonnés si ce volume ne soulevait pas de vives polémiques : car il pose nettement une des questions les plus inquiétantes de l'heure actuelle : l'extraordinaire puissance d'expansion de la race anglo saxonne.

Mais l'auteur n'entreprend pas simplement de « dénoncer » un danger, comme on le fait souvent du haut de la tribune ou dans la presse. Il voudrait qu'on regardât la situation en hommes qui veulent s'y égaler, en savants qui veulent l'analyser très exactement, très froidement pour en connaître les vrais facteurs.

Le Français et l'Anglo-Saxon dans l'*École*, dans la *Vie privée*, dans la *Vie publique*, telles sont les trois grandes divisions de cet ouvrage.

A mesure que se déroule, de chapitre en chapitre, ce parallèle si curieux, le lecteur voit apparaître nettement les diverses causes qui donnent à la race anglo-saxonne sa redoutable supériorité.

Jusqu'ici on n'avait que le sentiment vague de cette supériorité ; on en a maintenant l'explication exacte et vraiment scientifique. Et telle est bien la grande nouveauté de cette œuvre : elle est aussi nouvelle par ses procédés d'investigations que par les conclusions pratiques auxquelles elle aboutit.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau), directeur: M. Georges Fonsegrive. — Sommaire du 15 juin : Mariage de raison, par Pierre Clésio ; L'Afrique du Nord (La Tunisie en 1897), par Paul Thirion ; La banque de France et le trésor, Eugène Flornoy ; De Saint-Pétersbourg à Samarkante, R. de Souhesmes ; La réforme du baccalauréat, au point de vue de l'enseignement libre, A. Scalla ; Un apôtre de la beauté, John Ruskin, par Paul Renaudin ; Lettres à ma cousine, paradoxe sur la bonté, Gabriel Aubray ; Livres et idées : Les jeunes catholiques et la démocratie, G. F.; Nouvelles scientifiques et littéraires ; Bibliographie ; Revue des revues.

Abonnement. — France : un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. Pour le clergé, l'université et les instituts catholiques, 20 fr.

Ouest artistique et littéraire.— Sommaire du 15 mai 1897 : Nos artistes au Salon des Champs-Elysées, Maurice Chabras ; Salon du Champ-de-Mars, J. Chasle-Pavie ; Monument à la mémoire des hommes célèbres nés à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) ; L'Eclectique, X.; A Alfred de Vigny (poésie), Paul Pionis ; Emile du Tiers, Jan Duc ; Rêve (poésie), Francis Eon ; Le voyage du Président de la République, H. C. ; Chronique musicale, L. de D. ; Les collectionneurs de l'Ouest ; Nos compatriotes, H. C.

Revue du monde catholique du 1er juin contient : Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, Edmond Biré ; Les actes de Saint-Denis de Paris, l'abbé V. Davin ; Le rôle de la Papauté dans la Société, chanoine Fournier ; Excursions sociales : Les Landes, Urbain Guérin ; Le service d'un an, Carrigue ; Le duc d'York et le trône de France, baron Bonnal de Ganges ; L'économie rurale dans l'antiquité : Agriculture spéciale ; Elevage des bestiaux, chanoine Beaurredon ; Le théâtre et les idées : Les pièces à thèse, les bienfaiteurs, l'évasion, François Veuillot ; L'acétylène : ses applications pratiques, Armand Rigaux ; Pour l'autel et le foyer, Henri Hoisnard ; A travers les Revues, Henri d'Hesserd ; Revue des livres, G. de Chisseaux ; Autour du monde (mai 1897), Arthur Savaète.

Études publiées par des Pères de la compagnie de Jésus. — Sommaire de la livraison du 5 juin : I. Le théâtre chrétien, par le P. V. Delaporte ; II. Le problème de la Foi chez M. Paul Janet, par le P. L. Roure ; III. Une vieille question de Collège, par le P. J Burnichon ; IV. Formation mécanique du système du Monde, par le P. J. de Joannis ; V. Le duc d'Aumale, par le P. H. Chérot ; VI. La plus ancienne représentation du Sacrifice eucharistique : *Fractio panis*, par le P. G. Sortais ; VII. Livres : R. P. A. Tesnière, Yan' Kéravic, Ch. Méray, abbé Profillet, H. de Borny, H. Beaudouin, M.-H. Allies, abbé V. Mourot, L. de Crouzaz-Crétet, L.-P. de Lanzac de Laborie, J.-T. de Miramont, G. Bizet, F. Simon, abbé Vincent, général Niox, J. Gérard S. J., C. de Montenon ; VIII. Evénements de la quinzaine.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 1er SEPTEMBRE 1897

AVIS ET NOUVELLES : Revue de la presse; Récompenses et distinctions honorifiques; Publications nouvelles; La frégate *La Belle-Poule;* Le cas de M. Tamizey de Larroque; M. Pierre de Croze-Lemercier; Conférences; Distributions des prix; Congrès des sociétés savantes en 1898.

A TRAVERS LES REVUES : La Mothe-Fouqué; Pierre Solier; Le Soudan de La Trau; Du Guesclin; Une aïeule à la reine Victoria, Mlle d'Olbreuse; Edouard de Cazenove; Le théâtre d'Alexandre Dumas; La tradition en Saintonge; Les curés réfractaires sous Napoléon Ier.

ACTES D'ÉTAT CIVIL. — *Décès :* Aubin, Augereau, Baron, Boisgiraud (Thomas de), Bouyer, Doublet, Dupon, Lemarié, Lespès, Maudet, Roux. — *Mariages :* Buchère de Lepinois et Marie de Fleuriau; Maurice Vivier et Marguerite Bacot.

ARCHÉOLOGIE : Fouilles et trouvailles à La Rochelle, Saint-Martin de Ré, Saintes; Tête de déesse à Chagnon; Les fana; Le chef gaulois Atectorix; L'hôtel de la monnaie à Pons; Excursion à Ars, Gensac, Bourg, Saint-Brice, Garde-Epée.

VARIÉTÉS : La propriété du nom d'Archiac; Les Fleuriau à La Rochelle; Le culte de sainte Radegonde en Saintonge; Le marquis de Montalembert et son second mariage; Notes sur les enseignes, le commerce et l'industrie en Saintonge.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Robert de Saintonge, patriarche de Jérusalem; La prairie de Rosne à Saintes; Les Coulaud de Montifaud; Les Pocquaire; Une croix lumineuse dans l'île d'Oleron; Les Fleuriau de Bellevue; Les possesseurs du Breuil d'Arces; le sieur du Bourdet; l'auteur de l'*Eucologe* de l'abbé Chatel.

BIBLIOGRAPHIE : *PA-RIC.*

AVIS ET NOUVELLES

Ont publié le sommaire du numéro du 1er juillet : Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 16; le *Progrès* du dimanche, l'*Echo de Jonzac*, l'*Union conservatrice* et le *Courrier de La Rochelle* du 18; l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 21; l'*Ere nouvelle* du 22; le *Phare des Charentes* du 23; le *Bulletin religieux* du 31, le *Catholique* et le *Polybiblion* d'août.

—

Ont publié la liste des admissions : L'*Echo de Jonzac* et l'*Indicateur de Cognac* du 18 juillet; l'*Echo rochelais* et la *Cha-*

Digitized by Google

rente-Inférieure du 21; la *Semaine religieuse* du 24, l'*Union conservatrice* du 1er août.

—

Les *Bulletins de la société des antiquaires de l'ouest*, 1er trimestre de 1897, signalent dans notre numéro de mars : « *Une protestation contre l'abolition des titres de noblesse, Cartes de visite saintongeaises*, détails intéressants sur ces cartes de visite qui se présentent sous forme de petits cartons personnels, à partir de 1750, avec armoiries gravées, etc. »

—

Les *Tablettes des deux Charentes* du 5 août, que reproduit le *Patriote saintongeais* du 8, disent: « Une découverte importante au point de vue archéologique vient d'être faite à Saintes; c'est une inscription chrétienne du IVe siècle, sur marbre. Les inscriptions chrétiennes de cette époque sont très rares et les inscriptions datées le sont encore plus; on en connait quatre, celle de Saintes est la cinquième, et par ordre d'ancienneté, c'est la 3e : elle est de 374. M. Louis Audiat, qui la publie avec fac-simile dans le dernier numéro de la *Revue de Saintonge*, en fait ressortir toute l'importance... »

—

Sous ce titre : *Une épitaphe chrétienne du IVe siècle*, l'*Ere nouvelle* du 12 août et le *Bulletin religieux* du 14 ont reproduit l'article de la *Revue* du 1er juillet, *Inscription chrétienne de l'an 374*.

—

La *Résistance française* d'août, n° 35, dit : « L'un des hommes les plus respectables de la Charente-Inférieure... a dernièrement rendu compte de la *Résistance française*... C'est dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la société des Archives historiques dont il est président, et dont des hommes éminents sont honorés de faire partie. L'œuvre de M. Audiat consiste à ne pas laisser subsister dans l'ouest les erreurs qui faussent notre histoire nationale... » ; et le n° 36 ajoute, en reproduisant notre note, que « l'homme aussi éminent par sa science..., qui est président d'une société célèbre dans la Saintonge et l'Aunis », a parlé de la *Résistance* et « bien marqué l'esprit et le but du journal. »

—

Le 1er fascicule, 1er trimestre de 1896, de la société archéologique de Bordeaux (paru en août 1897) note dans notre première livraison de 1896 : Un christ monumental, les jurats de Bourg à Pons, le sel de Seignette, les loges maçonniques de l'île de Ré, les poètes excentriques, et Daniaud du Pérat ; et dans la 6e : Les fêtes de Broue.

—

Le *Conservateur de Marennes* et la *Seudre* du 1er août : « Un

Digitized by Google

académicien éminent, il y a quelques mois, avait un grave reproche à faire à la *Revue de Saintonge*. Et comme l'interlocuteur fronçait le sourcil, il continua : « Oui, malgré mes nom-
» breuses occupations (et il les énumérait), je ne puis m'empê-
» cher de lire votre *Revue* depuis la première ligne jusqu'à la
» dernière. » Je crois que notre académicien pourra encore renouveler le même reproche en parcourant la livraison de mai. Vingt nouveaux membres sont tout d'abord venus augmenter le nombre de cette société d'érudition et corroborer notre académicien. Nous n'avons que l'embarras du choix en ce qui concerne notre contrée.

» Nous avons eu déjà l'occasion de parler du monument élevé près de Frœschwiller à la mémoire du colonel Charles Lafutzun de La Carre. On trouvera sur le colonel et sur la famille des renseignements très intéressants.

» Le baron de Ruble, membre de l'institut, vient de publier un ouvrage, *Jeanne d'Albret et la guerre civile*. A la suite de la savante revue, cueillons ce qui se rattache aux guerres civiles dans notre pays : « La Saintonge, l'Angoumois, le Poitou ne
» faisaient partie que depuis peu du gouvernement du roi de
» Navarre, mais la maison d'Albret y était influente par la riche
» maison de Pons. La Saintonge et les îles de Marennes avaient
» reçu de bonne heure les semences de la réforme. Charles de
» Couci de Burie, qui y fut envoyé dès le commencement du
» règne de François II, mit les ministres en fuite, proclama les
» édits et crut avoir anéanti les églises (1559)... »

» Dercie est un hameau de la commune du Gua, de l'arrondissement de Marennes. Une monographie vient de paraître à l'imprimerie rochelaise. C'est une brochure de 63 pages, par M. l'abbé Gelézeau, curé de Saint-Sornin, avec illustrations de M. Duplais des Touches. Cet ouvrage intéresse particulièrement tout le pays de Marennes et il faudrait le citer tout entier. Nous donnerons simplement les lignes qui terminent la notice :

« Parmi les nouveaux livres et les nouvelles brochures, nous ne saurions oublier « La tour de Broue », épisode de la guerre de cent ans. C'est un des faits historiques les plus importants du pays de Marennes qui nous est donné dans un drame des mieux compris... »

—

La *Revue historique de l'ouest* (juin 1897) note, dans notre livraison de mai : « *Le colonel Faure de Vercourt*, par M. Louis Audiat ; *Quatre documents liturgiques sur saint Eutrope*, par X. Barbier de Montault ; enfin, le curieux travail de M. Charles d'Avone sur *Le séminaire de Saintes*. »

—

Le *Bulletin de la société historique du Périgord* (mai-juin 1897) signale, dans notre livraison du 1er mars, « une spirituelle étude de M. Jules Pellisson sur les *Cartes de visite sainton-*

Digitized by Google

geaises où est citée une carte d'un boulanger périgourdin qui se qualifia d' « insouciant boulanger et penseur romanesque. »

—

Le numéro de juillet du *Bibliophile limousin* reproduit de notre *Revue* du 1er mai l'article sur Mme de Champagnac et la note de M. Biais sur Jacques d'Angoulême. Lire dans la même livraison un article curieux de M. Ducourtieux, *Comment on devenait libraire et imprimeur à Paris au XVIIIe siècle.*

—

Le prix d'histoire en rhétorique au collège de Saintes, offert par la société des *Archives*, a été obtenu, cette année, par l'élève Saturnin Pommier, des Eglises d'Argenteuil.

—

Dans sa séance semestrielle du 18 juin, la société des ingénieurs civils a décerné unanimement le prix Nozo à notre confrère, M. le marquis Louis de Chasseloup-Laubat, pour l'ensemble de ses travaux et notamment ceux qui sont relatifs à l'art naval. Le prix Nozo est décerné tous les trois ans au meilleur travail paru pendant cette période.

—

La société d'encouragement pour l'industrie nationale a, dans sa séance du 25 juin dernier, décerné un prix de 1.500 fr. à notre confrère, M. Emile Garnault, l'érudit historien du *Commerce rochelais au XVIIIe siècle* (4 volumes in-8°), et *La juridiction consulaire* (1 volume in-4°), dont nous avons rendu compte. C'est M. Gruner, ingénieur civil des mines, qui a fait le rapport, approuvé en séance du 14 mai et publié par la *Charente-Inférieure* du 7 juillet. Outre ces 5 volumes, M. Garnault a encore 2 volumes qu'il espère pouvoir livrer à l'impression prochainement.

—

Notre confrère, M. B. Girard, commissaire de la marine en retraite, consul de Grèce à La Rochelle, a été nommé commandeur de l'ordre impérial du dragon de l'Annam.

—

Notre confrère, M. A.-L. Barraud, a reçu du ministre de l'instruction publique une lettre de félicitations pour les cours et conférences qu'il a faits en 1896-1897.

—

Au dernier concours académique de Toulouse, Mlle Lucie Bouillé, de La Rochelle, a obtenu une médaille de vermeil (2e prix) avec diplôme d'honneur pour une poésie, *Hommage à Gounod*, imprimée dans le *Courrier de La Rochelle* du 8 août.

—

Digitized by Google

Le conseil municipal de Cognac, dans sa séance du 12 juillet, a acheté, moyennant 500 francs, un tableau de M. Fouqueray, peintre, *Les permissionnaires* (marine et marins, 1852).

—

Notre confrère, M. le marquis de Lestrange, a été, le 15 août, élu au scrutin de ballottage conseiller général pour le canton de Saint-Genis, en remplacement d'Eutrope Dupon, décédé, par 1.476 voix, contre M. Stavelot, président du conseil d'arrondissement, qui a obtenu 1.232 suffrages sur 2.753 votants et 3.901 électeurs inscrits. Au premier tour, il avait obtenu 1.078 voix, M. Stavelot, 773, et M. Legeay, inspecteur des finances, 672. M. Legeay s'était désisté en faveur de M. Stavelot.

—

Aux *Tablettes des deux Charentes* du 12 août, notre confrère, M. Léon Moinet, a communiqué un travail, *Statistique* de l'alimentation à Rochefort et comparaison avec les autres villes. L'*Echo rochelais* du 14 a reproduit en entier et le *Courrier de La Rochelle* du 15 en partie ce mémoire, fruit de longues recherches et de nombreux calculs.

—

La *Revue de l'ouest* a commencé dans sa livraison de juillet la publication des *Notes d'état civil et historiques, extraites des registres des paroisses de l'arrondissement de Nantes, dont les archives ont été détruites pendant la révolution*, par notre confrère, M. le marquis de Granges de Surgères.

—

La *Revue de France* d'août 1897 contient *Souvenirs du Japon*, par Pierre Loti, de l'académie française.

—

La *Revue encyclopédique*, n° 208 (28 août), publie, sous le titre *Océanie (1893-1896)*, un article où notre confrère, M. Gustave Regelsperger, passe en revue les diverses explorations faites en ces dernières années dans l'Océanie.

—

Le *Cosmos* du 3 juillet contient un article de notre confrère, M. Emile Garnault, sur *La pêche maritime à La Rochelle*. Le *Bulletin de la société des études coloniales et maritimes* a reproduit ses articles des 15, 19 et 22 mai, publiés dans la *Charente-Inférieure* sur *Le transit international et La Pallice-Rochelle, port franc*.

—

Est annoncé pour paraître au 1er octobre prochain, à la librairie Plon et Nourrit, sous le titre de *Lettres à ma cousine*, le volume de fantaisies, chroniques et causeries, très variées et très indé-

Digitized by Google

pendantes, que notre confrère, M. Gabriel Audiat, a données au cours de cette année dans la revue la *Quinzaine* sous le nom de *Gabriel Aubray*. On peut demander cet ouvrage aux bureaux de la *Revue de Saintonge*. Prix : 3 francs, et 3 fr. 50 franco.

—

La Belle-Poule. — Notre collègue, M. A. Duplais des Touches, dans le dernier numéro de la *Revue*, t. xvii, p. 238, complète et rectifie l'état civil du héros de la *Belle-Poule*. Or, après avoir parlé du commandant, il me semble intéressant et naturel de dire un mot du célèbre vaisseau. Voici donc quelques renseignements que me fournit, à son sujet, une pièce conservée aux archives de la marine de Bordeaux :

En 1766, la frégate *La Belle-Poule* était en construction dans les chantiers de Bordeaux ; au mois de septembre de ladite année, un sculpteur de la ville, nommé Martial Cessy, eut l'entreprise de tous les ouvrages de sculpture à faire à cette frégate.

Aux termes de son engagement, il devait suivre exactement les plans et devis qui lui seraient donnés, et recevoir pour prix une somme de huit cent cinquante livres payable au fur et à mesure des progrès de l'ouvrage, à la déduction des quatre deniers par livre attribués aux invalides de la marine.

L'acte porte les signatures de Cessy, d'Audebert, autre sculpteur, sa caution, de MM. d'Aubenton, commissaire général de la marine, de La Courtaudière, commissaire et contrôleur de la marine et du duc de Praslin.

E. Maufras.

—

Nous avons écrit (*Revue* du 1er mai 1896, t. xvi, p. 172) ces lignes que reproduit la *Revue de Gascogne* de juillet-août 1897 :

« Plaignez M. Tamizey de Larroque. Il vient d'être affligé d'un grand malheur. Il aimait — à son âge, c'est bien un peu tardif et chanceux — il aimait passionnément une grande dame... Ah ! quel malheur que d'être savant ! L'idole, un jour, se trouva femme... »

Eh bien ! le malheur est encore plus grand que je ne croyais ; c'est un désastre. Voilà qu'après avoir trop loué peut-être, il a calomnié. O idole charmante, on a douté de vous ; le soupçon a pénétré ; on vous a accusée. Crime irrémissible en amour. La confiance perdue ne se retrouve plus. Qu'a-t-elle pensé de cette affection si prompte à s'enfuir ? de cet amour éternel qui durait à peine quelques années ? Aujourd'hui, l'amoureux de la marquise de Flamarens abjure son erreur, reconnaît sa faute ; il s'est trompé ; il demande pardon humblement ; à genoux, il implore miséricorde ; oh ! faiblesse humaine ! fragilité de la science ! A qui donc se fier ? Et comme un malheur n'arrive jamais seul, il se trouve que non seulement l'exquise marquise n'a pas outragé le vicaire de Montastruc, mais elle a été confondue avec... sa belle-mère. Pendez-vous, monsieur Tamizey de Lar-

Digitized by Google

roque, mais servez-vous d'une tresse de ses blonds cheveux ; le supplice en sera plus doux. Oh ! attribuer à la bru les méfaits de la belle-mère ! cela est d'autant plus grave que les deux femmes n'avaient pas entre elles cette vive affection que vous avait inspirée la plus jeune. Donc, l'amoureux auteur a fait son *mea culpa*. Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup écrit. Qui donc ne s'est pas mépris une fois ou deux dans sa vie ? Que celui qui est sans erratum lui jette la première coquille. Pourtant le charme est détruit. La vengeance du savant trompé est plus terrible que celle du mari. Fini ! M. de Larroque n'en démordra pas ; si madame de Flamarens n'a pas maltraité le pauvre vicaire, elle a d'autres actes de violence à se reprocher. Françoise Le Hardy de La Trousse, marquise de Flamarens, le jour même du décès de la douairière, a pénétré de vive force dans la chambre mortuaire, s'est emparée du château, en a chassé tous les serviteurs, etc. La nore était digne de la belle-mère. Décidément, monsieur Tamizey de Larroque, « votre ancienne amie, dont vous vantez surtout la douceur et les autres qualités », tenait bien moins de la colombe que de la pie-grièche.

—

M. PIERRE DE CROZE-LEMERCIER

Un placard, affiché à Paris, aux principales portes du palais de justice, aux portes des premier président, président, conseiller, rapporteur et procureur général en la cour, des président et procureur de la république au tribunal de première instance et des vingt justices de paix, aux portes de la préfecture du département et des vingt mairies, annonce que la cour d'appel de Paris, première chambre, a, le 16 mars 1897, en l'audience publique où étaient présents et siégeaient M. Périvier, premier président, M. de Viefville, président, MM. de Laborie, Robert, Dayras, Belat, Gillet, de Vaulx d'Achy et Landry, conseillers, M. Bulot, avocat général, rendu un arrêt confirmant le jugement du tribunal civil de la Seine du 26 février 1897, par lequel M. Jean-Louis-*Anatole*, comte Lemercier, président du conseil général et député de la Charente-Inférieure, chevalier de la légion d'honneur, né au Coudray-Monceaux le 25 juin 1820, veuf de Mme la comtesse Lemercier, décédée au château du Ramet (commune de Saintes) le 27 octobre 1886, sans laisser d'héritier à réserve, a, le 5 février 1897, pardevant le juge de paix du 7e arrondissement de Paris, avec l'assentiment de M. de Croze et le consentement de M. et Mme de Croze, père et mère, adopté M. *Pierre*-Marie-Jules de Croze, né à Tain (Drôme) le 18 février 1849.

M. Pierre de Croze, d'une famille très honorablement connue en Auvergne (voir *Nobiliaire d'Auvergne*, par Bouillet ; Jean de Croze rendit hommage à Louis XIV, à cause du château et domaine de Gizaguet en 1684), est fils de Charles-Louis-Emile-Jules de Croze et de Marie-Françoise-Grégoire de Blésinière,

Digitized by Google

petit-fils de Jules de Croze, marié (1er février 1818) à Virginie Lemercier, sous-préfet de Gênes, de Corbeil, préfet de Digne, anobli et fait baron par Charles X en 1829; il a épousé le 30 octobre 1877, à Orléans, Marie-Zoé-Berthe de La Selle, née le 25 octobre 1854 à Frocourt (Oise), domiciliée au château de Favelles, commune de Saint-Viatre (Loir-et-Cher), fille de Marie-Jean de La Selle et de Blanche-Fanny-Marie Gibert, dont trois enfants nées à Orléans: Marie-Françoise-Monique, le 7 mai 1880; Marie-Jeanne-Simonne, le 13 avril 1882, et Marie-Louise-Cécile-Elisabeth, le 27 novembre 1885.

Notre confrère, M. Pierre, vicomte de Croze-Lemercier, est auteur de divers articles parus dans le *Correspondant*, du volume *Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran* (1894); *L'abbé Arnault, vicaire épiscopal à Orléans*, 1896, in-8°.

—

Conférences : A Saintes, le 4 juillet, par M. Audiat, *Le musée de Saintes*, compte rendu très complet par M. Poudansan dans le *Rappel charentais* du 7; le 18, à Broue, *Du Guesclin*, par le même, compte rendu dans le *Conservateur de Marennes* du 25; à Saint-Jean d'Angély, le 25, *Examen de la situation politique; exposé du programme radical*, par M. Hubbard, député de Pontoise, sous la présidence de M. Pochon, député de Bourg, assisté de M. Lauraine, avocat à Saintes; compte rendu dans l'*Union conservatrice* du 29; le 1er août, *La France en 1897; étude sur la franc-maçonnerie*, par M. le colonel marquis de Vitré, réponse à la conférence précédente; voir compte rendu dans l'*Union conservatrice* du 5 août, qui loue l'orateur de sa courageuse parole et note qu'il a dû renoncer à parler devant un tapage organisé; la conférence sera publiée; et aussi le *Bulletin religieux* du 7, la *Croix de Saintonge* du 8, qui constatent le plein succès de l'orateur, malgré les essais d'obstruction. M. le baron Oudet, qui présidait, a fait voter par l'assemblée un ordre du jour de félicitations.

—

Distribution des prix. — Le 22 juillet, la distribution des prix au petit séminaire de Montlieu a été présidée par M. l'abbé Julien Bernard, curé-doyen de Montlieu, qui a retracé les bienfaits d'une éducation chrétienne et montré que la religion peut seule donner à l'homme tout son perfectionnement moral; le 26, à l'institution Saint-Jean, à Saint-Jean d'Angély, présidée par M. Le Bidois, maître de conférences à l'institut catholique de Paris; le 27, à l'école Fénelon de La Rochelle, présidée par M. le chanoine Laleu, curé de Notre-Dame de La Rochelle; à l'institution Notre-Dame de Recouvrance de Pons, président M. E. Beaussant, ancien préfet, vice-président de l'association amicale des anciens élèves, qui a fait l'éloge de l'éducation chrétienne et montré la nécessité de la religion tour-à-tour comme frein et comme stimulant; le 30, au lycée de La Rochelle, sous la présidence de M. le docteur Mabille, adjoint au maire, qui a

Digitized by Google

comparé les philosophes et les médecins. Voir son discours dans la *Charente-Inférieure* du 31 et dans le *Courrier de La Rochelle* du 1er août. Le discours d'usage a été lu par M. Ruyssen, professeur de philosophie, qui estime qu'au milieu des luttes pour la vie, il faut faire une place à des jouissances plus utiles, moins intéressées. Ce discours a été imprimé en tête du palmarès ; à Cognac, sous la présidence de M. Germain, président du tribunal de commerce, qui a montré la solidarité du travail dans la société actuelle ; le discours d'usage a été lu par M. Mauvezin, professeur d'histoire, discours qui, dit le président, est « un lumineux historique, tracé par un libre esprit, de la solidarité du travail dans les divers âges de l'humanité. » Ces deux morceaux sont dans l'*Ere nouvelle* du 1er août ; le 31, à Barbezieux, présidence de M. Izenic, inspecteur d'académie, qui a analysé les éléments du travail désintéressé. Le discours d'usage a été fait par M. Basmorin, professeur d'allemand, qui a répondu à cette question : Que sera pour vous la vie ? M. Meslier, maire de Barbezieux, a comparé l'étudiant d'il y a 400 ans avec l'étudiant moderne ; au lycée de Rochefort, sous la présidence de M. Cons, recteur de l'académie, qui a rappelé ses années passées comme professeur au lycée de Rochefort et parlé de la nécessité de développer à la fois l'intelligence et les forces physiques, montré les bienfaits de la république et loué les modifications apportées aux programmes des études. M. Tournier, professeur de philosophie, a fait un discours sur la *Nécessité des principes communs de conduite politique et privée*, publié par le *Phare des Charentes* du 1er août ; au collège de Saint-Jean d'Angély, sous la présidence de M. le docteur Bourcy, député, qui a prononcé une allocution en réponse au discours de M. Audouin, professeur de rhétorique, qui avait pris pour sujet *La gaîté ;* le 2 août, au collège de Saintes, présidence de M. Labiche, sous-préfet, qui a prononcé une allocution en réponse du discours de M. Girard, professeur de seconde, sur *Le cœur*, publié par l'*Indépendant* du 5.

* * *

Quelques uns de nos confrères ont ici ou là prononcé des discours aux distributions de prix. Citons les suivants :

Le 29 juillet, M. l'archiprêtre Carteau, ayant à sa droite M. le comte Lemercier, député, a présidé la distribution des prix aux élèves de l'école libre Saint-Joseph, dirigée par les frères des écoles chrétiennes, et a prononcé un discours sur le travail.

Le 7 août, a eu lieu place Bassompierre, à Saintes, la distribution des prix aux garçons et filles des écoles communales laïques, présidée par M. le comte Anatole Lemercier, maire, qui a prononcé une chaleureuse allocution, ou plutôt a fait une charmante causerie, sur les progrès de l'enseignement dans la ville et les devoirs de reconnaissance qu'imposent aux enfants les sacrifices de la ville pour eux.

Les distributions des prix aux enfants des écoles libres de

Digitized by Google

Pons ont été présidées : celle des garçons dans la grande salle des fêtes du collège, par M. Emile Maufras, notre confrère, secrétaire perpétuel de l'association amicale des anciens élèves de Pons, qui a donné aux enfants, pour les vacances et pour la vie, « d'excellents préceptes qu'il a pratiqués lui-même » ; celle des filles dans la grande salle des fêtes du couvent, par M. l'abbé Jeandeau, qui a supplié les mères d'aider et de diriger leurs enfants dans l'apprentissage de la vie au foyer de famille.

A Saint-Pierre d'Oleron, le 22 août, la distribution de l'école chrétienne, dont le principal bienfaiteur a été le regretté Paul Normand d'Authon, et dont le directeur est M. Poirier, a eu pour président notre confrère, M. Augustin Moreau, curé-doyen, qui a mis en parallèle l'instruction et l'éducation chrétiennes avec l'instruction et l'éducation sans Dieu.

Notre confrère, M. Amédée Mesnard, avoué à Saint-Jean d'Angély, a présidé, en qualité d'adjoint au maire, la distribution des prix aux élèves, filles et garçons, des écoles communales, et prononcé un discours publié par l'*Echo saintongeais* du 12 août sur l'utilité pratique qu'on peut tirer des fables de La Fontaine, et qui se termine ainsi : « Souvenez-vous, ainsi que le fit messire le loup, alors qu'il était fortement sollicité par le chien, au cou pelé par le collier « qu'aucuns reliefs, aucun bien, aucunes caresses », ne doivent vous faire aliéner votre liberté ! Souvenez-vous, aussi, que c'est pour avoir changé le « gouvernement démocratique » qu'il avait, pour le remplacer par un roi, que des marais le peuple coassant eut la triste fin que vous connaissez !

» Ceci, chers enfants, ah ! je vous supplie, ne l'oubliez jamais ! Rappelez-vous toujours, au contraire, que c'est pour faire de vous des hommes vraiment indépendants, et que c'est pour conquérir cette liberté sage et bien entendue, dont, au fur et à mesure que s'écouleront les âges et tomberont les années qui fuient, vous récolterez des fruits meilleurs, que ceux qui nous ont précédés et dont les archives de notre hôtel de ville conservent les noms qui nous remplissent, — nous, leurs petits-enfants, — d'un légitime orgueil, ont si courageusement combattu ! »

—

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1898

Le 36e congrès des sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 12 avril 1898. Les membres de la société qui désirent y prendre part devront envoyer leurs mémoires au président avant le 25 janvier. Il ne sera tenu aucun compte des envois adressés au ministère passé le 30. Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, afin que, si elle est décidée, leur impression ne souffre aucun retard.

Nous tenons à la disposition des membres de la société des

Digitized by Google

exemplaires du programme complet. Voici un extrait qui intéresse plus particulièrement nos lecteurs :

Section d'histoire et de philologie : 1° Déterminer les systèmes suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'année de l'ère chrétienne ; — 2° établir la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes ; — 3° signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes ; — 4° indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France ; — 5° indiquer les mesures qui ont pu être prises dans certains départements pour assurer la conservation des minutes notariales et en faciliter les communications demandées en vue de travaux historiques ; — 6° rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs ; — 7° étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms ; — 8° signaler les travaux qui ont été ou peuvent être faits sur les registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil ; indiquer les mesures prises pour la conservation et le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire des familles ou des pays, pour la statistique et pour les autres questions économiques ; — 9° étudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France ; — 10° rechercher par quels moyens et dans quelles conditions les livres d'étude ou de lecture courante pouvaient être, sous l'ancien régime, mis à la disposition des personnes qui ne pouvaient pas s'en procurer des exemplaires ; — 11° étudier les procédés suivis, sous l'ancien régime, pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture ; — 12° rechercher les documents relatifs à l'histoire de la marine française ; — 13° recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la renaissance ; — 14° établir comment se faisait la transmission des correspondances avant le règne de Louis XIV ; — 15° étudier comment les nouvelles politiques et autres, de la France et de l'étranger, se répandaient dans les différentes parties du royaume, du xve au xviie siècle ; — 16° recueillir les indications sur les mesures prises avant le xviiie siècle pour la construction et l'entretien des routes ; — 17° rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787 ; — 18° étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la révolution, en mettant particulièrement

Digitized by Google

en lumière ce qui intéresse l'histoire générale ; — 19° étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II ; — 20° étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'église et de l'état sous le directoire et sous le consulat jusqu'au concordat.

Section d'archéologie : 1° Compléter la liste des monuments mégalithiques relevés dans chaque département ; — 2° dresser entièrement la liste des monuments mégalithiques par régions, pour les colonies françaises, en particulier pour l'Afrique et Madagascar ; — 3° faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération ; — 4° signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol ; — 5° rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières ; — 6° signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède soit les originaux, soit d'anciens dessins ; — 7° relever les documents épigraphiques ou archéologiques (statues, statuettes, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.) qui sont signalés dans des livres ou des manuscrits comme existant dans une collection publique ou privée et dont la trace est aujourd'hui perdue...; — 8° rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge ; dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées ; — 9° étudier les pierres gravées inédites qui se trouvent, en France, dans les musées, les trésors d'églises ou les collections particulières ; en faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière ; comprendre dans ces relevés les pâtes de verre antique, qui étaient des reproductions des pierres gravées ; étendre cette recherche au moyen âge et à la renaissance ; — 10° signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge ou sont encore de nos jours un objet de dévotion ou un lieu de pèlerinage ; indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc ; mentionner les monnaies et autres *ex-voto* qui ont pu y être recueillis à diverses époques ; examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques ; — 11° étudier les monnaies françaises inédites récemment découvertes, en s'attachant surtout aux monnaies mérovingiennes et féodales ; — 12° rechercher les documents concernant les ateliers monétaires de province, leur fonctionnement, leur orga-

Digitized by Google

nisation, leurs produits ; recueillir les souvenirs archéologiques relatifs aux hôtels où ils étaient installés ; — 13° dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à la période romane ; — 14° étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.) ; — 15° rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date ; accompagner les communications de ce genre de dessins et de plans ; — 16° signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits ; — 17° recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée...

En dehors de ce programme, on peut présenter tout travail qui rentrerait dans l'une des sections du comité : histoire, philologie, géographie, archéologie, sciences, sciences économiques et sociales.

A TRAVERS LES REVUES

La Mothe-Fouquet, souvenirs historiques. M. Wilfrid Challemel publie cela dans la *Revue normande et percheronne illustrée* de mai-juin : « La Mothe-Fouquet, ancienne famille de Normandie, tire son nom de La Mothe-Fouquet, paroisse du Passais, canton de Domfront : *D'azur à la fasce d'or.* » Hélas ! qui nous donnera la solution du problème : les La Mothe-Fouquet de Normandie transplantés en Saintonge ? Comment ? par qui ? Nos spécialistes saintongeais l'ont vainement cherché. C'est de la Normandie que doit nous venir la lumière ; et M. Challemel, s'il voulait, pourrait éclaircir ce point d'histoire locale.

—

La *Revue des autographes* (juillet 1897) annonce la vente à 6 fr. d'une lettre de François, marquis de Chasseloup-Laubat, célèbre général du génie de la république et de l'empire, né à Saint-Sornin en 1754, mort en 1833, au baron de Barante, et datée de Marennes, le 12 juillet 1816.

—

Le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, que publie M. l'abbé A. Leclerc dans le *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, s'occupe (n° d'avril-juin) des

Digitized by Google

« Bainac en Chasnier », Giraud de Dolus en l'île d'Oleron, La Touche, sieur de Rochefort, paroisse de Saint-Pierre de Royan ; du Boulet, sieur de Coudre, paroisse de Saint-Césaire; Gaillard de Saint-Dizant, Grain de Saint-Marsaud, Minville, Tustal, d'Angoulesme, Bonniot, Robinet, Guy de La Guinallière en Oleron, Vassal, du Breuil de Théon et de Fontreau, Arnoul de Vignoles, paroisse d'Arces ; Couraud, sieur de Birat, paroisse de Poulignat ; Robillard, paroisses de Torcé et de Thenac; du Glenet, du Périer, Pindray, Cumont, Bureau, du Cladier, Ancelin de La Mauvinière, Saunier, Flambart, Ségur, en la paroisse de Saint-Martin d'Ary ; Loubert, en la paroisse de Saint-Georges d'Oleron ; Nourigier, sieur de Sainte-Aulaye; Dubois, La Cour, Pocquaire, Vigier de Treslebois.

—

Le *Bulletin du protestantisme* (15 juillet) montre que M. Armand Lods a confondu deux personnages protestants, Soulier et Solier. Pierre Solier, après avoir suivi, comme c'était l'usage, les pasteurs du désert en qualité d'élève, fut admis au nombre des proposants par le synode des Basses-Cévennes, le 29 juin 1745. Admis comme étudiant au séminaire de Lausanne en juin 1751, il servit, en mai 1753, les églises de Durfort et de Tornac, où il resta un an. En 1754, on le trouve en Angoumois, puis il dessert diverses églises de la Saintonge (1761-1763). Il visite l'église de Pons avec Jean-Louis Gibert, jusqu'à la révolution. En 1789, il se retire dans l'île de Guernesey. Il s'était marié avec Marie-Suzanne Pandin de Lussaudière, demoiselle de La Cibaudière, fille de Josué Pandin de Lussaudière et de Marie de La Vierre. Cette alliance n'est pas indiquée dans la généalogie des Pandin, par Lainé (*Archives de la noblesse de France*, t. VII), qui indique seulement, parmi les deux fils et les cinq filles de Josué Pandin, « Marie Pandin de La Cibaudière. »

—

D'un travail de M. Ernest Petit, *Séjours de Charles VIII* (1483-1498), publié (p. 629, année 1896, nos 3 et 4) dans le *Bulletin historique et philologique* du ministère de l'instruction publique, il résulte que Charles VIII était, en 1487, 22 février, à Lusignan, le 28 à Blaye, le 6 mars à Bourg, le 7 à Bordeaux, le 15 à Blaye, le 17 à Jonzac, le 19 à Cognac, les 20 et 21 à Saint-Jean d'Angély, le 22 à Chizé.

—

M. de Richemond a communiqué à la section des travaux historiques du ministère de l'instruction publique (voir *Bulletin historique* de 1896, p. 832) une copie de l'aveu de la baronnie de Didonne, rendu au roi en 1406, d'après une copie appartenant à M. le duc Louis de La Trémoille. Une autre copie existe aux archives nationales, *Manuscrits de Languedoc*, P 586, n° XXXVI. M. A. Bruel signale de plus aux archives nationales, dans le fonds de la chambre des comptes, plusieurs

Digitized by Google

autres aveux de la baronnie et châtellenie de Didonne : un du 10 juin 1366, par Soudan de La Trau, sieur de Didonne ; un du 15 août 1480, par Charles de Coëtivy ; un du 3 mars 1483 ; un du 8 avril 1485, par Pierre de Luchet ; un de la baronnie de Didonne avec celle de Meschers, 6 juillet 1506, par Charles de La Trémoille, etc.

—

Dans une étude sérieuse de M. E. Guilleux, *La navigation de l'Allier*, un journal important de province, le *Courrier* quotidien *de l'Allier*, n° du 14 juillet, dit : « Le XVIe siècle vit éclore plusieurs projets, dont l'un de Bernard Palissy, grand savant et grand artiste, qui traça le plan de redressement du cours de l'Allier, et un plan du canal qui devait lui être latéral. » Où trouve-t-on ce travail de l'illustre potier? Je l'ai bien cherché, notamment dans les *Œuvres de maistre Bernard Palissy* (2 vol. in-8°, 1888), dont M. Louis Audiat écrit une préface de 200 pages. Le mot d'Allier n'y est pas même prononcé.

—

Le *Conservateur de Marennes* du 1er août, reproduit par la *Seudre* et le *Bulletin religieux* du 7, rend compte d'une fête à la fois religieuse et patriotique qui a eu lieu le 18 juillet à la tour de Broue, où, l'an dernier, la société des *Archives* posait une plaque commémorative en l'honneur du connétable Du Guesclin. Le curé de Saint-Sornin, M. l'abbé Gelézeau, notre confrère, faisait planter une croix sur le mamelon où s'élevait jadis l'église Saint-Eutrope et où saint Malo, évêque d'Aleth, qui accompagnait saint Léonce, évêque de Saintes, accomplit un miracle. Il y avait foule. M. l'abbé Brodut, curé de Saint-Aignan, a fait un fort beau sermon sur la croix.

« Mais si Broue est riche par ses souvenirs religieux, il ne l'est pas moins par ses souvenirs patriotiques, et l'éminent président de la société des *Archives* se chargea de nous le dire en rappelant aux jeunes gens l'enfance et l'adolescence de Du Guesclin. Malheureusement, il est impossible d'obtenir un silence complet sur un aussi vaste espace que le château de Broue. Toutefois, il est des paroles que cette jeunesse ardente n'oubliera pas. C'est au cri de « Notre-Dame Guesclin » que le connétable montait à l'assaut, ce sera aussi leur cri de guerre. Et encore ce mot de la fin « Espérance », devise de l'ordre fondé par le duc Louis II de Bourbon, et dont il décora un des premiers l'illustre Du Guesclin, son compagnon d'armes à Broue. Oui « Espérance » en voyant ces jeunes gens qui savent mettre de côté tout respect humain et redire à tous les échos, dans un merveilleux ensemble, les vieux chants du christianisme... Espérance, dans ces pages pleines de patriotisme de M. l'abbé Brodut, curé-doyen de Tonnay-Charente, pages que nos jeunes gens donnent avec tant de verve et d'entrain... »

—

Digitized by Google

La *Résistance française* d'août, dans son « édition omnibus » — il y a une « édition réservée » aux seuls ecclésiastiques — a publié les « commandements de Dieu et de l'église, mis en pratique par les Saintongeais » :

Le Dieu du ciel tu adoreras,
Mais le dieu de l'argent tu serviras fidèlement.

Le nom de Dieu ne prononceras
Que quand tes chevaux ne marcheront pas rondement.

Le dimanche tu garderas,
Quand tu ne pourras faire autrement.

Tes père et mère honoreras,
Tant que pour tes intérêts ils vivront utilement.

Le bien d'autrui emprunteras,
Et garderas tant que tu pourras.

L'auteur croit-il que ces pratiques-là soient à l'usage exclusif des Saintongeais ?

—

Le dernier numéro de la *Revue* contient, page 289, un compte rendu du beau volume, *La tradition en Poitou et en Charente*. Dans les *Etudes* du 20 août, M. Gabriel Aubray consacre quelques pages à ce « beau et bon livre », tout en regrettant que la part des Charentes y soit si restreinte et que, parmi plus de vingt orateurs qui ont successivement pris la parole, on n'ait pas eu l'idée d'amener, bon gré mal gré, tous les hommes de valeur des cinq départements intéressés à l'histoire de la région. Et des lacunes ! « Toute l'hagiographie poitevine et saintongeaise ne peut se borner à saint Hilaire, saint Martin, sainte Radégonde, même en y joignant le bienheureux Grignon de Montfort. Une ou deux fantaisies en patois de Niort ou de Melle, c'est bien ; mais une étude de M. l'abbé Rousselot expliquant l'histoire et faisant la géographie des patois pour ces contrées, c'est mieux. Et ainsi de suite. »

La même livraison parle des lettres inédites de Marguerite de Valois, publiées par notre confrère, M. Tamizey de Larroque, dans les *Annales du midi*, correspondance qui complète les *Mémoires* si souvent réédités.

—

A la biographie d'*Edouard de Cazenove de Pradine, membre de l'assemblée nationale de 1871, député de la Loire-Inférieure, 1838-1896*, publiée par M. Baguenaut de Puchesse dans le *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1897 et à part (Paris, de Soye, imprimeur, in-8° de 52 pages), un de nos plus sympathiques collaborateurs ajoute une *Notice biographique* dans la *Revue de l'Agenais* de mai-juin dernier, où il a raconté avec charme ses souvenirs personnels qui se rapportent aussi au père d'Edouard, Léon de Cazenove, un des hommes les plus vénérés de l'Agenais. Edouard de Cazenove était le filleul

Digitized by Google

d'Edouard de Blossac, et venait quelquefois à Saintes voir le vieil ami de son père, poète lui aussi.

—

LE THÉATRE D'ALEXANDRE DUMAS.

La toute jeune *Revue du palais* a publié dans son numéro du 1er août un important travail de notre confrère, M. Gabriel Audiat, intitulé : *Les plaidoyers de Dumas fils. L'enfant sans père.*

On sait que plusieurs projets de loi sur la recherche de la paternité et le rétablissement des tours doivent prochainement venir en discussion devant les chambres. A ce propos, M. G. Audiat s'est demandé si l'on pouvait bien, comme on le fait toujours, invoquer Dumas fils comme un partisan convaincu de la recherche de la paternité. Suivant donc sa pensée dans toute son œuvre, dans *Le fils naturel*, dans *Les idées de madame Aubray*, dans *Monsieur Alphonse*, dans *Les femmes qui tuent et les femmes qui votent*, il montre qu'à travers ses hésitations et ses contradictions Dumas est arrivé à cette conclusion que toute loi serait non seulement inefficace, mais dangereuse pour l'enfant né ou à naître, et qu'il a pressenti ou retrouvé, comme on voudra, l'implacable loi d'hérédité qui punit sur l'enfant la faute de ses auteurs. Article à la fois littéraire et moral, écrit pour être lu de tout le monde, où les hommes de loi trouveront des aperçus et des développements nouveaux sur le problème aux cent faces de l'enfant sans père.

Rappelons à ce sujet que la *Revue du palais*, dont nous avons déjà parlé lors de son premier numéro paru en mars dernier, à propos d'un article de M. Emile Faguet sur *Maître Dufaure*, n'est pas, comme on pourrait le croire, une revue de droit. Fondée par des avocats et dirigée par Me Labori, — de là son titre, — c'est une grande revue mensuelle de littérature, d'histoire, d'art, de philosophie, d'actualité comme la *Revue des deux mondes* et la *Revue de Paris;* elle a publié déjà des articles ou romans de MM. Paul Bourget, Anatole France, de Vogué, Mézières, Henry Houssaye, Jean Aicard, Léon Daudet, Henry Becque, Paul et Victor Margueritte, Gyp, Georges Hugo, Francisque Sarcey, Léon Cléry, E. Glasson, Quesnay de Beaurepaire, Saint-Auban, Georges Thiébaud, etc.

*
* *

L'évangile et le théâtre de Dumas fils, tel est le titre à l'apparence un peu paradoxale d'un article de la *Quinzaine* (1er août) où notre confrère, M. Gabriel Audiat, s'exprime ainsi : « Devant le tombeau d'Alexandre Dumas. Il a voulu ainsi reposer dans la mort : pieds nus, mains jointes, le corps très simplement drapé dans ce costume de travail qui semble la robe austère d'un chartreux ou d'un dominicain. Quand plusieurs centaines d'années auront passé, les hommes en déterrant ce marbre

Digitized by Google

enfoui par les révolutions, se demanderont quel est ce religieux qui dort sans rosaire au côté, sans croix sur la poitrine... Alors ils rêveront de quelque moine révolté qui, en reniant Dieu, serait resté fidèle au froc, ou, au contraire, d'un fils du siècle qui, tout en reniant le monde, n'aurait pu rencontrer Dieu... Puis, devant ce large et beau front d'homme de génie, saisi de respect mais aussi d'angoisse, ils souffriront de ne pas savoir quelle fut de ce grand mort la pensée suprême et le suprême amour... Ah! comme on briserait ce crâne avec joie, si l'on pouvait ainsi lui dérober son secret! Les livres souvent durent moins que les tombes. J'essaye, moi, de chercher le secret de Dumas dans ses livres... »

Cet article est le premier d'une série.

—

Mlle DEXMIER D'OLBREUSE.

Elle était l'aïeule du grand Frédéric et ancêtre de la reine Victoria. La reine de la Grande-Bretagne, impératrice des Indes, n'a pas songé à elle dans les triomphes de son jubilé; mais un écrivain fort au courant de l'histoire anecdotique et littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles, M. Guillaume Depping, s'est souvenu d'elle. Etudiant la correspondance de madame la duchesse d'Orléans, mère du régent, il a trouvé son nom plusieurs fois cité, et avec des épithètes les plus blessantes. Sa curiosité se serait éveillée à moins. Dans un article de la *Revue bleue* (7 août) il étudie *Une ancêtre de la reine Victoria,* « la demoiselle du Poitou », comme l'appelait dédaigneusement la Palatine. Il s'agit de Mlle Eléonore Dexmier d'Olbreuse, appartenant à une famille protestante du Poitou, qui était dame de compagnie de la princesse de Tarente, fille du landgrave de Hesse, mariée à Charles-Henri de La Trémoille. Elle était d'une grande beauté (voir son portrait dans le XIIIe volume des *Archives*). « A la cour de France où elle avait paru un moment et où elle avait été fort remarquée pour sa grâce et pour son esprit, Mlle d'Olbreuse avait montré une vertu rigide, une vertu de huguenote comme on disait; les petits-maîtres qui l'avaient courtisée en ayant été pour leurs frais, s'étaient vengés d'elle par des épigrammes. Il est probable que Mlle d'Olbreuse rêvait alors un mariage brillant, mais en bonne forme. N'ayant pu parvenir à son but, elle se décida, après avoir longtemps résisté, à accepter les propositions de Georges-Guillaume de Brunswick. » Un contrat passablement immoral fut signé, qui assurait l'existence de la demoiselle; et ils vécurent maritalement. Notre confrère, M. le comte Horric de Beaucaire, dans son beau livre, *Une mésalliance dans la maison de Brunswick* (Paris, 1888, in-8°), a raconté toute cette histoire édifiante, et comment la demoiselle finit par se faire épouser morganatiquement; comment elle eut une fille, Sophie-Dorothée, dont la vie fut si malheureuse. Nous y renvoyons le lecteur pour les détails si pathétiques, ainsi qu'aux pièces si curieuses que l'auteur a imprimées dans le volume

Digitized by Google

XIIIe des *Archives*. On recherche les romans; qu'on lise donc l'histoire.

—

LES CURÉS RÉFRACTAIRES SOUS NAPOLÉON Ier.

M. Lecestre a fait paraître la correspondance de Napoléon Ier qui n'avait pas trouvé place dans la vaste collection des lettres de l'empereur, publiées sous la présidence du prince Napoléon par une commission qui, à partir du XVe volume, avait scrupuleusement éloigné tout ce qui pouvait nuire à la gloire du héros. Ce sont ces lettres (2 volumes) qui viennent de voir le jour; elles sont très édifiantes. La plupart des journaux et des revues en ont cité des extraits. Dans l'*Univers* du 16-17 août (*Lettres inédites de Napoléon*), M. Geoffroy de Grandmaison transcrit la suivante, de Paris, le 14 avril 1811, à Savary; il s'agit d'ecclésiastiques dont quelques uns certainement faisaient partie de la petite église. L'empereur ne s'embarrasse pas dans des distinctions subtiles et il les atteint autant qu'il le peut. Il est bien vrai qu'à faire des exceptions, ce ne fut pas sur ces dissidents du « concordat » qu'il eût voulu laisser porter sa clémence, et leur résistance, mi-partie politique et religieuse, le touchait à la prunelle de l'œil :

« Les sieurs François, Gautier, Materbau et Rodier sont quatre prêtres résidant à La Rochelle et désignés comme dissidents et ennemis du gouvernement.

» Le sieur Doucin est le chef des prêtres dissidents de la Charente-Inférieure et de la Vendée, où il fait de fréquents voyages. Il réside dans la commune de Dompierre, près La Rochelle.

» A Fontenay, les sieurs Girard, Moulin et Henri, qui se tiennent tantôt à Pissotte, tantôt au Gros-Noyer, sont des prêtres dans le même cas.

» Aux Herbiers, le sieur Buffart, qui se tient ordinairement dans la commune de La Verrerie, est aussi dans le même cas.

» Il en est de même de l'ancien curé de Livière, nommé Viaud, qui se tient à La Chapelle-Largeau, et du sieur Tissier qui se tient à Courlay.

» Je désirerais qu'ils fussent arrêtés simultanément, et le scellé mis sur leurs papiers, et qu'ils fussent conduits, sans qu'on sût qui ils sont, soit à Vincennes, soit dans une autre prison d'état. Tous leurs papiers seraient envoyés à Paris, où l'on en fera le dépouillement.

» Mais ce n'est pas une petite chose que de les arrêter. Tous ces prêtres sont des suppôts de guerre civile, ayant des correspondances partout.

» On ne doit se fier ni aux préfets, ni aux juges de paix, ni à la gendarmerie locale; mais il faut employer des agents de police de Paris, et de bons sous-officiers de la gendarmerie d'élite, qui aillent à la fois dans tous les lieux où sont ces prêtres et s'en saisissent.

» Cette affaire demande à être bien conduite ou elle man-

Digitized by Google

quera, tant sont grands les rapports et la ruse de ces gens-là, et tant leurs cachettes sont nombreuses. Les mesures doivent être prises de manière à les enlever tous à la fois et ne pas en manquer un seul ; autrement il ne faudrait rien faire. »

Voilà un utile complément au livre du P. Drochon, *La petite église* (in-8°, 1894).

L'abbé Doussin, « le sieur Doucin », Louis Doussin, né à Saintes, religieux de Chancelade, professeur de théologie à Cahors, aumônier des troupes royales en Vendée, etc., est bien connu ; c'était un prêtre fort distingué, et un des plus énergiques opposants au concordat. Il était même allé plus loin que son évêque, Jean-Charles de Coucy, qui, lui, avait fini par se soumettre au pape. (Voir *Une histoire de la petite église*, par M. Audiat, page 21.) Il mourut dans l'impénitence finale, en 1845, à Chagnollet, paroisse de Dompierre. Voir aussi sur lui et ses frères, *Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes*, page 144.

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS.

La société des *Archives* a deux nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 1er août, est décédé subitement, à l'âge de 53 ans, Jean-Lucien Doublet, instituteur à Tonnay-Boutonne depuis 1886 et secrétaire de la mairie. Né à Haimps le 22 mai 1844, où il a été inhumé, élève des écoles normales primaires de Poitiers et de Lagord, il a été successivement instituteur à Tonnay-Charente (comme adjoint), de 1864 à 1865 ; (comme titulaire) : à Villiers-Couture, de 1865 à 1868 ; à Varaize, de 1868 à 1876 ; à Neuvicq, de 1876 à 1886. Il était pourvu du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique ; il avait obtenu la médaille d'argent en 1885.

M. Fauchereau, maire de Tonnay-Boutonne, avant le départ du corps, a loué « l'honnête homme, le secrétaire dévoué, le bon instituteur, au commerce agréable et facile... Ses grandes connaissances en administration communale, a-t-il dit, son esprit si droit et son jugement si sûr m'en faisaient un auxiliaire précieux. Lorsque, après bien des hésitations, j'acceptai pour la première fois les fonctions de maire, je mis ma confiance en cet homme dont j'avais reconnu la profonde honnêteté, et pendant la longue série d'années durant laquelle nous avons travaillé ensemble, je n'ai eu qu'à me louer d'avoir pris cette décision. »

A Haimps, sur la tombe, un vieil ami du défunt, M. le docteur Porchaire, maire de Neuvicq, a prononcé un discours enthousiaste que reproduisent, avec le précédent, l'*Echo saintongeais* de Saint-Jean d'Angély, du 12 août, et le *Peuple*, de

Digitized by Google

Saintes, du 11. Il a vécu avec une modestie telle « qu'il fallait vivre, en quelque sorte, des années avec lui pour apprécier toute l'étendue de sa science, pour pénétrer tous les secrets de son savoir et toute la profondeur de sa philosophie. Jeune, il s'était adonné à l'étude de l'histoire naturelle et il n'y avait pas une de nos plantes dont il ne connût les caractères morphologiques, les propriétés bienfaisantes ou dangereuses, pas un de nos insectes dont la nature, si singulière et si variée au point de vue anatomique et physiologique, eût échappé à ses investigations et à ses recherches minutieuses.

» Doublet ne se contentait pas seulement d'étudier la nature végétale ou animale, la majesté des cieux avait séduit son activité intellectuelle, et par les belles nuits constellées d'étoiles, il étudiait et admirait ces mondes divers qui gravitent dans notre horizon astronomique et qui montrent à l'homme l'inanité du monde terrestre en face de la puissance écrasante de la nature universelle.....

» O palmes académiques, pourquoi n'êtes-vous pas venues parer la poitrine de cet ami de la science, de cet infatigable chercheur? C'est sans doute parce que, même en république, vous êtes surtout l'apanage des faiseurs et des habiles qui savent courber l'échine avec une souplesse de clown, plutôt que vous n'êtes la récompense du véritable travailleur, modeste et instruit, qui méprise, d'ailleurs, la vaine gloriole et les décorations qui semblent avoir été faites pour les fats.....

» Quelle noble tâche, messieurs, que celle de l'instituteur, surtout à notre époque où la liberté de l'école est absolument conquise, où le maître n'a plus à s'occuper de l'enseignement suranné au moyen duquel des sectes puissantes et jusqu'ici invaincues dans nos malheureuses nations de race latine, s'efforçaient de dominer, d'endiguer en quelque sorte la libre expansion de l'âme humaine pour la rendre esclave et malléable par la crainte de châtiments d'ordre spéculatif et pour la conduire au fanatisme, à l'intolérance et au mépris du libre arbitre par la voie des dogmes réputés infaillibles !..... » La modestie de ce modeste instituteur a dû rougir un peu de ce lyrisme.

Membre de la société des *Archives* à l'origine, Doublet avait toujours pris intérêt à ses travaux, et la *Revue* a inséré quelques unes de ses communications. Il laisse trois fils.

—

II. — Le 14 août, au domaine de Boisgiraud, commune de Gemozac, est décédé, dans sa 69e année, Joseph-Ernest Thomas de Boisgiraud, A. ✿, ancien receveur de l'enregistrement, ancien conseiller général, ancien maire de Gemozac, président fondateur (1867) de la société de secours mutuels, vice-président honoraire cantonal du comice agricole de l'arrondissement de Saintes, « homme de bien, dévoué à ses concitoyens et républicain aussi sage que ferme, estimé dans tout le canton de Gemozac pour les services rendus et pour sa haute honorabilité », dit le *Phare des Charentes* du 18. « L'homme public, ajoute la *Cha-*

Digitized by Google

rente-Inférieure du 18, fut toujours entouré de la plus haute et de la plus légitime considération, et ceux qui l'ont approché savent combien étaient aimables les qualités de l'homme privé. »

Fils de Jean-Pierre Thomas de Boisgiraud, né à Boisgiraud le 7 mai 1793, ancien élève de l'école polytechnique, doyen de la faculté des sciences de Toulouse, mort à Montplaisir, près Mirambeau (voir *Bulletin*, I, p. 329), il avait épousé, le 29 octobre 1863, Marie-Emilie-Elisabeth-Daniella-Nathalie de Courssou de Pécany, décédée à Gemozac le 15 avril 1879, dont sont venus cinq enfants : 1° Lucie, décédée le 26 février 1883 ; 2° Marguerite, mariée à François Brunet, capitaine d'infanterie, décédée le 4 avril 1895 ; 3° Louise, mariée le 17 mars dernier à Etienne Guenon des Mesnards, lieutenant de cavalerie (voir *Revue*, XVII, 173); 4° Maurice, né en 1870, marié en 1896 à Louise de Moulinard (*Revue*, XVII, 30) ; 5° Emmanuel, maréchal des logis chef au 3e régiment de cuirassiers. Depuis 1864, il habitait Boisgiraud. Il fut élu conseiller municipal le 7 mai 1871 et maire le 31 mai 1876 ; il donna sa démission le 17 novembre 1892.

Outre l'éloge fait à la maison mortuaire et au temple, trois discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Albert Lys, au nom de la société de secours mutuels, Camille Nicolle, conseiller général, et Albert Verneuil, de Cozes, président du comice agricole de Saintes ; ils ont été imprimés dans l'*Indépendant* des 31 août et 2 septembre.

Ses deux fils, Maurice et Emmanuel, avaient obtenu, par jugement du tribunal civil de Saintes en date du 1er juin 1897, le droit de joindre à leur nom patronymique de *Thomas* celui de *Boisgiraud*, domaine que la famille possédait depuis longtemps, sous lequel il était connu, et qui avait disparu des actes de l'état civil depuis 1790.

—

Le 5 juillet, est décédé à Pons, âgé de 55 ans, et a été inhumé civilement le 7, Victor Roux, officier d'académie, instituteur public, précédemment et successivement instituteur à Champagnac, à Archiac et à Chaniers, pendant 35 ans. Il était depuis 14 ans membre du conseil d'administration de la société de secours mutuels des instituteurs de la Charente-Inférieure, administrateur de l'Union fraternelle et pédagogique depuis sa fondation, et haut dignitaire de la franc-maçonnerie. « Dans le cortège figuraient de nombreuses délégations des loges de la région, des représentants de la libre-pensée, des mutualistes, des instituteurs, etc. Au cimetière, » on « a formé la chaine d'union » et « M. Guérin, vénérable de la loge de Pons », a lu un discours de M. Combes, sénateur, maire de Pons, retenu à Paris, qui dans près de deux colonnes du *Rappel charentais* du 9 et de l'*Indépendant* du 10, a fait l'éloge de Roux comme instituteur républicain et franc-maçon : « Lorsque mon ami Mestreau, qui l'appréciait pour l'avoir vu de près, me pria de le demander pour le poste vacant de Pons, il me le dépeignit en

Digitized by Google

termes précis : « C'est un instituteur républicain aussi solide que modeste... » Il ajoute : « L'homme politique a besoin d'acquitter publiquement, une dernière fois, devant la foule attentive et recueillie qui l'écoute, la dette de reconnaissance civique qu'il a contractée envers son infatigable et dévoué collaborateur. Le représentant du parti républicain dans cette région croirait manquer à une des obligations les plus impérieuses de sa tâche, s'il laissait l'homme de bien qui repose dans ce cercueil descendre dans sa dernière demeure sans le donner en exemple aux républicains comme un défenseur ardent, convaincu, persévérant de la doctrine républicaine... Messieurs, l'ardeur contenue que Victor Roux portait dans la direction de son école, ce mélange heureux d'énergie et de prudence, caractérisait de même l'action politique qu'il exerçait comme citoyen dans le fonctionnement intérieur du comité républicain... Sectaire, messieurs ! Victor Roux ne l'était pas davantage dans son amour de la franc-maçonnerie. Cette association philanthropique, qui a devancé dans ses statuts la solidarité républicaine, et qui la pratique de la façon la plus intime et la plus complète dans les relations mutuelles de ses membres, ne se séparait pas, dans le cœur de notre ami, de l'amour de la république. Il les assimilait avec raison dans leur nature, puisqu'il est incontestable que les deux institutions s'identifient quant aux principes et au but... »

M. Danède, inspecteur primaire à Saintes, a, au nom de l'administration académique, dit le suprême adieu au fonctionnaire « apte et dévoué. Son intelligence vive et ouverte, son esprit d'initiative, la sincérité de ses convictions lui ont permis d'exercer une influence salutaire et durable sur les nombreuses générations d'élèves. »

M. Michaud, instituteur à Jonzac, a rappelé « que, pendant toute sa vie, il a combattu le bon combat, même quand il y avait danger pour un instituteur à être soupçonné de républicanisme. Aussi fut-il une des premières victimes du 16 mai... Tu as passé sur la terre en faisant le bien. »

M. Palissier, instituteur à Gemozac, a aussi vanté ses qualités. « Profondément attaché à la république qu'il aimait avec passion, il souffrit pour elle et sans se plaindre les déboires qu'amène une disgrâce imméritée. Dans des temps meilleurs, on lui en sut gré et on lui confia la direction de l'école de Pons... Nous nous permettons d'appeler ici la bienveillance de l'administration sur les deux orphelins qui ont perdu leur meilleur appui... Et toi, cher collègue et cher ami, tu nous laisses un enseignement utile ; tu es passé ici bas en faisant le bien. »

—

Le 7 juillet, est décédé, âgé de 74 ans, aux Vallaux (commune de Saint-Germain du Seudre, arrondissement de Jonzac), Eutrope Dupon, député de la circonscription de Jonzac, conseiller général pour le canton de Saint-Genis, maire de Saint-Germain depuis 1878. Atteint d'une affection de la gorge qui ne lui per-

Digitized by Google

mettait plus de prendre aucune nourriture et qui le tenait depuis six mois éloigné du palais Bourbon où cependant il votait tous les jours, même le jour de son décès, il est mort d'inanition, conservant jusqu'au dernier moment sa facilité d'écrire. Il était né en 1823, aux Vallaux, domaine à trois kilomètres de Saint-Germain du Seudre, canton de Gemozac, qui avant 1789 appartenait à la famille Herrard, dont un membre, Joseph Herrard, de Saint-Germain, signe comme représentant du district de Gemozac, aux assemblées pour les états provinciaux de Saintonge. La terre était passée à Pierre Codet, faïencier, demeurant à Lorignac, époux d'Anne Boulet, qui y établit des ateliers de faïence éphémères. C'est d'une des filles de Codet, Marie, née le 7 mai 1786 à Valence (Lot-et-Garonne), mariée, le 2 mai 1809, à Etienne Dupon, tonnelier, demeurant à Mortagne, fils de François Dupon et de Marthe Tublier, que naquirent plusieurs enfants, dont Eutrope Dupon.

Dupon fut élève ecclésiastique de l'institution diocésaine de Pons, et y fit partie de la congrégation établie en 1840. Comme ses études avaient été fort brillantes, d'élève il devint maître, et la classe de cinquième lui fut confiée. En 1848, Pipy qui sortait de l'école des Carmes, prit sa classe, et Dupon fut mis en rhétorique, où plus tard il eut pour successeur M. Justin Combes, aujourd'hui sénateur. Ses leçons d'histoire étaient remarquables et fort goûtées. Mais ses idées n'étaient pas toujours orthodoxes et notamment dans la querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII, il prit avec tant d'ardeur le parti du roi, que les élèves indignés se plaignirent au supérieur, Jacques-Antoine Boudinet, depuis évêque d'Amiens (7 avril 1856). A quelques observations amicalement faites, le professeur déclara qu'il entendait garder toute sa liberté et enseigner ce qu'il voudrait. Cela se passait en 1854 ou 1855. Dupon dut se retirer. Plus tard, quand Boudinet fut nommé à l'évêché de Pamiers, où il ne fut jamais installé, Hude, son successeur à Pons, qui était resté en relation avec Dupon, lui promit une chaire avec 1.400 francs de traitement. La négociation n'aboutit pas ; Dupon assigna Hude devant le juge de paix ; il perdit, et cet échec changea complètement ses idées : il devint hostile au clergé. Le petit domaine des Vallaux ne suffisait pas à son activité et à son ambition, d'autant que bientôt le phylloxéra le ruina à peu près complètement. La politique fut sa ressource.

Le 1er août 1880, il remplaça comme conseiller général du canton de Saint-Genis M. Boffinton qui ne se représentait pas. En 1886, il fut battu par le président de la société des agriculteurs de France, le marquis Elie de Dampierre, agronome éminent, homme généreux et loyal, dont lui-même a reconnu les mérites et fait l'éloge à sa mort (voir *Revue*, XVI, 198). Mais en 1892, avec 1.643 voix, contre 1.187 à son adversaire, il lui enleva de nouveau son siège, et les électeurs qui s'amusaient à ce jeu n'y gagnèrent pas.

En 1881, il se présenta dans l'arrondissement de Jonzac,

Digitized by Google

contre M. le baron Eschasseriaux qui était député de cet arrondissement depuis juillet 1849, et il eut suffi d'un déplacement de quelques centaines de voix pour qu'il triomphât de son redoutable concurrent.

En 1885, au congrès de Saintes où fut arrêtée la liste des sept candidats républicains, c'est Dupon qui réunit le plus grand nombre de suffrages. Le 18 octobre, au scrutin de ballottage, où furent élus MM. Eschasseriaux, Jolibois, Georges Roche, Louis Roy de Loulay, Vast-Vimeux, de la liste conservatrice, avec 62.067 voix, et MM. Duchâtel et Delmas, de la liste républicaine, avec 62.017 et 61.990, Dupon obtenait 61.714 suffrages.

On devait, paraît-il, des compensations aux candidats malheureux. M. Bisseuil obtient une recette générale des finances ; on offrit à Dupon, pauvre, presque indigent, une place d'inspecteur des enfants assistés dans un département éloigné. Il rejeta l'offre avec dédain, et dès lors voua à ses anciens amis une haine énergique. Abandonné, il résolut de travailler seul. Il fonda, avec M. Robert, instituteur en congé de Saint-Germain, devenu imprimeur à Saintes, un journal *Le Peuple,* dont le 1er numéro parut le 3 février 1887 ; il y fit une guerre à outrance aux opportunistes qui le reniaient.

En 1893, le 20 août, Dupon se présenta aux élections pour la chambre des députés ; il avait pour concurrent M. Maurice de Montebello, prince de Siévers, avocat à Jonzac, qui obtint 3.266 suffrages ; M. Edouard Regnaud, riche propriétaire du canton de Mirambeau, 2.143, et M. Gaston Patron, avocat à Jonzac, 1.390 ; Dupon fut élu par 10.272 voix sur 17.302 votants. Il avait promis beaucoup à ses électeurs qui attendaient davantage ; il prit deux fois la parole à la chambre : une fois contre l'impôt des boissons ; l'autre pour se plaindre du petit nombre d'écoles dans l'arrondissement de Jonzac, et il n'eut qu'un succès très médiocre.

Brouillé avec M. Robert, il apprit un jour, par son journal, qu'il n'était plus rien au *Peuple*, et que son associé le destituait de ses fonctions de directeur-rédacteur en chef. Vite il créa, avec M. Chasseriaud pour imprimeur, le *Vrai peuple*, qui parut le 1er novembre 1894. Dans chaque numéro était un premier-Saintes de Dupon, puis quelque article d'un ami qui parfois lui empruntait son nom ou son pseudonyme. C'est ainsi qu'un jour, à la fin d'un dithyrambe effronté, *Une grande figure universitaire qui disparaît*, il vit avec quelque surprise son nom en grosses lettres, E. Dupon ; il ne protesta pas contre les hâbleries qu'on lui faisait écrire.

A la chambre des députés, le président, M. Brisson, a fait l'éloge sans restriction du défunt : « Messieurs, je viens d'apprendre la mort de notre excellent collègue, M. Dupon, député de l'arrondissement de Jonzac. Bien que très populaire dans son pays, M. Dupon n'était entré dans la vie parlementaire qu'à l'âge de soixante-dix ans, en 1893. Il s'était fait tout de suite aimer de ses collègues par les mêmes qualités de cordialité et

Digitized by Google

de bonhomie qui lui avaient valu l'affection de ses compatriotes. On peut dire de lui qu'il était le démocrate par excellence, d'une simplicité parfaite de mœurs et d'allures; sa parole était pleine d'originalité et de verdeur. Rien de plus familier, m'a-t-on assuré, que ses campagnes électorales. C'était une série de conversations au bord des chemins, dans les champs, sur le seuil des fermes et des granges. Aussi connaissait-il admirablement et les sentiments et les intérêts des électeurs. Nous nous en sommes aperçus lorsqu'il a parlé, soit de la création d'écoles, soit de l'impôt des boissons. Ancien professeur, devenu agriculteur et directenr d'un journal démocratique, il s'était mêlé d'une façon intéressante et vivace à toutes les préoccupations de notre temps. Nous voyons s'effacer peu à peu ces types originaux, personnels, encore imprégnés de la saveur du terroir; ils semblent ne plus se renouveler. La chambre salue avec regret cette figure qui disparaît; elle partage le chagrin de la famille et des concitoyens de M. Dupon. »

Le *Courrier de La Rochelle* reproduit cette allocution et ajoute : « C'est là une très aimable oraison funèbre; peut-être paraîtra-t-elle dépasser la mesure à tous nos amis de la Charente-Inférieure qui, mêlés au mouvement politique, ont pu connaître et apprécier le député de Jonzac. Certes, devant un cercueil qui s'ouvre, nous sommes tenu à de respectueuses réserves; il ne nous est pas possible cependant d'admettre que M. Dupon, bien connu de nos concitoyens de La Rochelle qui l'ont vu au conseil général, soit un de ces types originaux et parfaits dont l'effigie doive être frappée sur une médaille ou sur une pièce de monnaie... Tout d'abord clérical, il avait vite compris que l'avenir n'était pas au cléricalisme, et brûlé avec empressement ce qu'il avait adoré... On l'a entendu à La Rochelle, à l'Oratoire, et, si étrange que fût sa tenue, on l'a acclamé. Les élections eurent lieu. M. Dupon arriva au 3e rang de la liste républicaine, et 2 républicains seulement étaient élus. Dès ce moment, ses relations changèrent de nature avec ses anciens amis de la liste républicaine, et tout en gardant l'étiquette de notre parti, grâce à laquelle il put arriver plus tard par le scrutin d'arrondissement, il prit contre ses compagnons d'armes, contre les deux surtout qui avaient obtenu la majorité, une attitude envieuse et hostile. Au nombre de nos amis, tant qu'il a cru que notre concours pouvait lui être utile, il nous a combattus du jour où il s'est aperçu que son égoïsme était percé à jour, et qu'il ne pouvait plus compter sur un concours sans condition. Dès lors, la rupture fut complète avec le parti républicain, et n'osant pas retourner aux opinions de sa jeunesse, M. Dupon se lança jusqu'aux limites d'un radicalisme farouche... Plus de congrès, plus de comités républicains, toute marge laissée aux intrigants de s'imposer au suffrage universel et de le tromper, voilà la détestable thèse, paradoxalement exposée dans le journal du rancuneux et peu intéressant personnage que M. Brisson, faute de le connaître suffisamment, nous représente comme

Digitized by Google

le démocrate par excellence. Que la chambre salue avec regret cette figure qui disparaît, c'est pour compenser peut-être le peu d'autorité et de considération qu'elle lui a accordé. »

Neuf discours ont été prononcés à ses obsèques civiles : par M. Hélitas, préfet de la Charente-Inférieure, qui, au nom du gouvernement, a salué le conseiller général, le député, et vanté l'homme privé et le journaliste, dont les succès politiques récompensèrent justement les efforts ; par M. Justin Combes, sénateur, comme vice-président du conseil général, qui a parlé de la vie simple et vaillante du défunt, de l'injustice du sort à son égard, et du « vide immense » qu'il laisse dans l'assemblée départementale. « On sait, dit le *Rappel charentais* du 14, que l'orateur a eu quelquefois à se repentir d'avoir osé contrecarrer les projets du bouillant conseiller de Saint-Genis » ; par M. Calvet, sénateur, qui, en l'absence de tout député, retrace la vie du professeur, du laboureur, de l'homme politique : « Ce n'est qu'après 15 à 20 ans de labeur assidu, de luttes passionnées, de mêlées acerbes, mais enfin victorieuses, que cette main s'est lentement glacée ; nous avons tous avec tristesse suivi dans son journal les progrès de sa défaillance physique et intellectuelle... » (Discours publié dans le *Vrai peuple* du 16 juillet et le *Travailleur* du 20.) Il conclut que Dupon fut un citoyen intègre et un sincère républicain ; par M. Henri Chasseriaud, imprimeur du *Vrai peuple* ; par M. M. Roy, qui, fait journaliste par Dupon lui-même, rappelle « son talent de polémiste, son érudition d'historien, sa loyauté et sa probité professionnelles » ; par M. Bertin fils, avocat à Bordeaux, qui « Saintongeais, non seulement par sa naissance, mais aussi par le cœur, » a rendu, comme ami, hommage à la mémoire de Dupon, « ce paysan aux goûts simples, aux allures frustes, « qui avait été l'ami de Bertin père, de Givrezac, son camarade de jeunesse et son collaborateur ; l'éloquent orateur met l'émotion à son comble en parlant incidemment de Caporal, le chien dévoué et légendaire, et en rendant hommage à Julien, le bon domestique. » Dupon avait désigné l'orateur lui-même comme son successeur ; mais il ne peut accepter ; par M. Legros fils, de Montandre, au nom de la jeunesse républicaine de ce canton ; « son discours, quoique dépassant la mesure, révèle pourtant des qualités que nous reconnaissons volontiers » ; par M. Robert, ancien collaborateur de Dupon, fondateur avec lui du *Peuple*, devenu adversaire et ennemi, qui, délégué de la société des libres-penseurs de Saintes, « développe non sans adresse son sujet... Pour certaines raisons sur lesquelles on nous permettra de ne pas insister, nous déclarons qu'elle eût dû faire un autre choix. » (*Rappel charentais*) : « En dédaignant les simagrées d'un culte suranné, en rejetant les prières intéressées du clergé, le vaillant polémiste a répondu, par delà la tombe, aux injures grossières que les cléricaux se préparaient à lui prodiguer, maintenant qu'il n'est plus, maintenant que sa plume est usée. » Le *Travailleur* du 20 juillet a publié ce discours ; enfin, par M. le docteur Répéré, de Gemozac, ami

Digitized by Google

et médecin du défunt, qui a vanté le voisin, l'ami, et remercié tous ceux qui étaient venus assister à ces funérailles ou ont exprimé le regret de leur absence. Ces neuf discours, dont le *Vrai peuple* du 14 juillet a donné une analyse ou des extraits, et le *Rappel charentais* du 14 une appréciation, « ont été salués par des applaudissements. »

La presse républicaine a été, en général, très sévère pour le député défunt. Dans le *Journal de Jonzac*, M. Irénée Blanc, que Dupon avait surnommé *l'Araignée blanche*, écrit : « M. Eutrope Dupon est mort. On peut dire de lui comme de beaucoup d'autres paysans, c'est la ville qui l'a tué. Il est bien certain que, s'il avait continué à vivre en Saintonge, de cette vie sobre et active qu'on lui connaissait, il serait devenu centenaire... Trois ans de Paris ont suffi pour éteindre son énergie et le conduire au tombeau. M. Dupon était une physionomie originale du monde politique de la Charente-Inférieure. Il était devenu quelqu'un par une audace personnelle qui n'avait d'égale que son ardeur républicaine. Il s'était fait une place dans ce monde-là, non par le talent, mais en frappant à tort et à travers, sans se préoccuper de ceux qui recevaient ses coups. Tant qu'il n'a eu en face de lui que des réactionnaires, il a rendu des services à la république... Mais quand il se retourna contre les républicains eux-mêmes, dans la personne de ceux d'entre eux qui étaient les plus considérés, son œuvre a attristé les quelques amis qui lui étaient restés fidèles. M. Eutrope Dupon avait tant promis et tant critiqué, étant journaliste, que ses électeurs espéraient sincèrement qu'il occuperait une place au parlement. Cet espoir n'a pas été étranger à son élection en 1893. Les électeurs ont subi une réelle déception. »

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 10 nous montre « Dupon, aigri par les luttes de la vie et par la souffrance, » ayant embrassé, dans les derniers temps de son existence difficile, pénible, une politique acerbe et tracassière », et « devenu plutôt un adversaire qu'un ami des idées et des hommes de notre parti ; nous ne pouvons oublier que cet enfant du peuple, resté par ses manières, par ses affections et ses aspirations si près de ses origines, fut un défenseur ardent de la démocratie et lutta vaillamment pour le principe républicain, en Charente-Inférieure, et principalement dans son arrondissement, contre la réaction plébiscitaire et césarienne.

Le *Phare des Charentes* du 11 dit : « Eutrope Dupon a beaucoup contribué à l'anéantissement du bonapartisme ; mais il a été très injuste envers ses compagnons de lutte, ses coreligionnaires politiques qui l'aidèrent dans les moments difficiles de sa vie, à adoucir les ennuis de toutes sortes qui l'assiégeaient. »

Les journaux conservateurs ont été plus justes. L'*Echo de Jonzac* du 14 juillet s'exprime ainsi : « C'est une figure originale qui disparaît, et les populations de notre arrondissement se rappelleront longtemps ce petit vieillard, actif, remuant, infatigable, courant les foires, prodiguant les poignées de main,

Digitized by Google

pontifiant et, en parfait pédagogue, discourant en plein air et sur tous les champs de foire de la région... » M. Dupon fut « professeur à l'institution diocésaine de Pons; on lui a même reproché d'avoir porté la soutane. Quoi qu'il en soit, depuis son entrée dans la vie politique, il était devenu l'ennemi acharné du clergé et ne manquait aucune occasion, comme journaliste, de tomber sur la religion. »

Dans le *Patriote saintongeais* du 11 juillet, M. Maurice de Montebello, qui a été son concurrent, et aspire à lui succéder, dit : « Terrassé par une maladie dont il ne pouvait guérir, il s'était effacé peu à peu, et il ne comptait presque plus; il a fini ses jours dans le malheur et dans l'abandon, tant il est vrai que l'infortune délie les amitiés ! C'est une figure singulière qui disparaît. Malgré tout, on parlera longtemps sous le chaume de ce petit homme qui ne payait pas de mine et qui avait fini par prendre dans ce pays les allures d'un grand homme. Fils d'un modeste propriétaire de Saint-Germain du Seudre, il avait été recueilli et élevé par les prêtres du collège de Pons, et se trouvant bien, sans doute, en leur compagnie, il demanda à rester après avoir achevé ses études. Il y resta, pendant une belle moitié de sa vie, professeur distingué, apprécié de ses collègues et aimé de ses élèves, jusqu'au jour où, je ne sais quelle tarentule l'ayant piqué, il abandonna le professorat pour se jeter dans la politique. Avec une constante ténacité, il poursuivit son but à travers des obstacles qui eussent rebuté tout autre. Il a joui d'une heure de satisfaction, mais combien courte ! Puis, misérable et délaissé, sentant venir sa fin, gardant pourtant la plume dans sa main débile, il est mort, songeant peut-être plus à la politique qu'à Dieu. Les francs-maçons et les libres-penseurs se sont emparés de ce cadavre pour en faire un tréteau du haut duquel ils ont proclamé les droits des hommes sans âme. Des personnages politiques, plus éloquents que sincères, sont venus, dans des discours hypocrites, vanter les vertus civiques du camarade qu'ils avaient déjà renié... Je n'ai jamais songé à creuser la conscience ou à évaluer les opinions de M. Dupon, mais je sais apprécier qu'il fut laborieux et honnête, bon pour ses parents, dévoué à ses amis, et qu'il servit parfois avec talent des causes justes et vraies. »

Sous ce titre, *Silhouette d'hier. Le petit père Dupon, député de Jonzac*, Jacques Bonhomme (M. Alphonse Vivier) a peint le défunt dans le *Journal de Marennes* du 18, reproduit par le *Rappel charentais* et le *Vrai peuple* du 21 : En 1893, « alors qu'on le représente comme saisi, sans ressources, presque sans gîte, il pose crânement sa candidature à la députation, et malgré son grand âge, fait sa campagne électorale, moitié à pied, moitié conduit dans le cabriolet d'un passant, collant lui-même ses affiches ou distribuant ses bulletins. »

Il faut aussi, pour avoir une idée bien exacte du père Dupon, revoir — ceux qui ne le connaissaient pas — la lithographie de Benjamin Gautier. Dupon en redingote étriquée, de la poche de

Digitized by Google

laquelle sort un mouchoir à carreaux, en pantalon retroussé, avec un chapeau melon hissé sur le sommet du crâne pour augmenter un peu la taille exiguë, un parapluie à la main, un boutillon au bras, suivi de Caporal, son chien favori, est salué profondément par un paysan, chapeau bas, qui lui dit : « Bonjour, monsieur Utrope et la compagnie. J'ai appris avec piaisi que vous étiez sorti triomphant de la leûte : les clérical avant qu'à bein s'teni ! »

—

Le 14 juillet, est décédé subitement à Barbezieux, âgé de 69 ans, Pierre Augereau, né à Barret, archiprêtre de Barbezieux. Brillant professeur au séminaire de Richemont, il avait été curé de Chalais et avait été nommé curé de Barbezieux il y a 23 ans. A l'église, M. Chaumet, supérieur du petit séminaire de Richemont, a retracé la carrière si bien remplie de celui qui avait été son maître vénéré et le modèle des pasteurs. Au cimetière, M. Arnous, député, a fait en termes émus l'éloge du défunt : « Le pasteur que nous pleurons ne fut pas seulement par l'intelligence, le savoir, l'éloquence l'un des membres les plus distingués du clergé du diocèse ; il fut encore, il fut surtout dans notre ville l'ami de toutes les familles, le consolateur dévoué de toutes les souffrances, le père profondément aimé de ses paroissiens qu'il considérait comme ses enfants. » Il a rappelé ce qu'il avait fait pour l'église « mutilée de son sanctuaire par les guerres de religion du XVIe siècle, livrée par suite à tous les expédients de la pauvreté et du mauvais goût. » Voir ce discours dans l'*Echo charentais* du 18 et l'*Eclaireur* du 20. M. Colonna, principal du collège, a salué une dernière fois l'aumônier du collège qui savait donner aux enfants d'excellents et précieux conseils. Il a pour successeur notre très distingué confrère, M. l'abbé Blanchet, ancien professeur à Richemont, directeur honoraire de l'école Saint-Paul d'Angoulême. Cette nomination de Mgr Frévot, évêque d'Angoulême, a été approuvée par décret présidentiel du 11 août.

—

Le 14 juillet, est décédé à La Rochelle, âgé de 64 ans, Victor-Delphin-*Ulysse* Baron, négociant, époux Rochet, né à Saint-Jean d'Angély où il avait longtemps habité, occupant différentes fonctions publiques. « Il eut, dit l'*Echo rochelais* du 17, dans une circonstance mémorable, le courage de combattre l'intolérance de ses amis républicains : conseiller municipal de Saint-Jean d'Angély, il s'opposa résolument à la laïcisation du collège de cette ville ; son opposition n'ayant pas prévalu, les pères de Marie quittèrent Saint-Jean pour venir s'installer à La Rochelle, qui doit à cette congrégation la grande prospérité de l'école Fénelon. Aux dernières élections municipales de Salles, M. Baron fut élu sur la liste où figurait M. Henri de Larocque-Latour ; ces deux hommes de cœur, malgré la divergence de leurs opinions, eurent le bon esprit de se mettre d'accord pour le plus grand

Digitized by Google

bien de la commune et ils eurent le plaisir d'obtenir le même nombre de suffrages. » Baron s'était fixé depuis dix ans à La Rochelle où il s'était acquis une haute situation dans le monde commercial. Baron faisait à Salles un usage exemplaire de sa fortune et occupait sur sa propriété un grand nombre d'ouvriers. » De là sa popularité et la douleur que cause sa mort.

—

Le 8 août, est décédé, à l'hôpital de la marine de Rochefort, âgé de 44 ans, Louis-Eugène-*Fernand* Maudet, chevalier de la légion d'honneur, lieutenant de vaisseau. Les obsèques ont eu lieu à la chapelle de l'hôpital ; la messe dite par M. l'abbé Bizien, aumônier de la marine, et l'absoute donnée par M. l'abbé Allain, curé de Trizay, ami de la famille. Le défunt laisse une veuve et un orphelin.

—

Le 8 août, est décédé à Saintes, âgé de 87 ans, *Jean*-Joseph Aubin, capitaine de gendarmerie en retraite, ✻, décoré de la médaille militaire, veuf de Héloïse-Victoire Loustalet, époux de Victoire Depeux. Né en 1810 à Bargemont, dans le Var, d'Antoine Aubin et de Marie-Agnès Héraud, il débuta à Toulon comme artilleur de la marine. Parvenu au grade de capitaine, il prit sa retraite et se fixa à Saintes, où il résidait depuis 33 ans. Atteint de cécité depuis 8 ans, Aubin est mort avec de grands sentiments de piété, comme il avait vécu.

—

Le 11 août, est décédé à Saintes, âgé de 28 ans, après quelques jours de maladie seulement, le docteur Charles Bouyer, médecin récemment installé à Saintes. Né à Saintes, fils de M. le docteur Marcel Bouyer, fort estimé dans la région, et de Marie-Lucie Besson, frère de M. Léon Bouyer, avocat à Saintes, « il était appelé, dit le *Moniteur de la Saintonge*, à continuer une lignée deux fois séculaire de médecins aussi habiles qu'honorables. » Au cimetière, M. le docteur Mauny, au nom du corps médical, a retracé la trop courte carrière du défunt et dit les regrets de sa clientèle, de sa clientèle pauvre surtout. Ce discours, fort touchant, a été publié par le *Moniteur de la Saintonge* du 15, ainsi qu'un article nécrologique le 12.

La famille Bouyer, originaire de Marennes et de l'île d'Oleron, où Jacques, *alias* Pierre, Bouyer, sieur de Champvolant, conseiller du roi, substitut du procureur de la maréchaussée de Marennes (1701), épousa (15 octobre 1696) Catherine-Thérèse Desbouiges. En 1714, J. Bouyer, sieur de Champvolant, était époux de demoiselle Catherine de Châtillon, dont une fille, Marie-Elisabeth de Champvolant, morte âgée de 77 ans, à Saint-Georges, le 4 octobre 1789 ; Jean-Baptiste Bouyer, sieur de Champvolant, chirurgien, meurt le 22 mai 1738, à Saint-Georges d'Oleron. (Voir *Bulletin de la société des Archives*, t. VII, p. 107 et suivantes.)

—

Digitized by Google

Le 23 août, est décédé à Paris, âgé de 69 ans, et a été enterré à La Rochelle le 27, après un éloge funèbre prononcé au temple par M. le pasteur Soulié, le vice-amiral en retraite Sébastien-Nicolas-*Joachim* Lespès, grand officier de la légion d'honneur. Il avait refusé les honneurs militaires et défendu les discours sur sa tombe. Aussi M. le contre-amiral Boulineau a simplement adressé au défunt, son ami, un dernier adieu qu'on pourra lire dans l'*Echo rochelais* du 1er septembre.

Né à Bayonne le 13 mars 1828, élève en 1844 de l'école navale, aspirant en 1846, enseigne de vaisseau en 1850 sur le *Valmy* pendant une campagne au Sénégal, il eut par sa conduite en Crimée le grade de lieutenant de vaisseau et la croix de la légion d'honneur. Puis, dans l'Indo-Chine, il servit sur l'*Audacieux*, la *Némésis*, la *Dordogne*, le *Du Chayla* et la *Mitraille*, participa à la prise de Tourane, assista à la conquête de la province de Mytho, et fut promu capitaine de frégate. En 1869, il était encore dans l'Extrême-Orient, capitaine de pavillon et chef d'état-major du contre-amiral Krantz qui commandait la division navale des mers de Chine et du Japon, et plus tard, en 1883-1885, contre-amiral à la tête de cette même division. Vice-amiral le 23 juin 1888, il fut nommé commandant en chef, préfet maritime de Cherbourg, où il resta jusqu'à sa limite d'âge le 13 mars 1893. Le *Courrier de La Rochelle* du 29, vantant ses qualités, dit que « le patriotisme de cet excellent marin l'avait, dès la première heure, poussé vers la république, cette république sage et généreuse des Gambetta et des Ferry. » Il a été inhumé dans le caveau où repose sa femme née Seignette, morte il y a deux ans. Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Hope Lespès, et son gendre, M. Daniel Wehrlin.

—

Le 25, est décédé à Royan, âgé de 66 ans, après une longue maladie, Eugène Lemarié, époux Chaussegroux, qui fut instituteur, libraire, imprimeur, journaliste à Saint-Jean d'Angély, en dernier lieu conservateur du musée-bibliothèque de Royan. Né à Migré le 1er mars 1831, il fut d'abord instituteur. En 1863, il acheta à Saint-Jean d'Angély les presses d'A. Durand, qui avait succédé en 1838 à sa belle-mère, Mme Lacurie. Son brevet est du mois de mai. Doué d'une activité remarquable que la persévérance n'accompagnait pas toujours, il éparpilla ses forces en une foule d'entreprises qui ne l'enrichirent pas. Il avait créé la société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély et la société linnéenne de la Charente-Inférieure qui vécurent quelques années et qui vivent encore sur la liste d'un certain nombre de sociétés savantes de province. Il y avait même commencé un musée dont on retrouverait peut-être difficilement les traces aujourd'hui. Il a fondé ou imprimé plusieurs feuilles de nuances politiques diverses : Le *Journal de Saint-Jean d'Angély* (1862-1870), hebdomadaire et bi-hebdomadaire ; la *Concorde* (1871), quotidien, sauf le dimanche ; la *Gazette charentaise* (novembre

Digitized by Google

et décembre 1870), quotidienne; le *Diable rose*, qui a eu cinq numéros in-4°; la *Volonté nationale* (1872-1875), trois fois par semaine et deux fois de 1875 à 1879; la *Chronique charentaise*, bi-hebdomadaire en 1874, hebdomadaire de 1875 à 1879, fondée par son gendre, ainsi que le *Bulletin de l'académie des muses santones* (1876), qu'imprime maintenant à Royan M. Victor Billaud, etc. (Voir *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, par M. Louis Audiat, p. 127.)

Lemarié s'était occupé de la faune et de la flore de l'ouest. Il avait formé un herbier important et réuni des objets préhistoriques en grand nombre. Ses *Fariboles saintongeaises* en patois saintongeais ont eu un grand succès. Quand il quitta Saint-Jean d'Angély pour se fixer à Royan, chez son gendre, M. Victor Billaud, imprimeur depuis 1877 et créateur de la *Gazette des bains de mer*, poète distingué, il céda toutes ses collections, livres, gravures, images, plantes, fossiles, etc., à la ville de Royan pour constituer un musée à la condition qu'il en serait le conservateur avec une rente viagère de 1.200 francs. Il n'eut pas le temps de faire le classement, ayant été presque aussitôt après frappé d'une paralysie qui l'a conduit au tombeau.

Lemarié laisse plusieurs filles : Mme veuve Georges Lardy, Mme Billaud, Mme Edouard Lathène, Mlles Sara et Martha Lemarié.

II. — MARIAGES

Le 12 juillet, a eu lieu, à La Rochelle, le mariage de M. Pierre-Paul-Amédée-Ernest de Buchère, comte de Lépinois, lieutenant au 6e régiment de hussards, avec Mlle Elisabeth-Madeleine-Marie de Fleuriau, fille de Louis-Aimé, chevalier de la légion d'honneur, membre du conseil général de la Charente-Inférieure, décédé le 19 juin 1891 (voir *Revue*, XI, 245 et 301), et de Marie Magnan.

—

Le 15 juillet, a eu lieu à Sedan le mariage de M. Jean-Théodore-*Maurice* Vivier, lieutenant au 1er régiment de chasseurs à Châteaudun, fils de M. Louis-*Alfred* Vivier, juge honoraire au tribunal civil de La Rochelle, officier de l'instruction publique, et de Marthe-Caroline Preller, avec Mlle Caroline-Eugénie-*Marguerite* Bacot, de Sedan, fille de M. Louis-Joseph Bacot, ✱, président de la chambre de commerce et ancien maire de Sedan, et de Mlle Juliette-Joséphine-Céline Bounet-Dorion.

ARCHÉOLOGIE

Le marbre portant l'inscription chrétienne du IVe siècle que nous avons publiée dans notre dernier numéro, a été offert au

Digitized by Google

musée de Saintes par M. Robert, propriétaire du terrain sur lequel il a été trouvé par M. Morand, entrepreneur de démolitions.

—

M. Alexandre Nicolaï, secrétaire général de la société archéologique de Bordeaux, prépare un travail sur les fana ou vernemets dits piles romaines, et muriages en Sardaigne, qui sont au nombre d'une vingtaine en France, dit-il : 2 dans l'Ariège, 1 dans la Haute-Garonne, 6 dans le Gers, outre 4 dont il ne reste que le souvenir, 3 dans le Lot-et-Garonne, 1 dans les Basses-Pyrénées, 2 dans la Charente-Inférieure, 1 dans l'Indre-et-Loire. Il a donné à la société archéologique de Bordeaux (séance du 10 juillet 1896) ces explications : « Quelques savants, ayant remarqué que ces piles ne se trouvaient que dans la campagne, ont pensé que, tout en étant consacrées à Mercure ou aux divinités des chemins, elles bordaient les grandes routes, remplissant fonction de bornes milliaires. Tout en combattant cette opinion, M. Lièvre reconnait que les faniaux d'Ebéon et de Villepouge bordent bien la chaussée de Saintes à Poitiers, le fâ de Barzan était à côté d'un établissement romain ; mais aucune voie ne pouvait passer, selon lui, dans le coude de la Charente où s'élève le fâ de Sireuil ; Peyrelongue est au milieu des champs, sans que l'on ait trouvé à ses pieds le moindre vestige de chemin. M. Nicolai abordera ce point de la discussion, lorsque ses recherches seront terminées ; il recherchera ce qu'a pu être le vernemetis de Vellanum et quelles affectations ont pu avoir les piles de l'Agenais qui se trouvent aux environs d'Aiguillon et de Buzet, La Tourrasse et Peyrelongue. »

—

La salle de l'Oratoire, ancienne église Sainte-Marguerite, à La Rochelle, qui sert de salle de réunions, de conférences, etc., est l'objet de réparations et d'améliorations. En démolissant l'hémicycle on a mis à jour deux arceaux, de forme gothique. Sur le mur, contre lequel devait être appuyé l'autel, on découvre des peintures et des niches destinées à recevoir des statues. Ces peintures devaient exister à l'époque où Richelieu, rentrant à La Rochelle après la reddition de la ville, dit une première messe dans cette chapelle, consacrée à sainte Marguerite. Déjà en 1891 (Voir *Bulletin*, t. x, p. 243), on avait trouvé là les tombeaux d'anciens oratoriens.

—

Dans sa séance du 21 août, le conseil municipal de La Rochelle a eu communication d'une dépêche (23 juillet) du ministre des beaux arts au préfet de la Charente-Inférieure, par laquelle le ministre lui annonce que, sur la proposition du comité des monuments historiques, il a décidé de classer comme monument historique la maison dite de Diane de Poitiers à La Rochelle, mais qu'avant toute décision définitive il demande le consen-

Digitized by Google

tement de la ville. Or, dans la séance du 24 novembre 1894, le conseil, par 8 voix contre 7 et 1 abstention, s'est prononcé contre cette mesure. Après discussion, examen des avantages et inconvénients, sur la proposition du maire, M. d'Orbigny, le conseil, par 17 voix contre 4 et 1 abstention, a donné son consentement.

—

A Saint-Martin de Ré, un ouvrier, en démolissant une vieille maison de M. Gustave Bouthillier, rue de l'Arsenal, a, d'un coup de pioche, éventré, à un mètre de profondeur, un vieux pot de terre contenant 365 doubles écus de 6 francs, à l'effigie de Louis XV.

—

Les personnes qui s'intéressent aux antiquités, les archéologues qui étudient les monuments anciens, peuvent visiter les thermes romains de Saintes. Il en est encore temps ; mais il faut se hâter. Bientôt il n'en restera plus que fort peu de chose. La pioche fait énergiquement son œuvre. Quel dommage qu'il ne se soit pas trouvé quelque amateur assez riche pour acheter ces ruines imposantes et les sauver d'une destruction imminente.

—

Tête de déesse a Chagnon. — Nous avons publié dans notre dernier numéro, p. 254, la photographie d'une tête trouvée à Chagnon. Notre concitoyen, M. Henri Luguet, professeur honoraire à l'université de Poitiers, rendant compte des fouilles dans les *Bulletins de la société des antiquaires de l'ouest*, p. 457, avril 1897, dit: « Au fond d'un trou creusé dans le roc était cachée une tête de divinité, qualifiée de magnifique avec quelque exagération par le *Bulletin de la commission des arts*. (M. Alfred Richard fait observer à ce moment que cette tête a pu être enfouie à l'époque où, pour éviter la destruction des idoles, on les cachait en terre; il en connaît d'autres exemples.) M. Luguet ne veut pas trop contrarier sur ce point l'assertion enthousiaste de ses collègues. Il est naturel de trouver beau, magnifique même, ce que l'on vient de découvrir; il faut respecter ce sentiment des inventeurs. La vue de la photographie va, d'ailleurs, réduire tout à ses proportions véritables et mettre les choses au point. Cette tête, en pierre du pays, est une œuvre d'art si l'on veut, mais d'un art un peu grossier. Que représente-t-elle? Probablement une divinité. Peut-être Isis, peut-être Isis-Mercure, la déesse Fortune associée au dieu des marchands, au Mercure-Victor, dont les fana étaient les temples. »

—

Atectorix. — M. Alfred Barbier a offert à la société des antiquaires de l'ouest deux monnaies à l'effigie d'un chef gaulois, trouvées dans les environs de Poitiers ; sur la mieux conservée on lit facilement : atectori. Ce type, dit le procès-verbal de la séance du 18 mars dernier, est décrit dans le catalogue des

Digitized by Google

monnaies de la bibliothèque nationale publié, en 1889, par M. Chabouillet. L'atlas des monnaies gauloises de M. Henri de La Tour reproduit, à la planche XII, n° 4349, un dessin correct de cette médaille, que l'auteur fait entrer dans la famille des Pétrocores, ce qui est peu vraisemblable. M. Anatole de Barthélemy a publié dans les *Mémoires de la société* (t. XXXVII, p. 493, 1873) une étude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, et ce savant numismate pense qu'Atectorix était un chef poitevin. L'épitaphe du territorial santon Caius Julius Macer, qui est au musée de Saintes (voir *Revue de Saintonge*, tome VII, p. 346, et *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 171), parle d'une *ala atectorigiana*, troupe de cavalerie portant le nom d'Atectorix, donne lieu de croire que ce chef gaulois passé aux Romains était d'origine santone.

—

Le 10 août, Pons a eu la visite des architectes des monuments historiques qui ont décidé de reconstruire, près de la chapelle Saint-Gilles, la façade de l'édifice fort délabré et assez peu intéressant qu'on désigne sous le nom d'hôtel des monnaies. Les monuments aiment à changer de place en Saintonge.

—

EXCURSION

La société des *Archives de Saintonge et d'Aunis* n'a pas seulement pour but d'offrir à ses membres de savants in-8° et des *Bulletins-revues* d'un intérêt toujours soutenu ; elle les invite encore à prendre part à des excursions archéologiques très intéressantes, à travers les sites variés de la Saintonge dont nous parcourons successivement chaque année les plaines, les coteaux, les vallées, qui cachent dans leurs replis des châteaux, des églises, des manoirs, des ruines diverses, des points de vue pittoresques, vraies découvertes pour la plupart des voyageurs accourus de tous les points du département. C'est ainsi que nous nous trouvions réunis, le 18 mai dernier, en gare du Pérat pour visiter le château d'Ars, les églises de Gensac, de Bourg, l'abbaye de Châtres située en bas de Garde-Epée, et la belle vallée de la Charente dont nous dominerons le cours jusqu'à Cognac.

Tout en cheminant de longues heures dans des voitures cahotantes, il nous sera loisible de faire de très aimables connaissances et d'entrer en relation avec d'illustres collègues dont les noms, souvent cités dans le *Bulletin*, nous ont fait connaître les œuvres et les travaux. Cette raison seule suffirait pour nous faire applaudir à l'idée de ces excursions. Les dames mêmes veulent bien ne pas se laisser rebuter par l'étiquette scientifique qui nous sert de raison sociale, et elles n'ont pas à s'en repentir.

*
* *

Notre programme indiquait le château d'Ars comme la pre-

Digitized by Google

mière de nos stations. Il se présente à nous de loin, ayant conservé un grand air, un noble aspect, entouré de fossés profonds sans être redoutables, qui le renferment dans un vaste quadrilatère. Pendant que parlementait notre directeur en chef, nous pénétrions dans le parc aux arbres séculaires, témoins vieillis des changements opérés dans les destinées du château et de ses habitants ; à côté de nous, les faucheurs, dans l'attitude du Temps, appuyés sur leurs faux, nous regardaient immobiles, se demandant quels pouvaient bien être ces graves personnages qui venaient en si grand nombre troubler leur solitude. Les pieds dans le foin coupé, nous considérions cette vaste construction, aujourd'hui abandonnée, qui avait abrité dans ses murs d'illustres personnages ; ce château, dont le nom porté par de nobles seigneurs, de vaillants guerriers, des femmes célèbres, est cité avec honneur dans les fastes de notre histoire. Sa plus grande façade, en forme d'équerre, flanquée de tourelles en poivrière, est percée de larges fenêtres surmontées de mansardes aux pignons fleuronnés qui tranchent sur la haute toiture en ardoises et lui conservent un aspect imposant ; il n'en est plus de même quand on pénètre dans ce qui fut la cour d'honneur, mangée d'herbes, dont la vue évoque l'idée exprimée par le tableau de Waller représentant le retour de l'émigré dans son manoir envahi par les ronces et les herbes folles, après dix ou quinze ans d'absence. Quelques chambres lambrissées aux plafonds élevés ont conservé leurs vastes cheminées aux formes hospitalières, bien faites pour voir se grouper autour d'elles les familles nombreuses, les voisins de campagne, les chasseurs toujours accueillis avec joie dans notre ancienne Saintonge, aux mœurs simples et patriarcales. C'était là le bon vieux temps, dit-on ; entre deux batailles les vieux guerriers, remettant leur épée au fourreau, aimaient à peupler la solitude du grand château, en faisant bon accueil aux aimables compagnons de chasse ou de plaisir. Dans une autre salle, assez bien conservée au milieu du délabrement des autres pièces, nous examinons avec curiosité une cheminée peuplée d'amours joufflus et de cariatides polychromées sans grand caractère, œuvre d'un sculpteur doué de plus d'imagination que de talent. De tous les tableaux de famille qui ornaient jadis ces hauts lambris et rappelaient les traits des vaillants comtes de Bremond d'Ars, *sua et avorum virtute clari*, et de leurs nobles dames, il ne reste plus, oublié au-dessus d'une porte, qu'un portrait sans cadre qu'on dit être celui de Suzanne Catelan, épouse d'Alexis de Sainte-Maure, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, qui avaient eu pour fille Judith-Huberte, mariée, en 1692, à Jean-Louis de Bremond d'Ars, capitaine des vaisseaux du roi. C'est aussi dans ce vieux château que naquit (2 avril 1728) Madeleine de Bremond d'Ars, célèbre par ses relations avec J.-J. Rousseau, mariée, le 21 avril 1750, à Bernard, marquis de Verdelin, maréchal général des logis, camps et armées du roi, dont une rue de Cognac porte encore le nom.

Digitized by Google

Après le château, nous visitons l'église d'Ars, distante de 800 mètres environ, qui conserve de beaux morceaux d'architecture, entre autres une cuve baptismale fort curieuse remontant au XIIIe siècle, si l'on en juge par ses sculptures représentant les animaux symboliques, le lion, le bœuf, l'aigle, dans un état de conservation remarquable, et un bénitier placé sur une colonne, genre renaissance, d'un joli modèle. Il nous faut encore mentionner les boiseries du sanctuaire et des autels, ornées de colonnes torses, ainsi qu'une stalle curiale surmontée d'un dais, qui paraît avoir servi de confessionnal. Et au milieu de cette petite église, heureux et fier de montrer ses richesses aux savants visiteurs qui pouvaient les apprécier, nous admirions l'aimable simplicité du vénérable curé, M. Lepetit, qui, depuis 50 ans, dépense ses forces et son zèle dans cette paroisse où tous le considèrent comme un père bien aimé.

A Gimeux, nous traversons le Né et nous pénétrons dans ces plaines de la Champagne, autrefois si riches, dont les grands crus valaient les mines d'or du Transvaal ; nous voyageons au milieu de ces terres crayeuses qui produisaient cette fine champagne de Cognac, dont le nom tout au moins est connu du monde entier ; de côté et d'autre nous pouvons constater les efforts tentés pour reconstituer les vignobles disparus, pour adapter sur des porte-greffes longtemps cherchés ces cépages fameux, cette *folle* blanche, source de la richesse passée ; il semble que les expériences, patiemment conduites par des viticulteurs savants et dévoués, ont été enfin couronnées de succès, à en juger par certains champs de vigne bien situés sur des hauteurs, que nous voyons ici et là, luxuriants de végétation et de vigueur, dont les sarments hauts et droits s'élèvent couverts de larges pampres d'un vert foncé, le long de leurs grands piquets ; on dirait un vrai chant de triomphe et de victoire après une lutte longue et acharnée. Hélas ! dans la plaine, d'autres ceps voisins, moins bien exposés, brûlés, lamentables après la gelée tardive qui vient de les surprendre en pleine sève, montrent le peu de confiance que l'on doit avoir dans une récolte toujours incertaine. Le vieux proverbe, fondé sur l'expérience chèrement acquise, dit que

Saint Mamert, saint Pancrace
Et saint Servais,
Sans froid ces saints de glace
Ne vont jamais.

Ils l'ont bien prouvé, cette année-ci encore ! Ils faisaient pitié, ces malheureux vignerons qui ont vu disparaître, dans quelques instants, les fruits de leur travail, l'espoir de toute une année de labeurs. Certains d'entre eux avaient planté 4 ou 5 sillons avec les nouveaux cépages vantés par les comices ; que de soins pour les préserver des parasites qui les dévorent, vers microbiens qui mangent la racine, phylloxéra impitoyable, ennemi invisible que rien ne peut atteindre, moisissures, mildew,

Digitized by Google

maladies cryptogamiques qui décomposent la feuille, blackrot qui boit le raisin, anthrachnose qui ronge le sarment, tout cela aurait pu être vaincu peut-être, mais la gelée, ce vieil ennemi de la plaine toujours à redouter, la gelée a rendu vains les efforts tentés contre les fléaux plus jeunes. Du côté de Genté un paysan armé d'une pioche se dirige vers sa vigne gelée ; est-ce que, découragé, il arracherait ce jeune plant sujet à tant de déceptions ?

L'heure marchait plus vite que les chevaux fatigués de traîner sur des chemins raboteux, malaisés, un si grand nombre de personnages chargés de science et d'érudition. Enfin, après mille détours, Gensac, où Mme Victoire nous attendait de pied ferme auprès de ses fourneaux, Gensac apparaît à l'horizon, et il est salué avec acclamation par les voyageurs accourus des extrémités du département,

Et que la faim en ces lieux attirait.

Une table de 24 couverts, chargée de fleurs et de fruits, en attendant des mets plus substantiels, nous prouva que notre président avait disposé toutes choses de manière à satisfaire les plus difficiles. La salle était grande et vaste, fraîchement peinte, coquette avec des guirlandes multicolores, au-dessous desquelles on lisait, plusieurs fois répété : « Défense de fumer, s'il vous plaît » ; dans un angle se dressait une estrade, le long des murs étaient rangées des banquettes rembourrées qui nous indiquaient quelle était la destination habituelle de cette pièce tout étonnée assurément de voir se grouper dans son enceinte des gens sérieux et graves, si différents de la rieuse jeunesse qui y prenait habituellement ses ébats. Le repas confortablement servi fut apprécié comme il le méritait ; mais le dessert fut tel qu'il convenait à des intellectuels, vivant en partie double, n'oubliant pas les choses de l'esprit après avoir consciencieusement travaillé à réparer les fatigues du voyage. M. Audiat fit, en termes émus, l'éloge de M. Paul Mercier, avocat au bareau de Cognac, décédé le 24 avril dernier, un des promoteurs les plus ardents de nos excursions archéologiques, et qui aujourd'hui manque pour la première fois à ces réunions qu'il égayait par l'enjouement de son esprit et ses réparties du meilleur goût. Après cet hommage rendu à notre regretté collègue, M. le président porte un toast aux convives qui ont bien voulu répondre à son invitation, et il donne la parole à M. E. Phelipot, qui nous débite, avec un art dont il a le secret, une mimique inimitable, le ton *ad hoc*, l'accent du cru, en vrai patois saintong'heais, cette fable humoristique que les lecteurs du *Bulletin* connaissent déjà : *Ine peurcinsion pour fère mouiller* (Voir t. XVII, p. 132). On applaudit avec entrain ce vieux langage que la génération qui nous suit ne comprendra plus, comme ces langues aryennes que les vieux savants déchiffrent avec peine sur des textes à moitié effacés.

M. le curé de Gensac s'empresse de nous faire les honneurs

Digitized by Google

de son église restaurée, de 1850 à 1854, par un architecte de grand talent, M. Abbadie, auquel est due la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. La façade est divisée en trois étages, comprenant au rez-de-chaussée le portail accosté de deux fausses portes, formant trois arcades supportées par des colonnes ioniques accouplées, dont les chapiteaux et les arcatures sont chargés d'arabesques et d'animaux grimaçants ; au-dessus se trouvent cinq arcades plus petites, aux extrémités desquelles on remarque deux médaillons, de forme ovale, représentant deux personnages symboliques : d'un côté, un évêque escorté, en bordure, de figures qui semblent monter vers le ciel ; de l'autre côté, le sujet principal, les mains étendues, semble dire aux figures renversées qui l'entourent : « J'ai fait ce que j'ai pu pour vous sauver, vous ne l'avez pas voulu ; allez, maudits, au feu éternel. » Ce serait donc, selon l'explication donnée par M. le curé de Gensac, une page de l'évangile du jugement dernier que l'artiste aurait voulu rendre ici : d'un côté les élus, de l'autre les damnés. L'étage supérieur est orné de six arcades surmontées d'un entablement soutenu par des modillons, au-dessus duquel s'élève un fronton triangulaire terminé par une croix. Le tout constitue un ensemble très harmonieux dû à ce jeu de colonnes superposées, toujours plus petites et dont le nombre croît avec les étages. L'église, terminée par un chevet droit, n'a qu'une nef divisée en six travées : les quatre premières sont couronnées de jolies coupoles hémisphériques remontant à la fondation de l'église et restaurées depuis ; les voûtes du chœur et du sanctuaire sont à nervures saillantes et indiquent une reconstruction dans le style du xve siècle. Plusieurs de nos archéologues ne craignent pas de monter au clocher dont la flèche élégante s'élève au-dessus d'une tour carrée dominant au loin la vaste plaine ; certains, plus pratiques, se mettent en mesure de photographier cette belle église, afin d'en conserver un souvenir durable, pendant que les autres s'en vont visiter, à quelques pas de là, un bassin naturel qu'on appelle le gouffre, d'où sort la rivière de Gensac ; les eaux dans cet endroit sont d'une limpidité telle qu'elles paraissent comme bleues, en raison sans doute de leur grande profondeur.

Si, en notre qualité d'archivistes, nous voulons rechercher l'histoire de Gensac et de ses anciens seigneurs, ce qui est le but de la société savante dont nous portons les insignes, nous voyons qu'en 1578 les Green de Saint-Marsault achetèrent à Louise de La Rochefoucauld une terre et un manoir situés dans le bourg même ; l'ancienne cloche de l'église portait le nom de son parrain, Jean Green de Saint-Marsault, seigneur de Gensac, en 1612. Mais le château seigneurial était situé à Roissac ; il appartenait aux La Rochefoucauld, sires de Barbezieux, seigneurs de Montguyon, Montandre, etc. En 1446, Philippe, fille de Guy et de Jeanne de Rougemont, était dame de Roissac et épousa Guy de Mortemer, sire de Couhé, seigneur de Salles et Genté. Leur fils, Guy, se maria avec Françoise

Digitized by Google

Bouchard d'Aubeterre, qui lui apporta en dot la belle terre d'Ozillac en Saintonge (1) ; ils laissèrent trois enfants dont un, François, épousa, le 27 avril 1515, Françoise d'Aydie de Ribérac, fille d'Odet d'Aydie le jeune, vicomte de Turenne, et d'Anne de Pons, dame de Ribérac. La terre de Roissac fit retour aux La Rochefoucauld, en 1534, par le mariage de Jacquette de Mortemer avec Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Montandre, Montguyon, etc., fils de François, sire de Barbezieux, parrain de François Ier, auquel il donna son nom. Puis vint, en 1675, Pons de Pons, IVe du nom, comte de Roquefort, seigneur de Roissac par son mariage avec Lydie de La Rochefoucauld, dont Pons-Renaud, mort en 1700, très regretté des habitants de Roissac. En 1712, cette terre était possédée par Emmanuel de Crevant, marquis de Cingé ; elle passa ensuite entre les mains de M. de Beauchamp qui, en 1754, fit rebâtir le château dans le style de l'époque, tel qu'il subsiste encore de nos jours.

Arrivés à Bourg-Charente, nous nous empressons de visiter l'église qui, chose extraordinaire, ne paraît pas avoir souffert des injures du temps, ni de la fureur des hommes ; elle se présente à nous au fond d'une place restreinte qui nous permet de l'admirer dans son intégrité. Le portail de style roman est divisé en trois étages, comme celui de Gensac, mais moins riche d'architecture et surtout moins considérable. C'est toujours la même disposition de colonnes et d'arcades superposées, surmontées d'un fronton triangulaire que domine la croix. L'intérieur de l'église se compose d'une nef terminée par une abside, avec une chapelle de chaque côté du transept. Nous avons remarqué avec plaisir que, dans le grattage des murs, on a respecté une ancienne peinture représentant l'adoration des mages, jadis cachée sous plusieurs couches de chaux. Les voûtes, toujours à coupoles, rappellent l'influence exercée dans la contrée par les architectes de Saint-Pierre d'Angoulême, eux-mêmes de l'école de Saint-Front de Périgueux, style romano-byzantin dont on retrouve les traces dans toute la Saintonge. En somme, rien de plus simple et de plus gracieux que cette jolie petite église qui a pu traverser les siècles sans mutilation.

Après avoir franchi la Charente, nous passons sous les canons du château de Bourg, appartenant à notre collègue, M. Alexandre Pellisson ; la situation stratégique était incomparable : bâti sur un massif très élevé, au pied duquel la Charente fait un détour, il commandait le cours du fleuve, comme plus loin Taillebourg ; ses remparts, autrefois protecteurs et redoutables, sont aujourd'hui transformés en terrasses d'où la vue, s'étendant au loin sur le pays environnant, doit offrir un panorama superbe, de Cognac à Angoulême.

Parmi les anciens seigneurs nous pouvons citer Pierre Bragier, maire de La Rochelle en 1445, qui fit commencer la tour

(1) Voir *Chroniques, faits historiques et traditions de l'Angoumois occidental, Salles et Genté*, p. 274, par M. Paul Lacroix.

Digitized by Google

de la Lanterne ; Artus Gouffier, gouverneur de François Ier, auquel il fit prendre pour emblème une salamandre. Son fils Claude épousa Françoise de Brosse de Bretagne, de cette grande famille dont notre président nous a raconté l'histoire, à propos de l'usurpation des noms, titres et armes de cette maison par Giroud, dit de Brosse, le pseudo-marquis de Montandre, le cousin du roi ! (*Bulletin*, xv, septembre 1895, pages 340-3. En 1607, la terre de Bourg fut acquise par Pons de Pons, IIe du nom, marié à Elisabeth de Puyrigault, dont il eut une fille, épouse en 1659 de François-Amanieu d'Albret, comte de Miossens, celui qui tua en duel le marquis de Sévigné, mari de la femme spirituelle si célèbre par ses lettres.

Un long détour nous amène auprès de dolmens encore debout, bien conservés malgré les siècles écoulés, et nous apercevons au fond d'une vallée qu'elle décore, une jolie église romane, isolée, comme perdue dans cette solitude, tout ce qui reste de l'abbaye de Châtres, construite en 1077 pour y recevoir des religieux de l'ordre de saint Augustin. Du couvent détruit par les calvinistes, vers 1570, il ne reste plus vestige, mais l'église mutilée est encore debout : ses murs supportent toujours les élégantes coupoles qui en faisaient la gloire ; son portail, qui menace ruine, est orné au premier étage de jolies colonnettes grêles, couvertes d'ornements des plus délicats et des plus gracieux. Il serait vraiment regrettable, pour tous les amis de l'art, que cette page d'architecture vînt à disparaître. Non loin de là, dominant la vallée, se trouve le manoir de Garde-Epée, appartenant à M. de Jarnac ; les jolies terrasses plantées d'arbres d'où la vue s'étend au loin, la belle situation de cette maison au milieu d'un pays accidenté, aux aspects variés, en font une très agréable habitation.

De là, les excursionnistes se partagent en deux groupes : les uns, que le train attend, coupent au plus court ; les autres, plus libres, continuent leur promenade, font de nouveaux détours avant d'arriver au but, comme parfois certains écoliers moins pressés de reprendre la chaîne du devoir ; ils étaient bien inspirés cette fois : car la dernière partie du voyage fut des plus agréables. Sous la conduite de M. le curé de Saint-Brice, nous visitâmes son église, petite il est vrai, mais parfaitement restaurée et ornée dans le meilleur goût, se donnant des airs de cathédrale avec son jeu d'orgue dans la tribune. Tout à côté se trouve le château, situé au milieu d'un beau parc aux arbres de haute tige, d'âge vénérable, comme ces vieux serviteurs vieillis au service du maître, heureux de vivre sans inquiétude sur leur sort ; plus loin ce sont des buis hauts de 7 mètres environ, aux troncs noueux qu'envieraient maints graveurs, taillés avec art, plantés en forme de croix de Malte, rangés comme des soldats sous les armes pour faire des figures de carrousel ; vrai décor du château si bien placé sur le bord de la Charente, superbe en cet endroit. En face se dressent de hauts coteaux boisés, piqués, de distance en distance, de mai-

Digitized by Google

sons de plaisance, de chalets, de villas, qui se détachent sur ce fond de verdure avec leur masse blanche ornée de pavillons, de tours aux toits aigus, propriétés magnifiques qui font pressentir la ville voisine, centre de richesse pour toute la contrée. Ce n'est pas le lieu de raconter ici en détail l'entrevue de Catherine de Médicis et d'Henri de Navarre, chef des protestants, qui eut lieu en 1586, souvenir historique bon à relater en passant. L'absence du possesseur actuel, M. le baron de La Grange, ne nous a pas permis d'ailleurs de visiter les appartements jadis occupés par la reine-mère et restaurés avec goût, il y a quelques années, par les soins du général marquis de Bremond d'Ars, ancien sénateur de la Charente.

Une surprise nous attendait sur les bords de la Soloire, charmante petite rivière dont les rives à cet endroit sont d'une fraîcheur délicieuse, cascadant, murmurant sous une voûte de verdure à travers le parc de M. Julien Roy, dont on aperçoit l'habitation non loin de là. Par contre, tout à côté, les chaumes de Saint-Trojan servent de repoussoir à ce frais paysage ; la nature, dirait-on, est amie des contrastes. Nous visitons un caveau funéraire dans l'enceinte d'un jardin, où est l'épitaphe de Casimir d'Ocoy, publiée par l'*Epigraphie santone*. Mais un peu avant d'arriver à Cognac il nous est donné d'admirer, au détour d'un chemin, une ancienne chapelle dédiée à saint Mamert, dont les ruines pittoresques se détachent avec vigueur sur le rocher qui les supporte et constituent un fort beau sujet d'étude et de tableau de genre.

Pour terminer cette intéressante promenade archéologique, nous traversons le parc de François Ier, qui évoque le souvenir de ce roi chevalier, né près de là sous un orme, d'après la tradition, et qui dut trouver, en jouant sous la feuillée, la salamandre qui devint son emblème.

B. C.

VARIÉTÉS

I

PROPRIÉTÉ DU NOM D'ARCHIAC

La première chambre du tribunal civil de la Seine, présidée par M. Laporte, a rendu, le 9 août, un long jugement dans une affaire qui offre pour nous un certain intérêt. Il s'agissait de la propriété du nom d'Archiac. Notre confrère, M. Jean-Louis Dexmier de Saint-Simon, comte d'Archiac, ✱, ancien officier des guides de la garde, poursuivait M. le vicomte de Bourdeille, officier de réserve, « à fin de rectification d'actes de l'état civil. » M. le comte d'Archiac demandait au tribunal de déclarer que c'est sans droit que M. le vicomte de Bourdeille a pris le titre de marquis d'Archiac, le 4 octobre 1894, dans son acte de mariage, et, le 8 juin 1896, dans l'acte de naissance de sa fille.

Digitized by Google

A cette demande M. le vicomte de Bourdeille répondait dans ses conclusions : « ... Attendu que, par lettres patentes du 4 mai 1609, enregistrées au parlement de Bordeaux le 1er juin de la même année, le roi Henri IV, « désirant (y est-il dit textuellement) gratifier et favorablement traiter Henri de Bourdeille, » vicomte dudit lieu, seigneur des baronnyes et chastellenyes de » La Tour-Blanche et d'Archiac », érigea, en faveur de celui-ci, « ladite baronnye et chastellenye d'Archiac en marquisat pour » jouir par luy du titre et qualité de marquis, ses successeurs » males et ayant cause de marquis, et femelles, de marquises, » pleinement et perpétuellement » ; attendu que cette pièce est décisive et prouve d'une façon péremptoire le droit du concluant ; qu'en outre, les ancêtres de ce dernier ont, à diverses époques, porté le nom d'Archiac ; attendu que M. Dexmiers lui opposerait en vain que, depuis la révolution française, aucun membre de la famille de Bourdeille avant le concluant n'a porté ce nom ; attendu qu'en effet, la famille de Bourdeille n'a pas plus perdu son droit par un non usage plus ou moins prolongé que la famille Dexmiers n'aurait acquis un droit sur le nom d'Archiac par l'usage plus ou moins long qu'elle en aurait fait... »

Le tribunal a rendu un jugement, qui condamne M. de Bourdeille ; en voici les principaux passages : « ... Attendu que, par une possession constante, publique, non interrompue et remontant à plus de deux siècles, les auteurs du demandeur ont manifesté la volonté persistante d'incorporer le nom d'Archiac à leur nom de famille ; que le demandeur a donc qualité pour s'opposer à toute usurpation de ce nom, qui constitue d'une façon indiscutable sa propriété ; ... attendu que le défendeur est désigné dans son acte de naissance sous le seul nom de « de Bourdeille », que c'est sous ce nom que les publications de son mariage ont été faites ; que son père et son grand-père sont également désignés sous ce nom dans les actes de l'état civil qui les concernent, notamment dans leur acte de naissance ; que le seul nom de de Bourdeille se retrouve encore dans l'acte de baptême de son bisaïeul, dressé, le 17 juin 1748, en l'église paroissiale de Saint-Eustache ; attendu qu'aux termes de la loi du 6 fructidor an II, aucun citoyen ne peut porter de nom et de prénoms autres que ceux exprimés dans son acte de naissance ; que c'est donc sans droit et contrairement aux dispositions de cette loi que le défendeur a pris dans son acte de mariage et dans l'acte de naissance de sa fille le nom de d'Archiac, qui ne figure ni dans son acte de naissance ni dans celui de ses auteurs... »

En conséquence, le tribunal a ordonné que les deux actes d'état civil des 4 octobre 1894 et 8 juin 1896 seront rectifiés et que le nom de d'Archiac ne devra plus y figurer. En outre, le tribunal a fait défense à M. le vicomte de Bourdeille de prendre le nom de d'Archiac « à peine de 25 francs de dommages-intérêts par chaque contravention constatée ».

—

Digitized by Google

II

LES FLEURIAU DE LA ROCHELLE

La famille Fleuriau est originaire de Châtellerault où François Fleuriau, marchand, épousa Marie Peschard. Ils eurent pour fils François, né le 27 juin 1611, qui fut aussi marchand à Châtellerault et qui épousa Régente Chamois. Ceux-ci eurent pour enfants :

1° Jean, né le 1er août 1635, qui fut imprimeur ordinaire du roi et de nos seigneurs de la chambre de Poitiers. En 1667, il imprima les « *Rooles des ban et arrière ban de la province du Poitou, Xaintonge et Angoumois, convoqués en 1467, 1491 et 1533*, publiés par Pierre de Sauzay, écuyer, seigneur de Bois-Ferrand », dont notre confrère, M. le comte Claude de Monti de Rézé, a donné une nouvelle édition à Nantes en 1883 ; 2° Marie, née le 12 mai 1637 ; 3° Pierre, né le 25 octobre 1638, qui épousa Catherine Cousson ; 4° Jean, né le 4 octobre 1641 ; 5° François, né le 5 août 1645, qui fut marchand horloger à Châtellerault et qui épousa Catherine Barré.

Pierre Fleuriau et Catherine Cousson eurent pour enfant Benjamin, qui épousa, le 10 juin 1674, Françoise Bourceau.

François Fleuriau et Catherine Barré eurent pour enfants : 1° François, né le 27 février 1667, qui vint s'établir à La Rochelle comme marchand raffineur ; il épousa : a. en 1689, Elisabeth Fraigneau ; *b.* le 9 janvier 1708, Marianne Fleuriau, fille de Benjamin, dont il sera parlé ci-après ; 2° Catherine, née le 22 avril 1668, qui épousa Jacques Mesnard ; 3° Jean, qui fut, en 1687, placé, par son frère François, en apprentissage chez Fourneau, marchand horloger à La Rochelle ; 4° Jeanne-Judith-Aimée, née en août 1675 ; 5° Paul dit Chasseau, né le 26 juillet 1684, s'établit marchand et passa à Saint-Domingue où il décéda le 17 mars 1743. Avant de laisser la France, il fit son testament, reçu, le 17 janvier 1710, par Hirvoix, notaire à La Rochelle, duquel il résulte qu'il était célibataire et qu'il ne lui restait que son frère François, auquel il légua ses biens, à lui et à ses enfants.

Benjamin Fleuriau et Françoise Bourceau eurent pour enfants : 1° Françoise, née le 5 mai 1675 ; 2° Jean, né le 8 mai 1678 ; 3° Marianne, née le 4 décembre 1684, qui épousa, le 9 janvier 1708, son cousin François ; 4° Samuel, né vers 1682, qui fut marchand orfèvre à La Rochelle. Il demeurait rue Saint-Yon, était fabriqueur de Saint-Sauveur, où il fut inhumé le 7 novembre 1740. Il était marié, suivant contrat reçu par Grenot, le 26 janvier 1716, avec Marguerite Fraye ou Frogé.

François Fleuriau, le marchand raffineur, demeurait, en 1667, rue Saint-Yon, autrefois rue de La Taupinerie, dans une maison appartenant à Jean Thevenin. En 1705, il acheta de Jean Pagez une grande maison en deux corps de logis faisant le coin des rues Saint-Yon et Gargouilleau et une autre devant la place Habert, cette dernière servant de raffinerie. Il s'associa avec Elie Chamois, devenu son gendre. Cette association ne réussit pas,

Digitized by Google

et, en 1729, ils suspendirent leurs paiements par suite de divers événements, principalement le discrédit des billets de banque. Il dut décéder la même année. Ses enfants renoncèrent à sa succession et il résulte des comptes du syndic qu'en 1730, après l'acquittement des dettes et des frais, il restait encore dû une somme de 124.409 livres. Les créanciers reçurent d'abord 59 0/0, puis, en 1740, 4 0/0; ce ne fut que plus tard que les enfants parvinrent à solder le reste et qu'ils obtinrent la réhabilitation, qui leur fut accordée le 27 août 1769.

Nous avons vu que François Fleuriau s'était marié deux fois : de son premier mariage avec Elisabeth Fraigneau, il eut : 1° Marianne-Elisabeth, née le 28 juillet 1690, décédée en 1707; 2° François, baptisé à Saint-Sauveur le 15 juin 1692; 3° Catherine, baptisée à Saint-Sauveur le 3 novembre 1694, épousa Elie Chamois ; elle contribua, en 1769, avec ses frères Aimé-Benjamin et Paul, à la réhabilitation de la mémoire de son père; 4° Françoise, née le 7 septembre 1697 ; 5° Louis, né le 18 juillet 1698; 6° Pierre-Toussaint, baptisé à Saint-Barthélemy le 2 novembre 1702 ; 7° Jean, né le 13 avril 1705; 8° Marie-Anne-Françoise, née le 9 mars 1707, épousa, en 1730, François Fraigneau, marchand à Niort.

De son second mariage avec Marianne Fleuriau, il eut : 1° Aimé-Benjamin, baptisé à Saint-Barthélemy en juillet 1709, marié à Bordeaux, le 17 août 1756, à Marie-Anne-Suzanne Liège ; 2° Paul, né le 5 mai 1711, baptisé à Saint-Barthélemy le 8 du même mois, épousa à Paris, le 20 juillet 1751, Marie-Madelaine Admyrauld, fille de Gabriel Admyrauld ; il en sera question plus loin ; 3° Françoise, née en 1713, décédée en 1734.

Aimé-Benjamin, marié à Marie-Anne-Suzanne Liège, fut marchand à La Rochelle, puis officier commensal de la maison du roi. Il prit le titre de seigneur de Touchelonge, dans la paroisse de Saint-Laurent de La Prée, près Rochefort. Il passa près de 27 années à Saint-Domingue, et, en 1758, il demeurait à La Rochelle, rue du Palais, puis, en 1760, rue Gargouilleau. Le 22 juillet 1765, il acheta des époux André Bernon deux maisons rue Dompierre, sur l'emplacement desquelles il fit bâtir l'hôtel encore connu sous son nom.

Avant d'épouser Marie-Anne-Suzanne Liège, il a dû épouser à Saint-Domingue Jeanne dite Gimbelot, native des Bouquets (île de Saint-Domingue), un acte de Saint-Barthélemy de La Rochelle, du 1er août 1773, faisant mention de l'inhumation, dans l'église des RR. PP. récollets, de Marie-Charlotte dite Mandron, âgée de 30 ans, fille de Benjamin Fleuriau, négociant, et de Jeanne dite Gimbelot. Il fut inhumé dans l'église réformée le 3 juillet 1787, âgé de 78 ans.

De l'union d'Aimé-Benjamin Fleuriau avec Marie-Anne-Suzanne Liège (voir *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XIe vol., page 301), naquirent : 1° Aimé-Paul, baptisé à Saint-Barthélemy le 28 mars 1757, qui épousa Julia-Catherine Laval ; fut conseiller secrétaire du roi et officier commensal de sa maison,

Digitized by Google

receveur général des finances à Moulins ; fut nommé par lettres du marquis de Vassan, en date du 18 août 1775, l'un des gardes des levrettes de la chambre du roi ; fut convoqué, en 1789, à l'assemblée générale de la noblesse de l'Aunis. Il décéda à Philadelphie en 1793 ; 2° François-Charles-Benjamin, baptisé à Saint-Barthélemy le 17 août 1758, décédé le 17 septembre 1759 ; 3° Suzanne-Catherine, née le 24 février 1760, mariée, le 8 janvier 1777, à Avon de Seymandry, baron de Saint-Gervais, seigneur de Saint-Gervais et de Nabusson et de la baronnie de Castelnau. Elle est décédée à Bédarieux le 14 novembre 1783 ; 4° Louis-Benjamin, baptisé à Saint-Barthélemy le 24 février 1761, prit le nom de Fleuriau de Bellevue, d'une habitation que son père possédait à Saint-Domingue. Il fut pendant quarante-neuf ans, de 1801 à 1850, membre du conseil général de la Charente-Inférieure. Appelé par le suffrage des électeurs, en 1820, à la chambre des députés, il y représenta l'arrondissement de La Rochelle de 1821 à 1831. Nommé conseiller municipal en 1804, il le fut jusqu'à sa mort. En 1814, il fit partie de la députation de la ville envoyée près du duc d'Angoulême, à Bordeaux, pour lui remettre une adresse de félicitations et de dévouement, ainsi que de celle chargée de déposer au pied du trône les transports de l'amour des Rochelais pour leur roi. En 1830, encore, il fit partie de la délégation de la ville chargée de présenter au nouveau roi l'expression des hommages respectueux et des vœux des Rochelais. Toute la vie de ce citoyen fut consacrée aux affaires générales du pays. Il était aussi homme de science : il fut membre correspondant de l'institut et président de la société d'agriculture de La Rochelle. Cette ville lui doit la fondation du muséum qui complète son jardin des plantes : aussi son buste a été placé au milieu de l'établissement scientifique qu'il a créé, et son nom a été donné à la rue qu'il habitait, anciennement rue Dompierre. Il est mort célibataire le 8 février 1852, âgé de 94 ans ; il était chevalier de Saint-Louis et officier de la légion d'honneur (Voir les discours prononcés par Bouffar et Blutel, lors de sa mort, et la notice qui lui a été consacrée dans la *Revue de l'Aunis)* ; 5° Marie-Anne-Sara, née le 18 janvier 1763, décédée à Touchelonge en 1765 ; 6° Marie-Adélaïde, baptisée à Saint-Barthélemy le 22 mai 1766, mariée à Paris, en 1786, à Charles-Pierre Pandin, chevalier, seigneur de Romefort, lieutenant-colonel du régiment d'Agenois, chevalier de Saint-Louis, décédée en 1834, sans postérité.

Paul Fleuriau, époux de Marie-Madelaine Admyrauld, fut marchand détaillant à La Rochelle, syndic de la chambre de commerce du 7 août 1761 au 5 août 1763, et fut inhumé église réformée le 10 juin 1780, âgé de 70 ans. Il eut pour enfants : 1° Marie-Catherine-Gabrielle, baptisée à Saint-Barthélemy le 12 février 1759, décédée le mois suivant ; 2° Paul-Marie-Benjamin, baptisé à Saint-Barthélemy le 26 avril 1761 ; il passa à l'île de France en 1788 ; 3° François-Aimé-Gabriel, baptisé à Saint-Barthélemy le 9 septembre 1762 ; 4° Marie-Marguerite,

Digitized by Google

baptisée à Saint-Barthélemy le 8 octobre 1764, qui épousa Gabriel-Louis-Elie Seignette.

Aimé-Paul Fleuriau, époux de Catherine Laval, eut pour enfants : 1° Aimé-Benjamin, baptisé à Saint-Barthélemy le 13 juin 1785 ; il épousa, en 1824, Geneviève-Françoise-Désirée-Elisa du Buc, créole de la Martinique, qui fit son mari catholique. A sa rentrée en France, il s'engagea comme mousse en 1798, devint élève de vaisseau, partit sous les ordres de l'amiral de Linois et fit, au retour, naufrage au cap de Bonne-Espérance ; il fut fait prisonnier par les Anglais, lors de la prise du cap (1805) ; devint aide-de-camp de Malouet à Anvers, et commanda des batteries de côtes, n'étant qu'enseigne ; devint lieutenant de vaisseau en 1811, capitaine de frégate en 1816 et capitaine de vaisseau en 1822. Il fut fait directeur du personnel au ministère de la marine de 1838 à 1848 ; secrétaire du conseil d'amirauté de 1824 à 1829, maître des requêtes au conseil d'état, délégué de la Martinique de 1831 à 1837. Il décéda à Paris le 3 décembre 1862, étant chevalier de Saint-Louis et de l'ordre du mérite militaire, grand officier de la légion d'honneur ; 2° Marie-Louise-Amélie-Suzanne, née en 1787, mariée à Marie-Adrien-Athanase de Rességuier, marquis de Miramont. Ils émigrèrent en Angleterre l'an 1792.

Aimé-Benjamin Fleuriau et Geneviève-Françoise-Désirée-Elisa du Buc eurent pour enfant : Louis-Aimé, né à Paris le 25 août 1827, secrétaire d'ambassade, chevalier de la légion d'honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers. Il vint habiter La Rochelle en 1861, et il épousa, le 12 mai 1868, Marie Magnan, fille de l'ancien directeur de l'enregistrement et des domaines à La Rochelle ; il fut successivement membre du conseil municipal et du conseil général, et s'adonna aux questions agricoles, fut un des fondateurs du syndicat de la Charente-Inférieure et de la société coopérative de consommation. Il est décédé à La Rochelle, rue Fleuriau, dans l'hôtel de son oncle, Louis-Benjamin Fleuriau de Bellevue, le 19 juin 1891, âgé de 63 ans, laissant pour enfants : Aimé et Louis Fleuriau, les seuls représentants de ce nom si longtemps distingué à La Rochelle, et deux filles : Jeanne et Elisabeth-Madelaine-Marie ; cette dernière a épousé, le 12 juillet 1897, M. de Buchère, comte de L'Epinois (Pierre-Paul-Amédée-Ernest), lieutenant au 6e régiment de hussards.

On le voit, la famille Fleuriau ne devint rochelaise que vers le milieu du XVIIe siècle ; elle fut anoblie par la charge d'officier de la maison du roi acquise par Aimé-Benjamin Fleuriau de Touchelonge, père de Louis-Benjamin Fleuriau de Bellevue, nom qu'il prit d'une habitation que son père possédait à Saint-Domingue ; il portait : *D'argent à la fasce de sinople, accompagné en chef d'une rose de gueules.*

*
* *

Deux frères Fleuriau, L.-B. et G. Fleuriau, ont été associés

Digitized by Google

avec Pierre Thouron pour faire le commerce d'armements. Les registres de l'amirauté nous montrent la société Fleuriau frères et P. Thouron, qui expédient :

Le 19 janvier 1781, *Le Benjamin* de 120 tonneaux pour Saint-Domingue, capitaine Lespinasse ; le 17 décembre 1781, *Le guerrier* de 120 tonneaux pour les colonies françaises, capitaine Bertrand ; le 8 mars 1782, *Les trois cousins* de 600 tonneaux pour Saint-Domingue, capitaine A. Viault ; le 6 novembre 1782, *Le Zéepaert* de 350 tonneaux pour Angola, capitaine Boulanger ; le 11 novembre 1782, *Le créole* de 80 tonneaux pour l'île de France, capitaine Robin ; le 24 juillet 1784, *Le Bellecombe* de 300 tonneaux pour Angola, capitaine A. Viault ; le 24 juillet 1784, *L'Alerte* de 16 tonneaux pour Angola, capitaine Noël de Kfraval ; le 4 octobre 1784, *Les deux Maries* de 300 tonneaux, pour les Indes, capitaine Daniel Savary.

Des revers qu'ils éprouvèrent en 1785, les forcèrent à suspendre leurs paiements et à demander des lettres de surséance. Ils obtinrent de leurs créanciers remise de 48 °/₀ et la faculté par chacun des débiteurs de se faire réhabiliter séparément, en payant chacun le tiers du surplus de leurs dettes. En 1790, Pierre Thouron, ayant payé ce qui le concernait, obtint, le 25 janvier, quittance générale à l'aide de laquelle il parvint à avoir des lettres de réhabilitation en date du 1er septembre 1790.

Nous aimons à croire que les frères Fleuriau obtinrent la même faveur, mais nous n'avons rien trouvé qui puisse nous permettre de l'affirmer. Nous ne savons rien de plus sur ces deux frères L.-B. et G. Fleuriau.

E. G.

—

III

LE CULTE DE SAINTE RADÉGONDE EN SAINTONGE.

Sainte Radégonde, si vénérée dans le Poitou, au point que le peuple a fait du mois d'août le mois de sainte Radégonde, n'est pas inconnue dans la Saintonge. L'église de Talmont lui est dédiée et une commune près de Pont-Labbé porte son nom. Courant, canton de Loulay, dans l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, attire, le 13 août, une affluence considérable de pèlerins, qui, grâce au zèle du curé, s'accroît tous les ans.

M. l'abbé J.-L.-M. N[oguès], curé de Dampierre-sur-Boutonne, raconte la fête de cette année dans le *Bulletin religieux* du 21 : « Des chœurs improvisés chantent une messe d'un style grave et harmonieusement varié de M. l'abbé Noguès. Après l'évangile, M. l'abbé Tribert, curé-doyen de Mauzé, porte la parole » ; puis aux vêpres, présidées par M. le supérieur de l'institution de Saint-Jean d'Angély, la bénédiction des petits enfants ; enfin, à la procession devant les trois fontaines miraculeuses. « *Finis coronat opus*. Et c'en est fait ; le clergé se retire, la fête est terminée. Adieu, sources mystérieuses auxquelles se sont

Digitized by Google

abreuvés les pèlerins ; adieu, chapelle solitaire de « notre bonne sainte ; adieu... mais au revoir. » La *Croix de Saintonge* du 22 ajoute : « Une surprise des plus agréables était réservée aux fidèles, l'audition d'une messe inédite, composée par M. l'abbé Noguès. Rien d'imposant comme le chant de son beau *Sanctus*, exécuté par un chœur de voix mâles et superbement timbrées. L'impression a été profonde et le succès complet. »

*
* *

La *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers* du 1er août, « comme prémices de nos louanges annuelles à la sainte reine », publie une séquence, *Sanctæ Radegundis in laudem*, dans le goût du moyen âge, dont chaque strophe commence par *Radegundis*. Si l'on remarque ce petit tour de force, on appréciera surtout « le charme des pensées, tout en admirant l'élégance et la précision de la poésie ». L'auteur est le très distingué directeur du grand séminaire de Poitiers, M. l'abbé Bougouin, dont nous avions déjà savouré la prose en l'honneur de saint Hilaire. Nous extrayons de ce poème lyrique les strophes qui sont particulièrement historiques :

Radegundis, mater amabilis,
Peregrinis favet et filiis ;
Apud aras adest et languidis
Ope grandi.

Radegundis, coronam hominis
Spernis Deo ; tu, gemma nobilis,
Christo micas, fulgens in arduis
Supplicanti.

Radegundis, pertæsa solii,
Fugit aulam ; oblita gaudii,
Modo regnat, quando cœnobii
Ima tenet.

Radegundis, inops et modica,
Ad Medardi pedes mox advola ;
Regum olim orta prosapia,
Pone togam.

Radegundis, regi nunc obvia,
Tam currentis cavet vestigia ;
En attollit satoris semina
In avenas.

Radegundis, stella Franciadum,
Claustra petens, adi Pictavium ;
Mors et vita penes Hilarium
Sospitantur.

Radegundis in solitudine,
Virginales flores pro sobole
Sponsæ Christus, sponsus eximie,
Germinavit.

Radegundis, quas ecce filias !
Disciolam, Agnetem, socias,
Sub velamen centenas animas
Ducet Jesum.

Radegundis, ô Mater patriæ,
Aredium amicum excipe,
Fortunatum pastorem instrue,
Fove gregem.

Radegundis, quæ dolet ignibus
Suæ crucis, ipsum nobilius
Christi lignum admovit mœnibus
Ceu vexillum.

Ces stances, où sont rappelés les principaux actes de la vie de la reine de France, ses filles Dioscoride et Agnès, ses amis saint Fortunat, saint Yrieix, ses miracles, forment presque une biographie ; « la musique est une gracieuse mélodie grégorienne que les fidèles retiendront facilement », et les amateurs en goûteront le charme.

Enfin, à la solennité de sainte Radégonde (13 août), renvoyée cette année au 22, c'est l'évêque de La Rochelle, Mgr Bonnefoy, qui a porté la parole à Poitiers, avec un succès que constate la

Digitized by Google

Semaine religieuse du 29. L'orateur a développé « brillamment une thèse très théologique sur le rôle de l'église, « épouse immaculée de l'Agneau », sur son influence dans l'ordre temporel : car l'église, faite pour les choses du ciel, apporte cependant à l'ordre temporel un appui merveilleux ; d'ailleurs le rôle de l'église s'étend aux individualités et aux collectivités. Il est impossible de mettre en doute son influence relativement aux individualités, quand on considère sainte Radégonde et la perfection à laquelle elle est arrivée ; mais au reste sainte Radégonde a exercé la plus heureuse influence sur la société de son temps ; preuve de l'efficacité du rôle de l'église dans les choses publiques. Il est d'ailleurs facile de voir la grande condescendance de l'église pour les choses temporelles : car lorsque l'église n'a pas été absolument obligée de défendre le dépôt de la vérité dont elle a la garde, lorsqu'il lui a été possible de ne s'occuper que du rôle de la divulgation et de la propagation de la doctrine, n'a-t-elle pas porté la conciliation jusqu'à ses dernières limites ?

« L'immense assistance, qui remplit non seulement la basilique, mais qui couvre aussi le parvis et ses gradins, écoute sans en perdre un mot ce beau discours auquel d'ailleurs la distinction du prélat, l'élégance de son langage, la correction de sa phrase, l'expression et la netteté de son geste donnent une plus grande attraction et un plus puissant effet. L'invocation à la sainte dans laquelle l'orateur sacré la conjure d'être la protectrice et le guide de ses fidèles serviteurs et principalement l'ange de la paix et de la concorde pour tous, est particulièrement émouvante. »

—

IV

LE MARQUIS DE MONTALEMBERT ET SON SECOND MARIAGE.

Mon grand-père La Morinerie adressait en 1771 au ministre un placet pour son admission dans les gardes du corps. Le jeune pétitionnaire se recommandait naturellement des services de sa famille, et il terminait par une longue énumération de parents, sorte de mémoire « certifié sincère et véritable » par les signataires : COURBON DE BLENAC, S^T-LÉGIER DE LASAUSAY, LEBERTON, LUCHET. Chacun des personnages mentionnés dans le mémoire a été de ma part l'objet d'une annotation biographique, et mes recherches à ce sujet m'ont donné lieu parfois à des découvertes intéressantes.

Au nombre des parents cités figure « M^r le marquis de Montalembert ». C'était Marc-René, le célèbre général, le Vauban moderne, le membre de l'académie des sciences, etc. Sa parenté avec mon grand-père provenait de sa mère, Marie-Jeanne Vigier, des Vigier de Tresleboys en l'île d'Arvert.

La généalogie de Montalembert insérée dans le tome XII de l'*Histoire des pairs de France* (1833) par Courcelles offre un bon article sur le général ; mais il supprime avec intention cer-

Digitized by Google

tain événement de sa vie, d'essence absolument généalogique, puisqu'il s'agit d'une épouse et d'une fille. Courcelles nous dira seulement que Montalembert épousa, le 13 avril 1770, Mlle de Commarieu, « distinguée par ses écrits littéraires, morte à Paris, le 3 juillet 1832, à l'âge de 82 ans. » Femme charmante, ajouterai-je, qui jouait la comédie sur son théâtre, et que n'a pas épargnée le coup de patte de Bachaumont. L'union fut stérile. (1) Serait-ce le regret du foyer désert, mauvais conseiller, qui persuada au grand ingénieur, l'auteur de la *Fortification perpendiculaire*, de rompre son mariage avec Mlle de Commarieu, et de tenter l'aventure d'un meilleur lit? Toujours est-il qu'il divorça le 9 fructidor an III (26 août 1794). Il avait certainement une jeune remplaçante en vue ; mais à 80 ans sonnés, la chose est scabreuse ; c'est peut-être trop présumer de ses forces que de s'embarquer à cet âge pour l'île de Cythère. Ah bah ! au petit bonheur ! La future compte 24 printemps ; elle se nomme Rosalie-Louise Cadet, et vient de divorcer. Le mariage se fait le 4 nivôse (24 décembre 1794), trois mois après la répudiation ou plutôt après l'abandon de Mlle de Commarieu en Angleterre. La noce a lieu, rue de la Roquette, à l'hôtel Montalembert, l'ancienne demeure de notre Réaumur. (2)

Voici l'acte de mariage copié par moi aux archives de l'état civil de Paris, avant l'incendie de l'hôtel de ville (3) :

« Municipalité de Paris. 4 nivôse an III (24 décembre 1794).

Mariage de Marc-René Montalembert, âgé de 80 ans, né à Payne, département de la Charente, le 16 juillet 1714, domicilié à Paris, rue de la Roquette, section Popincourt, fils de Jacques Montalembert et de Marie Vigier ; ledit époux divorcé de Marie Commarieu, par acte reçu à la municipalité de Paris le 9 fructidor dernier, et Rosalie-Louise Cadet, âgée de 24 ans, fille de Claude-Antoine Cadet et de Aglaé-Geneviève-Emélie Joly, décédée. (4) Ladite épouse divorcée de Jean-François Lemaire, par acte reçu à la municipalité de Paris le 23 juillet 1793. »

Sans doute qu'à fortifier des villes on se fortifie soi-même : car l'épreuve fut concluante : de ce second lit, Montalembert eut une fille, Rosalie-Gasparine de Montalembert, devenue plus tard la femme de M. Théodore Hatten.

Moralité : Il ne faut jamais désespérer de rien... et se défier des généalogistes.

---

(1) Le mot est de La Platière. Métra dit le contraire ; mais il a dû se tromper.

(2) Dans la même rue que l'hôtel de Vaucanson et que la maison de Sedaine où je suis né.

(3) C'était à l'époque, déjà lointaine, où je faisais ma petite moisson côte à côte avec Jal qui a laissé le fruit de ses recherches dans son *Dictionnaire* si apprécié des curieux et des érudits.

(4) Claude-Antoine Cadet, le père de la seconde Mme de Montalembert, était-il le chirurgien connu sous le nom de Cadet le saigneur, et sa mère, Mlle Joly, était-elle Mme Cadet, célèbre par son talent de peintre sur émail ? Ce qui motive mon indécision, c'est que les biographes font mourir Mme Cadet (Mlle Joly), l'artiste peintre, en 1801, tandis que l'acte que je reproduis l'énonce comme n'existant plus en 1794.

Digitized by Google

Si Courcelles, comme je l'ai dit plus haut, tait le deuxième mariage du vieux général, notre ami Beauchet-Filleau, lui, l'enregistre, mais avec erreur sur la personne, en ces termes : « De son second mariage avec Rosalie de Montalembert, il eut à l'âge de 83 ans une fille qui fut la consolation de ses vieux jours. » Je veux bien admettre que l'enfant fut la consolation de ses vieux jours, mais pour un laps de temps fort restreint : car à la mort de son père elle avait à peine 4 ans. Beauchet-Filleau a confondu la fille avec la mère et changé Rosalie Cadet en Rosalie de Montalembert. Il me plaît de plaider pour lui les circonstances atténuantes : c'est une faute de ponctuation dans l'*Eloge historique du général Montalembert* (Paris, 1801), par de l'Isle de Salles et Imbert de La Platière, qui est la cause de son erreur. (1)

On a pu voir dans les journaux de 1851 que la fille de Montalembert sollicitait, en souvenir de son père, un secours de l'académie des sciences.

LA MORINERIE.

—

V

NOTES SUR LES ENSEIGNES, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN SAINTONGE ET EN AUNIS.

(*Fin.*)

En 1781, un autre perruquier, suspendant dans sa boutique un plat où le faïencier avait écrit : *Vive la fin du mois*, annonçait ainsi à ses abonnés que le quart d'heure de Rabelais venait de sonner.

Dans cet âge héroïque, le culte de la bouteille inspire des mots comme on n'en dit plus. Un jour, à Cognac, on aperçoit un cadavre flottant sur la rivière. La justice se transporte et la population lui fait cortège. Toute la ville, abusée par une ressemblance inouie, prend le cadavre pour celui d'un des notables buveurs du pays ; sa femme elle-même (est-ce le désir qu'elle a d'en être débarrassée ?) se croit veuve. Le commissaire de police, qui veut savoir si le défunt a laissé des dispositions, introduit la main dans la poche de son gilet. Le cordonnier Borderie, croyant qu'il s'agit de sa bourse, s'écrie : « C'est inutile ; s'il avait eu l'argent de chopine, il ne se serait pas noyé. »

Souvent les femmes n'en cédaient pas à leurs maris. Deux villageoises venaient d'absorber au cabaret un nombre formidable de chopines ; l'une d'elles dit à sa compagne :

---

(1) Voici la phrase de l'*Éloge :* « Il eut du second lit, à l'âge de 83 ans (car il avait comme le père de Montaigne la vigueur des sens ainsi que celle de l'entendement), une fille qui a fait avec sa mère le charme de son extrême vieillesse : Rosalie de Montalembert, sa seconde épouse, par ses prières, par ses larmes et par les sacrifices qu'elle fit, sauva plusieurs fois la tête de Montalembert... » Il fallait, après ces mots : *Rosalie de Montalembert,* arrêter la phrase par un point. *Sa seconde épouse* forme une phrase nouvelle.

Digitized by Google

« En boirons ji encoere ine autre?
— Marci, je seû pas dans mes boiries aneut. »

Le genre bachique a eu ses petits poètes, moins connus que Panard. Comment n'y en aurait-il pas eu dans un pays de vignobles comme le nôtre? Dans mon enfance, on parlait beaucoup d'un artisan nommé Vigneau, qu'on invitait dans les campagnes de plusieurs lieues à la ronde dans la Charente, aux repas de noces, où il chantait des couplets de sa composition. J'ai entendu chanter celui-ci :

Rinçons le verre,
Vidons le tonneau;
Voilà la manière
Du petit Vigneau.

Ce n'est pas très fort, mais cela ne manque pas d'entrain. Il a pu faire quelque chose de mieux. Attendons pour le juger de plus amples renseignements.

***

Revenons aux enseignes gastronomiques. En 1820, l'heureuse délivrance de la duchesse de Berry mit tous les cerveaux en ébullition. A Paris, pendant que Lamartine écrivait une ode immortelle, Lemoine, distillateur, se demandait en son logis de la rue de la Grande-Truanderie, n° 53, comment il pourrait bien faire tourner le grand événement au profit de son commerce. J'ai sous les yeux la jolie adresse gravée qu'il fit distribuer pour recommander sa nouvelle liqueur : « Petit lait du duc de Bordeaux. » L'enfant royal y est représenté nu, couché sur des lis; une couronne de fleurs est suspendue sur sa tête; il tient à la main un lis. Compulsez les rares journaux alors publiés dans les deux Charentes, et je serai surpris si vous n'y voyez pas quantité de réclames de maîtres d'hôtels, distillateurs et autres commerçants inscrivant sur leurs enseignes et leurs prospectus le nom du duc de Bordeaux.

Les premiers essais de la lithographie en Saintonge, qu'on ne saurait rechercher avec trop de soin, feraient revivre à nos yeux bien des enseignes disparues, et nous aideraient même à reconstituer la physionomie de vieux quartiers bouleversés par les démolisseurs, si ces petits documents n'avaient pas été jetés au feu avec ces travaux de ville que les imprimeurs appellent « des bilboquets ». Un exemple fera comprendre combien cet autodafé est regrettable.

Fleury, limonadier, qui a fait construire le *Panier fleuri* à Cognac, sur la hauteur du Parc, s'était d'abord établi sur la place d'Armes. Son café occupait une partie de la base de ce triangle qu'on appelait familièrement « La pointe des blagueurs », parce que les bons bourgeois de Cognac s'y réunissaient le soir et se promenaient au clair de la lune, les mains derrière le dos, jusqu'à une heure avancée, commentant en conversations interminables les événements du jour. Ces pro-

Digitized by Google

menades ont été interrompues par les élections législatives si ardentes de 1863, et nous ne les avons pas revues. Soit qu'il n'y eût pas encore à Cognac un bon lithographe, soit tout autre motif, Fleury fit exécuter à Saintes, chez Alexandre, une vignette dont je possède un exemplaire en tête d'une facture du 31 août 1846. Examinons en détail cette vignette qui est tout un tableau. D'abord l'enseigne : *Café Fleury*, au-dessus de la fenêtre du premier; puis cette inscription murale au-dessous du toit : *Café Fleury, 2 billards ;* ensuite la légende topographique : « Place d'Armes, rue du Théâtre. » Voici, au-dessus de la porte d'une maison que la construction du marché couvert a fait disparaître avec bien d'autres, cette inscription : *Poste aux lettres*, qui nous rappelle que depuis l'administration des postes, réunie à celle des télégraphes, a déjà déménagé trois fois.

Arrivons aux personnages : une servante en coiffe saintongeaise tire de l'eau à la borne-fontaine ; trois promeneurs, deux hommes et une femme, circulent sur la place. Voilà ce qui pour moi peut s'appeler : « choses vues. » Je ne puis regarder cette lithographie sans émotion. Plus d'un Cognaçais à cheveux blancs s'écrierait en la voyant : « Ah ! mon vieux Cognac », comme Rousseau s'écriait devant une fleur : « Ah ! la pervenche. » J'ajoute, pour être complet, qu'elle a pour encadrement, à droite et à gauche, le dénombrement homérique de toutes les liqueurs qui se débitaient au café Fleury et qu'on lit au bas : *J. Louis Fleury, limonadier*. La maison existe toujours, mais le café a disparu. Où sont ces groupes de promeneurs qui arpentaient la place d'Armes de 1846, les uns montant vers le café, les autres descendant vers l'ancien minage depuis longtemps démoli ? Où sont le bureau des messageries et les nombreuses voitures publiques qui sillonnaient la place ? Mais où sont les neiges d'antan ?

Nos négociants cognaçais, qui voyagent beaucoup, feront bien de prendre note à l'étranger des enseignes qui célèbrent la gloire de Cognac. Et pourquoi ne garderaient-ils pas en portefeuille une de ces notes d'hôtel qui, un demi siècle après, deviennent des pièces de musées ? Cette réflexion m'a été inspirée par la vue d'une bien curieuse lithographie où je constate, dans un hôtel de Vienne en Autriche, l'an 1831, un cosmopolitisme à outrance dont il n'y avait peut-être pas alors beaucoup d'exemples. L'enseigne est en anglais et en caractères microscopiques. On voit des promeneurs et un grand landau à quatre chevaux conduits par deux postillons se diriger vers l'*hôtel de Londres ;* ces mots en gros caractères sont en français. On lit au-dessous le nom de la rue en allemand. L'addition est en allemand, au pied, le mot « aquitté » en français très lisible.

Il y a des cartes de France gastronomiques. Si Barbezieux n'y figure pas, c'est un grave oubli. Lisez plutôt les mémoires du général baron Thiébault, dont la *Revue*, xv, 88, analyse un passage relatif à l'aubergiste Gandauben qui soutenait avec honneur la réputation des pâtés de Barbezieux. Je demande le

Digitized by Google

texte complet ; nous y verrons, entre autres choses, si la coquille « Gandauben » pour Gandaubert est imputable à l'imprimeur des mémoires ou à celui de la *Revue*. Gandaubert avait fondé à Barbezieux, à la fin du XVIIIe siècle, l'*Hôtel de la Boule d'or* qui existe encore aujourd'hui dans un autre local. Vers 1830, la veuve Gandaubert faisait distribuer cette carte dont les premières lignes sonnent comme un air de fanfare :

« A l'ancienne renommée des pâtés de perdraux et chapons truffés de Barbezieux, — grand hôtel de la Boule d'or et de la Poste, — tenu par Mme veuve Gandaubert, à Barbezieux (Charente).

» Cet hôtel, où descendent les diligences et messageries royales, depuis l'origine de leur établissement, avantageusement connu par sa distribution, l'agrément d'un superbe jardin ouvrant sur la promenade, cour spacieuse, belles écuries et remises, réunit tout ce que peuvent désirer MM. les voyageurs. Composé d'un grand nombre d'appartements meublés dans le goût le plus moderne, cet hôtel obtient de plus en plus la confiance et la célébrité dont le public l'a toujours honoré.

» La dame Gandaubert fait des envois de pâtés de perdraux rouges, dindes truffées et chapons, en France et à l'étranger.

» *Nota*. — On observe à MM. les voyageurs que c'est le seul hôtel près de la poste aux chevaux. »

Je donnerai, dans un prochain numéro de la *Revue*, une notice consacrée à la *Boule d'or* et surtout au séjour que Napoléon y fit en 1808. En attendant, les vieux Barbeziliens qui ont fréquenté le club de 1848 pourraient-ils nous dire à quelle enseigne ils se réunissaient pour rire à gorge déployée, entre deux verres de bière, des harangues si mordantes de l'avocat Daudin et du mot si spirituel du forgeron Sériot qui, agacé par un discours interminable où un autre orateur passait en revue tous les rois de France, lui criait : « Arrivez donc à Pépin le Bref. » C'est sans doute vers cette époque que Daudin fit cette épigramme :

De l'esprit faut-il qu'on décide
Sur le bruit d'un parleur sans fin ?
Chacun sait bien qu'un tonneau vide
Résonne plus qu'un tonneau plein.

Nos artisans charentais ne sont pas plus sots que les autres. Écoutez encore un mot exquis de Reveillon, que beaucoup de lecteurs de la *Revue* ont dû connaître, lorsqu'il tenait à Angoulême l'hôtel du *Cheval blanc*. Il y a, dans les *Lettres charentaises* de Babaud-Laribière, une bien jolie page sur Reveillon et ce vieil hôtel ; mais il faut la compléter en citant la bonne repartie du maître du logis, un hôtelier lettré comme on n'en verra plus, qui, causant avec un de ses marmitons, lui disait : « Tu viens de faire un pléonasme. — Qu'est-ce que c'est que ça, un pléonasme ? — C'est comme quand tu mets deux fois du sel dans ta sauce. » Qu'en dites-vous ? Ne vous semble-t-il pas qu'un bon mot d'Angoulême vaut bien une pointe de Paris ?

Digitized by Google

*
* *

Souvent l'enseigne est en rapport avec le commerce, même lorsqu'il s'y mêle un peu de politique, comme celle d'un teinturier que j'ai vue à Bergerac : *Aux couleurs nationales*. On a vu beaucoup de cordonniers prendre pour enseigne : *A saint Crépin*, *A la grande botte* ; beaucoup de bouchers adopter pour emblème un mouton ou un bœuf. J'en ai pourtant connu un à qui ses clients disaient : « Mais pourquoi donc n'avez-vous pas plutôt fait peindre là-haut une vache ? » L'enseigne *Au point du jour* que j'ai vue dans ma jeunesse sur une auberge du faubourg Saint-Jacques à Cognac, peut convenir à tous les métiers qui demandent un travail matinal ; mais elle a généralement été adoptée par les aubergistes obligés de se lever de bonne heure pour recevoir les voyageurs qui arrivent et réveiller ceux qui partent. D'après la tradition, c'est à l'auberge du *Point du jour*, que le comte d'Artois descendit lorsqu'il passa à Barbezieux quelques années avant la révolution. Le célèbre journal de Barrère, le *Point du jour*, donna-t-il une recrudescence de vogue à ce genre d'enseigne pendant la période révolutionnaire ? Peut-être bien. Nos collègues de Cognac diront si deux enseignes que j'y ai vues existent encore : celle de Mme Chéri, rue des Balais : *Au beau cochon*, avec le compagnon de saint Antoine, et celle d'une maison faisant le coin de la rue du Palais, habitée autrefois par Degorce : *Au gastronome*, représentant un homme à table, la fourchette à la main. Voilà de bonnes enseignes de charcutiers ; elles ne vont pas chercher midi à quatorze heures. Mais que d'enseignes disparates et à contre-sens ne trouverons-nous pas dans cette grande série des hôteliers, aubergistes, cabaretiers, cafetiers, etc.? Il en a été ainsi de tout temps. Autrefois, à Cognac, l'hôtellerie du *Chapeau rouge* semblait avoir dérobé l'enseigne d'un chapelier ; aujourd'hui que le vieux calembourg : *Au lit on dort* n'est plus qu'un souvenir, quand nous lisons sur tant d'enseignes d'auberges cette inscription banale : *Au Lion d'or*, nous nous demandons avec étonnement quel rapport il peut bien y avoir entre le roi des animaux et un poulet sauté, de même que Lacout, professeur de musique, nous disait, après l'exécution du quadrille *Monte-Cristo* : « Ce n'est pas mal ; mais celui qui devinerait qu'il s'agit là-dedans de Monte-Cristo serait fin. »

Nous n'en noterons pas moins, après avoir éliminé toutes les enseignes insignifiantes, tout ce qui est de bonne prise pour l'histoire locale. Pourquoi n'entreprendrions-nous pas à La Rochelle le catalogue de celles qui ont été inspirées par la réforme, à commencer par le *Café Coligny* ? Pourquoi, avant de quitter la ville de Guiton, ne demanderions-nous pas aux anciens s'ils n'ont pas autrefois trinqué dans quelque auberge des *Quatre sergents* ?

J'ai lu quelque part que ce fut en lisant un journal dans un café de Rochefort que Victor Hugo, revenant d'un voyage en

Digitized by Google

Espagne, apprit la mort tragique de sa fille et de son gendre Vacquerie. On se souvient du vers des *Contemplations :*

Oh ! je fus comme fou dans le premier moment.

Si ce fait est exact, les journaux du temps doivent nommer le café qui fut le théâtre de cette scène si poignante.

*
* *

J'ouvre l'édition originale du célèbre *Dictionnaire François* de Richelet (Genève, Widerhold, in-4°, 1680) et j'y lis cette définition de l'enseigne : « Sorte de tableau qui pend devant les maisons des marchans, des gros cabarets et de quelques autres gens. » Voyons maintenant la définition du bouchon : « C'est un chou, quelques rameaux de lierre, ou quelque autre petit branchage qu'on met devant le cabaret. » Si Richelet revenait au monde, il entendrait encore parler d'enseignes ; mais il se ferait reprendre s'il parlait de marchands. « Apprenez, lui dirait-on, qu'il n'y a que des négociants. » Il trouverait, cela va sans dire, de grands changements dans les dimensions, les légendes et l'orthographe des enseignes. Mais il s'apercevrait que le bouchon a traversé les siècles en conservant, à peu de chose près, l'aspect qu'il présentait en 1680 et sans doute bien longtemps avant. Souvent il se passe d'inscription explicative ; bon vin n'a pas besoin d'enseigne et bouchon n'a pas besoin de légende, pas même du monosyllabe *boy* écrit sur les vieilles faïences, pour inviter le client à se rafraichir. C'est l'enseigne des illettrés, l'enseigne économique, immuable, orthodoxe, qui n'a jamais été persécutée, qu'aucun régime n'a jamais accusée et n'accusera jamais d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement. Dans le passé, le bouchon a grandement contribué à équilibrer nos budgets, et il en sera de même dans l'avenir. On peut sans doute lui reprocher sa banalité ; mais, je vous le demande, est-ce donc un si petit mérite que d'être immortel ? Tandis que tous les emblèmes, le lis, le bonnet phrygien, l'aigle, le coq, ont tour à tour été proscrits et brûlés, le bouchon peut dire comme Sieyès après la terreur : « J'ai vécu. » Cette vieille institution aura donc une petite place dans la *Revue*, si nous trouvons à glaner, en ce qui la concerne, quelque chose d'intéressant.

On connait le portrait de Périandre dans La Bruyère : « Que son père si vieux et si caduc n'est-il mort il y a vingt ans, et avant qu'il se fit dans le monde aucune mention de Périandre ! Comment pourra-t-il soutenir ces odieuses pancartes qui déchiffrent les conditions et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers ? Les supprimera-t-il aux yeux de toute une ville jalouse, maligne, clairvoyante, et aux dépens de mille gens qui veulent absolument aller tenir leur rang à des obsèques ? Veut-on d'ailleurs qu'il fasse de son père un noble homme, et peut-être un honorable homme, lui qui est messire ? »

Une note du grand moraliste nous avertit que par ces odieuses pancartes il entend les billets d'enterrement. On s'est étudié de tout temps, dans ce genre de littérature, à arrondir les

Digitized by Google

angles qui semblent trop aigus, témoin le billet d'enterrement dont voici la teneur :

« Vous êtes priés d'assister aux convoi, service et enterrement de Monsieur Simon Leclerc, maître ferblantier et bourgeois de Paris, décédé en sa maison, cimetière Saint-Jean, qui se feront lundi premier octobre 1781, à dix heures du matin, en l'église de Saint-Gervais, sa paroisse, où il sera inhumé.

De la part de Madame sa veuve et de Mademoiselle sa fille.

De profundis. »

Nous voilà prévenus que ce bourgeois de Paris était ferblantier, c'est quelque chose ; mais depuis le progrès a marché. Comment savoir au juste, dans cent ans d'ici, à quelle profession appartenait ce brave homme d'huissier qui fut, il y a quelques années, qualifié « officier ministériel » dans la lettre de part de son décès, comme s'il était besoin de recourir à une appellation vague pour désigner une profession honorable quand elle est exercée honorablement ?

Il n'y a pas, pour un millionnaire, incapable de gagner deux francs par jour, de pancarte plus odieuse que l'enseigne de son père qui a gagné honnêtement de quoi lui permettre de mener la vie à grandes guides. Il se console en songeant que cette pancarte, tirée à un seul exemplaire, n'existe plus qu'à l'état de souvenir. Elle est allée rejoindre l'enseigne d'un marchand de laine, Colbert : *Au long vêtu*, que tant de gens se souvenaient encore d'avoir vue à Reims quand son fils, le grand ministre, aussi ridicule que M. Jourdain, rougissait de son humble origine. Après avoir enregistré une telle petitesse chez un homme supérieur, on aime à citer le mot du maréchal d'Avout, ce grand homme de guerre issu d'une famille noble, répondant à un sieur d'Avout, restaurateur, qui était venu planter son enseigne rue Saint-Dominique, droit en face de l'hôtel du vainqueur d'Auerstaedt, et lui offrait de la supprimer moyennant indemnité : « Je ne crois pas que vous soyiez mon parent ; mais, le fussiez-vous, vous ne sauriez dire à quel point cela me serait égal : car cela ne prouverait qu'une chose, c'est qu'étant partis du même point, nous sommes arrivés par des chemins différents. »

Que deviennent toutes ces enseignes qui ne sont pas des objets de collection dans les familles et pour lesquelles il n'existe ni maisons de retraite, ni hôtel des invalides ? Quelques unes vont enrichir les musées, comme la célèbre enseigne peinte par Watteau et reproduite dans le livre d'Edouard Fournier ; mais ce sont là des oiseaux aussi rares que l'hirondelle peinte au plafond du café de Foy par Horace Vernet et le cheval blanc de Carle Vernet à l'auberge de Montmorency. Souvent on n'attend pas que les enseignes de bois soient vermoulues pour en faire du feu ; si encore quelques unes servaient à chauffer le four d'un céramiste comme Palissy ! Lorsque les enseignes peintes sur tôle ont, pendant de longues années, balancées par le vent, grincé sur leurs supports, au grand désespoir des voisins, elles

Digitized by Google

s'en vont pêle-mêle chez le ferrailleur. Là Napoléon contemple Dognon et sa jambe de bois ; Louis-Philippe cause avec Lafayette des trois glorieuses ; « les Trois marchands » lorgnent « le dieu Bacchus » chez qui ils ont passé quelques heures agréables, et « la Truie qui file » fait bon ménage avec « le Chat qui pelote », jusqu'à ce que tous ces débris subissent quelque transformation, suivant la grande règle de Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée. » Les enseignes peintes sur les murs sont badigeonnées et remplacées par un texte nouveau, lorsqu'elles sont devenues trop libérales ou trop réactionnaires. Enfin, un trait commun à toutes les enseignes, c'est qu'elles finissent par s'effondrer dans les démolitions des vieilles maisons et dans le percement des nouvelles rues. A Cognac, parmi les centaines d'enseignes que nos contemporains ont vu mourir, bornons-nous à rappeler que les gardes nationaux de 1870 auraient vainement cherché à l'angle de la rue des Acacias et de la Corderie le *Café de la 1re compagnie* où leurs devanciers de 1848 avaient fait flamber plus d'un punch ; que, si les violons qui ont fait danser les grisettes de 1845 au *Tivoli d'été* du boulevard du nord, aujourd'hui boulevard Denfert-Rochereau, ont gagné à vieillir, en revanche il y a beau temps que la salle de danse et l'enseigne ont disparu ; que personne peut-être ne pourrait dire si l'horloger Calvet, place d'Armes, avait mis à profit le conseil du voyageur de commerce ; que ceux qui ont vu naître sur l'ancien champ de foire des porcs, depuis place de l'Arc de triomphe, aujourd'hui place François Ier, l'*hôtel de Londres*, ont vu tout dernièrement mourir sur cette même place l'auberge des *Trois canons*, remplacée par le Comptoir d'escompte ; qu'à quelques pas plus loin, route d'Angoulême, aujourd'hui avenue Victor Hugo, il y a près de quarante ans que les voyageurs ne descendent plus au *Faisan*, qui s'est enfui à tire d'aile par la rue du Gaz. Quant à l'*Hôtel d'Orléans* qui existe toujours, rue d'Angoulême, je rappelle, à titre de souvenir d'histoire locale, que c'est là qu'en juillet 1869, le barreau de Cognac offrit un banquet à Jules Favre, qui était venu plaider une affaire importante ; il s'y trouvait des représentants des barreaux voisins, du notariat et du commerce de Cognac. Dans ses réponses aux nombreux toasts qui lui furent portés et dans la conversation qui suivit le dîner, Jules Favre déploya les ressources inépuisables d'un esprit tour à tour aimable et élevé, et il n'était pas loin de minuit lorsque le grand orateur qui avait passé la nuit en wagon nous dit en nous serrant la main :

Suadentque cadentia sidera somnum.

***

Voilà pour les enseignes ; et maintenant que vont devenir les porte-enseignes ? Ecoutons un conseil donné par le *Gaulois*, sous ce titre : « Mondanités ; chronique de l'élégance », dans un numéro du mois de novembre dernier :

Digitized by Google

« Nous indiquerons aux châtelains un moyen très pratique d'utiliser les porte-enseignes artistiques, véritables chefs-d'œuvre de ferronnerie, tels qu'on en trouve encore dans nos villages, et qui décoraient autrefois les portes des auberges, celles des maréchaux-ferrants et autres ouvriers de métier. On en fait des tableaux de chasse en les plaçant dans les salles de débotté où chasseurs et chiens viennent à la tombée du jour se réconforter devant un grand feu.

» A ces enseignes on fixe une plaque en tôle noircie sur laquelle on inscrit à la craie le tableau du jour d'un côté, tandis que de l'autre côté on peut, au moyen de fiches superposées, conserver le résultat général de toutes les journées de chasse, ce qui permet en un coup d'œil de se renseigner sur la quantité de gibier abattu pendant la saison. Placé à l'angle d'une haute cheminée, ou de toute autre façon en rapport avec le décor artistique de la salle, ce porte-enseigne est très décoratif et amusant à consulter pour les chasseurs. »

Puisque nous sommes prévenus, s'il existe encore dans quelque coin de la Saintonge une vieille enseigne, menacée par les maçons, ou un porte-enseigne, convoité par un châtelain, hâtons-nous d'en donner une description ou mieux encore une reproduction, dans la *Revue*, pour peu que l'art et l'histoire puissent en profiter.

En terminant ces observations, il n'est pas inutile de rappeler que l'histoire du commerce et de l'industrie se lie intimement à celle des enseignes. Jamais, qu'on le sache bien, on n'écrira un livre complet et vraiment intéressant sur une industrie, si on n'y fait pas la part qui leur est due aux moyens de réclame et de publicité, enseignes, prospectus, affiches illustrées, adresses gravées, lithographies, étiquettes, etc., par lesquels elle s'est propagée, soit dans un rayon restreint, soit jusqu'aux extrémités du monde connu. Cela s'applique surtout au commerce et à l'industrie du dix-neuvième siècle, sur lesquels nous devons songer sérieusement à réunir des matériaux pour que nos successeurs puissent écrire leur histoire dans les deux Charentes. Mais parlons d'abord du passé. Que de choses nous restent à apprendre, que de découvertes inattendues nous sont réservées, si nous entreprenons résolument le dépouillement des documents que les révolutions, le feu, l'eau, les vers, les termites, et par-dessus tout une coupable incurie laissent encore à notre disposition !

Les minutes de Pierre, dont il existe encore quelques lambeaux, nous apprennent qu'il y avait à Cognac, au XVIIe siècle, des gantiers. Nous ne saurons peut-être jamais, et il faudra bien nous en consoler, s'ils invoquaient sur leurs enseignes quelque saint du paradis ou s'ils se bornaient à suspendre, à une hauteur respectable, ces énormes gants de bois ou de métal comme nous en avons vu, dont la chute pourrait tuer un passant. Nous savons que ces gantiers ont existé, c'est là l'essentiel. Ah ! quel

Digitized by Google

trésor que ces minutes de notaires ! Quelles précautions ne devrait-on pas prendre pour assurer leur conservation, et combien est vrai ce mot de Jules Claretie : « Il y a dans chaque étude de notaire une *comédie humaine* qui attend encore son Balzac ! »

N'est-ce pas un document d'une véritable valeur que cet acte du 26 juillet 1670 passé devant Nouveau, notaire à Cognac, dont les minutes sont conservées dans l'étude de Me Callandreau, par lequel un groupe de marchands de Cognac fait une convention avec Tardy, maître du bureau de poste, qui s'engage à avoir un postillon pour porter leurs dépêches à Saintes deux fois par semaine? Cela se passait deux siècles avant le bateau à vapeur de Cognac à Saintes, que j'ai pris dans mon enfance, et dont personne ne se souvient ; deux siècles avant la voiture légendaire du père Courtin, que nous avons vue bien garnie en tout temps, mais surtout le 30 avril de chaque année, lorsque saint Eutrope, opérant un miracle, lui permettait, au grand mépris des lois de la physique, de loger plus de gens qu'elle n'en pouvait contenir. (1)

---

(1) L'histoire de la locomotion par terre et par eau dans notre région est digne de tenter les chercheurs. Voici, avec la pièce que je viens de citer, deux autres actes notariés tirés des minutes si riches de Me Callandreau. C'est dans la même étude que j'ai vu quelque part un acte établissant qu'au XVIIIe siècle les gabares servaient au transport des troupes.

« Aujourd'huy vingt sixiesme du mois de juillet 1670, après midy, ont esté présans en leurs personnes les sieurs Jean Laisné, Jean Richard, Hellie Bertrand, François Vitet, Jean Brun, Louis Babin, Jacques Pelluchon, Gédéon Roux, Pierre Broussard, Jacques Prévost et Izaac Brunet, lesquels, parlant à la personne de Jean Tardy, maistre du bureau dudit Cognac, aussy pour ce présant en personne, y demeurant, luy ont dit et déclaré qu'à cause du commerce et correspondance qu'ils ont avecq les marchands d'Angleterre et d'Hollande, dont la plus part d'iceux sont demeurants en les villes de La Rochelle, Bourdeaux et Nantes, il leur seroit important pour l'advantage de leur dit commerce que ledit Tardy leur marquast un jour et heure preicize, deux fois par chacune semaine, pour pouvoir vacquer à leurs despesches et envoy ausdits marchands estant en les dittes villes, autre que celuy qu'ils sont obligés de prendre par la voye du postillon du maistre du bureau de la ville de Saintes, qui, le plus souvent, est obligé de partir dudit Cognac pour aller audit Sainctes y porter le pacquet qui y est envoyé dudit Paris des jours incertains et non fixes, ce que ne venant poinct à leur connaissance, ils manquent d'envoyer leurs dittes despesches à divers ordinaires. Ainsi ils souffrent et le publicq un notable préjudice d'autant, que, par ce moyen, leurs despesches sont retardées ainsi que l'acceptation de quantité de lettres de change qu'ils délivrent à divers particuliers, tant de cette ville que des environs, pour des marchandises qu'ils acheptent pour lesdits marchands anglois et hollandois, et le montant desquelles ils tirent par les dittes lettres de change sur eux et leurs commissionnaires en les dittes villes de La Rochelle, Bourdeaux et Nantes pour les acquiter ; ce que venant à manquer dans le temps porté par les dittes lettres, leur crédit pourroit venir à diminuer, ce qu'ayant notable intérest d'empescher, ils ont résolu entreux d'y pourvoir avecq ledit Tardy. Mais sur ce qu'il leur a déclaré qu'il n'avoit pas d'autre voye pour faire tenir leurs dittes despesches en les dittes villes que celle dudit postillon de Sainctes, qui est la mesme qui a toujours esté, ils luy ont au mesme instant proposé de tenir un postillon à ses despans, en sa maison, qu'il sera tenu de faire partir deux fois la semaine de cette ditte ville pour aller audit Sainctes y porter leurs despesches, scavoir le mardy et le vendredy à l'heure de midy

Digitized by Google

Ces marchands, qui avaient imaginé, dans l'intérêt de leur commerce, ce service à grande vitesse, expédiaient à l'étranger ces eaux-de-vie et ces vins blancs sur lesquels les documents

---

précisement de chacun des ditz jours, moyennant qu'ils luy ont offert et s'obligent de luy donner quatre solz pour chacune lettre simple et pour chacun pacquet à proportion de leur pezanteur, ce que ledit Tardy a accepté et promis à chacun des dits jours et heure cy dessus esnoncés de faire partir un postillon dudit Cognac pour aller en ladite ville de Xaintes porter les lettres et despesches desditz sieurs Laisné, Richard, Bertrand, Vitet, Brun, Babin, Pelluchon, Roux, Broussard, Prévost et Brunet, aux offres et conditions par eux offertes de quatre solz pour chacune lettre simple et pour chacun pacquet à proportion de leur pezanteur. — Fait et passé audit Cougnac, maison de Nouveau, l'un des notaires royaux soussignés, l'an et jour susdits, et ont tous signé, J. Laisné. Richard. H. Bertrand. F. Vitet. J. Brun. Babin. Tardy. Jacques Pelluchon. Gédéon Roux. J. Boussard. J. Prevost. I. Brunet. Roux, *notaire royal*. Nouveau, *notaire royal héréditaire*. »

*
* *

« Aujourd'huy cinquiesme décembre mil six cens soixante dix, après midy, a comparu... Jean Tardy, maistre du bureau de la poste de cette ville de Cougnac en celle de Paris, quy a desclaré que le jour d'hier, anviron les cinq heures du soir, il luy fut apporté par Gabriel Ollivier, postillon du sieur Sorlain, maistre du bureau de la poste de la ville de Xaintes, un sacq de cuir fermé d'un cadenat dont ledit Tardy a une clef, avecq laquelle ayant faict ouverture dudit cadenat et ensuitte dudit sacq, il en tira un gros pacquet de papiers lyé de fisselle quy passoit dessus et dessoubs ledit pacquet et aux deux bouts d'icelluy, ledit pacquet cachetté d'un seul cachet de sire d'Espaigne à l'androit où la fisselle quy le lioit aboutissoit et sur lequel estoit escript les notes quy suivent : *Pour les affaires du roy. A monsieur Pajot, conseillier du roy et maistre des couriers, à Paris*, et ensuitte estoit signé : Sorlain ; lequel dit pacquet estoit mouillé à un coin, d'un bout le papier estant deschiré, y ayant de plus audit coin à l'androit mouillé un petit trou quy persoit l'envelop dudit pacquet, par lequel il estoit fasille d'y mettre le bout du doit ; et parce que, par pacte verbal quy est entre lesditz Tardy et Sorlain, icelluy sieur Tardy est obligé de rendre les despesches quy viennent dudit Xainte pour Paris bien conditionnée despuis Cougnac jusqu'à Saint Sibardeau, et qu'il est à craindre que ledit pacquet duquel il est cy dessus parlé ou quoyque s'en soit le trou quy estoit à icelluy ne s'agrandisse au moyen de ce que le papier dans lequel ledit trou est fait est beaucoup altéré et destranpé, et que de là il apréande qu'on pouvoit soupsonner le postillon entre les mains duquel il a dépozées cejoud'huy ledit pacquet, il m'a requis me voulloir avecq luy et les tesmoins bas nommés, transporter au domisille de Pierre et Denis Bonnet, advocat et procureur au siège royal de Cougnac, en prézance desquels il a desclaré avoir faict ouverture dudit sacq de cuir et tiré d'icelluy ledit pacquet quy se trouva au mesme estat qu'il a desclaré. A quoy inclinant et nous estant ensenblemant transportés aux domisilles des dits Bonnet quy demeurent en mesme maison, ledit Tardy leur ayant faict antandre le subjet de nostre transport, ilz nous ont unanimemant respondu que, le jour d'hier, quatiesme du présant mois, sur les cinq heure du soir, ilz estoient dans la maison dudit Tardy, en laquelle survient un jeune garson quy pouvoit estre âgé de quinze à seize ans, ayant un sacq de cuir sur le dos, dans lequel ledit garson dit estre les dépesches de Xainte pour Paris quy luy avoient estés despozés par ledit sieur Sorlain pour les aporter audit sieur Tardy, lequel sacq estoit fermé avecq un cadenat que ledit sieur Tardy ouvrit avecq une pettite clef, en tira un gros pacquet de papiers fissellé dessus, dessoubz, aux cottés et aux boutz et cachetté sur le dessoubz où la fisselle aboutissoit d'un cachet de sire d'Espaigne, et sur lequel estoit escript en ses termes : *Pour les affaires du roy. A monsieur Pajot, maistre des couriers de Paris. Sorlain;* et estoit ledit pacquet mouillé à un coin d'icelluy, y ayant audit coin un trou dans lequel l'on y eust peu mettre le bout du doit et jugent les ditz Bonnet que ledit

Digitized by Google

ne sont si rares que parce qu'on ne se donne pas la peine de les chercher. Celui de nos collègues qui voudra bien étudier avec l'attention qu'il mérite le volumineux copie de lettres de Bru-

---

trou avoit esté cauzé et faict par la pluye quy avoit pénettré le papier, estant autour dudit trou moityé mangé, ce quy obligea ledit Tardy d'appeller ledit Gabriel Ollivier, garson envoyé par ledit sieur Sorlain, auquel il présenta ledit pacquet et luy fit remarquer en l'estat auquel ledit pacquet estoit ;dont et de ce que dessus ledit sieur Tardy a requis acte que luy ay octroyé, en présance de Jean Sarrazin et Jean Blanvilain, praticien, demeurantz audit Cognac, tesmoings requis, qui ont avecq lesdits Tardy et Bonnet signé. Tardy. Bonnet. Bonnet. Sarrazin. Blanvillain. Nouveau, *notaire royal héréditaire.* »

*
* *

« Aujourd'huy seiziesme de janvier mil six cens soixante treize, sur les dix heures du matin, a comparu en personne le sieur François Tardy, marchant, demeurant en cette ville de Cougnac, et procureur fondé de procuration spécialle de M. Claude Aymer, conseiller du roy et maistre des courriers de Poitou, et icelluy substitué de M. Lazare Palin, bourgeois de Paris, adjudicataire général des bureaux de la poste de France pour faire la régie du bureau de la poste de ladite ville de Cougnac et perception et distribution des pacquets quy tumbent dans les bureaux de Cougnac par les courriers de Paris, Bourdeaux, La Rochelle et autres androits ; lequel m'a dit et déclaré que, par les deux ordinaires derniers, le messager porteur des lettres et pacquets quy tumbent dans le bureau de la poste de Xaintes et quy viennent de Bourdeaux, La Rochelle, Nantes et ailleurs, passant par les mains du sieur Sorlin, maistre de la poste de ladite ville de Xaintes, luy auroit rendu et aporté lesdits pacquets descachetés et ouverts, et les lettres taxées par ledit Sorlin, ainsy qu'il en est demeuré d'accord par ses lettres d'anvoy avoir fait lesdites taxes. Et d'autant que ledit Sorlin n'a aucun droit de descacheter lesdits pacquets, et que beaucoup de personnes se sont plaints audit sieur Tardy d'avoir perdu des lettres quy leur avoient esté escriptes par cette voix, dont le sieur Tardy a donné advis audit sieur Aymier, lequel, sur sa lettre missive du unze du courant, luy a donné ordre de faire faire procès verbal et atestation en forme de l'estat des pacquets qu'il recevroit passant par les mains dudit sieur Sorlin et venant desdites villes de Bourdeaux, La Rochelle, Xaintes, Nantes et autres androits, afin de rendre ledit sieur Sorlin responsable de ses dommages et intérêts et du préjudice que le publicq souffre de sa manière d'agir en descachetant lesdits pacquets, dont il n'a aucun droit ny pouvoir, il a prié et a requis moy notaire royal soussigné et tesmoins bas nommés nous voulloir avecq luy transporter en sa maison audit Cougnac, où il tient et exerce le bureau de ladite poste, pour assister et estre présant à l'arrivée dudit messager de Xaintes et estre par nous fait procès verbal et luy estre donné atestation en forme de l'estat des pacquets quy se trouveroient estant tumbés dans ledit bureau de Xaintes, et entre les mains dudit sieur Sorlin, desdites villes de Bourdeaux, La Rochelle, Xaintes et ailleurs, pour la présente ville, pour y estre distribués par le sieur Tardy ; le tout pour valoir et servir auxdits sieurs Aymer et Tardy ce que de raison ; ce que nous lui aurions acordé. Et auxdits lieux, sur l'heure de unze à douze, seroit arrivé dans ledit bureau le [sieur] François Cloumeau, demeurant audit Xaintes, et porteur ordinaire des pacquets de la dite ville de Xaintes, envoyé par ledit Sorlin, ayant un sacq de cuir fermant avecq un cadenat à clefs, dont l'une est entre les mains pour la fermer dudit Sorlin et l'autre entre les mains dudit sieur Tardy pour l'ouvrir ; lequel sacq ayant esté délivré par ledit Cloumeau au sieur Tardy et par luy ouvert en nostre présance et des personnes sy après nommées quy se sont aussy trouvées à l'ouverture des dits paquets en espérant d'avoir des letres, il c'est trouvé dans ledit sacq un gros pacquet pour Paris, lié aveq de la fisselle et cacheté d'un cachet aux armes du roy en sire noire, et au dessus y a escrit en cinq androits *Paris* et un androit *Sorlin*. Plus ung autre petit paquet aussy lié aveq des cordes et scellé du mesme cachet, et au dessus y a escrit en deux androits *Angoulême* et *Sorlin*. Plus un autre

Digitized by Google

net et nous en donnera une bonne synthèse dans la *Revue*, nous apprendra, entre mille détails curieux sur le commerce au XVIIIe siècle, comment les négociants de Cognac furent aux prises avec la rapacité des capitaines de navire hollandais qui venaient charger leurs marchandises à Charente, pour les faire voyager sous pavillon neutre, pendant la guerre de la succession d'Autriche. Le commerce de ces vins blancs des Borderies, dont les Hollandais étaient si friands, était alors à son apogée ; voici bien longtemps qu'il s'est perdu par la fraude qui ne désarme jamais. Les lettres de Pline nous montrent les vins de la Gaule narbonnaise arrivant falsifiés sur la table des Romains, et Brunet appelle « gens scabreux » ceux que l'argot de notre temps a flétris du nom de caroteurs. Enumérant à un correspondant les celliers « qu'il couche en joue pour lui », il ajoute : « J'y joindrai les bons vins de Mme de Bremond. » Le regretté Théophile de Bremond d'Ars à qui je citais un jour ce passage m'a dit que les négociants qui achetaient ces vins à sa famille les expédiaient en Hollande dans des bouteilles aux armes de Bremond. Il doit bien y en avoir encore quelques unes dans les greniers d'Amsterdam ; avis aux collectionneurs d'ancienne verrerie.

Oui, il dépend de nous, car vouloir c'est pouvoir, que la

---

paquet lié aveq de la fisselle et scellé du mesme cachet ; au dessus est escrit deux fois : *Cognac*, et plus bas : *Part à six heures, Sortin ;* lequel pacquet a esté ouvert par ledit sieur Tardy, et c'est trouvé dans icelluy un pacquet de letres couvert de papier et lié d'une petite corde, le cachet en cire rouge hosté et sans que lesdites cordes soient scellées, mais seullemant nouées et paroist qu'il y avoit un cachet sur ladite corde par la cire rouge quy est demeurée, au dessus duquel pacquet est escrit deux fois *Cougnac* et plus bas *de La Rochelle, Aymer* ; dans lequel paquet sont trouvées dix neuf lettres, dont dix huit d'icelles sont taxées adroissantes à plusieurs particulliers de ladite ville et des lieux circonvoisins, et la dix neufiesme adressée au sieur Tardy sans estre taxée. Plus un autre petit paquet sans couverture ataché d'une corde neuée sans cachet où se sont trouvées treize letres, y compris la letre d'avis escrite de Bourdeaux le treize du présent mois, signée : Nugent, lesquelles letres sont taxées, à l'exception de ladite letre d'avis et de deux autres pour les pères récollets de la présente ville, adroissantes les dites letres à plusieurs particuliers de la présente ville et ès environs. Plus dans le mesme paquet sont trouvés le nombre de dix neuf lettres adroissantes aussy à plusieurs particulliers, dont il y en a douze taxées et les sept autres adressantes à des religieux non taxées Et dans le mesme sacq se sont trouvées cinq letres savoir deux pour Orléans, une pour Poitiers, une autre pour Tours et l'autre pour Blaye, lesquelles letres et paquets ont esté reçues par le sieur Tardy sous les protestations par luy cy dessus faites et autres que de droit. . Fait et passé en ladite maison dudit sieur Tardy, en présence de Adam Daniaud, escuyer, sieur des Fontenelles, Jacques Peluchon, sieur des Touches, bourgeois et échevin dudit Cognac, du sieur Louis Babin, marchant et bourgeois dudit Cognac, maistre François Cothu, advocat en la cour, Louis Cothu, marchand, demeurant audit Cognac, du sieur Michel Lavalin, marchand ybernois, demeurant audit Cognac, en la maison du sieur Tardy, tesmoins requis, et encore dudit Clumeau quy a desclaré ne savoir signer, de ce anquis. TARDY. DANIAUD. MILOMER LAVALLYN. BABIN. JACQUES PELLUCHON. COTHU. COTHU. NOUVEAU, *notaire royal héréditaire.*

Ledit jour j'ay retiré la lettre d'avis dudit sieur Aymer, cy dessus narrée. TARDY.

Controollé à Cognac, le seiziesme janvier 1673. CAILHOUR. »

Digitized by Google

Saintonge ait une histoire complète et bien documentée de son commerce et de son industrie, depuis l'eau-de-vie de Cognac jusqu'au massepain de Clion, depuis la moutarde de Jarnac jusqu'au biscuit de Cozes, depuis l'huître de Marennes jusqu'à l'épingle de Barbezieux.

Réveillaud, curé de Saint-Pierre de Saintes, voyageant en voiture publique, disait à son voisin : « Ah ! vous êtes de Barbezieux ! J'ai été vicaire là-bas dans ma jeunesse : dites-moi donc si on y fait toujours des épingles ; de mon temps, tout le monde en faisait. » Il est de fait que, lorsqu'on dépouille les minutes des notaires et les registres paroissiaux, on est amené à cette conclusion que, dans cette petite ville qui ne devait guère compter plus de 2.500 habitants, une notable partie de la population devait tirer sa subsistance de la fabrication des « dards légers », comme les appelait le didactique Delille ; il y a eu aussi des épingliers à Baignes, à Cognac et, je crois, à Montpellier en Saintonge. Ecrivons l'histoire de ces modestes industriels, et quel que soit le sujet que nous ayons à traiter dans notre vaste enquête sur le passé, souvenons-nous toujours d'un mot profond de Diderot : « Ne fit-on que des épingles, il faut être enthousiaste de son art. »

En 1876, Boucherie, professeur au lycée de Montpellier, a publié dans la *Revue des langues romanes* avec tirage à part, édité à Paris chez Maisonneuve, in-8°, 15 pages, sous ce titre : *Une colonie limousine en Saintonge*, une bien curieuse étude philologique sur les habitants d'une très petite commune de l'arrondissement de Barbezieux, Saint-Eutrope de Montmoreau. Les registres paroissiaux, qui remontent à 1668, permettraient à un travailleur, qui pourrait y séjourner un peu, de recueillir des détails précis sur l'origine de la seule industrie qui existe de temps immémorial dans cette colonie, la poterie. N'y a-t-on pas fabriqué, n'y fabrique-t-on pas encore des ponnes ? le nom « ponnier » ne se trouve-t-il pas dans les registres ? Quoi qu'il en soit, il y a dans la Charente des fabricants de ponnes. Nos collègues d'Angoulême voudraient-ils bien faire une recherche dans les vieux journaux pour voir s'il y est fait mention d'un joli mot de la duchesse d'Orléans, lors de son passage dans cette ville ? Voici l'incident tel que je l'ai entendu raconter : Tous les maires du département avaient été convoqués à la préfecture. La taille colossale de l'un d'eux, qu'on m'a dit se nommer Penot, ayant attiré l'attention de la duchesse, elle lui demanda quelle commune il administrait et quelle était l'industrie du pays. « Madame, dit Penot, je suis maire d'Alloue, nous fabriquons des ponnes. » Ce mot ne lui disant rien, elle interrogea le préfet qui resta muet, aussi bien que le secrétaire général. Un conseiller de préfecture, qui était du pays, lui dit : « On appelle ponne des cuviers de terre qui servent à faire la lessive. » — « Eh ! bien, monsieur le maire, quand nous ferons la lessive, nous achèterons des ponnes chez vous. »

Nous avons quelques bonnes monographies sur les faiences

Digitized by Google

angoumoisines, saintongeaises et aunisiennes ; mais il reste encore beaucoup à faire ;

Car ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Nous ne savons rien ou presque rien de la faïencerie de Baigne qui existait avant la révolution, ni de celle de La Forêt, commune d'Oriolles, où le vieux Merle, comme je l'ai entendu appeler, avait allumé son four. Ils ont droit à toute notre sollicitude, ces faïenciers populaires qui nous ont laissé des enseignes en miniature d'une adorable naïveté. N'est-ce pas une enseigne de buveur que ce pichet de Jean Fradon qui veut que la postérité soit instruite de ses relations suivies avec Bacchus ? Et que dire de cette autre enseigne : *Bouquet, tailleur*, avec cette légende : « Ma femme, mon careau. — Prens garde, il est chaud. » Elle se trouve sur un plat qui est tout un poème et qui appartient à mon excellent ami Louis-Philippe Couraud, le grand collectionneur cognaçais, celui-là même qui a su dénicher l'étiquette du sel polychreste de Seignette et la vignette du café Fleury. Pour plus ample description, je lui laisse la parole : « Bouquet sur un établi bas, les jambes croisées, tenant une culotte, un rouleau d'étoffe sur l'établi avec un peloton de fil, une paire de ciseaux et un dé à coudre. Sa femme lui présente le carreau au bout d'une demi-aune ; elle a un pichet dans l'autre main. Je crois cette pièce saintongeaise par les palmettes qui se trouvent sur le marly. »

Eh ! certainement ce plat est saintongeais ; le pichet n'est-il pas là ? Nous sommes dans l'admirable pays qui a inspiré cette strophe à notre vieux poète cognaçais, Bertrand Bernard de Javerzac, dans *L'entière description de la ville de Cougnac* (Saintes, Bichon, 1625, in-12, 24 pages), dont le seul exemplaire connu est à la bibliothèque de Cognac :

Icy la prodigue Cérès,
Par les païsans adorée,
Fait naître une moisson dorée
De la graisse de nos guérets.
Le vin y croist en abondance
Et y surpasse en excellence
Le meilleur cru de Frontignac,
Et Bacchus, ce parfait yvrongne,
N'aime à pindre sa rouge trongne
Que du vermillon de Cougnac.

Est-il bien vrai qu'elle soit rouge, la trogne de Bacchus ? C'est un point à débattre. J'ai entendu chanter, il y a plus de trente ans, une chanson qui était alors dans toute sa vogue, et j'ai retenu ceci :

On dit que je suis un ivrogne
Et l'on m'accuse d'avoir pris
Pour enseigne ma rouge trogne.
Est-on rouge quand on est gris ?

Digitized by Google

*
* *

Il s'en faut que nos érudits aient dit le dernier mot sur les cartes à jouer d'Angoulême et j'ai vu chez un brocanteur de La Rochelle une carte portant le nom de cette ville sans nom de fabricant; encore un sujet à traiter. Et les papeteries? je me bornerai à en citer une, celle de Boussac, commune de Richemont, près Cognac, où Meaume, l'imprimeur de Saintes, s'approvisionna pour les *Recherches topographiques, historiques, militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge*, par Bourignon. Le mot *Boussac* se lit dans le papier. Dans son *Essai sur l'Imprimerie*, notre savant président nous a beaucoup appris sur les typographes saintongeais et aunisiens, et les communications faites à la *Revue* ont ajouté à ses recherches; mais il y a encore à apprendre sur ce sujet si important.

Quant à l'histoire de nos lithographes, elle est encore en projet, et on a, je le crains, un peu trop attendu. Pour n'en citer qu'un exemple, une histoire de l'imprimerie, de la lithographie, des affiches illustrées et des enseignes à Royan, autrefois bourgade de pêcheurs, aujourd'hui l'une des reines de l'Océan, serait intéressante; mais il n'est que temps de s'en occuper. Voilà pour les industries connues de tout le monde; mais, comme disait Sainte-Beuve, parlant des petits poètes: « La Seine n'empêche pas la Marne d'exister et de couler. » Il y a des petits métiers comme il y a des petits poètes. J'ai vu, dans un acte notarié du commencement du XVIIIe siècle, les laitières de Châteaubernard confectionnant les caillebottes qui sont si bonnes avec un peu de sucre et une larme de cognac. Se serait-on douté qu'il y avait vers 1750, dans un village de notre région, un tailleur pour femmes? J'en ai trouvé la preuve dans une pièce que j'ai eue en ma possession.

Dans cette entreprise qui exigera les efforts de tous nos collaborateurs, il y a deux parts à faire: le passé, et le présent qui prépare l'avenir. C'est surtout dans les dépôts publics, archives et bibliothèques, et dans les études de notaires que nous trouverons les documents anciens. Voilà une assurance contre l'encombrement; et d'ailleurs les collectionneurs ne rencontrent pas tous les jours une pièce comme l'étiquette de Seignette ou bien encore comme ce prospectus de drapier du XVIIIe siècle, malheureusement incomplet du commencement, mais où l'on voit adhérent au papier un échantillon de drap écarlate, ni plus ni moins que dans les catalogues du *Printemps* et de l'*Old england*.

Mais que ferons-nous de ces collections de journaux de plus en plus nombreux qui se publient dans les deux Charentes, de ces prospectus dont le facteur nous inonde tous les matins, de ces réclames que les camelots nous mettent malgré nous dans la main sur le boulevard? Il est évident qu'avant longtemps nous serons chassés de chez nous, si nous voulons empiler sans

Digitized by Google

aucun choix cette avalanche de périodiques et ne pas faire de triage dans les affiches de déballage, programmes d'hercules de la foire et réclames de dentistes ambulants. Sur ce point, que le mot de Talleyrand : « Pas de zèle » devienne notre règle de conduite. Quand les bibliothèques publiques seront trop bondées de livres pour pouvoir accepter les journaux qu'on voudra leur offrir, donnons-les à des dépôts moins encombrés, ou bien armons-nous journellement de ciseaux pour y couper les articles et entrefilets utiles à conserver. Quant aux feuilles volantes, faisons un choix intelligent et n'attendons pas qu'une pièce documentaire soit devenue trop rare pour nous la procurer, si nous ne l'avons pas saisie au passage. Le collectionneur avisé discerne au moment opportun ce qui, dans le fumier d'aujourd'hui, sera perle demain ; il sait que les affiches de librairie dessinées par un débutant qui se nommait Meissonnier valent au moins le poids de l'or et qu'il y avait à Cahors une maison Gambetta dont les factures d'épicerie sont devenues un objet de curiosité. Si nos joyeux ancêtres qui chantaient avec tant de verve, vers l'an de grâce 1818, les couplets plus haut cités, avaient pu, dans leur délire, songer un seul instant aux futurs travaux de la société des *Archives*, ils se seraient écriés :

Ne me parlez pas
De ce fatras
De papiers sans valeur aucune
Qu'en grand désordre on entassa.
Sur cent pièces, n'en gardez qu'une,
Et vous aurez une fortune.
Parlez-moi de ça, parlez-moi de ça.

Nous n'en devrons pas moins faire une très large part à l'iconographie locale, et ne jamais perdre de vue que l'image est appelée à jouer un grand rôle dans l'histoire documentée, la seule qui soit vraie. Le résultat de la vente Champfleury nous a appris que tôt ou tard la chrysalide devient papillon et qu'il ne faut pas déchirer une image d'un sou. Quelque vulgaire que nous paraisse une gravure ou une lithographie, classons-la dans nos cartons, si elle donne la physionomie exacte d'un établissement commercial qui n'existera pas toujours ou d'un quartier qui peut un jour ou l'autre être démoli ou incendié.

Les numismates prisent peu, et avec raison, ces jetons d'adresse qui ne font pas bonne figure à côté d'une belle médaille romaine ; il n'en n'est pas moins vrai que le temps leur donne de la valeur. De vieux jetons parisiens : *A la teste noire*, *A l'espérance*, sont recherchés dans les ventes, parce qu'on y trouve le souvenir d'enseignes et d'industries disparues ; de même, celui qui, en 2097, possèdera le jeton de cuivre de Babonneau, aura une pièce curieuse qui ne lui apprendra pas seulement que ce négociant vendait des soieries et des nouveautés ; il y lira aussi : « *Aux fabriques de France ;* foires impériales de Châteauneuf (Charente) des 16, 17 et 18 mai 1869 » ; il ne sera pas facile alors de

Digitized by Google

trouver dans les journaux le compte rendu de leur inauguration.

La fabrication des futailles se lie au commerce des eaux-de-vie. On saura un jour, grâce à une plaque de cuivre ovale, lisse au revers, qu'il y a eu à Cognac une tonnellerie mécanique ; elle fonctionnait au faubourg Saint-Martin. On lit sur cette plaque, en légende circulaire : « Tonnellerie mécanique. Cognac », et dans le champ : « Breveté S. G. D. G. »

Comment pourrait-on s'étonner de la grande quantité de petits bibelots vendus au mois d'octobre dernier dans les rues de Paris lors du passage de l'empereur et de l'impératrice de Russie, et qui sont déjà fort recherchés, lorsqu'on saura qu'à Cognac les fêtes et le concours de musique des 8, 9, 10 et 11 mai 1879, à l'occasion de l'inauguration des foires nationales, donnèrent lieu à huit médailles que j'ai sous les yeux? Je les ai recueillies sur-le-champ, et encore ne suis-je pas sûr d'avoir la série complète. Ces petits monuments présentent un décor polychrome très agréable à l'œil ; ils sont variés de métal et de module; les uns sont montés en broche, d'autres ont une bélière; il en est un sous verre dont la légende est imprimée sur fond tricolore. Encore des enseignes en miniature.

Le vagabond qui, interrogé par le président de la sixième chambre sur ses moyens d'existence, fit cette réponse célèbre : « Mon président, je vends des morceaux de verre noircis aux personnes désireuses d'observer les éclipses solaires ; mais, ce qui me tue, c'est la morte saison qu'il y a dans cette partie », n'avait pas besoin d'enseigne pour ce genre de commerce. Mais il y a eu, et il y a peut-être encore aujourd'hui dans les campagnes, des réclames singulières, ordinairement manuscrites, placardées sur les murs et aux portes des mairies. Ces enseignes éphémères, qui n'ont laissé aucun souvenir, sont des documents rares et curieux qu'il faut publier, parce que, dans leur forme incorrecte, ils apportent une contribution utile à l'étude du langage et des mœurs. Voici, à l'appui de mon dire, deux affiches tirées de ma collection d'autographes.

On sait qu'un préjugé populaire attribue au septième enfant d'une famille le pouvoir de guérir certaines maladies, notamment les écrouelles. Or, voici en quels termes un sieur Delezay faisait appel au public, sous la restauration, dans une affiche sur papier de 25 centimes, avec le timbre supplémentaire créé par la loi de 1816, qui fut placardée à la porte d'une mairie du département des Deux-Sèvres. Un passant, qui la mit dans sa poche après l'avoir lue, m'en fit cadeau cinquante ans après :

AVIS

Le public est prevenus que le nommé Louis Delezay, demeurant aux village de Mande-gault, commune de Mellerant, comme étant le sept yieme né quil a lonneur de gérir ceux qui sont àtaqué d'un mal nommé umeur froit ou écruelles et plusieur autre mal quil a géris depuis dix hans qu'il a parfaitement

Digitized by Google

bien réusis ; ceux qui oron besoins de luy n'oron que de se transporter chez luy, il prandra tous les moyen posible pour les gérir. Ceux qui voudrons lonorer de leur confianse en seron toujours bien satisfait.

Jai lonneur dêtre, avec une parfaitte consideration votre très unble et obeissant serviteur.

LOUIS DELEZAY.

Qu'un rebouteur qui se vante de guérir les entorses en donne une au style et une autre à l'orthographe, c'est dans l'ordre ; mais ces entorses là, qui les guérira ? Ce ne sera certainement pas l'instituteur Morain qui, en 1817, se recommande à la confiance des parents dans cette autre affiche, timbrée comme la précédente et placardée dans la commune de Lignières, arrondissement de Cognac. Je prie le compositeur de ne pas nous faire grâce d'un accent :

A VIS AUX PUBLIC

Messieur

J'ai l'honneur de prevenir tous les habitant qui voudront envoyer leurs enfants à lecollé a moi dit Morain j'ai promai, de leur donner dé lesçons dé lecture dé écriture, daritmétique et que jai fairai tous mes efforts pour justifier la confiance du commité ainsi que cellé des respéctables parants qui voudront avoir confiance pour leur enfants jouvrirai mon Ecollé le trois 9bre prochain et j'y recevrai gratuitement les enfants des pauvre qui seront attestai tele par monsieur le maire.

A. lignière le premier novembre 1817.

MORAIN, *instituteur de ligniere et Sonneville.*

Ce fut vers cette époque qu'un ancien militaire, à qui les guerres de la révolution et de l'empire n'avaient pas appris la grammaire, fonda à Cognac une école légendaire. Un jour qu'un enfant lui disait : « J'ai fini ma page d'écriture », il s'empara d'un dictionnaire, le consulta fiévreusement et, le mettant sous les yeux de l'infortuné, il s'écria, en lui pinçant l'oreille comme jamais Napoléon ne pinça celle d'un grognard de la vieille garde : « Ah ! polisson, tu ne sais donc pas que « page » est un substantif masculin? » A la même époque, un troupier en demi-solde, devenu professeur au collège de Saintes, pariait cent sous avec un de ses élèves que *dolor* était féminin, puisqu'on disait *la douleur*.

Une rectification : A Cognac, le café Maisonneuve n'était pas situé grand'rue, comme je l'ai dit, mais bien rue Madelaine, dans la vieille maison renaissance, qui fut, d'après la tradition, habitée par Andrée Lignaige, nourrice de François Ier.

— JULES PELLISSON.

*
* *

LES ENSEIGNES

A la collection d'enseignes aux caractères très variés que plusieurs confrères ont recueillie pour les lecteurs de la *Revue*

Digitized by Google

de Saintonge et d'Aunis, manque encore le genre scientifique. La canicule, mère de la soif, qui règne en ce moment, me fournit l'heureuse occasion de combler cette lacune.

On peut voir circuler à Mortagne-sur-Gironde une voiture chargée de siphons d'eau de seltz et de bouteilles de limonade gazeuse, portant cette enseigne suggestive : AU CARBONIQUE LIQUIDE. Je me suis longtemps arrêté rêveur devant ces trois mots qui ont fini par prendre à mes yeux des proportions immenses comme la fin de siècle, que dis-je ? comme le siècle qui les a produits.

Dans la même catégorie d'enseignes, je ne puis résister à la tentation de rappeler l'écriteau extraordinaire qu'un fabricant de vinaigre avait arboré, il y a quelques années, à une exposition régionale d'une ville de Normandie, au-dessus des spécimens de ses produits : *Vinaigre fabriqué d'après le système de M. Pasteur*, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

On ne s'attendait guère
A voir Ulysse — non, l'académie française — en cette affaire.

Aux enseignes nées des événements politiques, appartient celle-ci qui figure dans nos foires, sur les éventaires des marchands de nougat : *Nougat russe et de Montélimar*. Saluons : car c'est jusqu'à présent le seul document écrit, qui soit parvenu à la connaissance du public, de l'alliance franco-russe. Il y a, dans cet ordre d'idées, une mine d'une richesse insoupçonnée à exploiter. Je recommanderais, par exemple, aux restaurateurs en plein vent de prendre pour devise : *Au pied de cochon allemand* (ou anglais) *et à la Sainte-Menehould* ; cela trancherait heureusement sur l'enseigne déjà citée par la *Revue* (t. XVII, 263) dans un article sur *La couronne murale*, où elle n'était, il faut le reconnaître, pas plus à sa place que des « cheveux sur la soupe » : *Aux vraies pommes de terre frites*.

Juillet 1897. M. P.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 637. — La *Revue de l'art chrétien*, dans sa livraison III du tome VIII (1897), page 270, pose cette question : « Robert de Saintonge, patriarche de Jérusalem en 1240, avait-il un costume différent de celui des autres évêques de son temps ? » A notre tour, nous demandons quel est ce Robert de Saintonge.

A. Z.

—

N° 638. — Le « Plan du faux bourg des dames ou des nones à Saintes en l'état qu'il étoit en 1695 », dressé par Claude Masse, « ingénieur du roi », lequel est reproduit dans *L'art en Saintonge*

Digitized by Google

de l'abbé Julien-Laferrière, montre le long de la Charente les « Preries de Rosne ». D'où vient ce nom ? D'autant que, près de Rochefort, il y a aussi les prairies de Rosne.

A.

—

N° 639. — On demande des renseignements, quels qu'ils soient, sur la famille Coulaud de Montifaud, dont la terre existe près d'Angles-Salles en Charente. Vers 1776 environ, on trouve Marie-Josèphe Coulaud de Montifaud, épouse de messire René Chauvet du Breuil, chevalier de Saint-Louis, préfet maritime de Rochefort. Tous les deux habitaient Forges ; leur fille y fut baptisée en 1783. Peut-on connaître les origines de la famille Coulaud de Montifaud ? elle est alliée aux La Clocheterie, Carré de Sainte-Gemme, Bruslé de Baubert, Chauvet du Breuil, de Saint-Léger, de Sartre, Bretinauld de Saint-Eloy, Daniau, etc.

M.

—

N° 640. — *Sur l'apparition d'une croix lumineuse dans l'île d'Oleron.*

Je lis dans un manuscrit du XVIIIe siècle : « Le mardi de pâques, 14 avril 1705, on vit dans l'île d'Oleron (paroisse de Dolus) un phénomène particulier. Il parut en l'air une croix lumineuse pendant une procession générale du Saint-Sacrement qu'on faisoit pour conclure la mission. Cette croix était longue d'environ 50 coudées ; elle parut à la sortie du Saint-Sacrement et le précéda pendant toute la procession qui dura près de deux heures ; elle s'arrêtoit quand la procession s'arrêtoit et disparut quand le Saint-Sacrement rentra dans l'église. Le temps étoit chaud, serein, sans nuage et sans vent. La croix étoit presque couchée et tendoit d'orient en occident ; le pied en étoit fort long. Plus de mille personnes la virent et entre ces mille plus de 50 nouveaux convertis. Celui qui écrivoit ceci, et d'après lequel j'ai transcrit le récit, attestoit l'avoir vue... »

Avait-on mentionné déjà ce phénomène qu'on peut rapprocher d'un phénomène du même genre dont on s'occupa beaucoup, la croix lumineuse qui parut à Migné (Vienne) en décembre 1824 et sur laquelle M. de Boisgiraud, alors professeur de sciences physiques au lycée de Poitiers, plus tard doyen de la faculté des sciences de Toulouse, fit un rapport où, quoique protestant, il concluait que cette apparition ne pouvait s'expliquer par des moyens naturels. (Voir *Bulletin de la société des Archives*, VII, 208.) Ce qui prouve une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau *sous le soleil*.

Ajoutons que, le 18 août dernier, une croix amenée de Jérusalem par le pèlerinage organisé chaque année par les pères de l'Assomption, a été solennellement plantée à Migné, au milieu d'une foule immense, par l'évêque de Poitiers, et qu'on a rappelé Euphorbe, évêque de Tours, apportant à Radégonde la relique de la vraie croix, transmise de Constantinople par

Digitized by Google

l'empereur Justin, et les chants composés à cette occasion par saint Fortunat : *Vexilla regis prodeunt* et *Pange lingua gloriosi lauream certaminis* ; puis la croix lumineuse apparaissant dans l'air lors de l'érection solennelle d'un calvaire.

T. DE L.

II. — RÉPONSES

N° 615 : t. XVII, p. 53, 137. — *La famille Pocquaire.*

Dans le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, que publie M. l'abbé A. Leclerc (*Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, avril-juin 1897), je trouve : Robert de Pocquaire qui rendit hommage au seigneur de Pons le 20 février 1470. Il épousa, le 23 juillet 1481, Antoinette Mousse, dont vinrent : Guillaume Pocquaire, époux de Madeleine de La Cour, et Jacques, qui obtenaient, le 29 octobre 1532, une sentence du sénéchal de Saintes au sujet de la succession de Robert, leur père, et d'Antoinette Mousse, leur mère. Madeleine de La Cour eut pour fils François Pocquaire, aîné, qui transigea avec elle, le 29 octobre 1532, sur la succession de Guillaume Pocquaire, son père. Ce François prit pour femme Marie Johanaud, dont est issu Jean Pocquaire, qui épousa, le 18 juin 1579, Charlotte Dubreuil, dont autre François, époux (14 mai 1600) de Marie de La Chassaigne, qui lui donna Louis, mari (18 avril 1633) de Jeanne Arnaud, et Charles, époux (28 décembre 1633) de Gabrielle Arnaud.

Le tome III du *Nobiliaire*, qui contient déjà ce passage sur les Pocquaire « sieurs de Souchaud, paroisse de Float, élection de Saintes, et de Cormier, paroisse de Chervis, élection de Coignac » — armes : *d'argent à cinq fusées de gueules en fasce* — qui est rectifié ainsi : « sieurs de Jonchaud et du Cormier, paroisse de Fléac, élection de Saintes, et de Cherves, élection de Coignac », indique de plus, page 356 : « Pocquaire, sieur de La Tasnière, paroisse de Saint-Savard, élection de Saintes », paroisse actuellement inconnue. « I. Jacques Pocquaire fit des acquisitions les 28 juin 1555 et 17 mars 1561. Il épousa Claude Moreau, laquelle étant veuve fit au nom de son fils une vente le 16 mars 1587. — II. Jean de Pocquaire épousa, le 18 juin 1587, Esther Mechée — ne serait-ce pas *Mehée?* — dont Pierre, qui consentit une obligation le 26 mars 1639. » Les armes : *d'argent fuselé de gueules en fasce*, étant les mêmes que les précédentes, tous ces Pocquaire doivent être de la même famille.

N° 624 : t. XVII, p. 134, 219. — *Les possesseurs du « ci-devant fief du Breuil, paroisse d'Arces. »*

Merci de la réponse qui m'a été faite dans le n° du 1er mai. Qu'il nous soit permis de rectifier et de compléter notre question.

Digitized by Google

C'est par erreur que nous avons dit qu'à la révolution la famille de Bacalan possédait les immeubles désignés ; ils appartenaient en réalité, depuis 1747 tout au moins, à la famille Pelet, que l'on trouve souvent désignée sous le nom de Pelet d'Anglade et de Narbonne-Pelet. Auparavant, les biens de l'Agenais dépendaient des Bacalan depuis plus d'un siècle. Nous ne savons à qui étaient les autres. Toutefois, une « dame Marguerite Dubreuil », fille de « noble Gédéon Dubreuil », ayant épousé un Bacalan dans la seconde moitié du XVIIe siècle, nous ne serions pas étonné d'apprendre que ces biens aient appartenu, comme ceux de Gontaud, aux Bacalan, avant de passer à « messire Jean de Pelet » qu'un notaire, dans un acte de 1747, qualifie « écuyer, conseiller secrétaire général du roy, maison et couronne de France, seigneur comte de Talmon, du Breuil, Anglade, Maisonneuve et autres lieux, habitant la ville de Bordeaux, rue Neuve, paroisse de Saint-Pierre ». Nos inductions sont-elles justes ?

Quel est le possesseur actuel de l'ancien fief du Breuil ?

H. T.-L.

—

N° 633 : t. XVII, p. 294. — *Les Fleuriau de Bellevue.* (Voir plus haut, p. 349.)

—

N° 634 : t. XVII, p. 295. — *Le sieur du Bourdet.*

Le sieur du Bourdet était Jean-Acarie, seigneur de Crazannes, fils de Jean du Bourdet et de Marie de La Rochandry, qui épousa en 1581 Catherine de Belcier. On peut voir, dans le t. II du *Bulletin de la société des Archives*, p. 319, avec la lettre elle-même du duc d'Epernon, tous les détails biographiques sur le personnage et sa famille, *Un château de Saintonge. Crazannes, 1312-1789*, par Denys d'Aussy.

A.

— Jean-Acarie, chevalier, seigneur du Bourdet et de Crazannes, était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers et d'une compagnie de gens de pied entretenu pour le service de S. M. à Brouage.

Il rend hommage, le 13 août 1607, au roi : 1° du fief et hôtel de la tour de Crazannes, mouvant de la vicomté d'Aunay, et 2° de la maison de l'Eschelle assise devant l'église de Crazannes, mouvant du château de Saintes, au devoir de deux éperons dorés appréciés à deux écus d'or payables à mouvance de vassal. Il fournit son aveu et dénombrement huit jours après, le 21 août. Il signe : JEHAN-ACCARYE.

LA M.

— Après le piquant récit qu'il nous fait de l'agression nocturne dont « le sieur de Bourdet » fut victime, en 1603, sur le chemin de Saintes à Crazannes, M. T. de L. ajoute : « J'aime à croire que le sieur de Bourdet n'eut pas à subir, à partir de décembre 1603, d'autres mésaventures sur les grands chemins,

Digitized by Google

et qu'il mourut, beaucoup plus tard, paisiblement dans son lit. » Le souhait est d'une bonne âme ; mais, hélas ! il est peu probable qu'il ait été réalisé : car le héros de l'aventure, si joliment racontée par le duc d'Epernon, était d'une race où l'on ne prisait guère la mort dans le lit, et son nom est un de ceux qui figurent le plus souvent sur les *Listes des officiers tués au service du roi*. (Pinard, *Chronologie historique et militaire*.)

Sous le nom de « sieur de Bourdet », il est en effet facile de reconnaître un membre de la famille Acarie, qui possédait Crazannes depuis 1447 et Le Bourdet (1) depuis le commencement du xve siècle. Le premier de la race qui illustra le nom de « du Bourdet » fut Jean Acarie, que Brantôme appelle « le capitaine Bourdet, un des plus vaillants gentilshommes de France. » Agrippa d'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, rapporte ainsi sa mort au siège de Chartres en 1568 : « Le Bourdet, Xaintongeais, fut commandé pour, à la faveur de quelque attaque légère, faire une reconnaissance de brèche ; ce qu'ayant fait et parfait au petit pas, il tourna le visage à ceux qui le tiraient pour leur dire : « Vous le paierez, galants », et, aussitôt, fut tué d'une arquebuse entre les deux yeux. Le regret de ce gentilhomme courtois et vaillant fit donner les soldats sans ordre et sans apparence au ravelin qu'ils emportèrent. »

Ses descendants tinrent à honneur d'imiter sa vaillance et, en moins d'un siècle, nous en trouverons au moins (2) quatre tués à l'ennemi dans des circonstances analogues.

Jean Acarie avait épousé Marie de La Roche-Chandry, fille de Louis, seigneur de Neuvic, et de Renée de Montberon ; ils eurent pour fils : 1° Zacharie, qui fut tué à l'assaut de Crozon le 18 novembre 1594 ; 2° Jacques, qui, en 1612, « fut gratifié d'une compagnie des gardes françaises par le duc d'Epernon, colonel général des gardes », ainsi que le rapporte Le Pipre de Neufville dans l'*Histoire de la maison du roi*. C'est vraisemblablement à lui qu'arriva la petite mésaventure qui nous occupe, et ce n'était, certes, pas la première fois que le sieur du Bourdet voyait la mort de près : car il avait combattu à Coutras et on le retrouve au siège de Saint-Jean d'Angély et à celui de Montauban où il fut tué en 1621. Il avait épousé, en 1581, Catherine Belcier, fille de Pierre, baron de Cozes, et de Charlotte de Boulainvillers.

De ce mariage naquirent deux fils :

L'aîné, René, seigneur de Crazannes, suivit immédiatement les traces de son père, et fut tué l'année suivante, en 1622, au siège de Montpellier, laissant de son mariage avec Charlotte Martel, fille de Gédéon, comte de Marennes, et d'Elisabeth de

---

(1) Par suite du mariage d'Aymery Acarie avec Andrée de Rochechouart en 1496.

(2) La *liste des officiers tués au service du roi* en signale un cinquième que je ne puis identifier : du Bourdet, ayde-major aux gardes françaises, tué au siège de Bordeaux en 1650.

Digitized by Google

La Mothe-Fouquet, un fils, Pierre, qui devint lieutenant général de l'artillerie et mourut sans postérité; le second, Louis, succéda à son père dans le commandement de sa compagnie des gardes; il se couvrit de gloire au siège de Casal, en 1640. Il commandait, à titre de plus ancien capitaine, toutes les gardes françaises présentes devant cette ville, et c'est lui qui par trois fois les conduisit à l'assaut; il y reçut vingt-deux blessures; tous les historiens militaires signalent sa brillante conduite. (Neufville, Pinard, Suzanne, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, etc.)

Si, par exception, il ne fut pas tué, ce ne fut vraiment pas sa faute; et, pour reprendre la tradition de famille, son fils unique François, qui avait succédé à son père et à son grand-père dans le commandement d'une compagnie des gardes, se fit tuer en 1656 au siège de Valenciennes, ne laissant que des filles de son mariage avec Anne Marsault, fille de Jean, seigneur de Saint-Georges. Le roi, en récompense de tant de vaillance et de tant de malheur, autorisa le vieux Louis du Bourdet, qui avait été nommé maréchal de camp en 1649, à reprendre la compagnie qu'il avait cédée à son fils; mais, affaibli par l'âge, il la vendit en 1657 et se retira au Bourdet, survivant à tous les représentants mâles de sa race. Il avait épousé Philippe du Chemin, fille de Pierre, seigneur de Chartuzac, et d'Anne Arsaud.

Après lui la terre du Bourdet revint à son gendre, Charles de Cugnac, seigneur de Caussade, dont les descendants portèrent pendant deux siècles ce nom glorieux dont ils s'efforcèrent, non sans succès, de maintenir le renom de vaillance et d'honneur. Cinq d'entre eux furent chevaliers de Saint-Louis, deux parvinrent au grade de maréchal de camp et un à celui de brigadier.

Après la révolution, la terre du Bourdet ayant été saisie comme bien d'émigré, le château incendié, la propriété partagée entre 126 acquéreurs, la famille de Cugnac cessa de porter ce nom illustré par ses aïeux.

G. DE C.

—

N° 635 : t. XVII, p. 295. *L'auteur de l'*Eucologe *de l'abbé Chatel.*

Eléonore de Vaulabelle (1802-1859), frère de l'historien Achille de Vaulabelle, a signé du pseudonyme de C. de Saint-Estève, en 1856, *M. de Similor en Californie.*

La littérature française contemporaine, 1827-1844, de Louandre et Bourguelat, II, 602, dit, à propos du *Catéchisme à l'usage de l'église catholique française* (1833, in-8°) : « Outre ce catéchisme, M. Chatel a publié un *Eucologe.* » Chatel a aussi imprimé des *Discours sur le chant, sur l'hypocrisie; Vocation de la femme*, etc. Mais rien ne prouve que Saint-Estève ait été Saintongeais.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PANNETIER (Théophile). — *Le poète aveugle dans la vie.* Pièce couronnée au concours de la « Valentin Hauy ». Saintes, imp. A. Hus, 1897, in-32, 17 pages.

Strophes pleines d'une douce mélancolie qu'on lira avec attendrissement.

« Ce que je ne peux voir, mon esprit le devine.
Je connais la pensée aux accents de la voix.
La laideur, la beauté, tout à moi se dessine;
Le cœur a ses secrets et les sens ont leurs lois. »

—

Pèlerinage du cercle catholique de Saintes au Sacré-Cœur de La Tremblade. 11 juillet 1897. (Signé : FABER, *membre du cercle catholique de Saintes.*) Saintes, imp. Hus, 1897, in-8°, 8 pages. (Extrait du *Moniteur de la Saintonge* du 15 juillet.)

Faber raconte d'une façon charmante le voyage de cent pèlerins du cercle catholique d'ouvriers de Saintes, où l'on n'a pas eu à se louer de la compagnie des chemins de fer de l'état ; la messe solennelle à La Tremblade avec sermon de l'actif aumônier du cercle, M. l'abbé Plumeau ; cantique de circonstance chanté d'une voix expressive par l'auteur lui-même, M. Mousset, avocat à Poitiers, *La Saintonge au Sacré-Cœur ;* le départ pour Ronce-les-Bains si habilement organisé par M. Armand Dières-Monplaisir ; le dîner de cent seize couverts sur la plage, avec les toasts, des fleurs et le champagne offert par MM. Dières. M. le baron Oudet, président, raconte : « Quand vous entrez dans la crypte de Saint-Eutrope — de 8 heures à 10 heures, dit une voix, ce qui a fait rire tout le monde — sur un des piliers de la nef, vous trouvez une plaque de marbre, témoignage de la piété des paroissiens de Saint-Saturnin de Séchaux, venus en pèlerinage avec leur curé, M. Barbotin. Aujourd'hui, Saint-Eutrope paie sa dette à l'ancien curé de Saint-Saturnin, devenu curé-doyen de La Tremblade, bâtisseur de l'église du Sacré-Cœur... » Réponse du curé : « Saint-Eutrope est un bon payeur ; il a payé sa dette au centuple en vous envoyant ici... » L'aumônier du cercle porte la santé de ses chers ouvriers et tire d'excellentes leçons du spectacle si émouvant de la mer. M. le commandant de Fleurian boit à la santé des familles des membres du cercle. « Un érudit, qui à sa vaste science ajoute, avec infiniment d'esprit, un petit grain de malice, porte un toast au conseil municipal de La Tremblade, — conseil intelligent, ce qu'on ne voit pas toujours — qui a su reconnaître les mérites du vénéré curé en donnant à la place de l'église le nom de *place abbé Barbotin.* » M. Amédée Niox, bienfaiteur si dévoué de toutes les œuvres, rend un hommage mérité à la famille Dières-Monplaisir, qui a créé pour ainsi dire Ronce, en plantant des

Digitized by Google

vignes dans ces sables jusqu'alors stériles et fondant la délicieuse station des bains de Ronce, etc.

—

Pellisson (Jules). — *Cartes de visite saintongeaises*. La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1897, in-8°, 6 pages. (Extrait du tome xvii, page 126, de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, n° du 1er mars 1897.)

— *Les loges maçonniques de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis*. La Rochelle, idem, 1894, in-8°, 31 pages. (Extrait de la *Revue* de novembre 1894, t. xiv, 445.)

—

Philebert (Le général Charles). — *L'infanterie perd son temps*. Paris, Charles-Lavauzelle (1897), in-16, 75 pages.

—

Poli (Vicomte O. de). — *Contes pour tous les âges*. Paris, Delhomme et Briguet, 1893, in-12, 328 pages. Prix : 3 francs.

L'auteur de tant d'ouvrages historiques s'est délassé de travaux importants en écrivant des contes où l'histoire a bien encore su trouver sa place, par exemple, le premier de la série, *Petit Pierre*. Ces simples récits ont leur saveur particulière; le père les a composés pour ses enfants; et j'ai connu des petits-enfants qui les lisent encore avec joie, au point que le livre commencé n'a été laissé que complètement lu jusqu'à la dernière page.

— *La maison de France et ses armes*. Paris, conseil héraldique de France, 1897, in-8°, 116 pages.

—

Puyrigaud (Albert). — *Les marjolaines de Saintonge*, préface de M. Henry Mériot. Rochefort, Henry Mériot, 1895, in-8°, 74 pages. Prix : 2 francs.

—

Résumé de la question crétoise. La Rochelle, imp. Girault, Masson et Cie, 1897, in-8°, 20 pages.

—

Richard (Alfred), archiviste de la Vienne. — *Poésies de Jean Babu, curé de Soudan, sur la ruine des temples protestants de Champdeniers, d'Exoudun, de La Mothe Saint-Héraye, 1663-1682*, publiées avec notices complémentaires et pièces justificatives par M. Richard. Niort, Clouzot, 1897, in-16, 150 pages; tiré à 110 exemplaires sur Hollande. Prix : 6 francs.

Digitized by Google

Instruction sur les États d'oraison. — Second traité : *Principes communs de l'oraison chrétienne*, précédé d'une introduction par E. Levesque, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, in-8°, de XL-412 pages, 6 francs. Paris, 1897. Chez Firmin Didot, 56, rue Jacob, et chez Roger et Chernoviz, 7, rue des Grands-Augustins, Paris.

Tout ce qui touche à notre grand Bossuet a le don d'émouvoir fortement les esprits. Au mois d'août 1896, les journaux et les revues de la France et de l'étranger s'empressaient d'annoncer la découverte d'un important manuscrit de 848 p., tout entier écrit de la main de l'évêque de Meaux. Cette œuvre inédite, impatiemment attendue, vient de sortir des presses de la maison Didot en un beau volume in-8°, d'une impression très soignée, et orné de deux fac-similés.

Il semblerait, par le titre de l'ouvrage, que ce livre ne s'adresse qu'aux théologiens et aux âmes désireuses d'approfondir les grands principes de la vie et de la prière chrétiennes. Mais là ne se borne pas son intérêt. Le philosophe et le littérateur y trouveront d'incomparables pages, par exemple, sur *la connaissance de Dieu* et l'incompréhensibilité de cet être infini, sur *le désir du bonheur*, inclination essentielle de notre âme. Les grammairiens y relèveront plus d'une expression digne d'être notée, en particulier quelques mots nouveaux dans le lexique de Bossuet. C'est dire l'intérêt varié que présente cette œuvre inédite.

Une introduction, pleine de détails intéressants, explique dans quelles circonstances ce traité fut composé, pourquoi Bossuet ne l'a pas publié, comment il est arrivé de main en main jusqu'à la Bibliothèque du séminaire. Après ces préliminaires, M. Levesque décrit le manuscrit ; et en le rapprochant des manuscrits de Fénelon, il établit une curieuse comparaison entre les méthodes de composition de ces deux grands écrivains. La façon dont Bossuet cite les auteurs qu'il allègue, est ensuite l'objet de remarques d'un vif intérêt.

Mais ce qui donne un prix particulier à cette édition, c'est un relevé en 80 pages de toutes les rédactions premières, corrections, additions qui ont précédé la rédaction définitive. Grâce à cette œuvre de patience qui permet de distinguer ces divers essais et remaniements, on assiste pour ainsi dire au travail de la composition de ce traité ; on saisit la pensée au moment où elle jaillit et quand elle se corrige, se précise, se complète. En vérité, c'est extrêmement intéressant de pouvoir, grâce à ce relevé minutieux, se faire une idée exacte de la méthode de travail du maître des écrivains.

Un admirateur de Bossuet.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau). Directeur : M. George Fonsegrive.

Numéro du 15 juillet : Un méchant coup de plume (souvenirs de Sicile), par Masson-Forestier. — L'Evangile et le Théâtre de Dumas fils, par Gabriel Audiat. — L'Organisation des chemins de fer en France, II, par Georges Guillaumot. — Mariage de raison, par Pierre Clésio. — Le côté social de la question d'Orient, par Charles Loiseau. — Poésie : L'Aumônier, par Charles Audic. — Impressions d'art (exposition de céramique), par Paul Gaultier. — Les idées et les faits (individualisme et caractère), par George Fonsegrive. — Nouvelles scientifiques et littéraires ; Bibliographie ; Revue des revues.

Un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr. ; trois mois, 8 fr. — Prix de la livraison : 1 fr. 50.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 1er NOVEMBRE 1897

Avis et nouvelles : Revue de la presse; Le xxve volume des *Archives* sur l'*Instruction primaire;* Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais; Nieulle et Saint-Sornin; Autographes saintongeais; Les rosières de La Mothe; Le buste du général de Grammont; Publications; Conférences; Erratum.

A travers les revues : Stations thermales de la Charente-Inférieure; Mme de Parabère; Saint Front; Priolo; Duport du Tertre; Les pirates nantais; Le général Vergès en Vendée; La fin des régicides, — des persécuteurs, — des vieux vaisseaux; Le maréchal d'Esparbès de Lussan.

Actes d'état civil. — *Décès :* Boutard, Boutiron, Coindreau, Croisille, Lelong de La Croizardière, Macias, Poitevin, Thouvenin, Théodore de Turpin, Varin. — *Mariages :* Louis du Pin de La Guérivière et Eustelle de Bonsonge; Duplais et Anne Dumontet; Morache et Madeleine Maurain; Regelsperger et Marguerite Bernard.

Variétés : I. Le curé constitutionnel de Marennes; II. Balzac, Thiers et Alfred de Vigny devant les électeurs charentais; III. Une charte-partie de l'an 1666; IV. Famille Oüalle, de La Rochelle; V. Une baronnie en Angoumois; VI. La baronnie de l'île de Ré.

Questions et réponses : Defleux de Cognac, incarcéré en 1793; Origine charentaise de sir Wilfrid Laurier; La descendance du marquis de Luchet, — des Etourneau; Une épitaphe de Fleuriau (1787); La rue de la juiverie à Saintes; Usages, coutumes, superstitions en Saintonge.

Bibliographie : *SA-VI.*

AVIS ET NOUVELLES

Selon l'usage des périodiques et de plusieurs sociétés savantes, le trésorier de la société des *Archives* fera présenter par la poste une quittance de 13 francs et 50 centimes pour recouvrement à ceux de nos confrères qui n'auraient pas envoyé leur cotisation avant le 15 décembre prochain. Ceux d'entre eux qui ont témoigné le désir de recevoir franco le volume de 1897, qui paraîtra vers cette époque, en doivent le prix, soit 85 centimes pour colis postal.

—

Le xxvie volume des *Archives*, contenant la suite des archives de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély (1399-1406), par Denys d'Aussy, paraîtra en janvier 1898. Nos confrères qui voudront le

Digitized by Google

recevoir en colis postal auront la bonté de nous le faire savoir et d'en acquitter le prix, 85 centimes. Ce volume contiendra en outre la table des documents publiés dans les volumes XXI-XXVI, et la liste des membres, pour laquelle nous prions nos confrères de nous envoyer immédiatement leurs rectifications.

—

Le société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis se compose à la fin de cette année 1897 de 433 membres; il y a en outre un certain nombre d'abonnés à la *Revue*. La situation continue à être prospère; mais la mort fait des vides parmi nous. Il est important que nos confrères songent à faire quelques recrues. Combien de gens seraient de la société, qui attendent qu'on le leur propose!

—

La *Revue historique* de septembre-octobre 1897 mentionne de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1897, 1er mai: L.-A. Bernard Palissy à Sedan, 1573-75. — AUDIAT. Le colonel Faure du Vercourt de La Curaterie, 1759-1839 (émigré qui fit toutes les campagnes de l'armée de Condé). — CH. D'AVONE. Le séminaire de Saintes; fin. = 1er juillet: DUPLAIS DES TOUCHES. Les Chadeau de La Clocheterie. — L. AUDIAT. Inscription chrétienne de l'an 374 (fragment où se trouvent désignés l'empereur Gratien et Equitius, consuls). — Dr G. Le monument gallo-romain de Chagnon en Charente-Inférieure (description de cette pile; objets qu'on a rencontrés dans les fouilles). — Le *fanum* et les tablettes magiques de Chagnon (reproduit en grande partie le mémoire consacré à ces monuments, par M. C. Jullian). — J. PELLISSON. Notes sur les enseignes, le commerce et l'industrie en Saintonge et en Aunis). — L. AUDIAT. Dercie (paroisse de l'archiprêtré de Marennes; histoire du château et des seigneurs).

—

A publié le sommaire de notre numéro de juillet, la *Croix de Saintonge et d'Aunis* du 12 septembre.

—

Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 1er août a reproduit notre article : *Une épitaphe du IVe siècle* de notre livraison de juillet.

—

Ont reproduit le sommaire de notre numéro de septembre : le *Phare des Charentes* et l'*Echo rochelais* du 22, l'*Union conservatrice* et l'*Ere nouvelle* du 23, le *Bulletin religieux* du 25, le *Progrès* et l'*Echo de Jonzac* du 26.

—

Ont reproduit en partie l'article nécrologique d'Eutrope Dupon : l'*Echo rochelais* du 25, l'*Union conservatrice*, de Saint-Jean d'Angély, du 30, la *Gazette de Saintonge* du 3 octobre.

—

Digitized by Google

Le *Conservateur de Marennes* et la *Seudre*, du 3 octobre, contiennent, sous ce titre *L'instruction avant 1789 dans l'arrondissement de Marennes*, un compte-rendu du xxve volume des *Archives :*

« *L'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire avant 1789* », tel est le titre du vingt-cinquième volume des *Archives historiques*.

« M. Louis Audiat avec toute la compétence qu'on lui connaît nous donne une magistrale étude... Il a consacré à ce travail toute sa vie, et il nous donne sur l'instruction avant 1789 une ébauche pleine d'intérêt en ce qui concerne la France en général et notre pays en particulier, laissant à des recherches ultérieures le soin de la parachever, comme il nous le dit lui-même. Une conclusion s'impose après la lecture du savant président des *Archives ;* elle est de lui. « Eh bien ! il y avait des écoles » avant que la convention les créât, des maîtres avant que Duruy » les inventât, des logements avant que Ferry bâtît « les palais » scolaires. » Ce que M. Audiat a conclu pour notre pays tout entier, nous voudrions le faire pour notre arrondissement de Marennes, d'après les documents que nous empruntons à l'érudit archiviste et à quelques travaux particuliers.

—

Le *Bulletin critique* du 5 septembre s'exprime ainsi sur le xxve volume des *Archives* contenant *L'instruction primaire gratuite et obligatoire avant 1789* (Paris, A. Picard ; Saintes, Z. Mortreuil, 1896, gr. in-8° de 494 p.) : « M. Louis Audiat, fondateur et président de la très active et très prospère société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, a donné au recueil de la savante compagnie, qu'il dirige depuis plus d'un quart de siècle avec autant d'habileté que de dévouement, une étude très remarquable. Le fond, fruit de longues et patientes recherches, est excellent ; la forme ne laisse rien à désirer. Aussi, cet important travail sera-t-il lu avec autant d'agrément que de profit. Pour montrer tout de suite combien le style de l'auteur mérite l'éloge que je viens d'en faire, je citerai quelques lignes des premières pages : « Combien vont écrivant chaque jour que, sous l'ancien régime, avant la proclamation des fameux principes de 1789, le peuple, grâce à la connivence de la superstition et de la tyrannie, de l'église et de la royauté, n'a fait que végéter dans l'ignorance la plus profonde où il était systématiquement maintenu, jusqu'au moment où la révolution est venue le délivrer de cette abrutissante tutelle et lui ouvrir partout de nombreuses écoles... Certes, il serait souverainement injuste de nier ou même d'oublier tout ce qui s'est fait de bien dans notre siècle pour les progrès de l'enseignement, l'amélioration des méthodes, des locaux, de la situation du maître, du bien-être de l'élève ; mais il ne faut pas trop déprécier ce qui s'est fait avant nous... il faudrait surtout se tenir en garde contre cette manie particulière au peuple français de dénigrer ses an-

Digitized by Google

cêtres. Quelle joie de prouver que nos grands-pères étaient des abrutis, nos aïeux des sauvages, des esclaves, une espèce plus voisine du singe que de l'homme! Eh bien, il y avait des écoles avant que la convention les créât, des maîtres avant que Duruy les inventât, des logements avant que Ferry bâtît les palais scolaires. » (P. 2-3.) M. Audiat, dont la verve n'est pas moins spirituelle qu'intarissable (1), se moque, un peu plus loin, de ceux qui croient que « l'instituteur est sorti tout breveté du cerveau de la convention », de ceux qui répètent que « cette assemblée n'a eu qu'à prononcer un mot, et les écoles, peuplées d'élèves, ont jailli du sol, et la lumière s'est faite ».

A ces justes autant que piquantes critiques succède l'exposé, avec preuves à l'appui (2), de ce qu'était l'instruction primaire dans les siècles passés, de ce qu'étaient la condition morale et la situation matérielle des maîtres de l'enfance, de ce qu'étaient la hiérarchie, l'organisation, le programme de l'enseignement. De la vive et nette discussion à laquelle se livre M. Audiat, il résulte que jadis « tous, église et royauté, noblesse et bourgeoisie, ont fait des efforts constants pour procurer l'instruction aux ouvriers, aux paysans, pour leur apprendre au moins les éléments de religion, de lecture, d'écriture et de calcul. » Je défie tout lecteur sensé et loyal, qui aura suivi M. Audiat, soit dans ses considérations générales sur les écoles en France, depuis les temps les plus reculés, soit dans sa notice spéciale sur les écoles de La Rochelle et de Saintes, sur le rôle joué en Aunis et en Saintonge, au sujet de l'enseignement, par les évêques, par la noblesse, par la bourgeoisie, de ne pas adopter les conclusions du consciencieux et judicieux historien. Je ne puis analyser des pages aussi pleines de choses ; mais je n'hésite pas à les mettre au nombre des plus instructives et des plus intéressantes qui aient été écrites sur ce sujet, et à déclarer que leur ensemble mérite une place d'honneur parmi les nombreuses monographies énumérées au début de l'étude, sans que l'auteur oublie de rendre hommage (p. 6) à l'admirable initiative prise par un de nos plus vaillants et de nos meilleurs travailleurs, M. le chanoine Ernest Allain, curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux, archiviste de l'archevêché. »

T. DE L.

—

L'auteur, notre confrère M. Tamizey de Larroque, à la suite de

(1) Cette même verve se retrouve dans les articles donnés au *Bulletin critique* par un de ses rédacteurs les plus goûtés, M. Gabriel Audiat, et l'on a pu souvent redire des deux brillants professeurs le mot qu'a rendu célèbre la *Grammaire* du bon Lhomond : *Talis pater, talis filius.*

(2) Ces preuves sont insérées, tantôt dans le texte même, tantôt dans des références très précises groupées au bas des pages, tantôt enfin dans une série de documents inédits, imprimés de la page 328 à la page 446. Ces sept derniers documents (1610-1760) sont tirés des minutes des notaires de Saint-Jean d'Angély, des archives de l'évêché de La Rochelle, des archives de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

ce compte rendu en met un autre non moins élogieux sur *Deux victimes des septembriseurs : Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais* (1897, grand in-8° de 451 pages. Paris, Picard ; Saintes, l'auteur ; prix : 5 francs, franco):

La biographie de *Deux victimes des septembriseurs*, dédiée « à madame la comtesse François de La Rochefoucauld », est écrite avec une pieuse sympathie, qui sera certainement communicative. M. Audiat n'a pas mis seulement tout son talent, mais encore tout son cœur dans le récit de la noble vie et de la noble mort des deux frères. La mémoire de ces martyrs méritait d'être aussi éloquemment honorée. L'auteur n'a épargné aucune recherche pour rendre son travail irréprochable. C'est à pleines mains qu'il nous fournit les renseignements les plus exacts, les plus complets sur la maison de La Rochefoucauld, depuis l'origine jusqu'à notre siècle, sur les terres possédées par cette famille, notamment sur l'enfance du dernier évêque de Saintes, né au Vivier, paroisse de Saint-Cybard-le-Peirat (Charente), le 12 octobre 1734 (1), sur ses études au collège de Navarre, sur les diverses étapes de sa carrière, sur son épiscopat, sur son rôle aux états généraux et à l'assemblée constituante, sur la révolution en Saintonge, sur le supplice des deux frères, au sujet duquel l'excellent biographe a écrit un des plus fidèles et des plus émouvants récits que je connaisse des massacres de septembre. M. Audiat a enrichi son beau volume de divers documents inédits, de deux tables... surtout d'abondantes et curieuses notes, où sont biographiés des personnages accessoires, parmi lesquels nous nommerons : l'abbé de Luchet de La Motte, chanoine du chapitre de cette ville, Raymond de Sèze, l'immortel défenseur de Louis XVI, Fiacre-François de Grave, évêque de Valence, les Chaudruc de Crazannes, les La Trémoille, le marquis de Sainte-Hermine, les Joly d'Aussy, les d'Aiguières, l'abbé Labrousse de Beauregard, les conventionnels Bernard, de Saintes, et Jacques Garnier, Jean-Charles de Coucy, évêque de La Rochelle, Isaac-Etienne Robinet, évêque constitutionnel de la Charente-Inférieure, Albignac de Castelnau, évêque d'Angoulême, l'abbé François-Alexis de Meschinet, et la plupart des familles de Saintonge. Pour résumer d'un mot mon jugement, je dirai que le livre, qui fait honneur à l'écrivain et au savant, ne fait pas moins honneur à l'homme. »

Voir aussi sur le même sujet dans le *Correspondant* du 10 septembre un article de M. de Lanzac de Laborie, *Un évêque martyr d'après un livre récent* ; les *Etudes religieuses* du 20 septembre : « Ce remarquable ouvrage comble une vraie lacune

(1) M. L. Audiat a eu la bonne fortune de retrouver l'acte de baptême dans les anciens registres paroissiaux dont on ne connaissait pas le gisement. Voir (p. 10-13) les impressions de voyage de l'heureux chercheur. Il y a là une exquise description d'un paysage de l'Angoumois éclairé par un doux soleil d'automne.

Digitized by Google

dans l'histoire des victimes de la révolution... Que de légendes il rectifie à travers ces cinq cents pages remplies de faits et de dates, étayées de notes serrées et abondantes...! »

La *Revue générale* (Bruxelles, septembre) de son côté dit : « L'ouvrage est bien fait, soigneusement élaboré par une érudition attentive et infatigable, guidée par une doctrine sûre et élevée. L'auteur a su écrire cette biographie épiscopale, nécessairement grave, en encadrant parfois les faits dans les paysages... M. A., avec son esprit ouvert, son jugement droit, son amour de la Saintonge et de la vérité, était fait pour nous présenter cet évêque de Saintes, cet honnête homme et ce martyr. »

La *Revue du clergé* du 1er septembre : « M. Louis Audiat a raconté la vie de ces deux martyrs dans un gros volume luxueusement édité par la société de Saint-Augustin. Il s'est donné avec amour à cette tâche qu'il a su mener à bonne fin, et on ne saurait trop louer sa conscience, son érudition, le talent dont chaque page porte l'empreinte... Chemin faisant, M. Audiat peint la société religieuse du temps, et il nous cite quelques traits qui ne laissent pas d'être amusants et auxquels je renvoie nos lecteurs. Puis, il montre l'émotion causée par la constitution civile du clergé, les égarements des prêtres qui acceptèrent de remplacer les curés insermentés, comme le curé Robinet, successeur de Pierre-Louis. Il y a là quelques chapitres (18 à 28) dont la lecture est particulièrement suggestive. Je ne crois pas qu'on ait encore traité ce point avec autant de détails. Aussi après tant d'autres, M. Audiat sait encore être original, peut-être parce qu'il est plus ému en retraçant les massacres de septembre... »

La *Revue des questions historiques*, livraison d'octobre : « Il appartenait à l'érudit auteur de tant de précieuses monographies saintongeaises, de raconter enfin, avec les développements qu'elle comporte, l'histoire de l'église de Saintes dans le dernier de ses évêques. Pour éclairer sa route, il lui a suffi de consulter ses notes, ses écrits, ses souvenirs, riches matériaux du travail à entreprendre... Dès maintenant, comme il fera dans la suite du récit, M. Audiat nous transporte au milieu de ces paysages, et nous en donne une vivante et pittoresque description... Nous arrivons enfin aux scènes de massacre, dont M. Audiat, à force de méthode et de soigneuse analyse, a donné un récit presque nouveau... Ce n'est pas seulement la vie d'un évêque, c'est l'histoire très documentée d'un diocèse. »

La *Revue historique de l'ouest* dans sa livraison d'août, reproduite par le *Matin charentais* du 23 septembre (article de M. de La Nicolière-Teijeiro, l'érudit et consciencieux archiviste de la ville de Nantes), est du même avis sur cet ouvrage et dit de l'auteur : « Il vient de retracer, avec l'autorité qui le distingue, l'existence de piété, de dévouement fraternel et de grands enseignements du dernier évêque de sa ville, Mgr de La Rochefoucauld, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792.

Digitized by Google

Quelle vie que celle des deux prélats réunis par une amitié si étroite, remplie de faits religieux et chrétiens !

Souvenirs, traditions de famille, récits historiques, anecdotes, sous la plume du laborieux écrivain, donnent une saveur littéraire, une élégance de style, un parfum d'érudition qui reposent agréablement et utilement de tant d'autres publications futiles ou légères. Puisé à des sources sûres et souvent inédites, son récit est appuyé, commenté, pouvons-nous dire, par des notes qui en relèvent singulièrement la valeur, et prouvent une connaissance profonde du sujet et de l'histoire locale. »

—

Au deuxième concours de photographie de la *Revue encyclopédique* (4 septembre), M. Brossard a obtenu l'onzième mention pour l'hôtel de ville de La Rochelle, « dont son épreuve donne une idée parfaite ».

—

M. Regelsperger a fait paraître, dans la *Nouvelle revue* du 1er octobre, *La protection des arbres ; le reboisement.*

—

Outre un quatrième article dans la *Quinzaine* du 16 octobre, *L'évangile et le théâtre de Dumas fils*, M. Gabriel Audiat a publié, dans la *Revue catholique de Bordeaux* du 10, *Autour du catholicisme social.* Dans le même numéro, M, Tamizey de Larroque publie : *Martial Delpit : journal et correspondance.*

—

Dans sa séance du 12 octobre, le conseil municipal de La Rochelle a renouvelé pour 1897 les subventions accordées à M. Laurent, élève de l'école des beaux arts, et à M. Prudhomme, élève de l'école des arts décoratifs.

Il a accordé aussi une subvention de cinq cents francs à Mlle Berry, de La Rochelle, élève de l'école des beaux arts.

—

Parmi les membres des comités d'admission à l'exposition de 1900, qui occupent 84 colonnes du *Journal officiel* du 18 octobre, et s'élèvent au chiffre de 1.900, figurent plusieurs de nos confrères : dans la classe 14 (géographie), M. Louis Delavaud, secrétaire d'ambassade, chargé du bureau des affaires d'Amérique à la direction des consulats au ministère des affaires étrangères; dans la classe des vins et eaux-de-vie, MM. Calvet, sénateur, président du syndicat des viticulteurs de la Charente-Inférieure ; James Hennessy, de Cognac ; Maurice Laporte-Biscuit et Gabriel Martel, sénateurs de la Charente ; Julien Roy, président du tribunal de commerce de Cognac.

—

Le 5 octobre, a eu lieu, avec grand succès, au théâtre de la Porte Saint-Martin, à Paris, la première représentation de *La*

Digitized by Google

mort de Hoche, drame en neuf tableaux de notre confrère, M. Paul Déroulède.

—

« M. le docteur L. Ardouin, dit la *Charente-Inférieure* du 29 septembre, médecin principal de la marine en retraite, chevalier de la légion d'honneur, a accompli à la bibliothèque et aux archives municipales de Rochefort-sur-mer un travail de bénédictin. Grâce à son érudition et à sa persévérance, l'organisation de ces deux dépôts est aujourd'hui une organisation modèle et la salle des archives de l'hôtel de ville de Rochefort présente l'aspect de la plus riche bibliothèque, avec tous les cartons portefeuilles disposés comme des livres sur les rayons. M. le docteur Ardouin a de plus constitué de précieuses collections iconologiques, biographiques, sigillographiques et d'autographes, et rédigé des répertoires et des catalogues avec le plus grand soin. »

—

Le conseil général de la Charente-Inférieure dans sa session d'août a, contrairement à l'avis du conseil d'arrondissement de Marennes, émis le vœu du transfert du chef-lieu de la commune de Saint-Sornin à Nieulle. La commune prendrait le nom de Nieulle-Saint-Sornin. Puisque le divorce existe en France et que ces deux sections de la commune ne veulent qu'une chose, être séparées, pourquoi le conseil général ne créerait-il pas deux communes, celle de Nieulle et celle de Saint-Sornin, vœu des deux sections de la commune? Mieux vaudrait une séparation complète qu'une union forcée contre le gré des populations. Autrement, pourquoi ne pas conserver à cette commune le nom actuel Saint-Sornin, en y accolant celui de Nieulle, qui le distinguerait de tous les Saint-Sornin ? Ce serait plus conforme à la vérité ! C'est bien assez de changer les noms des rues à tort et à travers ; ne nous mettons pas à débaptiser les communes. Il est vrai que Saint-Sornin a si souvent changé ! Son vocable *Saint* lui avait déjà valu quelques infortunes. Saint-Sornin de Marennes changea trois fois de nom sous la révolution. Du 1er pluviôse an II au 28 messidor an III (janvier 1794-juillet 1795), il s'appela *La Bertèche ;* du 28 messidor au 6 fructidor, *Sornin sur Marennes ;* enfin, *Fleurus sous Broue.*

—

Le *Bulletin d'autographes*, n° 280 (septembre 1897), annonce la mise en vente d'une pièce sur vélin de Louis, duc d'Orléans (Coucy, 29 novembre 1401), 1 page in-4° oblong (prix, 5 francs) : 1° Ordre de faire payer à Robert Dasnière, gouverneur du château de Cognac, ce qui lui est dû pour sa charge ; 2° pièce signée par Harmand, député par la convention dans le département de la Charente (Angoulême, 22 brumaire an II, 3 pages ; prix, 6 fr.) ; « Intéressant document contenant les mesures à prendre afin de

Digitized by Google

conduire à Libourne le contingent de la Charente dans la levée de trente mille cavaliers ordonnée par la convention. »

3° Lettre de Philippe de Chabot, amiral de Brion, ministre de François Ier, un des promoteurs de la colonisation du Canada, au connétable de Montmorency, le 1er septembre 1538, pour l'informer que son neveu d'Estissac vient d'acheter la seigneurie de La Brousse en Saintonge, et il le prie d'intercéder auprès du roi pour obtenir l'abandon de certains droits.

4° Lettre signée de Berthier au général Chasseloup, commandant le génie de l'armée d'Italie (Paris, 30 fructidor an XIII, 17 septembre 1805), 1 page in-folio. « Il ordonne, au nom de l'empereur, qu'on se serve des inondations, dès que Legnano sera cerné ; l'empereur est d'avis que le bataillon qui forme la garnison pourra se défendre tant qu'il aura des vivres. Il termine par cette phrase typique : « Or, il en a pour un an et » l'empereur ne voit pas comment l'ennemi pourrait le prendre. » (Prix, 10 francs.)

La *Revue des autographes* d'octobre annonce la vente à 20 francs d'une lettre de René-Antoine de Réaumur, illustre physicien et naturaliste, l'inventeur du thermomètre, né à La Rochelle en 1683, mort en 1757 (Paris, 8 août 1746, 1 page in-4°), relative au thermomètre : « On ne s'étoit point avisé d'examiner le rapport de l'effet produit sur le thermomètre par l'action directe des rayons du soleil, avec celui qui n'a pour cause que l'attouchement d'un air dans lequel il n'y a que des rayons réfléchis. »

—

Le 12 septembre, comme chaque année, dans la jolie petite ville de La Mothe Saint-Héraye, a eu lieu la fête des rosières, dont nous avons eu plus d'une fois occasion de parler. Trois jeunes filles, dotées de 700 francs par legs de Benjamin Chameau, sont conduites à l'autel par le maire, l'adjoint, le juge de paix. Cérémonies à la mairie et à l'église, banquet, discours, toasts, vers et prose, représentations dramatiques, scènes comiques, monologues ont rempli deux grandes journées, dont on peut lire le compte rendu dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* des 18 et 21 septembre, A cette occasion, il a été publié (La Mothe Saint-Héraye, imprimerie Guittet, in-4°, 8 pages) *La légende de Chambrille*, qui se présente à nous en un récit de notre confrère M. Henri Caillon, en un *A propos* en vers de M. Auguste Gaud, et une scène symbolique de M. le docteur P. Corneille ; touchante légende en beaux vers qui ont été fort bien déclamés par les auteurs. Heureuses les villes qui ont des maires comme M. Eugène Giraudias, conseiller général, des percepteurs comme M. Henri Caillon, qui savent mêler un peu d'idéal à leurs fonctions, et donner à leurs administrés l'exemple de la culture intellectuelle ! Heureuse La Mothe, qui renferme de si distingués poètes qui savent inspirer et organiser si habilement les fêtes de l'esprit et les amusements délicats !

—

Digitized by Google

Miramont, dans le Lot-et-Garonne, a inauguré le 3 octobre un buste du général Delmas de Grammont, auteur de la loi qui porte son nom, né et mort dans cette ville. Outre le discours prononcé par le président de la société protectrice des animaux, M. Ulhrich, ancien capitaine d'état-major, fils de l'héroïque général défenseur de Strasbourg, notre confrère, M. Philippe Tamizey de Larroque, doyen de la famille de Grammont, a prononcé une spirituelle allocution que publie le *Journal de Lot-et-Garonne* du 7, et a fort intéressé son auditoire par ses anecdotes sur et à propos du général son oncle et son parrain. « Quand, malgré les cheveux blancs, ajoute le chroniqueur de la fête, on a encore cette jeunesse dans la pensée, tant de chaud patriotisme dans le cœur, on a de longs jours à vivre. C'est le souhait qu'au fond de son âme, chaque membre de la famille faisait silencieusement et sincèrement à ce cher et aimable Philippe Tamizey de Larroque. Oui, cher oncle, j'espère que nous inaugurerons un jour aussi votre statue ; mais nous faisons des vœux pour que ce soit le plus tard possible. »

—

Le *Bulletin de la société de géographie de Rochefort* (avril-juin 1897), qui a paru à la fin de septembre, publie *L'Egypte moderne* (suite), par M. Toureille ; *Recherches astronomiques*, par M. Delauney. L'élément local est représenté par quelques pages de l'*Histoire de La Rochelle*, du P. Arcère (t. II, p. 379-383), *Aventures de Nicolas Gargot, capitaine de marine* (1619-1654), que M. de Richemond a copiées pour la société. (1) Un rapport constate que la société a reçu les monographies de quatre communes, entre autres Semussac, Soubise, Beauvais *sous* Matha (pourquoi *sous ?*). Elle voudra certainement hâter l'impression de ces mémoires. Le 18 octobre, elle a entendu la lecture d'une étude de M. F. Arnaud, *Muron et ses environs*.

—

Conférences. — Le 7 septembre, à La Rochelle, sous les auspices de la société de géographie, *Le Chili*, par M. Eugène Chouteau ; le 12, à Saint-Jean, *Le socialisme, la bourgeoisie et les revendications ouvrières*, par MM. Groussier, député, et Maxime Roldes, rédacteur à la *Petite république* ; le 10, à Marennes, par M. F. Mousset, avocat à Poitiers, *La franc-maçonnerie*, publiée par le *Conservateur* du 24 octobre ; le 24, à La Rochelle, par M. Ruyssen, l'*Idée de patrie*.

—

Erratum. *Revue de la Saintonge*, t. XVI, p. 183, ligne 2e, lire « né à Thiat », canton du Dorat (Haute-Vienne ; t. XVII, p. 168, 2e alinéa, ligne 3e, lire : « Mme de Lavault. »

—

(1) Serait-ce la copie des *Mémoires de la vie et des adventures de Nicolas Gargot, capitaine de marine*, in-fol. 155 pages ? C'est un livre bien connu. Les mémoires de Gargot vont plus loin que 1654. J'ai l'exemplaire de la bibliothèque de *Charost*. La M.

Digitized by Google

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS.

La société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer.

Le 1er octobre, est décédé, âgé de 70 ans, dans sa villa des Sapins, commune de Saint-Pallais-sur-mer, la charmante station balnéaire dont il avait été un des fondateurs, et où, chaque année, il se plaisait à passer la belle saison, Georges Coindreau, ✻, conseiller à la cour de Poitiers, en retraite depuis l'an dernier. Coindreau, né à Chevanceaux, fut un des six enfants de Jacques Coindreau, docteur-médecin, à Chevanceaux (1789-1861), et de Pélagie Thénard-Dumousseau. Son père était d'une vieille famille de bourgeois, chirurgiens et notaires, de Chevanceaux et Jussas, remontant à la fin du XVIIe siècle. Sa mère était une des 4 filles de Jean-Baptiste Thénard-Dumousseau (1761-1846), qui fut successivement juge-sénéchal de Montlieu, administrateur du département, juge au tribunal de Montguyon, député aux cinq-cents, puis au corps législatif, sous-préfet de Jonzac, enfin, avocat renommé au barreau de cette ville. Coindreau fit ses études au petit séminaire de Montlieu, de 1835 à 1839 ; il conserva depuis les sentiments religieux qu'il y puisa. Il s'établit avocat à Jonzac. En décembre 1862, il se présenta au conseil général pour le canton de Montlieu, contre Voisin, qui fut élu au second tour en remplacement d'Olanyer, décédé. Il fut juge-suppléant au tribunal civil de Jonzac, conseiller général de la Charente-Inférieure, pour le canton de Jonzac, pendant huit ans, et secrétaire du conseil en 1873. Nommé conseiller à la cour de Poitiers, il présida souvent les assises de la Charente-Inférieure, à Saintes, avec une grande autorité et une exacte impartialité. Beaucoup d'amis étaient accourus de tous côtés pour assister à ses funérailles.

A l'église, M. l'abbé Mammius, curé de Vaux et Saint-Pallais, a prononcé une touchante allocution, et, au cimetière, M. Garnier, député et maire de Royan, qui avait été son collègue au conseil général, a rappelé les services qu'il avait rendus à son pays ; M. l'abbé Ramonet, aumônier de l'Assomption de Bordeaux, a vanté ses mérites, son affabilité, les vertus chrétiennes de l'homme qui a vu venir la mort sans effroi et s'en est allé paisiblement à Dieu en implorant sa miséricorde. Il a voulu reposer dans le cimetière de Saint-Pallais, près d'une fille qu'il avait perdue l'an dernier. Il laisse une fille et une veuve, sœur d'Emile Gaboriau, le fécond romancier, né à Saujon en 1835, décédé à Paris en 1873.

—

Le 25 août, est décédé, dans sa 69e année, au Grand-Fougeray, commune de Saint-Sulpice en Pareds, par Vouvant-Cezay (Vendée), Théodore de Turpin, comte de Jouhé, qui fut, pendant de

Digitized by Google

longues années, maire de sa commune. Il était fils de Charles, comte de Turpin de Jouhé, seigneur du Meung, et de Marie-Henriette-Rose d'Abzac, baptisée le 31 mars 1816 à Saint-Georges des Coteaux, fille de Marie-Henri-Constant d'Abzac, chevalier, et de Marie-Charlotte-Eve Madey d'Escoublant, veuve à Saintes le 18 mars 1875, sœur de Constant d'Abzac, qui habitait La Valade, commune de Rétaud, lequel eut Henri, Rose, Auguste, Venance (le général d'Abzac), Georges et Emma, sœur aussi d'Amable d'Abzac, marié d'abord à Paris, le 29 mai 1824, à Louise-Angélique-Clémentine Cacqueray de Valmenier, sa cousine germaine, dont vinrent huit enfants sans postérité, et en secondes noces à Mlle de Perpigna.

Théodore de Turpin, époux, le 15 janvier 1854, de Nanine Garnier de Linée (non *Lincé*), eut : a, Gabrielle , mariée à M. Rousse ; *b*, Thérèse, célibataire. Il était frère de Marie, mariée à M. Marquiseau ; d'Hélène, qui a épousé, en 1847, Constant-Eugène de La Roche Saint-André. Il avait pour grand-père *Charles*-Hippolyte de Turpin de Jouhé, seigneur du Meung (1777-1836), qui avait épousé, en 1799, sa cousine germaine, Elisabeth-Julie-Constance-Céleste de Turpin de Jouhé, fille de Claude-Jean-Baptiste, vicomte de Turpin de Jouhé, et d'Anne-Constance Achard-Joumard, mariés le 24 juin 1780, *alias* 24 juillet, et petite-fille d'une Bretinauld. (1)

—

Le 11 septembre, est décédé, âgé de 72 ans, en sa propriété du Chagneau, commune des Adriers, près de Montmorillon, et a été inhumé, le 17, à Saint-Jean d'Angély, Ernest Poitevin, avoué honoraire à Saint-Jean, président du conseil de fabrique de cette ville et conseiller municipal des Adriers. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Sebilleau, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Saint-Jean, E. Clais, notaire, Ch. de Reboul, Aversenq, avoué. Le deuil était conduit par M. David, neveu du défunt, et M. Poitevin, son cousin, M. Daras, son gendre, n'ayant pu assister aux obsèques. A l'église, M. l'archiprêtre Bardon a prononcé une allocution fort goûtée. Au cimetière, M. Sebilleau, avocat, a rappelé en termes élevés la vie si bien remplie de son ancien confrère, et que, de 1817 à 1881,

---

(1) Henri Ier de Bretinauld, baron de Saint-Seurin, veuf de Claude de Saint-Légier, épousa le 25 juin 1692 par devant Gabriel Bibard, procureur d'office à Saint-Seurin, demoiselle Angélique de Verteuil, fille de Pierre, seigneur des Granges et de dame Henriette de Lisle. Ils eurent 4 enfants : I, Joseph, sieur de Forest et d'Argenteuil, marié à Thérèse Bérault du Pérou ; II, Gabriel, sieur de Méré et du Pontereau, qui épousa, le 20 septembre 1721, Marie-Marthe Mauchin et fut la tige des Bretinauld de Méré ; III, Pierre-Honoré, sieur de Chauvest, époux d'Anne-Charlotte Grégoireau ; IV, Henriette-Céleste, mariée à Henri-François d'Asnières, sieur de La Chapelle.

Joseph de Bretinauld et Thérèse Bérault du Pérou eurent une fille unique : Jeanne-Henriette-Céleste, qui épousa, le 9 juin 1756, Pierre-André Achard-Joumard de Balanzac, vicomte de La Brangelie, dont : Anne-Constance, femme de Claude-Jean-Baptiste, vicomte de Turpin de Jouhé.

Digitized by Google

Poitevin père et fils avaient été avoués à Saint-Jean. Ernest Poitevin fut, en outre, suppléant du juge de paix de 1857 à 1868, membre de la commission des écoles libres, membre du conseil municipal de La Vergne. C'était un homme de bien, universellement estimé.

—

Le 19 septembre, est décédé subitement à Angers, où il était allé prendre quelques jours de repos près des siens, et a été inhumé à La Rochelle, âgé de 64 ans, Isidore Macias, organiste à la cathédrale de La Rochelle, où, il y a 46 ans, à 18 ans, il avait succédé à son père, officier espagnol réfugié à La Rochelle, musicien par instinct et par étude. C'était un véritable artiste que deux églises de Paris avaient en vain tenté de s'attacher et que des amateurs venaient entendre. Il était aussi professeur de musique, et les familles appréciaient à la fois son talent et la sûreté de ses relations. Le proviseur du lycée de La Rochelle a fait de lui un bel éloge, publié par l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 29.

—

Le 20 septembre, est décédé à Puydrouard, âgé de 74 ans, Ferdinand Boutiron, maire de Forges. « Il fut, dit l'*Echo rochelais* du 22, au cours de sa vie, faite d'honneur et de travail, obstinément dévoué à ses convictions et à ses amis. »

—

Le 27 (?) septembre, est décédé, près de Château-Thiéry, à l'âge de 56 ans, Adolphe Varin, dessinateur et graveur en taille douce de beaucoup de talent, « descendant d'une lignée d'artistes champenois qui illustrèrent leur art depuis près de 300 ans et remontant à Louis XIII, par Jean Varin, le célèbre médailleur. Des liens de famille l'attachaient à La Rochelle. C'est pendant un séjour dans cette ville qu'il fit de nombreux dessins des quartiers les plus pittoresques et dont la bibliothèque possède la collection. Ces dessins ont servi à illustrer de 30 gravures l'ouvrage *La Rochelle historique et monumentale*, texte d'après les notes de Jourdan avec une préface de M. Musset (La Rochelle, Siret, 1884, in-4°, 194 pages). Varin laisse un nom estimé parmi les graveurs. Son œuvre est considérable : on lui doit comme graveur un grand nombre de portraits, des ornements, des diplômes ; comme écrivain, des articles sur la gravure et les graveurs dans l'*Estampe*, la *Curiosité universelle*, etc. Au salon de 1861, A. Varin avait obtenu une médaille de 3e classe.

—

Le 28 septembre, est décédée à Aunay, âgée de 95 ans, Henriette-Caroline Lelong de La Croizardière, née en 1803, veuve en 1872 de Henri-Emmanuel-Nestor Perthuis de La Salle, né à Aunay en 1798, qui fut conseiller général de la Charente-Inférieure de 1833 à 1851 et qu'elle avait epousé en 1822. Aïeule de M. Perthuis de La Salle, époux de Mlle Alexandre, président du

Digitized by Google

conseil d'administration de la caisse d'épargne de Mâcon, elle fut constamment dévouée aux malheureux; en 1870-71, elle ne passa presque pas un jour sans distribuer aux malheureux la soupe et du pain. Elle avait conservé jusqu'à la fin sa lucidité d'esprit et toute son activité physique. Voir, pour les Perthuis de La Salle, l'*Annuaire de la noblesse* de 1878, page 158. La défunte appartenait, dit le *Gaulois*, à une ancienne famille du Haut-Poitou dont l'un des derniers représentants, Jean-Philippe Lelong de La Croizardière, fut, sous Louis XVI, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Civray. Une des filles de la défunte, Marie-Thècle-Caroline-Adèle Perthuis, épousa, en 1844, son cousin germain, Olivier de Bellabre, issu des Fradin de Bellabre, seigneurs de Cressé et lieutenants généraux de la sénéchaussée de Civray pendant huit générations.

Par un jugement en date du 11 mai 1876, le tribunal civil de Saint-Jean d'Angély, « attendu qu'il résulte de nombreux actes produits à la cause que les divers membres de cette famille ont acquis le droit, par une longue et constante possession, antérieure au décret du 6 fructidor an II, d'ajouter à leur nom patronymique [Perthuis] le nom de de La Salle », ordonne que « les actes de l'état civil sus-mentionnés seront rectifiés en ce sens que partout où le nom de *Perthuis-Lasalle* est ainsi écrit, il le sera désormais de cette manière: *Perthuis de La Salle*, qui est le véritable nom de la famille. »

—

Le 1er octobre, est décédé à La Rochelle, dans sa 66e année, Louis-Jean-Edouard Boutard, horticulteur, chevalier du mérite agricole en 1894, conseiller municipal de La Rochelle depuis 1896, membre fondateur de la société d'horticulture et vice-président de la société pendant plus de dix ans, président depuis 32 ans (1865-1897) de la société de l'Union philanthropique, pendant dix ans administrateur du bureau de bienfaisance, époux Guilbaud, d'une vieille famille rochelaise très estimée.

Trois discours ont été prononcés sur sa tombe : par M. d'Orbigny, maire, au nom du conseil municipal ; par M. Barillier, vice-président de l'Union philanthropique (voir l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 6), et par M. Delmas, ancien maire et député, au nom du syndicat de La Genette. Ils ont rappelé le dévouement de Boutard : « En 1870, pendant une épidémie de variole, il soignait les malades, donnant ainsi aux membres de la société le plus bel exemple de fraternité et de solidarité. »

—

Le 3 octobre, est décédé à La Rochelle, à 57 ans, Jean-Baptiste Croisille, époux Chambard, greffier du tribunal de commerce depuis 24 ans. Sur la tombe, au cimetière Saint-Eloi, M. Lefebvre, président du tribunal, a déploré cette mort inopinée et exprimé les regrets du tribunal et de tous ceux qui avaient eu des relations avec le défunt.

—

Digitized by Google

Le 9 octobre, est décédé à Royan, où il était allé pour quelques semaines avec sa famille, Ludovic Thouvenin, officier de la légion d'honneur, inspecteur général honoraire des finances. Né à Saint-Jean d'Angély, il était frère de M. Théodore Thouvenin, notaire honoraire à Saint-Jean. Les obsèques ont eu lieu à Poitiers.

II. — MARIAGES

Le 2 août, a été célébré, en l'église de Saint-Savinien du Port, le mariage de Mlle Eustelle de Bonsonge avec M. Paul-*Louis* du Pin de La Guérivière. M. l'abbé de Laage, oncle de la mariée, a béni le mariage et a prononcé une allocution des plus touchantes; la messe était dite par M. l'abbé Joseph Mesnault de Saint-Paul, cousin de la mariée. M. de La Guérivière est le fils aîné de M. Paul de La Guérivière et de Marie-Clotilde de Mascureau, du Dorat (Haute-Vienne), fille de Jean-Baptiste de Mascureau, mariée en 1869 (voir la généalogie des Mascureau dans le *Nobiliaire du Limousin*, IV, 356).

Mlle de Bonsonge est la fille de M. Ernest Martin de Bonsonge, chevalier de la légion d'honneur, ancien officier au 102e de ligne, et de dame Louise Louveau de Larègle, demeurant au château de Berneray, près Saint-Savinien.

Pour les Dupin de La Guérivière, dont était Jean-Robert, écuyer, seigneur de Jarrye, qui fut un des quatre curés de Saint-Pallais, à Saintes, puis curé de Saint-Hilaire de Villefranche en 1775 et mourut à Juicq en 1804 (*Deux victimes des septembriseurs*, par M. Louis Audiat, page 71), voir le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou;* pour les Martin de Bonsonge, *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 102; *Revue de Saintonge,* passim, et *La noblesse de Saintonge aux états généraux.*

Le 21 septembre, a eu lieu, en la mairie de Saintes, le mariage de M. *Louis*-Gabriel-Alexandre-Henri Duplais, avoué à Rochefort-sur-mer, né à Rochefort le 6 juin 1870, fils d'*Edme*-Henri Duplais, de la famille des Duplais des Touches (voir *Revue*, VIII, 12), ancien avoué, et de Mlle Marie-Noémi Voix, fille de Voix, avoué à Rochefort, avec Mlle *Anne*-Marie-Alix Dumontet, née à Saintes le 12 novembre 1875, fille de M. Raymond-Pierre-*Georges* Dumontet, avoué à Saintes, et de Clorine Morin, morte à Saintes le 21 novembre 1875, fille de Cléophas Morin, de son vivant avoué à Saintes. La bénédiction nuptiale leur a été donnée, le 22 septembre, en l'insigne basilique de Saint-Pierre, par M. l'archiprêtre Carteau, qui a prononcé une touchante allocution. Mme Aze, avec son talent habituel, tenait l'orgue.

Mlle Dumontet a pour aieul Jacques Garnier, député à la convention, puis président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure, dont la fille Clorine avait épousé André-François

Digitized by Google

Godet, officier au 2e bataillon des ouvriers du génie maritime, à Brest, fils de Pierre-Côme Godet. De ce mariage est née Marie-*Anna* Godet, épouse de Hilaire-*Cléophas* Morin, avoué à Saintes, dont la fille, Julie-*Clorine* Morin, a été mariée à M. Georges Dumontet, avoué à Saintes. (1)

Les témoins du marié étaient : M. Alphonse Allègre, notaire honoraire à Rochefort, et M. René Poirier, greffier de la justice de paix, son parent ; de la mariée : M. Gustave Aze, commis principal des postes en retraite, et M. André-Cléophas Morin, négociant à Paris, son oncle.

—

Le 30 septembre, a été célébré, en l'église cathédrale de La Rochelle, le mariage de M. Paul-Edouard Morache, lieutenant au 123e de ligne, fils de M. Morache, inspecteur du service de santé de l'armée, commandeur de la légion d'honneur, avec Mlle Marie-Louise-*Madeleine* Maurain, fille de M. Maurain, membre de la chambre de commerce de La Rochelle.

—

Le 12 octobre, a été célébré, à Bressuire, le mariage de M. *Frédéric*-Joseph-Jules Regelsperger, lieutenant au 19e régiment d'infanterie de ligne, né à Rochefort-sur-mer le 30 juin 1866, de feu Joseph-*Jules* Regelsperger, directeur des contributions indirectes, et d'*Anna*-Eugénie Maisonneuve (sur la famille Maisonneuve, voir *Revue*, xv, p. 416 ; xvi, p. 175), avec Mlle Marguerite Bernard, née à Bressuire le 4 mai 1875, de *Bathilde*-Eugène Bernard, ✻, maire de Bressuire depuis 1871, et de *Berthe*-Augustine Jouffrault. Les témoins du marié étaient : MM. Eugène Regelsperger et Lucien Arnoux, ✻, capitaine de frégate, ses cousins germains ; ceux de la mariée : M. Edouard Boutet-Durivault, maire de La Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), oncle paternel, et M. Benjamin Jouffrault, oncle maternel. A la mairie, M. René Héry, avocat, adjoint au maire, a prononcé une allocution charmante, aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par l'élégance du langage. M. Bathilde Bernard, père de la mariée, est fils d'*Alexandre*-Calixte Bernard, docteur en médecine (1814-1876), et d'*Eugénie*-Françoise Ducrocq, et petit-fils d'Auguste Bernard et de Rose Berthelot. Cette dernière avait eu une sœur, Louise Berthelot (1784-1851), qui, mariée à *Amand*-Prosper-Constant Barrion, notaire, conseiller général, maire de Bressuire, chevalier de Saint-Louis (1780-1861), a eu de lui quatorze enfants, desquels il existe une descendance nombreuse. M. Camille Jouffrault, sénateur des Deux-Sèvres, est cousin germain de Mme Bathilde Bernard.

—

(1) Jacques Garnier, le conventionnel, avait eu un fils et deux filles. Le fils, Athanase Garnier, se noya avec lui dans l'Ohio, en 1817. De ses deux filles, l'une, Clorine Garnier, épousa André-François Godet ; la deuxième fille épousa Boucheron, dont sont issus deux filles, Mmes Gabeloteau et Bourgeois, et un fils, propriétaire de La Pinellerie, marié à Mlle Germain, qui a une fille.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

L'*Union conservatrice de Saint-Jean d'Angély* (16 septembre) passe en revue très sommairement *Les eaux minérales et les stations des bains de mer des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Inférieure;* les eaux minérales de la Charente-Inférieure sont à Archingeay, à La Rouillasse et à Pons; dans l'énumération des stations balnéaires, Fouras, Royan, Angoulins, Châtelaillon, Boyardville, Ronce, La Remigeasse, Saint-Trojan, Les Portes, l'auteur a oublié Saint-Denis d'Oleron, qui, cette année, a compté près de 200 baigneurs.

—

Comme complément à l'article de notre numéro de juillet (t. XVII, p. 243), sur *Mme de Parabère*, lire dans la *Gazette des beaux arts* du 1er octobre, p. 334, une étude de M. Fernand Engerand, *Un portrait prétendu de Mme de Parabère au musée de Caen*, où l'auteur prouve que le tableau n° 179 du musée de Caen est de Belin de Fontenay seul et ne représente pas Marie-Madeleine de La Vieuville. La même livraison de la *Gazette* contient un deuxième article sur *Les portraits de Marie-Antoinette*, par M. J. Flammermont.

—

Nous parlions, l'autre jour (XVII, 243), des basiliques mineures et citions notamment Saint-Front de Périgueux. Le bref de Léon XIII (1er juillet 1897) publié par la *Semaine religieuse de Périgueux* (9 octobre) d'après les *Analecta ecclesiastica* (juillet 1897, page 282), par lequel bref le pape érige en basilique mineure l'église cathédrale de Périgueux, parle du corps de saint Front, baptisé par saint Pierre, et premier évêque de Périgueux : « Hæc in primis in eo gloriatur, quod corpus beati Frontonis, a S. Petro, apostolorum principe, baptizati et primi Petrocoricensis episcopi, summa religione custodiat. » *Baptisé par saint Pierre !* Que va dire M. l'abbé Duchesne de cette affirmation? et combien elle va réjouir M. le chanoine Arbellot! Il faut rapprocher ce texte du texte de Grégoire de Tours disant saint Eutrope envoyé par saint Clément.

—

L'*Intermédiaire des chercheurs* (numéro du 30 septembre) nous apprend qu'un descendant de Louis-François Duport du Tertre, ministre de la justice en 1790, guillotiné en 1793, M. Duport du Tertre, né le 29 janvier 1857, est contre-maître à l'atelier de perçage-poulierie de l'arsenal de la marine, à Rochefort.

*
* *

Le même a demandé des détails sur Benjamin Priolo, de

Digitized by Google

Saint-Jean d'Angély. Et le numéro du 20 septembre esquisse sommairement la biographie du personnage avec les vieilles erreurs cent fois réfutées : Priolo, arrière-petit-fils d'un doge de Venise, fils d'Antonio Prioli, qu'une aventure romanesque amena en France où il se maria, etc. Mais il indique aussi les livres où l'on peut puiser des faits vrais : *Lettres de Jean Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Larroque ; *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome IV (1877), qui contient *Lettres de Benjamin Priolo*, éditées par le même infatigable chercheur, et *Revue de Saintonge*, « cet utile complément des *Archives* » *(passim)*.

—

Le *Correspondant du collectionneur* (directeur, Ed. Prévot, 41, rue des Martyrs, à Paris) annonce (9e année, n° 8) la mise en vente à 18 francs de « l'insigne maçon. .·. de la L. .·. l'Etoile de la Saintonge à l'O. .·. de Jonzac. Très bel insigne orné de pierres et strass. Arg. », et une médaille de la fondation de Rochefort : « URBE ET NAVALI FUNDATIS RUPEFORTIUM, 1666. » Allég. R/. Buste de Louis XIV. Diam., 41 mil. Br. arg., 5 fr. »

—

La *Revue encyclopédique* du 9 octobre a donné plusieurs vues de la *Mosquée de M. Pierre Loti à Rochefort*, d'après les photographies de M. Tarbagayre.

—

CORSAIRES ET PIRATES. — C'est un ouvrage tout neuf que vient de publier l'érudit et laborieux archiviste de la ville de Nantes, *La course et les corsaires du port de Nantes* (Paris, Champion, 1896, in-8°, VIII-448 pages). Il a voulu faire pour Nantes ce que d'autres ont fait : M. Cunat pour Saint-Malo, *Les marins illustres;* M. Hooddes pour Boulogne, *Histoire de ses loups de mer;* M. L. de Richemond pour La Rochelle, *Les marins rochelais*, etc. C'est toute une révélation. Sans doute, les corsaires de Nantes n'ont jamais eu la réputation des Ango de Dieppe, des Jean Bart de Dunkerque, des Duguay-Trouin et Surcouf de Saint-Malo ; mais quels énergiques et braves marins sont sortis de ce port et qui méritaient un historien! M. de La Nicollière-Teijeiro s'est attaché à eux ; il les aime, les admire et nous fait partager son admiration. A une abondance extraordinaire de renseignements il joint un très vif sentiment de l'art, et voilà pourquoi, avec ces infimes détails puisés partout, à tous les greffes, à toutes les archives de Nantes et de Paris, à tous les journaux maritimes et aux collections particulières, souvenirs de familles, récits des contemporains, il a su faire un livre émouvant, Quoi ! s'intéresser à des pirates, à des corsaires, forbans, écumeurs de mer! Oui, et pourquoi pas ? Sans doute il y avait des brigands et des voleurs, comme dans nos armées de terre, mais nos francs-tireurs n'étaient-ils pas des soldats, encore que les Prussiens ne leur aient pas reconnu le

Digitized by Google

titre de belligérants? Ce sont eux qui, pendant que nos armées de terre subissaient des désastres, sauvaient l'honneur et faisaient payer cher aux ennemis leurs victoires, en ruinant leur commerce, en réduisant presque l'Angleterre à la famine. Et, à côté de méfaits blâmables, que d'actes de générosité! Ils réservaient une part de leurs prises pour fonder à Nantes l'hôpital des marins. Hélas! la course est finie et aussi un peu le courage individuel. Comment transformer un bateau de commerce en navire de guerre? comment lutter contre un cuirassé? Il fallait pourtant ne pas laisser perdre le souvenir de tant d'exploits et le nom de tant d'obscurs héros. L'historien a fait la biographie très exacte de tous ces braves gens avec une conscience scrupuleuse. Et comme à raconter ces batailles, à décrire ces bâtiments, à détailler les prises et les armements, il n'a pas cru devoir garder la sécheresse d'un procès-verbal ou d'un inventaire, comme il a soigné son style et fait œuvre d'écrivain, son gros volume, plein de faits et de chiffres, se lit avec le plus grand plaisir.

—

Nous avons publié une notice sur un lieutenant de Charette (*Revue*, tome IX, page 381). Dans la *Revue historique* de septembre-octobre, M. Arthur de Ganniers raconte *Les derniers jours de Charette en Vendée, 24-29 mars 1796*, et fait la biographie du général Vergès, qui, capitaine dans l'armée de Travot, eut la chance d'arrêter lui-même Charette et fut, pour cela, nommé chef de bataillon. Son nom avait jusqu'ici été complètement ignoré ; ce sont des lettres particulières qui ont permis à M. A. de Ganniers de le retrouver. Jean-Marie Vergès, né à Saint-Pé, dans le comté de Bigorre, engagé en 1778 au régiment de Penthièvre — heureux temps où la journée du soldat se décomposait ainsi : sommeil, sept heures; repos, une heure; sieste, deux heures; exercice, quatre heures; temps libre, dix heures, qui permettait à beaucoup d'étudier et de compléter une éducation souvent fort élémentaire — capitaine au bataillon de chasseurs de montagnes en 1792, fut envoyé avec son régiment à l'armée de Vendée en mars 1795. Dans ses lettres écrites à ses parents, il fait un bien triste tableau du pays et des atrocités commises par les colonnes infernales : « Si l'habitant de la Vendée a commis tant d'excès contre nos armées, ça n'a été qu'après s'être vu tuer, piller, violer, incendier... Jamais tableau n'a été plus hideux que celui de toute cette contrée où il n'y a pas une seule habitation pour se mettre à l'abri du mauvais temps; tout est dévoré par les flammes, fruit des travaux de l'armée révolutionnaire. Il s'en faut beaucoup que les pays conquis ayent éprouvé les horreurs qui ont été exercées sur cette portion de la France. L'on a vu des soldats porter des chapelets fort longs avec des bouts de tétons de femme; c'est ce qu'il y a de moindre à citer... » Vergès prit part aux campagnes de 1797 et 1799 en Italie et fut promu chef de brigade, c'est-à-dire colonel; il fut fait chevalier de la légion d'honneur en 1804

Digitized by Google

et général de brigade en 1806, baron de l'empire et commandeur de la légion d'honneur en 1810; il mourut en 1830. « On ne peut s'empêcher de faire une réflexion qui vient à l'esprit à propos de nombre de généraux de la révolution et du premier empire, à savoir que, chez la plupart, le caractère ne fut pas à la hauteur des qualités militaires. Vergès, républicain sous la révolution, prétorien au 18 brumaire, était devenu bonapartiste convaincu sous l'empire; il se montra, sous la monarchie, royaliste ardent. »

—

Il y a dans le port de Rochefort un vieux ponton qui a son histoire, dit le *Gaulois* du 14 octobre :

« Ce débris, devenu un vaisseau-école, est ce qui fut, il y a plus d'un demi-siècle, la corvette *La Sabine*. Elle fit à cette époque, 1842-1846, une campagne de quatre ans dans la mer des Indes et le Pacifique. En 1844, la *Sabine*, commandée par le capitaine Guérin, portait, de La Réunion aux îlots de Saint-Paul et Amsterdam, rochers perdus au milieu de l'océan Indien, des vivres pour la garnison, qui se composait de quatre hommes, et les galons de sergent pour leur caporal, qui avait le titre de gouverneur.

Après Louis-Philippe, ce poste fut abandonné, et il y a quelques années, les Anglais allaient s'y installer, lorsque le gouvernement, poussé par la presse, le fit réoccuper.

La *Sabine*, qui portait 30 canons, fit encore quelques croisières après la campagne de 1844. Son capitaine, Guérin, devint contre-amiral; un des officiers, Aube, fit aussi un chemin brillant et fut ministre de la marine sous la troisième république; un autre, de Laneau, contre-amiral également, ainsi qu'un troisième, Dupin de Saint-André. Si un quatrième n'arriva point à ce haut grade et ne fut que capitaine de vaisseau, c'est parce que, étant gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, il avait laissé s'échapper M. Henri Rochefort; c'était M. de La Richerie.

Il y avait donc sur la corvette quatre futurs contre-amiraux; s'il n'y en eut pas un cinquième, nous en avons dit la cause. »

—

Ce que sont devenus les régicides. — Hippolyte Taine (*La révolution*, II, p. 381), dressant le tableau des anciens conventionnels et particulièrement des régicides qui acceptèrent des emplois publics sous le consulat et l'empire, écrit : « La plupart sont juges au civil ou au criminel, préfets, commissaires de police, chefs de bureau, employés des postes ou de l'enregistrement, receveurs des finances, inspecteurs aux revues, etc. Parmi les conventionnels ainsi placés, voici la proportion des régicides : sur 23 préfets, 21 ont voté la mort; sur 43 magistrats, 42 ont voté la mort, le 43e était malade; sur 16 députés, 14 ont voté la mort; des 5 sénateurs, 4 ont voté la mort; sur 36 autres fonctionnaires de diverses espèces, 35 ont voté la mort. Parmi les

Digitized by Google

autres régicides, on trouve encore deux conseillers d'état, 4 diplomates et consuls, 2 généraux, 2 receveurs généraux, 1 commissaire de police, 1 colonel de gendarmerie, 1 ministre du roi Joseph, le ministre de la police et l'archi-chancelier de l'empire. » Complétant d'autres travaux antérieurs sur ce même sujet : *Comment finirent les régicides*, dans le *Correspondant* des 25 janvier et 10 février 1892, par M. Bourloton ; *Les conventionnels fonctionnaires après le 18 brumaire*, dans la *Révolution française* (1894, p. 193), par M. Kuscinski ; *Les derniers conventionnels*, dans la *Revue de Paris* (3e année, n° 4), par M. Pingaud, etc., M. E. Welvert, dans la *Revue historique* d'août 1897, publie un article, *Les conventionnels régicides après la révolution*, qui plaide les circonstances atténuantes et contient d'assez curieux détails. L'auteur y cite plusieurs conventionnels de la Charente-Inférieure : « Sous les habits galonnés de préfet, Richard [préfet de la Charente-Inférieure, conseiller municipal de Saintes], Thibaudeau, Jean de Bry, Cochon de Lapparent, à leur corps défendant demeurent des régicides ; et quand ils s'en aperçoivent, quand on le leur fait sentir, ils sont tout décontenancés. » Richard à un de ses amis, Arsène Limal, qui lui parlait de son vote dans le procès de Louis XVI, répondait qu'il aurait été tué par les Marseillais, s'il n'avait pas voté la mort.

—

COMMENT FINISSENT LES PERSÉCUTEURS.

Supplément au *Livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat* (voir *Revue*, XIV, 350), le nouvel ouvrage de M. le chanoine Brugière est extrait des manuscrits (32 volumes in-folio) qu'il réunit sur le Périgord ancien et moderne. Il l'a intitulé *Quelques pages sur l'ancien et le nouveau Périgord*, avec cette indication plus particulière, *et les châtiments des persécuteurs de la période révolutionnaire*. Le volume in-18 (Périgueux, impr. Bouteix, 215 pages; prix: 2 francs) est divisé en notices classées par ordre alphabétique des communes. Après quelques lignes d'histoire ou d'archéologie, l'auteur arrive aux excès commis pendant la révolution et aux châtiments dont ils furent la suite. L'idée est assurément originale et rappelle un peu le *De mortibus persecutorum* de Lactance.

Voici par exemple Périgueux : Pontard, curé de Sarlat, évêque constitutionnel de la Dordogne, sacré à Bordeaux le 3 avril 1791, installé à Périgueux le 10 avril suivant, « contracta des mariages sacrilèges et se vantait même de célébrer les saints mystères une pique à la main, bonnet rouge sur la tête et à côté de lui sa femme près de l'autel. » Démissionnaire le 14 novembre 1793, il devint à Paris maître d'une pension qui ne réussit pas. De retour à Périgueux, il tomba dans la dernière misère et trainait de ses propres mains la brouette dans les rues, conduisait au lavoir sa lessive sur un âne qu'on appelait l'âne de Pontard, ou ramassait la boue des rues. Il mourut à

Digitized by Google

Sainte-Périne en 1832; il avait été employé d'octroi, comme Joubert, son confrère à Angoulême. A Nontron, X..., surnommé Rabatjoie, dans un accès de rage, fit avec un couteau de nombreuses entailles au cou d'une statue de la vierge. Des deux filles qu'il eut d'une idiote, l'aînée vint au monde avec des écrouelles, « et les marques étaient semblables aux entailles que X... avait faites au cou de la statue de Marie; la seconde épousa un nommé M..., joueur et libertin, plaida en séparation et vécut comme lui. X... mourut dans les convulsions de la rage. « L'acquéreur de l'abbaye de Chancelade tomba dans la plus affreuse misère et expira en 1849 dans un fossé de la route de Paris. Sa fille devint folle, et à l'endroit où il avait fait ses profanations, son gendre fut tué. A Anesse, un maréchal brisa dans l'église les jambes au Christ. Peu de temps après il se cassa une jambe en tombant de sa chaise; plus tard il trébucha et se cassa l'autre; un charpentier qui l'avait aidé perdit l'équilibre sur une charpente et eut les deux jambes brisées. A Excideuil, c'est encore le Christ qui punit. Un nommé X... frappa le Christ d'un si rude coup de barre que cette barre se brisa; le Christ resta intact; mais lui, courbé par l'effort, ne se releva plus et resta courbé jusqu'à sa mort, et le bras dont il s'était servi se dessécha. Une de ses filles mourut à peine âgée de 20 ans; l'autre s'empoisonna. Ainsi du reste. Sans doute ces récits sont édifiants; mais la plupart sont des on-dit, et l'auteur a presque à chaque page écrit : « On raconte; il paraît. » L'histoire demande un peu plus; quelques preuves authentiques ne nuiraient pas aux affirmations de M. X... ou de Mlle S... Les traditions, surtout sur de pareils faits, ont grand besoin d'être contrôlées. Une table onomastique ne serait pas de trop dans un tel ouvrage.

VARIÉTÉS

I

UN CURÉ CONSTITUTIONNEL. LÉONARD, CURÉ DE MARENNES.

Dans le volume *Deux victimes des septembriseurs : Pierre-Louis de La Rochefoucauld et son frère*, M. Louis Audiat, parmi les prêtres jureurs de l'arrondissement de Marennes : Faye, de Rochefort, curé de Léguille, intrus de Royan, époux de Mlle Dubois; Jean-Louis Doussin, curé de La Tremblade, qui se maria, etc., a cité Louis-Marie-Henri-Joseph Léonard, né en 1749 à Chevanceaux, qui fut nommé en 1784 par l'abbesse de Saintes curé de Saint-Pierre de Salles en Marennes, et il reproduit l'appréciation du vicaire général Alexis Taillet sur le personnage : « Il a vu avec une joie indicible la destruction de l'église catholique. Il s'est agité autant qu'il a pu pour multiplier les jureurs, pour faire adopter la constitution civile du clergé et pour constituer le schisme. Partisan forcené de Mirabeau, il a

Digitized by Google

osé placer sur l'autel le buste de ce scélérat, à côté de la croix de Jésus-Christ, et lui faire partager l'encens avec le Dieu trois fois saint. » Et M. Audiat ajoute : « Il fut élu président du club, honneur qu'il mérita par sa violence. Cela ne le préserva pas de la persécution. Il fut embarqué sur le vaisseau *Les Deux-Associés* et y mourut le 15 août 1794. En 1888, l'archiprêtre de Marennes, M. Pierre Bonnin, lui a dédié une cloche comme « confesseur de la foi » et pour rappeler son attachement inébranlable à la foi catholique. Est-ce une ironie ? »

L'expression « ironie » n'a pas laissé de choquer un fort honnête homme qui professe une profonde estime pour le vénérable père Bonnin, aujourd'hui prêtre de l'Assomption.

L'excuse de M. Pierre Bonnin est une ignorance de l'histoire locale et des précédents de son prédécesseur dont il n'a voulu voir que la mort. Et notre tort, à nous, c'est de n'avoir pas publié plus tôt sa biographie complète. Nous réparons la faute. Aussi bien, outre que le travail suivant confirme en tous points l'appréciation de l'auteur de *La Rochefoucauld*, ouvrage assez bien documenté et qui n'affirme qu'avec preuve, il est un hommage rendu au travailleur consciencieux et modeste qui était un des meilleurs collaborateurs de la *Revue*, André Lételié :

*
* *

La confiscation des biens ecclésiastiques amena naturellement la constitution civile du clergé. La spoliation et le schisme, telles furent les conséquences des mesures décrétées par l'assemblée nationale les 2 novembre 1789 et 12 juillet 1790. Aux termes de cette loi, une nouvelle circonscription était assignée aux diocèses et aux paroisses, et l'on prenait pour base la nouvelle division du royaume en quatre-vingt-trois départements. (Titre I, art. 1er.) Aucune église, aucune paroisse, aucun citoyen français ne pouvait, désormais, reconnaître l'autorité d'un évêque dont le siège serait établi à l'étranger (article 4), c'est-à-dire devenait indépendant du pape. Les dignités, canonicats, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapellenies, les abbayes et prieurés en règles ou en commandes, les chapitres nobles, tant réguliers que séculiers de l'un et de l'autre sexe, et tous autres bénéfices ou prestimonies étaient déclarés éteints et supprimés, sans qu'il fût permis de les rétablir. (Art. 20.) On ne devait plus reconnaître qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures : c'était l'élection par le peuple. (Titre II, art. 1er.) Les évêques et les curés élus étaient tenus de prêter serment, d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi et à la constitution décrétée par l'assemblée nationale. (Art. 38.)

Telles sont les parties les plus saillantes de cette fameuse loi qui épouvanta la conscience de Louis XVI, lorsqu'elle fut soumise à sa sanction, jeta la division parmi le clergé, et ressuscita cette génération de martyrs qu'on n'avait pas revus depuis des siècles.

Digitized by Google

« Au signal donné par l'assemblée constituante, écrit un historien que nous aimons à citer, le clergé et les catholiques se partagèrent en deux camps : les fidèles, d'un côté ; les apostats, de l'autre. » (Amédée Gabourd, *Hist. de la révolution et de l'empire.*)

Sur les 546 paroisses dont se composait alors le diocèse de Saintes, 394 curés — autant du moins que les documents permettent d'établir une statistique — restèrent fidèles à leurs promesses cléricales, et 152 apostasièrent, parmi lesquels 22 seulement rétractèrent leurs serments. L'arrondissement de Marennes, qui comprenait 40 paroisses, fut un de ceux où les apostasies furent le plus nombreuses. 27 curés prêtèrent le serment schismatique, et 13 le refusèrent. Nous avons relevé 5 rétractations qui ont suivi de près le serment. Voici les curés qui se sont rétractés presque aussitôt après avoir juré : Germain Ranson, curé d'Arvert ; Rivière, curé de Saint-Pierre d'Oleron ; Alexis Ayraud, curé de Saint-Trojan ; Pierre Rambeau, curé de Monsanson ; Pierre Trainier, curé de Saint-Sornin. Les vicaires ne sont pas compris dans ces chiffres.

Parmi les prêtres jureurs figure Léonard, curé de Marennes, que sa trop grande pusillanimité ne préserva pas de la déportation. Consacrons à ce personnage une étude qui sera tout à la fois une flétrissure à sa mémoire, un hommage à son repentir tardif, et un enseignement.

*
* *

Louis-Marie-Henri-Joseph Léonard est né à Chevanceaux, canton de Montlieu, dans notre département. Ancien prieur de Sainte-Croix, puis vicaire de Marennes, il succède, en 1785, à Noël Boudet, curé de cette paroisse, qui démissionna cette même année. (1) Comme beaucoup de ses confrères, il accueillit avec enthousiasme le mouvement libéral qui se manifesta à l'avènement des états généraux, et se laissa emporter par lui au-delà de ce que lui commandait le devoir sacerdotal. Cet enthousiasme lui fut d'ailleurs commun avec la plupart de ses paroissiens, de ceux surtout que la terreur ne devait pas épargner, et parmi lesquels il convient de citer les Grenier de La Sausaye (2), les Martin de Bonsonge (3), les Richier (4), les Lor-

(1) Noël Boudet exerçait depuis l'année 1758. C'est en vain qu'il sollicita jusqu'en l'an III le certificat de civisme, qui lui fut retiré le 6 octobre 1793. Le conseil s'obstina à le lui refuser à cause de « son incivisme bien prononcé, et de la joie qu'il a manifestée au mois de septembre 1793, lorsqu'on recevait de mauvaises nouvelles, et de l'espoir qu'il a manifesté à plusieurs personnes de voir le retour des émigrés. » (Archives de Marennes.)

(2) Louis Grenier de La Sausaye, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de dragons, pensionné par le roi, colonel de la garde nationale.

(3) Jacques-Michel Martin de Bonsonge, chevalier de Saint-Louis, colonel de la milice, époux de Madelaine-Adélaïde Godet, mort en 1801.

(4) Philippe-Charles Richier, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vais-

Digitized by Google

tie du Maine (1), les Fleurian (2), les Froger de La Rigaudière (3), lesquels du moins, mieux inspirés, s'arrêtèrent à temps lorsqu'ils entrevirent l'abîme où les conduisaient leurs généreuses illusions.

L'attitude de Léonard et le pressentiment qu'on avait de ce que la révolution devait en attendre lui donnèrent « le droit d'assister, avec voix délibérative, au comité de la ville de Marennes », cette première ébauche des futures municipalités. Cinq jours après, dans l'église paroissiale, où s'était rendue la « milice » nationale qui avait à sa tête Grenier de La Sausaye et le major Lortie du Maine, avec assistance des « corps de justice », il bénit solennellement le nouveau drapeau tenu par André Froger de La Rigaudière, et l'étendard qui était aux mains de Richier de La Rochelongchamp. Léonard, « après avoir donné l'accolade à MM. Froger et Richier », prononça, disent les registres de l'époque, « un discours aussi éloquent que pathétique... » (4)

Les derniers mois de1789 et toute l'année 1790 se passèrent sans incidents dignes de remarque pour l'objet de notre étude. Mais les idées avaient marché. Les états généraux, transformés en assemblée nationale, avaient voté diverses mesures qui ne permettaient plus de douter de la voie dangereuse où ils se laisseraient entraîner. Exemples : 3 novembre 1789, décret portant suspension de l'émission des vœux monastiques ; le lendemain, mise des biens ecclésiastiques à la disposition de la nation ; 5 février 1790, suppression des maisons religieuses ; le 13, prohibition des vœux monastiques ; le 14 mai, autre décret concernant la vente des domaines nationaux jusqu'à concurrence de la somme de 400 millions ; 2 juin, nouvelle organisation ecclésiastique du royaume ; 12 juillet, constitution civile du clergé. C'en était assez pour mettre le feu aux poudres et ouvrir cette ère de persécution religieuse qui devait durer jusqu'à ce qu'un soldat heureux trouvât habile pour sa politique de restaurer le culte et de signer le concordat.

---

seaux du roi, sous-directeur des constructions navales à Rochefort, époux d'Anne-Rachel Godet. Son frère, Jacques-Raymond Richier, marié à Charlotte-Françoise Godet des Marets, capitaine de Beaujolais-infanterie, chevalier de Saint-Louis, était député de la Saintonge aux états généraux. Voir la généalogie des Richier dans *Jacques-Raymond Richier...*, *Bulletin* des *Archives*, IX, p. 265-278. 1889. Tirage à part.

(1) Etienne-Philippe Lortie du Maine, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, major commandant en second la garde nationale, époux d'Anne-Françoise-Laure Fresneau.

(2) Jean-Séverin de Fleurian, chevalier, commandant des chasseurs nationaux à cheval.

(3) Louis-Auguste Froger de La Rigaudière, écuyer, époux d'Elisabeth Bellot. Le 7 décembre 1790, il accepte d'être membre du bureau de paix et de jurisprudence charitable, en même temps que Léonard et Paul-François Foucaud, ces deux derniers qualifiés « lettrés ».

(4) Archives de la mairie de Marennes. Registre des délibérations.

Digitized by Google

Sans aucun scrupule, Léonard s'est soumis à la législation nouvelle et prêta serment. Il n'attendit même pas le jour qui lui fut assigné pour l'accomplissement de cette formalité. Le 24 janvier 1791, il « certifie qu'il s'est transporté au bureau de la municipalité... pour assurer et témoigner... tout son zèle et tout son empressement à se conformer et à adhérer aux décrets de l'assemblée nationale... et principalement à satisfaire, dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe... au serment requis des fonctionnaires publics du clergé. » La municipalité a voulu conserver mémoire de cet événement, en consignant les particularités sur son registre. « Ledit Léonard, y lit-on, 30 janvier, étant monté en chaire, et après une exhortation pastorale et patriotique, il a, en notre présence et celle des fidelles assemblés, fait le serment prescrit par le décret... du 27 novembre dernier...; par lequel serment il a juré de veiller avec soin sur les fidelles de cette paroisse, et de remplir ses fonctions avec exactitude ; d'être fidelle à la nation, à la loy et au roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution civile du clergé. » Le curé de Marennes fut suivi dans son acte par François Voisin, récollet, desservant de la chapelle royale de Saint-Louis de Bourcefranc (1), et Salvien Lapouze, autre récollet, aumônier de la garde nationale (2), qu'il nomma son vicaire quinze jours après. « Ce fait, continue le procès-verbal de la cérémonie, ils se sont rendus avec nous en le chœur, et ils ont chanté le *Te Deum* en actions de grâces. » (3)

Guérin, vicaire, qui n'assistait pas à cette prestation de serment, croit devoir s'excuser, le 4 février, en déclarant « qu'il soupire à l'honneur d'exprimer à MM. les officiers municipaux que, s'il a interrompu, depuis dimanche dernier, ses fonctions dans la paroisse, c'est par force, et parce que M. Léonard, curé, a pris sur lui de l'empêcher de dire la messe, sans en avoir aucun droit. » Mais il « déclare qu'il se regarde comme fonctionnaire public jusqu'à ce qu'il ait été remplacé dans les formes prescrites par la loi. » C'est une promesse implicite du serment.

Léonard répond le lendemain: «... S'il a interrompu les fonctions publiques de Guérin..., c'est, dit-il, que suivant la loi il a été réputé avoir renoncé à son office, le délai du ser-

---

(1) En 1793, la chapelle de Bourcefranc fut desservie par Guy Beaupoil, à qui un certificat de civisme est délivré, le 15 avril de ladite année. Le 21 décembre 1793, « cy-devant vicaire, il déclare être débiteur à Léonard, cy-devant curé, déporté, d'une somme de 87 livres 10 sols, dont ledit Léonard lui avait fait l'avance pour son traitement du trimestre de juillet dernier, comme desservant l'annexe de Bourcefranc, se réservant ledit citoyen Beaupoil de la remettre à la nation, lorsque les trimestres de juillet et octobre lui auront été payés sur les fonds à ce destinés. » (Archives départementales.)

(2) 7 février 1791. « Le sieur Lapouze déclare que M. Léonard l'a nommé vicaire de cette paroisse..., laquelle place j'accepte de messieurs de la municipalité et de M. Léonard qui signe avec moi. » (Archives de Marennes.)

(3) Archives de la mairie de Marennes.

Digitized by Google

ment étant expiré le jour de dimanche dernier (30 janvier). » Toutefois il ne s'y fut pas opposé, s'il lui eut « apporté une permission de la municipalité ou du district pour les continuer. » C'est à tort, ajoute Léonard, que Guérin « se qualifie de fonctionnaire. Cette qualité n'appartient qu'à celui qui est titulaire en chef d'un bénéfice ou d'un office particulier. Il est vrai qu'il est vicaire, c'est-à-dire en sous-ordre sous un chef responsable de ses actions. »

Le curé de Marennes, qui avait remplacé Guérin par Geneuil (1), avait d'autres préoccupations que ses démêlés avec son vicaire. De plus en plus inféodé aux idées révolutionnaires, il organise une société populaire sous le nom de « Club des amis de la constitution » et, accompagné de Garesché et Lozeau, il se rend à la municipalité (12 février 1791) pour en faire la déclaration. (2)

Les sociétés populaires agissaient auprès des municipalités à l'instar du comité de salut public devant la convention. Toutes les ambitions, toutes les haines s'y donnaient rendez-vous. La délation y était à l'ordre du jour, et les motions les plus dangereuses, les plus saugrenues y étaient prononcées et pesaient lourdement sur les décisions du conseil de la commune. De combien d'iniquités les sociétés populaires ne se sont-elles pas rendues coupables, et que d'honnêtes citoyens, par les instigations de ces néfastes assemblées, se sont vus inquiétés, calomniés, persécutés ! Un jour (20 novembre 1791), en pleine séance, Léonard propose la nomination de commissaires pour recevoir les « dénonciations ». Il se ressouvenait sans doute que, trois jours auparavant (17 novembre), il était monté à la tribune pour requérir contre des confrères coupables, à ses yeux, de braver l'exil, la déportation, plutôt que d'apostasier.

A cette séance du 17 novembre, il s'était écrié : « Aucune scène affligeante n'est encore venue troubler la paix dont nous jouissons depuis le commencement de la révolution ; mais je crains que le moment terrible ne soit arrivé. J'ai ouï dire que des malintentionnés voulaient appeler des prêtres insermentés dans cette ville ; et personne n'ignore que dans ce moment les prêtres secouent les torches du fanatisme dans toutes les parties de l'empire. Je voudrais donc que la société fît tous ses efforts pour empêcher les malintentionnés de mettre leur projet à exécution. » Un membre, Gautreau, un peu scandalisé sans doute d'un pareil langage dans une telle bouche, « observe que ce serait aller contre la loi qui protège tous les cultes ; que d'ailleurs les précautions à prendre sur cet objet ne regardaient point la société... » (3) Et Léonard, un peu honteux, de répli-

(1) « Le 12 février 1791, le prêtre Geneuil déclare s'être présenté à la municipalité et s'être engagé à prêter le serment exigé par la loi le dimanche suivant. » *Loc. cit.*

(2) Arch. de Marennes.

(3) Et, ajoute la délibération, « il a fini par donner des éloges mérités au

Digitized by Google

quer « que ce n'était point la force publique ouverte qu'il voulait qu'on employât...; que d'ailleurs il ne cherchait point à rendre suspects les prêtres insermentés comme ministres d'un culte qui doit être libre comme tous les autres, mais seulement comme membres d'une grande conspiration. »

Il est d'ailleurs plein de sollicitude pour la société populaire, son œuvre de prédilection, dans laquelle se sont fait admettre Baril, curé de Saint-Martin des Lauriers, qui épousera plus tard la sœur de Reignier, curé de Saint-Froult, et deviendra curé intrus de Saint-Nazaire; Prouteau, curé de Beaugeay, jureur, et Lafargue. vicaire de Saint-Just, qui acceptera d'être curé intrus de Saint-Symphorien. A peine formée, il doit y prononcer l'oraison funèbre de Mirabeau, le lundi de pâques, 14 avril 1791. Lortie demande que l'époque en soit rapprochée. « Par des vœux sages, dit le registre, Léonard a représenté que tous les jours de la semaine prochaine étaient destinés au culte divin, qu'il luy semblait qu'on ne devait pas interrompre par une séance publique. » Et à l'objection de Pouvreau « que ce n'était pas une fête que la société voulait offrir au peuple ; que c'était, au contraire, l'esprit de la douleur et des larmes senties et répandues à la mémoire d'un grand homme », il fait décider « que la séance publique serait dimanche soir, 17, dans l'église des récollets. »

Il ne laissait échapper aucune occasion de prendre la parole. Elu président le 26 juin 1791, « il témoigne à l'assemblée sa reconnaissance par un discours plein de patriotisme, qui a mérité et reçu ses applaudissements. » Le 30 juin, « cédant le fauteuil à Froger, il soumet la lettre à écrire au maître de poste de Varennes qui a arrêté le roy dans sa fuite. » Le 3 juillet, Dubois le remplace, et « il donne lecture à l'assemblée d'un projet d'adresse à l'assemblée nationale au nom de la société des amis de la constitution, ~~ain~~si que d'une lettre à la société des jacobins. » Le 24 juillet, à la veille de résigner ses fonctions de président, il communique « la lettre qu'il envoie aux administrateurs du directoire du département touchant le logement des sœurs de la charité de Marennes. » Le 4 septembre, il « représente la nécessité de conserver à la commune la halle de la ci-devant abbesse de Saintes, sise place Mirabeau (1), en vue d'éviter à la commune d'en faire bâtir une à grands frais qui retomberaient nécessairement sur les habitants. »

On trouve encore Léonard offrant ses bons offices (3 septembre 1791) à Gédéon-Louis Godet, auquel il fait reprendre sa démission d'officier municipal. Puis, jusqu'aux 20 février et

---

zèle de notre pasteur citoyen, et pour dire qu'il ne doutait pas qu'en continuant d'instruire son troupeau aussi sagement et aussi utilement qu'il l'avait fait jusqu'à présent, il parviendrait à le mettre hors des atteintes des fausses insinuations qui pourraient lui être faites par les ennemis de la chose publique. » Arch. de Marennes.

(1) En l'an II (1793-94), c'était la place Le Pelletier.

Digitized by Google

10 août 1793, les registres sont muets à son égard. Ces quatorze mois d'un silence relatif ont-ils été pour Léonard une période de méditation sur ses actes antérieurs et un retour à des sentiments plus orthodoxes ? Hélas ! La déclaration que nous allons transcrire accuse chez son signataire une sorte de défaillance, un véritable écœurement, et rien autre chose ! « Je, soussigné, curé de la ville de Marennes, déclare aux citoyens maire et officiers municipaux que je n'ai cessé d'exhorter jusqu'ici le peuple confié à mes soins à l'obéissance aux lois et aux décrets de la convention nationale, à la paix et à la tranquillité publique, ainsi qu'aux respects dus aux arrêtés des corps administratifs, et surtout lors de l'enlèvement des effets d'or et d'argent (1) et registres de l'église de Marennes, que j'ai eu la satisfaction d'avoir été écouté ; mais que je n'ose me flatter d'avoir toujours le même succès, attendu que je demeure instruit que, lundi au soir, il a été fait au club de cette ville une motion tendante à enlever une cloche inserviable appartenant aux habitans de laditte paroisse. La crainte que j'ai que cette motion ne déplaise aux habitans m'engage aujourd'hui à me présenter devant eux pour leur déclarer que je n'entends me mêler ni directement ni indirectement d'autres objets que ceux qui regardent effectivement et très particulièrement mon ministère. De laquelle déclaration je demande acte pour me servir et valoir comme de raison. A Marennes, 20 février 1793. L. Léonard. (2)

Ce langage n'est autre que le chant du cygne. Les « patriotes » n'ont plus besoin de Léonard pour l'établissement du nouveau régime, et l'on ne tardera pas à lui faire comprendre que son concours est maintenant inutile. On le verra néanmoins, le 10 août suivant, célébrer à « l'autel de la patrie », construit sur la place publique, la messe en l'honneur de la fédération. (3) Rien,

---

(1) « Le citoyen Senné, faisant fonction de procureur syndic, expose qu'il y a des objets du culte catholique à la ci-devant église de Marennes et en celle de Bourcefranc, consistant en vases d'or et d'argent et cuivre, ainsi que des ornements tant en étoffes de soie galonnés d'or et d'argent qu'en linge. Le conseil arrête que les vases d'or et d'argent seraient envoyés aux représentants du peuple à Rochefort, avec les galons d'or et d'argent ; que les linges seraient envoyés aux hôpitaux ; les ornements, dépouillés de leurs galons d'or et d'argent, seraient vendus au profit des pauvres de la commune. » 7 frimaire an II (27 novembre 1793). — Archives de Marennes.

(2) Archives de Marennes. Registres des délibérations. « C'est pour répondre sans doute à cette démarche inspirée par une intention louable qui excusait dans une certaine mesure les complaisances (1) que ce pasteur intrus avait eues pour les révolutionnaires, qu'il fut arraché de force à l'autel et emmené en prison. Il alla expier à bord du vaisseau *Les Deux-Associés* ses concessions irréfléchies. » Telle est l'appréciation de la conduite de Léonard par l'un de ses pieux et orthodoxes successeurs à Marennes, lequel s'est inspiré certainement de cette charitable condescendance pour lui dédier l'une des trois cloches dont il a meublé son clocher avant de se réfugier dans un milieu plus en harmonie avec sa dévotion à la divine eucharistie.

(3) Décrétée par la convention le 27 juin 1793. « Le citoyen Senné, président du district, a invité les corps constitués à passer sur le devant de l'autel, et là, en présence de l'Etre suprême..., a prononcé un discours civique dans lequel

Digitized by Google

jusqu'ici, n'aura servi de préservatif au curé de Marennes contre les lois oppressives ou sanguinaires de la révolution. En vain lui aura-t-il sacrifié ses serments sacerdotaux, son honneur de prêtre, sa fidélité à l'église : il porte en soi, aux yeux des sans-culottes, une tache indélébile qui fera toujours douter de la sincérité de son jacobinisme ; et son apostasie ne l'exemptera pas du traitement affreux réservé aux prêtres fidèles, contre lesquels il demandait naguère des mesures de rigueur.

En effet, le 18 frimaire an II (8 décembre 1793), le procureur-syndic dépose sur le bureau du directoire un paquet cacheté contenant la lettre suivante : « Rochefort, le 18 frimaire l'an 2e de la république française une et indivisible. L'accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire du département de la Charente-Inférieure, aux administrateurs du district de Marennes. — Léonard, ci-devant curé, a été condamné par jugement d'hier à la déportation à vie ; ses biens acquis et confisqués au profit de la république. Je vous envoie un exprès pour que vous agissiez en conséquence et prévenir toute distraction d'effets. Salut et fraternité. HUGUES. (1)

Cette lettre, dont le style a quelque chose du couperet de la guillotine, ne faisait que précéder de huit jours une autre lettre datée du 17 du même mois de frimaire, signée : André, président du tribunal révolutionnaire, dans laquelle était renfermé un extrait des minutes du greffe reproduisant le dispositif du jugement de Léonard. Le curé de Marennes était déporté à la Guyane française.

Et comme il fallait que l'expiation fût complète, le procureur-syndic, prenant la parole après la lecture de la missive du citoyen Hugues, s'écrie : « Citoyens, à chaque pas que fait la révolution, elle trouve des coupables à punir ; les biens de ses ennemis la dédommageront, faiblement à la vérité, du sang des patriotes qu'ils font répandre ; mais toujours vous vengerez la république en sévissant contre ses ennemis. Je requiers donc qu'à l'instant le juge de paix de cette cité soit enjoint de se transporter dans la maison de Léonard, d'y apposer les scellés sur toutes les portes et armoires, d'en dresser procès-verbal ; et que, par suite, il soit nommé des commissaires gardiens desdits scellés, en attendant que vous ayez ordonné la vente des meubles et effets ayant appartenu à Léonard. Que tous ses biens

---

il a peint de la manière la plus énergique les sentiments de son âme, qui ont pénétré tous les spectateurs de l'enthousiasme patriotique. » Ensuite a lieu la prestation de serment des autorités constituées, des corps civils et militaires. « Le district ayant à sa disposition les titres de féodalité des ci-devant seigneurs de Mornac et Monsanson, et les ayant fait rendre sur la place de la Fédération pour y être brûlés..., lesdits titres, papiers et tous autres actes appartenant au régime féodal ont été brûlés en présence de l'assemblée. » (Arch. départementales)

(1) Arch. départ. Registres du directoire. La *Biographie saintongeaise* prétend que la fin de Léonard fut hâtée par une condamnation à mort injustement prononcée contre lui, laquelle fut réformée à l'instant même. (Art. LÉONARD.)

Digitized by Google

immeubles (1) soient également saisis et mis sous la main de la nation, en attendant que la vente en soit faite conformément à la loi. » Le directoire délibère en ce sens.

Mais Léonard semble avoir pris ses précautions : car le procureur-syndic, à peine a-t-il requis contre lui, qu'il fait savoir au directoire « qu'il venait d'être informé qu'il ne se trouvait presque aucuns effets dans la maison de Léonard ; qu'il y a tout lieu de croire que ce vuide est l'ouvrage de la nommée Audounet, que la voix publique assure avoir eu de grandes intimités dans la maison. En conséquence, il requiert que deux commissaires se transportent à l'instant... » Les citoyens Garreau et Senné sont nommés commissaires. Le procès-verbal de la réunion est signé : Charron père, Doussou et Georges.

Sa qualité de prêtre déporté a fait inscrire le nom de Léonard au *Martyrologe du clergé français pendant la révolution* et dans *Martyrs de la foi pendant la révolution française*, de l'abbé Guillon, t. III. Ces recueils nous apprennent qu' « envoyé par ordre des autorités du département de la Charente à Rochefort, déporté au-delà des mers, mis aux fers sur le pont d'un vaisseau — les *Deux-Associés*, — il rétracta ses serments, mourut le 15 août 1794, à l'âge de 45 ans, et fut inhumé dans l'île d'Aix. »

La *Biographie saintongeaise*, de son côté, consacre quelques lignes au curé de Marennes. Elle se plaît à « consigner que cet ecclésiastique se faisait remarquer dans sa captivité, non seulement par l'expression agréable de sa noble figure, mais encore par la dignité de son maintien, l'aménité et l'exquise sensibilité de son caractère ; ses soins officieux, ses égards continuels envers ses confrères lui avaient concilié l'affection et l'estime générale. » Et l'écrivain ajoute, d'après l'abbé Marette (2), qu' « il avait rétracté ses serments et demandé qu'on donnât à sa rétractation la plus grande publicité possible. » A ce concert de reconnaissance pour l'heureux retour de la brebis perdue d'Israël, se joint aussi l'abbé Guillon, qui fait de ce lévite repentant « l'égal en mérite et en souffrances » (*Martyrs de la foi*, t. III) de ses confrères insermentés. Et Damien Rainguet de

---

(1) D'après l'état 16, section Q, du 25 mai 1791, Léonard possédait 15 livres 5 aires de marais salants, prise de La Prée, évalués 600 à 400 francs la livre. Ces marais ne figurent pas au sommier des émigrés ; mais sous cette désignation : « Léonard, ex-prêtre, déporté », sont inscrits : « la borderie de Breuillis, commune de Marennes, consistant dans la maison du bordier, chambre, cuisine, écurie, un jardin muré d'environ 2 journaux ; 3 journaux de terre labourable joignant le jardin ; 1 journal de terre et vignes situées au lieu de Jean Roy ; 30 rondeaux vis-à-vis le moulin ; 3/4 de journal de pré proche la croix de Faneuil : le tout vendu 15.700 livres à Chaillé. Le moulin à vent de Breuillis, maison et dépendances à l'usage du meunier, un quéreux, un quart de journal, un petit jardin vis-à-vis la maison et 10 randeaux de vignes y joignant, séparés par un sentier des 30 randeaux dépendant de la borderie, vendus au même 5.200 livres. » (Archives départementales.)

(2) *Liste des ecclésiastiques français morts dans la déportation révolutionnaire de Rochefort*, 1794-1795, in-f° ms. de 22 pages.

Digitized by Google

conclure qu' « il fut digne de la même gloire que tous ces généreux confesseurs de la foi, parce qu'il racheta ses quelques jours (!) d'égarement par une mort pénitente et grandement méritoire. » (*Biographie saintongeaise*, p. 351.)

C'est tout ce que l'histoire avait retenu de Louis-Marie-Henri-Joseph Léonard. Il nous a semblé bon d'en élargir le cadre, afin qu'il soit bien démontré qu'en matière de principes, et surtout les principes constitutifs d'une société bien équilibrée, les compromissions ne sauvent rien, ni ne préservent leurs adeptes du danger.

LÉTELIÉ.

—

II

BALZAC, THIERS ET ALFRED DE VIGNY DEVANT LES ÉLECTEURS CHARENTAIS.

On a souvent parlé du piteux échec de Balzac aux élections législatives. Je lis dans un article de M. Louis Teste, publié par le *Gaulois* du 29 juin dernier :

« Dans un spirituel et amusant récit, M. Edmond Biré nous rappelle ou nous apprend — pour ma part, je ne le savais pas — que Balzac s'est présenté à la députation, en 1831 et en 1832, à Cambrai, à Angoulême et à Chinon, et qu'en chacun de ces collèges il a recueilli quasi une demi-douzaine de voix. »

Je n'ai pas sous les yeux le récit de M. Biré, et j'ignore où en sont, à l'heure actuelle, les découvertes réalisées sur ces candidatures politiques du grand romancier par les écrivains et les collectionneurs qui se sont occupés de lui avec passion, notamment par le bibliophile belge, M. Spoelberg de Lovenjoul. (1) Il est probable qu'on pourrait trouver encore des détails curieux sur sa candidature angoumoisine, qui nous intéresse tout particulièrement.

On ne saurait admettre que, lorsqu'elle se produisit, la conspiration du silence ait été assez complètement organisée

(1) Un nouveau volume de M. le vicomte Spoelberg de Lovenjoul, si bien documenté sur Balzac, a pour titre *Autour d'Honoré de Balzac* (Paris, Lévy, 1897, in-18, XIV-294 p.). Ce n'est qu'un chapitre d'une histoire de Balzac ou plutôt un supplément à son *Histoire des œuvres de H. de Balzac :* il contient ses relations avec Théophile Gautier, les aventures de l'*Ecole des ménages*, des détails sur son portrait, trois lettres : l'une de l'éditeur Hetzel, l'autre de Laurent-Jan, que Balzac appelait « M. de Sévigné », une de Barbey d'Aurévilly, qui devait faire une étude sur Balzac. Et comme la bibliographie ne perd jamais ses droits avec M. le vicomte Spoelberg de Lovenjoul, il y a là un *Essai d'une bibliographie des lettres d'Honoré de Balzac* parues jusqu'au 31 décembre 1895, dans les journaux, les recueils et les volumes. Comme une connaissance approfondie du sujet, comme une existence passée dans la familiarité du grand écrivain, une abondance extraordinaire de matériaux rendent intéressants ces fragments d'histoire littéraire ! Qu'on s'instruit en lisant ces pages ! Je suis bien sûr que, s'il le voulait, M. le vicomte de Lovenjoul trouverait dans ses riches archives quelque chose d'inédit sur Balzac, candidat en Charente.

Digitized by Google

pour que tout espoir de découvrir quelque chose dans les journaux et les brochures du temps nous soit interdit.

Sous ce titre, *Angoulême et un héros angoumoisin, d'après un roman de Balzac*, M. Maurice Pellisson, alors professeur de rhétorique au lycée d'Angoulême, a fait, dans cette ville, une conférence dont le *Charentais* du 30 avril 1880 donne un compte rendu. Le héros angoumoisin, c'est Lucien de Rubempré. On ne lira pas sans intérêt ce qui suit : « Balzac s'éprit d'un amour soudain pour les luttes de la politique, et, s'imaginant que la voie était facile à s'ouvrir sur ce terrain ingrat et brûlant, se présenta simultanément aux élections de Cambrai et d'Angoulême. Dès cette époque, il avait donc fait connaissance avec notre pays, dont il conserva plus tard un assez bon souvenir. Les procès-verbaux du temps nous ont transmis le résultat de ces élections dans l'arrondissement d'Angoulême.

Les candidats qui s'étaient mis sur les rangs venaient dans l'ordre suivant : MM. Thibaut, 247 voix; Gellibert, 232; Albert, 42; divers, 12. »

Balzac figurait parmi ces derniers; son succès électoral fut donc plus que médiocre. Naturellement, il trouva que c'était peu et se consola de cet échec en jouissant de la large et cordiale hospitalité qui lui était accordée dans notre ville.

M. Bergès, professeur à l'école de marine, songea à se faire parrain d'une deuxième candidature du romancier. C'est dire, ajoute M. Pellisson, que l'honorable professeur ne se faisait pas le courtisan de la fortune. Toutefois, les mémoires du temps ne nous apprennent pas que Balzac, malgré les encouragements de M. Bergès, ait consenti une seconde fois à courir au-devant d'un échec, estimant sans doute qu'il ne suffit pas à un écrivain d'être sur la route du succès pour emporter d'assaut les suffrages des électeurs.

Le séjour préféré d'Honoré de Balzac aux alentours d'Angoulême était, sans contredit, celui de La Poudrerie, où il recevait, chez le commissaire-directeur de cet établissement, une hospitalité gracieuse. Avec les charmes de l'amitié, il trouvait dans cette retraite un abri assuré contre les importunités de ses créanciers, qu'il fuyait avec ardeur.

La tradition prétend que c'est vers cette époque que Balzac aurait habité place du Mûrier, où il aurait accepté un emploi de prote d'imprimerie. » (1)

On trouverait plus facilement une édition originale de Molière que certaines professions de foi imprimées sous le régime du suffrage censitaire. Lorsque M. Jules Claretie publia

---

(1) Lire à ce propos dans *Le monde moderne* de juin dernier *Les habitations de Balzac*, par M. Gabriel Ferry, avec huit illustrations représentant les divers logis de l'auteur de la *Comédie humaine :* rue Visconti, rue de Tournon, 2, rue Cassini, 3, rue Fortunée, l'hôtel où il est mort en 1850, acquis depuis par M. Salomon de Rothschild, démoli parce qu'il tombait en ruines, et dont deux portes sont conservées au musée Carnavalet.

Digitized by Google

dans le *Temps*, quelques jours après l'article dont je parlerai plus loin, une note intitulée, je crois, *Balzac devant les électeurs*, il ignorait encore si quelques chercheurs avaient pu se procurer ses circulaires, et je ne sais si, depuis, celle d'Angoulême a été réimprimée.

*
* *

Même point d'interrogation pour Thiers. Et d'abord fut-il candidat dans l'arrondissement de Barbezieux, sous le gouvernement de juillet, ou bien sa candidature fut-elle simplement projetée? Madame Cante, morte il y a quelques années, possédait une lettre du célèbre historien, écrite à son mari, avocat à Barbezieux; il l'autorisait à le patronner, s'il pensait qu'il eût des chances de succès. Qu'est devenue cette lettre?

Avec le suffrage universel on n'est pas exposé à dresser procès-verbal de carence, quand on cherche les vieilles professions de foi. C'est certainement une pièce rare que la circulaire du duc d'Aumale, posant dans la Charente, après le 4 septembre 1870, une candidature qui dut être abandonnée par suite de l'ajournement des élections; mais enfin cette feuille volante d'une page petit in-8°, imprimée à Orléans, chez Paul Masson, n'est pas introuvable. (1)

Je ne me souviens pas si les candidats à la constituante de 1848, dans la Charente, furent au nombre de 134 ou de 143. Le chiffre exact est à la bibliothèque publique de Cognac, dans la table alphabétique du recueil factice d'imprimés de la collection d'Emile Albert, au mot *Elections*. Il existe des collections assez nombreuses de ces professions de foi où nos compatriotes et d'autres compétiteurs étrangers à la Charente s'adressaient pour la première fois au suffrage universel. En leur donnant pour commentaire les souvenirs anecdotiques des contemporains, on ferait avec ces petits écrits politiques un travail curieux à plus d'un titre. (2)

---

(1) Voici cette circulaire :

« Constituante de 1870.

Aux électeurs charentais.

Toujours prêt à servir mon pays, j'accepte la candidature que vous m'avez offerte.

Voici mon programme :

Adhésion actuelle au gouvernement qui combat et qui négocie.
Adhésion future au gouvernement librement choisi par la constituante.
Paix honorable, liberté, ordre, probité.

Duc d'Aumale. »

Le 8 février 1871, le prince de Joinville et le duc d'Aumale, on le sait, candidats dans trois départements, furent élus députés, le premier dans la Haute-Marne et dans la Manche, le second dans l'Oise. Quelques jours plus tard, ils débarquaient incognito à Rochefort, en route pour Bordeaux où l'assemblée nationale siégeait déjà et venait de nommer M. Thiers chef du pouvoir exécutif. Voir dans le *Correspondant* du 10 octobre 1897 l'article de M. Ernest Daudet, *M. Thiers et les princes. Au seuil de l'assemblée nationale.*

(2) Un candidat, qui avait beaucoup voyagé et s'en faisait un titre auprès

Digitized by Google

M. Jules Claretie, écrivant dans une revue un article sur Alexandre Dumas père, homme politique, reproduisait la profession de foi si originale de 1848, où l'auteur de *Monte-Cristo*, s'adressant aux travailleurs, additionnait comme dans un compte de banque tout ce qu'il leur avait fait gagner, depuis les imprimeurs et éditeurs, jusqu'aux coiffeurs et ouvreuses de loges;

---

des électeurs, s'attira ce calembourg : « Parce qu'il est allé *d'Inde* en Chine, il veut aller faire *l'oie* à Paris. »

Parmi tous ces aspirants à la députation, un des plus verbeux fut l'abbé Michon. J'ai de lui deux circulaires imprimées à Angoulême chez Soulié, une proclamation aux habitants d'Angoulême imprimée chez Ardant frères, plus une brochure de 34 pages in-32 : « *Lettres à mes électeurs, par J.-H. M. Première lettre*. Angoulême, chez tous les libraires, 10 avril 1848 ; Périgueux, imprimerie Dupont. » Je ne sais combien il en parut. Résultat, 307 voix.

Je lis dans le *Barbezilien* du 2 avril 1848 : « Quand nous disions que la garde nationale de Saint-Hilaire était une compagnie modèle ! Dimanche dernier, elle a fait bénir son drapeau par le curé de Barbezieux; elle a crié : « Vive la liberté ! » dans l'église et a donné à la suite un banquet dans lequel les notables habitants de la commune ont figuré et où le plus franc patriotisme a régné. » Le curé de Barbezieux était Bonnet, ancien aumônier de l'école de marine d'Angoulême, dont la profession de foi (in-4°, 2 pages, Barbezieux, imprimerie et lithographie Sermet et fils) débute ainsi :

« Aux électeurs du département de la Charente.

Liberté, égalité, fraternité.

Citoyens-frères,

Deux grands actes viennent de s'accomplir : la disparition de la royauté et la proclamation de la république. Chaque citoyen, dans des circonstances si graves, doit sa part de dévouement au pays. Une nation de 35 millions d'habitants à reconstituer n'est pas une œuvre facile, surtout quand il vient s'y joindre des embarras de finances, des divergences d'opinion, des prétentions inverses exagérées. Il ne suffit pas de mettre en tête des décrets et sur nos drapeaux la trinité de droits qui a été conquise en deux jours : il faut la vouloir avec les conditions de sacrifices, d'abnégation, d'oubli de soi ; autrement on exploiterait cette glorieuse conquête à son profit.

Ne nous y trompons pas ; nos mœurs ne sont pas républicaines ; il faut qu'elles le deviennent sous peine de voir s'évanouir les belles espérances que nous avons conçues.....

C'est en vue de travailler à partager la souveraineté entre tous et à la maintenir en équilibre, que je viens me présenter à vos suffrages. Quoi ! un prêtre pour représentant du peuple ! Pourquoi pas ? Si les premiers titres à cette charge sont le dévouement et le courage, ne peut-on pas les trouver en lui aussi bien qu'en tout autre?

Les trois gouvernements qui se sont succédé ont toujours refoulé le prêtre dans le sanctuaire et l'y ont emprisonné. C'est au point qu'ils ont fini par inculquer dans les esprits ce préjugé, qu'il n'est pas propre à s'occuper des affaires civiles et politiques, comme si les noms de Richelieu, de Mazarin, de Ximènes n'étaient pas là pour répondre à cette prévention dédaigneuse ; comme si le premier diplomate des temps modernes n'avait pas, quelques jours avant sa mort, dévoilé le secret que la science des affaires politiques est dans la théologie ; comme si l'abbé Maury n'avait pas été à sa place à l'assemblée nationale.

J'ai hésité longtemps à faire cette démarche ; mais je m'y sens poussé par une main invisible et qui me force à marcher. Ce qui exige des sacrifices me paraît grand et irrite mon ambition. Ainsi, au berceau de mon apostolat, il m'a fallu ajouter à ma place de vicaire de Notre-Dame de Versailles celle d'aumônier des maisons d'arrêt et de justice. Monter sur l'échafaud avec le criminel et lui donner là le baiser fraternel était pour moi d'un prix inestimable. D'un autre côté, si je suis venu à Angoulême avec le titre d'aumônier de l'école de marine, mon seul but a été de donner des principes religieux à

Digitized by Google

il exprimait, en outre, le regret de n'avoir pu découvrir aucun exemplaire de la circulaire d'Alfred de Vigny, candidat dans la Charente.

*
* *

Alfred de Vigny, tourangeau comme Balzac, et propriétaire du vieux manoir du Maine-Giraud, commune de Champagne, canton de Blanzac, où il résida souvent, avait effectivement posé sa candidature. J'envoyai à M. Claretie une copie de sa circulaire prise sur l'exemplaire de la collection Albert, et il la publia dans le *Temps* du 23 avril 1881. Elle avait été imprimée à Paris, chez Guiraudet et Jouaust, rue Saint-Honoré.

Lorsque Balzac voulut représenter l'arrondissement d'Angoulême à la chambre des députés, il n'avait pas encore une grande notoriété. On ne pouvait en dire autant, en 1848, d'Alfred de Vigny. Membre de l'académie française depuis 1846, il avait conquis son fauteuil par des œuvres de premier ordre. C'était un de ces riches à qui l'on prête : car un préfet de la Charente lui dit un soir dans un banquet : « Ah ! monsieur de Vigny, si vous saviez comme ma femme chante bien votre *Andalouse !*

Connaissez-vous dans Barcelone ? »

Il était donc permis de prédire, sinon un succès, du moins un accueil très favorable à la candidature du grand écrivain qui faisait entendre au suffrage universel ces belles paroles :

« C'est pour moi un devoir de répondre à ceux de mes compatriotes de la Charente, qui ont bien voulu m'appeler à la candidature par leurs lettres et m'exprimer des sentiments de sympathie dont je suis profondément touché.

La France aussi appelle à l'assemblée constituante des hommes nouveaux. Ce sentiment est juste après une révolution plus sociale que politique et qui a enseveli dans ses débris les catégories haineuses des anciens partis.

Mais les hommes nouveaux qu'il nous faut ne sont-ils pas ceux que des travaux constants et difficiles ont préparés à la discussion des affaires publiques et de la vie politique ?

Ceux qui se sont tenus en réserve dans leur retraite sont pareils à des combattants dont le corps d'armée n'a pas encore donné.

Ce sont là aussi des hommes nouveaux, et je suis de ceux-là. Chaque révolution après sa tempête laisse des germes de progrès dans la terre qu'elle a remuée, et après chaque épreuve,

---

des jeunes gens, l'élite de la jeunesse française, qui devaient porter à l'extrémité du monde ces mêmes principes de foi et de morale chrétienne. »

On lit après la signature : « N. B. — Les électeurs sont priés d'ajouter le titre au nom, pour éviter toute méprise. »

Pour comprendre l'importance de cette recommandation, il faut savoir que Bonnet, peintre en bâtiments à Barbezieux, était aussi candidat.

Résultat : Bonnet, curé, 123 voix ; Bonnet, peintre, 100.

Digitized by Google

l'humanité s'écrie : « Aujourd'hui vaut mieux qu'hier; demain » vaudra mieux qu'aujourd'hui. »

Je me présente à l'élection sans détourner la tête pour regarder vers le passé, occupé seulement de l'avenir de la France. Mais, si mes concitoyens veulent chercher dans les années écoulées pour y voir ma vie, ils y trouveront une indépendance entière, calme, persévérante, inflexible. Seize ans de cette vie consacrés au plus rude des services de l'armée, tout le reste donné aux travaux des lettres, chaque nuit vouée aux grandes études, existence sévère, dégagée des entraves et des intrigues des partis.

J'ai ce bonheur acquis avec effort, conservé avec courage, de ne rien devoir à aucun gouvernement, n'en ayant ni recherché, ni accepté aucune faveur.

Aussi ai-je souvent éprouvé combien cette indépendance de caractère et d'esprit est plus en ombrage au pouvoir que l'opposition même. La raison en est celle-ci : Les pouvoirs absolus ou qui prétendent à le devenir peuvent espérer corrompre ou renverser un adversaire; mais ils n'ont aucun espoir de fléchir un juge libre qui n'a pour eux ni amour ni haine.

Si la république sait se comprendre elle-même, elle saura le prix des hommes qui pensent et agissent selon ce que je viens de dire. Elle n'aura jamais rien à craindre d'eux, puisqu'elle doit être le gouvernement de tous par chacun et de chacun par tous. Ainsi conçu, ce mâle gouvernement est le plus beau.

J'apporte à sa fondation ma part de travaux dans la mesure de mes forces. Quand la France est debout, qui pourrait s'asseoir pour méditer?

Lorsque l'assemblée nationale, dans de libres délibérations, aura confirmé, au nom de la France, la république déclarée, efforçons-nous de la former à l'image des républiques sages, pacifiques et heureuses, qui ont su respecter la propriété, la famille, l'intelligence, le travail et le malheur; où le gouvernement est modeste, probe et laborieux, économe, ne pèse pas sur la nation, pressent, devine ses vœux et ses besoins, seconde ses larges développements et la laisse librement vivre et s'épanouir dans toute sa puissance.

Je n'irai point, chers concitoyens, vous demander vos voix. Je ne reviendrai visiter au milieu de vous notre belle Charente, qu'après que votre arrêt aura été rendu. Dans ma pensée, le peuple est un souverain juge qui ne doit pas se laisser approcher par les solliciteurs et qu'il faut assez respecter pour ne point tenter de l'entraîner ou de le séduire. Il doit donner à chacun selon ses œuvres. Ma vie et mes œuvres sont devant vous.

ALFRED DE VIGNY (de la Charente),
Membre de l'institut (académie française).

Paris, 27 mars 1848. »

Maintenant, quel fut le résultat? Le 9 avril, treize jours après la circulaire de l'illustre poète, 65 candidats étaient déjà connus

Digitized by Google

dans la Charente. J'ai eu sous les yeux une pièce imprimée à Angoulême qui débute ainsi :

« Liste des candidats connus jusqu'à ce jour pour représenter le département de la Charente à l'assemblée nationale. Résultat de l'élection préparatoire faite dans la réunion du 9 avril, au palais de justice, par les membres des bureaux du comité des travailleurs, du comité démocratique et des délégués du comité du département. »

Il y avait 82 votants. L'imprimé donne le chiffre des voix obtenues par chaque candidat et se termine ainsi : « Alfred de Vigny, à Paris, 0. »

Le supplément du *Charentais* du 4 juin 1848 donne les voix des neuf députés élus et des autres candidats. Il n'y est même pas question d'Alfred de Vigny, le journal jugeant inutile, dit-il, de parler de ceux qui, dans le département tout entier, n'avaient pas obtenu cent voix !

Voilà à quoi aboutit la candidature d'Alfred de Vigny recommandée, ce détail est bon à connaître, par une apostille de Lamartine qui, lui, n'étant pas candidat, obtint 110 voix. Cette apostille, que je n'ai pas retrouvée dans les journaux de 1848 était un billet fort court, m'a dit M. Claretie qui l'avait publiée un jour dans une gazette républicaine imprimée vers 1863 à Bruxelles. Cette gazette, qui ne pénétrait pas toujours en France, s'appelait le *Diogène*. Le numéro qui contient la lettre de Lamartine à Vigny fut tout justement saisi à la frontière.

La *Revue de Paris*, dans ses livraisons des 15 août et 15 septembre 1897, a publié une série de lettres inédites de Vigny adressées à Mlle Camilla Maunoir, de Genève (1), dont le *Gaulois*, notamment du 14 septembre, a reproduit les plus caractéristiques. Nous citons ce qui s'y trouve, relatif à sa candidature et à la Charente.

Vigny écrit de Paris le 14 mai 1848 à Mlle Camilla Maunoir, à Genève : « Je vous enverrai comme un journal sous bande, en même temps que cette lettre, un exemplaire de ma circulaire, lettre aux électeurs par laquelle j'acceptais la candidature qui m'était offerte, mais sans vouloir me rendre dans la Charente pour y subir cette sorte d'interrogatoire grossier où préside, dans les provinces, un singulier esprit dont je vous donnerai plus tard des exemples. Vous verrez quels sont les sentiments politiques que j'ai exprimés et vous n'en serez pas étonnée, vous à qui j'ai tant de fois parlé de mes sympathies pour cette belle et jeune république américaine qui a su être de son temps et ne jamais jouer les comédies romaines et contrefaire les Brutus et dont le gouvernement est *modeste, probe, laborieux, économe.*

---

(1) C'était une personne d'une piété profonde, un peu austère, en même temps que très cultivée. Le poète d'*Eloa*, qui l'appelle « ma chère puritaine », admirait la simplicité et la fermeté de sa foi ; il l'aimait pour ses « mérites sérieux», sa « douce gravité », pour l'intérêt qu'elle savait prendre aux plus hautes questions.

Digitized by Google

Ce sont là des vertus que je demande aux nôtres et que nous devons lui inspirer. Le meilleur gouvernement est celui que l'on ne veut pas et que l'on voit peu, celui de *tous pour chacun et de chacun pour tous...* »

Un an se passe. Une lettre datée du Maine-Giraud, février 1849, à la même, « à Florissant, Porte-Rive, Genève, par Fernex », lui dit : « Savez-vous ce que je fais? J'ai tenu parole, voilà tout. On a fait un tel abus de la parole imprimée, qu'elle ne compte plus sous cette forme que comme phrase et non comme vérité. Je suis venu dans la Charente, ainsi que je l'avais annoncé à la Charente, au mois de mars 1848. Vous vous en souvenez, chère et véritable amie : j'écrivais aux électeurs de ce pays que je ne m'y rendrais qu'après les élections, m'y voici. J'ajoutais qu'on devait assez respecter le peuple pour ne tenter ni de l'entraîner ni de le séduire. J'aurais voulu leur enseigner ainsi quelque chose de ce que devraient avoir de dignité des hommes qui sauraient et voudraient sincèrement se gouverner. Je suis venu. J'ai voulu voir ; j'ai vu — comme Athalie — et j'ai compris mieux que jamais l'état de notre malheureux pays, au milieu des paysans : tantôt on les trompe, tantôt ils se trompent. Ils ne comprennent pas un mot du rôle de citoyens qu'il leur faut jouer tout-à-coup. Tout effarés, ils cherchent vite un maître qui leur épargne la peine de penser, de choisir, de vouloir quelque chose en matière de gouvernement. Dans la loterie du suffrage universel ils ont cru tirer un empereur, et les voilà tout étonnés de voir qu'il n'en est rien. La forme républicaine tombe des nues au milieu des mœurs contraires. De là ce que vous voyez, ce que vous lisez dans les journaux, ce que je ne vous redirais qu'avec douleur. »

Il ajoute : « Après quelque temps en Touraine, j'ai amené ma Lydia ici où j'ai conservé pieusement une terre qui est un débris de la fortune très considérable de mon grand-père maternel, M. de Baraudin. C'était un amiral qui commanda toute sa vie les escadres françaises et après de longues traversées venait se reposer dans ses vieilles tours d'où je vous écris et que j'ai rendues confortables pour Lydia. Bien m'a pris de venir passer l'hiver dans ce pays sans hivers : car elle y est retombée malade. J'en étais menacé depuis longtemps, elle ne se rétablissait pas, et vous vous souvenez que, dans toutes mes prévoyances, je vous demandais avant tout le voisinage d'un bon médecin. Ici j'en ai employé deux pendant près de deux mois, et, grâce à eux, grâce à la pureté de l'air que nous respirons, je l'ai guérie. Elle sort, elle se promène, elle est plus forte et heureuse, et moi je reste avec des remords de tout ce que j'aurais dû écrire et répondre à mes amis, à vous surtout qui m'êtes si fidèle et dont j'aime tant les rares et modestes mérites...

» J'écris ici dans la paix de mes bois et de mes rochers. J'ai fait des poèmes inconnus encore à tout le monde, qui, si je ne les brûle, vous seront lus par moi peut-être à Genève, avant

Digitized by Google

d'être publiés: car ce n'est pas l'heure des publications. Ici, j'apprends et j'enseigne à la fois. J'apprends ce que j'ignorais encore de la vie des hommes des champs, de leurs intérêts et de leurs travaux. Je leur enseigne, en échange, qu'il serait bon de savoir lire et écrire, quand on veut régner et gouverner dans son pays. C'est ce que, depuis bien des années, je n'ai pu leur persuader encore. Ils ont des écoles gratuites et refusent d'y envoyer leurs enfants, surtout les filles, dont le plus saint devoir, à leurs yeux, est l'ignorance. »

Dans une autre lettre aussi du Maine-Giraud, le 4 septembre, il parle encore de sa chère femme, toujours malade : « Je n'ai pu vous écrire, accablé d'inquiétudes et d'affaires au milieu d'un calme apparent dont tout le monde ne cesse de me féliciter. Lydia est retombée malade et je l'ai guérie encore. C'est l'histoire de toute ma vie, et il faut ajouter que je ne suis pas seulement garde-malade, mais secrétaire perpétuel et interprète, et après l'avoir bercée, divertie par des lectures et des récits, il me faut bien répondre pour elle à ses parents même et écrire pour nous deux en France, en Amérique et en Russie, que sais-je? Puis les affaires, les notaires, les banquiers, et tout le jour les travaux de ce vieux manoir qu'elle aime et que je remplis d'ouvriers pour qu'elle s'y plaise plus encore. Je suis seul pour tout ordonner et tout prévoir au loin et de près; c'est beaucoup pour mes forces. Quelquefois je me sens accablé, et je pourrais lui dire ce que disait la duchesse de Bourgogne à son fils nouveau-né, en le prenant dans ses bras pour l'embrasser : « Je ne t'en veux pas, Berry; mais tu me fais mourir, mon enfant... »

» Merci de m'avoir envoyé quelques fleurs cueillies au pied de vos belles montagnes. Le choléra n'a pas, j'espère, osé visiter Genève? Hélas! ce vautour ne vient-il pas de s'abattre sur la pauvre Venise bombardée! Rassurez-moi tout de suite, je vous prie, à cause de vous: car je ne connais que vous et vos parents à Genève. Vous le savez, Paris en six mois a perdu dix-sept mille personnes. Le choléra semble suivre les révolutions et les champs de bataille pour achever de frapper les nations. Quelques maladies tournent à Rochefort et à Bordeaux, autour de nous. Si elles devenaient trop dangereuses, nous irions vous voir... »

*
* *

Voici le jugement que porte M. Claretie sur la profession de foi qu'on vient de lire : « La page est digne de l'auteur de *Servitude et grandeur militaires*, un peu austère peut-être pour le suffrage universel, un peu hautaine pour la foule. » Oui, pour la foule, je le veux bien; mais il y avait dans cette foule des lettrés, des artistes, des universitaires, des prêtres, des magistrats, des avocats, des médecins, d'anciens compagnons d'arme du candidat, des représentants d'une ancienne aristocratie, de hauts fonctionnaires, de grands industriels, des négo-

Digitized by Google

ciants opulents qui pouvaient user de l'influence que donnent le nom, l'expérience, l'intelligence, la fortune, la situation. Le rouge monte au front quand on songe que la candidature de l'un des plus grands poètes du siècle ne recueillit pas 100 voix dans un département qui fut le berceau de François Ier et de Marguerite de Valois. N'insistons pas ; il y a des choses incompréhensibles qu'il faut renoncer à expliquer. Un aimable poète charentais trop oublié, Ausone de Chancel, n'aurait pas osé prédire un tel effondrement, lorsqu'il écrivait en 1840 ces strophes pleines de désenchantement :

Poètes, qui n'avez sur vos lyres d'ivoire
Que des mots pour aimer et des mots pour bénir ;
Qui, trop vite oublieux d'un passé veuf de gloire,
Dotez votre présent de rêves d'avenir ;
Vous qui croyez encor ce que j'ose aussi croire,
Qu'après l'âge de fer, l'âge d'or doit venir ;

Voilà les parias. Lorsque tout se résume
Par mesures, par poids, par doit et par avoir ;
Lorsqu'on entend partout et la scie et l'enclume,
Dans un siècle où l'amour se fait sur le comptoir ;
Quand les rails, le charbon, l'asphalte et le bitume
Sont les plus grands rivaux qu'un amant puisse avoir ;

Oh ! ce n'est plus assez d'arriver à la vie,
Comme y viendrait un lys éclos par un beau jour,
D'exhaler comme lui son parfum d'ambroisie,
Et faire de son cœur un calice d'amour.
L'air du siècle est mortel à toute poésie :
Les dieux, les dieux s'en vont ! marchands, à votre tour !

JULES PELLISSON.

—

III

UNE CHARTE-PARTIE DE L'ANNÉE 1666.

Un marchand de Saint-Sornin de Marennes, Jean Faucon, a du vin à vendre ; il voudrait bien s'en défaire, mais, comme probablement il n'en trouve pas, à son gré, le placement dans le pays, il prend le parti d'en effectuer la vente au loin. Tout proche de chez lui passe le chenal de Peslard ; sur le chenal se balance la barque *Les deux amis* à fréter pour le cabotage. Faucon s'abouche avec son patron Isaac Bossis. On discute, on s'accorde et on arrête ensemble les diverses conditions de transport, de livraison et de prix qui font l'objet de la charte-partie dont je vais donner le texte. D'après ce contrat, Bossis s'engage à conduire quatorze tonneaux de vin sur les côtes de Bretagne accompagnés du notaire, François Voyer. L'embarquement de ce notaire avec mission de procéder à la vente me semble éminemment curieuse. Je ne sache pas que les us et coutumes en pareille matière exigent l'intervention sur place d'un officier public ; à moins que ce ne soit ici service d'ami rendu à Faucon

Digitized by Google

par Voyer? Donc Bossis emmène tonneaux et notaire dans le Morbihan, à Vannes, à Auray; si toute la cargaison n'est pas vendue, il ira plus loin, à Port-Louis, à Hennebon, à Quimperlé, et, en cas de malechance, plus loin encore, à Brest. Après tout, vin de se bonifier, notaire de s'égaudir.

Voici la charte-partie :

« Par devant le notaire soubzigné et présance des tesmoings bas nommés, a esté présant et pour ce personnellement estably en droit Izaac Bossis, du village de Souhe, parroisse de Saint-Laurans du Gua, maistre après Dieu de la barque appellée *Les deux amis*, dont et de laquelle est bourgeois sieur André Grellier, maistre chirurgien dudit lieu de Souhe; lequel Bossis a recogneu et recognoist par ces présantes avoir esté chargé dans laditte barque le nombre de quatorze thonnaux de vin, lesquelz ont estés livrés par sieur Jean Fauçon (1), marchant du bourg de Saint-Sornin de Marennes, à ce présant, stipullant et acceptant; laquelle barque est de présant sur ses amarres en la chenal de Peslard sur la rivière de Seuldre; lequel vin, en icelle barque qu'il est, ledit Bossis promet, comme il sera tenu, avecq l'ayde de Dieu, sauf les risques de mer, mener et conduire avecq icelle barque au premier beau temps convenable partant de ladite rivière de Seuldre ès portz et hâvres de Morbien, Horray et Vanes, ès costes de Bretagnes; et cas advenant que dans lesditz lieux maistre François Voyer, notaire royal, qui embarquera dans icelle barque, ne vende ledit vin, en ce susdit cas ledit Bossis promet de mener et conduire icelle barque aux Portz-Louis, Esnebon et Quimperlé, pour dans lesquelz susditz portz ledit Fauçon promet, comme il sera tenu, de payer audit Bossis la somme de quinze livres par chescun thonnaux, tant allant, séjournant que pour le retour dans ladite rivière de Seuldre. Est aussy acordé que, en cas que ledit Voyer ne trouve à vendre ledit vin ès susditz portz et hâvres suivant son dézir, que ledit Bossis sera obligé de conduire ladite barque au lieu et hâvres de Brest, et pour lequel lieu et hâvres de Brest ledit Fauçon a aussy promis aux susdit cas de bailler et payer audit Bossis la somme de vingt livres par chescun thonnaux; lequel fret sera payé audit Bossis par ledit Voyer, auquel ledit Fauçon donne tout pouvoir, comme aussy de vendre tout ledit vin à tel prix qu'il advisera bon estre, et le prix d'icelluy par ledit receu et employé en marchandises telles qu'il jugera à propos; lesquelles seront mises dans laditte barque pour estre avecq icelles amenées et conduites par ledit Bossis en ladite rivière de Seuldre; lesquelles venthes et marchés qui seront faitz par ledit Voyer dudit vin et prix d'icelluy ledit sieur Fauçon dès à présant tient pour agréables, dont et du prix duquel fret ès lieux où se fera la descharge et venthe d'icelluy vin, ledit Voyer

(1) Le scribe, par inadvertance, a mis une cédille sous le c et ainsi dénaturé le nom de Faucon.

Digitized by Google

en payera la moitié audit Bossis, et l'autre moitié huit jours après son retour audit lieu de Seuldre, le tout suivant les uz et coutumes de la mer; et pour l'entretien du tout les parties l'ont ainsy voullu, acordé, stipullé et acepté, promis et juré ainsy l'entretenir, et pour ce faire ont obligé tous leurs biens meubles et immeubles présans et advenir, et par sepécial ledit Bossis ladite barque et aparaux sans que la sepéciallitté desroge à la générallitté ne autres choses contraires aus présantes dont de leur consantemant ilz en ont estés jugés et condamnés par moy dit notaire, après avoir renoncé à toutes chozes contraires à ces présantes. Fait et passé en l'isle de Nieulle, susdite parroisse de Saint-Sornin, le premier jour de novembre mil six cens soixante six, ès présance de maistres Pierre et Jean Brouhardz, praticiens, y demeurans, tesmoings à ce requis.

Voyer. Faucon. Izaac Bossis. Brouhard. Brouhard. Brouhard, *notaire royal.* »

Il a dû faire tout de même une jolie promenade en mer, le long des plages si pittoresquement découpées de la vieille Armorique, le notaire François Voyer.

La Morinerie.

—

IV

FAMILLE OÜALLE DE LA ROCHELLE.

Cette ancienne famille protestante de La Rochelle, dont le plus ancien membre connu est David Oüalle, décédé en 1641, portait : *D'or à une bande de gueules, au chef d'azur chargé d'un besant en ovale d'argent* (Ch. d'Hozier, *Armorial de la généralité de La Rochelle,* au mot *David Ovale*).

David Oüalle eut trois enfants : 1° Pierre, sieur des Prises de Tasdon, marchand à La Rochelle, qui épousa Suzanne Dollezon ; 2° François, aussi marchand à La Rochelle, qui épousa Marie Larcher ; 3° David, qui fut inhumé à l'église réformée, le 27 juin 1648, âgé de 58 ans.

Pierre Oüalle et Suzanne Dollezon eurent : Elisabeth, qui épousa Daniel Dalmagne, notaire à Thairé. François Oüalle et Marie Larcher eurent : David, baptisé à l'église réformée, le 1er décembre 1640 ; il fut marchand à La Rochelle et épousa, église réformée, le 27 avril 1661, Suzanne Bailly, laquelle fut inhumée le 26 novembre 1673; en secondes noces, il épousa, même église, le 25 mai 1678, Gabrielle Thomas, fille de feu Samuel Thomas, procureur, et de Suzanne Bureau.

David Oüalle eut de son 1er mariage : 1° David, né en 1665, qui fut marchand à La Rochelle et qui épousa, à Saint-Sauveur, le 7 février 1695, Marie-Anne Claëssen, fille de Nicolas Claëssen, marchand, et de défunte Marie Marchand. En 1704, il fut élu second consul de la juridiction consulaire; en 1707, premier consul, et en 1709, juge. Quand la chambre de commerce fut installée, en 1719, le roi le nomma directeur, fonction qu'il

Digitized by Google

conserva jusqu'au 8 janvier 1723. (Voir *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle. La représentation commerciale*, par E. Garnault, 1888.)

Quel était au juste le genre d'opérations commerciales de ce marchand, nom donné alors au banquier comme à l'armateur? Nous ne saurions le dire; mais le choix de sa personne, par le roi, comme directeur de la première chambre de commerce, à La Rochelle, prouve suffisamment qu'il faisait un commerce important et surtout qu'il y jouissait d'une grande considération. Il mourut en 1732 et fut inhumé le 10 décembre; sa veuve fut inhumée le 25 septembre 1746; 2° Sara-Suzanne, baptisée, église réformée, le 22 janvier 1669; 3° Jean-François, né le 15 novembre 1672, baptisé, église réformée, le 22; marchand à La Rochelle, il épousa Suzanne Tabuteau et mourut avant 1732. Ils eurent une fille, Marie-Anne, qui fut inhumée à Saint-Nicolas, le 7 octobre 1696; le 10 décembre 1700, même paroisse, fut baptisée une autre fille, sous les mêmes prénoms, qu'épousa Jean-Pierre Pelletan, négociant. Veuve depuis 1752, elle fut inhumée à Notre-Dame le 24 septembre 1780, ayant eu pour enfants : a. Jean-Pierre, qui épousa Mathurine-Marguerite-Françoise Baugier ; négociant à La Rochelle, il fut nommé maire de la ville en 1791, fonction qu'il ne voulut pas remplir; *b*. Suzanne-Madelaine, baptisée à Notre-Dame le 15 mai 1731; *c*. Marie-Esther, baptisée à Notre-Dame le 14 avril 1735; *d*. Marie-Anne, *alias* Marie-Jeanne, qui épousa, en 1760, Jean Gilbert de Gourville, contre-maître de la monnaie; *e*. Anne-Marguerite, née le 7 mai 1737; *f*. Madelaine-Louise, baptisée à Notre-Dame le 27 septembre 1741; *g*. Elisabeth ; *h*. Marguerite-Julie, baptisée à Notre-Dame le 28 mai 1744.

David Oüalle eut de son second mariage : 1° Thomas, né le 9 novembre 1680, baptisé, église réformée, le 13 du même mois; il épousa Suzanne Nézereau et acquit, en 1735, la maison de Malmert, paroisse de Dompierre; il décéda le 12 juin 1741; 2° Suzanne, née le 5 juillet 1682, qui épousa, à Saint-Barthélemy, le 8 janvier 1701, Samuel-Joseph Meschinet de Richemond.

David Oüalle et Marie-Anne Claëssen eurent : 1° David, baptisé à Saint-Nicolas le 24 décembre 1697; il fut inspecteur des fermes générales du roi et épousa Françoise Boulay de La Barre ; il décéda, sans postérité, le 11 mai 1767; 2° François, qui fut marchand et bourgeois de la ville de La Rochelle; en 1738, il signait Oüalle des Marais; il épousa Elisabeth-Victoire Billaud du Rivage, de laquelle il eut : a. Marie-Catherine-Claire, baptisée à Saint-Sauveur le 14 août 1739, qui épousa à Notre-Dame, le 10 septembre 1777, Jacques-Julien Bigrel, capitaine de navire, veuf de Marie-Anne Roux; *b*. François-Nicolas-David, né en 1743, qui fut officier sur les navires marchands et qui épousa, à Saint-Sauveur, le 15 septembre 1777, Marie Delezay; *c*. Marie, née le 4 novembre 1741; *d*. Françoise-Jeanne-Elisabeth, née en 1745, qui épousa, à Notre-Dame, le 16 février

Digitized by Google

1779, Jean-Edme-François Bouhier, commis à la régie générale du marc d'or, fils de défunt Jean Bouhier et de Marie Hudin. Son père étant mort, elle fit des sommations respectueuses à sa mère pour pouvoir se marier; elle décéda en 1785; *e.* François-Victor, né vers 1750, fut reçu capitaine de navire par l'amirauté de La Rochelle, le 7 mai 1781, et se maria à Marseille avec Marie-Anne-Thérèse Massé, suivant permission expresse, ainsi que cela est mentionné, à la date du 30 octobre 1781, sur le registre de l'église de Saint-Barthélemy de La Rochelle. Sa femme fut inhumée à Saint-Barthélemy, le 27 juillet 1782, âgée de 19 ans, et il mourut en 1792; *f.* Marie-Thérèse-Victoire; 3° Nicolas, baptisé à Saint-Nicolas le 23 octobre 1700, inhumé même paroisse, le 24 mai 1701; 4° Anne, *alias* Marie-Anne, baptisée à Saint-Nicolas le 20 janvier 1703, inhumée même paroisse, le 10 février 1705; 5° Pierre, baptisé à Saint-Nicolas le 30 novembre 1706; 6° Marie, née vers 1709, qui épousa, suivant contrat de Crassous du 7 décembre 1747, Louis Daudeteau, lieutenant de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et, en 1757, Silvio-Lorenzo Colonna, chevalier et feudataire d'Ornano, capitaine du régiment royal corse, qui, devenu veuf, se remaria, en 1778, avec Louise-Jeanne Dergny.

Thomas Oüalle et Suzanne Nézereau eurent: 1° Louise-Gabrielle, née le 10 février 1714, baptisée à Notre-Dame le 13; 2° Thomas, né le 17 janvier 1716, baptisé à Notre-Dame le 21; 3° Jeanne, née le 23 décembre 1719, baptisée à Notre-Dame le 25; 4° Marie-Anne-Elisabeth, qui, en 1771, épousa Jean-Jacques Massé, capitaine de navire, veuf de Louise Périer; 5° Suzanne-Esther, née vers 1713, qui, suivant contrat de Michaud du 19 janvier 1735, épousa Joseph Colomb, négociant, dont elle était veuve en 1762. Elle décéda le 7 janvier 1779 et fut inhumée, église réformée, le 10 du même mois, âgée de 66 ans 6 mois 26 jours. Ils eurent: *a.* Louise-Charlotte, qui épousa, église réformée, le 3 décembre 1776, Etienne-Auguste Manceau, négociant; *b.* Anne-Victoire; *c.* Marie-Suzanne, qui épousa, église réformée, le 24 avril 1771, Jean-Godefroy Emler, négociant à Bordeaux, natif de Schiniedeberg, en Silésie; *d.* Julie-Madelaine, qui épousa, le 9 juillet 1769, Jacques Chamois; *e.* Rose-Honorée-Louise, qui épousa, le 11 avril 1774, Etienne-Abraham Gauvain; 6° Marie-Jeanne, épouse de Josué-Nicolas Boullanger, négociant, lequel portait: *De gueules à trois besants d'or* (Ch. d'Hozier, *Armorial de la généralité de La Rochelle*). Ils eurent: *a.* Thomas-Nicolas, baptisé à Notre-Dame le 25 juin 1742; *b.* David, baptisé à Notre-Dame le 17 mars 1747, qui épousa: 1° en 1772, Marie-Suzanne Thouron; 2° en 1784, Jeanne-Esther Paillet; *c.* Marie-Suzanne, baptisée à Notre-Dame le 1er juin 1750, épouse, suivant contrat de Pourajaud (21 mars 1779), de Jean-Charles Garnier, négociant; 7° Sara-Suzanne, femme de Jean-Pierre-Antoine Giraudeau, qui eut Thomas-Elie, baptisé à Saint-Nicolas le 3 novembre 1749, inhumé le 3 septembre 1750; 8° Suzanne, qui, en 1720, fut enfermée,

Digitized by Google

par lettre de cachet, au couvent des nouvelles catholiques de la Providence : son père, par acte de Girard, en 1722, fit sommation à la supérieure de lui rendre sa fille; puis, en 1727, il consentit à ce qu'elle se fît religieuse, sous le nom de sœur Laurent; elle mourut, le 9 décembre 1734, âgée de 27 ans.

Cette famille Oüalle est éteinte à La Rochelle, où il ne se trouve plus personne de ce nom.

E. G.

—

V

UNE BARONNIE EN ANGOUMOIS (1).

La baronnie de Marthon, au diocèse d'Angoulême, province d'Angoumois, enfermait dans ses neuf ou dix lieues de circuit douze paroisses: Marthon, Saint-Sauveur, Saint-Germain, Saint-Paul, Chazelles, Bouex, Sers, Vouzon, Chassors, Grassac, Mainzac, Souffrignac, et les enclaves de Feuillade et de Garat. Quelques unes de ces paroisses étaient fort petites. Celle de Saint-Sauveur, réunie au XVIIIe siècle à Marthon, n'avait guère à cette époque que quelques habitants, au point que, réunis le 6 juillet 1741 pour nommer un syndic et quatre collecteurs, ils ne peuvent les trouver. En revanche, Chassors possédait l'abbaye de Grosbot, qui avait des terres importantes dans la châtellenie. C'est le champ assez vaste que M. l'abbé Adolphe Mondon s'est mis à défricher, entreprise considérable, difficile, ardue, et qu'il a eu l'honneur de mener à bonne fin.

Il fallait du courage, il fallait de la persévérance. Quand un curé arrive dans une paroisse, surtout une paroisse rurale, la première chose qu'il apprend, c'est qu'il n'y a rien. Que faire en un presbytère vide, en une église déserte? Mais, s'il a le goût de l'étude, le désir de s'instruire, l'horreur de l'oisiveté, fléau dangereux qui souvent anéantit les meilleures dispositions, il ne s'en tient pas à cette réponse négative. Il s'enquiert lui-même; il fouille, il s'informe, et il ne tarde pas à découvrir quelque chose, un livre, un morceau de papier, un caillou, une plante. L'appétit vient en mangeant; une trouvaille en amène une autre. Quand on sait que M. le curé recherche les « vieilles choses », il lui arrive de tous côtés des renseignements, des indications, des notes. Le tout est de commencer. Sans doute, ce n'est pas du premier coup que l'on trouve des pièces importantes, capitales, un chartrier, une histoire manuscrite complète; ce serait trop beau. Il faut creuser péniblement le sol

(1) *Notes historiques sur la baronnie de Marthon en Angoumois*, par M. l'abbé Adolphe Mondon, curé de Chazelles, membre de la société archéologique et historique de la Charente et de la société des *Archives* de la Saintonge et de l'Aunis. Angoulême, imp. Chasseignac, 1895-1897; se trouve chez l'auteur, à Chazelles (Charente). Grand in-8°. 572 pages. Prix : 10 francs.

Digitized by Google

pour en extraire le minerai, tracer lentement son sillon ; la terre remuée livrera son trésor, et le bijou sortira de sa gangue. Paris ne s'est pas bâti en un jour, ni le château de Marthon en une année. Le travailleur a le temps devant lui ; il n'est pas condamné à produire à la journée. Ce qu'il n'a pas déniché aujourd'hui, demain le lui donnera. Ainsi se fait peu à peu la récolte des documents, la cueillette des événements ; la collection s'augmente chaque semaine. Labeur long, mais intelligent ; plein, du reste, de douces satisfactions et de plaisirs austères. Quelle joie d'avoir enfin la solution d'un problème, le mot d'une énigme dont on avait désespéré, alors qu'on espérait toujours !

M. l'abbé Mondon, curé de Chazelles, a eu le courage d'entreprendre l'histoire de la baronnie de Marthon, dont dépendait sa paroisse, et la persévérance d'achever cette tâche difficile. Est-ce bien l'histoire ? Ce serait plutôt documents pour l'histoire. Aussi a-t-il modestement intitulé son gros livre *Notes historiques*.

En effet, la baronnie de Marthon a-t-elle une histoire en dehors des quelques événements généraux qui s'y sont passés et des petits faits qui se rapportent à telle ou telle paroisse : épidémies, fléaux, guerre, passage de troupes, destruction d'un monument, ravage des terres ? La baronnie n'avait pas une existence propre ; le lien qui en unit les diverses parties, c'est le possesseur, et l'histoire du château est l'histoire du fief. Siège, assaut, prise ; exploits du seigneur, campagnes auxquelles il prend part avec ses vassaux, c'est tout. Mais, à côté de cela, il y a l'histoire intime, la vie réelle et ordinaire, qu'il faut deviner et révéler. Les petits papiers sont ici d'une plus grande ressource que des in-folios ; un bout de lettre, un fragment d'écrit, une phrase d'un inventaire en disent plus souvent pour l'état des personnes que des traités spéciaux. Quoi de plus significatif que ces réponses des gentilshommes en 1689, « hauts et puissants seigneurs », qui, convoqués au ban et arrière-ban, s'excusent sur leur indigence ? Quoi de plus lamentable que la situation de ce noble très authentique qui marie son fils et est obligé d'implorer la charité de la châtelaine de Marthon pour lui acheter son habit de noces ? Le gentilhomme campagnard menait une existence besogneuse, aussi pénible que celle du paysan, et enviait le bourgeois qui, par le négoce, l'industrie, le commerce, lui a peu à peu acheté ses métairies. Un autre gentilhomme sollicite et obtient de la dame de Marthon des semences qu'il ne peut payer, afin de pouvoir emblaver son champ. « C'est que, dit M. Mondon, la noblesse a de lourdes charges. Elle paie la capitation, les vingtièmes et, pour les métairies non anoblies ou non cultivées par les soins du seigneur, la taille. » Et l'on continuera à répéter que la noblesse était exempte d'impôts.

Quelle foule de détails on trouve dans cette monographie ! Sait-on comment s'administrait une paroisse rurale ? « L'assemblée des habitants de la paroisse constitue la communauté,

Digitized by Google

ayant à sa tête un ou deux syndics habituellement nommés chaque année. Le principal syndic fait exécuter les travaux pour le compte de la paroisse. Lorsqu'il s'agit de prendre une délibération, le curé, à la demande des syndics, prévient les habitants au prône du dimanche précédent. A la sortie de la messe, les hommes — l'auteur aurait pu ajouter : et les femmes ; car les femmes, chefs de famille, votaient comme les hommes. Le vote des femmes ! Les féministes n'ont rien inventé, pas même le suffrage universel — se groupent autour du notaire, installé sous le porche de l'église » — le ballet. — Le syndic expose le motif de la réunion : réparations à l'église, aux murs du cimetière, achat d'ornements, cloche à refondre, chemin à refaire, détaxe à un habitant trop imposé, choix et nomination du maître d'école, traitement ou casuel du curé, élection des fabriqueurs ; l'on discute en plein air, tous les habitants donnent leur avis ; le suffrage vraiment universel, le referendum d'aujourd'hui ! et l'on vote.

Que dire des impôts, de l'agriculture, de l'instruction, des mœurs et coutumes, vêtements, statistique des naissances, mariages et décès ? La religion, les ministres du culte, l'état social, noblesse, bourgeoisie, tiers, on trouve tout cela dans ce livre, et bien d'autres choses encore. L'auteur prend chaque paroisse à part et dit tout ce que lui ont appris les registres paroissiaux, les archives départementales, les minutes des notaires : car les livres imprimés ne savent presque rien. C'est donc là un travail original. L'utilité en est considérable.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : la première traite des paroisses de la baronnie avec les noms des curés, des officiers de justice, des notables, avec les faits historiques qui s'y rapportent. La seconde partie s'occupe des familles ; il y en a un nombre considérable, et l'on aurait pu augmenter de beaucoup les pages qui leur sont consacrées en puisant dans les nobiliaires et les généalogies imprimés ; l'on s'est borné à se servir seulement des indications fournies par les pièces inédites. Nous y voyons les d'Abzac, Arnaud, Augereau, Baynaud, Béchade, Chaigneau, Chambes, Chapiteau de Rémondias, Chauvet, Chérade de Montbron, Delacombe, Desaunières, Dexmier, Dunas, Dumontet, Dulignon, Durand, Dussault, de Fornel, Gandobert, Gombaud de Méré, La Laurencie, Lambertie, Lapeyre (Jean de Lapeyre, sieur de Bélair, eut un fils, Thibaud, marié en 1742 à Marie Tumaignon, fille de Louise Duvoisin, de Nontron), La Rochefoucauld, du Lau, Livenne, Marvaud, Massé, Mathé, Montalembert, Nadaud, Normand, Planty, Roffignac, Roux, Saint-Laurent, Vassoigne, Viaud, Vigier, Villars, etc. Une troisième partie donne le blason des familles, et la quatrième, un certain nombre de pièces diverses.

Je regrette fort de ne pouvoir insister davantage sur ce volume. M. l'abbé Mondon a rendu un vrai service en révélant tous ces détails aux savants et aussi aux habitants, qui, pour la plupart, les ignoraient. C'est aussi un bon exemple donné à ses

Digitized by Google

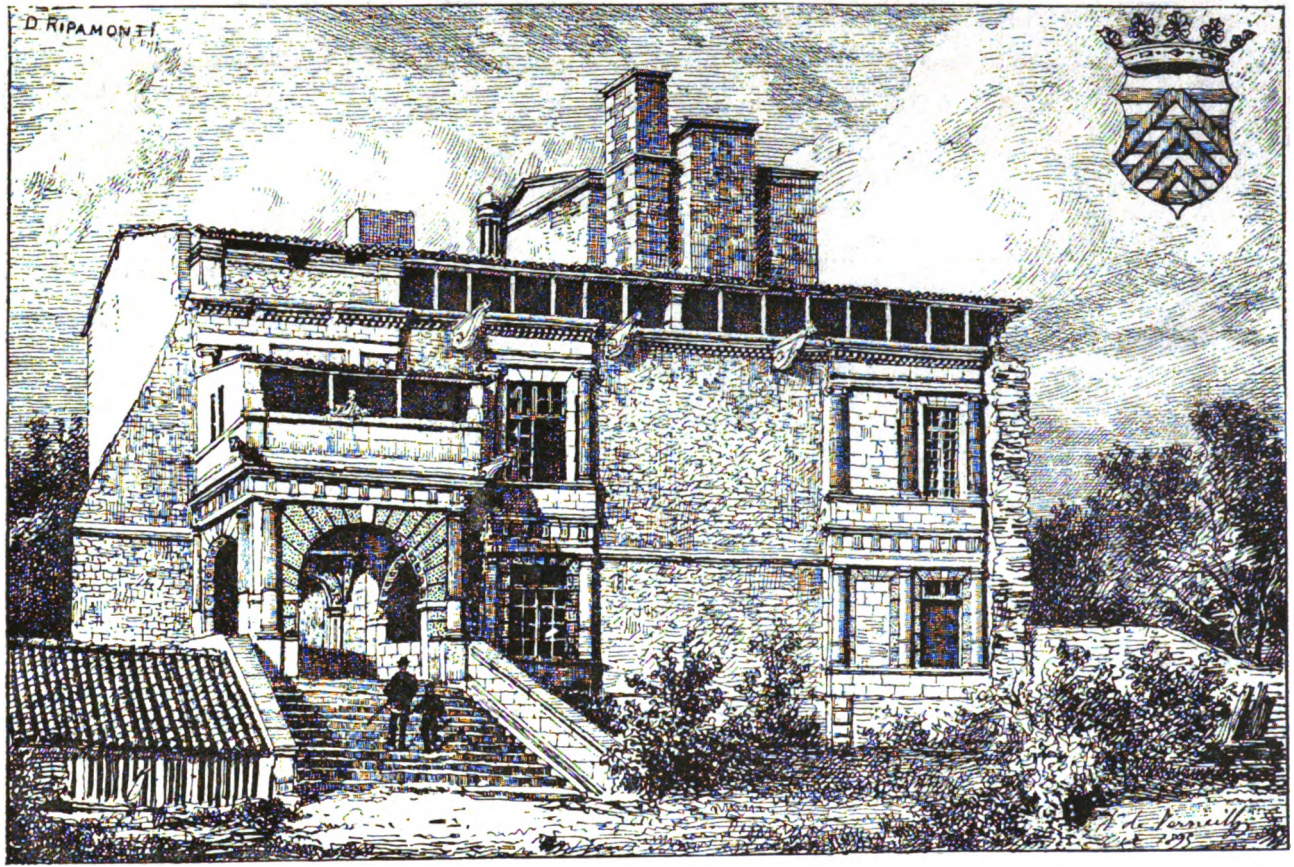

MARTHON EN ANGOUMOIS (côté sud).

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

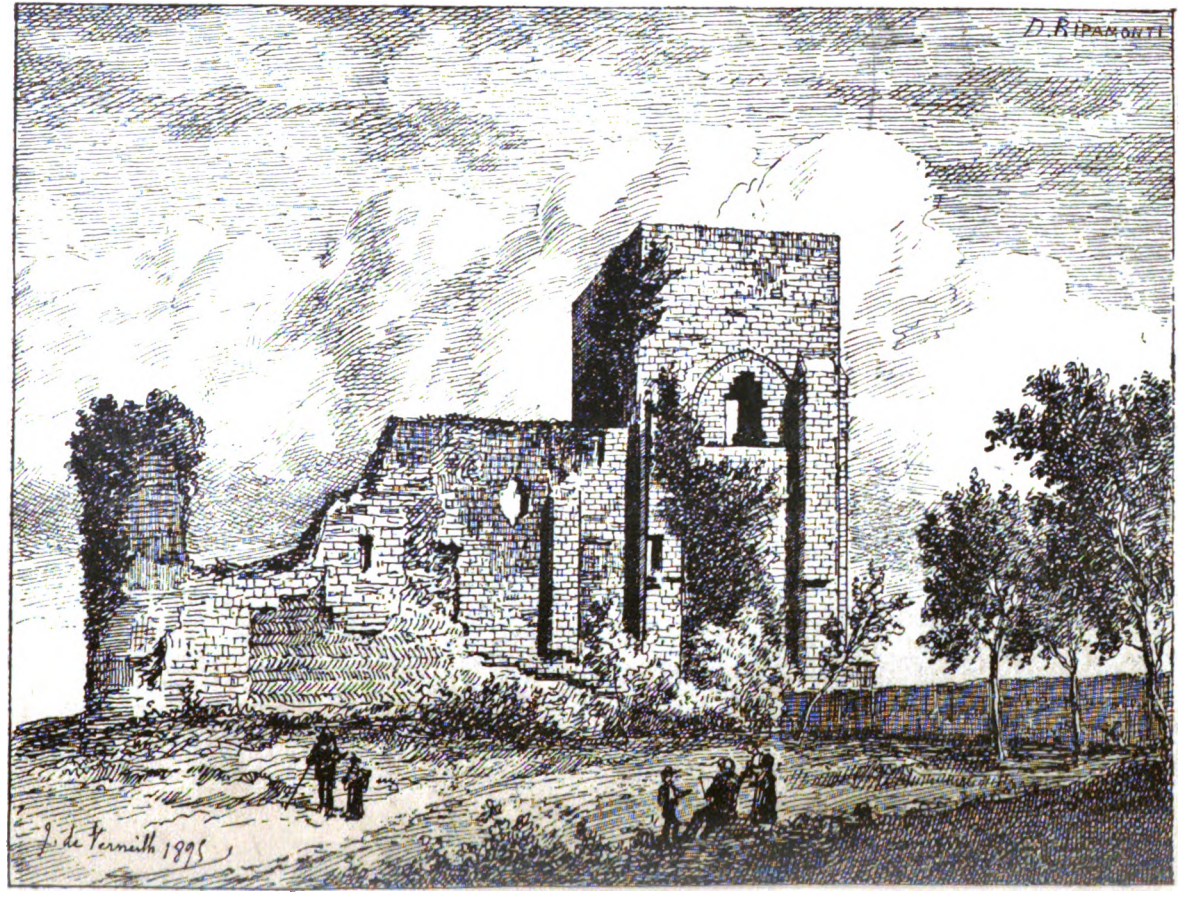

Digitized by Google

confrères. Tous ne peuvent pas s'occuper de questions économiques et prêcher le socialisme, la nationalisation des chemins de fer, des mines, des canaux, sous prétexte de répondre aux désirs du pape, jeu dangereux ; mais tous peuvent travailler à l'histoire de leur paroisse, si attachante. Mgr d'Angoulême, auteur lui-même d'une monographie paroissiale, comprend l'utilité de ces travaux ; il les favorise, et il a félicité M. le curé de Chazelles en termes fort encourageants. Ainsi, voilà trois œuvres importantes qui honorent le clergé du diocèse : *La baronnie de Marthon*, de M. Mondon ; le *Pouillé*, de M. l'abbé Nanglard, et *Le clergé pendant la révolution*, de M. l'abbé Blanchet, ouvrages dont nous appelons ardemment la publication finale, en constatant avec plaisir que ces trois auteurs si consciencieux sont nos confrères de la société des *Archives*.

Le château, dont M. Mondon a donné cinq gravures, fut acheté à la révolution par « Elie-Léonard Planty, cabaretier, maire et juge de paix » de Marthon, qui passa en jugement devant le tribunal révolutionnaire de Paris et fut acquitté le 23 fructidor an II ; il appartenait en dernier lieu à son arrière-petit-fils, Louis Planty, décédé le 26 juillet dernier, cousin germain de M. Louis Planty, de Saintes, qui y est né. Grâce à l'obligeance de l'auteur, nous reproduisons deux vues de ce monument.

LOUIS AUDIAT.

VI

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LA BARONNIE DE L'ILE DE RÉ.

Réponse aux observations de M. le docteur Kemmerer et de M. le docteur Atgier.

Dans la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* du 1er septembre (1895, t. XVe, p. 377-78), je trouve un article intitulé : « *L'île de Ré. Réponse à M. Atgier*, par M. le docteur Kemmerer, sur les *Chartres seigneuriales de cette île*. (1) Ce sont quelques notes historiques, ainsi que la liste des possesseurs de la seigneurie « vénale » de l'île de Ré, dont le dernier seigneur serait, suivant lui, le marquis de Pusigneux. (2) Il ajoute que, pendant dix ans, comme maire ou adjoint, il a cherché dans tous les coins de la mairie les trésors historiques qui y étaient enfouis.

M. Kemmerer, qui est un savant, un publiciste et un chercheur infatigable, a oublié de visiter minutieusement les « re-

(1) Notice in-8° de 12 pages. (Imprimerie nationale, février 1895.) M. le docteur Atgier, médecin-major au 25e dragons à Angers, secrétaire de l'académie des sciences et belles lettres de cette ville, membre et trois fois lauréat de la société d'anthropologie de Paris, publiciste distingué, né le 15 février 1850, fils de Jules Atgier, receveur des contributions indirectes, né à Saint-Martin de Ré.

(2) Le titre original dit : *Pusignieux*. (Archives Phelippot.)

Digitized by Google

coins » et le « mitan » des importantes archives rétaises. (1) Il aurait sûrement déniché d'autres documents historiques d'une grande valeur, ainsi que des notes déposées par moi, sous l'administration de M. Bouju (2), maire de cette ville, fruit de mes recherches faites aux archives nationales à Paris. Il ne signale, dans sa réponse, que neuf possesseurs de la baronnie et seigneurie « vénale » créée par Louis XIV, et termine la phrase par ces mots : « Ce qui fit dire à un plaisant que, dans l'île de Ré, il se trouvait toujours un sot pour occuper les fonctions publiques. »

Je crois que ce grand monarque ne créa rien de ce genre-là ; de plus j'affirme que, pendant le règne de Louis XIV (1643-1715), de Louis XV (1715-1774) et de Louis XVI (1774-1793), plusieurs autres hauts personnages ont possédé cette baronnie, et que jamais, dans mes recherches d'un demi-siècle, je n'ai rencontré le mot « vénale ». On me permettra donc d'ajouter quelques citations ainsi que quelques noms pour compléter la nomenclature des seigneurs de l'île de Ré.

*
* *

L'île de Ré est au 3e degré 54 minutes 28 secondes de longitude, à compter du méridien de Paris, et au 46e degré 14 minutes 48 secondes de latitude septentrionale. (3) Primitivement elle touchait au continent. (4) Cette langue de terre, couverte de bois et de bruyères, a été habitée par les Celtes et les Gaulois, dont on trouve encore les traces par la nécropole du Peux-Poiroux (dune pierreuse), malheureusement en ruine, par les pierres

---

(1) Voir ma *Lettre historique rétaise*, éditée en 1891, avec gravures, à Saint-Martin de Ré, à la librairie Berton.

(2) Fils du citoyen Bouju, commissaire du pouvoir exécutif du canton de Saint-Martin de Ré pendant la période révolutionnaire, depuis président du tribunal de Liège, issu de messire Antoine Bouju, écuyer, seigneur de Chenu, en 1484. (Archives nationales, fonds Bourré.) Cette famille noble du Bas-Poitou et de la Bretagne a produit un président au parlement de Bretagne, un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, etc.; a possédé les seigneuries de La Menollère, du Vivier, de Beaulieu, du Chinon, de La Vinière, etc., et a été maintenue noble en Poitou l'an 1667. Armes de la famille Boju ou Bouju : *D'azur à trois quintefeuilles d'argent. (Dictionnaire du Poitou*, par Beauchet-Filleau, 1er volume, p. 598.)

Thomas Bouju était père du capitaine de vaisseau, major de la flotte du port de Rochefort, officier de la légion d'honneur, etc., né à Saint-Martin de Ré le 14 octobre 1826, marié à Mlle Hébert, dont trois garçons : l'un sous-commissaire de marine, l'autre lieutenant de vaisseau et le troisième, ancien sous-préfet, est aujourd'hui secrétaire général de la préfecture du département de l'Indre, dont le préfet est son compatriote, M. Gaston Lem, officier d'académie, chevalier de la légion d'honneur, né à La Flotte en Ré, d'une vieille famille protestante de cette commune, originaire de Berghem en Norwège. On voit encore, sur de vieux monuments à Berghem, les armes de cette antique et noble famille : *Ecartelé, aux 1er et 4e d'argent à 3 merlettes de sable, 2 en chef et 1 en pointe ; aux 2 et 3 de gueules à 5 coquilles d'or, 3 en chef, 2 en pointe.* (Archives Phelippot.)

(3) Arcère, *Histoire de La Rochelle*, 1er vol., p. 62.

(4) Voir *Statistique de la Charente-Inférieure*, par Gautier, 1839, 2e partie, p. 55.

Digitized by Google

qui virent et autres grosses bornes, ainsi que les restes du vieux Burg (Buron) et son ancien port, dit port aux vins. On en remarque encore l'excavation au sud-ouest de l'écluse de la Fontaine, commune du Bois. Elle fut ensuite occupée par les Romains, qui y élevèrent des temples, dont un fut dédié à Neptune. C'est sur l'emplacement de ce temple que s'éleva plus tard le prieuré de La Clairaie, et c'est dans la chapelle de ce prieuré que fut rédigé, en 1457, le fameux contrat de rançon des malheureux habitants du Bois aux Anglais. (1)

Il existe encore auprès de ce prieuré les restes d'un cimetière romain, ainsi que les substructions d'une voie romaine qui traversait l'île de Ré de l'est à l'ouest. On rencontre des fragments de cette voie, au sud de la commune du Bois, au lieu dit : La grosse pierre. L'île fut successivement possédée par les rois visigoths, les seigneurs francs (2), les rois et les ducs d'Aquitaine, les Isambert, barons de Châtelaillon, les sires de Mauléon, Louis Ier, Pépin et Charles le Chauve, rois de France, les vicomtes de Thouars, les sires de Châteaubriand, les sires d'Amboise, Louis XI, le comte de Saint-Pol, les sires et ducs de La Trémoille, les comtes de Sancerre de Bueil, les ducs de Bellegarde, etc. En 1199, Raoul Ier de Mauléon, seigneur de l'île de Ré, créa, en faveur des habitants de cette île, une législation libérale. Son fils, Savary de Mauléon, *Savaricus de Malleone*, comte de Châtelaillon, de Benon, d'Angoulins, seigneur de l'île de Ré et d'une partie du Bas-Poitou, l'un des plus célèbres chevaliers et troubadours de son temps, avant de partir pour la Palestine, en 1217, la divisa en deux seigneuries et en petits fiefs ou vigueries distinctes et séparées des deux premières, possédées par des suzerains, afin de se ménager des ressources en se faisant un certain nombre de vassaux. (3) Elle devint le siège de deux sénéchaussées, et à la révolution on y établit deux juridictions cantonales, dont celle d'Ars, qui est la partie basse de l'île, est composée de cinq communes, et celle de Saint-Martin, qui est de quatre communes ; mais une cinquième, par suite du développement du nouveau port de La Pallice et la construction du chemin de fer économique ou tramway de l'île de Ré, s'impose de droit dans celle de Sainte-Marie.

Suivant un document authentique et inédit du xve siècle, déniché par le savant M. Atgier dans l'important et riche chartrier

---

(1) Archives Phelippot.

(2) Le farouche et hideux Hildrick eut l'île de Ré par donation de Clovis Ier, roi de France, en reconnaissance des services rendus. (Archives Phelippot.) Voir *Leudaste*, roman par A. Garreau (Saintes, 1860), p. 8.

(3) Armes de Savary de Mauléon : *De gueules au lion d'or, couronné à l'antique de même, armé et lampassé de sable, à la bordure d'argent, chargée de 16 besans d..., l'écu accolé de deux roses d'or et timbré d'une croix de chevalier croisé.* (Bibliothèque de La Rochelle, n° 3487. Manuscrit Jourdan.)

Cette illustre famille, qui descend des rois et ducs d'Aquitaine, a le rare bonheur de conserver tous ses titres, qui remontent à la charte de fondation du monastère d'Alaon, sous Charles le Chauve. (Saint-Alais, 2e vol., p. 109.)

Digitized by Google

de M. le duc de La Trémoille, conservé dans son château de Serrant, près Angers, on voit la description des armes des seigneurs barons de l'île de Ré. « Portaient d'ancienneté, comme encore font les seigneurs de la dicte ysle de Ré, à cause d'icelle seigneurie, une espée en la main, pour leurs armes, signifiant que icelle dicte terre et seigneurie de l'isle de Ré, ils tenoient muement de Dieu et de l'espée. » (1)

* * *

Un document constate que Jean VIII, sire de Bueil, chevalier, grand échanson de France, comte de Marans et de Benon, était baron et seigneur souverain de l'île de Ré en 1646, comme héritier de son oncle, Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, marquis de Versoy, etc., commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, pair et grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne, amant de Gabrielle d'Estrées (2), et qu'il reçut, le 1er novembre 1655, l'acte de foi et hommage de Jean Séjourné, écuyer, sieur de Coquereau, conseiller du roi, au devoir d'une maille de Florence d'or, pour sa seigneurie et fief de Coquereau. (3) Un autre donnait le contenu de l'arrêt du parlement de Paris (30 janvier 1663), portant saisie de la baronnie de l'île de Ré, par ordre des créanciers de monseigneur de Bueil. (4) Anne de Bueil, comtesse de Marans, fut baronne de l'île de Ré en 1664, par acte d'accord avec les créanciers de Jean de Bueil. (5)

Haut et puissant seigneur Pierre de Perrien, marquis de Crenan en Bretagne, chevalier des ordres du roi et grand échanson de France, baron de Vaujour et de l'île de Ré, figure dans un acte de partage avec ses cohéritiers, pardevant notaire, le 4 juin 1670, pour le second lot, où la baronnie de l'île de Ré était comprise avec une estimation de 66.000 livres. (6) Il mourut en 1676. Anselme (VIIIe vol., 586), dit : mort en 1670. (7) La baronnie de l'île de Ré fut transportée la même année aux moines de l'abbaye de Notre-Dame de Sainte-Marie des Châtelliers. Révérend père François-Ignace de Vaillant de Gueslis, con-

---

(1) Note et document de M. le docteur Atgier, déposés dans mes archives.

(2) *Bulletin d'autographes* d'Etienne Charavay, de Paris, n° 268, p. 3, janvier 1896.

(3) En la commune de La Flotte en Ré. (Archives Phelippot.) Le 23 avril 1657, le seigneur de l'île de Ré ratifia tous les dons et privilèges des habitants de la dite île de Ré (Privilèges de l'île de Ré).

(4) Archives Phelippot.

(5) Archives nationales ; liasse n° 6758.

(6) Acte d'opposition du 30 janvier 1663, formé au greffe du parlement par les prêtres de l'oratoire de Paris, aux criées, vente et adjudication de la baronnie de l'île de Ré, saisie sur Jean, sire de Bueil, comte de Marans. (Archives Phelippot.)

(7) Arrêt contradictoire du parlement de Paris, du 28 août 1676, portant contrat de vente de la terre, seigneurie et baronnie de l'île de Ré, à l'égard des héritiers et directeurs des créanciers dudit Jean, sire de Bueil, comte de Marans, au profit des prêtres de l'oratoire de Paris. (Archives Phelippot.)

Digitized by Google

seiller du roi, docteur en théologie, supérieur général de la maison et faculté de Sorbonne de Paris, fut baron et seigneur de l'île de Ré, par acte d'acquisition du 29 septembre 1676, pour la somme de 66,000 livres (1) ; il prit possession de ce domaine le lendemain, au nom de la maison et faculté de Sorbonne. Ce marché fut résilié quelque temps après. (2)

Arrêt du conseil d'état du 2 janvier 1677, et non le 30 octobre 1679, comme l'indique M. le docteur Kemmerer, dans son

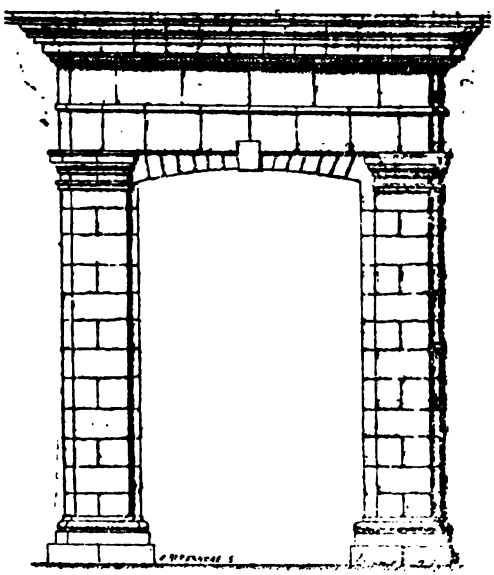

PORTE D'ENTREE DE LA BARONNIE DE L'ILE DE RÉ

Insula Rhea, page 55 (3), qui adjuge la terre, baronnie et seigneurie de l'île de Ré, suivant acte de possession, aux seigneur, comte et dame comtesse de Volvire de Ruffec (4), savoir : 1° Joseph de Volvire de Ruffec, chevalier, comte du Bois de La Roche en Bretagne, vicomte de Queneville, de Dinio et de Sieract, baron de La Roche-Servière, de Renonville et autres places, premier capitaine des gendarmes de la garde du roi ; 2° Hyacinthe de Volvire de Ruffec, chevalier, comte du Bois

(1) Le marquis de Crenan eut un fils d'Anne de Bueil, connu sous le nom de Jean, sire de Bueil, marquis de Crenan Il se substitua au nom et aux armes de Bueil, suivant les conventions de sa mère, et devint un poète célèbre. Il mourut en janvier 1665, sans laisser de postérité de Françoise de Montalais, fille de Pierre, seigneur de Chambellay. (Voir Moréri, *Dictionnaire*, article *Bueil*.)

(2) Archives nationales ; liasse n° 5, cotée EE.

(3) Jamain père et fils ont été notaires à Saint-Martin de 1734 à 1822.

(4) Archives Phelippot.

Digitized by Google

de La Roche, vicomte de Queneville, conseiller du roi ; 3° Hélène de Volvire de Ruffec, comtesse du Bois de La Roche et autres terres. Ils prirent, le 23 juin 1677 (1), possession de la baronnie de Saint-Martin de Ré, qu'ils tinrent jusqu'en 1679, époque de la mort du comte Joseph du Bois de La Roche. Ils avaient ratifié tous les dons et privilèges des manants et habitants de l'île de Ré, le 10 janvier 1678. (2)

Messire André Huchet, écuyer, seigneur de La Bédoyère, conseiller du roi en ses conseils, procureur au parlement de Bretagne (3), fut seigneur et baron de l'île de Ré, par acte d'acquisition du 13 octobre 1679, passé par Denant-Bertelot et Berton, notaires royaux à Rennes. (4) Huchet déclara les habitants de l'île de Ré indignes d'avoir de nouveaux privilèges, puisqu'ils n'avaient pas encore envoyé leurs députés pour venir le saluer et le reconnaître pour leur seigneur et baron, malgré la démarche faite en 1681 par les sieurs Louis Gariteau et François La Mouque, de Saint-Martin. (5) Ce qu'ils firent le 8 juillet suivant, et tous leurs dons et privilèges furent ratifiés et confirmés. (6)

M. Kemmerer aurait pu consulter l'arrêt du conseil d'état du 30 mars 1680, « rendu en faveur des habitants de l'isle de Ré, contre le seigneur baron de ladite isle, obtenu à la poursuite et diligence de Me Erault, des Parées (7), major général des milices, géographe et ingénieur du roy, et député par lesdits habitans de l'isle de Ré » (8), et citer les marquis et non le marquis de Béringhen : 1° Henri de Béringhen, chevalier, seigneur d'Armanville, Le Grez, La Groix, Meilleau, Juvigny, La Breaune et autres terres, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur de la citadelle de Marseille, premier écuyer de France et premier capitaine des armées du roi de Suède et de Nassau, etc., baron et seigneur de l'île de Ré en 1681 ; 2° Frédéric de Béringhen, marquis de Béringhen et de Commadu, comte de Châteauneuf, baron de Langarzeau, seigneur d'Armanville, de Juvigny et autres places, gentilhomme de la chambre du roi, baron et seigneur de l'île de Ré en 1689, suivant acte d'abandon de

---

(1 et 2) Pièce originale, autrefois déposée dans les archives de la mairie de Saint-Martin ; liasse n° 2.

(3) Huchet. Cette famille est aujourd'hui représentée par le marquis Henri Huchet de La Bédoyère, ancien préfet ; Huchet de La Bédoyère, en son château, par Montfort ; A. Huchet de La Bédoyère, inspecteur des lignes télégraphiques, et autres, tous enfants et petits enfants d'Henri Huchet, comte de La Bédoyère, savant littérateur et célèbre bibliophile, né à Paris en 1782, mort en 1831. (Catalogue d'Ernest Dumont, libraire à Paris, p. 3, n° 14.) Armes : *Ecartelé aux : 1 et 4 d'argent à trois huchets de sable*, Huchet ; *aux 2 et 3 d'azur à 6 billettes d'argent*, La Bédoyère.

(4 et 5) Archives nationales ; liasse n° 5, cotée EE.

(6) Anciennes archives de la mairie de Saint-Martin de Ré ; liasse n° 2.

(7) Seigneurie située dans la commune de Sainte-Marie de Ré.

(8) Archives Phelippot.

Digitized by Google

Henri de Béringhen. (1) Frédéric de Béringhen mourut en 1710 environ. (2)

Les héritiers de Frédéric de Béringhen, marquis de Commandu, avaient des droits sur la baronnie de l'île de Ré, et de 1710 à 1712 ils se qualifiaient seigneurs et barons châtelains de la dite île. (3)

Pour le baron Masseau de Beauséjour, indiqué n° 6, M. Kemmerer aurait pu mentionner son fils et sa fille, qui sont qualifiés dans les actes du temps de noble homme Jean-Pierre Masseau de Ré, écuyer, avocat en parlement, et noble damoiselle Marie Masseau de Ré, seigneur baron et dame baronne de l'île de Ré, possesseurs des fiefs et seigneuries de Villeneuve, La Grenetière, Montamer, du Rillon, près Châtelaillon (4), etc., par droit d'héritage de Jean Masseau de Beauséjour, leur père, en 1734.(5)

---

(1) Anciennes archives de la ville de Saint-Martin, malheureusement brûlées.

(2) Pièces originales communiquées par M. A. Claudin, libraire et publiciste à Paris.

(3) Anciennes archives de Saint-Martin de Ré.

(4) Le domaine du Rillon, situé dans la baronnie de Châtelaillon en Aunis, avait appartenu à messire Laurent de Loze, chevalier, seigneur de Monluc, l'une des célébrités rétaises.

(5) Anciennes archives de la ville de Saint-Martin. Jean Masseau, écuyer, sieur de Beauséjour, seigneur baron de la baronnie de l'île de Ré, capitaine général des milices de l'île de Ré, receveur général et régisseur des droits et fermes de l'abbaye de Notre-Dame des Châtelliers, en remplacement de sieur André Clavreau de La Doüec (fief de la commune des Portes en Ré), et en société verbale avec son beau-frère Jean Penetreau, autre famille importante de l'île de Ré, dont la notice suit cet article.

Ils furent les dévastateurs et les vandales de cet antique monastère. (Voir *Pièces justificatives*, n° 4.) Jean Masseau naquit à Ars, le 6 janvier 1668, de Nicolas Masseau, avocat au présidial de La Rochelle, depuis lieutenant politique d'Ars, et de Marie Gilbon, autre famille importante de l'île de Ré. Elle compte plusieurs illustrations, et, suivant un historien moderne, elle avait pour armes : *D'argent au chef d'or, au franc quartier d'azur, chargé d'une clef d'or*, l'écu timbré d'une couronne de comte, et pour supports deux levrettes colletées et bouclées d'or. Il mourut à Saint-Martin en 1734, et fut enterré dans l'église de cette ville. (Voir *Pièces justicatives*, n° 6.)

Cette importante famille a encore de nombreux représentants à Charente, à Paris, à La Rochelle, à Rochefort, etc. Ses nombreux blasons forment un véritable armorial rétais. Louis Masseau, écuyer, sieur de La Noue, avait pour armes : *D'azur à 5 losanges de gueules, 3 et 2* (d'Hozier) ; Pierre Masseau, notaire et procureur à La Rochelle, avait aussi pour armes : *D'argent à un arbre arraché de sinople, surmonté d'un oiseau de sable* (armorial de la généralité de La Rochelle) ; Jean-Pierre Masseau, sieur du Fier (commune des Portes), portait : *D'or à deux bâtons de sable, posés en sautoir, aux lettres d'argent, J. P. en chef; à senextre, D ; et à dextre F. et M. en pointe ;* l'écu surmonté d'une couronne de laurier (archives Phelippot) ; Nicolas Masseau, sieur de La Rivière (commune des Portes), portait : *D'argent à la mer agitée d'azur, de six pièces, le tout chargé d'un masseau d'or*, l'écu surmonté d'une couronne de baron. Son portrait a été peint par Varingot, et il existe encore dans la famille Boucher, d'Ars en Ré. Le fastueux et opulent baron Jean Masseau avait un blason bien plus compliqué et ornementé que les autres membres de sa famille. Je ne parle pas des armes de Masseau de La Croix, Masseau du Graffaud, Masseau La Sauzaie, Masseau de Saint-Eloi, etc. Celui du baron de l'île de Ré était : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 masses d'or, posées deux en chef, une en pointe ; aux 2 et 3 de gueules à deux tibias d'argent, posés en sautoir ;* sur le tout un cinquième blason : *D'or, au sautoir de*

Digitized by Google

En 1738, ils firent mettre en adjudication, à titre de bail, les biens et revenus de la seigneurie et baronnie de l'île de Ré. (1)

En 1712, Jean Masseau se qualifiait seigneur et baron de l'île de Ré ; le 21 mars de la même année, il passait une baillette au sieur Tardy, d'une somme de cinq livres de menu cens (acte de Rochard) ; au sieur Etienne Dupeux, une autre baillette de deux paniers de vendange de cens, une autre d'un denier de cens et trente sols de rente seigneuriale, etc. En 1713, il passait

---

sable, à deux harpes d'argent, une en chef, l'autre en pointe, à la bordure d'argent; l'écu timbré d'une couronne de comte, ayant pour tenants deux sauvages au naturel, armés de masses d'or, couronnés de toques ornées de plumes d'autruches, ayant une ceinture ou pagne de plumes d'autruches. (Archives Phelippot, pièce originale.)

Le 15 juillet 1714, par acte d'assemblée des habitants de Saint-Martin, il est reconnu seigneur de la baronnie de l'île de Ré, et par ce même acte, on lui accorde tous les honneurs, droits et prérogatives, même celui du pain bénit, et qu'il « aye ses armes où bon luy semblera ». (Voir *Pièces justificatives*, n° 1.)

Acte d'assemblée des habitants de Saint-Martin, du 14 juin 1716, qui nomme messire Jean Masseau, sieur de Beauséjour, seigneur de cette baronnie, messire Irénée-Joseph Prévost, avocat au présidial de La Rochelle, sénéchal de la dite baronnie, fabriqueurs en charges de l'église de Saint-Martin, etc. L'acte d'assemblée est signé : de Mannevillette, gouverneur de l'île de Ré ; Tachard, colonel des milices, etc. (Voir *Pièces justificatives*, n° 2.) En 1718, il adressa une requête au ministre de la marine et signe sa requête de cette qualification : « de Masseau, seigneur de la baronnie de l'île de Ré. » (Archives de la marine, n° 283.) Le 9 février 1721, comme son devancier Huchet de La Bédoyère, il déclara les habitants de sa seigneurie et baronnie indignes de confirmer et de leur accorder de nouveaux privilèges, le tout par suite de leur négligence à venir lui rendre hommage, le saluer et le reconnaître pour leur seigneur, etc. (Voir *Pièces justificatives*, n° 3.) Le 4 décembre 1726, il adressa à son beau-frère Jean Penetreau, à Saint-Martin, une très longue et très curieuse supplique ou doléance, se plaignant de sa triste situation et lui rappelant les ventes faites antérieurement des malheureuses dépouilles de l'abbaye des Châtelliers (voir *Pièces justificatives*, n° 4), et il mourut dans sa maison baronnale de Saint-Martin, en 1734 (Voir *Pièces justificatives* n° 6.)

Penetreau, ancienne et importante famille de l'île de Ré. En 1540, messire et honorable homme Pierre Penetreau, écuyer, capitaine des milices bourgeoises et procureur général des manants et habitants de l'île de Ré, habite le bourg de Saint-Martin. En 1544, il est nommé procureur et député par lesdits habitants, auprès de leur seigneur, afin de maintenir leurs droits et privilèges. (Archives de la famille Baudin.) Son fils, Jean-Denis, est notaire seigneurial et procureur à Saint-Martin ; le fils de ce dernier, messire Jean-Simon Penetreau des Augiers, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine commandant au régiment de Poitou, l'un des héros de l'armée des Alpes, de Plaisance, de Rosbach, etc., né à Saint-Martin de Ré ; Jean-Louis Penetreau des Augiers, écuyer, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean-Simon, cadet volontaire en 1771, chef de bataillon d'infanterie, puis lieutenant-colonel au 56e de ligne, depuis colonel, a commandé comme général provisoire plusieurs brigades d'infanterie, compagnon d'armes et ami intime de Bernadotte, qui devait épouser sa sœur, Mlle des Augiers, depuis chef de légion de la garde nationale de l'île de Ré, né à Sainte-Marie, mort à Saint-Martin en 1840 ; Pierre-Guillaume Penetreau des Augiers, écuyer, capitaine d'infanterie, frère de Jean-Louis Penetreau, marié à Mlle Souchard des Barres, né aussi à Sainte-Marie, mort à Saint-Martin. Cette famille portait : *Coupé au premier d'or à trois grenades allumées de gueules, au deuxième d'azur à trois chevrons d'or, posés en fasce, et en pointe, trois glands de même ;* l'écu timbré d'une couronne de comte et d'une croix de Saint-Louis en sautoir. (Archives Phelippot.)

(1) Archives Phelippot.

Digitized by Google

Digitized by Google

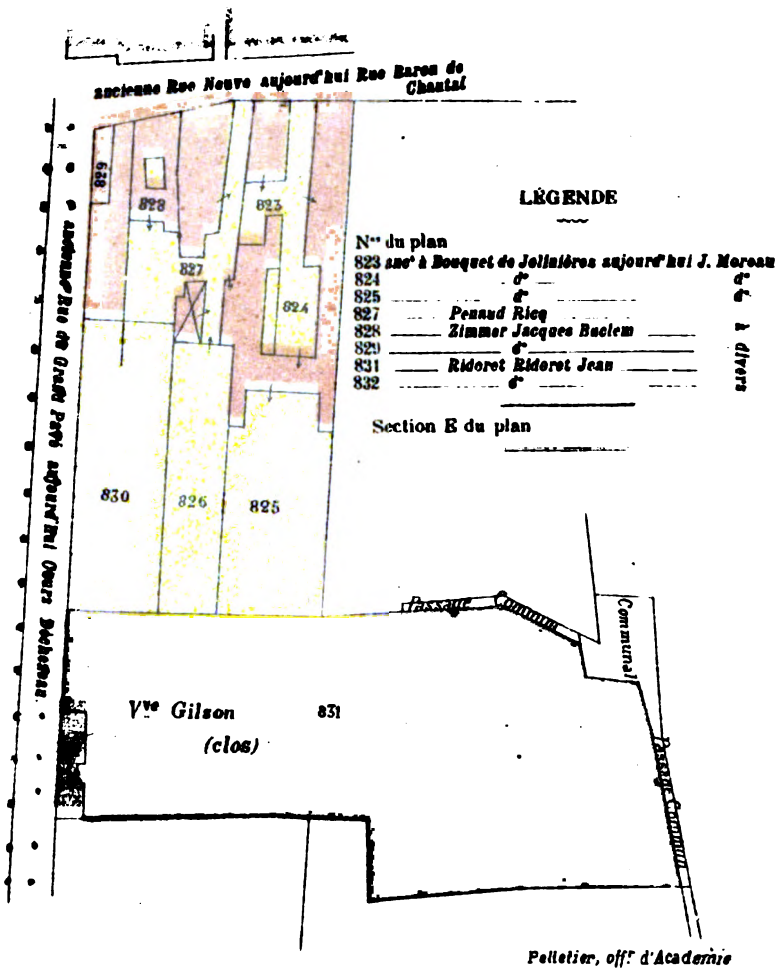

PLAN DE L'ANCIENNE BARONNIE DE L'ILE DE RÉ

Digitized by Google

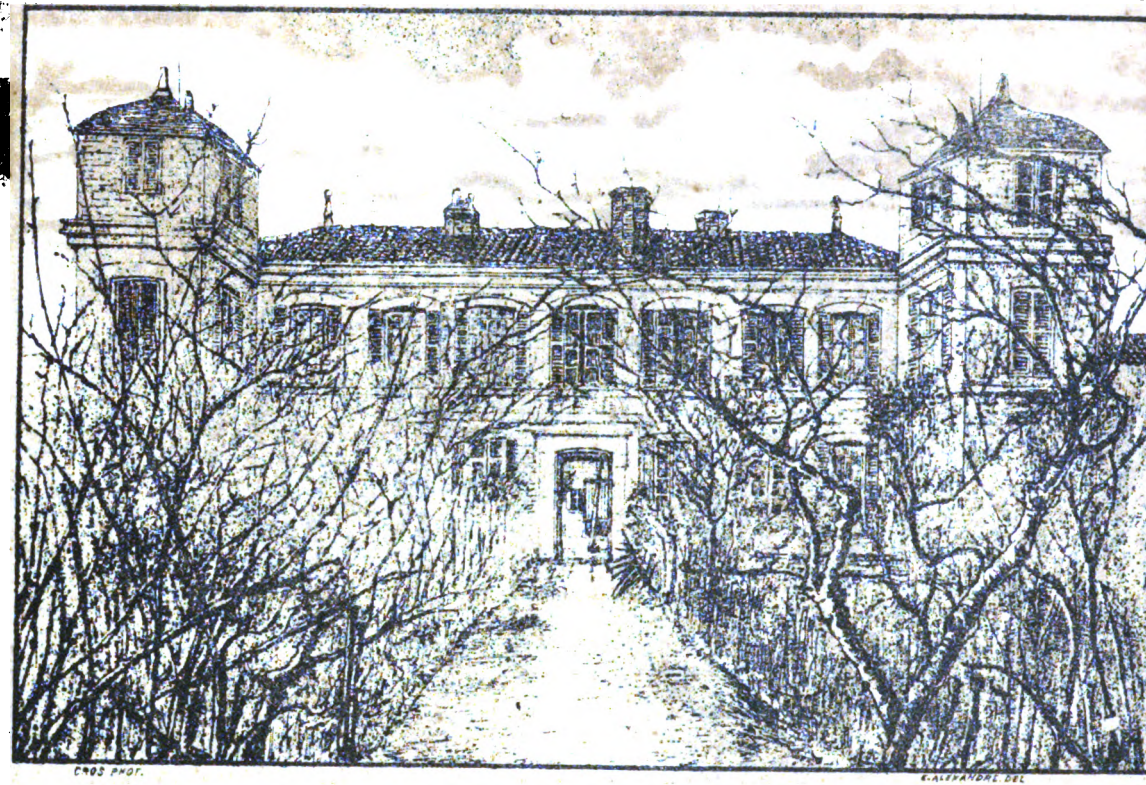

BARONNIE DE L'ILE DE RÉ (*Façade intérieure*)

Digitized by Google

Digitized by Google

aussi un très grand nombre de baillettes à diverses personnes : le 1er septembre, au profit de messire Abraham Pagès, écuyer, sur une maison à Saint-Martin. (Archives de M. Julien Moreau.)

Arrêt de la cour de Paris (23 août 1743), qui ordonne la vente de la baronnie, terre et seigneurie de l'île de Ré. (1) Haute et puissante dame Claudine-Alexandrine de Guérin de Tencin, supérieure de Montfleurie, chanoinesse de Neufville (2), devint dame baronne de l'île de Ré, par acte d'adjudication de 1743. Elle possédait sur cette baronnie une rente de 1.500 livres au capital de 50.000 livres, suivant contrat passé par Me Jourdan, notaire conseiller du roi, au châtelet de Paris, le 6 septembre 1725 ; elle mourut en 1749. (3)

Françoise de Guérin de Tencin, marquise de Tencin, veuve de haut et puissant seigneur Laurent Ducros, chevalier, comte de Groslé, du Roussillon et autres places, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, fut dame baronne de l'île de Ré en 1749, par droit d'héritage de la chanoinesse de Neufville, sa sœur, suivant acte de renonciation du 23 mars 1751, passé devant Me Bontemps, notaire à Paris. Le cardinal Pierre de Guérin de Tencin, archevêque et comte de Lyon, ministre d'état, etc., et autres héritiers renoncèrent à leurs droits sur la baronnie de l'île de Ré, en faveur de Françoise de Guérin de Tencin. (4)

M. le docteur Kemmerer, dans son *Histoire de l'île de Ré* (2e édition, page 56), n'indique pas Françoise de Guérin de Tencin comme dame baronne de l'île. (5) S'il eut connu son existence, il n'aurait pas manqué, dans sa réponse à M. le docteur Atgier, de lui donner un numéro.

Françoise de Guérin de Tencin fit une donation entre-vifs à son neveu, le comte d'Argental, qui suit, de la terre et baronnie de l'île de Ré, pour une somme d'argent déterminée et une rente viagère de trois cents livres. (Acte de Me Bontemps, notaire au châtelet de Paris.) Cette terre et seigneurie relevait en plein fief, foi et hommage de sa majesté le roi de France, à cause de sa tour du Louvre. (6)

Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Paris, ministre plénipotentiaire de son altesse royale l'infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastella, ancien ambassadeur de la Porte,

---

(1) Anciennes archives de la ville de Saint-Martin.

(2) Femme célèbre par ses écrits et par ses galanteries, mère de d'Alembert, maîtresse du cardinal Guillaume Dubois, archevêque de Cambrai, le trop fameux précepteur et ministre du régent.

(3) Pièce originale communiquée par M. Lucas de Montigny, conseiller de préfecture de la Seine.

(4) Archives de M. Julien-Elie Moreau, greffier de la justice de paix de Saint-Martin de Ré.

(5) Armes des de Guérin de Tencin (Dauphiné) : *D'or, à l'arbre de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois besants d'argent.* (Gourdon de Genouillac, 1860, p. 236.)

(6) Archives de M. J. Moreau, greffier de la justice de paix à Saint-Martin.

Digitized by Google

depuis ami de Voltaire, frère d'Antoine de Ferriol, comte de Pont de Veyle, intendant général des classes de la marine, auteur dramatique, fut seigneur baron de l'île de Ré, par suite de l'acte de donation de Françoise de Guérin de Tencin, cité plus haut. (1)

Au mois de janvier 1755, le comte d'Argental abandonna au roi tous ses droits de justice haute, moyenne et basse..., disant que « cette justice entre les mains d'un seigneur particulier ne devient pas moins préjudiciable au bien public qu'à celui qui la fait exercer, vu que, dans cette isle, le crime y est fréquent et la punition très rare...; que la poursuite ne s'en fait pas moins par les officiers du seigneur; mais, n'étant suivi que d'une vaine condamnation, ne fait qu'enhardir les criminels, multiplier les crimes, etc. » (2)

Le 11 août 1762, le seigneur de l'île de Ré reçut l'acte de foi et hommage des abbé et religieux de l'abbaye des Châtelliers de Notre-Dame ou Sainte-Marie de Ré, pour leur four banal de la ville de Saint-Martin. (3) En 1767, il ratifia et confirma tous les dons et privilèges des habitants de cette île. (4) Le 28 février 1772, il bailla à titre de ferme, pour neuf années entières et consécutives, à partir du « 1er janvier 1774, à Me Jean-Simon-David Foucault, avocat au parlement de Paris, conseiller du roi, son sénéchal de ladite baronnie de l'isle de Rhé, demeurant en la ville de Saint-Martin en ladite isle, de présent à Paris, logé rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin, la maison baronnale, ses appartenances et dépendances, marais salants, droits seigneuriaux, féodaux et généralement tous les biens et autres droits, etc., pour et moyennant la somme annuelle de trois mille cinq cent soixante livres de fermage, plus de donner à Mme la comtesse d'Argental, pour épingle du présent bail, seize louis d'or de vingt-quatre livres chacun, et surtout sans pouvoir prétendre aucune diminution sur le prix du présent bail, soit pour famine, grêle, stérilité, inondation, feu du ciel, guerre et autres cas prévus et imprévus... » (5)

Le 15 décembre 1775, le comte d'Argental (6) transporta et vendit à messire Pierre-Georges-Félicien de Boffin, comte de Pusignieu ou Pusignieux, capitaine de dragons au régiment

---

(1) Archives de M. J. Moreau, greffier de la justice de paix à Saint-Martin.

(2) Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. I, p. 647-648.

(3) Archives de M. J. Moreau, greffier de la justice de paix à Saint-Martin; acte de Me Desnouy, notaire, du 13 août 1791, art. 166.

(4) Anciennes archives de la mairie de Saint-Martin de Ré.

(5) Archives de M. Foucault, juge au tribunal civil de La Rochelle, sur lequel un article biographique est publié plus loin.

(6) Le comte d'Argental mourut à Paris, le 6 janvier 1788, et laissa pour légataire universel messire de Boffin, comte de Pusignieu, par son testament daté à Paris le 9 mars 1787 et déposé pour minute à Me Margautin, notaire à Paris. (Archives de M. Foucault.) Armes : *D'azur, semé de roses d'or, à la bande de même, chargée de trois lions de sable, brochant sur le tout;* l'écu timbré d'une couronne de marquis. (*Recueil d'armoiries françaises.*)

Digitized by Google

Dauphin, demeurant ordinairement à Grenoble et aujourd'hui logé quai d'Orsay, à Paris, « la baronnie, terre et seigneurie de Saint-Martin en l'isle de Ré, avec tous les honneurs et prérogatives, droits nobles et féodaux, etc., pour la somme de 107.000 livres, et accorde l'entière jouissance à partir du 1er janvier 1776, suivant acte de Me Arnet, conseiller du roi, notaire au châtelet de Paris. »

*
* *

Enfin, une copie faite par moi d'un document inédit et très important pour l'histoire de l'île de Ré, indiquait que le comte de Pusignieux n'était pas le dernier seigneur vénal de la baronnie rétaise, et qu'en 1785, « très haut et très puissant seigneur monseigneur Charles-Alexandre de Calonne, chevalier, conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des finances, ministre d'état, commandeur grand trésorier des ordres du roi, et messire André-Charles de Bonnaire de Forges, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant au département des domaines et bois, furent nommés commissaires par arrêt du conseil d'état, signé du baron de Breteuil, etc., à l'effet d'inspecter et d'estimer la baronnie, terre et seigneurie de Saint-Martin en l'isle de Ré, ce qu'ils firent ; et après une vérification très exacte des titres et de tous les droits, honneurs et privilèges, ils l'achetèrent pour le compte d'une des plus importantes maisons de France, surtout en considération de sa position géographique, qui a non seulement servi utilement, pendant la dernière guerre, à différents objets relatifs à la marine, mais encore, en cas de nouveaux troubles, elle serait également importante aux dispositions préparatoires de la guerre, etc., et surtout de faire revivre un certain nombre de droits nobles, féodaux et même en roture, tombés en quenouille par la négligence des anciens barons et seigneurs de l'île de Ré et depuis plus de quarante ans, etc. » Pierre-Georges-Félicien de Boffin, comte de Pusignieux (1), chevalier, mestre des camps et armées du roi, colonel commandant le régiment royal Lorraine-cavalerie, gouverneur de la ville de Gap (2), et Louise-Adélaïde-Julie de Santo-Dominique, comtesse de Pusignieux, son épouse, demeurant à Paris, quai d'Orsay, paroisse Saint-Sulpice, achetèrent la baronnie, terre et seigneurie immédiate sur les trois quarts de l'île et sur plus de quinze mille habitants, dont un château d'une vaste étendue, avec jardin, clos et toutes servitudes, plus les droits dans les fiefs de La Flotte, Saint-Martin, Le Bois et La

(1) Le titre original déposé dans mes archives dit « comte de Pusignieux » et non marquis de Pusigneu

(2) Parent de Louis-Félicien de Boffin d'Argenton, marquis d'Argenton, puis de Pusignieux, commandeur de Saint-Louis, lieutenant général, mort en 1778. (*Dictionnaire des généraux français*, par Courcelles, 2e vol., pp. 372-373.) Armes : *D'azur à la croix cléchée et vidée d'argent ;* couronne de duc.

Digitized by Google

Couarde, plus les droits de cens, rentes et redevances en grains et argent, droit de percevoir le huitième des fruits des vendanges, grains et légumes qui croissent dans l'étendue des cinq fiefs dépendant de ladite baronnie, appelés Les Manjaudières, Les Charbonnières (Charbonniers), Les Poirières, Les Deux et La Pointe (1) ; la redevance appelée « taille à Madame », marais salants (2), terres, prés, bois, droits de chasse et de pêche, droits de présentation et nomination aux offices, mouvances, droits féodaux et seigneuriaux, aux mutations, tant des fiefs nobles que des rotures. « Cette vente est faite pour et moyennant la somme de 240 mille livres, prix principal, le tout constitué en une rente viagère de 24 mille livres de rente viagère, reversible pour 12 mille livres, au profit et sur la tête de ladite dame comtesse de Pusignieux au cas qu'elle survive à son mari. Ladite rente est franche et exempte de toutes impositions généralement quelconques, mises et à mettre, et payable par les gardes du trésor royal, etc.; plus, de payer et acquitter à compter dudit jour, 1er janvier, les charges réelles et foncières dont ladite terre peut être franche et acquittée des arrérages du passé ; d'entretenir le bail actuellement existant, d'indemniser le fermier de ladite terre et baronnie, etc.; comme aussi lesdits sieur et dame comte et comtesse de Pusignieux seront tenus de remettre au greffe de la chambre des comptes de Paris tous les titres de propriété, papiers, baux et autres documents qu'ils peuvent avoir et servant à établir leur propriété et concernant la terre, seigneurie et baronnie de l'isle de Rhé, etc. Fait et passé à Paris, en l'hôtel du comte et de la comtesse de Pusignieux, l'an 1785, le 22e jour d'avril, avant midy, et ont signé la minute des présentes demeurée entre les mains de l'un des notaires, conseiller du roy, etc. » (3)

En 1781, le manoir ou maison principale (4) avait été loué séparément pour la somme de 340 livres à M. le sénéchal Foucault (5),

---

(1) Les revenus de ces cinq fiefs se portaient anciennement au lieu dit Héridon, où il y avait de vastes magasins, pressoirs, granges et autres servitudes. L'emplacement était primitivement appelé fief, puis prieuré de Dieu-Lydon, Dieu-Lydon, situé dans le fief de La Couarde, près des terres de Georges de La Germarrière, sieur de La Maratte. (Deville, notaire à Saint-Martin; archives Phelippot.)

(2) Trente livres de marais salants et leurs dépendances, estimées 600 livres l'une et situées dans l'étendue de la seigneurie et fiefs d'Ars en Ré, Loix et Les Portes. (Archives Phelippot.)

(3) Document original et inédit dans mes archives.

(4) Voir le plan, le portail et la façade intérieure. Planches 1re, 2e et 3e.

(5) Foucault. Cette famille Foucault, fort ancienne, est originaire du Poitou; ses domaines étaient situés entre la ville des Sables et celle de Fontenay. Elle s'est divisée en deux branches : l'une est restée protestante; elle est représentée par M Henri-Edme Foucault, né à Saint-Martin, conservateur de l'enregistrement et des domaines de la Charente-Inférieure en retraite, domicilié à La Rochelle, dont postérité ; la seconde branche est catholique; elle est représentée par M. Jacques-Louis-Charles Foucault, ancien notaire, avocat, juge au tribunal civil de La Rochelle, né à Saint Martin le 27 juillet 1846,

Digitized by Google

qui l'habitait depuis 1772. C'est à partir de cette époque qu'il en fit le siège principal de la sénéchaussée, jusqu'à la révolution. (1)

En 1790, la baronnie rétaise fut saisie par l'état comme propriété nationale appartenant à la couronne, et vendue publiquement à La Rochelle, avec tous ses redevances, droits nobles et féodaux, même de cens grands et petits, droits corporels et temporels, — chose extraordinaire pour l'époque : le régime de la servitude et de la féodalité venait d'être détruit par le nouveau gouvernement, soi-disant égalitaire, — à Pierre-Polycarpe Fournier des Ormeaux, négociant, ancien maire de Saint-Martin, président du tribunal de commerce de l'île de Ré, depuis membre du district de La Rochelle, pour la somme de 124.000 francs, suivant procès-verbal de vente dressé le même jour. (2) Le comte et la comtesse de Pusignieux perdirent leur rente de 24.000 livres.

Les 11 et 25 juillet suivant, il fit donner sommation par exploit du sieur Brun, huissier à Saint-Martin, à Foucault, maire ; Jean-Simon-David Foucault, chevalier de Saint-Louis, colonel

---

dont deux fils : 1° Louis-Marie-Charles Foucault, licencié en droit, né à Saint-Xandre le 27 janvier 1874 ; 2° Fernand-Charles Foucault, aussi né à Saint-Xandre le 30 mars 1876. Adrien-Maxime Foucault, notaire à La Rochelle, frère du juge au tribunal civil, est né à Saint-Martin le 9 novembre 1862 ; il a une fille, née à La Rochelle le 18 décembre 1895.

Cette famille a donné entre autres personnages : un capitaine des gardes du vice-roi d'Irlande, un précepteur des enfants du même vice-roi (1696), des marins distingués, des conseillers au parlement de Paris, des sénéchaux de l'île de Ré, un général commandant en chef l'armée de l'ouest, des chefs de bataillon du génie, un chef de division des canonniers gardes-côtes, un procureur du roi, un procureur syndic des habitants de l'île de Ré, un maire de Saint-Martin, un président du tribunal de commerce de l'île de Ré, des officiers et des chevaliers de la légion d'honneur, des chevaliers de Saint-Louis et du mérite militaire. Elle compte huit lignées de licenciés en droit : Jehan Foucault, licencié ès lois, en 1490 ; Jean Foucault, écuyer, sieur de Loudon, fils de Jehan, en 1536 ; Hiérosme Foucault, écuyer, sieur de Couture, licencié en droit, fils de Jean, en 1565. Honorable homme Pierre Foucault, réfugié protestant, habitait le bourg de Saint-Martin en 1685. Ses armes sont : *D'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de cinq étoiles d'or, placées en abîme et en pointe, d'un cygne de même sur une terrasse de sable ;* l'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de lambrequins aux couleurs de l'écu. Sur des cachets de famille, on voit que l'écu est surmonté d'une couronne de comte (archives Foucault et Phelippot.)

(1) Le sceau de la sénéchaussée de la baronnie de Saint-Martin de Ré a été trouvé dernièrement dans une maison de cette ville, et il est aujourd'hui déposé dans mon musée Ce magnifique monument sigillographique en bronze comble heureusement une lacune héraldique rétaise. Il représente les armes de messire et noble homme Josué Mousnier, sieur de Grand-Maison, de Beaulieu, etc., avocat au parlement de Bordeaux, sénéchal de cette baronnie, d'une famille importante de l'île de Ré, né à Saint-Martin en 1640, mort en cette ville le 30 juin 1711, enterré dans l'église le 1er juillet suivant. Louis-Alexandre Mousnier de Beaulieu, écuyer, ancien officier d'infanterie, conseiller du roi en ses conseils, président trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, fils du sénéchal, né à Saint-Martin le 5 mars 1695, épousa Anne Parnajon, de La Rochelle, dont Louis-Alexandre-Josué Mousnier de Beaulieu. (Archives Phelippot.)

(2) Archives de la Charente-Inférieure. (Notes de M. de Richemont, archiviste.)

Digitized by Google

du 68e régiment d'infanterie, depuis général commandant en chef l'armée des Sables; à dame Foucault, veuve Barrin de La Galissonnière, et à demoiselle Foucault, fille majeure, frères et sœurs, héritiers de leurs père et mère, de lui remettre dans la huitaine, pour tous délais, tous les actes, titres, registres, baux, baillettes et autres papiers qu'ils ont par devers eux, concernant la ci-devant baronnie de l'île de Ré, de vider de corps et de bien, à ladite époque, la susdite baronnie, plus de lui remettre toutes les clefs; et le même jour (25 juillet), il fit aussi donner sommation au sieur Jean-François Prévost (1), et le même jour, pour délais, de lui remettre les clefs du parquet et prisons, dépendant de ladite ci-devant baronnie (2), et enfin le « cinquième aoust de la même année », il fit dresser par Me Desnouy, notaire, un procès-verbal d'inventaire de tous les titres, actes, registres et papiers de ladite baronnie. Les archives étaient importantes : l'inventaire constate qu'il y avait 175 liasses ou pièces, plus 6 registres de grands et menus cens pour les paroisses de Saint-Martin, Le Bois, La Couarde, La Flotte et Sainte-Marie. (3)

Le 25 août 1792, l'assemblée nationale supprima tous les droits et devoirs en fruits, en cens, agriers, etc., ce qui fut une grande perte pour Fournier des Ormeaux, et le 8 octobre suivant, il adressa à la convention une pétition réclamant une indemnité et un remboursement de 82.094 livres 8 sols et 3 deniers. Un arrêté du directoire de la Charente-Inférieure, du 15 décembre de la même année, fixa l'indemnité à 79.777 livres et 9 sols. (4)

Le 20 nivose an x (10 janvier 1802), Théodore-Henri Baudin, négociant (5), devint propriétaire de la baronnie de Saint-Martin, par son mariage avec Mlle Julie Fournier des Ormeaux. (6) Le 10 nivôse an xiv (29 juin 1806), Baudin et son épouse transportent à Jean Ridoret, jardinier, pour la somme de 8.000 francs, le grand clos, les maisons d'habitation et celliers du jardinier (7). En 1830, la maison baronnale de l'île de Ré était

---

(1) Prévost, vieille famille rétaise, originaire du Poitou, compte : Guillaume Prévost, seigneur de Magnils-Jaudouin, en 1150, père de Guillaume Prévost, évêque de Poitiers en 1214. Le premier qu'on trouve à Saint-Martin est : Jehan-Pierre Prévost, écuyer ; il habitait ce bourg en 1470, et était neveu de noble dame Catherine Prévost de Passac, dame dudit lieu de Passac, en 1417. Un rameau de cette famille s'est fixé à Ars, un autre aux Portes. Pierre-Nicolas Prévost, écuyer, sieur de Champ-Fleuri, avocat en parlement, né à Saint-Martin en 1530, fut père de François Prévost, écuyer, avocat, conseiller du roi en parlement, procureur général des habitants de l'île de Ré, etc. Armes : *D'argent, à deux fasces de sable, accompagnées de six merlettes de même, 3, 2 et 1;* couronne de marquis. (G. de Genouillac, dans son *Recueil d'armoiries*, p. 377. Archives Phelippot.)

(2) Voir pièces justificatives, n° 7.

(3 et 4) Archives de M. Julien Moreau, greffier de la justice de paix.

(5) Baudin, famille ancienne et importante de l'île de Ré, originaire de La Rochelle, compte plusieurs illustrations. Le premier qu'on trouve est Guillaume Baudin, varlet, sieur de La Rolanderie en 1273, etc.

(6 et 7) Actes de Me Desnouy, notaire à Saint-Martin.

Digitized by Google

la propriété de Louis Bouquet de Jolinière, chef de bataillon d'infanterie, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, de la croix de fer et de la croix d'or de Saint-Ferdinand d'Espagne.(1) Le 4 septembre 1827, il avait épousé Suzanne-Lætitia Baudin.

Le 24 août 1849, on y installa des sœurs dites dames de Sainte-Marie de la Providence de la congrégation de Saintes, pour l'instruction des jeunes filles. Cet établissement religieux fut maintenu quelques années seulement. Aujourd'hui cette propriété appartient à M. Julien-Elie Moreau, savant collectionneur, greffier de la justice de paix de ce canton.

*
* *

La réponse de M. le docteur Kemmerer au mémoire de M. le docteur Atgier est d'autant plus intéressante qu'elle signale l'existence d'un possesseur de la terre, baronnie et seigneurie rétaise, ayant, suivant lui, le n° v, totalement inconnu des historiens, des biographes et des collectionneurs, même du P. Arcère, le savant historien rochelais. M. Kemmerer désigne René Dupin simplement comme « seigneur rétais », sans aucune qualification.

En parcourant l'*Insula Rhea* de M. Kemmerer, on remarque à la page 107 la citation suivante : « Du fond de son salon, Claudine de Tencin surveillait l'effondrement de cette famille. (Masseau.) Elle conçoit le projet de s'emparer de cette seigneurie ; mais elle a la pudeur des âmes vieillies dans la rouerie. Elle cherche un homme qui s'abaissera pour lui ouvrir le chemin, elle le trouve. Cet homme fut René Dupin, qui accepta le rôle de cessionnaire. Le 12 octobre 1733, Mme de Tencin, cachée derrière Dupin, signifie le transport de ses créances au baron Masseau. Elle exige le remboursement de 95.000 livres, augmenté des intérêts. Trois ans après, René Dupin poursuit la saisie réelle de la baronnie rhétaise, et le 23 août 1743, malgré l'opposition des habitants, elle lui est adjugée pour la somme de 66.000 livres, après dix ans de procédure. »

Conclusion : René Dupin n'a été qu'un prête-nom et non un seigneur en titre ; M. Kemmerer, à la page 56 du même ouvrage, ne le cite pas comme seigneur baron de l'île de Ré. Il aurait dû alors lui donner le n° XXIX et le n° XXX à Mme la chanoinesse de Neufville.

---

(1) Fils de Théobald Bouquet de Jolinière, ancien procureur de la châtellenie de Rançon (Haute-Vienne), et de Marie-Thérèse de Rounilhac, père de Louis-François-Henri Bouquet de Jolinière, né à Saint-Martin le 11 octobre 1828, colonel d'infanterie en retraite, officier de la légion d'honneur, décoré de plusieurs ordres étrangers, l'un des héros du Bourget, du château Meudon, de Buzenval, etc., marié à Mlle Mathilde-Eugénie Lemercier, dont plusieurs enfants ; un est officier de cavalerie. Armes de la famille Bouquet de Jolinière, du Poitou : *D'argent, au bouquet de fleurs naturelles. (Armorial du Poitou ; Dictionnaire du Poitou*, tome Ier, p. 682.)

Digitized by Google

Cette question demande à être sérieusement étudiée.

*
* *

En parcourant le mémoire de M. le major Atgier, on voit qu'il ignore l'existence, dans les archives nationales à Paris, d'une copie, faite sur de grands rôles de parchemin, de ces mêmes chartes; « comme le phénix, elles ne renaquirent pas de leurs cendres. » M. le docteur Atgier, à qui j'ai fait part de mes réflexions, m'a déclaré ceci : « Il est heureux, d'ailleurs, d'apprendre que la petite notice qu'il a lue à la Sorbonne, a permis de découvrir qu'il existait d'autres copies de ces chartes, en particulier celle qui lui a été communiquée depuis par M. le duc de La Trémoille, copie conservée dans son riche chartrier du château de Serrant près Angers, et qu'enfin il vient de découvrir, dans ce même dépôt, de nouvelles chartes qu'il croit inédites. »

En résumé, je suis heureux d'avoir pu ajouter quelques noms à la liste des possesseurs de la seigneurie et baronnie de l'île de Ré. C'est un petit contingent à ladite liste.

Th. Phelippot.

*
* *

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1er

1714, 15 juillet. — Assemblée des habitants, curé et fabriqueurs de la ville de Saint-Martin, où M. Masseau, sieur de Beauséjour, est reconnu seigneur de cette seigneurie avec tous les droits qu'il prétend.

Aujourd'hui, ce 15 juillet 1714, en l'assemblée des habitants de cette ville au banc de la fabrique, à l'issue de la grande messe où ont esté présents messire Pierre Gaillard, prestre curé de cette paroisse, chanoine de l'église cathédrale de La Rochelle, docteur de la faculté de Paris et archiprêtre de cette isle de Ré; messire Joseph-Iréné Prevost, avocat au siège présidial de La Rochelle, sénéchal, seul juge ordinaire civil, criminel et de police de cette baronnie; maistre Pierre Rochard, procureur fiscal de cette ditte baronnie, et des habitants soussignés et autres qui ne sçavent signer; les sieurs François Daniel, le sieur Michel Baron et le sieur Hector Tachard (1), fabriqueurs, qui ont dit et déclaré à la dite assemblée, qu'ils ont receu une assignation de la part de monsieur Masseau, seigneur de cette baronnie, pardevant monsieur le lieutenant général de La Rochelle, pour sçavoir s'ils luy veullent contester les devoirs honorifiques qui luy sont deubs en cette qualité de seigneur et autres prérogatives. Les dits fabriqueurs, ouis les sieurs curé, sénéchal, procureur fiscal et généralement tous les habitans, ont dit et déclaré qu'ils reconnaissent pour seigneur de cette baronnie le dit sieur Masseau, et qu'en cette qualité il est juste qu'il jouisse de tous les honneurs, droits et prérogatives qui y sont deubs en la ditte

(1) Tachard d'Arbussy. Cette famille rétaise a produit plusieurs illustrations, et s'est divisée en deux branches. Avant la révolution, on remarquait, dans l'église des RR. PP. capucins de Saint-Martin, la magnifique pierre tombale en marbre noir de messire Hector Tachard d'Arbussy, écuyer, chevalier de Saint-Louis, etc.

Digitized by Google

qualité de seigneur dans leur église, tant pour ce qui regarde ses armes qu'il a fait mettre aux quatre pilliers dedans la dite église qu'autres droits, qu'ainsi les dits sieurs fabriqueurs luy pouvoient faire signifier la présente assemblée afin d'estre déchargé de toute assignation ; et a aussi le sieur curé protesté qu'il n'a jamais empesché, ny ne veut empescher que le dit sieur Masseau ne jouisse de tous les droits, qu'il ne reçoive le pain béni et autres droits et qu'il n'aye ses armes où bon luy semblera, ainsi qu'il le prétend, et que, si quelqu'un a dit ou fait signifier quelque chose à ce contraire, qu'il est prest d'en donner un désaveu. Arrêté le jour et an que dessus.

Gaillard, *prestre curé de Saint-Martin*. Prevost. François Daniel. Baron. Tachard. Rochard. Peneau. Sourisseau. Grellaud. Fier-des-Bras. Jamon. Houin Saint-Louis. P. Devie. Daniau des Grois. Rochard. J. Vinceneuil. Pierre Gilbon. Vinceneuil. Bourgrois. J. Theron. E. Blay. J. Nolleau. Bontemps. — (Archives Phelippot.)

N° 2

1716, 14 juin. — Assemblée des habitants de Saint-Martin qui nomment fabriqueurs de l'église de cette ville, le baron, le sénéchal, le procureur fiscal de cette baronnie :

Aujourd'hui, le 14e jour de juin, et suivant convocation, messire Jean Masseau, sieur de Beauséjour, seigneur de cette baronnie; messire Iréné-Joseph Prevost, sénéchal; maître Pierre Rochard, procureur fiscal de cette baronnie, sont nommés fabriqueurs en charges, et le sieur Thorry, notaire et procureur de la dite baronnie, procureur de la fabrique de cette église.

De Mannevillette, *gouverneur de l'isle de Ré*. Masseau. Prevost. Rochard. Thorry. P. Gaillard, *curé*. — (Archives Phelippot.)

N° 3

1721, 18 février. — Acte de foi et hommage rendu par les habitants de l'île de Ré à Me Masseau, leur seigneur :

Pardevant les conseillers du roy, notaires gardes scel de La Rochelle soussignés, estant en la ville de Saint-Martin de l'île de Ré, ont compareus en leurs personnes les sieurs Pierre Marsan, sindiq général de la baronnie de laditte isllle de Ré ; Jean Audry, sindic particullier du bourg et paroisse de La Flotte, et Louis Papon, aussy sindiq particullier du bourg et paroisse de Sainte-Marie.

Lesquels nous ont dit et déclaré que, par l'examen qui a esté fait des titres et papiers consernant les droits, franchises, libertez et privillèges de la baronnie de laditte île de Ré, ils ont trouvé entre autre une transaction passée entre très hault et puissant seigneur Louis de La Trimoulle, conte de Guynes et de Benon, vicomte de Thouars, seigneur de Marans et de laditte île de Ré, et les habitans de laditte ille, le 22 juin 1544, et les lettres de confirmation et ratiffication faittes en concéquance par les subséquants seigneurs de laditte ille, notamant celle de Jean, sire de Beuil, chevallier de l'ordre du roy, grand eschansson de France, seigneur de laditte île de Ré et autres lieux, le 23 décembre 1657 et 2 mars de l'année suivante 1658, par lesquelles les habitans de laditte baronnie de l'ille de Ré sont obligés de salluer lesdits seigneurs, ou députer de la part du corps des habitans de laditte île pour les assurer de leurs respects, soumissions, obéssance, et de le suplier en mesme temps de maintenir et confirmer lesdits habitans dans leurs antiens privillèges, franchises et imunitez, qui sont de ne pas payer aucuns drois de ventes et honneurs des acquizition quy se font dans l'estendue de la

Digitized by Google

baronnie de l'ille de Ré, ny aucun drois seigneuriau et féaudaux que dix sols par chacun quartier de terre et vigne, la somme de cent vingt cinq livres de rente annuelle et autres qui peuvent luy estre deus et accoutumez de payer à leur seigneur, lesquels tittres auroient donné occasion à une assemblée généralle des habitans de laditte baronnie, tenue à la dilligence desdits sindiqs le 26 janvier dernier, par laquelle il paroist que ledit sieur Marsan, accompagné des sieurs Louis Allaire et François Bonnin, ses commissaires, se seront transportez par devers la perssonne de monsieur Jean Masseau, à présant seigneur de laditte baronnie de l'ille de Ré, pour luy représanter que lesdits habitans estoient sur le point de luy rendre leur foy et homage et respects, et luy auroient demandé, à cet efet, qu'il luy plust leur donner un temps qui luy fust le plus convenable, ce que ledit seigneur leur auroit refusé; mesme despuis, s'estant encore transportez avecq la majeures partie des principaux habitans de laditte baronnie au dommicille dudit sieur Masseau, pour salluer et luy rendre leurs obéissances de tous les habitans, il auroit fait dire par ses dommestiques qu'il n'étoit pas au logis, quoy qu'ils seussent parfaittement qu'il y estoit; c'est pour quoy lesdits habitans, pour se metre en règle et rendre ce qu'ils doivent à leur seigneur, ayant donné plain pouvoir audit sieur Masseau de se transporter en la ville de La Rochelle et faire venir en cette ville deux notaires royaux, pour, avecq eux et les lieutenant politiques et commissaires, se transporter de nouvaux par devers la perssonne dudit sieur Masseau, leur seigneur, aux fins de faire pour eux à cet esgard les démarches et soumitions nécessaire. Pour y parvenir, lesdits sieurs Marsan, Audry et Papon auroient requis le transport de nous, dits notaires, en cette ditte ville de Saint-Martin de Ré, pour estre présants aux soumitions de respects et obéissances qu'ils sont chargés de rendre à leur seigneur, faire les réquisition nécessaires et leur en donné acte, à l'effet de quoy lesdits sieurs Marsan, ensemble le sieur Nicollas Le Loup, son coeslu, assisté des sieurs Hector Tachard, colonel de la milice de cette ville de Saint-Martin, et Jean Aymon de La Couture, David Foucault et Jean Téron, habitans et bourgois de la ville de Saint-Martin, se sont transportez pardevers et au domicille dudit sieur Masseau, leur seigneur, en cette ville de Saint-Martin de Ré, rue Neufe, où estant en présance et compagnyez de nous, dits notaires, en parlant à la personne dudit sieur Masseau, dans une salle de sondit logis où tous lesdits habitans députez sont entrés, là, ledit sieur Marsan a dit à hautte voye audit sieur Masseau, leur seigneur, qu'ils avoient tous l'honneur de le saluer très humblemant en cette quallitté pour le général des habitans de laditte baronnie qui sont la ville de Saint-Martin, bourg de La Flotte, Sainte-Marie et La Couharde et leurs dépandances (1), et de l'assurer de leurs respect, soumitions et obissance avecq thémoignages de la joye qu'ont lesdits habitans d'estre ses vasseaux et tenantiers. En concéquance, ledit sieur Marsan et lesdits députés ont très humblemant suplié ledit sieur Masseau, leur seigneur, de confirmer les privillèges accordez auxdits habitans par les présédants seigneurs de laditte baronnie, et pour luy donner plus d'éclersissemant desdits privillèges, tels qu'ils sont cy dessus déclarez, ledit Marsan, sindiq, luy a exibé sur table les tittres quy les justiffient, notamant la transaction et les confirmations cy dessus dattés, offrant de luy en donner telles communications qu'il sera nécessaire et qu'il désirera. Ces présantes ayant esté faitte par les habitans sus nommés, et encore en

(1) Le Bois et La Couarde étaient des annexes ou filles de la ville de Saint-Martin.

Digitized by Google

présances et assistez du sieur Raymont Barthélemy, commandant les millices dudit bourg de La Flotte, Jacques et Denis Goguet, Pierre Guynard, coeslu dudit sieur Audry, Charles, Raymond et Daniel Bouriau, Pierre Valleau, Laurant La Marque, François Coustant, Jasques Rifaud, Paul, George Mounier-Rocheclaire, Jacques Duffeau, tous habitans dudit bourg de La Flotte, et pour le bourg de Sainte-Marie les sieurs Brisard, coeslu dudit sieur Papon, Antoine Chesneau, Charles Ballanger et Jean Audebert, et pour ledit de La Couharde les sieurs Louis Cercler des Humeaux, commandant, Jasques Blay, Pierre Ménagé et Pierre Brussie. Tous habitans cy dessus nommés ont signez sur la minute, à la réserue desdits Duffeau et Brussie qui ont déclaré ne sauoir siger.

A quoy ledit sieur Masseau, seigneur, a dit et fait réponse que les habitans de l'estandue de la baronnie ne doivent pas ignorer qu'il y a déjà plusieurs années qu'il en est seigneur, et que la négligence qu'ils ont eu à luy rendre et à ces prédesseurs à ce qu'ils luy doivent les rend indignes de la grâce qu'il luy demendent, son intention estant de se servir de tous ses drois, mesme de jouir de certains qu'il a négligé de percevoir ; qu'au surplus, il proteste contre tous ce qu'il put luy préjudicier par lesdittes actes, et a signé : Masseau.

Ledit sieur Masseau et lesdits habitans cy dessus nommés et députez persistent dans leurs soumissions de respects et réquisitions, et remontrent audit sieur Masseau, leurs seigneur, que, s'ylle ont esté jusque à présant à luy rendre leurs deuoirs, c'est qu'ils ont toujours attendu qu'il feust recogneu le seigneur en entier de laditte baronnie, n'en ayant pris posession que le 29 du mois d'aoust dernier, luy protestant que leur dessin a toujours esté de luy rendre tous leurs respects, soumissions et obissance qu'ils luy doivent, ainsi qu'ils ont fait aux seigneurs ses prédesseurs, quy n'ont point fait de difficulté de les recevoir grasieussement sans avoir esgard à la négligence qu'ils avoient eu à les leurs rendre ; en un mot, ils ne s'élogneront jamais du respect qu'ils doivent audit sieur Masseau, leur seigneur. Veu quoy, ils déclarent que le refeus qu'il fait de confirmer leurs dits priuillèges ne poura leur nuire ny leur préjudicier et que, en concéquance, ils demeurent quittes et déchargés de la confirmation audezu de laditte transaction, confirmation et ratiffication cy dessus expliqué, lesquelles aveq les tittres exibez ils seront toujours prest de luy communiquer pour le convincre de la véritez de leurs privillèges, et comme ils sont tous raportez par les confirmations dudit seigneur de Beuil à eux accordez le 23 décembre 1657 et 2 mars de l'année suivante 1658, lesdits habitans ont prié ledit sieur Masseau, leur seigneur, de les prendre et recevoir, ce qu'il a fait, et n'ayant voulleu prandre la communication des tittres primordiaux, ledit sieur Marsan les a retirré pardeuers luy aueq les déclarations que lesdits habitans seront toujours prest de luy communiquer.

Ce fait, lesdits habitans députez ont sallués de nouveaux leurs seigneur et demandé son amitié, et se sont en suitte retirez ; dont et de tout ce que dessus ils ont requis acte à nous, dits notaires, que nous leurs avons octroyé pour leur valoir et servir ce qu'il apartiendra. Fait et clos le présant acte en la maison dudit sieur Masseau, seigneur, auquel en avons dellaissé coppie aveq ledit acte d'assembléé cy dessus datté les 18 feuverier 1721, sur les dix heures du matin. Signé sur la minute originalle restée à Jarosson : Marsan, Bonnin, Nicollas Le Loup, Perrier, notaire royal, et Jarosson, notaire royal.

Scellé le 8 avril 1721 avec un petit sceau. Sceau aux armes de France, l'écu surmonté de la couronne royale. Légende fruste. (Archives. Phelippot.)

Digitized by Google

N° 4

1726. — Requête ou lettre d'observation du seigneur baron Masseau à son beau-frère Jean Penetreau, négociant à Saint-Martin de Ré :

Ce 4 décembre 1726.

Voilà donc, monsieur, ce grand ouvrage consommé, les desceins que vous avés formé depuis lontems sont excécutés sellons vos désirs. N'aviés vous point d'autres voyes pour y parvenir que celle d'une noire trahison que toutte une ville publie ; n'aviés pas quelque amy de confiance pour quy vous auriés peu me le faire aprendre autremant que par le publiq, quand même ce n'auroit esté que par la bouche de celluy qui vous a tant de fois porté la parolle de ma part et qui m'instruisoit de vos bonnes raisons en aparance, les quelles me paroissent à présant qu'un foible extérieur ? Je puis dire que, sy je n'avois pas des preuves aussy sensibles de son bon cœur et de sa bonne foy à notre réunion comme j'en ay, je pourois hardiment le taxer d'une perfidie sans example de m'avoir porté à me liverer aux coups d'un publiq qui, sans connoissance de cause (que ce que vous luy avés apris), juge et condanne tout emsemble l'inocent comme le coupable.

Les forces que vous avés à la main par mon absance vous donne grande cause dans le publiq ; mais Dieu qui connoist les cœurs me vangera de l'outrage cruel que vous me faitte. En déclarant la triste retraitte que mon malheureux sort avoit dérobbé à votre connoissance, quels estoient vos desseins pour abuzer de la confiance et de la bonne foy de celluy qui vous acompagné dans l'endroit où vous où vous m'avés veu, et que vous n'avé peu faire pendant ving quatre heures malgré tous les sermants que vous avés fait devant luy et monsieur Theron (1), votre arbitre.

N'estié vous pas contant de me voir captif (2) pandant que vous jouissé d'une entière liberté que vous donne une somme de cent sept mil livres, que je vous ay conté manuellement sans y comprandre de ce que j'ay obmis, de plus les effets que je vous avé enlevée de l'abbaye de Sainte-Marie de La Flotte à mon inçeu, vous ont produit, suivant votre propre aveu, près de 165,000 liures, ces deux sommes peüvent bien ensemble, aveq raison, vous donner occasion de vous rire de ma facilité et demon état présant.

Je sçay que j'ay receu pour près de quatre cents vingt cinq mil livres d'effets de laditte abbaye ; mais vous sçavé mieux que personne que j'en ay fait le payemant du prix des deux beaux qui aveq les avances et les frais et l'argent que je vous ay conté monte à une somme de près de six cents mil livres ; et comme le publiq me condamne sans estre instruit de tout ce cy, je me trouve obligé pour mon honneur de luy faire sçavoir, afin que les honneste gens me rendent justice.

D'ailleurs, j'ay fait descharger à La Flotte quantitée de planches, fer, plomb, goedrons, mats, pièces de bois et autres effets, qui ce monte à des sommes considérable desquels vous en avés dispozé et receu tout au moin la majeure partie sans en payer seullemant les frais que vous avé tiré sur moy, sans voulloir m'en donner le comte.

Je ne vous ay jamais demandé que comme je vous le demande en-

---

(1) Messire Corentin Theron, prêtre de la congrégation de l'oratoire de La Rochelle, fondé de pouvoir.

(2) Au mois d'octobre 1721, M. Jean Pénétreau avait fait donner sommation en règlement de compte aux sieurs Jean et Nicolas Masseau, et au mois de décembre 1726, le seigneur de la baronnie de l'Ile de Ré était en prison. (Archives Phelippot.)

Digitized by Google

core, qu'un compte de l'employ que vous avé fait de ces sommes et des effets que l'abbaye a produit ainsy que de ceux que vous avé enlevé, afin de connoistre les profits ou les pertes, et si vous avés d'aussy fortes prétantions que ce que vous l'avés plubliée dans le monde, pourquoy me refusée-vous la légère sastisfaction de reconnaître la vérité ?

Quel est l'étranger dans le monde qui me refuzeroit (sans une injustice des plus criante) une demande aussy légitime qu'elle est équitable ? Dieu seul connoist mes véritables santimants sur cella, et j'espère qu'il me donnera assée de force pour soutenir les attaques d'un nombre d'ennemis que vous avé soulevée contre moy, et dont vous este à la teste. Il ne me reste donc plus que de tristé jours à languir ; s'ils vous sont de quelques utilité pour estindre ce feu caché depuis lontems, je vous les offre et vous demande que les armes dont vous vous servirée pour l'exécution du descins que vous formerées, me soient connu, a finque j'aye le moment deme reconcilier aveq mon persécuteur, et je suis, monsieur, votre très humble serviteur.

MASSEAU.

Pièce originale grand in-folio scellée d'un magnifique sceau en cire noire, aux armes dn seigneur baron Masseau, déposée aux archives Phelippot.

N° 5

1733, 18 octobre. — Brevet de lieutenant d'infanterie des milices garde-côtes pour Pierre Rabillé :

Nous, Jean Masseau, sieur de Beausséjour, seigneur de la baronnie de l'île de Ré, capitaine général garde-coste de ladite isle de Ré.

Estant nécessaire de pourvoire à la place de lieutenant d'infanterie des milices garde-costes de la paroisse du Bois et de La Couarde, et estant informé de la capacité, expérience, fidélité et affection au service du roy qui se trouvent en la personne du sieur Pierre Rabillé, nous l'avons nommé et commis pour remplir ladite place de lieutenant des milices garde-costes de la paroisse du Bois et de La Couarde, conformément à l'article 3e du titre 2 du règlement du 28 janvier 1716, et n'aura lieu la présente commission qu'après qu'elle aura esté visée de M..., gouverneur de cette province, ou de M..., qui y commande actuellement.

Fait à Saint-Martin (isle de Ré), le dix-huitième jour d'octobre mil sept trante trois.

MASSEAU.

Pièce originale, scellée d'un sceau en cire rouge, aux armes du baron Masseau. (Archives Phelippot.)

N° 6

1734, 29 octobre. — Acte de décès de Jean Masseau, sieur de Beausséjour, seigneur baron de la baronnie de Saint-Martin de Ré :

« Le 29 octobre 1734 a été inhumé dans le cœur de cette église, le corps de M. Jean Masseau, seigneur de cette baronnie, décédé du jour précédent, âgé de 67 ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de l'église. Ont assisté à ses funérailles : MM. le gouverneur, le lieutenant du roy, les officiers de la garnison et des milices de l'isle de Ré, etc. M. GAILLARD, *prêtre, curé de Saint-Martin.* »

Anciennes archives de la ville de Saint-Martin de Ré.

N° 7

1792, 25 juillet. — Sommation faite au greffier de la baronnie de Saint-Martin de Ré, le 25 juillet 1792 :

Digitized by Google

« L'an 1792 et le 25 de juillet, à la requête du sieur P.-P. Fournier, négociant, demeurant dans la ville de Saint-Martin de Ré, où il fait élection de domicile, je huissier soussigné, reçu et immatriculé au cy-devant présidial de la ville de La Rochelle, résidant en celle de Saint-Martin (isle de Ré), ai au sieur Jean-François Prévost, cy-devant greffier du siège de la cy-devant baronnie de Saint-Martin, demeurant en cette ditte ville de Saint-Martin, fait sommation d'incessamment et dans le jour pour tous délais, de remettre au requérant les clefs des parquet et prisons y jointes dépendant de la ditte cy-devant baronnie, que ledit sieur Prévost a reçu des administrateurs du directoir du district de La Rochelle, portée par leurs lettres du 22 juin dernier, et faute par ledit sieur Prévost de rendre et remettre lesdittes clefs au requérant, ce dernier lui déclare qu'il le rend garant et responsable de tous les événements et proteste de tous les dépens, dommages et intérêts, et de se pourvoir s'il est besoin par les voyes de droits. Fait et délaissé autant des présentes, en ville, au domicille dudit sieur Prévost, parlant à sa personne.

BRUN. »

Archives de M. Julien Moreau, greffier de la justice de paix de Saint-Martin de Ré.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 641. — *Defieux, de Cognac, incarcéré en 1793.* — Une lettre (Paris, 13 frimaire an III) de Pierre-Arnaud Dartigoeyte, député des Landes à la convention, recommande au comité de sûreté générale le citoyen Defieux, de Cognac, qui est détenu illégalement par le comité révolutionnaire de cette ville. A-t-on quelques renseignements sur le prisonnier et sur les causes de sa détention?

L.

N° 642. — *Origine charentaise de sir Wilfrid Laurier.* — Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, revenant de Londres au commencement du mois d'août dernier, a visité Paris, où il a été le héros du jour. Il a été fait grand officier de la légion d'honneur; on lui a offert un banquet à Versailles, sous la présidence de M. Ledru, bâtonnier de l'ordre des avocats, ayant à sa droite sir Wilfrid Laurier, à sa gauche M. Godin, sénateur, et en face de lui, M. le docteur Rist, conseiller municipal. Des toasts ont été, dit le *Gaulois* du 5 août, prononcés par M. Rist, qui a bu à la reine d'Angleterre; M. Wilfrid Laurier, qui a rappelé son origine charentaise et qui a bu à M. Félix Faure, « le meilleur des monarques constitutionnels. » M. Gabriel Monod a porté un toast à M. Hector Fabre et M. Ledru a rappelé que « dans ce palais de Versailles avait été prononcé le mot fatal qui signifia l'abandon du Canada par la France. »

Digitized by Google

On demande des renseignements sur l'origine charentaise de sir Laurier.

P.

—

N° 643. — *La descendance de Jean-Pierre-Louis, marquis de Luchet.*

A la famille de Luchet, dont le livre de M. Audiat, *Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais* (1897 grand in-8°), page 423, donne un essai généalogique, appartenait l'écrivain de ce nom qui fut bibliothécaire et directeur du théâtre français du landgrave de Hesse, Jean-Pierre-Louis, marquis de Luchet, né le 13 janvier 1739 de Marie-Anne Réveillaud et de François-Louis de Luchet, et mort à Paris en 1792. Me permettrez-vous de recourir à l'obligeance des érudits pour tâcher de trouver le mot d'une énigme relative à cette famille ? Un acte de baptême, dont voici une copie, donnerait au marquis de Luchet une postérité masculine inconnue, à ce que je crois, des généalogistes français.

« Extractus e registro natorum et baptizatorum ecclesiæ parochialis catholicæ ad sanctam Elisabetham Cassellis electoratus Hassiæ, pag. 149, volum. primi.

Anno Domini millesimo octingentesimo undecimo, die decima septima septembris, hora decima nocturna, natus, et die tertia novembris, post horam quartam pomeridianam, a me infra scripto, baptizatus est Joannes Baptista Hieronymus Dubois de Luchet, domini Joannis Ludovici Petri Dubois de Luchet, quondam capitani in Westphaliæ regis servitiis, oriundi Parisiis, filii defuncti domini Joannis Ludovici Petri, marquis de Luchet, et conjugis ejus, dominæ Dellon filii, et conjugis ejus, Christianæ Fridericæ Augustæ natæ Binga, oriundæ Hanovia magni ducatus Frankfurt, fillius legitimus. Levante domino Joanne Baptista de Kurwesten comte de Wickenberg, colonello regis Westphaliæ, legato castrensi.

Dominum de Spangenberg. Rieger.

In fidem concordantiæ cum registro natorum et baptizatorum hujus ecclesiæ Cassellis die prim. oct. anni dom. M. D CCC XXIV.

Canonicus Rieger, consiliarius ecclesiasti. hujus eccl. archiepiscop. Ratisb.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-dessus de M. le chanoine Rieger, conseiller ecclésiastique...

Cassel, 5 oct. 1824.

Le ministre des lois. DE CABRE. »

Mais ces descendants, qui seraient bien une postérité légitime, puisque l'acte en question les dit issus du marquis de Luchet et de sa femme, portent, avant le nom de Luchet, celui de Dubois. En outre, ils n'ont pas les armes du marquis de Luchet qui étaient: «*D'argent au lion couronné de gueules*» ; mais bien un composé des armes données d'office dans l'armorial de 1696 à deux membres de cette famille, plus un troisième

Digitized by Google

écu, qui m'est inconnu. Voici ces armes des Dubois de Luchet relevées sur un cachet : « *Ecartelé, au 1 d'argent à la hache de... posée en bande ; aux 2 et 3 de sable au dauphin de...; au 4 d'argent au luth de... posé en bande.* » Le 1 de ces quartiers rappelle l'écu « de sable à la fasce d'or chargée d'une hache de gueules », imposé d'office, dans l'armorial de 1696, à Adrien de Luchet, écuyer, seigneur de La Rivière. Le 4 rappelle celui également imposé d'office à la même occasion à Jean de Luchet, écuyer, sieur de La Motte et qui est « *de gueules au luth d'or.* » Il est vraisemblable que les Dubois de Luchet, d'Allemagne, ignoraient les armes des Luchet et que, sous Jérôme, roi de Westphalie, ayant demandé la concession d'armoiries, ils ont fait rechercher celles de leur famille dans l'armorial général, où l'on a trouvé celles d'Adrien et de Jean de Luchet, tandis que celles qui appartenaient réellement aux Luchet se trouvant au nom La Motte-Luchet, ont échappé aux recherches. Quant au quartier *de sable au dauphin*, j'en ignore l'origine.

Il y a une trentaine d'années, il y avait, parait-il, à Paris un marquis Dubois de Luchet, qui n'aurait laissé que des filles. Il existe actuellement en Allemagne un et peut-être deux représentants de cette famille. Le plus jeune, qui a vingt-deux ans, habite Mayence.

Bon C. DE TOURTOULON.

II. — RÉPONSES

N° 15 : t. I, 49, 80, 257. *La rue de la Juiverie à Saintes.*

On a cherché où était à Saintes la rue Juive. Théophile de Bremond d'Ars, d'après un acte (15 mars 1642) par lequel Marie Berthus afferme « le Petit Logis, sis en la rue Juive, confrontant... » estimait que c'était une sorte d'impasse située au fond de la cour de l'hôtel de la rue de la Vieille Prison, qui appartient de nos jours à M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, et que cette ruelle devait remonter vers l'emplacement occupé par le jardin de M. Paul Drilhon (t. I, p. 80). P-B. Barraud, d'après un autre acte du 29 juin 1629 par lequel Jean Vivier achète une maison « sise paroisse Saint-Pierre, rue Juifve, autrement la rue des Jacobins », pensait que c'était l'impasse de la maison Briault débouchant sur la rue de la Marine, aujourd'hui rue de l'Evêché. Mais un acte du notaire Limousin (29 juin 1629) parle d'une maison sise paroisse Saint-Pierre, rue Juife, autrement rue des Jacobins. Or, la rue des Jacobins « allait et venait de l'église des Jacobins à la Porte-Roiale », c'est-à-dire à la Porte-Evêque (t. I, p. 257-260). Mais une charte de 961 pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Michel en Lerm, détruite par les Normands, énumère les biens que Guillaume-Hugues Tête d'Etoupe, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, assure aux moines, entre autres cinq maisons dont trois sont sises paroisse Saint-Michel à Saintes, les autres touchent d'un coté au champ

Digitized by Google

de foire, d'un autre à une petite rue qui va du bourg de Saint-Vivien à la rue habitée par les Juifs de Saintes; l'une est dans la rue Juive: *Reliquæ tangunt ex una parte ad forum venalium, ex altera brevem viam quæ ducit a burgio Sancti Viviani ad viam quam judæi santonenses habitant; una ex iis prædictam viam Judaïcam penetrat.* » Nous sommes un peu loin de la rue des Jacobins. Mais la charte est de 961, et les Juifs ont pu changer de ghetto. Où était la rue Juive à Saintes?

—

N° 329: t. v, 381; vi, 414; vii, 89. *Usages anciens, coutumes, superstitions en Saintonge.*

La *Revue*, à plusieurs reprises, a recueilli quelques unes des superstitions répandues en Saintonge. Dans le dernier numéro, notre érudit confrère, M. Jules Pellisson — *Notes sur les enseignes*, p. 374-375 — citait l'affiche-réclame d'un rebouteur ou plutôt d'un « panseur », septième garçon d'une famille qui, selon le préjugé populaire, a le pouvoir de guérir les écrouelles, pouvoir d'ailleurs qui lui était commun avec les rois de France.

Il y a une différence essentielle entre le rebouteur qui, par une forte pression des doigts, remet en place — mécaniquement, pour ainsi dire, — un nerf déplacé, et le panseur, qui a la prétention de guérir une « tressaillure » ou entorse par simple attouchement.

Le pouvoir de guérir chez les panseurs se trouve même spécialisé. En outre de ceux qui pansent les « tressaillures », il y en a aussi pour le chancre des enfants, pour les fics ou verrues, etc.; mais le vrai « panseur », celui qui jouit en Saintonge d'un véritable prestige, c'est le spécialiste des humeurs froides ou écrouelles. Le sujet qui a recours à ses pratiques d'attouchement doit se soumettre ensuite à certaine règle très sévère: il lui est interdit de manger gras les jours de fêtes annuelles sous peine de voir son mal revenir. Les couteaux ou couverts doivent avoir été soigneusement repassés ou fourbis: car le seul fait de trancher son pain avec un couteau qui aurait coupé de la viande la veille annulerait l'effet du « pansement ». Cette abstinence n'a d'ailleurs rien de commun avec celle du vendredi chez les catholiques, qui peut être impunément violée, et elle est rigoureusement observée même par les protestants. Ces guérisseurs ont de nombreux adhérents, et il va sans dire que leur intervention passe pour infaillible.

Je voudrais parler aussi d'une autre superstition d'un genre différent: le mauvais présage attaché au bris d'une glace. La personne qui involontairement casse un miroir reste longtemps sous le coup d'une profonde terreur. Il en est beaucoup qui se défendent d'être superstitieux et qui, au sujet de la glace brisée, vous diront d'un air sérieux et dans un langage pittoresque: « Il paraît que *ça s'y fait.* » Et on ne manquera pas de vous citer mille faits à l'appui, dont on prendra les héros dans sa propre famille ou parmi ses connaissances. J'ai moi-même été mêlé

Digitized by Google

récemment à une aventure de ce genre, que je demande la permission de raconter et dont l'issue tragique n'a pas été par tout le monde imputée au simple hasard :

Je suis vieux, paraît-il : car voilà que je frise
La cinquantaine, hélas ! et que ma barbe est grise.
— Poivre et sel, où le sel domine cependant. —
Phébus sur mon front jette un rayon moins ardent :
Je suis déjà grand-père, et, grâce au temps qui marche,
Avant longtemps j'aurai tout l'air d'un patriarche.
Dans la famille aussi l'on s'en est aperçu,
Et l'on tint sur ce point conseil à mon insu :
On délibère, et puis l'on prend le parti sage
Vers moi d'envoyer un respectueux message.
Le frère le plus jeune est, de droit, délégué :
« Papa, dit-il, d'un ton dont je fus intrigué,
Promets-moi tout d'abord d'accueillir ma requête.
— Je veux bien l'accorder, si la chose est honnête.
— Alors fais-nous tomber, père, tes favoris
Qui te rendent trop vieux depuis qu'ils sont tout gris. »
Contre un engagement pris d'avance, que faire?
Le mieux est, après tout, encor d'y satisfaire.
Et sur l'heure j'envoie au repasseur du coin
Mes vieux rasoirs laissés pendant vingt ans sans soin.
Le lendemain matin, au saut du lit, en mousse
De neige le savon argente ma frimousse,
Et devant un miroir à la vitre pendu,
D'une légère main mon visage est tondu.
Après ce sacrifice, accompli par moi-même,
Je m'offre aux compliments de la troupe qui m'aime :
En un seul sentiment tout le monde est uni,
Et je suis proclamé de dix ans rajeuni.
Mais pendant tout ce temps la femme de service
S'en va faire ma chambre, et, hâtant son office,
Elle ouvre la fenêtre... Un cri désespéré
Retentit ; je monte et je demeure atterré :
Sur le sol git ma glace en cent morceaux brisée.
La perte à réparer au bazar est aisée ;
Mais un malheur certain, préjugé répandu,
Sur l'auteur du forfait est, dit-on, suspendu.
Consoler la pauvrette est peine superflue.
Oh ! quel regret, hélas ! de ma face velue !
Cependant on partit aux champs passer l'été.
A quelques jours de là mon œil est arrêté
Par certain fait divers du journal : — Un jeune homme
De dix-huit ans, et qu'en toutes lettres on nomme,
Et dans telle maison de négoce employé,
Dimanche, en conduisant un canot s'est noyé :
On ne l'a pas encore extrait de la rivière. —
Hélas ! c'était le fils de notre chambrière.

M. P.

—

N° 633 : t. XVII, p. 294 et 379, *Les Fleuriau de Bellevue*.

Comme complément à notre article de la *Revue* de septembre dernier (t. XVII, p. 349) sur *Les Fleuriau de La Rochelle*, nous

Digitized by Google

mettons ici l'épitaphe en vers suivante publiée dans les *Affiches de La Rochelle* du 3 août 1787. Une lettre nous apprend que ces vers élogieux étaient destinés à Aimé-Benjamin Fleuriau, sieur de Touchelonge, décédé à La Rochelle le 3 juillet 1787.

UNE EPITAPHE EN 1787.

En parcourant cette triste étendue,
Cette enceinte de deuil, ces lieux dévorateurs
Où la foule des morts se confond à ta vue,
Passant, répands ici des pleurs !
Couché sous ce tombeau modeste,
Que n'ombragent aucuns cyprès,
L'ami du malheureux dort et repose en paix,
Et d'un homme de bien tu vois tout ce qui reste !
Par cent vertus il honora
Ses jours respectés de l'envie;
Le pauvre le bénit, le riche le pleura,
Voilà l'histoire de sa vie. E. G.

—

N° 636 : t. XVII, 296. *Les descendants des Estourneau.*

Le 9 novembre 1649, Françoise Estourneau, fille de Martin-Charles Estourneau, écuyer, sieur de La Touche, conseiller du roi et son avocat en la sénéchaussée de Saintonge au siège royal de Saint-Jean d'Angély, épousa Charles Chevallier, sieur du Treuil. (Voir *Bulletin des Archives*, II, 198.) Le 9 mars 1635, est baptisé Jean, fils de Charles-Martin et de Jeanne Estourneau. En 1789, Marie-Catherine Morisseau, veuve de François Alexandre Estourneau, seigneur de La Touche et d'Asnières, officier au régiment de Chartres-infanterie, vota pour sa seigneurie de Chadignac, représentée par Augustin-Célestin-Hyacinthe Aubert du Petit-Thouars.

BIBLIOGRAPHIE

Saintes. Vues de la ville et de ses monuments. Saintes, J. Prévost, 1897, in-4° oblong.

23 photographies composent cet élégant album. L'avant-propos nous apprend qu'un exemplaire spécial a été offert au chef de l'état par l'intermédiaire de M. le comte A. Lemercier, député et maire de Saintes, comme souvenir de son séjour dans notre ville. « C'est, ajoute-t-il, à ce titre seulement que l'éditeur et les auteurs, MM. le médecin major Duc, du 6e de ligne, ✱, et Ch. Auger, publiciste, ex-officier de volontaires, ont cru devoir présenter ce modeste hommage à M. Félix Faure. » L'illustration est au niveau des découvertes les plus récentes.

—

Digitized by Google

Saint-Saud (Le comte de). *Généalogie de La Croix.* Extrait à 30 exemplaires des *Généalogies périgourdines.* Bergerac, imprimerie générale du sud-ouest (J. Castanet), 1897, in-4°, 47 pages.

Les La Croix en Nivernais, Périgord, Bordelais, Angoumois (1402-1897) ont eu une branche, la troisième, celle des seigneurs de Besne en Saintonge. Gabriel de La Croix, écuyer, coseigneur de Besne et du Breuil d'Arces, seigneur de Joussac, en fut le chef. Officier dans les armées royales en 1677, il épousa, par contrat du 10 février 1681, Marie Duboys et fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant Begon, en 1698. Les descendants contractèrent des alliances avec les Cumont, les Dubreuil de Théon, les Luchet de Rochecoral, les Pindray, etc. Le dernier, Alfred-François-Eutrope de La Croix du Repaire, né en 1814, décéda sans postérité en 1869.

La famille existe encore dans les 4e et 5e branches, tombées en quenouille, et dans la 6e, des seigneurs de Saint-Cyprien (Saintonge et Angoumois), qui a pour représentant M. Marc de La Croix de Saint-Cyprien, né à Angoulême en 1841, marié à Saintes, en 1871, avec Marie-Marguerite Masson de La Sauzaye, dont six fils et une fille.

Cette notice rectifie et complète La Chenaye des Bois et tous ceux qui ont parlé de cette famille. Elle est faite avec un soin minutieux, et nous savons personnellement quelles rigoureuses recherches a faites l'auteur et son exactitude scrupuleuse.

—

Service de secours (Le) de la société de la Croix-Rouge du Japon pendant la guerre de la 27e-28e année de Meiji (1894-1895). Paris, A. Pedone ; La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1897, in-18, 195 pages.

—

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Cognac. Assemblée générale du 13 décembre 1896. Cognac, imprimerie Bérauld, 1897, in-8°, 19 pages.

—

Sylvane de Kerhalvé. *Saynètes.* Paris, Lemerre, 15 mai 1897, in-18, 61 pages.

Quatre petites scènes intimes, deux en vers, deux en prose, pour montrer que l'auteur manie aussi bien la prose que le vers. C'est délicat, aisé, facile. Mais le cadre est parfois un peu étroit, si bien que le portrait a du vague, et que la pensée générale ne se dégage pas assez.

—

Tamizey de Larroque. *Deux jardiniers émérites, Peiresc et Vespasien Robin.* Aix, imprimerie de veuve J. Remondet, 1896, in-8°, 13 pages.

M. le docteur Hamy, de l'institut, a étudié « Vespasien Robin,

Digitized by Google

arboriste du roy, premier sous-démonstrateur de botanique du jardin royal des plantes, 1635-1662 ». Notice pleine de détails nouveaux. Or, Robin a été en relation avec Claude-Fabri de Peiresc. La bonne occasion pour M. Tamizey de Larroque. Et nous avons une charmante causerie : on y voit Peiresc et son frère expédier à leur correspondant des plantes de Constantinople : anémones, narcisses, cyclamens, la renoncule bigarrée, la tulipe flamboyante. Les Robins prennent une gracieuse revanche en offrant aux deux frères un rosier bigarré, surtout la tubéreuse fort rare alors. Ah ! la tubéreuse ! quel remords elle excite ! M. Tamizey de Larroque a écrit que c'était Peiresc qui l'avait fait connaître. Donc, *mea culpa*. Mais le cas est plus grave. Il s'est servi de cet argument pour escamoter une pièce de dix francs à une dame qui hésitait à souscrire pour le monument Peiresc. « Un si grand savant !... — Oui, mais un ennuyeux. — Un si prodigieux collectionneur !... — Vous voulez dire un maniaque !... — Un introducteur de l'angora ! — Je déteste les chats. — » A bout d'arguments : « Mais, madame, vous qui raffolez de la tubéreuse, refusez-vous votre obole à qui acclimata la tubéreuse ? — Oh ! s'il en est ainsi... » Et elle tendit une petite pièce d'or. Or, ici se pose un cas de conscience. Faut-il restituer ? Qu'en pensent les casuistes ?

— *Bénédictins méridionaux, dom B. de Montfaucon, dom J. Vaissette, dom J. Pacotte.* Documents inédits de la collection Wilhem, publiés avec un avertissement, notes et appendice, par Ph. Tamizey de Larroque. Bordeaux, imprimerie Demachy, 1896, in-8°, XII-68 pages. (Extrait à 160 exemplaires de la *Revue catholique de Bordeaux.*)

Il ne faut pas s'étonner de voir M. Tamizey de Larroque s'occuper des bénédictins ; une admiration pour eux s'explique : il est des leurs, et sa vaste érudition, son ardeur au travail, n'a d'égale que la leur. En 1890, il éditait des lettres de dom Brial, dom Lobineau, dom Estiennot, etc. ; en 1886, sous le titre *Reliquiæ benedictinæ*, il mettait au jour des documents inédits qu'il tirait de la belle collection de M. Wilhem. C'est encore du même fonds qu'il a tiré ce nouvel ouvrage. Il y a plaisir à confier des pièces à M. de Larroque ; il vous les rend éclairées, annotées. Les plus philistins, grâce à ses éclaircissements, vivent dans l'intimité des personnages, et ils en savent bientôt autant que les maîtres.

— *Toast au banquet du 11 octobre 1896.* Fête de Broue en l'honneur de Du Guesclin par la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.* La Rochelle, imprimerie nouvelle, Noël Texier, 1896. in-8°, 4 pages. (Extrait à 30 exemplaires de la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* du 1er novembre.)

— *Lettres inédites de Marguerite de Valois à Pomponne de Bellièvre*, par Tamizey de Larroque. Toulouse, Ed. Privat,

Digitized by Google

1897, in-8°, 38 pages. (Extrait des *Annales du midi*, t. IX, 1897.)

Vingt-quatre lettres adressées au futur chancelier de France, Pomponne de Bellièvre, une à Catherine de Médicis, deux à Henri III, une au marquis de Villars, amiral de France, forment le fort joli contingent que notre heureux confrère ajoute au recueil des lettres de la femme de Henri IV. « Ces documents sont pour la plupart remplis d'intérêt; ils jettent une lumière, sinon nouvelle, du moins plus vive, sur une des plus dramatiques périodes d'une vie qui fut si agitée. On trouvera dans cette correspondance, qui complète aussi bien les mémoires de la reine de Navarre que l'ensemble de ces lettres déjà publiées, de très curieux détails, soit sur elle-même, soit sur divers personnages célèbres, parmi lesquels figure en première ligne le futur Henri IV, qui, s'il fut un des meilleurs de tous les rois, fut, il faut bien en convenir, un des plus mauvais de tous les maris. On n'appréciera pas seulement, dans ces nouvelles lettres, la valeur des informations fournies sur les hommes et sur les événements, mais encore l'agrément littéraire des récits. Sans aller aussi loin que Brantôme, qui, dans son enthousiasme d'amoureux, mettait au-dessus de tout le talent épistolaire de la plus brillante de ses héroïnes, on reconnaîtra une fois de plus, en lisant les nouvelles pages de la correspondance avec Pomponne de Bellièvre, que peu de lettres, au XVIe siècle, sont aussi bien tournées que les siennes. »

— *Les correspondants de Peiresc.* XXI. *Jean et Pierre Bourdelot. Lettres inédites écrites à Rome (1634-1636)* publiées avec avertissement, notes et appendice. Paris, A. Colin; Coulommiers, imprimerie Paul Brodard, 1897, in-8°, 24 pages. (Extrait à cent exemplaires de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, livraison de janvier 1897.)

« Jean Bourdelot, avocat au grand conseil, maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, fut un docte humaniste auquel on doit des travaux jadis fort appréciés sur des auteurs grecs et latins. » Mais sa vie très calme n'a pas attiré l'attention des chercheurs. Son neveu, au contraire, Pierre Michon, connu sous le nom d'abbé Bourdelot, a eu une existence fort agitée dont on s'est fort occupé au XVIIe siècle et à notre époque. Aussi « ne pouvant presque rien dire de l'oncle, M. Tamizey de Larroque se dédommage sur le neveu; et nous avons une biographie-préface comme il sait les faire, pleine de faits, fort intéressante et très amusante : car il connaît tous les contemporains de Bourdelot et ce qu'en a dit le XVIIe siècle, puis le nôtre, de Patin à Mgr le duc d'Aumale et au P. Chérot. Les quatre lettres de Pierre Bourdelot sont copieusement annotées; et, grâce à ces notes du doctissime éditeur, on comprend chaque phrase et les allusions.

— *Frédéric Fournet.* Compte rendu et complément de la notice de M. le recteur Micé, avec un portrait. Agen, imprimerie veuve Lamy, 1897, in-8°, 11 pages.

Digitized by Google

La biographie de Fournet, par M. Micé, recteur de l'académie de Clermont, publiée (1896) dans les *Mémoires de la société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, était incomplète en un point important. « Elle se tait sur la fin admirablement chrétienne de Fournet », et l'auteur la raconte d'une façon touchante. Puis, pour n'en pas perdre l'habitude, il relève en outre, çà et là, quelques petites erreurs. C'est une œuvre pie que de compléter et rectifier ainsi les notices historiques.

— *Le maréchal de Biron et la prise de Gontaud en 1580.* Agen, imprimerie veuve Lamy, 1897, in-8°, 24 pages, avec deux photogravures.

Voilà une brochure qui, certes, méritait d'être dans la collection *Plaquettes gontaudaises*. C'est de Gontaud qu'il s'agit. Deux belles photogravures nous représentent le vieux château dont les Biron ont pris leur nom, et qui, fait à noter, n'appartenait pas au maréchal au moment où il l'assiégea (1580). M. Tamizey de Larroque, dont se glorifiera sans doute un jour sa ville natale, Gontaud — petite ville qui a produit le grand érudit Tamizey de Larroque, et qui a donné son nom aux Biron — a réuni les diverses relations de la prise et du souégement de Gontaud, par de Thou, par Scipion Dupleix, par le chanoine de Syrueilh et le maréchal de Biron lui-même. Une préface désolée raconte comment l'auteur avait tout recueilli, au prix de recherches considérables, pour une histoire complète de sa chère ville, histoire que les flammes du 9 juillet 1895 ont anéanti, et dont, ironie suprême, quelques pages à demi brûlées lui ont été portées par le vent jusqu'au pavillon Peiresc.

—

Vittré (Colonel de). *La franc-maçonnerie. Le juif. L'union judéo-maçonnique.* Saint-Jean d'Angély, imprimerie Ch. Renoux, 1897, in-18, 154 pages.

On lit dans l'*Avant-propos :* « Nous tenons à déclarer qu'il s'agit d'une étude de principes et de faits. Nous laissons les personnalités, les injures aux gens dénués d'arguments. Notre œuvre est loyale, patriotique : loyale, car nous ne basons notre argumentation que sur des faits certains, indéniables ; patriotique, car nous n'avons en vue que la sauvegarde des véritables intérêts du pays. »

C'est la conférence (voir t. XVII, p. 312) que M. le colonel de Vittré n'a pu faire à Saint-Jean d'Angély, empêché par un tapage systématique. La franc-maçonnerie est définie « une association qui professe : 1° en religion, un antichristianisme radical; 2° en politique, la démocratie la plus avancée; 3° en matière sociale, une solidarité trompeuse qui n'est autre chose que le socialisme ». Les citations à l'appui sont nombreuses et variées, et très significatives.

Digitized by Google

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau ; directeur : M. George Fonsegrive) a publié dans son n° du 16 octobre :

L'Américanisme (ce qu'il est et ce qu'il n'est pas), par D. J. O'Connell, prélat de la maison du pape. — La Socialiste, II, par Paul Dubost. — Le docteur Frédault, par le Dr Edouard Dufresne. — L'Evangile et le Théâtre de Dumas fils, IV, par Gabriel Audiat. — Où en est la Question des rayons Rentgen ? par Bernard Brunhes. — Les Idées et les Faits (le prêtre et le peuple), par Yves le Querdec. — Nouvelles scientifiques et littéraires ; Bibliographie ; Revue des revues.

Abonnement : Un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. — Abonnement spécial d'un an : Pour le clergé, l'université et les instituts catholiques : 20 fr. — Prix de la livraison : 1 fr. 50.

La revue du monde catholique, recueil international, paraissant le 1er de chaque mois, au prix de 25 francs par an (Paris, rue des Saints-Pères, 76. Directeur, M. Arthur Savaète), a publié dans son numéro d'octobre :

La terreur (suite), par Edmond Biré. — Etudes exégétiques : les processions démoniaques de l'évangile et les faits contemporains d'hypnotisme et de spiritisme (suite), par J. Fontaine, S. J. — Jean-Marie de La Mennais, par l'abbé Laveille. — Le duc d'Orléans et le trône de France en 1795, par le baron Bonnal de Ganges. — Le rôle de la papauté dans la société (suite), par le chanoine Fournier. — Le congrès de Fribourg, par Ch. de Eirwan. — Le théâtre et les idées, *Dégénérés* par Michel Provins, par François Veuillot. — Pour l'autel et le foyer (roman), par Henry Hoisnard. — A travers les revues, par Henri d'Hessert. — Revue des livres, par J. de Chisseaux. — Autour du monde (septembre 1897), par Arthur Savaète. — La sainte bible, par XXX.

Études publiées par les Pères de la compagnie de Jésus, revue bi-mensuelle (Paris, rue Monsieur, 15. Prix : 25 francs ; numéro, 1 fr. 50), contient dans la livraison du 5 octobre :

Un écrit inédit de Joseph de Maistre, par P.-D. de M. — La grâce, participation créée de la nature incréée, par P.-J.-B. Terrien. — Les Druses, par P.-F. Tournebize. — L'éclairage à l'acétylène, par P.-E. Capelle. — Une nouvelle théorie sur les origines de la pénitence sacramentelle, par P.-G. Brucher. — Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet (ouvrage de M. l'abbé Boursaud, curé d'Ecurat), par P.-R.-M. de La Broise. — Livres. — Événements de la quinzaine.

Revue historique de l'Ouest : Sommaire de la livraison de septembre :

Mémoires : I. Les capucins du Croisic pendant la révolution, X. Glotin. — II. Origines et généalogie de la maison de Trogoff, vicomte Louis Urvoy de Portzangiac. — III. Origines des petites Antilles, Guillaume d'Oranges et le père Dutertre, 1309-1674 (suite), Guès.

Documents : I. Notes d'état civil et historiques, marquis de Granges de Surgères. — II. Réformation de la noblesse de Bretagne, baron de Saint-Pern et marquis de l'Estourbeillon.

Pouvoir recueillir dans les journaux du monde entier tout ce qui paraît sur un sujet quelconque, sur une question dont on aime à s'occuper ; — surtout savoir ce que l'on dit de vous et de vos œuvres dans la presse, qui ne le souhaite parmi les hommes politiques, les écrivains, les artistes ?

Le **Courrier de la presse**, fondé en 1880, par M. Gallois, 21, boulevard Montmartre, à Paris, répond à ce besoin de la vie moderne avec avec autant de célérité que d'exactitude.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

PAR M. HENRI JOYER.

ACTES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES : Admission de membres, 226 ; budget de 1896, 147 ; compte rendu des séances, 1, 81, 82, 145, 146, 225 ; excursion de la société, 149, 229, 340 ; publication du tome XXV des *Archives*, 5, 92 ; — du tome XVI, 385 ; médailles en bronze représentant saint Louis, 232.

ARCHÉOLOGIE. — *Epoque gallo-romaine :* Les fana, 15, 338 ; la lieue gauloise, 15 ; le monument gallo-romain de Chagnon, 173, 252, 254 ; la pile de Varaize, 109, 339 ; tête de déesse à Chagnon, substructions antiques à Chérac, 173 ; un tumulus à Juicq, 109.

Epoque moderne : Reliquaire du XIe siècle à Cherves, 16 ; la maison de Diane de Poitiers et la salle de l'oratoire à La Rochelle, 338 ; la couronne murale dans les armes des villes, 176.

Epigraphie : Inscription chrétienne de l'an 374, 250, 338 ; inscription funéraire à Oyron d'un seigneur de Bourg-Charente, 260 ; inscription campanaire à La Rochelle, 176.

Numismatique : Monnaies à l'effigie d'Atectorix, 339 ; écus de Louis XIV à Saint-Martin de Ré, 339.

Sigillographie : Sceau du prieuré de Thezac, 175.

BEAUX ARTS. — Album des monuments de Saintes, 237 ; Bernard Palissy à l'exposition nationale de céramique, 261 ; exposition de tableaux à Bordeaux, 109.

AVIS ET NOUVELLES. — *Distinctions honorifiques :* Arlot de Saint-Saud, 149 ; Audiat (Louis), 6, 150 ; Barraud, 308 ; Berthus de Langlade, 92 ; Bouillé (Lucie), 308 ; Brossard, 391 ; Calvé, 391 ; Cantaloube, 149 ; de Chasseloup-Laubat (Louis), 308 ; Delavaud, 92, 391 ; Dessalines d'Orbigny, 149 ; Duplais des Touches, 6 ; Ferrier, 8 ; Fleury (P. de), 150 ; Forestier, 8 ; Gandaubert, 149 ; Garnault, 308 ; Gaschet, 92 ; Girard, 308 ; Guiet, 150 ; Hennessy, 391 ; Labat, 150 ; Laporte-Biscuit, 391 ; Legros, 8 ; Lestrange (de), 309 ; Mageau, 150 ; Martel, 391 ; Musset (G.), 150 ; Pannetier, 150, 232 ; Pommier, 308 ; Roucher, 150 ; Roy, 391 ; Société des Archives, 6 ; Souc, 150.

Dons : Aux archives de la Charente-Inférieure, de six registres par M. de Richemond ; — de parchemins et de diverses pièces en papier par M. Simon ; — du fonds du président d'Alesme par M. le comte de Saint-Saud et M. de Sigalar, 9 ; — au musée de Cognac, d'un dessin de Yan et de diverses gravures par M. Ollivier-Beauregard ; — d'un portrait du président Cleveland par M. Furlaud, de Limoges, 8 ; — au musée de La Rochelle, par M. le docteur Pineau, d'objets de la période préhistorique, 151 ; — par l'état, d'un vase de Sèvres et d'un tableau de M. Laurent Desrousseaux, 152 ; — à la société des Archives, par M. Jules Pellisson, du 4e registre de la régie de Kalandrin ; — par le ministère de l'instruction publique, de divers ouvrages, 6 ; — par le maire de Bor-

Digitized by Google

deaux, d'un 1er volume de l'inventaire sommaire des registres de la jurade (1520 à 1783), 93.

Errata : 15, 240, 394.

Nouvelles diverses : Achat d'un tableau de M. Fouqueray par le conseil municipal de Cognac, 309; adoption de M. Pierre de Croze par M. le comte A. Lemercier, 311; congrès mutualiste à Saintes, 150; cours de chimie agricole à Cozes, 151; discours de distribution de prix, 312; fête des rosières à La Mothe-Saint-Héraye, 393; inauguration à Miramont du buste du général Delmas de Grammont, 394; — à Philadelphie, d'une statue en bronze au philanthrope Etienne Girard, 234; lettre de Joseph-Ignace Guillotin, 100; lettre de l'évêque de La Rochelle au président de la société, 233; liste des membres de la société faisant partie des comités départementaux de l'exposition de 1900, 7; manifestation patriotique à Barbezieux (souvenir de 1870), 8; modification du nom de Richard, 150; monument au colonel Lafutzun de Lacarre, 234; offrandes diocésaines pour les œuvres catholiques, 152; recensement de la population en 1896, 151; première représentation de pièces inédites à Niort, 10, 94; avis d'une réunion générale de la société des Archives; — du congrès des sociétés savantes, 5; revue locale à Saintes, 237; subvention à deux élèves de l'école des beaux arts, 391; vente d'autographes, 11, 99, 317, 392, 393; — de la collection de Mme Rolland d'Agen, 94; vœu du conseil général concernant le transfert de la commune de Saint-Sornin à Nieulle, 192; — du conseil d'arrondissement pour obtenir une subvention à la société des Archives, 7; voyage du président de la république dans la Vendée, etc., 152.

Bibliographie. — I. Arbellot, 71; Aubigné (D'); Audiat (Louis), 72.
Balland; Bardy, 72; Blanchet; Bonnefoy; Bouny; Boutiron; Bremond d'Ars (Anatole de), 73.
Chabot (Le comte de), 73; — Chasseloup-Laubat (L. de); Chauvet; Choisnard, 74; Croze (De) 76.
Delisle; Deramey; Duboc; Ducourtieux, 78; Du Mesnil; Duplais; Duval, 79.
Estrées (P. d'), 138.
Fabre; Fraineau, 138.
Garnault; Gautier (B), 138; Geoffroy, 139; Gourdon; Gourivaud; Granges de Surgères, 141; Grellet-Dumazeau; Guibert; Guiraud, 141.
Héry, 141.
Labat; Lambert, 221; La Trémoille (De), 222; Le Gendre; Lièvre; Loti (Pierre) 223.
Méderik (Brodut), 299; Mercier; Merle, 300; Mialaret; Musset (G), 301.
Nazelle, 302; Niox, 303.
Ordonneau, 303.
Pannetier, 382; Pellisson; Philebert (Jules); Philebert (Charles); Poli (Le vicomte O. de); Puyrigaud, 383.
Richard, 383.
Saint-Saud (De); Sylvane de Keralvé, 460.
Tamizey de Larroque, 460. 461.
Vittré, 463.

II. Ouvrages anonymes: *Comité de viticulteurs de l'arrondissement de Cognac*, 75; *Comment fut créé le port de La Pallice*, 76; *Compte rendu de la conférence de charité pour l'année 1895*, 76; *Congrès archéologique de France : LXIme session*, 76; *Délibérations du conseil général de la Charente-Inférieure*, 77; *Deux biographies saintongeaises*, 78; *Le fils de la pauvre et le Sphinx*, 138; *Ordo divini officii, (1897)*, 303; *Pèlerinage du cercle catholique de Saintes à La Tremblade*, 382; *Emile Pellisson,*

Digitized by Google

1834-1896, 138 ; *Résumé de la question crétoise*, 383 ; *Saintes. Vue de la ville et de ses monuments*, 459 ; *Service de secours de la société de la Croix-Rouge pendant la guerre de la 27e-28e année de Meiji*, 460 ; *Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Cognac*, (*1896*) 460.

III. Journaux : *Le Catholique*, 153, 236, *L'Eclaireur*, 94 ; *L'Indicateur immobilier du Sud-Ouest*, 237 ; *La Réforme des Charentes*, 95 ; *La Résistance française*, 235 ; *Saintes exposition*, 153, 236.

Histoire. — Aveu de la baronnie de Didonne en 1406, 318 ; Etude historique sur la baronnie de l'île de Ré, 433 ; Une baronnie en Angoumois, 430 ; La *Belle-Poule*, frégate, 310 ; La boîte à Perrette, 100 ; Les canons de madame d'Escoyeux à Cognac, 263 ; Les Chadeau de La Clocheterie, 238 ; Le combat de Dieu, 55 ; Un curé condamné pour avoir marié sans observer les règles, 101 ; Un curé constitutionnel. Léonard, curé de Marennes, 406 ; Les curés réfractaires sous Napoléon Ier, 323 ; Dercie, 284 ; Les descendants des Morisques dans la Charente, 55 ; Mlle Desmier d'Olbreuse, 322 ; Maître Dufaure, 179 ; Le colonel Faure du Vercourt de La Curaterie, 182 ; Les faux louis de La Rochelle, 218 ; Les Fleuriau de La Rochelle, 349 ; Louis Gauffier, 177 ; La famille de James, 69 ; Un lieutenant de Charette. Le général Vergès, 403 ; Officiers saintongeais servant en 1770 : 1° Les Berthus de Langlade, 57 ; 2° le chevalier de Cugnac, 296 ; Bernard Palissy à Sedan, 114, 178 ; La famille Pocaire, 137 ; Ce que sont devenus les régicides, 404 ; La corvette *Sabine*, 404 ; Le séminaire de Saintes, 33, 110, 189 ; Le régime de la terreur à Rochefort, 160 ; La seigneurie de Thenac, 136 ; Une protestation contre l'abolition des titres de noblesse, 117.

Livres et périodiques. — I. Livres : *Biographie anecdotique de M. le chanoine Descordes*, 49 ; *La course et les corsaires de la ville de Nantes*, 402 ; *Dercie et sa seigneurie*, 95 ; *Dissertation sur le lieu de naissance et la famille du chroniqueur Adémar de Chabannais*, 279 ; *Deux victimes des septembriseurs*, 233, 388 ; *Du Guesclin à la tour de Broue*, 10 ; *L'enlisement*, 102 ; *Histoire de Napoléon III*, 245 ; *L'île de Crète*, 98 ; *L'instruction primaire laïque et obligatoire avant 1789*, 387 ; *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, 281 ; *Lettres à ma cousine*, 309 ; *Le livre de l'apôtre*, 9 ; *Nouvelle histoire de Lyon*, 245 ; *Un salon bordelais sous Louis XV*, 47 ; *Un savant huguenot. Isaac Casaubon*, 94 ; *La tradition en Poitou et en Saintonge*, 289.

II. Périodiques : *Annuaire de la noblesse*, 159 ; — *du conseil héraldique de France*, 148, 158 ; — *général de la Charente-Inférieure*, 71 ; *Archives historiques de la Gironde*, 161 ; — *de la Saintonge et de l'Aunis*, 71 ; *Association amicale des anciens élèves du collège de Saintes*. 72 ; *Bibliophile du Limousin*, 3, 308 ; *Bulletin critique*, 387 ; — *de la presse*, 240 ; — *de la société archéologique de Bordeaux*, 306 ; — *du Finistère* 237 ; — *de géographie de Rochefort*, 14, 240, 394 ; — *des antiquaires de l'ouest*, 148, 306 ; — *de la société archéologique du Limousin*, 246 ; — *historique du Périgord*, 3, 148, 307 ; — *du protestantisme*, 4, 13, 318 ; — *historique et philologique*, 318 ; — *religieux de La Rochelle*, 96, 319 ; — *et Mémoires de la société archéologique de la Charente*, 240 ; *Conservateur de Marennes*, 4, 83, 95, 227, 306, 319 ; *Contemporains*, 13 ; *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 100 ; *Echo charentais*, 83, 157, 240 ; — *rochelais*, 2, 89 ; *Etudes religieuses* ; *Le Gaulois*, 14 ; *L'Indépendant*, 90 ; *Intermédiaire des chercheurs*, 401 ; *Mémoires de la société des lettres, sciences et arts du Limousin*, 246 ; *Mémorial de Saintes*, 240 ; *Moniteur de la Saintonge*, 86, 233 ; *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, 98, 317 ; *Ouest artistique*, 4, 83 ; *Petit caporal*, 3 ; *Petite Gironde*, 86 ; *Le Polybiblion*. 83, 147, 148 ; *Questions actuelles*, 83 ; *La Quinzaine*, 11,

Digitized by Google

84; *Rappel charentais*, 85; *Résistance française*, 306, 320; *Revue catholique de Bordeaux*, 96; — *d'Auvergne*, 13; — *du Monde catholique*, 11; — *du Nivernais*, 13; — *historique*, 3, 228, 386; — *historique de l'ouest*, 104, 307; — *normande et percheronne*, 317; *La Seudre*, 4; *Tablettes des deux Charentes*, 2, 82, 91, 227, 306; *Tradition nationale*, 9; *Union conservatrice*, 401.

Notes de l'état civil. — I. *Mariages:* Bellivier de Prin et Yvonne Gilbert de Gourville, 172; De Buchère de L'Epinais et Elisabeth de Fleuriau, 337; Du Pin de La Guérivière et Eustelle de Bonsonge, 399; Duplais et Anne Dumontet, 399; De Goullard d'Arsay et Andrée Desazards, 172; Guenon des Mesnards et Charlotte de Boisgiraud, 173; Humbert de Pina et Léonie Palluat de Bessé, 30; De Larrard et Yvonne Deramé, 108; De Lastic Saint-Jal et Jeanne Pierre de Bernis, 31; La Taste et Blanche de Rivière, 30; De Meslon et Blanche Dumorisson, 30; Morache et Madeleine Maurain, 400; Obermayer et Marie-Amélie Brisson, 108; Planty et Jeanne Robin, 173; Regelsperger et Marguerite Bernard, 400; Thomas de Boisgiraud et Louise de Moulinard, 30; Vivier et Marguerite Bacot, 337.

II. *Décès:* Aimé 25; Alliez, 170; Amouroux, 247; Aubin, 335; Augereau, 334; Aymard, 25; Babut, 107; Baron, 334; Barreau, 169; Baynaud de Longlardie (Célestine), 27; De Beaucorps, 167; Bernardin, 169; Bonnet, 28; Boraud, 27; Bourat, 168; Boutard, 398; Boutiron, 397; Bouyer (Pierre), 106; Bouyer (Charles), 335; Birault. 169; Brodut, 249; Callières (Suzanne de), 168; Cartal, 106; Coindreau, 395; Cotard de Lisle, 171; Covillon, 25; Croisille, 398; Dejarnac, 26; Denis de Senneville, 107; Doublet, 324; Drouillard, 171; Du Cheyron du Pavillon, 106; Duplouy, 29; Dupon, 327; Ferret, 28; Fontant, 107; Fournier, 28; Fromaget, 107; Good, 28; Grousseau, 248; Guérin des Essarts, 27; Gueslin, 249; Harpedane de Belleville, 25; Hennessy, née Foussat, 25; Humann, 29; Jacques, 248; Jeantin, 248; Jolibois, 29; Julien-Laferrière, 170; Junin, 107; Laurent, 249; Lemarié, 336; Le Long de La Croizardière (Henriette), 397; Le Sergent, 106; Lespès, 336; Louvel, 105; Lussaud, 106; Macias, 397; Manès, 171; Marchesseau, 27; Maudet, 335; Mercier, 164; Normand d'Authon, 17; Pelletant, 27; Pineau, 24; Poitevin, 396; Poitevin de La Frégonnière, 17; Renaud, 249; Rioblanc, 249; De Rochechouart, 167; Rousset, 29; Roux, 316; De Saint-Légier d'Orignac, 249; Savin de Larclause, 170; Sourdeau de Beauregard, 169; Surraud, 27; Tapie, 25; Tercinier, 248; Thomas de Beauregard, 325; Thouvenin, 399; De Turpin, 395; Varin, 397; Vast-Vimeux, 168.

Questions et réponses: Une affiche de théâtre, 218; apparition d'une croix lumineuse en l'île d'Oleron, 377; un artiste angoumoisin vainqueur de Michel-Ange, 134; la famille Coulaud de Montifaud, 377; chronique en dialecte saintongeais sur Taillefer de Léon, 221; Dauzat, membre d'une académie, 135, 220; le sieur Du Bourdet, 295, 379; Defieux de Cognac incarcéré en 1793, 454; descendants des Estourneau, 296, 459; — des Lescours et des Pons, 296; le fief du Breuil d'Arces, 134, 219, 378; les Fleuriau de Bellevue, 294, 458; jugement exemptant six paroisses du droit de traite de Charente, 135; La Coste, graveur-fondeur, 217; De La Hogue, 56, 137; la pierre à Longin, 133; origine charentaise de sir Wilfrid Laurier, 454; descendance de J.-P., marquis de Luchet, 455; — de Jean Parceval, 294; plan du faubourg des Dames à Saintes, 376; la famille Pocaire, 53, 378; Eugène Pradel, improvisateur, 216; Saintes, rue de la Juiverie, 456; Robert de Saintonge, patriarche de Jérusalem, 376; Saint-Estève, auteur de l'*Eucologe*, 295, 381; famille de Saint-Etienne, 52; une Saintongeaise poète, 53; famille Sureau, 133; sei-

Digitized by Google

gneurie de Thenac, 52; Anne de Xainctonge était-elle Saintongeaise? 217.

Sociétés savantes et conférences. — I. *Sociétés savantes :* Académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle, 105; Congrès de la Sorbonne, 154; — des sociétés savantes en 1898, 314.

II. *Conférences :* A Barbezieux, 105; à Broue, 312; à Cognac, 153; à La Rochefoucauld, 153; à La Rochelle, 10, 105, 153, 239, 240, 394; à Marennes, 394; à Paris, 153; au Port d'Envaux, 239; à Rochefort, 10, 153; à Saintes, 10, 153, 239, 240, 312; à Saint-Jean d'Angély, 153, 312, 394; à Saint-Xandre, 105, 153.

Variétés : L'année de la grande peur, 160; Armes de la famille de Jacques Fontaine, 113; Un artiste angoumoisin vainqueur de Michel-Ange, 218; Jean Audebert, peintre-naturaliste, 264; Balzac, Thiers et Alfred de Musset devant les électeurs charentais, 416; Les basiliques mineures, 243, 401; Bobe-Moreau, premier vaccinateur en Saintonge, 97; Les cartes de l'abbé Bouhier, 126; Cartes de visite saintongeaises; Une charte-partie de l'année 1666, 425; Une cloche fouettée, 55; La couronne murale, 261; Le culte de sainte Radégonde en Saintonge, 353; Enseignes, commerce et industrie en Saintonge et Aunis, 68, 270, 357, 375; La fille d'Alfred de Musset, 33; La marquise de Flammarens, 310; Mademoiselle du Fouilloux, 104; Guillery, 101; Ine procession peur fère mouiller, 132; Lacout, professeur de musique, 64; Le marquis de Montalembert et son second mariage, 355; Les noms de rues à Fouras, 121; La famille Oualle de La Rochelle, 427; Mme de Parabère, 243; Comment finissent les persécuteurs, 405; Un poète dacquois, 244; Les poètes excentriques de la Saintonge, 266; Quelques portraits, 163; Propriété du nom d'Archiac, 347; Quatre documents liturgiques sur saint Eutrope, 185; Saint Vivien, saint Cybard, 160; Le théâtre d'Al. Dumas, 321; Usages anciens, coutumes, superstitions en Saintonge, 457; Voyage de la société des sciences et arts de Rochechouart au pays d'Aunis, 98.

TABLE DES GRAVURES

Tête à Chagnon. 254
Tablettes magiques de Chagnon 256
Château de Dercie : porte d'entrée, porte et terrasse, bastion, 285, 286, 287 et 288
Marthon en Angoumois : côté sud et côté nord, ... 432 et 433
Baronnie de l'île de Ré : porte d'entrée, plan et façade intérieure, ... 437 440

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. Henri Joyer

A

Abbadie, architecte, 344 ; — de Saint-Germain (Jean-Pierre d'); — (Charlotte d'), 244 ; — (Marie-Hippolyte d'); — (Rosalie d'), 245.
Abrantès (Junot, duc d'), 278.
Abzac (D'), 432 ; — (Marie-Henriette d') ; — (Marie-Henri d'); — (Constant d'); — (Henri d') ; — (Rose d') ; — (Auguste d') ; — (Venance d'), général; — (Georges d'); — (Emma d'); — (Amable d'), 396.
Acarie du Bourdet (Catherine); — (Louis-François), 297.
Achard-Joumard (Anne-Constance), 396 ; — de Balanzac (Pierre-André), 396.
Adeler (D'), 30.
Admyrault (Marie-Madeleine), 350, 351.
Agard (Jeanne), 63.
Agobard (Saint), 246.
Aicard (J.), écrivain, 321.
Aignan (Saint), 160.
Aiguières (D'), 389.
Aiguillon (Madame d'), 49.
Aiguillon, cant. de Luçon, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 99; — cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen, 338.
Aimé (Joseph), prêtre, **169**.
Aire, chef-lieu de canton, arr. de Saint-Omer, 273.
Aix, île, com. du cant. de Rochefort-sur-mer, 14, 122, 124, 292, 415.
Albergati (Le marquis), 100.
Albert, 264; — notaire, 71 ; — (Emile), 417, 418.
Albignac de Castelnau, évêque d'Angoulême, 389.
Albret (Le chevalier d'), 208; — (C.-P. d'), maréchal de France, 99; — Claire d'); — (Henri Ier d'); — (Henri II d'); — (Le maréchal d'), 96 ; — (Jeanne d'), 281-284, 307 ; — (François-Amanieu d'), 346.
Alduin, 280.
Alembert (D'), 441.
Alesme (D'), 9, 10.
Alet, com. du cant. de Limoux, 39.
Alexandre, imprimeur, 235, 359 ; — (Mlle), 397.
Alheim (D'), peintre, 109.
Alise-Sainte-Reine, cant. de Flavigny, arr. de Semur, 260.
Alain, curé de Trizay, 335.
Allaire (Louis), 450.
Allanche, chef-lieu de cant., arr. de Murat, 110.
Allard, maire de Fouras, 124.
Allègre, notaire honoraire, 230, 400.
Allenet, curé de Torxé, 21 ; — capitaine, 121.
Allenez, 121.
Alliez (Eugène), capitaine de frégate, **170**.
Alliot, imprimeur, 6.
Alloue, cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens, 370.
Alméras, supérieur général de la congrégation de la mission, 110, 191, 206.
Alquier (Marguerite), 17.
Amalbi (Sibylle), 59.
Amboise (Les sires d'), 435.
Amelote (Le P. Denis), 190.
Amouroux (Edouard); — (Louis), **247**.

Digitized by Google

Ancelin; — de La Mauvinière, 318.
André, président du tribunal révolutionnaire de Rochefort, 414.
Anesse, cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux, 406.
Anglade, fief de Jean de Pelet, 379.
Angles-Salles, com. de Salles d'Angles, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 377.
Angliers (Marie d'), 285.
Ango, corsaire, 402.
Angoulins, com. du cant. de La Rochelle, 401, 435.
Anville, com. d'Arvert, 171.
Arbellot (L'abbé), écrivain, 12, 71, 72, 246, 401.
Arbois, chef-lieu de cant., arr. de Poligny (Jura), 217.
Arbois de Jubainville (D'), 142.
Arcère (Le P.), historien, 55, 394.
Arces, cant, de Cozes, arr. de Saintes, 134, 135, 219, 220, 318, 378.
Archiac (Marie d'), 285.
Archiac, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 286, 287, 289, 326, 347, 348.
Archingeay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 401.
Ard (Gaston), ingénieur, 151.
Ardouin, docteur-médecin, 160, 392; — (Pierre), 226.
Argental, fief des Ferriol, 441, 442.
Argenteuil, fief des Bretinauld, 396.
Arguel, com. du cant. de Besançon.
Arlot de Saint-Saud (Le comte), 149, 162, 168.
Armand (Edmond), 226.
Armanville, fief des Beringhen, 438.
Armet, officier public, 269.
Arnaud, 432; — vicaire épiscopal d'Orléans, 76; — (Jeanne); — (Gabrielle), 378; — (Fr.), 394.
Arnet, notaire, 443.
Arnou, Arnous, député, 8, 318.
Arnoul de Vignoles, 318.
Arnoux (Lucien), capitaine de frégate, 240, 400.
Arquesson (Jean); — (Jean), poète; — (Pierre), 282.
Arrach, fief des Sarps, 244.
Ars, com. du cant. de Cognac, 146, 149, 222, 231, 340, 341, 342.
Arsaud (Anne), 381.
Ars en Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 184, 435, 439, 444, 446.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 104, 135, 171, 182, 207, 227, 335, 408.
Asnières (Henri d'), 396.
Asnières, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 459.
Assier des Brosses (Le marquis d'), 31.
Assigny, cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe, 46.
Astier, 123.
Atgier, receveur des contributions indirectes, 433; — docteur-médecin, 433, 435, 436, 441, 447, 448.
Aubaret, 31.
Aube, ministre de la marine, 404.
Aubert, curé de Pérignac, 226.
Aubert de Bardon (François), 18.
Aubert du Petit-Thouars (A.-C.-H.), 459.
Aubeterre (Le comte d'), 13.
Aubeterre, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 24.
Aubigné (Agrippa d'), 72, 300; — (Constant d'), 95; — (Le comte d'), 163.
Aubijoux, com. de Marcenat, arr. de Murat, 157.
Aubin, capitaine de gendarmerie; — (Antoine), **335**.
Aubray (Gabriel), écrivain, 11, 84, 320. (voir Gabriel Audiat).
Aubusson (Turpin d'), évêque de Limoges, 279.
Audebert (Jean), 451; — chaloupier des vivres, 264; — peintre naturaliste, 264, 265; — sculpteur, 310.
Audiat (Gabriel), professeur, 83, 153, 310, 324, 389, 391; — (Louis), 2, 6, 11, 33, 36, 37, 49, 72, 75, 82, 83, 85, 86, 90, 91, 96, 97, 100, 117, 148, 150, 177, 185, 207, 211, 227-233, 240, 244, 252, 261, 294, 299, 306, 307, 312, 319, 324, 343, 386-390, 399, 406, 407, 433, 455.
Audouin, professeur, 313.
Audouin-Dubreuil; — (Gaston), agent de change, 30, 31.
Audounet, 415.
Audry (Jean), syndic, 449-451.
Auger, publiciste, 237, 459.
Augereau, 201; — archiprêtre de Barbezieux, **334**; — (Jean), 20; — (Marie), 248; — (W.), 284.
Augier, notable, 121; — (Etienne), 10.
Auguard (Dom), 292.
Auguin, peintre, 109, 291.
Aujac, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 19.
Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 8.

Digitized by Google

Aumale (Le duc d'), 233, 418, 462.
Aunay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 8, 24, 52, 118, 253, 379, 387, 425.
Au roust (D'), 200.
Aussy (Denys d'), 19, 142, 379, 385.
Auteuil, cant. de Neuilly, arr. de Saint-Denis, 54.
Auteville (D'), 16.
Authon (François d'), 183.
Authon, cant. de Saint-Hilaire arr. de Saint-Jean d'Angély, 18, 19.
Autorde, archiviste, 14.
Auvergne (Guillaume, comte d'), 135.
Auzou, curé de Clichy, 270.
Availles, chef-lieu de cant., arr. de Civray, 69.
Aversenq, avoué, 396.
Averton, com. de Montils, 27.
Avezou (Eugénie), 29.
Avoine, com. du canton de Chinon, 54.
Avone (Ch. d'), écrivain, 13, 47, 83, 112, 215, 227, 228, 307, 386.
Aydie (Odet); — de Ribérac (Françoise), 345.
Aymard, sous-directeur des contributions indirectes, **25**.
Aymer, maître des courriers du Poitou, 368, 369.
Aymon de La Couture (Jean), 450.
Ayraud, curé de Saint-Trojan, 408.
Aze, commis principal des postes, 400 ; — organiste, 399.

B

Babiault, 9.
Babin (Louis), marchand, 366, 367, 369.
Babinet ; — (Marguerite) ; — (Pierre), 18.
Babut (Eugène), banquier, **107**.
Bacalan (De), 134, 379.
Bacot (Louis-Joseph) ; — (Marguerite), 337.
Bagnizeau, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 19.
Baguenault de Puchesse, 76, 320.
Baguenier-Desormeaux, 15.
Baigne ou *Baigne-Sainte-Radegonde*, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 55, 184, 371.
Bailly (Suzanne), 427.
Bainac, 318.
Balanzac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 77.
Balland (Justin), 72.
Ballande, pasteur, 26.
Ballanger (Charles), 451.
Balloge, 123
Balmette (Jules), peintre, 166.
Balzac (H. de), romancier, 416-418, 420.
Banchereau (P.-R.), avocat, 162.
Barante (Le baron de), 317.
Baraudin (De), amiral, 423.
Barbey d'Aurevilly, écrivain, 416.
Barbier (Alfred), 339.
Barbier de Montault (X.), 127, 158, 189, 227, 244, 246, 307.
Barbot, président au parlement, 49.
Barbotin, curé de Saint-Saturnin de Séchaux, 382.
Barbou, imprimeur, 78, 83.
Bardet, maire de Fouras, 123-125.
Bardon, archiprêtre à Saint-Jean d'Angély, 396.
Bardy (Henri), 72.
Bargemont, cant. de Callas, arr. de Draguignan, 335.
Baril, curé de Saint-Martin des Lauriers, 412.
Barillier, 398.
Barnérias, régisseur de théâtre, 10.
Barolet (Valérie de), 29.
Baron, négociant, **334** ; — (Marie) ; — (Pierre) ; — (Madeleine) ; — (Mathieu), 77 ; — docteur-médecin ; — (Marie-Gabrielle), 27 ; — (Michel), 448, 449.
Barraud, Barrault, Barreau, 82, 150, 231 ; — (A.-L.), négociant, 226, 308 ; — (Auguste) ; — (Gustave), 230 ; — (P.-B.), 456 ; —(Prosper), prêtre, **169** ; — (Jean de), 96.
Barré (Catherine), 349.
Barret des Cheizes (Henri), 169.
Barret, com. du cant. de Barbezieux, 334.
Barrias, sculpteur, 261.
Barrière (Andrée), 27.
Barrin de La Galissonnière, 446.
Barrion, notaire, 400.
Bart (Jean), 402.
Barthélemy, commandant des milices, 451 ; — (Anatole de), 340.
Barzan, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 229.
Basmorin, professeur, 313.
Bassac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 8.
Bassompierre (Louis de), évêque de Saintes, 191, 206, 209.

Digitized by Google

Baudéan (Henri de) ; — Henri-César-Alexandre de); — de Parabère, 243.
Baudelaire, écrivain, 271.
Baudin (Th.-H.), négociant ; — (Guillaume), sieur de La Rolanderie, 446 ; — (Suzanne), 447.
Baudoin, Baudouin, 215, 230 ; — (Anne), 58, 59 ; — (Armand), 58.
Baudrit, curé de Notre-Dame de La Rochelle, 26.
Baudry (Paul), 152, 242.
Baudry-Lacantinerie, doyen de la faculté de droit de Poitiers ; — docteur en médecine, 108.
Baugier (Mathurin), 428.
Baurier (Léon), 162.
Baye (Baron de), explorateur, 241.
Baynaud, 432.
Bazin (René), 153.
Beauchamps (De), 345 ; — (Charles-Grégoire, marquis de), 118-121, 228 ; — (Henri-Charles de) ; — (Henri de) ; — (Marie de) ; — (Balthazar-Henri de) ; — (Balthazar de), 118 ; — (Joseph), député à la convention ; — (Marie de), 121 ; — (Marie-Madeleine de) ; — (Charles-Grégoire de) ; — (Henriette de), 118.
Beaucorps (Henri, comte de) ; — (Henri-Charles, comte de) ; — (Octave, vicomte de) ; — (Adalbert de) ; — (Octavie-Marie de) ; — Maxime, vicomte de) ; — Créqui (Mathilde de) ; — (Auguste de), 167.
Beaudéduit (Jacquelin de), 70.
Beaudéduit, fief des James, 70.
Beaugeay, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 412.
Beaujeu (Anne de), 70.
Beaulieu, fief des Bouju, 434.
Beaulieu, fief des Mousnier, 445.
Beaumont (Jules de), 10 ; — (Léon de), évêque de Saintes, 210, 211 ; — d'Echillais (De) ; — (Anne de) ; — (Charles de), 171.
Beaumont La Ferrière, cant. de La Charité, arr. de Cosne, 13.
Beaupoil (Guy), prêtre, 410.
Beauregard, fief des Dexmier, 285.
Beauséjour, com. de Saintes, 107.
Beauséjour, fief des Masseau, 439, 448.
Beaussant (E.), 312.
Beausset (Le cardinal de), 211.
Beauvais (De), 146, 147.
Beauvais-sur-Matha, cant. de Matha, arr. de St-Jean d'Angély, 150, 394.
Béchade, 432.
Béchillon (Le marquis de), 226.
Béchon (Jean de), 156.
Becque (H.), écrivain, 321.
Bedeau, professeur, 105, 153.
Begeon de Sainte-Même (Le comte de), 19.
Bègles, com. du cant. de Bordeaux, 25,
Begon, intendant de La Rochelle, 90, 284.
Beineix, 230.
Beissier (César-Auguste), 77.
Béjarry (A. de), sénateur, 242.
Bel, conseiller au parlement, 48.
Belabre, château, 53.
Belabre (Olivier de), 398.
Belair, fief de Lapeyre, 432.
Belau, com. de Saint-Sever, 61.
Belcier (Catherine de) ; — (Pierre de), 379, 380.
Belet (Emile), 152.
Belin, peintre, 401.
Belisle de Murat (La comtesse), 31.
Bellegarde (Le duc de), 435.
Bellegarde, fief du Saint-Lary, 436.
Bellet (C.-F.), évêque, 12, 13.
Belle-Vedelle, com. de Cognac, 226.
Belleville, fief des Harpedane, 25.
Belleville, fief des La Chambre, 136.
Bellier de La Chavignerie, 177.
Bellièvre (Pomponne de), 462.
Bellivier de Prin (Alfred), 172.
Bellot, lieutenant de vaisseau, 122 ; — (Elisabeth), 409 ; — (Marie), 173.
Belly, supérieur du séminaire de Saintes, 210, 211, 216.
Beltrémieux, 99.
Belzunce, évêque de Marseille, 209.
Benezech, pasteur, 26.
Benoist de Saint-Martin (Esther), 17.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 435, 436, 449.
Benque, fief des Barault, 96.
Béranger, poète, 180.
Béraud, Bérault du Pérou, prêtre, 11 ; — (Thérèse), 396.
Bercloux, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 19.
Bercy (De), 106.
Berge (Jean), 108.
Bergerat, médecin, 100 ; — pharmacien, 107.
Bergès, professeur, 417.
Beringhen (Henri de) ; — (Frédéric de), 438, 439.
Bernadotte, général, 440.

Digitized by Google

Bernard (Marguerite) ; — (Bathilde) ; — (Alexandre), docteur en médecine ; — (Auguste), 400 ; — (Bertrand), poète cognaçais, 371 ; — (Martin), docteur-médecin, 27 ; — conventionnel, 389 ; — curé de Montlieu, 312 ; — notaire, 61.
Bernardin, industriel, **169**.
Bernay, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 167
Bernon (André), 350.
Berry, 101, 391 ; — praticien, 61.
Bersiet (Alexis de), 184.
Bertauld, procureur général, 121.
Berthe, 201, 202.
Berthelot (Rose) ; — (Louise), 400.
Berthier, général, 393.
Berthus de Langlade, 82, 92, 228 ; — maire de Muron, 82; — de L'Amaudrie ; — de Langlade ; — du Poussaud, 57, 64.
Bertin, père ; — fils, avocat, 331.
Berton (Françoise) ; — (Jean) ; — (Jeanne) ; — (Marie) ; — (Marguerite) ; — (Renée), 57, 59 ; — notaire, 438.
Bertrand (Hélie), 366, 367.
Bertry, curé de Montpellier, 77.
Bérulle (Le cardinal de), 35.
Beslie (Jeanne), 60.
Besne, com. de Chenac, 219, 460.
Besson (Lucie), 335.
Bessan, com. du cant. d'Agde, arr. de Béziers, 30.
Bethmont, député, 22, 122, 124.
Bèze (Théodore de), 282.
Bezolles (Caroline de), 234.
Biais (Emile), 68, 96, 219, 241, 308.
Bibard (G.), procureur, 396 ; — (Pierre), sieur de La Combe ; — (Marie), 57-60.
Bichon, imprimeur, 206.
Bienvenu (Clotilde), 30.
Bienville (N. de), 249.
Bigot, notaire, 63, 64, 171.
Bigrel, capitaine de navire, 428.
Billard, curé de Saint-Ciers, 249.
Billaud (Victor), imprimeur, 337.
Billaud du Rivage (Elisabeth), 430.
Billy, cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de La Palisse, 70.
Binge (Frédérique-Augusta), 455.
Birac, fief des Saint-Mathieu, 77.
Birat, paroisse de Poulignat, 318.
Biré (Edmond), 242, 416.
Biron (Le maréchal de), 463.
Bironneau, maire de Fouras, 125.
Birot (Gabriel), 61.
Bisseuil, sénateur, 23, 329.
Biteau, 240.
Bizemont (Le marquis de), 299.
Bizien, aumônier de la marine, 335.
Blachère, 270.
Blaignac, com. du cant. de La Réole, 102.
Blanc (E.), explorateur, 241 ; — (Irénée), journaliste, 332.
Blanchard, 123.
Blanchet (L'abbé), écrivain, 49-52, 73, 334, 433.
Blanvillain, praticien, 366, 368.
Blanzac, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 289, 420.
Blay (E.), 449 ; — (Jacques), 451.
Blaye (Gironde), 15.
Blésimane (Marie de), 311.
Blondé (Madeleine), 18.
Blondel (François), 76.
Blossac (Edouard de), 321.
Blutel, 351.
Bobe-Moreau, docteur-médecin, 97, 98.
Boëhmer, joaillier, 278.
Boffin (De), capitaine de dragons, 442, 443 ; — d'Argenton, 443.
Boffinton, conseiller général, 328.
Boisbreteau, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 183, 185.
Boisdoyn, fief des Bourbon, 70.
Bois-Ferrand, com. de Moulines, cant. de Saint-Hilaire du Harcouët, arr. de Mortain, 349.
Boisgelin (La comtesse Bruno de), 25.
Boisgiraud (Emmanuel), 303; — Char- (lotte); — (Ernest); — (Etienne); — — (Etienne-Ferdinand), 173.
Boisgiraud (De), professeur, 377.
Boisgiraud, com. de Gemozac, arr. de Saintes, 173, 325, 326.
Boislisle (De), 163.
Boisrond, fief des Saint-Légier, 285.
Boisselier, agent administratif principal, 14, 151.
Boisson, sergent royal, 61 ; — (Sophie), 107.
Boissonnade, professeur, 292, 293.
Boissot, 99.
Boistel en Périgord, fief des La Croix, 219.
Boisville (De). Voir Dast le Vacher.
Boisy, fief des Gouffier, 260.
Bolingbroke, ambassadeur, 243.
Bombal, 98.
Bonhomme, 237.

Digitized by Google

Bonlieu, abbaye du diocèse de Bordeaux, 93.
Bonnaire de Forges (André-Charles de), 443.
Bonnaud, Bonneau, 169 ; — professeur, 25 ; — (Joseph), 66.
Bonnefoy, évêque de La Rochelle, 9, 73, 233, 234, 354.
Bonnet, 367, 368 ; — curé de Barbezieux, 419 ; — (Alexandre) ; — (Pierre), **28**.
Bonnières, château (Dordogne), 168.
Bonnin, curé de Marennes, 406 ; — (François), 450, 451.
Bonniot, 318 ; — directeur de théâtre, 218, 291.
Bonsonge. Voir Martin.
Bontemps, 449 ; — notaire, 441.
Bonvallet (Jacques), sieur des Brossés ; — (Jean), sieur de Versillé, 114.
Boraud (Pierre) ; **27** ; — (Marcel), docteur en médecine, 27, 248.
Bordeaux (Gironde), 47-49, 109.
Borelli, 99.
Born (Bertrand de), 298.
Bossange, joaillier, 278.
Bossay, 23.
Bossebœuf, prêtre, 156.
Bossis (Isaac), marin, 425-427.
Bossuet, 88.
Bouchard d'Aubeterre (Françoise), 345 ; — (Suzanne), 283 ; — (Le comte de), 13.
Boucher, ministre du commerce, 151 ; — Gaston), 292 ; — (Gustave), 6, 18, 289, 291.
Boucher de Molandon (Elisabeth), 167.
Boucherie, professeur, 370.
Boucheron, 400.
Boudet, curé de Marennes, **408**.
Boudinet, évêque d'Amiens, 328.
Bouex, com. du cant. d'Angoulême, 430.
Bouffar, Bouffard, 351 ; — (Jean), 61 ; — de La Jousselinière (Esther) ; — (Nicolas), 20 ; — Papineau, 21.
Boufflers (L.-F., marquis de), 63.
Bougoin, prêtre, 354.
Bouguereau (Anne), 113 ; — (William), artiste peintre, 162, 166.
Bouhard, 230.
Bouhier, prêtre, 147 ; — curé de Notre-Dame de La Rochelle, 126 ; — (Jean) ; — (Jean-Edme), 429.
Bouillé (Lucie), 308.
Bouju, commissaire du pouvoir exécutif ; — maire de Saint-Martin de Ré ; — (Antoine) ; — (Thomas), capitaine de vaisseau ; — sous-commissaire de la marine ; — lieutenant de vaisseau ; — secrétaire général de préfecture, 434.
Boulainvilliers (Charlotte de), 380.
Boulay de La Barre (Françoise), 428.
Boulanger, Boulenger, général, 32, 170 ; — jésuite, 218 ; — capitaine de navire, 353 ; — négociant ; — (Thomas) ; — (David) ; — Marie-Suzanne), 429.
Boulet, 237 ; — (Anne), 328.
Boulineau, contre-amiral, 336.
Bouly de Lesdain (L.), 158.
Bounet-Dorion (Juliette), 337.
Bouny, imprimeur, 73.
Bouquet, tailleur, 371.
Bouquet de La Jolinière, chef de bataillon ; — (Théobald), procureur ; — (Louis-François-Henri), colonel, 447.
Bourat, contrôleur des contributions directes, **168**.
Bourbon (Louis-Joseph de), prince de Condé, 184 ; — (Antoinette de) ; — (Pierre de) ; — (Charles II de), 70.
Bourceau (Françoise), 349.
Bourcefranc, com. de Marennes ; 409, 413.
Bourcy, député, 313.
Bourdaloue, 88.
Bourdeille (Le vicomte de), 347, 348.
Bourdelon, supérieur du séminaire de Saintes, 216.
Bourdelot (Jean), avocat, 462.
Bourdery (Louis), 227.
Bourdet (De), 295.
Bourdillon, écrivain, 135.
Bourdin (Arnaud), 9.
Bourdoise, 35.
Bourdon (Madeleine), 28 ; — (Marie), 178.
Bourg-Charente, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 146, 149, 229, 231, 260, 306, 318, 340, 345, 346.
Bourgeois, 400.
Bourget (P.), écrivain, 321.
Bourgogne (Raoul de), 135.
Bourgrois, 449.
Bouriau (Charles) ; — (Daniel) ; — (Raymond), 451.
Bourloton, 405.
Bourmont (De), maréchal de France, 158.

Digitized by Google

Bournais, près l'Isle Bouchard, 172.
Bouron, cultivateur, 109.
Bourraud, pharmacien, 107.
Bourricaud, commerçant, 273.
Bourseaud, prêtre, 242.
Bouscasse (Edouard), 19.
Boussac, com. de Richemont, 372.
Boussard (N. de), trésorier de la marine ; — (P. de), lieutenant de vaisseau, 21.
Boutard, horticulteur, **398**.
Boutaud, fripier, 160.
Boutet-Durivault, maire de La Forêt sur Sèvre, 400.
Bouthillier (Gustave), 339.
Boutiers-Saint-Trojan, com. du cant. de Cognac, 150.
Boutiron, docteur-médecin, 73, 105, 121 ; — maire de Forges, **397**.
Boutteville, com. du cant. de Châteauneuf (Charente), 240.
Bouyer, greffier, 61 ; — (Charles), docteur-médecin ; — (Marcel), docteur-médecin ; — (Léon), avocat ; — (Jacques-Pierre) ; — Jean-Baptiste), chirurgien, **335** ; — prêtre, **106**.
Boyard, fort, com. de Saint-Georges d'Oleron, 32, 33, 85.
Boyardville, com. de Saint-Georges d'Oleron, 401.
Bragier, maire de La Rochelle, 345.
Brantôme, 37.
Brassaud, com. de Varzay, 136.
Braud, 123.
Bréant (L.), supérieur du séminaire de Saintes, 203, 216.
Brécey (Charles de), 79.
Bremond (Charlotte de), 285 ; — d'Ars, 171 ; — (Le marquis de), chef d'escadron, 31, 172 ; — général, 347 ; — (Le comte Anatole de), 73, 238, 244 ; — (François de), 283 ; (Jacques-René de), 60 ; — Guillaume de), 172 ; — (Jean-Louis de), capitaine de vaisseau ; — (Madeleine de), 341 ; — (Théophile de), 244, 370, 456 ; — d'Orlac (J.-L. de), 77.
Breteuil (Le baron de), 443.
Bretinauld (De) ; — (Henri de) ; — (Joseph de) ; — (Gabriel de) ; — (Pierre-Honoré de) ; — (Henriette de) ; — — (Jeanne de), 396 ; — de Saint-Eloy, 377 ; — de Saint-Surin, 98.
Breuillis, com. de Marennes, 415.
Brézé, cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur, 159, 160.
Briaigne, com. de Corme-Ecluse, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 183.
Briaiguac, fief de Gabrielle d'Agès, 77.
Briel (Dom), 461.
Briand, prêtre, 211.
Briault, 456 ; — (Marie-Suzanne) ; — René, docteur-médecin ; — (Madeleine), **169**.
Brie, com. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 284.
Brie, com. de Champagnac, canton d'Oradour-sur-Vayre, arr. de Rochechouart, 246.
Brillac, com. du cant. de Confolens, 69.
Brinon (De), 13.
Brisambourg, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 231.
Brisard, 451.
Brisson, député, 33, 181, 329 ; — maire de Cognac ; — (Marie-Amélie), 108.
Brodut, curé de Saint-Aignan, 319 ; — curé de Tonnay-Charente, 10, 226, **249**, 299, 319.
Brossac, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 69, 183.
Brossard, 391.
Brosse (Françoise de), 346 ; — (Ignace-Joseph de), 73.
Brosses (Dassier des), 100.
Brouage, com. d'Hiers-Brouage, cant de Marennes, 18, 234, 241, 379.
Broue, com. de Saint-Sornin, cant. de Marennes, 2-4, 72, 83, 166, 228, 299, 306, 307, 312, 319.
Brouhard (Jean) ; — (Pierre), praticiens ; — notaire, 427.
Brouilhac (Louis-Charles de), 118.
Brouillet (René), 168.
Broussard (Pierre), 366, 367.
Broust, supérieur du séminaire de Saintes, 216.
Bruel (A.), 318.
Brugière, prêtre, 405.
Brun, Brung, fermier, 58 ; — huissier, 454 ; — notaire, 61 ; — (Anne), 61 ; — (Jean), 366, 367.
Brunet, docteur-médecin, 30 ; — capitaine, 326 ; — (Isaac), 366, 367.
Bruneteau, prêtre, 208.
Brunswick (Georges-Guillaume de), 322.
Bruslé de Baubert, 377.
Bruslon (Paul), 93.
Brussie (Pierre), 451.
Bry (Jean de), 405.

Digitized by Google

Bryas (De), archevêque de Cambrai, 14.
Buchère (Pierre de), 337, 352.
Bueil (Anne de) ; — (Jean, sire de), 436, 437, 449.
Buffart, prêtre, 323.
Buffevant (Catherine de), 70.
Bugeau, Bujault, 123 ; — (Jacques), 8 ; — maire de Fouras, 120.
Bulot, avocat général, 311.
Bureau, 318 ; — (Suzanne), 427.
Burie, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 135, 162.
Burle, capitaine d'état-major, 21.
Burlé (Bertrande de), 284 ; — (Marthe de), 285.
Bus (César de), 96.
Busson-Dupontreau, commis aux vivres, 264.
Buzet, cant. de Damazan, arr. de Nérac, 338.

C

Cabara, com. de Branne, arr. de Libourne, 101.
Cabre (De), 455.
Cacqueray de Valmenier (Louise), 396.
Cadet (Rosalie-Louise), 356, 357 ; — (Claude-Antoine), 356.
Cadillac, chef-lieu de cant., arr. de Bordeaux, 295.
Cagnat, archéologue, 174.
Caillaud (Th.), peintre, 109 ; — négociant, 8.
Caillé, prêtre, 208.
Caillon (Henri), 393.
Calembourg, com. de Laumesfeld, cant. de Sierck, arr. de Thionville, 196.
Callandreau, notaire, 366.
Callières (Alain de), 15, 168 ; — (Suzanne-E.-V., marquise de) ; — (Gabrielle de) ; — (La comtesse de) ; — (Jehan de) ; — (François, marquis de) ; — (Bernard de), **168**.
Callières, com. de Clérac, 168.
Calonne (Charles-Alexandre de), 443.
Calvet, sénateur, 331, 391.
Calvin (Jean), 44.
Campet (Denis de) ; — (Samuel-Eusèbe de) ; — (César-Louis de) ; — (Pierre), 284.
Canali, ambassadeur de Venise, 127.
Cantaloube, capitaine de frégate, 149, 223.
Cante (Madame), 418.
Capdrot, cant. de Monpazier, arr. de Bergerac, 298.
Cardaillac (Jeanne de), 95.
Caris, pasteur, 26.
Carré de Sainte-Gemme, 377.
Carrier, de Nantes, 18.
Cartal, chef armurier, **106**.
Carteau, curé de Saint-Pierre de Saintes, 318, 399.
Cartelègue, com. du cant. de Blaye, 15.
Casaubon (Isaac), 302.
Cassagnes, 247.
Cassini (Comte de), explorateur, 241.
Cassou de Saint-Mathurin ; — (Henri), percepteur, 19.
Castagnary (Gabrielle), peintre, 109.
Castaigne, maire de Bassac, 8 ; — (E.), bibliophile, 219.
Castellan (Hippolyte-Rosalie de), 244.
Castelnau, fief des Seymandrie, 351.
Catelan (Suzanne), 341.
Catherine de Médicis, 261.
Caussade, com. de Périgueux, 298.
Cavaillon, chef-lieu de cant., arr. d'Avignon, 96.
Caylus, com. de Rouairoux, cant. de Saint-Amant-Soult, arr. de Castres, 283.
Cazenove (Edouard de) ; — (Léon de), 320.
Cerès, prêtre, 246.
Cérétany (Marie), 219.
Cessy (Martial), sculpteur, 310.
Chabanais, chef-lieu de cant., arr. de Confolens, 164.
Chabannes, Chabannais (Adémar de), 136, 279-281.
Chabannes, près Château-Ponsat, arr. de Bellac, 279.
Chabot (Le comte) ; — (Charles) ; — (Jacques) ; — (Guy), 73, 74 ; — (Philippe de), amiral de Brion, 393 ; — de Jarnac (Guy), 282.
Chabouillet, 340.
Chabrol (Le P. F.), récollet, 49.
Chadeau de La Clocheterie, 123, 386 ; — (Isaac II de), lieutenant de vaisseau, 238, 239 ; — (Jean-Isaac-Timothée) ; — (Timothée-Isaac) ; — (Louis), officiers de vaisseau, 239.
Chadignac, com. de Saintes, 459.
Chaffanjon, explorateur, 241.
Chagnolet, com. de Dompierre-sur-mer, 75, 324.

Digitized by Google

Chagnon, com. d'Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 16, 155, 173-175, 252-258, 339, 386.
Chaigneau, 432.
Chaillé, 415.
Chaillevette, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 171, 182, 183, 227.
Chaintrier, notaire, 240.
Chalais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 24, 183.
Châlle, lieutenant, 120.
Challemel (Wilfrid), 317.
Chambard, 398.
Chambellay, cant. du Lyon d'Angers, arr. de Segré, 437.
Chambes, 432.
Chambon, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-mer, 168.
Chamborant ; — du Vignaud (Marie de) ; — (Maria de), 69 ; — (Jean-Joachim de), 70 ; — (Etienne-Anne de), 69.
Chambrier, horloger-graveur, 64, 66.
Chameau (Benjamin), 393.
Chamois (Elie), 349, 350 ; — (Régente), 349 ; — (Jacques), 429.
Champagnac (De), 308.
Champagnac, com. du cant. de Jonzac, 326.
Champagne-Mouton, chef-lieu de cant. arr. de Confolens, 136.
Champeron, fief des Montbel, 53.
Champ-Fleuri, fief des Prévost, 446.
Champfleury, écrivain, 271.
Champfleury, fief des Beauchamps, 118.
Champigny, cant. de Charenton-le-Pont, arr. de Sceaux, 52.
Champlain (Samuel), 99, 241.
Champniers, 116.
Champvolant (Marie-Elisabeth de), 335.
Champvolant, fief des Bouyer, 335.
Chancelade, abbaye, cant. de Périgueux, 406.
Chandeau, 121, 123.
Chaniers, com. du cant. de Saintes, 20, 171, 326.
Chantemerle, fief des James, 69.
Chantemerle, 242.
Chapelan, dominicain, 61.
Chapiteau de Rémondias, 432.
Chappiot, officier, 121.
Chardin, marchand, 274.
Charette, chef vendéen, 403.
Charlet (Omer), 23.
Charrier (Marguerite) ; — (Maurice) ; — (Marie), 18.
Charron, 415.
Charroux, 280.
Charruyer, 249.
Chartres (Le duc de), 48.
Chartuzac, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 381.
Chasnier, 318.
Chassagne, com. de Chaillevette, cant. de La Tremblade, 171.
Chasseloup de Laubat, général, 4, 317, 393 ; — député, 22 ; — (Le marquis Louis de), 74, 308 ; — de Saint-Simon (Marie-Marguerite), 126.
Chassenon, cant. de Chabanais, arr. de Confolens, 3.
Chasseriaud, imprimeur, 237, 329, 331.
Chassors, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 430.
Chastellier, ingénieur, 30, 173.
Chastenet, fief des Desmier, 285.
Chastillon (Claude), 253.
Châteaubernard, com. de Château-Bernard, cant. de Cognac, 372.
Chateaubriand (Les sires de), 435.
Châteauneuf (Antoinette de), 297.
Châteauneuf, fief des Beringhen, 439.
Châteauneuf-sur-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 249, 373.
Chatel (F.-T.-E.), prêtre, 266-270, 295.
Châtelaillon, com. d'Angoulins, cant. de La Rochelle, 401, 435, 439.
Châtillon (Pauline), 177 ; — (Catherine de), 335 ; — (Louise-Emmanuelle de), 222.
Chaton (Marie), 235.
Chatonet, conseiller d'arrondissement, 10.
Châtres, abbaye, com. de Saint-Brice, cant. de Cognac, 149, 231, 340, 346.
Chatressac, com. de Chaillevette, 183.
Chaudesaigues, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Flour, 19.
Chaudey, supérieur du séminaire de Saintes, 212, 216.
Chaudruc de Crazannes, 389.
Chaumet, supérieur du séminaire de Richemont, 334.
Chaussegroux, 336.

Digitized by Google

Chauvest, fief des Bretinauld, 396.
Chauvet, 432 ; — (Camille), 28 ; — (Gustave), 28, 74, 240 ; — (Marie), 61 ; — du Breuil (René), 377.
Chavanon (J.), archiviste, 280.
Chazelles, cant. de La Rochefoucaud, arr. d'Angoulême, 430, 433.
Chazot (Jeanne), 48.
Chédeville, général, 168.
Chemineau, curé et maire de Fouras, 125.
Chenac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 219, 220.
Chéneau, avocat, 153.
Chénier (André), poète, 179.
Chenu, fief des Bouju, 434.
Chepniers, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 142.
Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 173.
Chérade de Montbron, 432.
Cherbonnières, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 118, 135.
Cherbuliez, 181.
Chergé (Auguste-André de) ; — Léonard de), 22.
Chéri, 361.
Chéronnac, com. du cant de Rochechouart, 246.
Chérot (Le P.), écrivain, 228, 462.
Cherves, com. du cant. de Cognac, 16, 137.
Cherves, *Cherves-Châtelard*, cant. de Montembœuf, arr. de Confolens, 69, 378.
Chesneau (Antoine), 451.
Chevalier (Marie), 69 ; — (Charles), 459.
Chevalier des Landes (F.), 62.
Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 395, 406, 408.
Chèvremont, supérieur du séminaire de Saintes, 208, 216.
Chevriers de Saint-Mauris, évêque de Saintes, 209.
Chevrou, conseiller d'arrondissement, 8, 81.
Chièvres en Poitou, 171.
Chincholle, écrivain, 152.
Chizé, cant. de Brioux, arr. de Melle, 318.
Choisnard (H.), prêtre, 74.
Chouet, juge, 108.
Chouteau (Eugène), 394.
Christofle, supérieur du séminaire de Saintes, 203, 204, 216.
Cicognara (Le comte), 219.
Cingé, fief des Crevant, 345.
Claëssen (Marie-Anne) ; — (Nicolas), marchand, 427, 428.
Clais, notaire, 396.
Claretie (Jules), écrivain, 366, 418-420, 422, 424.
Claude, de Rennes, supérieur du séminaire de Saintes, 212, 216.
Claudin (A.), libraire et publiciste, 227, 439.
Clavereau de La Douë (André), 439.
Claviez, négociant, 107.
Clément (Saint), 12, 401.
Clérac, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 168.
Cléry (Léon), écrivain, 179, 321.
Cléry, chef-lieu de canton, arr. d'Orléans, 243.
Clion, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 370.
Clisson (Jeanne de), 25.
Clouard (Maurice), 33.
Clouzot (Henri), 10, 291.
Clumeau, 369.
Coatquer de La Vieuville (René-François), 243. Voir La Vieuville.
Cochon de Lapparent, 405.
Codet, faïencier ; — (Marie), 328.
Coëtivy (Charles de), 319.
Cognac, 360, 361.
Cognac (Charente), 274, 357.
Coindreau, conseiller à la cour de Poitiers ; — docteur-médecin, **395**.
Coivert, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 53, 159.
Colbert, marchand de laine, 363.
Colletet (Guillaume), 129, 130.
Colomb (Joseph), négociant ; — (Louise-Charlotte) ; — (Anne-Victoire) ; — Marie-Suzanne ; — (Julie-Madeleine) ; — (Rose), 429.
Colonna, principal du collège de Barbezieux, 334 ; — (Silvio-Laurenzo), capitaine, 429.
Combes, sénateur, 326, 328, 331.
Commadu, *Commandu*, fief des Beringhen, 438, 439.
Commarieu (Marie de), 356.
Comminges (Charles de), 58, 61 ; — (Gaston, comte de), 59.
Compagnon, 62 ; — huissier, 176.
Compaigne (Le marquis de), 172.
Compère, 10.
Comte (Louis), 240.
Condéon, cant. de Baignc, arr. de Barbezieux, 98.
Condren (Le P. de), 190.

Digitized by Google

Conil, maître-chirurgien, 61.
Cons, recteur de l'académie, 313.
Consac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 249.
Coppée (François), poète, 11, 12, 150.
Coquereau, com. de La Flotte en Ré, 436.
Coras (Madame), 32, 33.
Cordouan, phare (Gironde), 162.
Corme-Ecluse, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 135.
Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 284.
Corneille (P.), docteur-médecin, 94, 393.
Corneloup, évangéliste, 95, 237.
Cornezac, fief des Faure, 183.
Costa de Beauregard, académicien, 141.
Cotard, notaire, 240.
Cotard de Lisle, officier des haras ; — juge de paix, **171**.
Cotherousse, docteur en médecine, 57, 59, 60 ; — (Jean) ; — (Claire) ; (Madeleine), 57, 59.
Cothu, avocat ; — marchand, 369.
Coucis de Burie (Charles de), 162, 282, 283, 307.
Coucy (Jean-Charles de), évêque de La Rochelle, 324, 389.
Coudre, com. de Saint-Césaire, cant. de Burie, arr. de Saintes, 318.
Couffour, com. de Chaudesaigues, 19.
Couhé, chef-lieu de cant., arr. de Civray, 344.
Coulaud de Montifaud ; — (Marie-Josèphe), 377.
Coulon (H.), docteur-médecin, 14.
Coulonges, fief des Pocaire, 53, 137.
Couneau (Emile), 7, 78, 302.
Courant, cant. de Loulay, 353.
Couraud (Louis-Philippe), 371 ; — sieur de Birat, 318.
Courbon (Jacques de), 137 ; — de Blénac, 355 ; — (Gabriel-Madelaine de), 77.
Courcoury, com. du cant. de Saintes, 172.
Couserac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 18.
Courlay, cant. de Cerisay, arr. de Bressuire, 323.
Courson, cant. de Saint-Sever, arr. de Vire, 111.
Coussou de Pecany (Marie), 30 ; — (Nathalie de), 173.
Courtin, voiturier, 366.
Cousseau, évêque d'Angoulême, 66.
Cousson (Catherine), 349.
Coustain de Coursolle de Caumont (Marie de), 77.
Coustant (François), 451.
Coutanceaux, 82, 121.
Coutant, curé de Cognac, 51.
Couts, com. de Saint-Martin de Coux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 171.
Couture (Léonce), écrivain, 241.
Couture, fief des Foucault, 445.
Covillon, architecte ; — directeur d'usine ; — capitaine, **25**.
Coypel, peintre, 243.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 4, 151, 180, 218, 326, 380.
Crassous, notaire, 429.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 379-381.
Crémoux (Elie de), capitaine, 106.
Crenan en Bretagne, 436, 437.
Crépeaux, (Constant), 237.
Cressé, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 398.
Crevant (Emmanuel de), 345.
Croisille, greffier, 398.
Croix-Chapeau, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 292.
Crottet, pasteur, 284.
Croze (De) ; — (Jean de) ; — (Charles de), 311 ; — (Jules de), 312 ; — (Marie de) ; — (Marie-Jeanne de) ; — (Marie-Louise de), 312 ; — (Pierre de), 76, 311 ; — Lemercier (Pierre de), 311, 312.
Cugnac (Bertrand de), prêtre, 230 ; — (Charles de), 381 ; — (Le chevalier de) ; — du Bourdet (Les) ; — de Giverzac (Les) ; — de Caussade (Les) ; — de Tourondel (Les) ; — Dampierre (Les), 296-299.
Cuissard (Louis de) ; — (Céleste de), 18.
Cuissot, missionnaire, 111.
Cumont (De), 318, 460 ; — (Bénigne de), 53 ; — (Louise de), 171.
Cunat, 402.
Cybard (Saint), 160, 280.

D

Dabillon, 100.
Dac (Henri), 99.
Daguesseau, 100.
Daguin, 100.
Daillon, 100.

Digitized by Google

Dalidet, supérieur du séminaire de Saintes, 213, 216.
Dalmagne, notaire, 427.
Dalouhe, 100.
Dalvy, pair et échevin de Saintes, 57, 59, 60.
Damas (Le comte de), 184.
Dampierre (Elie-Louis-Aymar, marquis de) ; — (Jean-Baptiste-Elie, marquis de), 244; — (Armand-Guillaume-Guy de), 245 ; — (Le baron de), 26; — (Le marquis Élie de) 22, 150, 328 ; — (Jacques de) 150.
Dampierre, com. du cant. d'Ouzouer, arr. de Gien (Loiret), 299.
Dampierre-sur-Boutonne, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 209, 353.
Danède, inspecteur primaire, 327.
Dangibeaud (Charles), 76, 82, 146, 246; — (Pierre), 61 ; — (Toussaint), 62.
Daniau, Daniaud, 377; — (Catherine), 238, 239 ; — des Groix, 449 ; — sieur des Fontenelles, 369 ; — du Pérat, chef vendéen, 100, 306.
Daniel (François), 448, 449.
Daras, 396.
Darcès. Voir *Arces*.
Dargenteuil, prêtre, 52.
Darolle, 271.
Dartigoeyte (P.-A.), 454.
Dasnières (Robert), 392.
Dassier des Brosses, 100.
Dast Le Vacher de Boisville, 93, 161.
Daudenet (Madeleine), 20 ; — de La Touche (Daniel), 20 ; — (Jeanne-Esther), 20 ; — (Marie), 20, 22.
Daudet. Léon, écrivain, 179, 321.
Daudeteau, lieutenant de cavalerie 429.
Daudin, avocat, 360.
Daunas, curé de Saint-Vivien de Saintes, 52.
Dauzat, 135, 220.
Davasse de Saint-Amarand (François), 288.
Davelu, supérieur du séminaire de Saintes, 212, 216.
Daveroult, supérieur du séminaire de Saintes, 201, 202, 216.
Davezac de Moran, 244.
David, 396 ; — (Emeric), 219 ; — (J.), supérieur du séminaire de Saintes, 111, 216.
Davillé, docteur-médecin, 301.
Dayras, magistrat, 311.
Deager ou d'Agès (Jeanne-Gabrielle).
Debore (Catherine), 51.
Debourg, Dubourg, receveur général des tailles, 59, 60, 61 ; — (Pierre) ; — (Mélanie), 60
Decazes, 100.
Defieux, de Cognac, 454.
Defricourt, supérieur du séminaire de Saintes, 205, 216.
Degeac (Jean-Isaac-Noël), 126.
Degert (A.), 244.
Degorce, 361.
Degrange, curé de Chaillevette, 183.
Dejarnac, pasteur, 26.
Delacombe, 432.
Delamain (Louis), ; — (Philippe), 8.
Delauney, 240, 394.
Delavau, 100 ; — Delavaud, 168 ; — (Louis), secrétaire d'ambassade, 89, 92, 391 ; — pharmacien inspecteur, 92.
Delayant (Léopold), 56.
Delezay (Louis), 374, 375; — (Marie), 428.
Deligné, 123.
Delisle, volontaire, 121 ; — (Léopold), de l'institut, 71, 72, 78, 280.
Delmas, 7, 78, 169, 329, 398.
Demelle, conducteur des ponts et chaussées, 108.
Denant-Bertelot, notaire, 438.
Denéchau, évêque de Tulle, 9.
Denfert-Rochereau, 100.
Denier, supérieur du séminaire de Saintes, 206. 207, 216.
Denis de Bonaventure, 100.
Denis de Senneville, directeur des constructions navales, **107**.
Depeux (Victoire), 335.
Deramey, docteur-médecin ; — prêtre, 78, 108 ; — (Yvonne), 108.
Dercie (Benoît de), 284.
Dercie, com. du Gua, 284, 307, 386.
Dergny (Louise-Jeanne), 429.
Déroulède (N.), 241 ; — (Paul), 3, 241, 392.
Desaivre (Léo), 291.
Desaunières, 432.
Desazards de Montgaillard (Andrée), 172.
Desbouiges (Catherine), 335.
Descamps (Auguste), 54.
Descard, 100 ; — (Nicolas), missionnaire, 45.
Descartes, 100.
Deschamps, 100, 291.

Digitized by Google

Descombes (Louise), 249.
Descordes, chanoine, 50-52.
Descubes, 100.
Desmier, Dexmier, 100, 432; — d'Archiac (Etienne-Louis), 286, 289; — (Etienne-Jules), 289; — (Jean), 287, 288; — (Jean-Louis), 287, 288; — (Jean-Etienne-Arnolphe), 287; — (Louis-Arnaud), 289; — (Louis-François), 285, 287, 288; — (Louis-Jean), 289; — (Louise-Julie), 289; — (Marguerite-Charlotte), 289; — (Rose-Julie), 287 — 289; — de Saint-Simon (Jean-Louis), 347, 348; — (François-Alexandre), 285; — (Marie-Louis-Etienne), 287; — d'Olbreuse (Eléonore), **322**.
Desnouy, notaire, 442, 446.
Desnoyelles (Ph.), supérieur du séminaire de Saintes, 111, 216.
Desprès de Launay (Hélène), 19.
Desprez, 100.
Desrogis, 121.
Des Rolands (La marquise), 127.
Desrousseau (L.), artiste peintre, 152.
Dessalines d'Orbigny, maire de La Rochelle, 149.
Dessendier, curé de Thezac, 175.
Devie (P.), 449.
Deville, notaire, 444.
Devillesuzanne-Lagarde (Clémentine), 27.
Dezeaubiez, officier de grenadiers, 121.
Didonne, com. de Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 318, 319.
Dières-Monplaisir (Armand), 382.
Dieu-Lydon, dans le fief de La Couarde, 444.
Dinio, fief des Volvire de Ruffec, 437.
Dionne (Eutrope), 99.
Dodard (Edmond), 248; — médecin, 187; — négociant, 8.
Dognon, aubergiste, 128.
Dollezon (Suzanne), 427.
Dolus, com. du canton du Château d'Oleron, arr. de Marennes, 209, 318, 377.
Dompierre-sur-mer, com. du cant. de La Rochelle, 39, 74, 75, 83, 324, 428.
Dorion, archiprêtre de La Rochelle, 51.
Doroz, évêque de Lausanne, 217.
Doublet, instituteur, **324**.
Doucin, Doussin, prêtre, 323, 324, 406; — (Jacques), 75.
Dougnac, principal du collège de Saintes, 226.
Doussou, 415.
Dreux (Charles de); — Brézé (Robert de), 159.
Dreux, com. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, 159.
Dreves (Le R. P.), 185.
Drilhon, 127; — (Paul), 456.
Drouais, peintre, 177.
Drouillard (Joseph), prêtre, **172**.
Drouneau, dit le Père La Fayette, 278.
Drouyn (Léon), 162.
Druet, instituteur, 105, 156.
Dubarry, 47.
Duboc, lieutenant de vaisseau, 78.
Dubois, Duboys, 318, 406; — cardinal, 441; — (Marie), 219, 460; — (Ole), 219; — (P.), 177; — de La Roche (Joseph), 438; — de Luchet, 456; — (Jean-Baptiste-Jérôme); — (Jean-Louis-Pierre), 455; — de Saint-Mandé (Jacques), 18; — (P.-J.), 118.
Du Bosq de Beaumont, 158.
Du Boulet, 318; — de La Boissière, colonel; — (Anatole); — (Louis), curé de Salles; — (André), prêtre de Saint-Sulpice; — (Joseph), 249.
Du Bourdet, 283, 379-381; — (Jean Acarie), 379; — (Zacharie); — (Jacques); — (René), 380; — (Pierre); — (Louis), 381.
Dubourg. Voir Debourg.
Du Bouzet de Marin (Charlotte), 298.
Du Breuil de Javrezac (Louis); — (François-Louis), 53; — de Théon, 53, 135, 460; — et de Fonreau, 318.
Du Buc (Geneviève), 352.
Duc, médecin-major, 237, 459.
Du Cambout (G.), prieur de Saint-Vivien de Saintes, 37, 207.
Duchaine-Martimont, curé de Montils, 52.
Duchâtel, député, 329.
Du Chemin (Philippe), 297.
Duchesne (J.), supérieur du séminaire de Saintes, 195, 196, 216.
Du Cheyron du Pavillon (Léon); — (Louise); — (Thérèse), **106**.

Digitized by Google

Du Cladier, 318.
Ducomps, prêtre, 26.
Ducourtieux, imprimeur, 78, 227, 308.
Ducrocq (Eugénie), 400.
Ducros, pasteur, 26 ; — (L.), comte de Groslé, 441.
Dudemaine (Joseph), 235.
Dufaure (Jules), avocat, 179-182, 227 ; — député, 8, 22 ; — (Marie-Delphine) ; — (Simon-Pierre), 180.
Duffeau (Jacques), 451.
Dufour, supérieur du séminaire de Saintes, 110, 111, 190, 191, 216.
Dufrêne, prêtre, 214.
Du Glenet, 318.
Duguay-Trouin, 402.
Du Guesclin (Bertrand), 3, 4, 148, 228, 299, 319.
Duguet, commis principal des vivres, 264.
Du Jay. Voir Le Jay.
Du Lau, 432.
Dulignon, 432.
Du Luc (Paule), 77.
Du Lyon (Yves), 10.
Dumas (Alexandre), romancier, 321, 419 ; — notaire ; — (Jeanne), 24.
Du Mesnil (Armand), écrivain, 79.
Dumontet, 82, 432 ; — (Anne), 399 ; — (Georges), avoué, 399, 400.
Dumorisson (Blanche) ; — (Gabriel), percepteur, 30 ; — (Louis), 31.
Dumoulin, agent de police, 138
Dunas, 432.
Dupaty, 49.
Du Périer, 318.
Duperré, amiral, 123, 158.
Du Perron, cardinal, 302.
Dupetit-Thouars, amiral, 158.
Dupeux (Etienne), 440.
Dupin (René), 447 ; — de La Guérivière (Louis) ; — (Jean-Robert), 399 ; — de Saint-André, contre-amiral, 404.
Duplais (Léonie), 79 ; — (Edme), avoué, 399 ; — des Touches (Antoine), 2, 6, 56, 83, 95, 98, 126, 230, 284, 291, 302, 307, 310, 386, 399.
Dupleix (Scipion), 463.
Du Plessis (Claude-Michel), conseiller au parlement, 48, 49 ; — (Georges), 237 ; — Mornay, 302.
Duplouy, médecin principal de la marine ; — directeur du service de santé, **29**.
Du Poërier (Marie) ; — (Fernand) ; — de Portbail, prêtre, 31.
Dupon (E.), député, 309, **327**, 386 ; — (Etienne), tonnelier ; — (François), 328.
Dupont-Ferrier, 240.
Duport du Tertre, ministre de la justice ; — contre-maître, 401.
Duproix, pasteur, 26, 95.
Dupuy, 10, 153 ; — (Marie-Anne), 64 ; — (Ernest), 114 ; — de Saint-André-Montbrun (Charlotte), 77.
Durand, 432 ; — (A.), imprimeur, 336 ; — de Coupé (Augustine), 107 ; — de Valley. Voir Gaudiot.
Durfort (Polixène de), 298 ; — Duras (Symphorien de), 283.
Durfort, cant. de Sauve, arr. de Le Vigan, 318.
Duruy, historien, 228.
Dusault, Du Sault, Dussault, 13, 49, 432 ; — docteur-médecin, 105 ; — jurisconsulte, 136 ; — (Jean), 62.
Dussouchet (Paul), 183.
Du Tillet, chanoine d'Angoulême, 44.
Dutour, maître d'équipage, 122.
Duval (Louis), archiviste, 79, 242.
Duvergier, notaire, 20.
Du Vergier de La Rochejaquelein (Anne), 167.
Duvoisin (Louise), 432.

E

Ebéon, com. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 15, 16, 19, 156, 223, 252, 253, 338.
Echalotte, 135.
Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 284.
Ecoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes, 19.
Ecurat, com. du cant. de Saintes, 17.
Ellovera (Joséphine), 73.
Emenon, 280.
Emler, négociant, 429.
Enet, com. de Fouras, 124.
Engerand (Fernand), 401.
Entre-deux-Mers, région séparant la Garonne de la Dordogne, 102.
Enville ou *Anville*, com de Rouillac, arr d'Angoulême, 157.
Epernon (Le duc d'), 295.
Epernon, cant. de Maintenon, arr. de Chartres, 99.
Erault des Parées, 438.
Eschasseriaux (Le baron), député, 22, 329.

Digitized by Google

Escoyeux (Madame d'), 263, 264.
Escudier, 6.
Esmein, notaire ; — (Jean); — (Charles), 184.
Esrable (Guillaume), 134.
Esse, com. du cant. de Confolens, 69.
Estachebœuf (Perrotin), 253.
Estiennot (Dom), bénédictin, 461.
Estourneau, Etourneaud, négociant, 108 ; — (Françoise) ; — (Martin-Charles) ; — (Charles) ; — (Jeanne) ; —(François-Alexandre), 459; — (François-Alexandre), seigneur de La Touche ; — (Marie-Anne), 296.
Estrée (Paul d'), écrivain, 138, 148.
Estrée (Gabrielle d'), 138.
Eudes (Le P.), 35.
Euphorbe, évêque de Tours, 377.
Eustache, 158.
Eutrope (Saint), évêque de Saintes, 12, 227, 401.
Evaux, chef-lieu de cant., arr. d'Aubusson, 13.
Eveillé, conseiller général, 7.
Excideuil, chef-lieu de cant., arr. de Périgueux, 406.
Eygounias, *Egonnias*, com. de Gouts, cant. de Verteillac (Dordogne), 219.
Eyssautier, vicaire général de La Rochelle, 95, 167.

F

Faber, 382.
Fabien de Saint-Jacques, carme, 13.
Fabre (Hector), 454; — (Paul), docteur-médecin, 11, 138.
Faguet, 179, 180, 182, 227, 321.
Faidherbe, général, 262.
Faneuil, com. de Marennes, 415.
Farault, 291.
Farcy (Paul de), 158.
Fargeon, curé de Gannat, 269.
Farnoux de La Clocheterie (Marie), 61.
Faubert, fief des La Porte, 220.
Fauchereau, maire de Tonnay-Boutonne, 324.
Faucon, marchand, 425-427.
Faure (Antoine), 183 ; — (Félix), président de la république, 236, 454, 459; — (François), 183; — de Cornezac (François), 184, 185, 227; — du Vercourt (Jeanne); — (Charles); — (Marie-Madeleine); — (Catherine), 183; — du Vercourt de La Curaterie, colonel, 182-185, 227, 386.
Favelles, com. de Saint-Viatre, 312.
Favraud, prêtre, 215.
Favre (Jules), 364.
Faye, curé de Léguille, 406.
Fayet, 229.
Fénelon, archevêque de Cambrai, 14, 207.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 301, 302.
Fenis (Pauline de), 64.
Ferrand (Pierre), prieur de Saint-Martin de Lary, 286 ;— (Etienne), seigneur de Saint-Dizant, 286 ; — de Saint-Dizant (Marguerite), 288; — (Marie), 285, 286.
Ferrata, cardinal, 9.
Ferret, pharmacien de la marine, 28 ; — docteur-médecin, 29.
Ferrier, docteur-médecin, 8.
Ferrière (Anne-Thérèse de), 246.
Ferrières en Gâtinais, chef-lieu de cant., arr. de Montargis, 46.
Ferriol (Antoine de), 442; — (Charles-Augustin de), 441 ; — d'Argental (Charles), 76.
Ferry (Jules), 228.
Fétilly-La Rochelle, com. de Saint-Maurice, cant. de La Rochelle, 226.
Feuillade, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 430.
Fier-des-Bras, 449.
Filhol (De), 168.
Filhon, ingénieur maritime, 127.
Filleau, 18.
Fillion (Hélène), 171.
Fillon, chef d'orchestre, 237,
Flambart, 318.
Flammarens, cant. de Miradoux, arr. de Lectoure, 310, 311.
Flammermont (J.), 401.
Flandray, juge, 167.
Fléac, com. du cant. de Pons, 58, 106, 378.
Fléchier, 88.
Fleurian (J. de), capitaine, 180.
Fleuriau (Les), 349-353 ; — (De), commandant, 382; — (Aimé-Benjamin de), 294 ; — (Elisabeth de); — (Louis-Aimé de), 337 ; — de Bellevue, 294, 295, 379, 458 ; — (A.-B.), sieur de Touchelonge, 459.
Fleury, supérieur du séminaire de Saintes, 204, 205, 216 ; — limona-

Digitized by Google

dier, 358 ; — archevêque de Cambrai, 14 ; — cardinal, 47 ; — (Eugène de), 27 ; — (Paul de), archiviste, 150, 241.
Foix (Louis de), 162.
Foley (Charles), 242.
Fonrémis (Marcel de), 162.
Fontaine (Jacques), 114, 147; — (Pierre), ministre de Salles; — (Isaac), ministre de Montausier, 113, 114 ; — (Madeleine) ; — (Esther), 114.
Fontaine-Chalendray, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 45.
Fontant, juge d'instruction;—(Paul), avoué, **107** ; — architecte, 241.
Fontaulière, com. de Cherves, cant. de Cognac, 137.
Fontcouverte, com. du cant. de Saintes, 88.
Fontdouce, com. de Saint-Bris, cant. de Burie, arr. de Saintes, 37, 210.
Fontenaud, Fonteneau, professeur, 66; — curé de Ruffec, 128.
Fontrailles (Le baron de), 243.
Forest, com. de Corme-Royal, 396.
Forestié, Forestier, 157 ; — instituteur, 8 ; — (Anne), 229 ; — (Edouard), 94.
Forges, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-mer, 377.
Forget, préfet des études à Sainte-Barbe, 214.
Fornel (De), 432.
Fortunat (Saint), 354, 378.
Foucaud, Foucauld, juge, 442; — négociant, 8, 226 ; — propriétaire, 173; — avocat, 442, 444; — (David), 450; — (Paul), 409; — sénéchal ; — (H.-E.), conservateur de l'enregistrement, 444;— (L.-M.-C), licencié en droit; — (Fernand) ;— (Adrien), notaire ; — (Jean), licencié ès-lois ; — (Hiérôme), licencié en droit ; — (Pierre), 445.
Fouchier, notaire, 71.
Fouqueray, peintre, 309.
Fouras, com. du cant. de Rochefort-sur-mer, 121-126, 147, 238, 292, 401.
Fourier (Pierre), 229.
Fourneau, marchand horloger, 349.
Fournelet, pasteur, 115.
Fournet, (Frédéric), 463.
Fournier (Edouard), 274, 363; — (Gustave); — (Charles), notaire, **28**; — (P.), négociant, 454; — des Ormeaux, négociant, 445; — (Julie), 446.
Fourré (Charles), marquis de Dompierre, 209.
Foussat (Catherine), **25**.
Fradin, curé de Marennes, 51 ; — de Bellabre, 398.
Fradon, marchand de vin, 279; — (Jean), 371.
Fraye ou Frogé (Marguerite), 349.
Fraigneau (Elisabeth), 349, 350 ; — (François), 350.
Fraineau, prêtre, 138.
France (Anatole), écrivain, 179, 321.
François, prêtre, 323.
Fremyot, évêque de Bourges, 163.
Fresneau (Anne), 409;—(Esther), 20.
Frèrejean, chroniqueur, 283, 284.
Frérot, évêque d'Angoulême, 334.
Frocourt, cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais, 312.
Frœschwiller, cant. de Wœrth-sur-Sauer, arr. de Wissembourg, 234, 307.
Frogé, 412. Voir Fraye.
Froger de La Rigaudière (Louis-Auguste), 409.
Froidour (Louise de), 297.
Fromaget, conducteur principal des ponts et chaussées ; — (Pierre); — (Camille), docteur-médecin, **107**.
Fromentin, peintre, 84.
Front (Saint), 401.
Furlaud, 8.
Fursac (De), 168.

G

Gabeloteau, 400.
Gaboriau (E.), romancier, 395.
Gademoulin, com. de La Pallue, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 208, 209.
Gadouin-Dupontreau, 264.
Gagnon (Ernest), 99.
Gaillard, curé de Saint-Martin de Ré, 448, 449, 453; — de Saint-Dizant, 318.
Galard de Béarn (De), 301.
Galéas (Dom), bénédictin, 48.
Galoup, navigateur, 122.
Gandaubert, Gandobert, 432; — pharmacien en chef de la marine, 146, 149, 230 ; — hôtelier, 360.
Ganniers (A. de), 403.

Digitized by Google

Garat, com. du cant. d'Angoulême, 430.
Garcia, docteur-médecin, 237.
Garde-Epée, com. de Saint-Brice, cant. de Cognac, 149, 231, 340, 346.
Garesché, député, 4, 411.
Gargam, docteur-médecin, 226.
Gargot, capitaine de marine, 394.
Gariteau (Louis), 438.
Garnaud, com. de Poursay-Garnaud, cant. de Saint-Jean d'Angély, 18.
Garnault (Emile), 138, 154, 308, 309.
Garnier, négociant, 429 ; — député à la convention ; — (Athanase) ; — (Clorine), 399, 400 ; — (Clémence), 247 ; — député, 395 ; — de Linée (Nanine), 396.
Garraud, Garreau, 415 ; — sous-directeur des contributions indirectes, 25 ; — (A.), romancier, 435.
Gaschet (Albert), général, 92, 93 ; — (Jean), avoué, 93.
Gasq (De), 49.
Gasse, prêtre assermenté, 214.
Gastauld (Marie), 61.
Gaud, 291 ; — (Auguste), 393.
Gaudiot, dit Durand de Valley, 54.
Gauffier (Louis), peintre, 177.
Gaullieur, archiviste, 284.
Gautier, supérieur du séminaire de Saintes, 216 ; — prêtre, 323 ; — caricaturiste, 138, 230, 333 ; — commissaire de police, 121 ; — (Anne), 264 ; — (Théophile), écrivain, 416.
Gautreau, 411.
Gauvain, 9 ; — (Etienne), 429 ; — (Paul), 121, 123 ; — du Cluzeau (Madeleine), 159.
Gazon, fief des Mânes, 171.
Geay (Marcel), 82, 86, 89-91, 128.
Gelézeau, curé de Saint-Sornin de Marennes, 4, 284, 287, 307, 319.
Gélin, 291.
Gellé, prêtre, 153 ; — (P.-A. de), 20,
Gellibert, 417.
Gemozac, chef-lieu de cant , arr. de Saintes, 30, 40, 135, 173, 325, 327, 328, 331.
Genet (Eusèbe), adjoint au maire de Saintes, 28.
Geneuil, prêtre assermenté, 411.
Geneviève (Sainte), 160.
Genouillé, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 157.
Genoux (Charles), 6.
Gensac, *Gensac-la-Pallue*, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 146, 149, 229, 231, 340, 343, 344, 345.
Genté, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 27, 149, 230, 343, 344.
Gentil de Brassaud (Anne), 171.
Geoffroy (Jean), peintre, 109 ; — procureur, 61 ; — pharmacien de la marine ; — du Coudret et des Arènes, 139.
Georges, 415.
Georget de La Viollière (Angélique), 21 ; — (Charles-Vincent) ; — (René), notaire, 20.
Gérard, curé de Saint-Malo de Phily, 104.
Géraud de Niort, avocat, 158.
Gergovie, com. de Romagnat, cant. de Clermont, 13.
Germain, 400 ; — (N.), 107 ; — curé de Taillebourg, 108 ; — président du tribunal de commerce de Cognac, 313 ; — (Charles-Nicolas) ; — (Bonne), 235 ; — Papineau (Jeanne-Angélique), 235.
Germain (Saint), 280.
Gibert (Blanche), 312 ; — (Jean-Louis), 318.
Gibran, com. de Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, 285.
Gigot d'Orcy, 265.
Gilbert (Eutrope), 63 ; — de Gourville (Jean), 428 ; — lieutenant-colonel ; — (Yvonne), 172.
Gilbon (Marie), 439 ; — (Pierre), 449.
Gillet, magistrat, 311.
Gillier (Georges), 10.
Gimeux, com. du cant. de Cognac, 149, 230, 342.
Girard (Le P.), 48 ; — consul de Grèce, 95, 98 ; — notaire, 430 ; — commissaire de la marine, 308 ; — philantrophe, 234 ; — prêtre, 323 ; — professeur, 313.
Girardi (Alfred), 236.
Giraud, 318.
Giraudeau (Jean) ; — (Thomas-Elie), 429.
Giraudias, conseiller général, 393.
Gironde (Marc de), 77.
Giroud, dit de Brosse, 72, 346.
Givrezac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 331.
Gizaguet, domaine de Jean de Croze, 311.
Glasson (E.), écrivain, 179, 321.
Godet (André) ; — (Anna), 400 ; — (Anne-Rachel), 409 ; — (Made-

Digitized by Google

leine), 408 ; — (Pierre-Cosme), 400 ; — officier municipal, 412 ; — des Marais (Charlotte), 409.
Godin, conseiller général, 248 ; — sénateur, 454.
Goguet (Denis) ; — (Jacques), 451.
Gohier (Catherine), 20.
Gombaud, Gombauld, chantre, 61 ; — (François), 10 ; — de Méré, 432 ; — du Couret, 98.
Gondet, 121.
Gondrée (N.), supérieur du séminaire de Saintes, 46, 216.
Gondrin (Anne de), 96.
Gontault, com. du cant. de Marmande, 134, 463.
Gontier, pharmacien, 107.
Good, pasteur, **28**.
Gosselin (Théodore), 127, 128.
Gouffier (Artus), 260, 346 ; — (Claude), 346.
Gouillard, avocat ; — (Françoise), 248.
Goulard d'Arsay (Le marquis de), 172.
Gourdon (Georges), 140.
Gourdon de Genouillac (H.), 55.
Gourivault (Abel), docteur-médecin, 140.
Gouts, cant. de Verteillac, arr. de Ribérac, 53.
Grammont-Lesparre (Aglaé de), 287.
Grand-Fief (vicomté d'Aunay), fief des Beauchamps, 118.
Grandier (Urbain), 292.
Grandmaison (G. de), 323.
Grand'Maison, fief des Mousnier, 445.
Granet (P.), prêtre, 246.
Granges de Surgères (Le marquis), 140, 309.
Grassac, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 430.
Grasse, 8.
Grasset, pharmacien, 173.
Gratien, empereur romain, 250.
Graulhet, chef-lieu de cant., arr. de Lavaur, 242.
Grave (F.-F. de), évêque de Valence, 389.
Green ou Grain de Saint-Marsaud, 318 ; — (Charles-Louis), 209 ; — (Jean), 344.
Grégoire (Saint), 280.
Grégoireau (Anne), 396.
Grelat, 121.
Grellaud, 449.
Grellet-Dumazeau, écrivain, magistrat, 47, 141.
Grenier de La Sausaye (Louis), 408.
Grenon (Marie), 27.
Grenot, notaire, 349.
Grézac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 182.
Griffon, sous-préfet de Saint-Jean d'Angély ; — (Caroline), 19.
Grillard (Rosalie), 106.
Grosbot, abbaye, com. de Charras, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 430.
Groslé, fief des Ducros, 441.
Grossetaite, huissier ; — (Anne-Marie), 247.
Grosseval, pharmacien, 226, 250.
Grousseau (Henri), **248**.
Groussier, député, 394.
Gruel-Villeneuve, major, 119, 120.
Gruner, ingénieur des mines, 308.
Guastella, fief des Ferriol, 441.
Guébhart, général, 31.
Guélin, 230.
Guenon des Mesnards, lieutenant, 173, 325 ; — docteur-médecin, 173.
Guérin, 79 ; — supérieur du séminaire de Saintes, 45, 216 ; — prêtre, 11, 410, 411 ; — capitaine de corvette, 404 ; — vénérable de la loge de Pons, 326 ; — (Marguerite de), 288 ; — des Essarts, négociant, **27** ; — de Tencin (Claudine-Alexandrine de) ; — (Françoise de) ; — (Pierre de), cardinal, 441, 442.
Guérineau, notable, 121.
Guès, directeur du service de santé, 29.
Gueslin, ancien notaire, **249**.
Gui ou Guyon (Bernard), 71.
Guibert (Louis), 141.
Guichard (Charlotte), 27.
Guidonis (Bernard), 83.
Guiet, instituteur, 150.
Guignard, 156 ; — (Jehan), 10.
Guigne (Claude), 162.
Guilbaud, 398.
Guillaud, docteur-médecin, 8, 223, 255.
Guillaume Hugues, Tête d'Etoupe, 456.
Guillebon, magistrat, 57, 59, 61 ; — Françoise), 58, 60.
Guillery, brigands, 101, 102.
Guilleux (E.), 319.
Guillon, prêtre, écrivain, 415.

Digitized by Google

Guillot, domestique, 58, 60.
Guillotin, médecin, 14, 100.
Guimberteau, 105.
Guinot (Joachim) ; — (François) ; — (Antoine) ; — (Louis), 285 ; — (Marthe), 287, 288; — sieur de Moragne, 98.
Guip (Marie de) ; — (Jean de), 58, 61 ; — (Jean-Arthur), prêtre, 101.
Guiraud (Le baron Al.), académicien, 141.
Guisthaumont (De), 99.
Guitard de La Borie de Rioux (Jean), 244.
Guitres, chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 108.
Guy de La Guinallière, 318.
Guymard (Marie de), 69.
Guynard (Pierre), 451.
Guynes, fief des La Trémoille, 449.
Guyonnet, officier municipal, 68.
Gyp, écrivain, 321.

H

Habert, 259.
Haimps, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 324.
Hamy (Le docteur), de l'institut, 460.
Harcourt (Le comte d'), 193.
Harmand, député, 392.
Harpedane (Jean) ; — de Belleville (Guy de), capitaine, 25.
Hatin (Eugène), 138.
Hatten (Théodore), 356.
Hauser, 13.
Hautefaye, com. de La Tour-Blanche, cant. de Verteillac (Dordogne), 52, 136.
Hébert, 434 ; — (Rolland), 162.
Hélitas, préfet de la Charente-Inférieure, 331.
Hennebon, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 426.
Hennessy, négociant, 27 ; — (James), 25, 391 ; — (Jean), 25 ; — (Maurice), 8, 25.
Henri, prêtre, 323.
Henri IV, roi de France, 231.
Héraud, conducteur principal des ponts et chaussées, 108 ; — (Marie), 335.
Herbert, comte du Mans, 280.
Herbout (Alix), 249.
Héridon (île de Ré), 444.
Hérisson, artiste peintre, 165, 167.
Herluison, 177.
Héron de Villefosse, 174, 259.
Herrard ; — de Saint-Germain (Joseph), 328.
Hervieu, docteur-médecin, 97.
Héry (René), avocat, 141, 400.
Hetzel, éditeur, 416.
Hiers, com. d'Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 137.
Hilaire (Saint), 320, 354.
Hildrick, 435.
Hillairet, curé intrus de Saint-André de Lidon, 284.
Hiriart, lieutenant, 120.
Hirvoix, notaire, 349.
Honguy, Horgny (D.), curé de Saint-Preuil, 38, 43, 204, 205.
Horric de Beaucaire (Le comte), 322; — de La Rochetolay (Emmanuel), 289.
Houin Saint-Louis, 449.
Houssaye (Henri), écrivain, 321.
Huas, peintre, 109.
Hubbard, député, 312.
Huchet de La Bédoyère, 438, 440 ; — (Henri), ancien préfet ; — (A.), inspecteur des lignes télégraphiques ; — (Henri), littérateur, 438.
Hude, supérieur du séminaire de Pons, 328.
Hudelot ou Hudelotte de Pressigny, (Jeanne-Claude), 286 ; — (Claudine-Jacqueline), 287.
Hudin (Marie), 429.
Hugo (Victor), poète, 361 ; — (Georges), écrivain, 321.
Hugues, accusateur public, 414.
Humann, sous-intendant militaire, 29.
Humbert de Pina (Marie-Joseph), 30.
Humeau, enquêteur-juré, 57, 59, 61.
Humières (La comtesse d'), 30.
Hurault de Saint-Denis (Elisabeth), 167.
Hus, imprimeur, 217,
Husson, 100.
Huysmans, 292.

I

Imbert de La Platière, 357, 358.
Isabeau, commissaire de la convention, 87, 90.
Isambert, baron de Châtelaillon, 435.
Isaure (Clémence), 232.
Isle (Abraham), 286 ; — (Marie), 118.
Izenic, inspecteur d'académie, 313.
Izeures, cant. de Preuilly, arr. de Loches, 53, 159.

Digitized by Google

J

Jacques d'Angoulême, sculpteur, 218, 219, 308.
Jagonas, (Mathieu de), 98.
Jal, 177.
Jamain, notaire, 437.
James (La famille de) ; — du Mourier, 69.
Jamon, 449.
Jannet, curé de Saint-Pierre d'Oleron, 209 ; — docteur-médecin, 249.
Jarente d'Orgeval, évêque d'Orléans, 65.
Jarnac (De), 346 ; — (Maurice de), 231.
Jarnac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 8, 26, 73, 74, 135, 221, 275.
Jarosson, notaire, 451.
Jarreteau, 121.
Jarrye, fief des Dupin de La Guérivière, 399.
Jaubert de Barrault (Eymery), maire de Bordeaux, 101, 102.
Javerzac ou *Javrezac*, cant. de Cognac, 146, 371.
Jazennes, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 63.
Jeandeau, prêtre, 236, 314.
Jeanne, dite Gimbelot, 350.
Jeantin (Paul), professeur; — (Henri), lieutenant, **248**.
Jenner, docteur-médecin, 97.
Joal, médecin, 13.
Joanne (Adolphe), 142.
Jobit, professeur, 50.
Johanneaud (Camille), 246; — (Marie), 378.
Joinville (Le prince de), 418.
Jolibois (Eugène), ancien député, **29**, 329.
Joly (Aglaé), 356 ; — d'Aussy, 389 ; — (Denys d'), 19, 142, 379, 385.
Jonchaud, com. de Charmé, cant. d'Aigre, arr. de Ruffec, 137.
Jonchaud, com. de Fléac, 378.
Jouan (Eutrope), 220.
Joubert, évêque constitutionnel, 406.
Jouffrault (Berthe) ; — (Camille), sénateur; — (Benjamin), 400.
Jouhé, fief des Turpin, 395, 396.
Jouin (Henry), 6.
Jourdan, notaire, 441.
Joussac (Dordogne), 53, 460.
Jovelle, com. de La Tour-Blanche, cant. de Verteillac (Dordogne), 52, 136.
Joyer, sous-commissaire de la marine, 82, 145.
Juchault, fief des Pocaire, 137.
Juge (Madame), 159.
Juicq, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 109, 147.
Juillard (Laurent), abbé du Jarry, 82, 85, 87-92.
Juin, amiral, 122, 241.
Julien-Laferrière, évêque de Constantine, 76, 95, **170**, 377 ; — lieutenant-colonel, 170 ; — jurisconsulte, 95 ; — conseiller d'état, 170.
Jullian (Camille), professeur, 15, 48. 109, 156, 174, 175, 228, 254, 386,
Jullineau (Madeleine), 58, 60.
Junin, docteur-médecin, **107**.
Junot, 278.
Jussas, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 395.
Justin, empereur romain, 378.
Juvigny, fief des Beringhen, 438.

K

Kalandrin (J.-F.), 2, 6.
Kemmerer, docteur-médecin, 433, 437, 438, 441, 447.
Kérault, fief des Aubert de Bardon.
Keraval (De) capitaine de navire, 353.
Kerhalvé (Sylvène de), 460.
Kiaro, chirurgien-dentiste, 220.
Knell, curé de Saint-Vivien de Saintes 27, 106, 108, 247.
Kolp, avocat, 108.
Krusch, 160.
Kurwensten (Jean-Baptiste de), 455.
Kuscinski, 405.

L

Laage (De), 171 ; — prêtre, 126, 399.
La Balle (Charlotte de); — (François de); — (Thomas de), 244, 245.
La Basse-Besne, com. de Chaniers, cant. de Saintes, 171.
Labat (Gustave), 150, 162, 221.
Labé, Labbé, 13 ; — (Marie), 136.
La Bédoyère, com. de Talensac, cant. de Montfort-sur-Mer, 438.
La Besne, fief des Pocaire, 137.
Labeyrie, curé de Saint-André d'Angoulême, 50, 51.
Labiche, sous-préfet, 313.
La Boissonie, com. d'Esse, 69.
Laborde-Lassalle (Joseph de), lieutenant de vaisseau, 245.

Digitized by Google

Labori, avocat, 321.
Laborie (De), magistrat, 311.
La Bourboule, cant. de Rochefort, arr. de Clermont-Ferrand, 13.
La Brangelie, com. de Vanxains, cant. de Ribérac, 396.
La Breaune, fief des Beringhen, 438.
Labrousse de Beauregard, prêtre, 389.
La Brousse, en Saintonge, 393.
La Brunetière (G. de), évêque de Saintes, 40, 207, 242.
La Brunette, com. de Chérac, 173.
La Cadière, 48.
La Carre (De); — (Pierre de); — capitaine; — (Arnault); — Simon Louis de), capitaine; — (Charles-Nicolas de); — (Aubin de); (Antoine de); — (Charles-Louis de), (Thérèse-Angélique de), 235; — (Antoine de); — (Charles-Nicolas de); — (Thérèse-Angélique), 235. Voir Lafutzun.
La Carre, cant. de Saint-Jean Pied de Port, arr. de Mauléon (Basses-Pyrénées), 235.
La Caussade. Voir Saint-Martin.
La Chaise-Dieu, chef-lieu de canton, arr. de Brioude, 176.
La Chambre Marguerite de); — (Nicolas de), 52, 136; — (Louis de); — (Joachim de); — (Charles de), 136.
La Chapelle (De), prêtre directeur des affaires ecclésiastiques, 15; — (Louise-Marguerite de), 286.
La Chapelle, fief des Asnières, 396.
La Chapelle-Largeau, cant. de Chatillon-sur-Sèvre. arr. de Bressuire, 323.
La Chassaigne (Marie de), 378.
La Chaussée (Marie-Louise de), 243.
La Cibaudière, fief de Marie Pandin de Lussaudière, 318.
La Clairaie, prieuré, com. du Bois, 435.
La Clocheterie, 377. Voir Chadeau et Farnoux.
Lacombe, 87.
La Combe, fief des Bibard, 57, 60.
Lacoré (P.-S. de), évêque de Saintes, 212.
Lacoste, graveur-fondeur, 217.
La Cotinière, com. de Saint-Pierre d'Oleron, 23.
La Couarde, cant. d'Ars en Ré, 444, 446, 450, 451, 453.
La Coudre, fief des Pons, 296.
La Cour, Lacour, juge d'instruction, 171; — (De), 318; — (Madeleine de), 378.
La Cour, fief des Rabaine, 183.
La Cour, près Cognac, 209.
La Courtaudière, commissaire de la marine, 310.
Lacout, professeur de musique, 3, 64-68, 148, 361; — (Pierre); — (Martin), conducteur des ponts et chaussées, 68.
Lacroix, La Croix (Adrian de), 115, 116; — (Bénigne de), 53; — (Le R. P. Camille de), 157, 158; — (Gabriel de), 53, 219, 460; — (Hélène de), prieure des carmélites, 61; — (Jean de), 52, 53, 136; — (Marie de), 136; — (Paul de), bibliothécaire, 241, 263; — (Pierre de), 219; — du Repaire (Alfred); — de Saint-Cyprien (Marc), 460.
La Croix, com. de Montlieu, 171.
La Croix-La Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 136.
La Curaterie, com. de Rioux-Martin, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 182-185, 227.
Lacurie, (Mme), libraire, 336.
Lacuve, libraire, 291.
Ladmiral, 121.
Lafaille, 168.
Lafargue, curé intrus de Saint-Symphorien, 412.
La Fayette (De), 118.
Lafenestre (Georges), 291.
Laferrière. Voir Julien-Laferrière.
La Ferté, 72.
La Flotte en Ré, cant. de Saint-Martin de Ré, 95, 169, 434, 436, 443, 446, 449-452.
La Folie, bois, com. de Pouzauges, 157.
Lafon, 10; — (Isaac de), marchand blanchier, 13.
La Fontaine, com. de Consac, 249.
La Fontaine, écluse, com. du Bois, 435.
La Forêt, com. d'Oriolles, 371.
La Forêt-sur-Sèvre, cant. de Cerizay, arr. de Bressuire, 400.
Lafosse, artiste-peintre, 25.
La Frapinière, 69.
La Frenade, com. de Merpins, cant. de Cognac, 211.
La Fumée, com. de Fouras, cant. de Rochefort-sur-mer, 124.

Digitized by Google

La Fumelière, com. de Saint-Coutant le Grand, cant. de Tonnay-Charente, 30.
Lafutzun de Lacarre, colonel, **234**, 235, 307; — (J.-H.), capitaine, 234; — (Marie); — (Simon-Louis), lieutenant; — (Arnault), 235. Voir La Carre.
La Garde (De), 116.
La Garde, com. de La Garde-Montlieu, cant. de Monlieu, arr. de Jonzac, 142.
La Garde, paroisse de Saint-Vivien de Saintes, 171.
Lage, fief des Bersiet, 184.
La Garenne, com. de Juicq, 109.
La Garodie (Pierre de); — (James de), 70.
La Garodie, com. de Turgon, 70.
La Germarrière (Georges de), 444.
La Girennerie (Marie-Thérèse de), 9.
Lagniel, censeur, 14.
Lagord, com. du cant. de La Rochelle, 324.
La Grande-Gorce, com. de Cozes, 181.
La Grange (Le baron de), 347.
La Grange, com. de Saint-Georges des Coteaux, 208, 212.
La Grenetière, fief des Masseau de Ré, 439.
La Grois, fief des Beringhen, 438.
La Grotte, com. de Touverac, 184.
La Guérivière, fief des Banchereau, 162.
La Guérivière. Voir Dupin de La Guérivière.
La Guiche (Le comte de), sire de Lesparre, 64.
La Guinallière, com. de Dolus, cant. du Château d'Oleron, 318.
La Guionnie, com. de La Roche-L'Abeille, 71.
La Hogue (De); — (L'abbé de), docteur et professeur de Sorbonne, 56, 137.
Laignelot, conventionnel, 161.
Laisné (Jean), 366, 367.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 30, 248, 292.
La Jarrie-Audouin, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 136.
La Jonquière (De), commandant d'escadre, 238; — (Camille de), 242.
La Laurencie, 432.
Laleu, curé de Notre-Dame de La Rochelle, 312.
Lalinde, chef-lieu de cant., arr. de Bergerac, 283.
La Luque, 245.
Lalut, avocat, 165-167.
La Maisonneuve (De), 116.
La Maratte, fief des La Germarrière, 444.
La Marche (Eustache de), 158, 159.
La Marque (Laurent), 451.
La Martière, com. de Saint-Pierre d'Oleron, 17, 19, 22-24.
Lamartine, 422.
La Mauvignière, com. de Saint-Sornin, cant. de Marennes, 77.
Lambert, avocat, 11; — (Eutrope); — supérieur des missionnaires à Varsovie, 193.
La Menollère, fief des Bouju, 434.
Lameth, 118.
La Morinerie (De), 19, 79, 104, 114, 116, 121, 282, 300, 355, 357, 427.
La Morinerie, com. d'Ecurat, 17.
La Morinière, com. de Saint-Georges d'Oleron, 20.
La Mothe (Gabriel de), 283; — (Fouquet de); — (Elisabeth de), 381; — (Gabriel de), 283.
La Mothe-Fouquet, com. de Passais, cant. de Domfront, 317.
La Mothe Saint-Héray, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 291, 393.
La Motte, *La Motte-à-Thenac*, com. de Thenac, 136.
La Motte-Luchet, 456.
La Mouque (François de), 439.
Lamoureux (F.), 105.
La Mourrière, 19.
Lanauve, avocat, 173.
Landreau, 133.
Landry, conseiller d'arrondissement, 8; — magistrat, 311.
Laneau (De), contre-amiral, 404.
Lange de Martin, missionnaire, 45.
L'Angély, com. de Gurat, cant. de La Valette, arr. d'Angoulême, 241.
Langlade (Elisabeth), 68.
Langlade, fief des Berthus, 61-63.
Langlois (Louis), prêtre, 199, 202, 204, 208, 216.
La Nicolière-Teijero (De), archiviste, 390.
Lannes (Napoléon), duc de Montebello, 159.
Lannion (Côtes-du-Nord), 167.
La Noue, com. de Sainte-Marie de Ré, 439.
Lanzac de Laborie (De), 389.

Digitized by Google

La Pallice, port de La Rochelle, 435.
La Pallu, près Cognac, 209.
La Pallu, com. de Saintes, 62, 213.
La Parée, fief des Guip, 58.
Lapauze (Henri), 236.
Lapeyre ; — (Jean de), sieur de Belair ; — (Thibaud), 432.
La Pierre-à-Langin, com. de Saintes, 133.
La Pierre-Longin, paroisse de Saint-Saturnin de Séchaud, 133.
La Pinellerie, com. de Saintes, 400.
Laplaud, com. de Loubert, cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens, 21.
La Pointe (île de Ré), 444.
La Pommeray, com. du Port d'Envaux, 160.
La Porte, Laporte, magistrat, 347 ; (Jacques de), 220 ; — (Marie de), 116 ; — aux Loups (Clotilde de), 69.
Laporte-Biscuit, sénateur, 391.
La Porte-Neuve, com. de Riec, cant. de Pont-Aven (Finistère), 238.
La Poudrerie, com. d'Angoulême, 417.
Lapouze, récollet, 410.
Laprade (Madame de), 141.
La Quintinie (Marie de), 164.
Larade (Marie-Thérèse), 19.
Larcher (Marie), 427.
Lardy (Georges), 337.
La Remigeasse, com. de Dolus, cant. du Château d'Oleron, 401.
La Renaudrie, com. de Boisbreteau, 185.
La Richerie (De), capitaine de vaisseau, 404.
La Rivière, com. des Portes, 439.
La Rivière, fief des Luchet, 456.
La Rochandry (Marie de), 379, 380 ; — (Louis), 380.
Laroche, directeur de l'agriculture, 105.
La Roche (Jacques de) ; — (Françoise de), 300.
La Rochebeaucourt, cant. de Mareuil, arr. de Nontron, 300, 301.
La Rochebrochard (Le comte de), 172.
La Roche-Courbon, 135.
La Rochefoucauld (De), 283, 389, 432 ; — (François de), évêque de Beauvais, 72 ; — (Guy de), 344 ; — (Louis de), 345 ; — (Louise de), 344 ; — (Louise-Elisabeth de), 157 ; — (Jean-Baptiste-Louis de), 157 ; — (Philippe de), 344 ; — (Pierre de), enseigne de vaisseau, 242 ; — (Pierre-Louis de), évêque de Saintes, 72, 96, 213, 390 ; — Liancourt (De), 97.
La Rochefoucauld, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 27, 71, 153, 164.
La Rocheguyon, cant. de Magny, arr. de Mantes, 157.
La Rochejaquelein (Marie de), 168.
La Roche-L'Abeille, cant. de Nexon, 71.
La Rochelle (Charente-Inférieure), 98, 176, 338, 349-353.
La Roche Saint-André (Constant de), 396.
La Roche-Servière, chef-lieu de cant., arr. de La Roche-sur-Yon, 437.
La Rochetolay (de). Voir Horric.
Larocque-Latour (Henri de), 334.
La Rolanderie, fief des Baudin, 446.
La Ronde, com. de Taugon, 292.
La Rose, diocèse d'Agen, 40.
La Rouillasse, com. de Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 401.
Larrard (Le baron P. de) ; — Maurice de), notaire, 108.
Larroux (Rosalie de), 298.
La Salle. Voir Selles.
La Salle, com. de Nervieux, 30.
La Salle, com. du Seurre, 20.
La Sausaie, com. de Beaugeay, cant. de Saint-Aignan, 285.
La Sauve, abbaye, com. de Créon, arr. de Bordeaux, 93.
La Sigogne, fief des La Chambre, 136.
La Selle (Marie de) ; — (Marie-Jean de), 312.
Lassou (Jeanne), 68.
Lassoutière, 220.
Lastic-Rochegonde (Le marquis de), 158 ; — Saint-Jal (De), lieutenant de hussards ; — directeur du dépôt d'étalons, 31.
Latache (Marguerite de), 61.
La Taisnière, *La Tasnière*, paroisse de Saint-Savard, 53, 137, 378.
La Taste (Alfred de), lieutenant de vaisseau ; — (Aristide de), percepteur ; — (Jean-Jacques de), 30 ; — (Marguerite de) ; — (Jacques de), curé de Jazennes, 63.
La Tenaille, com. de Saint-Sigismond de Clermont, 27.
Lathène (Edouard), 337.

Digitized by Google

Latingy, com. de Mardié, 167.
La Touche, sieur de Rochefort, 318.
La Touche-Limouzinière (Marie-Adélaïde de), 242.
La Touche, com. de Chaniers, 20.
La Touche, fief des Estourneau, 296, 459.
La Tousche, maison noble de Françoise Berton, 58, 60.
Latour (F.-J. de), prêtre, 37; — (Henri de), 340.
La Tour, fief des James, 70.
La Tourasse, com. de Bouran, cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen, 156.
La Tour-Blanche, cant. de Verteillac, 52, 348.
La Tourrasse, com. de Chalançon, cant. de Vernoux, arr. de Tournon, 338.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 183, 207, 227, 240, 382, 406.
La Trémoille (De), 74, 283, 318, 389, 435, 436, 448; — (Charles de), 319; — (Charles-Henri de), 322; — (Charles-Bretagne de); — (Jean-Bretagne, duc de), 222; — (Louis, duc de), 222, 449.
La Trinité, abbaye à Vendôme, 185-187.
Launay (De), 241.
Launoy (P. de) (Pawloski), 123-126.
Lauraine, avocat, 312.
Laurent, 391; — colonel d'artillerie, 249; — professeur, 150.
Laurent de Reyrac (Marie), 22.
Laurent-Jan, 416.
Laurier (Wilfrid), premier ministre du Canada, 454.
Lautrèle, 264.
Lauzun (Philippe), 243.
Laval (Catherine), 352; — (Julia), 350.
La Valade, com. de Rétaud, 396.
La Valette (Louis, chevalier de), 99.
La Valette, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 241.
Lavalin, marchand, 369.
La Vallade (Jacques de), 77.
Lavault (Madame de), 168, 394; — (Furcy de), conservateur du musée de peinture, 7, 302.
Lavauzelle, 264.
Lavergne (Octavie), 164.
La Vergne, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 397.
Laverny, 230.
La Verrerie, cant. de Mortagne-sur-Sèvre, arr. de La Roche-sur-Yon, 323.
La Vie (De), président au parlement, 11.
La Vierre (Marie de), 318.
La Vieuville (Marie-Madeleine de), 243, 401.
La Vigerie, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 220.
La Villatte, colonel, 106.
La Vinière, fief des Bouju, 434.
La Voie, 15.
Léaud, 6, 94, 291.
Le Berthon, Leberton, 49, 355.
Le Bidois, maître de conférences, 312.
Le Blanc (Indre), 170.
Le Blant (Edmond), 252.
Le Bois, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 227, 435, 443, 446, 450, 453.
Le Bois de La Roche, com. de Mauron, arr. de Ploërmel, 437, 438.
Le Bourdet, fief des Acarie, 297; — et des Cugnac, 381.
Le Bourgeois d'Heauville, abbé de Chantemerle, 242.
Le Breton, 10.
Le Breuil, com. d'Arces, 134, 135, 219, 378, 379, 460.
Le Breuil, fief des Le Roy, 183.
Le Brun (Jeanne), 299.
Le Brun de La Trazégnies, 299.
Le Cercler. Voir Cercler.
Lecestre, 323.
Le Chagneau, com. des Adriers, 396.
Le Change, cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux, 30.
Le Château-Chesnel, com. de Cherves, cant. de Cognac, 16.
Le Château d'Oleron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 9, 24, 151, 235.
Le Château-Plumejeau, com. de Cherves, cant. de Cognac, 16.
Le Chatelet, com. de Saint-Coutant-le-Grand, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 30.
Le Chay, cant. de Saujon, 208, 284.
L'Echelle, com. de Crazannes, 379.
Le Chinon, fief des Bouju, 434.
Leclerc, prêtre, 98, 158, 317, 378; — ferblantier, 363.
Le Cluzeau, fief des Vars, 98.
Lecomte de La Tresne, 49.
Lecoq de Boisbaudran; — (Marguerite); — (Paul), 173.

Digitized by Google

Le Cormier, com. de Saintes, 244.
Le Cormier, com. de Fléac, 378.
Le Cornu de La Courbe de Brée, évêque de Saintes, 35.
Le Coteau, com. de Saintes, 96, 97.
Le Coudray-Monceaux, com. du cant. de Corbeil, 311.
Le Couret, com. de Villars, 98.
Lecoust (Jean), 13.
Ledain (Bélisaire), archéologue, 76.
Le Douhet, com. du cant. de Saintes, 157.
Ledru, avocat, 454.
Le Fa, com. de Barzan, cant. de Cozes, 223.
Le Fa de Sireuil, com. de Sireuil, cant. d'Hierse, 223.
Lefebvre, président du tribunal de commerce de La Rochelle, 398 ; — (Catherine), 118; — (Claude), 10.
Le Fief, fief des Saint-Légier, 285.
Le Fier, fief des Masseau, 439.
Le Forestier, 98.
Le Fort-Boyard, com. de Saint-Georges d'Oleron, 2.
Le Fouilloux, com. d'Arvert, 104.
Le Fourneau, com. du Seurre, 20.
Lefranc, notaire, 288.
Legeay, inspecteur des finances, 309.
Le Gendre (A.), 223.
Le Gentil de Paroy (Le comte), 82, 86 ; — (Guy), marquis de Paroy, 86-91 ; — (Jean-Marie), baron de Paroy, 86-91.
Legrand, docteur-médecin, 301.
Le Grand-Fougeray, com. de Saint-Sulpice en Pareds, 395.
Le Grez, fief des Beringhen, 438.
Legros, 331 ; — docteur-médecin, 8.
Le Gros-Noyer, com. de Fontenay-le-Comte, 323.
Le Gua, com. du cant. de Marennes, 4, 307, 426.
L'Eguille, cant. de Royan, arr. de Marennes, 59, 284, 407.
Le Hardy de La Trousse (Françoise), marquise de Flammarens, 310, 311.
Le Jarry, près Fontcouverte, 88.
Le Jay, Du Jay, 115, 116.
Lejeune (Joséphine), 29.
Lelong de La Croizardière (Henriette), **397** ; — (Jean) ; — (Marie-Thècle), 398.
Le Loup (Nicolas), 450, 451.
Lem, préfet de l'Indre, 434.
Le Maine, com. de Saintes, 61.
Lemaire (Jean-François), 356.
Lemarié (Eugène), **336** ; — (Martha) ; — (Sara), 337.
Le Martroy, com. de Chérac, 173.
Lemercier, imprimeur, 6 ; — (Mathilde), 447.
Lemercier (Le comte Anatole), 8, 22, 311, 312, 313, 459 ; — (Virginie), 312.
Le Meung, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 396.
Lemoine, distillateur, 358 ; — tailleur, 273.
Le Mont-Dore, com. des Bains du Mont-Dore, cant. de Rochefort, arr. de Clermont-Ferrand, 13, 158.
Le Mont-Saint-Aubert, cant. de Celles, arr. de Tournai (Belgique), 157.
Le Mourier, com. de Saint-Martin des Combes, cant. de Villamblard, arr. de Bergerac, 69.
Lenormand (Mademoiselle), 269.
Léonard, curé constitutionnel de Marennes, 406-416.
Léon (Taillefer de), 221.
Léonce (Saint), évêque de Saintes, 104, 319.
Le Pelletier de Saint-Fargeau, 118.
Le Pérat, com. de Sigogne, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 149, 340.
Lepetit, curé d'Ars, 342.
Le Petit-Niort, com. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 57, 63.
Le Peux-Poiroux (île de Ré), 434.
Le Pileur, évêque de Saintes, 210.
Lépine, peintre, 109.
Lépinois, fief des Buchère, 337, 352.
Le Ponsoreau, fief des Bretinauld, 396.
Le Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 28, 150, 239.
Le Pressoir-Berry, com. de Saint-Hilaire-La-Gravelle, cant. de Morée, arr. de Vendôme, 156.
Le Poussaud, com. de Médis, 57, 58, 61, 82.
Le Pouyaud, fief des Dangibeaud, 62.
Le Puy, en Angoumois, fief des La Chambre, 136.
Lequien, professeur, 82, 85, 86, 88-92.
Lequinio, commissaire de la convention, 90, 161.
Le Ramet, com. de Saintes, 311.
Le Rat (Françoise), 162.
Lerche, menuisier, 271, 272.
Le Repaire, en Périgord, fief des La Croix, 219.

Digitized by Google

Le Rillon, com. de Châtelaillon, cant. de La Rochelle, 439.
Le Roussillon, fief des Ducros, 441.
Le Roux prêtre, 264.
Le Roy (Antoine) ; — (Julie), 183.
Leroy-Beaulieu, écrivain, 153.
Les Adriers, cant. de l'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon, 396.
Les Babinets, com. de Saint-Ciers-La Lande, 15, 228.
Les Bajots, près Cognac, 209.
Les Bouquets (Saint-Domingue), 350.
Les Boyserolles, fief des La Chambre, 136.
Les Brosses, fief des Bonvallet, 114.
Lescaut (Manon), 3.
Les Charbonnières (*Charbonniers*) (île de Ré), 444.
Les Châtelliers, abbaye en Poitou, 127.
Les Châtelliers, abbaye, en l'île de Ré, 436, 439, 442.
Lescours (Joseph-Louis, vicomte de) ; — (Gabriel-Marie de), 296 ; — (Madeleine de), 118.
Les Deux (île de Ré), 444.
Les Deux-Verges, cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour, 19.
Les Eglises d'Argenteuil, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 8, 18, 308.
Les Eglisottes, cant. de Coutras, arr. de Libourne, 162.
Le Sergent, curé de Plassay, **106**.
Les Essards, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 77.
Le Seurre, cant. de Burie, arr. de Saintes, 20.
Les Fontenelles, fief des Daniaud, 369.
Les Forges, com. de Turgon, 69, 70.
Les Gonds, com. du cant. de Saintes, 226.
Les Granges, com. de Sainte-Sévère, 248.
Les Granges, fief des Verteuil, 396.
Les Herbiers, chef-lieu de cant., arr. de La Roche-sur-Yon, 323.
Les Maujardières (île de Ré), 444.
Le Soudier (Samson), supérieur du séminaire de Saintes, 111, 216.
Lespès, vice-amiral ; — (Hope), **336**.
Lespinasse, capitaine de navire, 353.
Les Pins, île (Nouvelle-Calédonie), 301.
Les Poirières (île de Ré), 444.
Les Portes, cant. d'Ars en Ré, arr. de La Rochelle, 401, 439, 444, 446.
Les Prises de Tasdon, com. d'Aytré, cant. de La Rochelle, 427.
L'Esquil, séminaire, diocèse de Toulouse, 26.
Les Sapins, villa, com. de Saint-Pallais-sur-mer, 395.
Lestang (Ernestine de), 19.
Les Touches, fief des Peluchon, 370.
Lestrange (Le marquis de), 309.
Les Vallaux, com. de Saint-Germain du Seudre, 327, 328.
Le Tastre, cant. de Baigne, arr. de Barbezieux, 184.
Letard, prêtre, 142.
Lételié, 406, 416.
Letellier (Maurice), 95.
Letourneau, ouvrier bijoutier, 278.
Le Treuil-Bussac, com. de Fouras, 123, 238.
Le Vacher de Boisville (voir Dast), 161.
Levaillant (Marie-Françoise), 20.
Levasseur, supérieur du séminaire de Saintes, 212, 216.
Lévesque (Ernest), 226.
Le Vignaud, fief des Chamborant, 69.
Levirlois, supérieur du séminaire de Saintes, 207, 216.
Le Vivier, fief des Bouju, 434.
Le Vivier, com. de Blanzaguet, 389.
Lévy-Schneider, 241.
Leygues, 290.
Lhoumeau (Le R. P.), 291.
Lhommée, com. de Torxé, cant. de Tonnay-Boutonne, 21.
Lhuillier (Gustave), 168.
Liautard, prêtre, professeur, 52.
Lichy-Lichy (Louise de), 249.
Liebe, prêtre, 201.
Liège (Marie-Anne-Suzanne), 350.
Lièvre (A.-F.), bibliothécaire, 15, 16, 76, 156, 223, 228, 338.
Lignaige (Andrée), 375.
Lignières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 375.
Limal (Arsène), avocat, juge, 405.
Linois (De), amiral, 352.
Lisle (Henriette de), 396.
Lisleau, com. de Saint-Sulpice, cant. de Saint-Porchaire, 77.
L'Isle-Bouchard, chef-lieu de cant., arr. de Chinon, 172.
L'Isle de Salle (De), 357.
Livenne, 432.
Livière, en Poitou, 323.

Digitized by Google

Livron de Puyvidal (Marie-Madeleine de), 69.
Lobineau (Dom), 461.
Locques (De), 115.
Lods (Armand), 318.
Loix, cant. d'Ars en Ré, arr. de La Rochelle, 444.
Loménie (De), 44, 246.
Longarzeau, fief des Beringhen, 438.
Longuet, 105.
Longueville (David de), 240.
Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 328.
Lortie du Maine (Etienne-Philippe), **409**, 412; — (Angélique de); — (Philippe-Auguste de), 77.
Lostange de Saint-Alvaire (L.-F., marquis de), 77.
Loti (Pierre), académicien, 223, 309.
Loubert, 318; — (De), 10.
Loudon, fief des Foucault, 444.
Loudonnerie, fief des Manes, 171.
Louet, curé de Saint-Laurent du Fenouiller.
Louis (Saint), 232.
Loulay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 353.
Loup (Saint), 160.
Loustalet (Héloïse), 335.
Louveau de Larègle (Louise), 399.
Louvel, préfet de Vaucluse, **105**, 145.
Loze (Laurent de), 439.
Lozeau, 411.
Lucas, 200.
Luchaire (Achille), professeur, 240.
Luchet, 355; — (Le marquis de), écrivain, 100; — (Adrien de), 456; — (Claude de), prêtre, 208; — (Jean de), 456; — (François-Louis de); — (Jean-Pierre-Louis de), 455; — (Pierre de), 319; — de La Motte, prêtre, 389; — de Rochecoral, 460.
Luguet (Henri), professeur, 157, 339; — (Marcel), écrivain, 94.
Luçon, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 40, 68, 201, 208, 270.
Lusignan, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers, 318.
Lussaud, médecin de la marine, 106.
Lusseray, fief des Parceval, 294.
Lusson, professeur, 153.
Luther (Martin), 51.
Luxembourg (Madeleine de), 73.
Lys (Albert), 326.

M

Mabille, docteur-médecin, 105, 157, 312.
Madey d'Escoublant (Marie), 396.
Madrolle, explorateur, 241.
Mageau, instituteur, 150.
Magnan (Marie), 337, 352.
Magnils-Jaudouin, fief des Prévost, 446.
Mahy (De), député, 237.
Maigry (Am.), 162.
Maillet, maître chirurgien, 77.
Maillezais, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 111, 189.
Maintenon (Mme de), 95, 100, 163.
Mainzac, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 430.
Maire (Athanase), 226.
Maisonneuve (Anna), 400.
Maison-Neuve, domaine des Bacalan (Lot-et-Garonne), 134.
Malabrit, com. de Saintes, 133.
Malafosse de Couffour (Delphine), 19, 22, 24; — (Marc-Antoine), 19; — (Pierre), capitaine; — prêtre, 20; — (Félix); — (Zénobe); — (Marie-Joseph-Théodosie); — (Louise), 22.
Mallard, volontaire, 121.
Mallet de Champrigaud (Françoise de), 70; — du Pontet (Marie), 64.
Malmert, com. de Dompierre, 428.
Malo (Saint), évêque d'Aleth, 104, 319.
Malouet, 352.
Malzac, peintre, 109.
Mammius, curé de Vaux, 395.
Manceau, négociant, 429.
Mandegault, com. de Mellerant, 374.
Mandeville (Etienne de), 77.
Manes (Pierre de), 232; — (François de); — (Delphin de); — (Louis de); — (François-Armand de); — (Pierre de); — (Clovis-Isaac de), **171-172**.
Mannevillette (De), gouverneur de l'île de Ré, 440, 449.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 169, 436, 449.
Marat, conventionnel, 14.
Marchais (Henri), avocat; — (Raymond); — (Louise); — (Claire); — (Marie-Josèphe), 164.
Marchand, 23; — docteur-médecin, 8; — (Léon), 125; — (Marie), 427; — (Marie-Françoise), 171.
Marchay, notaire, 219.

Digitized by Google

Marchesseau, capitaine; — Pierre, **27**.
Marcillac, com. du cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 157.
Marcille, pharmacien, 226.
Marcut (Piâre). Voir Marcel Pellisson.
Mardié, com. du cant. d'Orléans, 167.
Mareschal, prêtre, 19, 52; — notaire, 62.
Marette, prêtre, 415.
Mareuil-sur-Ay, cant. d'Ay, arr. de Reims, 159.
Margautin, notaire, 442.
Margemont, prêtre, 243.
Marguerite de Valois, 320.
Margueritte (Paul), — (Victor), écrivains, 321.
Marionneau, peintre et publiciste, 150, 162.
Marmet, lieutenant-colonel, 170.
Marquiseau, 396.
Marsan (P.), syndic, 449-451.
Marsault (Anne); — (Jean), 381.
Martel (Charlotte); — (Gédéon), 380; — (Gabriel), sénateur, 391.
Martelet (Madame), 33.
Marthon, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 240, 430-433.
Martin (Saint), 160, 320.
Martin, général, 127; — peintre, 109; — matelot, 99; — prêtre, 155; — (Hélie); — (Jean), 284; — de Bonsonge (Anna), 27; — (Ernest), 27, 399; — (Eustelle), 399; — (Jacques-Michel), 408; — (Jules); — (Madeleine), 27.
Martin des Pallières, avocat; — receveur des aides; — général, 79.
Martineau, juge d'instruction, 10.
Marvaud, 432.
Marville, com. de Gensac, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 135.
Mascureau (Marie de); — (Jean-Baptiste de), 399.
Masdion, com. de Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 77.
Masfranc, 13.
Massé, 432; — ingénieur, 376; — capitaine de navire, 429; — (Marie-Anne), 429.
Masseau, 447; — (Jean), sieur de Beauséjour, 439, 448-452; — (Jean), seigneur de l'île de Ré, 440; — (Nicolas), 439, 452; — (Louis), sieur de La Noue; — (Jean-Pierre), sieur du Fier; — (Nicolas), sieur de La Rivière; — de Ré, avocat; — (Marie); — de La Croix; — du Graffaud; — La Sauzaie; — de Saint-Eloi, 439.
Massias, organiste, **397**.
Massieu (Isabelle), 241.
Masson de La Sauzaye (Albert), 170; — (Marie-Marguerite), 460.
Mastoureau, com. de Brillac, cant. de Confolens, 69.
Materbau, prêtre, 323.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 16, 23, 157, 252, 253, 284.
Mathé, 432.
Matignon (Le chevalier de), 243; — (Le maréchal de), 162.
Matthieu (René de), 285.
Mauchin (Marie-Marthe), 396.
Maudet, lieutenant de vaisseau, **335**.
Mauduit de Kerlivio (Eulalie-Charlotte), 289.
Maufras (Emile), 96, 146, 162, 166, 167, 230, 310, 314.
Maugars, notaire, 183.
Mauléon (Raoul Ier de), 435.
Maunoir (Camille), 422.
Mauny, docteur-médecin, 248, 335.
Maurain (Madeleine), 400.
Maurisse, 194, 195, 201.
Maury, abbé de La Frenade, 211.
Mauvezin, professeur, 313.
Mauxion, peintre, 271.
Mauzé, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 353.
Mayeul (Saint), 280.
Mazarin (Le cardinal de), 99.
Meaume, imprimeur, 372.
Meaux (Bénigne de), 104.
Mechée (Esther), 378.
Médicis (Catherine de), 231, 347, 462; — (Marie de), 462.
Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 57, 82.
Meilleau, fief des Beringhen, 438.
Meissonnier, 373.
Melin de Saint-Gelais, 227.
Mellerant, cant. de Sauzé, arr. de Melle, 374.
Mellier, docteur-médecin, 153.
Mely (De), 6.
Ménagé (Jacques), 451.
Ménard, Mesnard (Amédée), 121; — (Jacques), 349; — avoué, 314; — agent de change, 108; — (Marie-Joséphine), 2, 82; — (Joséphine-Marie), 32, 33; — (Charles), 33, 82, 85.

Digitized by Google

Mengarduque, sous-préfet de Saintes, 105.
Mercier, 101 ; — lieutenant criminel, 77 ; — artiste peintre, 8 ; — (Elisabeth), 162 ; — (Paul), avocat, 164, 231, 300, 343; — (Pierre), licencié en droit ; — (Louise); — (Madeleine), **164**.
Mercier-Dupaty (J.-B.), 11.
Méré, com. d'Épargnes, cant. de Cozes, 396.
Mériot, relieur-poète, 152, 236, 383.
Merle, docteur-médecin, 300; — faïencier, 371.
Merpins, com. du cant. de Cognac, 146, 246.
Meschatin (Lionne de), 70.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 319.
Meschinet (F.-A.), prêtre, 389 ; — de Richemond (Samuel), 428 ; — (Louis), archiviste, 173. Voir Richemond.
Meslon (G. de), représentant de commerce ; — (Eymeric de), capitaine, 30 ; — (Henri de), 31.
Mesnault de Saint-Paul, prêtre, 399.
Mestreau, préfet de la Charente-Inférieure, 22.
Métais (L'abbé), écrivain, 100.
Meunier (Marie), 269.
Meursac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 135, 169.
Meynard (Aglaé de), 297.
Meyniel, pasteur, 26.
Mézières, écrivain, 321.
Mialaret, médecin de la marine, 301.
Micé, recteur de l'académie de Clermont, 462, 463.
Michaud, Micheau, instituteur, 327 ; — notaire, 113, 429 ; — journalier, 16 ; — (Marie-Louise), 27.
Michel (Guillaume), prêtre, 111, 216; — (Francisque), 55.
Michel-Ange, 219.
Michelet, historien, 83.
Michon, prêtre, écrivain, 129, 241, 419 ; — (Pierre), 462.
Migné, com. du cant. de Poitiers, 377.
Migré, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 238, 336.
Millaud, professeur, 10.
Millien (Achille), poète, 13.
Minville, 318.
Miossens, fief des Albret, 96, 346.
Mirabeau (De), 246.
Mirambeau, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 7, 63, 64, 116, 142, 213, 236, 249.
Miramont, fief des Rességuier, 352.
Miramont (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande, 394.
Miraumont (De), 115.
Modelski, ingénieur, 8.
Modica (Amador de); — (Jeanne de), 77.
Moinet (Léon), statisticien, 177, 265, 309.
Monconseil, fief des Guinot, 285.
Mondon (Adolphe), curé de Chazelles, 240, 430-433.
Monestay-sur-Loire, cant. de Dompierre, arr. de Moulins, 269.
Monluc (Blaise de), 282, 283.
Monluc, fief des Loze, 439.
Monmerqué, 126.
Monnereau (H.), 13.
Monnier (M.), explorateur, 241.
Monod (Gabriel), 454 ; — (Jean); — (Théodore), pasteur, 28.
Monsanson, com. du Gua, cant. de Marennes, 284, 414.
Montader, 302.
Montaiglon (A. de), 6, 219.
Montalais (Françoise de); — (Pierre de), 437.
Montalembert, 172, 432; — (Le marquis de), général, 355-357; — (Jacques de), 356 ; — (Rosalie de), 356, 357.
Montamer, fief des Masseau de Ré, 439.
Montandre, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 73, 109, 166, 171, 310, 331, 344-346.
Montaubin (De), 31.
Montaud de Navailles, 241.
Montausier, com. de Baigne-Sainte-Radegonde, arr. de Cognac, 88, 184.
Montbel (De); — (René de); — (Jean-Roger-Amédée de); — (Madeleine de), 159 ; — (Zélia), 53, 54; — (Jean-Amédée de); — Champoron (Victor), 53.
Montberon (Renée de), 380.
Montberon, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 50.
Montcorbier (Peronnelle de), 70.
Montebello (Alfred de), 159; — (Maurice de), avocat, 329, 333.
Montespan (Madame de), 47, 163.
Montesquieu, 48.

Digitized by Google

Montfabien, fief des Baron, 77.
Montfleurie, 441.
Montfort, 438.
Montgrand, sieur de Montsoreau, 98.
Montguyon, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 344, 345.
Monti de Rezé (Claude de), 349.
Montifaut, fief des James, 69.
Montigny (L. de), conseiller de préfecture, 441.
Montils, cant. de Pons, arr. de Saintes, 27.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 73, 171, 172, 249, 312, 395, 408.
Montmajour, 32.
Montmarault, chef-lieu de cant., arr. de Montluçon, 70.
Montmoreau, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 370.
Montmorency (De), 118; — (Le connétable de), 393; — Luxembourg (Charles de); — (Sigismond de), 240.
Montpellier, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 77, 370.
Montpensier (De), 283.
Montplaisir, près Mirambeau, 326.
Montsoreau, com. de Condéon, 98.
Morache, lieutenant de ligne; — inspecteur du service de santé de l'armée, 400.
Moragne, com. de Tesson, 98, 285.
Morain, instituteur, 375.
Morand, entrepreneur, 338.
Moreau, capitaine de patache, 183; — greffier, 441, 442, 446, 447, 454; — curé de Saint-Pierre d'Oleron, 314; — (Claude), 378; — (Charlemagne), marchand; — (Jérémie), 178.
Moriceau (Jean); — (Pierre), 117.
Morin, avoué; — (Clorine), 399, 400.
Morisseau (Marie-Catherine), 459.
Morisson (Léger), 58.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 10, 284, 414.
Marsais-Sainte-Radegonde, cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte, 107.
Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 137, 328, 376.
Mortemer (Guy de), 344; — (François de); — (Jacquette de), 345.
Mortreuil, 273; — agent comptable de la marine, 22.
Mouans-Sartoux, cant. de Cannes, arr. de Grasse, 217.
Mouette (A.), 237.
Moufflet, capitaine, 25.
Moulin, prêtre, 323.
Moulinard (Louise de), 30, 326; — (Louis de); — (Marie de), 30. Voir Terrefont.
Mounier, Mousnier, 249; — missionnaire, 45; — (J.), sieur de Grand'Maison; — de Beaulieu (L.-A.), 445.
Mouniès-Rocheclaire (Georges), 451.
Mourgues de Carrère (Marie), 17.
Mouroux, commissaire du directoire exécutif, 264.
Mousse (Antoinette), 137, 378.
Mousset, avocat, 239, 382, 394.
Mousy, 115.
Moutardier, professeur, 50.
Muller (Eugène), prêtre, 162.
Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 64, 82, 169, 394.
Musset (Alfred de), 2, 31-33, 82-84; — (Paul de), 33; — (Georges), archiviste, 8, 16, 105, 109, 150, 155, 156, 173, 301, 302, 397.
Mustela, 252.

N

Nabusson, fief des Seymandrie, 351.
Nacquart, 46.
Nadaud, 432; — capitaine, 122.
Nanglard, prêtre, 433.
Narbonne-Pelet, 379.
Naud, Neau, docteur en droit, 226; — (Marguerite), 27.
Nazelle, pasteur, 94, 302.
Neris, com. du cant. de Montluçon, 13.
Nerra (Foulques), comte d'Anjou, 280.
Nervieux, cant. de Boën, arr. de Montbrison, 30.
Neuillan (Madame de), 163.
Neuvicq, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 324, 380.
Nexon, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Yrieix, 71.
Nézereau (Suzanne), 428, 429.
Niboyet (Mlle), 270.
Nicolaï (Alexandre), 156, 338.
Nicoleau, ancien notaire, 237.
Nicolle, conseiller général, 326.
Niessen, 10.
Nieulle ou *Nieulle-Saint-Sornin*, com. de Saint-Sornin de Marennes, cant. de Marennes, 2, 4, 5, 72, 84, 392, 427.

Digitized by Google

Nieul-les-Saintes, com. du cant. de Saintes, 108, 117.
Nieul-sur-mer, com. du cant. de La Rochelle, 28, 105.
Niox, général, 303; — (Amédée), 382.
Noailles (De), 118.
Nodet, 76.
Nodier (Charles), écrivain, 11.
Nogaret (J.-L. de), 99.
Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne, 76, 291, 353, 354.
Noiret, prieur de Saint-Thomas de Conac, 210.
Noirmoutiers, île, arr. des Sables d'Olonne, 280.
Nolleau (J.), 449.
Normand, 432; — d'Authon, 17-24; (Paul), 314; — du Fié, 17-24; — d'Authon et du Fié, 17-24.
Nourigier, 318.
Nouveau, notaire, 367, 368.
Nugent, 369.

O

Obermayer, avocat, 108.
Ocoy (Casimir d'), 347.
Odilon (Saint), 280.
Odin des Boulletières (Rolline), 70.
Odon, abbé de Cluny, 280.
Odoyer, 273.
Oissard, 113.
Olanyer, conseiller général, 395.
Oleron, île, arr. de Marennes, 9, 19, 20, 21, 151, 235, 292, 318, 335, 377.
Olier, 35, 39.
Ollivier, postillon, 367.
Ollivier-Beauregard, 8.
Orbigny (D'), maire de La Rochelle, 8, 98, 339, 398.
Ordonneau (Maurice), auteur dramatique, 303.
Orfeuille (Louis); — de Clavières (René), capitaine, 20; — (René d'), 22.
Orignolles, com. du cant. de Montlieu, 171, 232.
Oriolles, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 183, 371.
Orlac, com. de Dompierre-sur-Charente, cant. de Burie, arr. de Saintes, 238.
Orléans (Louis, duc d'), 392; — (Le prince Henri d'), explorateur, 241; — (La duchesse d'), 370.
Ors, com. du Château d'Oleron, 24.
Ossat (D'), cardinal, 39.
O'Tard de La Grange (Le baron), 231.
Oualle, 9; — (La famille) de La Rochelle, 427-430.
Oudet (Le baron Amédée), 2, 3, 17, 82, 84-86, 90, 91, 148, 150, 312, 382.
Oulme, com. de Nuaillé, cant. d'Aunay, 52.
Ouvrard (Elisabeth), 168.
Ouzouer, chef-lieu de cant., arr. de Gien (Loiret), 299.
Oyron, cant. de Thouars, arr. de Bressuire, 260.
Ozillac, com. du cant. de Jonzac, 341, 345.

P

Pagès (Abraham), 441.
Pagez (Jean), 349.
Paillé, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 77, 135.
Paillet (Jeanne-Esther), 429.
Paillot de Beauregard, général, 244.
Paillou, évêque de La Rochelle, 215.
Pailloux, 234.
Pain, 134.
Pajot, maître des courriers, 367.
Paléologue, empereur grec, 162.
Palin, bourgeois, 368.
Palissier, instituteur, 327.
Palissy (Bernard), 114-117, 147, 178, 179, 227, 261, 319, 386; — (Catherine), 178, 179; — (Marie), 178, 179; — (Mathurin); — (Nicolas); — (Pierre); — (Marguerite), 117, 179.
Palluat de Besset (Léonie), 30.
Pandin (Charles-Pierre), 351; — de Lussaudière (Josué); — (Marie), demoiselle de La Cibaudière, 318.
Pannetier, professeur de piano, 82, 150, 232, 382.
Papineau (Angélique), 235; — des Marais, 22; — (Jeanne); — (Charles), 20.
Papon (Louis), syndic, 449, 450, 451.
Parabère (De), abbesse de Saintes, 243.
Paradis de Moncrif, écrivain, 271.
Parceval, Parseval (Jean); — (Guillaume), 294.
Pardaillan (Catherine de), 243.
Pardaillan, cant. de Duras, arr. de Marmande, 243.
Parenzay, com. de Bernay, 167.
Paris (Charles), 28; — (Gaston), 281,

Digitized by Google

291; — (Louis), 218, 219; — (Madame de), 163.
Paris-Jallobert, prêtre, 104.
Parison (Dom), 291.
Parme, fief des Ferriol, 441.
Parmentier, supérieur du séminaire de Saintes, 206, 216.
Parnajon (Anne), 445.
Paroy (Le comte de), 86. Voir Legentil.
Paroy, fief des Legentil, 86-91.
Parthenay (Catherine de), 74, 117.
Pasquet, 273.
Passac, com. de Champniers, cant. de Civray, 446.
Passais, cant. de Domfront, 317.
Passays, fief des Normand, 18.
Patron, avocat, 329.
Patrouilleau, 10.
Paul, 451.
Paulet, 20; — (Elie), 226.
Pawloski, 123-126.
Payne (Charente), 356.
Pedone, éditeur, 237.
Peire-Longue (Lot-et-Garonne), 156.
Peiresc, 461.
Pelet (Jean de); — d'Anglade, 379.
Pelletant, 83;—(H.), négociant, 27; — (J.-P.), négociant, 428.
Pelletier, capitaine de vaisseau, 226; — grenadier, 121; — (Jeanne), 107.
Pellevoisin, cant. d'Ecueillé, arr. de Châteauroux, 53.
Pellier, 10.
Pellisson, 13; — (Alexandre), 345; — (Jules), 1, 2, 6, 8, 13, 82, 86, 89-91, 130, 146, 227, 279, 307, 375, 383, 386, 425, 457; — (Marcel), (Piâre Marcut), 55, 263; — (Maurice), 417.
Pelluchon (J.), 366, 367, 370; — (Marie); — (Pierre), marchand, 61.
Penetreau (Jean), 439, 440. 452; — (Pierre), capitaine des milices; — (Jean-Denis), notaire; — des Augiers (Jean-Simon); — (Jean-Louis); — (Jean-Simon); — (Pierre-Guillaume), capitaine, 440.
Penot, maire d'Alloue, 370.
Péré, com. de Chambon, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-mer, 168.
Perène de Rensuard (Marie-Louise), 171.
Périer (Louise), 429; — (Marie-Anne), 184.
Pérignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 3, 203, 226.
Périgny, com. du cant. de La Rochelle, 294.
Périvier, magistrat, 311.
Pérodin, 125.
Perot (Francis), 270.
Perpigna (De), 396.
Perrault, Perreau, avocat, 211; — (C.), supérieur du séminaire de Saintes, 216; — (Hugues), prêtre, 111.
Perrien (Pierre de), 436.
Perrier, notaire, 451.
Perrin, 127; — directeur des contributions indirectes, 25; — de Boussac, 17, 248.
Perrot, 174.
Perry (Antoinette), 183.
Persac, fanal, 253.
Perthuis de La Salle (Henri), 397.
Peschard (Marie), 349.
Pessines, com. du cant. de Saintes, 208.
Petibon, 11.
Petiniaud de Champagnac (Gustave), 169; — (Suzanne-Marie), 170.
Petit (Charles), 14; — (Ernest), 318; — (Maria), 249.
Peychez, sous-préfet de Barbezieux, 8.
Peyrefond, *Puyrefond*, *Perfon*, *Pierrefond*, com. de Boisbreteau, 183, 184.
Peyrelongue. Voir *Pirelonge*.
Peyremol, pharmacien en chef de la marine, 29.
Phélippaux, 62.
Phelippot (Théodore), 183, 227, 433-440, 444, 445, 446-453; — (E.), 343.
Philebert (Charles), général, 383.
Philippe (Jean), auteur dramatique, 94, 291; — supérieur du séminaire de Saintes, 212, 216.
Picard, éditeur, 281.
Picot (Georges), de l'institut, 182.
Picquot, supérieur du séminaire de Saintes, 207, 216.
Piennes (La duchesse de), 222.
Pierre (Saint), 401.
Pierre, notaire, 365.
Pierrebuffière, fief des Vassan, chef-lieu de cant., arr. de Limoges, 246.
Pierre de Bernis (Aimé); — (Jeanne); — (Jules), 31.
Piet, notaire, 183, 184.

Digitized by Google

Piganeau (Emilien), 101, 102.
Pignay, doyen de Luçon, 201.
Pile, fief des Gironde, 77.
Pillet, lieutenant de vaisseau, 4.
Pilloton, receveur des domaines, 81.
Pilon (Germain), imagier, 134.
Pinasseau, notaire, 10.
Pindray (De), 318, 460.
Pinaud, Pineau, 230, 449; — docteur-médecin, **24**, 105, 151.
Pingaud, 405.
Pinsonneau, 63.
Piot, 177.
Pipy, professeur, 328.
Pirelonge, com. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, 15, 16, 76, 223, 338.
Piron (René), curé de Saint-Louis de Rochefort, 207.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 77, 229.
Pissotte, com. du cant. de Fontenay-le-Comte, 323.
Plaisance, fief des Ferriol, 441.
Planat (Abel), — (Oscar), maires de Cognac, 51.
Planty, 432; — (Elie-Léonard), cabaretier, maire de Marthon; — (Louis), 433; — avocat; — négociant, 173.
Plassay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 106.
Plès, 116.
Plumeau, prêtre, 82, 382.
Plunket, supérieur du séminaire de Saintes, 216.
Pocaire, Pokaire ou Pocquaire, 137, 318; — (Charles), 378; — (François), 53, 378; — (Guillaume), 53, 378; — (Jacques), 53, 378; — (Jean), 378; — (Louis), 378; — (Marie), 53; — (Pierre), 378; — (Robert), 53, 137.
Pochon, député, 312.
Pocquières, seigneur de Pellevoisin, 53.
Poirier, directeur d'école, 314; — greffier, 400.
Poitevin; — (Ernest), avoué, **396**; — de La Frégonnière (Amazelie), 171; — (Auguste); — (Charles); — (Jean), juge; — Etienne); — (Marguerite); — (Augustin), capitaine d'infanterie, **17**.
Poitiers (Ranulfe, comte de), 135.
Poli (Le vicomte Oscar de), 158, 383.
Pommier (Saturnin), 308.
Pompadour (Hélie-Léonard de), 241.
Pomport, cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac, 30.
Pons (De), 282; — (Anne de), 345; — (Antoinette de), 96; — (François de), 137; — (Henry de), 247; — (Jacques de), 117; — (Marie-Anne de); — (Marie-Villelmine de), 296; — (Pierre de), 296; — (Pons de), 345, 346; — (Pons-Renaud de); — Renaud de), 9; — de La Boirie (Marie de), 298.
Pons, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 28, 61, 95, 106, 164, 166, 167, 170, 172, 208, 230, 231, 236, 249, 283, 284, 289, 306, 307, 312, 314, 318, 326, 328, 333, 340, 378, 401.
Ponson-Mailhe (Charles), 6.
Pontard, évêque constitutionnel, 405.
Pont de Veyle, chef-lieu de cant., arr. de Bourg, 442.
Ponthieu (Jean-F.-C.), 77.
Pont-Labbé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 353.
Porchaire, docteur-médecin, 324.
Porcheresse, fief des Baudouin et des Guip, 58, 60, 61.
Porentruy, cant. de Berne (Suisse), 217.
Portail (Antoine), 110, 111.
Port-Louis, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 426.
Poudansan, professeur, 312.
Pouilly-sur-Meuse, cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres, 248.
Poulignat, com. de Fournols, cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert, 318.
Pourajaud, notaire, 429.
Pourçay, com. de Torxé, cant. de Tonnay-Boutonne, 20, 21.
Pouvreau, 412.
Pouzauges (Vendée), chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 157, 283.
Pozée, Porée (Marie), 77.
Pradel (E. de), improvisateur, 216 — (Peronne de), 285.
Pransac, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 69.
Pras (A.), 237; — (Marie-Jeanne), artiste dramatique, 10.
Praslin (Le duc de), 310.
Preller (Marthe), 337.
Pressac, fanal, com. de Varaize, cant. de Saint-Jean d'Angély, 16.

Digitized by Google

Prévost, adjudicataire général des fermes, 135 ; — avocat, 446, 447, 448, 449; — libraire, 237 ; — greffier, 454 ; — (François) ; — (Guillaume), 446 ; — (Jacques), 10, 366, 367; — (Jean-François), 446; — de Maisons, gazetier, 138; — (Guillaume), seigneur de Magnils-Jaudouin; — (Guillaume), évêque de Poitiers ; — (François) ; — de Passac (Catherine), 446.
Prévotière, conseiller municipal, 248.
Prieur (Madeleine), 169.
Priolo (Benjamin), 401, 402 ; — (Antonio), 402.
Prouhet (Marie), 247.
Prouteau, curé de Beaugeay, 412.
Prudent, pianiste, 67.
Prudhomme, 391.
Puichaud, 291.
Puilboreau, com. du cant. de La Rochelle, 19.
Purneau, fief des Normand, 18.
Pusigneux (Le marquis de), 433.
Pusignieu ou *Pusigneux*, fief des Boffin, 442, 443, 444.
Putier, agriculteur, 123.
Puydrouard, com. de Forges, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-mer, 397.
Puyrigaud, com. de Léoville, 397.
Puyrigault (Albert), 383; — (Elisabeth de), 346.

Q

Quantin (Jean), cordonnier, 60.
Queneville, fief des Volvire de Ruffec, 437.
Queron, curé de Saint-Brice, 226.
Quesnay de Beaurepaire, écrivain, 321.
Quiberon, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 239.
Quillet (Marie), 178.
Quinaud, propriétaire, 108.
Quirielle, com. de Barrais-Bussolles, cant. de La Palisse (Allier), 69, 70.

R

Rabaine (Catherine de), 183, 184; — (Charles de); — (François de), 184; — (Marie-Rose de); — (Madeleine); (Marie), 183;— de La Roche (Jeanne), 183 ; — de Tanzac (Marie-Rose de), 227.
Rabille (Pierre), lieutenant des milices, 453.
Radegonde (Sainte), 320, 353-355.
Raeckelboom (Mathilde), 173.
Raffenel, chef de bataillon, 27.
Raimbault (Maurice), 216, 217; — maire de Fouras, 125.
Raines (Gaston de), 72.
Rainguet, prêtre, historien, 177, 235, 415.
Rais (Gilles de), 292.
Rambaud de Larroque, conseiller général, 8.
Rambeau, curé de Monsanson, 408.
Rambure, prêtre, 158.
Ramonet, prêtre, 395.
Rançon, cant. de Châteauponsac, arr. de Bellac, 447.
Randon de Massane d'Haneucourt et Gargenville (Elie), 296.
Ranques (Marie-Angélique de), 297.
Ranson, curé d'Arvert, 408; — (Ch.), avocat; — (Jean), 56.
Raoul (Pierre), missionnaire, 44; — évêques de Saintes, 110, 111, 189, 190, 208.
Raoux (Michel), 35, 36; — de La Guibourgère (Jacques), 36-41, 46.
Rassary, 201, 202.
Raud, maître d'hôtel, 220.
Ravail, avocat, 83.
Ravaut, missionnaire, 45.
Raynal, 10 ; — ministre, 153.
Raynaud de Langlardie (Célestine), 27.
Razes d'Auzance (Alexandrine de), 297.
Ré, île, arr. de La Rochelle, 85, 98, 184, 306, 433-454.
Réaumur (De), physicien et naturaliste, 393.
Réaux, com. du cant. de Jonzac, 142.
Reboul (Ch. de), 396.
Regelsperger (Frédéric), lieutenant de ligne; — (Jules), directeur des contributions indirectes ; — (Eugène), 400 ; — (Gustave), 142, 241, 301, 309, 391.
Regnaud, Regnault, propriétaire, 329 ; — (Jeanne); — (Antony), juge; — (Ernest), 168.
Reignac (De), 245.
Reignier, curé de Saint-Froult, 412.
Reischoffen, cant. de Niederbronn, arr. de Wissembourg, 234.
Remigiraud, 169.
Rémont (Angélique de), 168.

Digitized by Google

Rémy (Saint), 160.
Renard, procureur impérial, 22; — maîtresse d'hôtel, 217.
Renard-Medrois, épicier, 274.
Renaud, abbé de Saint-Jean d'Angély, 280; — négociant-armateur, **249**.
Renaude (Marie), 180.
Renaudin, commandant du *Vengeur*, 4.
Renonville, fief des Volvire de Ruffec, 436.
Renou, Renoux (Marie-Adélaïde), 159; — imprimeur, 236.
Renouard (Antoine); — (Charles), 121.
Renty (De), 115.
Répéré, docteur-médecin, 331.
Rességuier (Marie-Adrien de), 350.
Rétaud, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 396.
Revachère, fief des Isle, 286
Réveillaud, procureur au siège présidial de Saintes, 210; — (Marie-Anne), 455.
Reveillon, hôtelier, 360.
Rialland, inspecteur des prisons, 17.
Ribeaucourt, docteur-médecin, 125, 126.
Ribérou, com. de Saujon, arr. de Saintes, 284.
Richard, 264; — conseiller général; — négociant, 150; — prêtre, 11; — préfet, 405; — (Alfred), 339; — (François); — (Gabrielle), 184; — (Jean), 366, 367.
Richelieu, intendant, 49.
Richemond (De), 9, 10, 13, 77, 101, 105, 318, 394, 402, 445. Voir Meschinet.
Richemont, com. du cant. de Cognac, 66, 334, 372.
Richier (Philippe), capitaine de vaisseau, **408**; — (Jacques-Raymond), 409.
Ridoret, jardinier, 446.
Riec, cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé, 238.
Rieger, chanoine, 455.
Riemer, professeur, 105.
Rifaud (Jacques), 451.
Rigaud, docteur-médecin, 170.
Rioblanc, religieuse de la Providence, **249**.
Rioux (De), 98.
Rioux, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 10.
Rioux-Martin, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 183.
Riquet, employé dans les fermes, 183, 227.
Rist, docteur-médecin, 454.
Rivaud (Marie), 170.
Rivet, supérieur du séminaire de Saintes, 111, 112, 190, 191, 194, 197, 199-204, 206, 216.
Rivière, 10; — curé de Saint-Pierre d'Oleron, 408; — directeur de théâtre, 218; — (Blanche de), 30.
Robert, instituteur, 329; — magistrat, 311; — notaire, 59-61; — pasteur, 95, 236, 237; — prieur de Mornac, 284; — propriétaire, 338; — de Saintonge, patriarche, 376; — de Rochecouste (E.), 101.
Robicquet (Jacquette), 61.
Robillard, 318; — (Marie de), 136.
Robin (V.), arboriste du roi, 460, 461; — capitaine de navire, 352; — (Jean), poète, 11; — (Jeanne), 173; — avocat, 153, 167, 173.
Robineau, prêtre, 203, 204.
Robinet, 318; — évêque constitutionnel, 213, 214, 389, 390.
Roc-Amadour, cant. de Gramat, arr. de Gourdon, 283.
Rochard, notaire, 440; — procureur fiscal, 448, 449.
Rochas (De), 258.
Roche, député, 329; — conseiller général, 8, 125.
Rochebrune (O. de), 158, 291.
Rochechouart (Aimery, comte de), **167**; — (Louis), 168.
Rochefort (Henri), 2, 32, 33, 404.
Rochefort, fief des La Touche, 318.
Rochet, 334.
Rod (Edouard), 153.
Rodier, prêtre, 323.
Rodocanachi, 178.
Roffignac, 432; — (De), colonel, 168.
Roger, 44; — chantre, 279.
Rohan (Le duc de), 285; — (Henri, duc de); — Soubise (Benjamin de); — (René de), 74.
Rohan, chef-lieu de cant., arr. de Ploërmel (Morbihan), 117.
Roissac, com. de Gensac, 344, 345.
Roldes, journaliste, 394.
Rolland (Mme de), 94.
Rom, cant. de Lezay, arr. de Melle, 259.
Roman (J.), 6.
Romefort, fief des Pandin, 351.
Romieux (William), 26.
Ronce-les-Bains, com. de La Tremblade, 382, 401.

Digitized by Google

Roquefort, fief des Pons, 345.
Roquet, notaire, 296.
Rosen (Louise-Hélène, baronne de), 121.
Rosne, prairies près Rochefort et près Saintes, 377.
Rosset, supérieur du séminaire de La Rochelle, 35.
Rothschild (Salomon de), 417.
Roucher, instituteur, 150 ; — poète, 179.
Rougemont (Jeanne de), 344.
Roullin, 13.
Rousseau, notaire, 53 ; — (Jean-Jacques), 341.
Roussel, supérieur du séminaire de Saintes, 210, 216.
Rousselet, 13.
Rousselot, prêtre, 320.
Rousset, principal du collège de Rochefort, 29.
Roux, 432 ; — instituteur, 326 ; — (Anne), 219 ; — (Gédéon), 366, 367 ; — (Marie-Anne), 428.
Rouyer, ingénieur, 153.
Roy, 123 ; — instituteur, 109 ; — journaliste, 331 ; — (Jean), 415 ; — (Julien), 8, 347, 391.
Roy de Loulay (Louis), député, 329.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 25, 63, 83, 101, 164, 240, 318, 336, 337, 372, 395, 399, 401, 406.
Royat, comm. du cant. de Clermont-Ferrand, 13.
Royeri, com. de La Roche-L'Abeille, 71.
Ruble (Le baron de), 281, 283, 307.
Ruffier, 264.
Rullier, architecte, 176, 261.
Rupt (De), prêtre, 213.
Ruyssen, professeur, 105, 153, 239, 240, 394.

S

Sabatier, journaliste, 31.
Sablonceau, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 169.
Sabran (Elzéar de), 76.
Sage (René), 3.
Saglio, 174.
Saigel ou Saiget, sculpteur, 178.
Saint-Aignan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 319.
Saint-Amand de Boixe, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 280.
Saint-André (Jean-Bon), 341.
Saint-André de Lidon, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 172, 284.
Saint-Astier, chef-lieu de cant., arr. de Périgueux, 283.
Saint-Auban, écrivain, 321.
Saint-Ausone, com. d'Angoulême, 93.
Saint-Benoît, com. du cant. de Poitiers, 107.
Saint-Blancard, 24.
Saint-Bonnet, fief des Bourbon, 70.
Saint-Brice, com. du cant. de Cognac, 146, 172, 226, 229, 231, 346.
Saint-Césaire, cant. de Burie, arr. de Saintes, 318.
Saint-Christophe, com. du cant. de Confolens, 20.
Saint-Christophe, com. de Restaud, cant. de Gemozac, 136.
Saint-Christophe, fief des Saint-Mathieu, 77.
Saint-Ciers du Taillon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 249.
Saint-Ciers-Lalande, chef-lieu de cant., arr. de Blaye, 15, 228.
Saint-Cyprien, fief des La Croix, 460.
Saint-Denis d'Oleron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 401.
Saint-Denis les Blois, com. du cant. de Blois, 167.
Saint-Didier, fief des Humbert de Pina, 30.
Saint-Dizant, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 286, 288, 318.
Sainte-Amaranthe (De), 287, 288. Voir Desmier.
Sainte-Aulaye, chef-lieu de cant., arr. de Ribérac, 318.
Sainte-Croix, 408.
Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 180, 211, 212, 284.
Sainte-Hermine (Le marquis de), 383.
Sainte-Marie de Ré, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 440, 442, 446, 449, 451, 452.
Sainte-Maure (Charles de), duc de Montausier, 77, 87 ; — (Alexis de) ; — (Judith-Huberte de), 341.
Saint-Emilion, com. du cant. de Libourne, 162.
Sainte-Périne, com. de Saint-Jean-aux-Bois, cant. de Compiègne, 406.
Saintes, 33-47, 57, 61, 63, 68, 97, 189-216, 207, 210, 223, 244, 250, 376, 456 ; — Paroisses : Saint-Eutrope, 244 ; — Saint-Maur, 57 ;

Digitized by Google

— Saint-Pierre, 37, 63, 244 ; — Saint-Vivien, 37, 42, 207, 210 ; — Rues, quais, places, etc.: rue de La Roche, 250 ; — Juive, 456 ; — de la Juiverie, 456 ; — de la Vieille-Prison, 456 ;— Palissy, 68; — des Jacobins, 456 ; — de la Marine, 456; — de l'Evêché, 456 ; — Saint-Louis, 223 ; — quai des Roches, 68 ; — place Bassompierre, 68 ; — porte Royale, 456.
Sainte-Sévère (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 248.
Sainte-Soline, cant. de Lezay, arr. de Melle, 173.
Saint-Estève (A.-B.), 295.
Saint-Etienne (De), 52.
Saint-Etienne (Deux-Sèvres), 27.
Saint-Fort-sur-Gironde, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 58, 61, 211, 212.
Saint-Front, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 74.
Saint-Froult, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 412.
Saint-Genis, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 236, 309, 327, 328, 331.
Saint-Georges, fief des La Valade, 77.
Saint-Georges, fief des Le Roy, 183.
Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 83.
Saint-Georges des Coteaux, com. du cant. de Saintes, 212, 396.
Saint-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 20, 21, 235, 318, 335.
Saint-Germain (De), député, 237.
Saint-Germain, com. de Montbron, arr. d'Angoulême, 430.
Saint-Germain, com. de Saint-Front, 74.
Saint-Germain du Seudre, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 327-329.
Saint-Gervais, fief des Seymandrie, 351.
Saint-Hilaire, com. de Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 12.
Saint-Hilaire de Villefranche, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 170, 252, 399.
Saint-Hippolyte, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 150.
Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure), 117-121.
Saint-Jean d'Angle, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 77.
Saint-Jean de Liversay, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 107.
Saint-Julien (Marie-Catherine de) ; — (Marie-Marguerite), 235.
Saint-Julien de Lescap, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 118.
Saint-Just, 288.
Saint-Just, com. du cant. de Marennes, 169, 282, 412.
Saint-Lary (Roger de), 436.
Saint-Laurent, 432.
Saint-Laurent de La Prée, com. du cant. de Rochefort-s/mer, 123, 350.
Saint-Léger (De), 377.
Saint-Léger, fief des Courbon, 136.
Saint-Léger en Pons, cant. de Pons, arr. de Saintes, 101.
Saint-Légier (Claude de), 285, 396 ; — (Jacques ou Jacob de); — René de), 285 ; — de La Sauzaie, 355 ; — (P.-L.-R. de), maire de Fouras, 125 ; — d'Orignac (Marie de); — (Grégoire-Auguste de), **249**.
Saint-Léonard de Chaumes, com. de Dompierre-sur-mer, cant. de La Rochelle, 39, 75.
Saint-Loup, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 172.
Saint-Loup, fief des Gouffier, 260.
Saint-Loup, fief des Ferrière, 246.
Saint-Macaire, cant. de Montfaucon, arr. de Cholet, 32.
Saint-Maixent, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 28.
Saint-Malo de Phily, cant. de Pipriac, arr. de Redon, 104.
Saint-Mamert, cant. de Mensol, arr. de Villefranche-sur-Saône, 231.
Saint-Mard, vulgo *Cinq-Mars*, cant. de Langeais, arr. de Chinon, 15, 223.
Saint-Martin (Théodore de), 167.
Saint-Martin, com. de Cognac, 17.
Saint-Martin, Saint-Martin La Caussade, com. du cant. de Blaye, 15.
Saint-Martin d'Ary, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 318.
Saint-Martin de Juillers, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 135.
Saint-Martin de Lary, 286.
Saint-Martin de Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 32, 433-454.

Digitized by Google

Saint-Martin des Lauriers, com. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 412.
Saint-Mathieu (Elie de); — (Pierre-Hector de); — Jeanne de); — (Suzanne de); — (Jacques de); — (Marie-Anne de), 77.
Saint-Mathieu, fief des Vassan, 246.
Saint-Médard, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 292.
Saint-Méen, cant. de l'arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine), 46, 111.
Saint-Même, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 16.
Saint-Michel en L'Herm, cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte, 456.
Saint-Nazaire, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 412.
Saintorens, maître principal de la marine, 169.
Saint-Pallais-sur-mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 395.
Saint-Pardoult, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 109.
Saint-Paul (La comtesse de), 229.
Saint-Paul, 430.
Saint-Pé, cant. d'Argelès (Hautes-Pyrénées), 26
Saint-Pierre de Juillers, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 135.
Saint-Pierre de Salles en Marennes, 406.
Saint-Pierre d'Oleron, chef-lieu de cant., arr, de Marennes, 9, 17, 19, 22, 24, 209, 249, 314, 408.
Saint-Pol (Le comte de), 164, 435.
Saint-Porchaire, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 8, 122, 227.
Saint-Preuil, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 38, 41, 43, 200, 201, 207.
Saint-Quentin (Aisne), 176.
Saint-Romain, cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux, 24.
Saint-Saturnin de Séchaux, com. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 133, 382.
Saint-Saud (Le comte de), 9, 220, 460. Voir Arlot.
Saint-Sauveur, com. de Marthon, 430.
Saint-Sauveur de Nuaillé, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 292.
Saint-Savard, élection de Saintes, 378.
Saint-Savinien ou *Saint-Savinien du Port*, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 135, 399.
Saint-Seurin d'Uzet, com. du cant. de Cozes, arr. de Saintes, 283, 396.
Saint-Sever (Landes), 50.
Saint-Sever, cant. de Pons, 61.
Saint-Sigismond de Clermont, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 27.
Saint-Simon, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 150.
Saint-Simon de Bordes, com. du cant. de Jonzac, 226.
Saint-Simon de Pellouaille, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 285, 288.
Saint-Sornin de Marennes, com. du cant. de Marennes, 2, 4, 10, 72, 95, 284, 299, 317, 319, 392, 408.
Saint-Sulpice d'Arnoult, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 77.
Saint-Sulpice en Pareds, cant. de La Châtaigneraye, arr. de Fontenay-le-Comte, 395.
Saint-Symphorien, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 412.
Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 172, 210, 226.
Saint-Trojan, com. du cant. du Château d'Oleron, 24, 401, 408.
Saint-Trojan, com. de Boutiers-Saint-Trojan, cant. de Cognac, 146, 229, 231, 347.
Saint-Viatre, cant. de Salleris, arr. de Romorantin, 312.
Saint-Vincent, com. de Cherves-Châtelard, 69, 70.
Saint-Xandre, com. du cant. de La Rochelle, 105, 153, 445.
Salaud (Louis), prêtre, 208.
Salignac en Pons, cant. de Pons, arr. de Saintes, 227.
Sallé, 115.
Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 113, 249, 334.
Salles, fief des Mortemer, 344.
Salvandy (De), 228.
Sancerre du Bueil (Les comtes de), 435.
Sand (Georges), 84.
San-Esteban, 52.
Santo-Dominique (Louise de), 443.
Sanxay, cant. de Lusignan, arr. de Poitiers, 158.
Sarcey (F.), écrivain, 321.
Sarps (Jean de), 245; — Louise-Fran-

Digitized by Google

çoise de), 244; — d'Arrach (Jean-Louis de), poète dacquois; — (Jean-François de), 244.
Sarrazin (Jean), 368.
Sartre (De), 377.
Saujon, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 16, 135, 169, 175, 180, 200, 284, 395.
Saunier, 318.
Sauvageot (Claude), 125.
Sauzay (Pierre de), 349.
Savary, capitaine de navire, 353.
Savary de Lancosme (Louise-Angélique de), 299.
Savigny, cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon, 210, 246.
Savin de Larclause, général de division, 170.
Scarron, 163.
Scholl (Aurélien), écrivain, 31-33, 85.
Sebilleau, avocat, 396.
Segonzac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 25, 26, 135.
Seguin (Jacques), 10; — (Pierre), 162; — comte de Bordeaux, 280.
Ségur, 318; — (A. de), 99.
Seignette, 306, 336, 372; — (Anne-Agathe), 79; — (Gabrielle), 352.
Séjourné, sieur de Coquereau, 436.
Selles, diocèse de Bayeux, 45.
Semussac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 150, 394.
Senné, 415; — ingénieur-architecte, 8; — procureur-syndic, 413.
Sériot, forgeron, 360
Serrant, com. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers, 436, 448.
Sers, cant. de La Valette, arr. d'Angoulême, 430.
Sévigné (Le marquis de), 346.
Seymandrie (Avon de), 351.
Sèse (Raymond de), 389.
Sieract, fief des Volvire de Ruffec, 437.
Sigalas (De), 9.
Silhol, dit Renaud, facteur de la poste, 129.
Silvestre, commandant, 106.
Simon, 9.
Sireuil, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 338.
Sirouet, 123.
Sochet de Gontry, prêtre, 208.
Solages (Elisabeth de), 298.
Solier (Pierre), 318.
Sommeryel (Le R. P.), bibliographe, 79.
Sonneville, com. de Lignère, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 375.
Sorin, 284; — (Junien), 284.
Sorlain, maître du bureau de poste de Saintes, 367, 368.
Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 29, 106, 150, 164, 169, 241, 394.
Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 300.
Souc, instituteur, 150, 239.
Souchard des Barres, 440.
Souffrignac, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 430.
Souhe, com. du Gua, cant. de Marennes, 426.
Soulier, 318; — pasteur, 28, 107, 336.
Soulignac, cant. de Targon, arr. de La Réole, 285.
Soulignonne, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 77.
Sourdeau de Beauregard (Frédéric); — (Thérèse), 167.
Sourisseau, 449.
Spielberg de Lovenjoul (Le vicomte), 416.
Stavelot, 309.
Steyert (André), 245.
Sudre (De), 170.
Suffren (Geneviève de), 298.
Sulte (Benjamin), 99.
Surcouf, 402.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort-sur-mer, 45, 77.
Surraud, Surreau, 20; — licencié en droit; — (Pierre); — (Gabrielle), 27; — inspecteur d'académie, 29; — (Charles), maire de La Rochelle; — (Marie); — (Théodore), négociant, 133; — (Anne), 134.
Symon de La Morillonnière (Elisabeth-M.-M.), 296.
Syrueilh (Le chanoine de), 463.

T

Tabuteau (Suzanne); — (Jean-Pierre); — (Suzanne-Madeleine); — (Marie-Esther); — (Marie-Anne); (Anne); — (Madeleine); — (Elisabeth); — (Marguerite), 428.
Tachard, colonel des milices, 440; — d'Arbussy (Hector), 448, 449.
Taffanel (Pierre-Jacques), marquis de La Jonquière, 242.
Taillandier, curé d'Oriolles, 183.

Digitized by Google

Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 82, 108, 135, 166, 232, 253, 283, 285, 345.
Taillefer (Guillaume), 136.
Taillet, prêtre, 213, 214, 406.
Tain, chef-lieu de cant., arr. de Valence, 311.
Taine (Hippolyte), historien, 404.
Tallien (Madame), 87, 90.
Talmont, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 15, 45, 134, 283, 353, 379.
Taluet, sculpteur, 261.
Tamizey de Larroque (Ph.), écrivain, 11, 69, 83, 96, 147, 310, 311, 320, 353, 388, 391, 460-463.
Tanzac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 183.
Tapie, curé de Notre-Dame de La Rochelle, 25.
Taraval (H.), peintre, 177.
Tarbagayre, 402.
Tardy, 440; — maître du bureau de poste de Cognac, 366-369.
Tarente (La princesse de), 222.
Target, représentant du peuple, 106.
Taugon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 292.
Tauzin (Ernest), 74, 226; — (H.), héraldiste, 176.
Tedeschi (Ursule), 17.
Tencin (De), 76; — (Claudine de), 447. Voir Guérin.
Tencin, fief des Guérin de Tencin, 441.
Tercinier, docteur-médecin; — (Jean-Baptiste); — (Léon), chef d'escadron, 248; — (Louis), 20, 248.
Termonia, docteur-médecin, 82, 230.
Terrefont de Moulinard (Marcel), 30.
Tesson, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 98, 285, 286.
Tessum (Norma), 2.
Testacy, supérieur du séminaire de Saintes, 195, 216.
Teste (Louis), 416.
Tevet, greffier, 57.
Texier, 230; — (L'abbé), archéologue, 219; — (Le P.), 292; — (Jean-Baptiste), 121; — (Noël), imprimeur, 237.
Thairé, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-mer, 427.
Théaux, 179.
Thenac, com. du cant. de Saintes, 52, 135, 136, 148, 318.
Thénard-Dumousseaux (Pélagie); — (Jean-Baptiste), avocat, 395.
Théon, com. de Meschers, cant. de Cozes, 135.
Theron (Corentin), prêtre, 452; — (Jean), 449, 450.
Theuriet (André), académicien, 6, 291.
Thévenin (Jean), 349.
Thevenon, notaire, 53.
Thézac, com. du cant. de Saujon, 175, 176.
Thiat, cant. du Dorat, 394.
Thibaudeau, 405.
Thibault, Thibaut, 111, 417; — capitaine de vaisseau, 29; — (L.), supérieur du séminaire de Saintes, 46, 216.
Thiébault, général, 359; — (G.), écrivain, 321; — sous-chef de section des ponts et chaussées, 68.
Thierry, historien, 288.
Thierry d'Argenlieu, 15.
Thiers, 179-181, 418-420.
Thionville, officier d'ordonnance, 31.
Thomas (A.), 221; — évêque de La Rochelle, 26; — (Gabrielle); — (Samuel), procureur, 427; — (Jeanne), 171.
Thomas de Boisgiraud, receveur de l'enregistrement, 325; — (Jean-Pierre), doyen de la faculté des sciences de Toulouse, 30, 326; — (Lucie); — (Marguerite); — (Louise), 326; — (Maurice), 30, 326; — (Emmanuel), 326; — (Ernest); — (Emmanuel), 30.
Thomas des Noues (Jean), 77.
Thorry, notaire, 449.
Thou (De), 463.
Thoumalan, professeur arménien, 153.
Thoumeille, fief des La Chambre, 136.
Thouron (Marie-Suzanne), 429; — (Pierre), 353.
Thouvenin, inspecteur général des finances; — notaire, 399.
Thoyon, 230.
Tiple (Max), 237.
Tissier, prêtre, 323.
Tolet (Marie-Joséphine de), 299.
Tombebœuf, 160.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 52, 324.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 10, 157, 226, 299, 300, 324.

Digitized by Google

Tornac, cant. d'Anduze, arr. d'Alais, 318.
Tortat, 82.
Torxé, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 20, 21, 318.
Touchelonge, fief des Fleurian, com. de Saint-Laurent de La Prée, cant. de Rochefort, 294, 459.
Touchelonge, fief des Admyrault, 350-352.
Toureille, 14, 394.
Tournier, professeur, 313.
Tourny, intendant, 49.
Tourtoulon (C. de), 456.
Touverac, cant. de Baigne, arr. de Barbezieux, 184.
Trainier, curé de Saint-Sornin, 408.
Trappier, domestique ; — (Quintin), 58.
Travot, 403.
Trébucq, 291.
Treslebois, com. d'Arvert, 355.
Tribert, curé de Mauzé, 353.
Triou (Léon), 226, 230.
Trivier (Marie-Elisabeth), 79.
Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 335.
Troquindy (Le comte de), 167.
Tublier (Marthe), 328.
Tumaignon (Marie), 432.
Turenne, fief des Aydie, 345.
Turgon, cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens, 69.
Turpin, 221; — (Théodore de), **395**; —(Charles, comte de); — (Gabrielle de); — (Thérèse de); — (Marie de); — (Hélène de); — (Charles-Hippolyte de); — (Elisabeth de); — (Claude de), 396; — de Jouhé (Claude), 77.
Turpion, comte d'Angoulême, 280.
Tustal, 318.

U

Ulrich, général ; — capitaine d'état-major, 394.
Usseau, cant. de Mauzé, arr. de Niort, 40.
Usson, com. d'Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 183, 284.

V

Vacquerie, 362.
Vageot, supérieur du séminaire de Saintes, 189, 194, 195, 196, 197, 216.
Vaillant de Gueslis (F.-J.), supérieur général de la maison et faculté de Sorbonne, 436.
Valens (C. Equitius), consul, 250.
Valentin, maire de Saint-Jean d'Angély, 119.
Valette (René), 158.
Valleau, évêque de Quimper, 100, 238 ; — (Pierre), 451.
Valley (Le baron de); — (La baronne de), 53, 54, 83.
Vanderburch, archevêque de Cambrai, 14.
Vanderquand (Suzanne), 20.
Vannina-Visconti, 33.
Varaize, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 16, 109, 147, 174, 252, 253, 324.
Varin (A.), dessinateur et graveur ; — (Jean), médailleur, **397**.
Varingot, peintre, 439.
Vars (De), sieur du Cluzeau, 98.
Vars, près Angoulême, cant. de Saint-Amand de Boixe, arr. d'Angoulême, 259.
Varzay, com. du cant. de Saintes, 136.
Vassal, 318.
Vassan (Charles, marquis de), 246, 351 ; — (Marie de), 246.
Vassoigne, 432.
Vast-Vimeux, député, 329; — (Le baron Raoul); — (Alfred); — (Le général baron), **168**.
Vaudreuil (Elisabeth de), 86.
Vaujour, fief des Perrien, 436.
Vaulabelle (Achille de); — (Eléonore de), 381.
Vaulx d'Achy (De), magistrat, 311.
Vaux (L'abbé de), 207.
Vaux, cant. de Royan, 101, 395.
Védy, 121.
Venault de Lardinière, 22.
Vendays, com. du cant. de Lesparre, 54.
Verdelin (Bernard, marquis de), 341.
Verdier (G.), 172.
Vergès, général, 403, 404.
Vergniol (C.), écrivain, 12 102.
Vernet, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, 118 ; — (Horace), artiste peintre ; — (Carle), 363.
Verneuil (Albert), 326.
Verneuil (Eure), chef-lieu de cant., arr. d'Evreux, 271.
Versillé, fief des Bonvallet, 114.

Digitized by Google

Versoy, fief des Saint-Lary, 436.
Verteuil (Angélique de); — (Pierre de), 396.
Verthamon, 49.
Vervant, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 135.
Veuillot (François), 99.
Veyrel (Isaac), — (Samuel), maîtres apothicaires, 61.
Vialettes, prêtre, 246.
Viane, cant. de Lacaune, arr. de Castres, 26.
Viaud, Viault, 437; — capitaine de navire, 353; — curé de Livière, 323; — docteur-médecin, 97.
Vibert (Paul), 241.
Vibrac, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 150.
Vichy, cant. de Cusset, arr. de La Palisse, 13.
Viefville (De), magistrat, 311.
Vierge (Louis, 108.
Vigénère (Blaise de), écrivain, 218, 219.
Vigier, 432; — (Françoise), 183; — (Marie), 356; — (Marie-Jeanne), 355; — (Himberge); — (Corboran); (Jeanne), 298; — de Treslebois, 318, 355.
Vigneau, artisan, 357.
Vignoles, com. d'Arces, 318.
Vigny (Alfred de), 420-425.
Villaret, amiral, 241.
Villars, 432; — (Le marquis de), amiral de France, 462.
Villars, 98.
Villecourt, cardinal, 13.
Villefranche (J.-M.), journaliste, 245.
Villemain, professeur, 180.
Villeneau (Émile), 105.
Villeneuve, fief des Beauchamps, 118.
Villeneuve, fief des Masseau de Ré, 439.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 136.
Villennes (Catherine de), 178, 179.
Villepouge, com. du cant. de Saint-Hilaire de Villefranche, 156, 174, 223, 252, 253, 338.
Villers (De), supérieur du séminaire de Saintes, 216.
Villesanot, com. de Saint-Christophe, 20.
Villevert, fief des Chamborant, 71.
Villexavier, com. du cant. de Jonzac, 171.
Villiers-Couture, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 324.
Vimeux (Mme de), 76.
Vimont, 13.
Vinceneuil (J.), 449.
Vincent de Paul (Saint), 35, 39, 41, 44, 45, 46, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206.
Vitet (François), 366, 367.
Vittré (De), colonel, 312, 463.
Vivie (Aurélien), écrivain, 48.
Vivien, professeur, 292.
Vivien (Saint), 160.
Vivier (Alfred), juge, 157; — (Alphonse), journaliste, 333; — lieutenant de chasseurs, 337; — (Jean), 456.
Vizelle, com. de Grézac, cant. de Cozes, 180.
Vogué (De), écrivain, 321.
Voisin, conseiller général, 395; — récollet, 410.
Voix, avoué; — (Marie-Noémi), 399.
Volvire (De), 70; — (Marie-Anne de), 69; — de Ruffec (De); — (Hyacinthe de), 437; — (Hélène de), 437.
Voltaire, 88.
Vouillé, près Niort, cant. de Prahec, arr. de Niort, 172.
Vouvant-Cezay, cant. de La Châtaigneraye, arr. de Fontenay-le-Comte, 395.
Vouzon, cant. de La Motte-Beuvron, arr. de Romorantin, 430.
Voyer, notaire, 425-427.

W, X, Y

Waller, peintre, 341.
Walsh-Serrant (Valentine de), 222.
Warin, 115.
Warnod, colonel, 93.
Waru (Jean de), 141.
Watteau, artiste peintre, 363.
Watebled (P.), supérieur du séminaire de Saintes, 193, 194, 216.
Wehrlin (Daniel), 336.
Weiss, 101, 115, 116, 117.
Welvert (E.), 405.
Xainctonge (Anne de); — (Jean de), magistrat, 217.
Xambeu, professeur, 108.
Yrieix (Saint), 160, 354.
Yverdon, cant. de Vaud (Suisse), 284.
Yvon (Marie-Anne), 183, 227.

Digitized by Google

IMPRIMÉ

Sur les presses de Noel Texier,

A La Rochelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06825 0821

Digitized by Google

Digitized by Google